



HAL
open science

Vers une définition de l'agglomération messine : problèmes d'aménagement d'une région en crise

Patricia Zander

► To cite this version:

Patricia Zander. Vers une définition de l'agglomération messine : problèmes d'aménagement d'une région en crise. Architecture, aménagement de l'espace. Université Paul Verlaine - Metz, 1992. Français. NNT : 1992METZ008L . tel-01775961

HAL Id: tel-01775961

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775961v1>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ
FACULTE DES LETTRES
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

VERS UNE REDEFINITION DE
L'AGGLOMERATION MESSINE
PROBLEMES D'AMENAGEMENT D'UNE
REGION EN CRISE

VOLUME I : TEXTE

DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE METZ
MENTION GEOGRAPHIE

PATRICIA ZANDER

- 1992 -

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
N° Inv.	1992026L
Cote	L/M3 92/B
Loc.	Magasin

REMERCIEMENTS

Je voudrais adresser mes plus profonds remerciements à M. Reitel, Directeur de cette thèse, qui m'a toujours soutenue et encouragée au cours de mes recherches débutées en 1989. J'ai pu trouver auprès de M. Reitel une écoute attentive et des conseils qui m'ont aidée à réaliser ce travail, mais aussi à accepter parfois les moments de doutes inhérents à toute recherche.

Je voudrais également remercier les nombreuses personnes qui ont participé à la réalisation de cette thèse. Toutes ne peuvent être évoquées. Certaines d'entre elles m'ont permise de mieux comprendre les réalités si riches et si diverses de l'espace urbain étudié. Je veux citer particulièrement Laurent et Yvette Chopin d'Homécourt et Yollande Bertrand d'Auboué. Pour l'apport de documents ou de données, je citerai particulièrement les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle, des Archives Départementales de Moselle, des Archives municipales de Thionville, du service de documentation de la D.D.E. de Moselle.

Je voudrais enfin remercier ma famille : je dédie cette thèse à mes parents qui m'ont tant aidée. La présence de mes amis et leur soutien ont permis également la réalisation de ce travail. Que soient particulièrement remerciés Alain Behr, Hervé Cayetanot, Lauri Labdi, Joëlle Lauvray, Béatrice Morisse, Suzanne Perrin, Mohamed Talib.

INTRODUCTION GENERALE

La France manque de grandes villes. La comparaison entre la Lorraine et la petite région voisine allemande - la Sarre - est frappante : Saarbrücken, la capitale, compte 180.000 habitants, sa communauté urbaine 350.000. Le Land Sarre rassemble un million d'habitants, l'équivalent du département de la Moselle. Metz comprend 120.000 habitants et son agglomération 180.000 personnes.

L'agglomération est une échelle de travail très utilisée en France pour étudier un espace urbain. Ce terme désigne usuellement la ville et sa banlieue. Il n'existe pourtant pas de définitions précises de ce type d'espace hormis celles préconisées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

Les définitions I.N.S.E.E. constituent en France un repère essentiel pour analyser les espaces urbains. Ceci pose le problème du manque de définitions fonctionnelles des agglomérations en France : rares sont en effet les villes françaises qui peuvent se prévaloir d'un pouvoir urbain à l'échelle de la ville et de la banlieue. Ceci est un fait peu répandu pour un pays industrialisé. L'exemple de l'Allemagne peut être de nouveau évoqué : les villes allemandes présentent une toute autre forme d'évaluation et de gestion.

L'agglomération est le fruit de multiples décisions d'aménagement. Ce travail s'attache à déterminer l'évolution de Metz alors que nul pouvoir ne fédère la ville et la banlieue. Sont recherchées les conséquences de l'absence de définition organique sur l'agglomération de Metz et le rôle joué par les définitions statistiques sur son aménagement.

En fonction des résultats de ces recherches, des propositions d'agglomérations fonctionnelles peuvent être ébauchées. Elles prennent appui sur l'expérience française (encore embryonnaire) et le riche acquis de l'Allemagne en ce domaine. Le terrain de recherche privilégié dans ce pays est la Sarre. Cette comparaison met en exergue des différences fondamentales dans l'appréhension et la résolution des problèmes urbains entre la France et l'Allemagne.

- Introduction générale -

Les analyses et les propositions qui suivent se réclament de la théorie des lieux centraux. L'aménagement du territoire en Allemagne repose sur cette loi mise en évidence par W. CHRISTALLER¹.

La théorie de W. Christaller peut difficilement être reproduite en quelques lignes. Celui-ci a recherché les lois qui pouvaient déterminer le nombre, la répartition, et l'importance des villes, explicitant ainsi la logique d'une hiérarchie urbaine. Cette théorie prend ses sources dans le constat d'un principe reconnu par toute science : le centre est un principe d'ordre. Ainsi, les hommes établissent des lieux de vie - les villes - qui s'organisèrent traditionnellement autour de l'église ou de la place, au centre des villes. Le centre correspond à une distance optimale d'accès à des services par un maximum de population. Le respect de cette loi aboutit à une très grande rationalité économique et sociale par les services offerts au plus grand nombre. La localisation des villes et leur taille répond à cette même logique. Les villes disposent de fonctions plus ou moins étoffées suivant leur localisation les unes par rapport aux autres. Selon ces fonctions, l'aire d'attraction de chaque ville (ou zone d'influence) varie car toutes sont complémentaires pour une région donnée. Au sommet de la hiérarchie, la plus grande ville dispose de toutes les fonctions d'une ville, des plus rares aux plus spécifiques. Elle étend sa zone d'influence sur l'ensemble de la région pour ses fonctions les plus rares. Les centres de niveau intermédiaire ont une aire d'influence plus restreinte, correspondant à des fonctions moins étoffées que la plus grande ville. Leurs aires d'influence s'épousent ou sont limitées par la ville du niveau supérieur. Il y a une grande logique et une grande rationalité dans cette loi socio-économique découverte par W. Christaller. Les services privés ou publics offerts par les villes ont une chance maximale d'être rentables car ils sont groupés. Les agglomérations allemandes sont aménagées selon ces principes qui seront encore détaillés. Des pôles hiérarchisés structurent de vastes espaces urbanisés, répondant au mieux aux besoins de la population.

L'analyse de l'aménagement urbain à Metz nécessitait un périmètre d'étude. Les définitions proposées par l'I.N.S.E.E. sont-elles adaptées aux réalités urbaines actuelles ? Leur "exclusivité" amène une certaine réserve : des comparaisons se doivent d'être effectuées avec d'autres méthodes utilisées à l'étranger. Il s'agit d'abord de préciser la validité (ou l'absence de validité)

¹W. Christaller, *Central place in southern Germany*, Trd de Carlisle-W. Baskin. Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1966, 230p.

- Introduction générale -

des définitions I.N.S.E.E. Une étude exhaustive de ces définitions est nécessaire. Il convient d'en souligner les possibles contradictions et limites. L'application à Metz d'autres méthodes en vigueur à l'étranger permet de mieux cerner les insuffisances des délimitations statistiques des espaces urbains en France.

Les résultats fournis par l'application de plusieurs définitions statistiques étrangères donnent à Metz un espace urbain d'une toute autre ampleur que celle admise par l'I.N.S.E.E : un espace urbanisé s'étend de Metz à Thionville, étendant ses ramifications vers Briey.

Face à de tels résultats, une analyse était difficilement possible dans le cadre proposé par l'I.N.S.E.E. Un périmètre d'étude plus large a été utilisé. Il englobe l'agglomération I.N.S.E.E. ainsi que les espaces urbains "messins" mis en évidence par l'application de différentes définitions statistiques étrangères.

C'est au sein de ce périmètre qu'est entreprise l'étude du paysage urbain et de son explication : comment s'est constitué cet espace urbain et comment a été envisagé son aménagement ? Quel a été le rôle des définitions I.N.S.E.E. qui le décomposent en plusieurs agglomérations contiguës ? La connaissance de ces héritages est essentielle pour comprendre les aménagements actuels : des inerties et des dynamiques du tissu urbain résultent en partie d'options, de décisions passées, de mentalités ancrées.

Au sein de cet espace mieux connu, dont les caractères ont été précisés, seront recherchés les modalités d'aménagement de l'une des grandes fonctions centrales. La fonction commerciale a été privilégiée : il était difficile d'analyser toutes les fonctions d'une ville. Elle a été choisie car elle a (presque) toujours constitué son essence.

Les moteurs de la répartition de la fonction commerciale au sein du périmètre d'étude constituent le point d'orgue de cette recherche. Ils mettent en évidence une forme d'organisation nouvelle de l'espace urbain. Celui-ci ne s'organise pas en fonction de lieux centraux, à savoir des lieux rassemblant plusieurs fonctions centrales. Ceci résulte des conditions particulières d'un aménagement qui ne contrôle pas l'expansion urbaine et les mutations structurelles des fonctions urbaines. L'espace urbain se plie à une logique qui lui est défavorable : des espaces commerciaux très importants se mettent en place en dehors des centres traditionnels comme Metz. Gérés à moindre coût, ils attirent une population urbaine et non urbaine de plus en plus nombreuse. La fonction commerciale échappe peu à peu au coeur ancien des villes. Cette

- Introduction générale -

évolution est d'autant plus forte que l'espace urbanisé étudié ne comprend pas de centres urbains structurants. Alors que Saarbrücken, étudiée à titre d'exemple, s'organise en une puissante agglomération suivant une politique rationnelle de pôles hiérarchisés, l'espace urbanisé messin se restructure suivant une logique dont aucun acteur de l'aménagement n'a vraiment la maîtrise.

La crise de la sidérurgie a brisé tous les équilibres antérieurs. La recherche de nouveaux emplois est une préoccupation essentielle pour tous les acteurs de l'aménagement. Les communes qui morcellent cet espace à dominante urbaine (242 au total) tentent d'exploiter au mieux leurs atouts et d'attirer les entreprises. Les grandes surfaces constituent des aubaines financières pour certaines d'entre elles. La recherche d'activités, d'emplois comme de ressources financières par les communes est le ressort de l'aménagement de cet espace. Un nouveau type d'espace urbain est en train d'émerger.

Le morcellement du pouvoir urbain, la faiblesse de ses moyens financiers a induit l'étude des budgets des communes : des propositions de réaménagement ne pouvait omettre cet aspect qui semblait déterminant dans les choix des aménageurs. La comparaison entre les budgets des communes et les moyens financiers de l'agglomération de Saarbrücken est très révélatrice : l'espace urbain étudié souffre du manque d'une véritable politique d'aménagement et de la profonde carence de moyens financiers.

Cette recherche s'est heurtée à des obstacles de natures différentes. L'emprunt de définitions statistiques en vigueur à l'étranger n'est pas aisé : ces définitions résultent de conditions urbaines particulières, de découpages territoriaux, de mentalités différentes. Néanmoins, si des corrections minimales ont été apportées pour rendre possible leur utilisation, ces définitions ont toutes mis en évidence l'existence d'un territoire urbanisé unique.

D'autre part, cette étude a souffert de difficultés à trouver certaines données souvent accessibles dans d'autres pays. Une partie des données concernant le commerce restent des évaluations : aucun recensement n'existe par exemple concernant la surface commerciale exacte dont dispose la ville de Metz. Les données financières des communes ont nécessité une enquête délicate. Certaines communes sont très hostiles à toute évocation de ce problème : la profonde inégalité budgétaire des communes que révèlent les chiffres obtenus explique partiellement cette attitude.

- Introduction générale -

Ce travail s'organise en trois livres.

Le premier livre s'attache à préciser les définitions des agglomérations afin de déterminer un périmètre d'étude cohérent. L'appréhension géographique des agglomérations, leur délimitation est présentée. L'absence de véritables définitions géographiques, de délimitation propre à la discipline oblige les chercheurs à recourir (comme les autres sciences) aux délimitations de l'I.N.S.E.E. dans leurs travaux. Ces définitions statistiques sont étudiées dans le détail ; leurs conditions d'application à Metz sont précisées. Ces définitions ont la particularité d'être utilisées de manière très restrictive pour Metz. L'application de définitions américaine, allemande et européenne confirme cette opinion. Au terme de ce premier livre, un périmètre d'étude est délimité. Il permet d'entreprendre la présentation du milieu urbain et les options prises en matière d'aménagement.

Le deuxième livre tente de saisir le paysage urbain par le biais des aménagements. Le tissu urbanisé est particulier, marqué par des types d'espaces urbains très différents : Metz riche d'une longue tradition urbaine, Thionville, petite place fortifiée au moyen-âge, métropole du fer lorsque la sidérurgie pris son essor au dix-neuvième siècle... La sidérurgie constitue l'un des grands aménageurs de la région avec l'Armée durant près d'un siècle. Après 1945, la France entreprend "d'aménager son territoire". Cet apprentissage se fait en partie en Lorraine où sont expérimentés les premiers Plans de Modernisation. Les politiques d'aménagement de l'espace, entreprises à partir de 1955 se solderont par un échec. Les villes ne sont pas aménagées de façon globale et cohérente.

Le troisième livre traite de la recomposition urbaine en cours qui résulte de l'absence de politique d'aménagement passée et présente. Metz fait les frais de l'absence d'un espace urbain bien structuré depuis 1974 qui sonne le glas de la grande activité sidérurgique. Son apparente prospérité démographique (elle a gagné 5.362 habitants entre 1982 et 1990) cache mal une grande fragilité : son solde migratoire est négatif ; plus de 7.446 personnes ont quitté la commune. L'étude de sa fonction commerciale met en évidence un centre urbain affaibli par la concurrence de centres commerciaux multiples, implantés dans sa proche périphérie et entre Metz et Thionville : une autoroute à vocation urbaine, intra-urbaine et internationale relie ces deux pôles ; elle longe à l'est le bassin sidérurgique. Ces espaces commerciaux résultent de l'absence d'une véritable politique globale d'aménagement commercial. Les modalités de cet aménagement commercial

- Introduction générale -

sont étudiées. Elles montrent la faiblesse des pouvoirs locaux, à la recherche d'activités, de ressources financières.

L'espace urbain s'organise selon de nouvelles formes de centralité et cette évolution particulière n'est pas choisie. Elle n'est pas favorable à la vie urbaine : des idées inspirées de l'exemple saarbrückois pourraient néanmoins inverser un mouvement déjà bien engagé.

LIVRE PREMIER :
L'EVALUATION DES ESPACES URBAINS
DEFINITIONS ET PROBLEMATIQUE

INTRODUCTION

G. Chabot avait défini en 1958 la mission de la géographie urbaine : "expliquer par des raisons profondes cette notion géographique du paysage urbain fait de grosses agglomérations étrangères à la vie rurale".²

Cette tâche des géographes est nettement définie par P. George suivant quatre axes principaux³ :

- le géographe définit les systèmes de relations, les rapports de force qui qualifient une situation présente à l'échelle locale ou régionale ;
- il critique l'urbaniste et son oeuvre. C'est un observateur ;
- il est un conservateur puisqu'il trace l'image la plus fidèle de ce qui existe et ce à quoi les créations nouvelles doivent s'adapter ;
- il est un informateur et un critique lucide.

D'autres géographes ont une vision un peu différente, qui se veut active. J. Labasse consacre un ouvrage entier à la "géographie volontaire", qui fait une large place aux aménagements urbains. Le géographe se doit de "faire constamment référence au paysage pour organiser l'espace ; la géographie volontaire s'entend (...) d'une réflexion tournée vers l'action sur les efforts que l'homme entreprend délibérément et collectivement en vue de modifier les conditions spatiales de l'existence d'une communauté."⁴ Les réflexions produites dans cet ouvrage sont anciennes (1966) et les géographes n'ont pas, pour la plupart, utilisé une telle démarche.

La géographie volontaire est urbanisme par cette volonté sous-tendue "*d'assurer aux hommes groupés en agglomération des conditions optimales de vie et de travail*"⁵.

Il faut non seulement maîtriser la croissance urbaine, mais en plus éviter les conséquences catastrophiques de la dilution de l'habitat dans des sociétés inadaptées par leurs caractères psychosociologiques car longtemps "*soustrait(e)s à la vertu animatrice et éducative des villes rassemblées*"⁶ : la

² G. Chabot, *Les villes*, A. Colin, Orléans, 1958, 2ème édition, 224p.

³ P. George, Géographie et urbanisme, dans *Annales de géographie*, N°406, nov-déc 1965, pp.641-659.

⁴ J. Labasse, *L'organisation de l'espace : Eléments de géographie volontaire*, Hermann, Paris 1966, 605p., p. 16.

⁵ Idem, p.260.

⁶ Ibidem, p. 269.

- Définition des espaces urbains : introduction -

croissance urbaine et la structure urbaine sont les points essentiels sur lesquels se porte la géographie urbaine volontaire selon J. Labasse en 1966.

Quoique ces références soient anciennes, elles correspondent à la ligne dans laquelle ce travail s'inscrit : Metz et sa région subissent une crise très vive et la vision géographique peut contribuer à améliorer son aménagement et ses perspectives de développement.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

PARTIE I :
LA NOTION GEOGRAPHIQUE FRANÇAISE
DES ESPACES URBAINS
ET SES DELIMITATIONS DANS L'ESPACE
CHAPITRE 1 : L'IMPRECISION DES DEFINITIONS
GEOGRAPHIQUES DES ESPACES URBAINS

La faiblesse des définitions des espaces urbains en France réside dans l'ambiguïté fondamentale existant encore dans les esprits pour distinguer ce qui est urbain et rural. On ne peut mettre en cause l'absence de travaux de recherche à ce sujet. Mais l'urbain et le rural sont toujours délimités de manière approximative et arbitraire.

Il est de coutume de définir par une boutade l'espace rural comme ce qui n'est pas urbain. Au travers des définitions géographiques françaises des espaces urbains, les définitions n'inscrivent que rarement des limites exactes dans l'espace et restent ainsi difficilement opérationnelles.

A) LES DEFINITIONS CONCEPTUELLES GENERALES DES
DIFFERENTS ESPACES URBAINS

1. La ville

"*Le pivot des organismes urbains, c'est la ville.*"⁷. De sa définition précise et correcte dépend toutes les autres définitions des différents espaces urbains.

G. Chabot en 1948 ne donnait pas une définition précise et unique de la ville : il faisait siennes les conclusions les plus intéressantes de plusieurs géographes⁸ :

- la définition de F. Ratzel : "une réunion durable d'hommes et d'habitations humaines qui couvrent une grande superficie et se trouve au croisement de grandes routes commerciales." ;

⁷ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p. 107.

⁸ G. Chabot, *Les villes*, op. cit., p.10.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

- la définition de H. Wagner : "point de concentration du commerce humain." ;
- la définition de Fr. Von Richthofen : "un groupement dont les moyens d'existence normaux consistent dans la concentration des formes de travail qui ne sont pas consacrées à la culture, en première ligne dans le commerce et l'industrie." ;
- la définition de J. Brunhes et P. Deffontaines : "il y a ville toutes les fois que la majorité des habitants emploie la majorité de son temps à l'intérieur de l'agglomération ; il y a village toutes les fois que la majorité des habitants emploie la majorité de son temps à l'extérieur des agglomérations." ;
- la définition de H. Dörries : une ville se reconnaît "à sa forme plus ou moins ordonnée, fermée, groupée autour d'un noyau facile à distinguer, et à son aspect très varié, composé des éléments les plus divers." ;
- la définition de H. Bobeck : "c'est une agglomération fermée, d'une certaine importance où l'on mène la vie urbaine."

Ces définitions sont claires, faciles à mettre en oeuvre : les limites de la ville s'inscrivent dans l'espace où la population n'exerce pas une activité agricole. Si la définition de Fr. Von Richthofen par exemple apparaissait fort complète lorsqu'elle fut conçue en 1908, elle présentait déjà en 1960 de larges inconvénients liés à la progression des banlieues sur les couronnes périphériques des villes qui furent autrefois dominées par l'agriculture.

En 1980, J. Beaujeu-Garnier publie un manuel très attendu de géographie urbaine. Compte tenu du développement des espaces urbains, de complexité grandissante, la définition qu'elle donne des villes n'est pas réduite à quelques axiomes et se veut non plus descriptive mais "structurelle et systémique". Elle s'intègre à un chapitre consacré au "*phénomène urbain*"⁹, marquant ainsi l'importance des changements dans l'espace urbain et peut-être aussi son caractère extraordinaire pris au cours de ces dernières années. *"L'important est de considérer que la ville, concentration d'hommes, de besoins, de possibilités de toutes sortes (travail, information...) ayant une capacité d'organisation et de transmission, est à la fois sujet et objet. En tant qu'objet elle existe matériellement ; elle attire et accueille des habitants auxquels elle fournit par sa production propre ou son commerce, et par ses équipements divers la majeure partie de tout ce dont ils ont besoin ; elle est*

⁹ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., pp.11-24.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

le lieu où les contacts de toute nature sont favorisés et leurs résultats maximalisés ; elle contribue essentiellement à la double liaison entre l'espace périphérique qu'elle domine plus ou moins et l'espace lointain avec laquelle elle entretient des rapports complexes. Mais le corollaire de cette fonction objet est un véritable rôle d'intervention, de fonction sujet. Le cadre urbain, l'ambiance urbaine influent sur les habitants ; ils peuvent les transformer peu à peu ; par ses exigences (nourriture, matières premières, commerces) la ville joue sur les activités internes et périphériques ; par son pouvoir propre, elle favorise, diffuse ou bloque les impulsions diverses venues de l'extérieur. Si l'homme utilise et façonne la ville, la réciproque est également vraie."¹⁰

Ainsi, la ville est une concentration humaine où les échanges sont maximalisés. Elle est une combinaison de facteurs, un système. Elle est une entité à part entière qui influence les activités urbaines et les hommes qui l'animent. Cette définition peut paraître séduisante mais elle ne donne pas les bases d'une recherche spécifiquement géographique. Et, en effet, la définition donnée veut éviter une définition partielle et réductrice.

En 1981, P. Claval publie un autre manuel¹¹ faisant le bilan des recherches sur la ville et sa structure. Cette définition doit saisir "*l'unité du phénomène urbain, sa permanence à travers l'histoire, et la multiplicité des formes et des civilisations urbaines.*" La ville est une organisation qui serait destinée à "maximaliser l'interaction sociale". Deux différences fondamentales surgissent si l'on compare cette définition avec celle de J. Beaujeu-Garnier : la mission de la ville est de maximaliser les relations, elle ne constitue pas son essence. Les relations ne sont pas de toutes natures mais sociales.

Sept années plus tard, F. Choay et P. Merlin (des urbanistes) définissent le vocabulaire de base de la ville dans le Dictionnaire d'Aménagement et d'Urbanisme¹². Selon eux, la ville doit réunir trois éléments fondamentaux : l'agglomération de constructions, certains traits sociaux de la population, les activités de relations, une certaine dimension. En fait, aucune définition satisfaisante de la ville n'aurait été donnée à ce jour par les géographes. Les auteurs énoncent ainsi une idée qui leur paraît réunir les exigences de toutes les disciplines intéressées par le fait urbain : "*Si l'on veut éviter les difficultés de trouver des critères universels, il est bon de*

¹⁰ Idem, p.16.

¹¹ P. Claval, *La logique des villes*, Litec, Toulouse, 1981, 633p.

¹² P. Merlin, F. Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme*, PUF, 1988, 723p.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

partir d'une idée qui permette de retrouver ce que les géographes, démographes, sociologues, économistes, ethnologues ou historiens ont apporté dans les études qu'ils ont consacrées aux réalités urbaines : la ville naît des besoins d'interactions des gens et des avantages que celles-ci procurent. (...)".

Les géographes tentent de donner des définitions aussi larges que possible car la géographie urbaine est multiple : elle décrit un paysage humanisé et fait appel à de nombreuses disciplines. La ville est le lieu où s'effectuent les relations les plus intenses et les plus nombreuses. Mais les géographes se refusent à donner une définition géographique des villes, comme si leur discipline n'avait pas de conception propre. La géographie touchant à des domaines si variés, la géographie urbaine aurait pu affirmer son identité au travers d'une définition qui contribuerait à mieux définir sa vision de l'espace urbanisé à la différence des sociologues ou des économistes...

La ville comme lieu d'échanges et villes monofonctionnelles : les lacunes de l'interprétation française

Aujourd'hui, la ville des géographes en France est résumée par le mot "relations", un terme qui donnerait aux géographes une approche systémique de la problématique urbaine. La ville n'est pas une énumération de caractères (démographiques, économiques...), mais le résultat de leurs interrelations. La "grande ville" est la ville où les échanges sont les plus importants. Pour qu'il y ait échanges, il faut qu'il y ait diversité des fonctions. Une ville répondra d'autant mieux à cette définition que ses fonctions sont multiples et provoquent des échanges de natures diverses.

Pourtant, les villes françaises se distinguent pour certaines par leur caractère essentiellement mono-fonctionnel : les villes touristiques, les villes minières en sont les exemples les plus évidents.

La petite ville minière en France n'est pas une véritable ville. Les géographes français lui ont même donné un nom : l'agrégat urbain ou la nébuleuse urbaine selon les auteurs. Selon J. Beaujeu-Garnier, la nébuleuse urbaine est constituée d'un ensemble de petites villes très proches¹³, ou de cités ouvrières qui ne survivent pas à la fin d'une activité industrielle qui les avaient fait naître. P. Pinchemel lui préfère le terme d'agrégat urbain¹⁴. Les

¹³ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p.111.

¹⁴ P. Pinchemel, *La France : Activités, milieux ruraux et urbains*, Armand Colin, 1988, 415p., pp.325-326.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

géographes constatent ici une situation, se contentant de reproduire une réalité urbaine en France et aux Etats-Unis : le terme de "ghost-town" n'a-t-il pas fait fortune en France ? Il est dans ces définitions un fatalisme (ou une indifférence ?) qui met mal à l'aise. L'énorme région urbaine de la Ruhr n'est-elle pas née des mines ?

Une définition "géographique" des villes proposée par un géographe belge est éclairante sur la différence de conception. A. Lefebvre s'était en effet "risqué" à une définition géographique des villes en 1965¹⁵.

L'auteur regrette l'absence de définition véritablement géographique de la ville alors que les autres disciplines ont affirmé la leur. Il propose la définition suivante :

"La ville est l'habitat d'une population qui s'occupe de fonctions urbaines, multiples et complexes : commerciales, industrielles, de fonctions de service, celles-ci s'étendant régionalement suivant un rayon plus ou moins en profondeur. Les conséquences d'un tel habitat sont que les habitants des villes vivent en forte concentration et d'après une organisation sociale dépendante des fonctions urbaines."

L'auteur distingue dans cet article les agglomérations minières implantées sur les sites d'extraction, qui ne saurait être définies comme des villes. "Elles ne sont pas encore des villes", ce qui laisse supposer que de tels établissements ont une chance selon lui d'accéder un jour à un tel rang.

Les géographes reproduisent une réalité. Mais la géographie ne doit-elle pas être active ? Les villes touristiques connaissent d'une certaine façon en France le même problème que les villes minières. Monofonctionnelles, elles "meurent" une partie de l'année. Intégrées aux études globales des villes en France ou aux Etats-Unis, ce type de ville monofonctionnelle perturbe les schémas de hiérarchie urbaine élaborés par W. Christaller. J.B. Charrier reprend les théories américaines pour expliquer les limites de cette théorie. D. Harris et E. Hullmann ont proposé trois types de villes : les localités centrales, les noeuds de communication, concentrés sur les points stratégiques du territoire, les villes fonctionnellement spécialisées dans la production d'un bien et d'un service.¹⁶

La définition conceptuelle de la ville en France présente des divergences avec les définitions des géographes européens, notamment

¹⁵ M.A. Lefebvre, Définition géographique des villes, dans *Bull. de l'Assoc. Géogr. de Liège*, 1965, pp. 235-239.

¹⁶ J.B. Charrier, *Villes et campagnes*, Masson, Paris, 1988, 208p., pp. 96-97.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

belges et allemands. L'influence des Etats-Unis est manifeste. La problématique de la ville s'articule actuellement autour des relations à partir de la théorie générale des systèmes, très développée aux Etats-Unis. Qu'en est-il des agglomérations, leur définition et de leur analyse ?

2. L'agglomération : la ville et sa banlieue

La ville est la base de tout grand ensemble urbain. L'agglomération est, dans une vision classique de la géographie, constituée de la ville et de sa banlieue. Voyons dans le détail ce que recouvre cette définition apparemment simple.

L'idée d'une agglomération comme rassemblement d'hommes et de personnes fait son apparition au dix-neuvième siècle mais ses réalités restent particulièrement floues¹⁷. L'agglomération est un espace urbain continu associant la ville et sa banlieue. Les définitions des dictionnaires de géographie soulignent également l'idée d'une continuité du tissu urbain dans la définition de l'agglomération :

*"On parle (...) d'agglomération urbaine, association de plusieurs communes, dont l'une est la ville mère ; l'ensemble des communes de l'agglomération est relativement cohérent, le tissu urbain, constitué par l'enchevêtrement des constructions urbaines, est caractérisé par une certaine continuité"*¹⁸.

*"Il y a deux acceptations du terme d'agglomération. L'on pense surtout, à juste titre, à un ensemble urbanisé formé d'une ville centre à laquelle se soudent d'autres communes qui en sont distinctes sur le plan institutionnel mais en dépendent sur le plan des services centraux. (...) Il s'agit donc de la ville et de sa banlieue. (...) "*¹⁹

Comme la ville, l'agglomération est un espace bâti continu. Mais la croissance récente des espaces urbains oblige les géographes à remettre en question la notion de continuité du tissu urbain : ainsi pour F. Choay et P. Merlin, l'emploi du terme d'agglomération résulte des *"transformations profondes qui sont liées à l'urbanisation généralisée, au développement des*

¹⁷ P. Imbs, (sous la dir. de), *Trésor de la Langue Française*, Ed du C.N.R.S., Paris, 1973, T2, p.123 : citons par exemple E. Durkheim, *De la division du travail social*, préf., 1893, p.26 : "...la grande industrie (...) n'a pas nécessairement son siège dans une ville ; elle peut s'établir en dehors de toute agglomération rurale ou urbaine préexistante."

¹⁸ D. Brand, M. Durousset, *Dictionnaire thématique histoire et géographie*, Sirey, 1991, 507p., p.451.

¹⁹ C. Cabanne (ss la dir. de), *Lexique de géographie humaine et économique*, Dalloz, 1984, 432p., p.9.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

transports modernes et à l'apparition des centres commerciaux ou des centres directionnels à la périphérie des cités les plus importantes, (...) la généralisation d'espaces suburbains souvent très monotones et où il est difficile de lire dans les paysages une organisation claire." J. Beaujeu-Garnier s'interroge également sur la définition des agglomérations et sa délimitation géographique²⁰. La notion de continuité du bâti est un critère de plus en plus contesté pour la définition d'une agglomération actuellement.

La définition conceptuelle géographique des agglomérations reste peu précise compte tenu des bouleversements actuels de l'urbanisation. Elle s'articule selon l'idée d'un centre (la ville) dominant directement une périphérie (Cf. Atlas, Figure N°1). Ce faible affinement de la définition des agglomérations trouve ses sources dans l'ampleur des transformations actuelles des agglomérations. Il s'agit d'en présenter les grands traits. L'analyse des transformations actuelles des agglomérations conduit directement à des conceptions actuellement en gestation de nouvelles définitions conceptuelles des agglomérations.

B) L'ANALYSE DES MODES D'EVOLUTION DES VILLES FRANÇAISES ET DE LEUR PERIPHERIE

L'analyse de la ville s'effectue en fonction de son centre qui concentre l'essentiel des interrelations.

1. Le centre

1.1. Définition du centre

Le centre, comme l'agglomération, est assez aisément reconnaissable mais ses limites demeurent floues pour les géographes. La France, où les destructions pendant la seconde guerre mondiale ont été moins sensibles que dans d'autres pays, dispose de centres villes aux paysages marqués : l'aspect architectural constitue sans nul doute le caractère évident du centre ville français : cathédrale gothique, hôtels particuliers du dix-huitième siècle... Autant de richesses culturelles qui confèrent au centre ville sa particularité et sa suprématie sur le reste de l'espace urbain : *"C'est un livre de pierres et de briques qui raconte, à travers les vestiges du passé, l'histoire de la ville et*

²⁰ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p.100.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

celle des sociétés dans son ensemble"²¹ affirme J.P. Lévy, reprenant une image déjà évoquée par V. Hugo dans une version de Notre Dame de Paris.

Le centre ville devait pendant longtemps sa domination sur les espaces périphériques à ses caractères socio-économiques. La densité exceptionnelle de ses fonctions lui a conféré la puissance équivalente des Central Business District anglo-saxons. Le C.B.D. est en effet *"le lieu de rassemblement des activités qui dirigent et qui rapportent, tout comme de celles qui visent à donner à la population la possibilité de combler leurs exigences les plus élevées"*²².

Dans les villes récentes ou reconstruites, centre ville et C.B.D. sont confondus, des gratte-ciels surgissant au centre des zones résidentielles basses. En France, où la plupart des villes ont conservé leur patrimoine architectural (ou l'ont reconstruit sur un même modèle), le C.B.D., quand il existe, a conquis et aménagé des secteurs nouveaux en fonction des exigences qui lui étaient propres. Le centre ville est caractérisé sinon par les limites floues, par la densité de circulation piétonnière et routière, par des bâtiments anciens généralement occupés par des administrations symboles telles que les mairies, par une forte densité de construction, par une hauteur générale des immeubles plus importante qu'à la périphérie. Le centre de la ville *"confère sens et marque distinctive à l'ensemble de l'agglomération. Lieu de rencontre, il est vécu par les citoyens comme la quintessence de l'urbain et le lieu par excellence des urbanités."*²³.

Si le centre ville a été l'objet de nombreuses recherches dans les années 1950, la recherche en géographie urbaine a délaissé peu à peu ce secteur fondamental de l'espace urbain bien qu'il constitue la clé de toute définition urbaine. J. Beaujeu-Garnier a proposé en 1972²⁴ une méthode pour l'étude et la délimitation des centres des villes. Regrettant la pénurie d'études relatives aux centres villes, l'auteur propose des méthodes de délimitation basées sur des critères non pas *"en fonction de l'idéal souhaité mais en fonction des possibilités les plus réalistes de trouver des documents"*²⁵. D'autre part, J. Beaujeu-Garnier préconisait avec insistance l'étude de la

²¹ J. P Lévy, Réflexions sur l'évolution contemporaine des centres villes, dans *Bull. de l'Assoc. Géogr. Franç.*, 1987, N°4, pp.308-315, p.308.

²² J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit.

²³ J. P Lévy, Réflexions sur l'évolution contemporaine des centres villes, op. cit., p.309.

²⁴ J. Beaujeu-Garnier, Méthode d'étude pour le centre des villes, *Ann. de Géogr.*, N°448, 1972, pp.695-705.

²⁵ Idem, p.702.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

fonction commerciale et de l'usage des sols pour étudier l'évolution des centres et leurs caractères.

En fait, aucune méthode précise n'a émergé. Le déclin des recherches sur les centres villes s'explique par l'abondance des travaux consacrés à la périphérie des villes françaises. Ce sont les lieux des très grandes mutations que les géographes ont décrits et définis dans de nombreux ouvrages.

1.2. L'évolution générale des quartiers centraux des villes en France

Le centre ville, quoique reconnaissable, est difficile à cerner dans ses limites exactes. Les villes françaises se caractérisent par des paysages urbains particuliers résultant d'une longue et riche histoire urbaine.

1.2.1. Les tendances de l'évolution des fonctions du centre ville

Les centres villes ont longtemps été formés de quartiers aux vocations différentes : quartier d'affaire, quartier commerçant (les deux vocations pouvant être localisées dans un même quartier), quartier ludique comprenant les principaux lieux de culture et de détente. En somme, le centre ville accueillit longtemps les fonctions urbaines les plus nobles comme les plus élémentaires pour les citadins : le commerce de gros, le commerce de détail alimentaire, les administrations spécialisées pour l'ensemble d'une région... Le centre est l'objet actuellement d'une crise qui résulterait de son inadaptation morphologique profonde à ses véritables fonctions, lesquelles n'arrivent pas à s'intégrer dans des locaux qui n'ont pas été conçus à leur effet, subissant les contraintes d'une mauvaise accessibilité. De nombreuses administrations, des services, par manque de place, doivent migrer vers la périphérie plus riche en terrains vacants.

1.2.2. L'évolution de la morphologie des centres villes : rénovation, restauration et réhabilitation

De ce fait, les communes des villes centres ont tenté de rendre leur paysage urbain plus adapté aux exigences de la vie moderne. Ces actions se sont développées sous deux formes principales : la restauration et la rénovation des quartiers ou des îlots.

La rénovation a constitué la première tentative par les communes - après la seconde guerre mondiale - de remédier à la dégradation de certains îlots dans le centre. Des quartiers entiers, jugés trop dégradés, ont été rasés malgré parfois leur grande richesse architecturale. Ces opérations, longues et coûteuses, ont pu être le moyen pour certaines villes centres, comme Marseille ou Bordeaux par exemple, de se doter de nouveaux quartiers d'affaires et centres directionnels aux locaux et conditions d'accessibilité plus

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

ajustées aux besoins. Dans la plupart des cas, la mauvaise qualité des études préalables, l'insuffisance des objectifs assignés aux nouveaux quartiers qui expliquent ensuite leur mauvaise intégration dans l'environnement urbain, ont alourdi les conditions financières des opérations, et introduit un "malaise urbain".

La réhabilitation ou la restauration sont les modes d'aménagement généralement adoptés aujourd'hui par l'ensemble des maires à l'égard des centres anciens. Si la restauration implique la remise en l'état initial de la façade et des toitures, la réhabilitation est réduite au respect du caractère architectural du bâtiment : des modifications peuvent être entreprises pour remanier un immeuble, y créer des appartements fonctionnels par exemple. La loi Malraux²⁶ a donné une impulsion nouvelle à la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural français souvent situé au coeur des villes. Les quartiers centraux ont ainsi connu au cours des vingt dernières années une revalorisation telle que la population, jadis de faible revenu ou vieillie, a disparu au profit d'une population de hauts revenus et de commerces de détail spécialisés.

Les centres villes français inadaptés à la circulation routière parce que d'une grande richesse architecturale n'ont jamais subi de mesures drastiques pour réduire, voire interdire ce type de circulation. Des espaces piétonniers ont fait leur apparition, résultant trop souvent d'aménagements hasardeux : absence de parking automobile, autorisation de circulation de nombreux véhicules (bus, taxi, camions d'approvisionnement...). Mais ces espaces piétonniers ont été autant de mutations pour les commerces des artères réaménagées.

Les centres villes français se caractérisent ainsi par une mutation récente majeure qui a vu la revalorisation de leur patrimoine foncier, facteur de spéculation et de mutations démographiques (et ceci, malgré l'introduction de logements sociaux). Leurs activités se sont plus spécialisées malgré certains efforts d'aménagement pour disposer de locaux plus adaptés aux services modernes. Les fonctions des centres villes se sont généralement réduites à des services administratifs fondamentaux, à des commerces spécialisés de luxe.

²⁶ Loi du 4 août 1962.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

2. Entre centre et périphérie : le péricentre

Le péricentre est l'espace qui assure la "jonction" entre le centre et la banlieue. C'est un espace morphologiquement hétérogène comprenant de nombreuses constructions du siècle dernier : c'est le quartier de la révolution industrielle avec sa prolifération d'immeubles, d'entrepôts, de casernes jouxtant le centre historique car les transports rapides individuels et collectifs intra-urbains étaient faiblement développés. Ces espaces, par leur proximité du centre ville, peuvent être des secteurs privilégiés des mutations urbaines (Cf. page 26, la théorie de l'organisation des agglomérations).

3. La périphérie

3.1. La définition des zones périphériques

G. Chabot en 1958 avait déjà défini différentes couronnes²⁷ situées autour des centres villes : il distinguait la banlieue immédiate, la moyenne banlieue, et la banlieue lointaine. La banlieue immédiate est le faubourg qui fait encore partie de la ville. La population vit une part importante de sa vie dans la ville même par son travail ou ses achats. La moyenne banlieue subit de manière moindre le rythme de vie du centre ville. Son influence reste réelle sur la vie de la population mais elle s'assimile plutôt à un lieu de villégiature en 1960. Dans la grande banlieue, le contact avec la ville est réduit, jamais journalier²⁸. Les villes satellites, dotées de services, prouvent la perte d'influence de la grande ville. Ce schéma est encore aujourd'hui reproduit dans de nombreuses études portant sur la périphérie et la délimitation des principaux secteurs qui la composent (Cf. page 30, les limites des espaces urbains) mais la grande hétérogénéité récente modifie peu à peu ces banlieues concentriques.

3.2. La grande hétérogénéité morphologique des espaces périphériques

La périphérie se présente aujourd'hui comme un espace toujours plus complexe. A proximité du centre et du péricentre se sont développées des zones urbaines dégagées progressivement des contraintes de la distance au centre. Au centre et péricentre se sont adjoints des espaces bâtis de natures diverses qui ont pu se densifier en un siècle, étant affectés par le processus de suburbanisation. C'est une première couronne facile à repérer : l'urbanisation

²⁷ G. Chabot, *Les villes*, op. cit., pp.186-187.

²⁸ Cette remarque peut paraître contestable déjà en 1960 : certaines grandes villes comme Lyon et Paris ont généré des migrations pendulaires importantes sur leur banlieue lointaine.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

y est continue. Au-delà de cet espace, l'emprise urbaine est discontinue mais dominante : c'est le front urbain, siège de la péri-urbanisation. Enfin, les espaces ruraux à proximité sont mités par l'implantation de lotissements. C'est l'espace de la rurbanisation où l'espace rural garde encore son identité. La rurbanisation agit sur la troisième couronne : l'urbanisation se fait à partir des villages, elle est discontinue. J.M. Roux et G. Bauer définissent la rurbanisation²⁹ comme le résultat du "*déploiement et de la dissémination des villes dans l'espace ; en conséquence est rurbane selon une première définition, une zone rurale* :

- a. *proche des centres urbains et subissant l'apport résidentiel d'une population nouvelle, d'origine principalement citadine, ce qui se traduit en première analyse par un solde migratoire positif (migration définitive), une proportion décroissante d'agriculteurs et d'artisans ruraux dans la population, une forte transformation du marché foncier, une forte construction de maisons individuelles dans les communes rurales situées à plus d'une demi-heure de l'agglomération urbaine qui en est le pôle ;*
- b. *Caractérisée cependant par la subsistance d'un espace non urbanisé très largement dominant. C'est en cela que son organisation se distingue de celle de n'importe quelle banlieue traditionnelle. En effet, les banlieues se sont constituées jusqu'à présent en contiguïté totale avec la ville mère, dont elles apparaissent comme le prolongement spatial ; (...) C'est la forme la plus récente de la croissance urbaine".*

Comme il est hasardeux d'analyser chacun des espaces de cette banlieue proche et lointaine (zone péri-urbaine et rurbanisée), les caractères de la banlieue sont présentés suivant l'utilisation des terrains : habitat, nouveaux équipements.

3.2.1. La composition progressive de l'habitat urbain périphérique et ses multiples composantes

a) La périphérie et le succès de l'habitat pavillonnaire durant la première moitié du vingtième siècle en France

L'entre deux-guerres marque la colonisation de la banlieue sous forme d'un habitat pavillonnaire, offert cette fois à des populations aux revenus plus modestes. Cette évolution fut particulièrement accusée dans la banlieue parisienne et c'est un phénomène qu'il ne faudrait sans doute pas généraliser.

²⁹ G. Bauer, J.M. Roux, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976, 190p., pp.13-14.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Les traits les plus caractéristiques de ces cités pavillonnaires sont la grande variété des constructions et l'inorganisation des voiries. Ce paysage urbain n'est pas le fruit exclusif des appétits des promoteurs privés et du goût de la propriété individuelle des populations. Des mesures politiques viennent en effet stimuler l'émergence de ces banlieues pavillonnaires dans un but avoué : maîtriser les fièvres politiques qui agitent les centres villes, fièvres notamment communistes, en donnant aux ouvriers l'esprit propriétaire. *"L'entre deux guerres fit voir que pour gouverner, il fallait d'abord, plus qu'avant 1914, le consentement et le bon vouloir de Paris, des grands financiers et des industriels de la capitale, mais aussi des ouvriers, employés, fonctionnaires et commerçants, desquels la vie de l'Etat dépendait de plus en plus."*³⁰

Des lois ont favorisé l'extension de la maison individuelle en banlieue :

- la loi Siegfried en 1894 est à l'origine des H.L.M. (H.B.M.) et visait particulièrement la maison individuelle ;
- la loi Loucheur du 13 juillet 1928, sous l'ampleur de la pression foncière et par l'implantation inorganisée des pavillons, systématisait les constructions avec un programme global de construction de 200.000 logements sur l'ensemble du territoire français.

Malgré d'autres mesures législatives (Loi Sarraut en 1928), le développement de la banlieue se fait dans la plus grande confusion, sans équipements de base capables d'assurer à cette population grandissante ses besoins les plus élémentaires.

b) L'après seconde guerre mondiale et l'apparition des grands collectifs

La périphérie connaît encore la croissance de l'habitat individuel malgré de pressants besoins en logements. Les instances politiques encouragent encore cette forme d'habitat (par exemple, le mouvement des Castors qui n'a pas été freiné...).

Les immeubles collectifs ne se sont véritablement développés qu'à partir des années 1950, face à la demande urgente de logements. Bon marché par les types de matériaux utilisés, situés sur des terrains de mauvaise qualité et peu coûteux, les grands ensembles (se définissant comme "*quelques centaines de logements*") ne faisaient que répondre à la demande de

³⁰ L. Gachon, Les rapports villes-campagne : le sens prévisible de leurs lignes d'évolution, dans *Noréis*, Juillet-septembre 1954, pp.201-218, p.204.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

logements la plus urgente estimée à quelques 300.000 unités par an. Promoteurs publics puis privés ont pris en charge ces constructions et si certains équipements y ont été implantés, les grands ensembles - surtout dans les années 1990 - constituent sans doute l'échec urbanistique le plus retentissant de l'histoire urbaine française moderne. Le paysage urbain reflète ici la société : "*l'injustice s'inscrit ici sur le sol des grands ensembles, témoins d'une société peu sensible et divisée*"³¹.

Malgré des opérations généralisées de réhabilitations des grands ensembles, l'instauration d'équipements, les animations de vie de quartiers, le rejet de ces quartiers est unanime, stimulant la volonté des particuliers de disposer d'une maison individuelle.

c) Le triomphe actuel de la maison individuelle

L'aménagement "maîtrisé" des logements individuels : les grands ensembles ont très vite suscité sinon le rejet, la méfiance de la part de la population comme des pouvoirs politiques. Depuis trente ans, diverses mesures ont été prises pour encourager la maison individuelle : les *villagexpo* organisés par les pouvoirs publics chargés de promouvoir l'habitat individuel dans un cadre maîtrisé, les grandes opérations d'industrialisation de l'habitat individuel comme les Chalandonnettes (les concours de la maison individuelle) ont été lancés. La mauvaise qualité des logements produits, l'absence de suivi des procédures expliquent les changements récents dans le mode d'aménagement des logements individuels.

La dernière phase actuelle de l'urbanisation par les logements individuels est la production des lotissements : le promoteur est seul chargé de l'achat, conception et réalisation et de la vente d'un ensemble de logements. Ces lotissements, souvent mal intégrés à l'espace urbain, sont réservés aux propriétaires d'une voiture. Ils sont, par leur localisation, totalement dissociés des Z.U.P. dans lesquels ils auraient pu contribuer sinon à humaniser le paysage, tout au moins bénéficier de certains équipements. De tels lotissements ne sont pas à l'abri de la ségrégation sociale déjà évoquée pour les grands ensembles. Très homogènes socialement, les lotissements présentent des différenciations sociales marquées : "hameaux de standing" pour les classes les plus aisées, "villages sociaux" pour les classes plus modestes (artisans, ouvriers, employés) qui fuient les grands ensembles. Ces lotissements sont remarquables par la pauvreté architecturale et culturelle qu'ils représentent.

³¹ J. Monod, *Transformation d'un pays*, Paris Fayard, 1974, 186p., p.56.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Le mitage urbain et la construction diffuse des maisons individuelles : l'autonomie, créée par l'automobile, permet l'implantation isolée des maisons individuelles. Ce processus est l'un des plus importants pour expliquer la croissance démographique et spatiale des espaces urbains. Les habitants de ces logements, localisés notamment aux hasards des échangeurs autoroutiers, constituent une part croissante des consommateurs des équipements urbains.

3.2.2. Des espaces économiques nouveaux à la périphérie des centres

Les industries sont les premiers acteurs économiques à quitter la ville même : le besoin d'espace comme les effets néfastes de la pollution déterminent la migration des activités industrielles des centres et péri-centre ville vers la périphérie. Cette relocalisation s'effectue au profit de terrains situés à proximité des grandes voies de circulation, le long des grandes voies routières ou ferroviaires. L'implantation industrielle s'était faite d'abord dans les quartiers péri-centraux, surtout quand l'industrie était de petite taille et destinée à satisfaire les besoins de la cité. Les grands établissements industriels se sont installés plutôt à proximité des grands équipements de circulation (ports, canaux, grandes gares...). Toutes ces implantations industrielles se sont faites sans concertation ni réflexion puisqu'aucune réglementation ne devait intervenir avant la fin des années 1960. Le Cinquième Plan introduit un type nouveau de secteur urbain régi par un certain nombre de règles : les zones industrielles. Leurs principes fonciers, financiers, techniques sont définis ; des efforts sont accomplis pour doter ces zones d'une bonne infrastructure. Ces zones ont connu une rapide saturation. Localisées dans la première couronne, elles obligent les entreprises nouvelles à gagner une périphérie plus lointaine. Des transferts s'effectuent également pour les entreprises déjà implantées d'une couronne à une autre. Ainsi, la moitié des surfaces autorisées dans le périmètre du S.D.A.U. de Lyon concerne des transferts d'entreprises³². Villeurbanne qui avait accueilli les établissements industriels du centre de Lyon au dix-neuvième siècle, connaît actuellement une seconde mutation avec la création de bureaux qui remplacent peu à peu les établissements industriels³³.

Les zones industrielles "lourdes" ont été progressivement délaissées pour des "parcs d'activités". Le paysage offert par ce type de zone est beaucoup plus intégré dans le tissu urbain périphérique dominé par l'habitat

³² J.P. Laborie, Le desserrement des industries dans les banlieues, *Annales de la Recherche Urbaine*, N°15, 1982, pp.32-55, p.38.

³³ Idem, p.42.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

pavillonnaire. Et pour cause : le développement industriel subit une crise ; les autorités politiques privilégient le secteur tertiaire plus facilement intégré dans l'espace urbain (petits locaux, faible pollution...). La grosse industrie est rejetée des villes et, dans une certaine mesure, de leur périphérie où l'on privilégie désormais les activités de pointe, plus valorisantes pour le paysage urbain comme pour les composantes sociales de l'agglomération.

Les commerces au sein des agglomérations ont connu également une mutation importante. Sous les effets conjugués d'une demande croissante de la population et d'une modernisation des modes et des techniques de commercialisation, l'équipement commercial est progressivement modifié. Les premières implantations commerciales périphériques ont accompagné la vague d'urbanisation des années 1960 dont la maîtrise des équipements notamment commerciaux était à peu près nulle. Des supermarchés - des établissements commerciaux de dimension moyenne, environ 1000 m² - ont fait leur apparition à la limite du péricentre et de la banlieue, dans des zones déjà largement conquises par l'urbanisation. Le commerce était engagé dans la voie de la rationalisation tandis que la périphérie des villes connaissait une extension croissante de population toujours plus motorisée. C'est en toute logique que des établissements commerciaux de très grande taille se sont implantés à l'extrême périphérie où des terrains importants et encore bon marché subsistaient. Les nouveaux flux de circulation qui en ont résulté ont provoqué rapidement la multiplication d'établissements commerciaux de toutes sortes, comme des restaurants. Les établissements de commerce de gros, les centrales d'achats ont également migré vers la périphérie. Les activités tertiaires à forte emprise spatiale, les ont suivi : foire-exposition, hôtels...

3.2.3. Les grands équipements urbains

Outre les activités économiques, les grands équipements urbains, certaines administrations ont dû, sous la contrainte de la saturation des centres et péricentres, trouver de nouveaux terrains : universités, équipements sportifs ont trouvé une nouvelle localisation en périphérie.

L'espace périphérique français est ainsi morcelé en de multiples secteurs affectés de différentes fonctions : habitat, commerces, industrie. Seuls éléments actuels de mixité des fonctions, les technopôles, qui, parfois, s'intègrent dans des espaces résidentiels. La dichotomie morphologique du centre et de la périphérie apparaît nettement dans le paysage urbain français, reflet de la relocalisation actuelle des fonctions : le centre connaît parfois

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

l'abandon de certains équipements qui en faisaient presque sa spécificité (université, administration...) et la refonte partielle de certaines autres fonctions. Il en résulte une ségrégation générale de l'espace urbain, fonctionnelle et sociale, malgré quelques réglementations et mesures sociales destinées à freiner ce phénomène.

4. L'analyse de l'évolution des relations centre-périphérie : les théories de l'organisation des agglomérations

L'analyse des relations centre-périphérie d'une agglomération est un thème classique de la géographie urbaine. Elle suscite actuellement des thèses contradictoires et une remise en cause même de cette problématique.

4.1. Les théories du centre ville en extension sur le périurbain

Les géographes ont longtemps considéré comme incompatibles la péri-urbanisation et la suprématie du centre. La dilution des grandes agglomérations a fait craindre la fin des villes telles qu'elles étaient perçues avant ces dernières grandes mutations³⁴. En fait, l'idée se développe d'un renouvellement de la centralité des villes qui ne serait plus l'apanage des centres villes. J.P. Lévy a fait une analyse qui a été reprise à diverses occasions et renforcée : l'évolution des cycles de centralité dans la ville serait la clé de l'organisation actuelle des agglomérations tandis que le schéma classique centre-périphérie serait totalement dépassé : un centre ville se diversifiant au profit d'une périphérie tentaculaire, désorganisée. L'hypothèse de J.P. Lévy repose sur l'analyse de la centralité des villes au cours d'une longue période historique, permettant une distance face aux mutations exceptionnelles rencontrées par les centres villes ces dernières années. Si la centralité est une notion inséparable, absolue et définitive de la ville, cette donnée diffère du centre ville auquel on l'a liée et qui représente au contraire un espace en constante évolution. Les aménagements qui ont été opérés dans les centres villes ont été accompagnés de transformations des fonctions. En fait, observe J.P. Lévy, les plus grandes "révolutions" rencontrées par les centres villes ont eu lieu lors des fortes croissances des marges des villes. Ainsi, il est possible de repérer trois cycles de centralité :

- le dix-septième et le dix-huitième siècle correspondent à un fort remaniement des villes médiévales alors que des conditions économiques nouvelles se mettent en place (le capitalisme au sein

³⁴ P.H. Chombart de Lawe, La fin des villes, Calmann-Lévy, Paris, 1982, 246p.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

- d'un espace concurrentiel où s'intensifient les échanges commerciaux) ;
- le dix-huitième est un siècle de grands aménagements qui crée les centres villes modernes ;
- la seconde moitié du dix-neuvième siècle est une période de profond remodelage urbain, où les villes médiévales subissent à nouveau des aménagements destinés à les adapter aux systèmes politiques, économiques et sociaux nés de la révolution industrielle. Les grands axes de circulation, deviennent "*les axes majeurs du nouveau centre commercial*"³⁵ ;
- le dernier cycle actuel est caractérisé par le retour au centre. Les centres villes se sont modifiés spatialement. Les quartiers anciens sont les centres villes des citadins, alors que certaines fonctions se sont relocalisées dans le péricentre.

4.2. Les théories de la multipolarisation des agglomérations

J. Bonnet et F. Tomas développent quelques unes de ces idées dans un article relatif aux relations centre-périphérie³⁶. L'importance de l'image dans les processus d'aménagement des espaces urbains est privilégiée. Au travers de cette question, toute la conception de l'espace urbain et notamment des agglomérations est abordée. L'évolution des centres villes et leur extension sur le péricentre sont contestées car l'image de certains secteurs crée de nouvelles zones de centralité : axes urbains, technopôles... Les intervenants publics et privés tiennent compte de ceux-ci dans leurs décisions et les favorisent. Alors, l'agglomération devient un espace de plus en plus diversifié et l'aménagement ne peut plus se faire ni s'observer selon un modèle global. Poser l'analyse d'une agglomération selon la problématique centre-périphérie est totalement dépassé et même néfaste : elle néglige notamment les disparités spatiales existant entre les agglomérations et qui sont, elles, fondamentales. La compréhension du fonctionnement des agglomérations passe par l'examen de la répercussion des décisions dictées par les différents aménageurs et de leurs motivations, alors que l'espace urbain se morcelle et se complexifie toujours plus.

³⁵ J. P Lévy, *Réflexions sur l'évolution contemporaine des centres villes*, op. cit. , p.311.

³⁶ J. Bonnet, F. Tomas, *Centre et périphérie : éléments d'une problématique urbaine*, dans *Revue géographique de Lyon*, Nov. 1989, pp.3-12.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Prenant le thème du commerce dans les agglomérations, J.P. Bondue³⁷ refuse lui aussi "comme modèle pertinent", l'opposition centre-périphérie. En effet, si les mutations du commerce se sont déroulées dans le cadre dual centre-périphérie, la situation qui en résulte doit être dégagée de ce schéma désormais obsolète. Le développement de pôles commerciaux à la périphérie a entraîné un profond remaniement du commerce dans le centre ville. Mais la situation commerciale globale de l'agglomération n'est pas pour autant aussi tranchée : les hypermarchés reconquièrent les centres villes tandis que des enseignes se trouvent, selon les conditions propres à chaque agglomération, indifféremment dans le centre ou dans la périphérie. Cette situation est la conséquence de la fin du dilemme petits et grands commerces : la diversité actuelle des distributeurs et leur force financière aboutit à des stratégies commerciales pouvant s'opérer au niveau de l'agglomération. Ainsi, des pôles commerciaux nouveaux, parfois spécialisés dans des biens anomaux, se constituent au travers de l'agglomération, faisant perdre au centre ville cette spécificité qu'il avait tenté de se donner face à la concurrence des grandes surfaces alimentaires périphériques. De petits pôles commerciaux périphériques, organisés autour de petits supermarchés exercent une concurrence non négligeable. Les magasins d'usine, comme l'essor des grandes surfaces spécialisées, sont en passe de désorganiser - ou réorganiser - ce schéma d'une agglomération aux polarisations multiples. Le centre ville traditionnel semble devenu un pôle parmi d'autres.

Ces quelques réflexions géographiques sont parmi les plus avancées dans le domaine de l'organisation et le fonctionnement des agglomérations. Après avoir analysé le développement des villes, souligné l'importance croissante de la périphérie face au centre ville créant un espace urbain concurrentiel, les dernières études tendent à montrer l'agglomération urbaine comme un vaste ensemble, régit par de multiples pôles plutôt complémentaires. Le centre ville traditionnel, démantelé, est un quartier aux fonctions culturelles et ludiques exacerbées car il reste le repère fondamental des citoyens. La limite spatiale des agglomérations est plus que jamais difficile à déterminer.

En fait, si l'on se réfère aux définitions les plus avancées, l'agglomération telle qu'elle se définit actuellement ne constitue-t-elle pas une

³⁷ J.P. Bondue, *Le commerce urbain français et les rapports centre-périphérie : la nouvelle donne*, dans *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, Paris, 1987, N°4, pp.327-336.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

seule et même ville caractérisée par une maximalisation des interactions sociales ?

Les espaces urbains ont subi depuis la seconde guerre mondiale des mutations sans précédent. Les définitions géographiques des villes ne permettent jamais d'établir une limite précise dans l'espace. Les travaux récents mettent en évidence la difficulté croissante de l'établissement d'une quelconque limite par l'expansion multipolarisée, voire désordonnée des villes. Certains géographes ont tenté de circonscrire les agglomérations dans des limites spatiales définies. Ainsi, ils fournissaient un autre type de définition des agglomérations.

CHAPITRE 2 : LA RECHERCHE DES LIMITES SPATIALES DES AGGLOMERATIONS

Les définitions conceptuelles sont difficiles à mettre en pratique, à visualiser sur une carte. Elles sont volontairement imprécises pour permettre de saisir toutes les dimensions des espaces urbains. Les changements dans l'espace urbain et son organisation posent les problèmes de sa délimitation. D'où certaines difficultés pour les géographes qui effectuent des recherches sur un espace urbain donné. Ils essaient de donner des définitions "pratiques" des agglomérations, en tentant de trouver des limites cohérentes aux secteurs urbains. Trouver une limite nette à l'espace urbain revient à le définir très finement. Les géographes n'ont pas encore trouvé une définition de la ville qui les satisfasse. Auraient-ils pu de ce fait inscrire les limites nettes dans l'espace d'un phénomène dont ils ne parvenaient pas à en donner l'essence dans une définition ?

Les géographes ont finalement peu participé à l'élaboration des définitions statistiques des espaces urbains. Comme l'indique P. Pinchemel³⁸, les agglomérations sont plus faciles à décrire qu'à définir. Certains (rares) géographes ont consacré une part importante des recherches à ce sujet. Serons cités deux exemples, effectués par P. Bruyelle en 1975 et par B. Kayser et G. Schektman-Labry en 1982.

³⁸ P. Pinchemel, *La France : Activités, milieux ruraux et urbains*, op. cit., p.325.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

A) L'APPORT DES DONNEES QUANTITATIVES

1. Les recherches menées par P. Bruyelle

Le travail considérable effectué par P. Bruyelle ne sera rapporté que brièvement. En 1968, celui-ci a fait paraître un article sur les inadaptations des définitions statistiques des espaces urbains en France³⁹. En 1973, une méthodologie est élaborée pour mieux cerner les agglomérations, en collaboration avec les services de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.). Cette méthode devait être testée sur différentes villes de France.

1.1 La méthodologie

Il convenait au départ de délimiter la zone suivant quatre secteurs précis :

- la ville-centre ;
- les faubourgs et la banlieue appelée banlieue agglomérée ;
- la grande banlieue ou banlieue lointaine⁴⁰, appelée frange suburbaine ;
- la zone d'attraction, comprenant campagne, villes satellites, zone marquée par sa dépendance vis à vis de la ville centre et de ses banlieues. C'est à peu près la Zone de Peuplement Industriel ou Urbain (Z.P.I.U. Cf. page 65), c'est à dire la zone polarisée par la ville.

Les deux dernières zones évoquées forment une zone d'interdépendance, constituée de relations complexes. L'auteur n'a pas jugé utile, dans le cadre d'une étude aussi vaste et complexe, d'affiner la recherche au niveau du quartier.

Le découpage des zones devait se faire suivant 24 critères différents :

- 6 critères de morphologie urbaine (analyse des photographies aériennes, de la densité des logements, de la nature de l'habitat, etc...) ;
- 6 critères démographiques (population de 1968, son évolution récente, les migrations alternantes; etc...) ;
- 9 critères économiques et fonctionnels (la distribution géographique de la population active, son lieu de résidence et son lieu de travail,

³⁹ P. Bruyelle, A propos d'une nouvelle définition des agglomérations urbaines, dans *Hommes et Terres du Nord*, Lille, 1968, pp. 65-69.

⁴⁰ Ce découpage reprend celui décrit par G. Chabot dans *Les villes*, op. cit.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

critères financiers comme les ressources communales, les flux de circulation, etc...) ;

- 3 critères administratifs et divers tels que le recrutement scolaire, les périmètres d'aménagement.

1.2. Les résultats.

L'utilisation de ces critères a rencontré semble-t-il une certaine déception. Les critères morphologiques avaient la signification la plus forte et décidaient réellement des résultats de l'enquête : l'analyse de l'espace, ses discontinuités, les migrations alternantes et la définition des zones d'emploi et de dépendance, paraissaient déterminantes. Par contre, le volume et la densité des logements, le trafic routier et ses ruptures rendaient des résultats très variables suivant les agglomérations. Certains critères ne semblaient apporter aucun enseignement, les critères financiers et administratifs étant de ceux-là. L'exploitation des données de découpage administratif mettait en évidence les aberrations de leurs limites géographiques et la nécessité de leurs simplifications.

Finalement, huit critères nécessaires de premier ordre ont été déterminés : il s'agissait de l'analyse de l'espace et de ses discontinuités (appliquée dans la région Nord, le critère de distance de 200 mètres utilisé par l'I.N.S.E.E. est réduit à un seuil de 100 à 200 mètres), des densités de population et de logement, la composition et l'évolution du parc immobilier, la répartition géographique des variations de population, les migrations alternantes et job-ratio (ratio donnant la proportion de population active dans l'agriculture), les migrations définitives, les fonctions communales et leur évolution récente (données par les activités économiques et leur évolution récente). Des critères de second ordre tenaient compte du découpage politico-administratif, des flux de relation et du trafic routier (même si celui-ci posait des problèmes par son caractère hétérogène dans la région Nord : trafic international, régional, local), catégories socioprofessionnelles, composantes de variations de population. Les problèmes de la détermination des seuils, des valeurs numériques accordées à tel ou tel critère, représentent toujours pour P. Bruyelle la difficulté de chiffrer ce fait essentiellement humain que représente la ville.

Ce travail est considérable par l'ampleur des données exploitées et l'importance du territoire urbanisé étudié à savoir la région Nord. Certaines données et le résultat de ces recherches sont restés inexploités par l'I.N.S.E.E., alors que la méthode pouvait encore être affinée comme le suggérait son auteur.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Liste des critères employés par P. Bruyelle pour la délimitation des principales zones urbaines dans la Région Nord

<p>1. ANALYSE DE L'ESPACE URBANISE ET DE LA MORPHOLOGIE URBAINE</p> <p>1.1 Analyse sur cartes, photographies aériennes et sur le terrain, de l'espace et en particulier, des coupures sur l'urbanisation</p> <p>1.2 Nature de l'habitat, collectif ou individuel</p> <p>1.3 Densité des logements</p> <p>1.4 Pourcentage des surfaces urbanisées par rapport à la surface communale</p> <p>1.5 Densités, brutes, rectifiées, de population</p> <p>1.6 Dynamisme et évolution de la poussée urbaine, en particulier dans la frange suburbaine.</p>
<p>2. CRITERES DEMOGRAPHIQUES</p> <p>2.1 Population de 1968</p> <p>2.2 Evolution de la population de 1954-62 et 1962-68</p> <p>2.3 Composante de cette évolution : excédent naturel et bilan migratoire</p> <p>2.4 Migrations définitives : origines et composition des flux entre 1954 et 1962, éventuellement entre 1962 et 1968</p> <p>2.5 Migrations alternantes en 1962, éventuellement en 1968</p> <p>2.6 Structure par âges.</p>
<p>3. CRITERES ECONOMIQUES ET FONCTIONNELS</p> <p>3.1 Volume et composition de la population active, au lieu de résidence et au lieu de travail</p> <p>3.2 Job ratio</p> <p>3.3 Structure des activités économiques, industrielles et tertiaires</p> <p>3.4 Taux de ruralité et % d'actifs agricoles</p> <p>3.5 Composition socioprofessionnelle des populations communales</p> <p>3.6 Relations de commerces et de services, définissant à la fois les centres de commandement et de service, et les zones d'attraction et de dépendance</p> <p>3.7 Dynamisme des activités économiques : évolution récente des emplois et établissements</p> <p>3.8 Flux de circulation</p> <p>3.9 Critères financiers (finances et ressources communales).</p>
<p>4. CRITERES ADMINISTRATIFS ET DIVERS</p> <p>4.1 Recrutement scolaire</p> <p>4.2 Découpages administratifs et politico-administratifs (syndicats intercommunaux, districts, communautés urbaines...)</p> <p>4.3 Périmètre d'aménagement (P.M.E., S.D.A.U. et....).</p>

Source : P. Bruyelle, Hommes et Terres du Nord, N°1, 1976, p. 54

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

2. Les recherches menées par les commissions du Comité National Français de Géographie

Des recherches sont en cours pour évaluer les modalités d'expansion des espaces urbains. Ainsi, l'équipe de P. Brunet pour la commission de géographie rurale a déterminé des espaces périurbains selon des critères statistiques et morphologiques (croissance de la population, migrations alternantes). De même, un groupe de travail de la Commission de géographie urbaine est chargé d'évaluer l'ampleur des espaces périurbains.

Ces travaux tentent d'évaluer l'une des nombreuses facettes du développement urbain en France. Il n'y a pas de groupe de travail ayant proposé une définition nouvelle des agglomérations en France : la dilution urbaine tente d'être quantifiée. La notion d'agglomération se perd dans ces recherches⁴¹.

⁴¹ B. Dézert, A. Metton, J. Steinberg, La péri-urbanisation en France, Sedes, Paris, 1991, 226p., p.28 : le chapitre "la délimitation est-elle possible et a-t-elle un sens ?" illustre bien ce propos. Citant J. Brun (dans "histoire de la France urbaine, Tome V) les auteurs constatent les limites des recherches des limites urbaines :

"C'est la région qui devient métropole, non telle ou telle agglomération. Ici on peut évoquer sans doute l'image d'une urbanisation généralisée et constater que modes de vie, structures sociales, groupes sociaux se détachent en quelque sorte de la vieille opposition écologique ville-campagne. Sur ce point, le phénomène est certainement nouveau, plus que dans l'auréole indécise des villas et de pavillons qui se dessine autour des villes moyennes et petites."

B) L'APPORT DES CRITERES QUALITATIFS

Une recherche d'un type différent a été menée à Toulouse par B. Kayser et de G. Schektman-Labry⁴², afin de définir et de trouver les limites géographiques des couronnes périphériques pouvant entourer les villes. Une première couronne périphérique étant facilement limitée (zone de continuité du bâti), il suffisait de définir avec précision la troisième couronne périphérique (caractérisée par une urbanisation réelle mais limitée par la vitalité de l'espace rural et donc ponctuelle).

Les auteurs ont pris un échantillon de 240 communes situées en dehors du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.). Une série de treize variables - reproduites en un tableau ci-dessous - a été appliquée à ces communes, permettent de dégager onze types de communes différentes confortant les opinions préalables des auteurs.

Ils ont refusé les critères purement quantitatifs. La croissance démographique, les rythmes de constructions ne sont pas en données chiffrées des critères valables.

Le résultat de ces recherches montre que 123 communes ne subissent aucune urbanisation et sont alors exclues des couronnes. Vingt-six communes devraient, par leurs caractères, être rattachées à la deuxième couronne où l'urbanisation est largement entamée ou en voie d'achèvement. Quatre-vingt-onze communes appartiennent à la troisième couronne de Toulouse et peuvent être classées selon trois catégories : soit la gestion municipale bloque, soit elle encourage l'urbanisation nouvelle de ces villages, soit elle tente de la réguler.

Toutes ces recherches reposent sur la limite géographique du S.D.A.U., espace qui comprend nécessairement des communes de la première et de la deuxième couronne. La limite du S.D.A.U. est ainsi remodelée par l'ajout de 26 communes.

⁴² B. Kayser, G. Schektman-Labry, La troisième couronne périurbaine : tentative d'identification, dans *R.G.P.S.O.*, T.53, Fasc.1, pp.27-34.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Les critères qualitatifs utilisés pour la délimitation des espaces urbains
par G. Schektman-Labry et B. Kayser

Première série de variables : les données de base

- a. dans l'agriculture, on observe quatre types de situation : dominance d'agriculture marginalisée, traditionnelle, moyenne moderniste ou capitaliste.
- b. l'habitat originel est dispersé ou villageois, à moins que le chef lieu de la commune ne soit un véritable bourg.
- c. l'équipement de base est inexistant ou faible, moyen (une école et quelques commerces de première nécessité), ou important.

Deuxième série : l'état d'urbanisation

- a. les constructions neuves sont inexistantes ou rares, émergentes, nombreuses, proliférantes. Il s'agit de constructions réalisées au cours de ces dernières années: les données fournies par les statistiques sont confrontées à la situation sur place pour obtenir le classement qualitatif.
- b. les constructeurs sont en général des enfants du pays (ou des résidents secondaires), des ouvriers, employés, cadres moyens, ou bien des cadres supérieurs qui, en nombre éventuellement limité, donnent sa tonalité à l'espace social.
- c. le marché du terrain à bâtir est caractérisé ainsi : pas de marché (ni offre réelle ni demande), un marché ouvert (offre importante et terrain bon marché, une offre de terrain cher, une offre rare).
- d. l'urbanisation est dispersée ou groupée.
- e. les perspectives de l'urbanisation, établies par l'enquêteur après consultations multiples sur place, sont inexistantes, ouvertes, ou bien celle d'un rythme ralenti, d'un rythme continu, d'un rythme accéléré.

Troisième série : la gestion municipale.

- a. la municipalité est sous l'influence des agriculteurs, sous celle des nouveaux résidents, sous celle d'un notable ou d'un pouvoir personnel, sous celle de non-agriculteurs locaux.
- b. la municipalité est vis-à-vis de l'urbanisation, indifférente, favorable et active, hostile ou régulatrice.
- c. une planification spatiale, quelle qu'en soit la forme, est existante, en préparation ou projet immédiat, en application.
- d. il existe ou non, des conflits liés à l'urbanisation.
- e. la gestion municipale est passive, moyenne (quelques investissements), ou active.
- f. enfin, l'animation est inexistante, à dominante rurale (boules, football) ou à dominante urbaine (tennis, ciné-club...).

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Telles sont, posées en des termes différents, les couronnes de G. Chabot qui entourent les villes selon B. Kayser et G. Schektman-Labry⁴³ :

- la première couronne est facilement identifiable, soudée à la ville, caractérisée par des activités et les nombreux déplacements des habitants. Ses limites externes sont les limites les plus nettes de l'agglomération⁴⁴.
- la deuxième couronne est plus difficile à cerner : l'urbanisation s'y achève et les spéculations foncières y sont dominantes. A l'habitat traditionnel se juxtaposent les lotissements de types variés. C'est l'auréole urbaine correspondant au mitage que définit J. Beaujeu-Garnier et qui commence quand les constructions sont discontinues. Cette deuxième couronne subit la péri-urbanisation à savoir l'urbanisation aux franges des agglomérations.
- la troisième couronne est le lieu d'affrontement entre la société urbaine et la société rurale, cette dernière disposant encore d'une certaine vigueur face aux appétits urbains. Elle serait ainsi l'espace où se renforcent les villages selon J. Beaujeu-Garnier. Le milieu rural conserve longtemps son identité au sein d'un espace urbanisé sans organisation réelle.

On le voit aisément à travers ces travaux :

- la recherche d'une définition unique d'une agglomération se heurte à la complexité et à la variété des espaces urbains rencontrés en France. La huerta dominée par l'habitat diffus⁴⁵, le bassin industriel du Nord au tissu urbain hétérogène ou la capitale historique de province isolée au sein d'une région très rurale comme Toulouse sont autant d'espaces urbains à structures urbaines différentes ;
- ces études s'appuient au départ sur les délimitations urbaines proposées par l'I.N.S.E.E.

⁴³ Idem, p.27-28.

⁴⁴ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p.107 : cette première banlieue résulte du processus d'urbanisation issu des villes anciennes, processus qui a débuté avant la grande révolution de la mobilité individuelle de la population accordée par l'automobile. Il fallait construire à proximité de la ville, de ses emplois et de ses services. La plus ancienne banlieue de la ville, datant de la fin du dix-neuvième siècle ou du début du vingtième siècle, est collée au noyau ancien. D'autres quartiers se sont construits à une grande proximité des centres, répondant à forte demande de logement de l'après seconde guerre mondiale. Cette première couronne est affectée en majorité par le processus de suburbanisation : elle correspond au développement continu des espaces autour des villes.

⁴⁵ R. Jeanjean, *Etude critique et méthodologique de la délimitation d'une agglomération (Avignon)*, dans *Méditerranée*, N°1, 1975, pp.3-18.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

C) LES LIMITES DES ESPACES URBAINS DANS L'ANALYSE GEOGRAPHIQUE

A travers trois types de travaux géographiques (les monographies, les hiérarchies urbaines, les modèles), comment les géographes procèdent-ils pour délimiter les espaces urbains qu'ils veulent étudier ?

1. Les monographies urbaines

De nombreux géographes participent à des études publiées par La Documentation Française dans la collection Notes et Etudes Documentaires (N.E.D.). De nombreuses "agglomérations" ont ainsi été étudiées comme les agglomérations de Toulouse, Caen, Nancy, etc... Le dossier concernant Toulouse⁴⁶ est intéressant. Le cadre principal utilisé est la Zone de Peuplement Industriel ou Urbain, mis au point par l'I.N.S.E.E. dès 1962 et comprenant un certain nombre de critères dynamiques tels que les migrations pendulaires. Certaines communes en dehors du cadre de la Z.P.I.U. de Toulouse connaissent une progression de deux à cinq fois la population entre 1946 et 1982. Ces communes, si elles ont le mérite d'être indiquées sur certaines cartes, sont toutefois ignorées sur d'autres et ne sont pas prises en compte dans l'étude : tous les résultats statistiques et les cartes sont effectuées selon les limites de la Z.P.I.U. On peut multiplier les exemples de monographies urbaines effectuées dans le cadre bien déterminé des limites des Z.P.I.U. et non de l'agglomération proposé par l'I.N.S.E.E.

2. Hiérarchie urbaine et modèles urbains

2.1. La recherche de la hiérarchie urbaine

2.1.1. Les exemples de quelques travaux classiques

La recherche de critères permettant de comparer et d'ordonner les espaces urbains suivant des classes hiérarchisées est particulièrement soumise à la difficulté des délimitations des espaces urbains. Comparer des villes entre elles, selon le poids représenté par leur population, leurs centres directionnels, leur population active nécessite un découpage objectif appliqué selon des critères rigoureux à chacune des villes prise en compte. Les études sur la hiérarchie urbaine n'échappent pas aux problèmes des limites urbaines ; elles en sont bien plus dépendantes.

⁴⁶ J. Coppolani, G. Jalabert, J.P. Lévy, *Toulouse et son agglomération*, N°4762, 1984.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

Quelques travaux devenus classiques sur la notion de hiérarchie urbaine sont très éclairants quant à la place qui est faite à la limite choisie des espaces urbains. Ces études s'appliquaient à des villes aux limites encore nettement définies, d'où l'absence de problématique posée à ce sujet.

La ville et le poids de son activité industrielle dans une hiérarchie urbaine.

Y. Babonaux⁴⁷ et R. Dugrand⁴⁸ ont effectué des recherches sur ce thème; R. Dugrand propose par exemple un coefficient salarial industriel, base de la définition d'une agglomération industrielle :

$$\text{Coefficient salarial industriel} = \frac{\text{Main d'oeuvre industrielle}}{\text{Ensemble de la population active}}$$

Mais selon quelle limite urbaine ?

La hiérarchie urbaine au travers des relations entre les villes est également l'un des thèmes fondamentaux de la recherche urbaine. W. Christaller⁴⁹ constitue la référence en la matière : son étude de la hiérarchie urbaine dans le sud de l'Allemagne s'appuie sur le nombre d'abonnés au téléphone (encore rares en 1933). Une ville aura un rayonnement d'autant plus grand que le nombre d'abonnés sera important, supérieur à la moyenne régionale :

$$\text{Indice de centralité} = T_c - P_c \frac{T_r}{P_r}$$

T_c : trafic téléphonique ou nombre d'abonnés

P_c : population totale du centre

T_r : trafic téléphonique total de la région ou nombre total d'abonnés

P_r : population de la région

Naturellement, ce type d'indice pose les problèmes de la délimitation de la région (région administrative ? région économique ?) et de la délimitation des espaces urbains.

2.1.2. Les recherches récentes et les problèmes posés par les limites des agglomérations.

Les fonctions centrales tendent actuellement à se diluer du coeur des villes vers la périphérie. Des travaux récents sur la hiérarchie urbaine doivent

⁴⁷ Y. Babonaux, *Villes et régions de la Loire moyenne. Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*, Thèse, Aubenas, Imp. Lienhart, Paris, 1966, 744p.

⁴⁸ R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc méditerranéen*, Thèse de Montpellier, P.U.F., 1963, 638p.

⁴⁹ W. Christaller, *Central place in southern Germany*, op. cit.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

prendre en compte ces mutations. Elles le font mais en s'appuyant sur les découpages de l'I.N.S.E.E., même si ces limites sont controversées.

Citons pour exemple, S. Adam⁵⁰ et son étude effectuée sur la trame urbaine en Haute-Normandie. L'auteur a utilisé la loi Zipf, loi rang-dimension, pour établir le graphique représentant la hiérarchisation des centres urbains. Comme il n'était pas justifiable de classer les entités communales par ordre décroissant de population, il était normal de recourir à une autre délimitation des espaces urbains en faisant appel à l'agglomération I.N.S.E.E. *"Ainsi, le recours aux "unités urbaines" définies par l'I.N.S.E.E. (...) est-il nécessaire. La composition interne de ces dernières peut, parfois, paraître litigieuse : extension extrême de l'agglomération rouennaise, séparation des groupes de Louviers-le-Vaudreuil, par exemple. L'utilisation des statistiques disponibles dans ce cadre administratif présente pourtant des qualités indéniables. Elle ne minore, ni le poids des plus grandes villes, ni celui des petits centres, les banlieues résidentielles étant intégrées dans les agglomérations."*⁵¹

Les agglomérations actuelles se composent de centres et de périphéries aux contours mal définis mais qui comprennent un certain nombre de fonctions centrales. La recherche des limites des agglomérations passera de façon incontournable par :

- la recherche de fonctions centrales qui connaissent une migration centre-périphérie ;
- la recherche de seuils au-delà desquelles une commune apparaîtra en étroite symbiose avec la ville mère au point de constituer une seule et même entité. Cette notion de seuil est une réalité complexe qui peut s'interpréter de multiples manières : rationalité économique (par exemple, les relations entre deux communes connaissent une intensité I, facteur de déséconomies), unité "culturelle" (la commune centre étant reconnue comme un pôle majeur vers lequel se tourne toutes les activités, achats, loisirs ou autres). La définition des agglomérations par l'I.N.S.E.E. répond-elle à ces critères ?

2.2. Limites urbaines et modélisation de l'espace urbain

Les recherches entreprises en géographie urbaine sur les systèmes urbains ont deux finalités principales : elles peuvent être comprises comme

⁵⁰ S. Adam, Le système des centres en Haute-Normandie, dans *Cahiers géo. de Rouen*, N°25, 1986, pp.37-60.

⁵¹ Idem, p.42.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

une géographie volontaire ou comme une recherche fondamentale. Les systèmes urbains développés dans le cadre de l'aménagement ont rapidement été exclus de la géographie urbaine, celle-ci se réservant la recherche fondamentale. La définition même du système urbain implique une délimitation au départ très correcte de l'ensemble urbain que l'on veut étudier. Pour reprendre les caractères principaux énoncés par R. Laurini⁵², le système urbain comprend l'interaction et le feed-back (les relations), la totalité (la nécessité d'une approche globale et non découpée), la complexité (les modes de relation sont compliqués, nécessitant une démarche originale pour les saisir), l'environnement (le système n'est pas isolé et entretient des échanges avec "le monde extérieur"), le sous-système (le système est décomposable en sous zones qui ont les mêmes caractères que le système lui-même). Dans le cadre de notre étude, le caractère le plus intéressant du système est ici son intégration dans un environnement. Comme l'écrit R. Laurini, *"définir un système, c'est surtout le délimiter, affirmer où il s'arrête. Il s'agit d'un découpage souvent arbitraire entre le système proprement dit et son environnement."*⁵³ La variété des définitions conceptuelles, qui résulte des préoccupations différentes des chercheurs, aboutit à faire de l'espace urbain une superposition de différents systèmes entretenant chacun des relations complexes. Le chercheur établit les limites de son système suivant ses centres d'intérêts.

Les définitions conceptuelles des villes s'appliquent progressivement aux agglomérations (au sens de la ville et sa banlieue) telles qu'elles se développent actuellement : avec la migration des fonctions du centre vers la périphérie, un nouvel organisme urbain n'a-t-il pas surgi qui assure à son tour cette "maximalisation des interactions sociales" ? Comme cet organisme est morcelé en de multiples entités communales à partir desquelles s'élaborent les données statistiques, il est nécessaire d'avoir recours à un périmètre plus large. Les limites I.N.S.E.E. constituent le cadre de référence généralement admis par le géographe pour décrire le paysage urbain, en comprendre la signification. L'I.N.S.E.E. propose en effet un nombre important de données au niveau de l'agglomération : les géographes doivent tenir compte d'un tel découpage pour analyser un problème. Pourtant, les géographes auraient pu

⁵² R. Laurini, Introduction à l'analyse des systèmes urbains, *Cahiers Géo. de Rouen*, N°18-19, 1982, pp.17-33.

⁵³ Idem, p.19.

- Définition des espaces urbains : la notion géographique française -

imaginer des agglomérations de natures différentes selon les objectifs de leurs travaux (monographie, hiérarchie, système). Malheureusement, les délimitations "géographiques" des espaces urbains qui ont vu le jour récemment prennent acte de l'urbanisation généralisée de l'espace urbain. La notion d'agglomération ne constitue pas une entité redéfinie de manière précise. Les travaux géographiques restent étroitement soumis aux sources statistiques proposées par l'I.N.S.E.E. qui orientent les conclusions des chercheurs.

PARTIE II :

LES DEFINITIONS I.N.S.E.E.

CHAPITRE 1 : LES PREMIERES EVALUATIONS STATISTIQUES DES VILLES

A) LES PREMIERS TATONNEMENTS QUANT A LA DELIMITATION DES ESPACES URBANISES

Ce chapitre est destiné à présenter les définitions statistiques utilisées par les géographes, les aménageurs. Cette présentation est destinée à poser les problèmes, mettre en évidence les lacunes et les manques des définitions.

1. Les premiers dénombrements des populations urbaines en France et leur officialisation : une mesure à l'origine fiscale

Les premiers recensements "fiables" remontent à 1801. Les premières évaluations des populations urbaines auraient, selon la plupart des études faites à ce sujet, été réalisées en 1846. Pour la première fois, la population urbaine a été dénombrée : elle comprenait toutes les populations agglomérées de plus de 2.000 habitants. La population urbaine française en 1846 s'élevait à 8.647.000 pour 26.755.000 ruraux (soit 32,3% de population urbaine).

Mais quels furent les impératifs qui motivèrent le recensement des populations urbaines ?

En fait, la notion de population urbaine semble remonter au dix-huitième siècle au moins, si l'on en croit les travaux de M. Reinhard⁵⁴. Suivant les données de recensements effectués en 1693, 1713 ou 1780, il était courant de considérer comme une population urbaine, toute population vivant sur le territoire communal d'une ville, y compris ses écarts. Moheau, chargé du recensement en 1764 et 1768 en Provence remettait en question ce procédé⁵⁵. De nombreuses villes en France étaient closes par des fortifications. Une population, notamment commerçante, voulant échapper à

⁵⁴ M. Reinhard, La population des villes sa mesure sous la Révolution et l'Empire, dans *Population* N°2, 1954, pp. 279-288.

⁵⁵ M. Moheau, Recherche et considération sur la population de la France, 1778, cité par M. Reinard.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

l'octroi, s'installait en dehors des murs et les autorités municipales étaient obligées de réclamer une extension de l'enceinte des villes (!). Les problèmes d'exurbanisation actuels ne sont pas nouveaux ! Moheau proposait un seuil de 2.500 voire 4.000 personnes agglomérées pour qu'une population soit qualifiée d'urbaine. Ces propositions restèrent lettre morte jusqu'en 1808, où l'importance du seuil démographique et de l'évaluation des espaces resurgit par le biais d'une taxe sur les boissons imposée aux localités de plus de 2.000 habitants. De nombreuses communes contestèrent les principes du recensement qui comptabilisait tous les écarts et surévaluait parfois le poids des chefs-lieux. Napoléon décida le 20 décembre 1808 que seule la population agglomérée serait prise en compte. Des enquêtes furent lancées pour déterminer les cités de plus de 2.000 habitants auprès des préfets qui devaient en fournir la liste par département. Ces dénombrements avaient des buts évidents : ils devaient "fournir une base tout ensemble aux tarifs d'entrée dans "les villes et les bourgs", aux tarifs des patentes, de cautionnement des huissiers, greffiers, avoués, notaires qui étaient tous proportionnels à la population agglomérée"⁵⁶ à partir de 2.000 habitants. Le dénombrement comptait parfois des faubourgs extérieurs à la commune (par exemple, on avait rattaché le port de Kehl à la ville de Strasbourg).

Il apparaît ainsi que la notion de population agglomérée est apparue au cours du dix-huitième siècle, mise en pratique sous Napoléon Premier. La mesure de la population urbaine n'a qu'un but : appliquer de manière rigoureuse des mesures fiscales à l'ensemble du territoire. Elle est abandonnée en 1836 (les dénombrements sont trop approximatifs) pour être reprise en 1846.

2. La croissance des grandes villes européennes et l'inadaptation précoce des méthodes de dénombrements dans le cadre des comparaisons internationales, les premières remises en question au début de ce siècle

P. Meuriot consacra une part importante de ses travaux aux problèmes de la délimitation des agglomérations, phénomène nouveau par son ampleur au début de ce siècle. Dès 1909, il préconisait une mesure statistique ignorant des limites communales artificielles : "aussi est-il injuste - scientifiquement parlant - de dire que la banlieue "s'accroît" : c'est la ville qui croît dans la

⁵⁶ M. Reinhard, La population des villes sa mesure sous la Révolution et l'Empire, op. cit., p. 282.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

banlieue"⁵⁷. Et l'auteur de citer l'expansion de Paris sur les villages périphériques tels Montmartre ou Charonne devenant tour à tour banlieue puis faubourg, le cas de Londres dont la périphérie connaît des croissances démographiques très fortes (la banlieue voit sa population sextupler, la périphérie presque doubler alors que le centre de Londres se dépeuple passant de 1.080.000 à 955.000 âmes entre 1851 et 1901). Villes et banlieues étant étroitement associées, il convient ainsi de les évaluer ensemble en précisant des définitions qui font particulièrement défaut en France. La subjectivité de la définition de la banlieue d'un pays à l'autre rend toute comparaison délicate voire fautive. L'auteur propose deux méthodes principales, une méthode à posteriori, une méthode a priori :

- la méthode à posteriori consisterait à prendre en compte les communes s'agréant à une commune mère lorsqu'elles atteignent un certain seuil de population (qu'il reste à déterminer) ;
- la méthode a priori consisterait à établir un périmètre d'agglomération préalable et à recenser toute la population même si parfois elle présente des caractéristiques rurales.

Mais l'auteur ne suggère pas de principes particuliers pour la détermination de ce périmètre. L'idée essentielle de P. Meuriot est la remise en question totale de la notion administrative de la ville : "la grande ville moderne n'est plus une unité de population exclusive du voisinage ; elle tend de plus en plus à être un organe multiforme, un *Komplex*, comme disent les Allemands (*Berliner-Komplex*). L'agglomération est aussi un vrai district urbain, une région ville, ou pour employer le mot du géographe Reclus à propos de Londres, "*une province couverte de maisons*."

L'agglomération proposée est ainsi un rassemblement de communes dont les délimitations ne font l'objet d'aucune remise en question. Les travaux de P. Meuriot sont marqués par le souci d'une comparaison internationale des agglomérations. Déjà se profile la peur d'une agglomération parisienne d'un poids insuffisant en Europe qui marquera toutes les politiques d'aménagement du territoire en France jusqu'à nos jours.

⁵⁷ P. Meuriot, "De la mesure des agglomérations urbaines", dans *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, Vol. XVIII, N°2, Paris, 1909, pp.82-94, p.87.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

3. Les premières propositions de critères statistiques objectifs pour la détermination des limites des agglomérations en France

H. Bunle propose en 1934⁵⁸ le recours à la notion de densité du peuplement qui se heurte au principal problème de la délimitation administrative et au choix toujours subjectif du seuil. Une commune peut connaître une population assez faible, fortement concentrée en contiguïté avec un chef-lieu, alors que la plus grande partie de son territoire se compose de forêts ou de champs, d'où une faible densité globale.

Mais cette notion de densité permet de diminuer le rôle de la continuité du bâti qui n'est pas, selon l'auteur, un critère unique de délimitation des agglomérations. Les propositions d'H. Bunle ne se réduisent pas au critère de densité mais prennent en compte également l'accroissement de la population, ses déplacements journaliers.

4. Les tentatives de constitution de statistiques urbaines internationales comparables : les aléas de la définition internationale de l'agglomération urbaine

Tandis que la France s'interroge sur les modalités de la délimitation de ses agglomérations, des institutions internationales déterminent peu à peu les règles de collecte des données urbaines. C'est à Saint-Petersbourg en 1872 que la question de la constitution d'un annuaire international des villes fut posée pour la première fois. Un annuaire paraîtra dès 1876 mais il ne concerne que 38 villes. D'autres annuaires verront le jour jusque 1913 mais ils seront toujours d'ampleur limitée. Outre les problèmes financiers inhérents au montage et la publication de ce type de documents, la comparaison des données constitua d'emblée un problème. S'il apparaît selon certains que la collecte de données, même dissemblables, représente en soit une tâche et un résultat appréciable, l'Institut International de Statistique se dote en 1911 d'une commission chargée de développer la collecte de données statistiques comparables des grandes villes, afin de publier un annuaire international. La constitution de cet annuaire est remise en cause par la Première Guerre Mondiale et par le désintérêt évident porté à la collecte des éléments statistiques par les villes, lesquelles ne disposent généralement pas de bureaux susceptibles de mener à bien ces recensements. Après 1918, différents annuaires furent publiés sur des thèmes variés tels que l'effectif de

⁵⁸ H. Bunle, Comparaison internationale des agglomérations urbaines, dans *Bulletin de l'Institut International de la Statistique*, la Haye, 1934.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

la population, le logement, le tourisme, l'électricité, le gaz et l'eau⁵⁹. Ils étaient beaucoup plus importants que les annuaires antérieurs à la Grande Guerre (173 villes) mais un problème majeur subsistait et subsistera encore en 1958 : ces statistiques ne tenaient compte que des villes selon leur délimitation administrative, sans les communes périphériques pouvant constituer leurs banlieues. En France, seule la population urbaine répond à une définition précise. Il faudra ainsi près d'un siècle pour que la notion statistique de l'agglomération émerge internationalement.

B) L'APRES-GUERRE ET LES EVALUATIONS DES
AGGLOMERATIONS EN FRANCE

En l'absence de définitions internationales rigoureuses, de définitions françaises précises, différentes administrations déterminent pour leurs propres besoins une liste des agglomérations françaises dont l'étendue varie suivant les critères utilisés. Officiellement, il n'existe en France que les critères de définitions de la population urbaine. Le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme⁶⁰, l'I.N.S.E.E. créé tardivement (1946), des démographes établissent le bilan des agglomérations françaises. examinées deux des listes proposées : les agglomérations françaises de M. Bénard et celles délimitées par l'I.N.S.E.E. qui reposent sur des principes opposés.

1. La liste des agglomérations françaises proposée par M. Bénard, une
liste fondée sur des critères non-économiques

Devant les problèmes rencontrés à l'élaboration de critères objectifs, M. Bénard propose avec le concours de l'I.N.E.D.⁶¹ en 1952 une liste des agglomérations françaises fondée non sur des critères de densité ou économique mais sur la notion d'espace "où se déroule la vie familiale"⁶². Cette liste a été conçue grâce à des enquêtes effectuées auprès de correspondants locaux (des "personnalités reconnues par leur connaissance

⁵⁹ On remarquera ici l'intérêt porté à la modernisation des villes et leur équipement, plus qu'à leurs fonctions et leur domination économique.

⁶⁰ Le ministère de la Construction a proposé une délimitation des agglomérations reposant sur une distinction noyau central/zone agglomérée/zone d'interdépendance/zone marginale. Ce type de délimitation allait à l'encontre du découpage communal.

⁶¹ Institut National des Etudes Démographiques.

⁶² M. Bénard, Contribution à l'étude des agglomérations françaises, dans *Population*, janv-mars 1952 N°1, pp.95-108.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

profonde du milieu local", c'est-à-dire le plus souvent des instituteurs). Cette liste tente d'évaluer les agglomérations de population disposées sur plusieurs entités communales différentes, espace à l'intérieur duquel se déroule la vie familiale : scolarité des enfants, loisirs de la famille, achats, en excluant les lieux de travail. C'est ainsi que Versailles constitue une agglomération bien individualisée de Paris. Même si une forte partie de la population travaille dans la capitale, l'essentiel de la vie des versaillais se déroule dans une "atmosphère" très différente de celle de Paris. Des agglomérations de nature très diverses peuvent ainsi être cernées.

Les agglomérations en Moselle et en Meurthe-et-Moselle qui résultent de cette délimitation sont très restreintes (Cf. Annexe 1). Elles refléteraient bien, si les enquêtes ont été réalisées correctement, la faiblesse des relations intercommunales et de la vie urbaine en général. Seule la ville de Nancy se détache nettement car maintes fois favorisée par son histoire dans le développement de sa vie urbaine. Les recherches de M. Bénard sont intéressantes car elles constituaient à l'époque sinon une "contestation" des principes en vigueur à l'I.N.S.E.E. (qui allaient aboutir à l'élaboration d'une définition officielle en 1962), au moins une piste de travail.

2. La définition de l'unité urbaine et de l'agglomération en 1954 par l'I.N.S.E.E. : les premières bases de la définition des agglomérations en France

En 1954, une définition plus "officielle" de l'agglomération est conduite par l'I.N.S.E.E., reprenant à quelques données près, la liste utilisée par l'I.N.E.D.

2.1. Le contenu de la définition de l'agglomération

En 1954, la définition des communes rurales et urbaines est précisée comme suit :

"on distingue d'abord le caractère urbain ou rural du lieu d'habitation, défini (avec une certaine part d'arbitraire) (sic), comme suit :

2.1.1. Les communes rurales et les communes urbaines

"une commune est dite rurale si elle compte moins de 2.000 habitants de population municipale agglomérée au chef-lieu légal de la commune, et, ceci, quelque soit, par ailleurs sa population totale (on verra ci-dessous que certaines communes répondant à cette condition sont, par exception, considérées comme urbaine) ; une commune est urbaine si elle compte au

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

*moins 2.000 habitants de population municipale agglomérée au chef lieu (ou si elle fait partie des exceptions indiquées ci-dessous)."*⁶³

L'agglomération et sa définition

*"Une agglomération urbaine est un ensemble de communes jointives déterminées en fonction de certains caractères (par exemple, pas de solution de continuité dans les constructions, densité de population comparable, etc...). Pour des raisons de simplicité, on considère qu'une agglomération est toujours constituée par des communes entières, même si aux limites ne sont véritablement agglomérées que des sections de communes."*⁶⁴

L'unité urbaine est une ville isolée (une commune de plus de 2.000 habitants agglomérés). L'agglomération multicommunale comprend plusieurs communes dont la population connaît une continuité.

2.2. L'ambiguïté de la définition de l'agglomération en 1954

Les documents statistiques de 1954 à 1962 soulignent le caractère arbitraire de la délimitation des agglomérations à plusieurs reprises. En effet, la liste des agglomérations n'a pas été conçue dans la plus stricte rigueur, mais ceci ne devait pas poser de problèmes puisqu'il *"s'agit essentiellement d'agglomérations établies dans un but d'études démographiques et dont l'étendue est plutôt restrictive. (...) Mais il reste entendu que l'on peut constituer des agglomérations de toutes sortes d'autres façons, notamment en fonction des buts particuliers poursuivis."*⁶⁵ La liste des agglomérations n'a donc aucun caractère légal, n'étant qu'un repère destiné à faciliter les analyses et comparaisons statistiques. Sans doute certaines villes ont-elles profité de l'ambiguïté qui régnait à propos de cette définition. C'est ainsi que Nancy, siège de l'I.N.S.E.E., comprend 10 communes, un chiffre très important par rapport aux autres villes de Lorraine notamment. Paul Le Fillatre qui a commencé sa carrière à Nancy, sera chargé d'établir la liste des agglomérations françaises en 1962. C'est peut-être ainsi que l'on peut expliquer partiellement le poids considérable, parfois suggéré comme surévalué⁶⁶, de l'agglomération de Nancy...

⁶³ I.N.S.E.E., *Recensement général de la population de mai 1954, Résultats statistiques*, Département de la Moselle, P.U.F., Paris, 1960, p. 8.

⁶⁴ I.N.S.E.E., *Recensement général de la population de mai 1954, Résultats statistiques, Population-Ménages-Logements-Maisons*, Département de la Moselle, Imprimerie Nationale - Presse Universitaire de France, 1960, p.8.

⁶⁵ Idem, p.8.

⁶⁶ E. Juillard, *L'Alsace et la Lorraine*, Paris, Flammarion, 1977, 287p., p.171.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

2.3. L'application de la définition de l'agglomération à Metz et sa région en 1954

L'agglomération messine définie par l'I.N.S.E.E. comprend en 1954, quatre communes : Metz, Ban-Saint-Martin, Montigny-les-Metz et Longeville-les-Metz. L'agglomération messine de 1954 est en effet bien limitée par un ensemble de communes essentiellement rurales (Cf. carte N°2). On peut s'interroger sur la faiblesse de l'agglomération alors qu'à ses portes s'est développé un large espace humanisée : le bassin sidérurgique.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

CHAPITRE 2 : LA DEFINITION OFFICIELLE DES AGGLOMERATIONS DEPUIS 1962 ET SON APPLICATION A METZ

La définition détaillée à présent est extraite des cahiers de l'I.N.S.E.E., Recensement de 1962⁶⁷, "Villes et agglomérations urbaines".

Paul Le Fillatre en établit les principes, qui restent encore en vigueur en 1990. Le principe de la délimitation nouvelle des agglomérations est la continuité urbaine ignorant les limites communales.

A) LA DEFINITION DE 1962. SES CRITERES

1. Les différentes définitions

1.1. Les communes urbaines

Les communes urbaines sont celles qui comptent plus de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu (c'est-à-dire la mairie). Une agglomération de population située sur une commune est une ville isolée. Une agglomération de population située à cheval sur plusieurs communes est une agglomération multicommunale. Le fondement de la définition de l'agglomération - un seuil statistique - n'a pas été modifié.

1.2. L'agglomération de population

"C'est un groupe de maison tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui comprend au moins 50 personnes." Deux groupes de ce genre ne sont pas considérés comme distincts s'ils sont séparés par un espace inférieur à 200 mètres. Les terrains servant à des buts publics tels que parcs, aérodromes, routes, cimetières et constructions publiques ; ceux servant à des buts commerciaux ou industriels tels qu'usines, magasins, édifices commerciaux, voies ferrées, parcs de stationnement, ainsi que les cours d'eau avec des ponts, doivent être exclus lors de la détermination de la distance entre les habitations."

"Si "l'agglomération de population" de plus de 2.000 habitants est située sur une seule commune, celle-ci est urbaine dans sa totalité. Si l'agglomération de population de plus de 2000 habitants s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes (prises dans leur totalité)

⁶⁷ I.N.S.E.E., Recensement de 1962, Villes et agglomérations urbaines, Direction des Journaux officiels, 1964.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

constitue une agglomération urbaine multicommunale, à l'exception de celles dont la majeure partie de la population est située " hors de l'agglomération de population".

"Toute commune qui n'est pas urbaine est rurale."

2. Le poids des recommandations de la Conférence des Statisticiens Européens

La définition de l'agglomération de population, dont dépend toute la définition de l'agglomération, est conçue suivant les recommandations effectuées lors d'un programme de recensement de la population, préparé et publié par la Conférence des Statisticiens Européens en 1959. Il s'agit d'un organisme créé en 1953 sous l'égide de l'O.N.U. L'un des objectifs principaux de cette Conférence était l'amélioration des données statistiques des pays européens, afin d'établir des comparaisons internationales. Les recommandations de la Commission de Statistique des Nations Unies en méthodes de recensement étaient alors particulièrement prises en compte. L'autre mission de la Conférence était de "favoriser une coordination renforcée des travaux statistiques que les organisations internationales effectuent en Europe, en vue d'uniformiser davantage les concepts et les définitions et de réduire au minimum la lourde tâche qui incombe aux services nationaux statistiques."⁶⁸ Les recommandations effectuées par la Conférence des Statisticiens se sont effectuées dans le cadre d'un vaste programme de travail : "Le programme européen des recensements nationaux de la population". C'était, appliqués à l'Europe, les "principes et recommandations concernant les recensements nationaux de population", déterminés par la Commission statistique des Nations Unies.

Le document WG 6/83 élaboré lors d'une conférence à Prague en mai 1959 donne les principes de la délimitation : "*L'agglomération de population peut être définie comme la population vivant dans des maisons avoisinantes constituant un groupe tel qu'aucune maison ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui comprend au moins 50 personnes. Deux groupes de ce genre ne sont pas considérés comme distincts s'ils sont séparés par des espaces inférieurs à 200 mètres. Les terrains servant à des buts publics tels que parcs, aéroports, routes, cimetières et constructions publiques, ceux servant à des buts commerciaux ou industriels tels qu'usines, magasins,*

⁶⁸ Conférence des Statisticiens Européens, Recensements européens de population effectués autour de 1960: recommandations internationales et méthodes nationales, *Normes et études statistiques*, N°3, s.e, Nations Unies, N.Y. 1964, p. de garde.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

édifices commerciaux, voies ferrées, parcs de stationnements, ainsi que les cours d'eau avec des ponts, doivent être exclus lors de la détermination de distance entre les habitations. La population ne vivant pas dans les agglomérations ainsi définies est par définition de la population éparsée." Le texte français est ainsi strictement identique à celui proposé par lors de la conférence à Prague.

Pourtant, le contenu de ce texte semble avoir été suivi de peu d'effets si l'on en croit les publications ultérieures de la part de la Commission Statistique. Ainsi, ce texte, extrait d'une publication datant de 1964 et consacré aux limites des agglomérations est particulièrement prudent⁶⁹ : *"Pour présenter les résultats de leurs recensements par régions, la plupart des pays se serviront des unités de base de la subdivision administrative qui a l'avantage d'être facile à définir de façon précise dans chaque pays.(...) Toutefois, le découpage administratif d'un territoire dépend du cadre d'institutions du pays. Il est donc peu probable que ce découpage fournisse les renseignements nécessaires pour étudier le groupement de la population en agglomérations.(...) Il est donc recommandé que, pour les principaux tableaux des résultats de leurs recensements, les pays adoptent en sus de l'unité administrative, une autre unité qui dénoterait de façon plus concrète le groupement de la population et qui se prêterait mieux dans l'ensemble aux comparaisons internationales. C'est cette unité qui est désignée sous le nom de "localité".*

Il est recommandé de définir la localité comme un groupement distinct et indivisible de population d'effectif numérique indéterminé, dont les habitations sont peu éloignées les unes des autres, qui a un nom ou un statut reconnu à l'échelon local, et qui se comporte comme une entité sociale homogène. Cette définition s'applique aux groupements de population de toutes dimensions, qu'ils aient ou non un statut légal, y compris les hameaux de pêcheurs, camps de mineurs, fermes isolées, bourgs de marché, villages, villes, grandes métropoles et beaucoup d'autres groupements(...)."

Pour la Commission de statistique, la définition de l'agglomération entre 1959 et 1964 a considérablement évolué ! Beaucoup de pays n'ont en effet pas suivi strictement les indications données lors de la conférence de Prague. Les nouvelles recommandations sont beaucoup plus souples (absences de critères quantitatifs) et si le nouveau texte insiste sur le faible

⁶⁹ Idem, p.7.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

éloignement des maisons les unes des autres, il accorde une attention accrue à la cohésion sociale interne de l'agglomération de population.

3. Les modalités pratiques de l'application des définitions

Le contenu de la définition venant d'être exposée, il faut examiner comment a été appliquée cette notion et les critères complémentaires qui ont été utilisés.

La délimitation des agglomérations choisie en France en 1962 n'est guère facile à mettre en pratique. L'I.N.S.E.E., devant l'ampleur de la tâche, a donc suivi ses principes, en adaptant une méthode : une sélection des communes est faite en utilisant quatre critères donnant le caractère urbain ou rural de la commune :

- l'effectif total de la population. Il correspond au recensement le plus exhaustif de la population définie, en 1962, comme étant l'ensemble des personnes ayant leur résidence personnelle dans la commune, des militaires, élèves, internes, etc, qui se trouvent dans un établissement de la commune ou d'une autre commune, ainsi que des militaires stationnés hors métropole. S'y ajoutent, les militaires, élèves internes etc, qui ont une résidence personnelle dans la commune, ceux qui n'ont pas de résidence personnelle, les détenus et les personnes traitées dans un hôpital psychiatrique ;
- la densité de la population ;
- le taux d'accroissement de la population, calculé suivant les données du recensement de 1954, dont certaines données ont été complétées en 1960, et celui de 1936, suivant l'équation :

$$(Population\ de\ 1954 / Population\ de\ 1936) \times 100 ;$$
- le pourcentage de la population vivant dans l'agriculture, à savoir la proportion de la population dont le chef de ménage est agriculteur, salarié agricole ou ancien agriculteur.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

**Tableau 1 : Critères et notations pour la détermination
de l'appartenance des communes aux agglomérations**

<u>critères</u>	0	1	2	3	4	5
<u>Population</u>	moins de 500	500 à 999	1.000 à 1.999	2.000 à 4.999	5.000 à 9.999	10.000 et plus
<u>Densité de pop. (km²)</u>	moins de 100	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1.000 à 1.999	2.000 et plus
<u>Accroissement</u>	moins de 100%	100 à 109%	110 à 124%	125 à 149%	150 à 199%	200% et plus
<u>Taux agriculteurs</u>	Plus de 25%	21 à 25%	16 à 20%	11 à 15%	6 à 10%	0 à 5%

Chaque commune se voit attribuer pour chaque critère une note de 0 à 5 (Cf. Tableau 1) ; ces notes sont additives. Par exemple une commune de 1.900 habitants, d'une densité de 120 h/km² avec un accroissement de 160% et un taux d'agriculteurs de 7% obtiendra la note de 11 (2+1+4+4). Les seuils utilisés ici sont tels que les communes devant faire partie de toute façon des agglomérations ne se trouvent pas dans les groupes extrêmes. Ils correspondent également aux seuils préconisés par la Commission de Statistique de l'O.N.U.⁷⁰ Les communes dont les résultats étaient les plus forts constituaient en quelque sorte les communes mères, sur lesquelles pouvaient venir se greffer d'autres communes aux notes supérieures à 10. Les communes dont le résultat était inférieur mais proche de 10 et dont l'intégration dans une agglomération était possible ont été étudiées sur photographies aériennes. Le texte précise : "*En fait la probabilité pour une commune d'être comprise dans une agglomération multicommunale diminuait très rapidement avec sa note : il n'a été inclus dans les agglomérations qu'un nombre infime de communes ayant une note inférieure à 10*".

⁷⁰ Ibidem, p.8.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

Trois types d'agglomérations font l'objet d'une mention particulière : l'agglomération parisienne, les agglomérations minières, les agglomérations internationales.

- L'agglomération parisienne, rassemblant en 1962, près de 8 millions d'habitants a été divisée en quatre zones concentriques : la ville de Paris, une couronne urbaine où le bâti est continu, une couronne suburbaine où les liaisons, moins évidentes, se font par la continuité du bâti le long des rues ainsi que d'une zone constituée de communes dortsans sans continuité ;
- L'agglomération minière, malgré le manque de polarisation dont elle fait l'objet, a été considérée comme une "agglomération unique" : l'I.N.S.E.E. mise sur les problèmes communs qui se posent à ces zones urbaines, ainsi que leur tendance vers une cohésion toujours plus grande. Ainsi, les agglomérations de Thionville et Hagondange-Briey sont citées comme agglomérations minières⁷¹. On crée ainsi des agglomérations artificielles, dont la cohésion repose sur les difficultés similaires de noyaux de population plus ou moins contigus (sous-équipements urbains en particulier) ;
- Les agglomérations internationales : sur les 17 agglomérations internationales en France recensées en 1962, cinq appartiennent au département de la Moselle.

4. La définition de l'agglomération par l'I.N.S.E.E. en 1962, une définition contradictoire et ambiguë

4.1. La méthode et les critères choisis pour l'élaboration de la définition

La définition des agglomérations en France apparaît même pour l'époque incomplète. Fondée sur la continuité du tissu urbain, elle occulte la notion de délimitation administrative car il n'est pas question de toucher au délicat problème des limites communales. On aurait pu en effet envisager de redéfinir les limites administratives des villes et de calquer sur ces nouveaux découpages les limites statistiques : la France tente de trouver un compromis qui n'est peut-être pas des plus heureux. Les applications de la définition de ce découpage en sont un exemple.

⁷¹ I.N.S.E.E., *Recensement de 1962, Villes et agglomérations urbaines*, Direction des Journaux officiels, 1964, p.5.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

En délimitant les agglomérations, l'I.N.S.E.E. est confrontée à deux options : soit la limite correspond au bâti stricto sensu, soit elle comprend des terrains ruraux. Ces découpages aboutissent à des objectifs différents.

4.2. Des normes quantitatives nouvelles pour une délimitation étroite du bâti

Une norme de distance entre les habitations est utilisée. Cette norme, 200 mètres de distance entre les habitations, ne doit pas comprendre les terrains typiquement urbains, qui peuvent exister entre les habitations : terrains publics, bâtiments commerciaux, industriels... La distance de 200 mètres séparant des groupes d'habitations se justifie peut-être dans les années cinquante, mais paraît déjà moins facilement acceptable en 1960 alors que le développement économique du pays est important et le progrès de la circulation automobile l'un de ses grands enjeux, social comme économique. On peut donc suggérer que la définition proposée par l'I.N.S.E.E. veuille fixer un contour précis des agglomérations à très court terme. Pourtant les autres critères utilisés viennent contredire cette hypothèse.

4.3. Le rattachement de certaines communes périphériques : une contradiction majeure

Les communes dont la population est supérieure à 2.000 habitants sont considérées dans leur totalité comme urbaine, terrains ruraux et urbains inclus ; avec 37.700⁷² communes en France, il était impossible pour l'I.N.S.E.E. d'établir des subdivisions supplémentaires. L'agglomération comprendra ainsi des terrains urbains et ruraux. Mais inversement, alors qu'en 1954 les communes jointives à une agglomération de population devenaient urbaines et étaient intégrées à l'agglomération, en 1962, une dernière remarque précise et restreint ce point de la définition : les communes attenantes à une agglomération de population mais dont la majeure partie s'en trouve située en "dehors" sont alors comptées à part et ne font pas partie statistiquement de l'agglomération. Les limites du bâti ne sont, suivant ces deux règles, jamais parfaitement définies : la conception de l'agglomération est boiteuse car les limites du bâti intègrent des terrains non urbains.

⁷² Avant la réforme communale de 1972, la France compte 37.708 communes, passant après réforme à 36.394 communes.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

4.4. Une définition qui ne peut être utilisée à des fins prospectives

On pourrait supposer que l'ambition de l' I.N.S.E.E. était alors de tenter de mettre au point une agglomération prospective, utilisable pour l'aménagement. En effet certains critères ont été conservés mais uniquement pour des raisons de simplicité administrative. Le seuil de 2.000 habitants a été conservé par le poids des traditions mais surtout parce que d'abondantes réglementations et des textes législatifs considèrent comme étant urbaines les communes dont l'agglomération de population dépasse 2.000 habitants. Si en 1954, l'I.N.S.E.E. précisait bien que la liste des agglomérations qu'elle proposait n'avait aucune valeur légale, la définition de 1962 est par contre officielle. Des nouveaux découpages dépendront certaines décisions en matière d'aménagement, des crédits quant à l'équipement urbain étroitement lié au poids démographique, la localisation de ces équipements. Le caractère non prospectif de la définition apparaît aisément. On peut envisager le cas d'une commune dont une faible partie seulement de la population est contiguë à l'agglomération. Elle ne sera donc pas prise en compte, alors qu'elle constitue une réserve foncière appréciable et qu'elle est destinée à participer rapidement à la vie de l'agglomération.

L'analyse de la définition de l'agglomération en France en 1962 met en évidence de fortes contradictions :

- soit l'I.N.S.E.E. choisissait un mode de découpage privilégiant la limite du tissu bâti et donnait ainsi l'extension de l'espace bâti aussi fidèlement que possible : le contenu de la définition est contradictoire puisque l'on peut selon les cas éliminer une commune périphérique dont une faible partie seulement de la population est contiguë à l'agglomération (dans la limite des 200 mètres), ou tenir compte d'une commune dont la totalité de la population est agglomérée à l'agglomération en incluant cette fois un espace rural. La délimitation de l'agglomération n'est pas donc pas la limite du tissu urbain ;
- soit l'I.N.S.E.E. propose un découpage plus large en accord avec l'utilisation qui peut en être faite (utilisation du découpage en matière de crédits ou de décision d'aménagement dont les conséquences sont à long terme) qui impliquerait un découpage assez souple et large en incluant des communes périphériques même peu peuplées mais sans doute très vite touchées par la pression urbaine. D'autant que des recensements précis n'ont lieu que tous les 5, voire 7 ans...

**B) L'APPLICATION A METZ DE LA DEFINITION DES
AGGLOMERATIONS EN 1962
L'EVOLUTION DES CRITERES ET DES LIMITES JUSQUE 1990**

1. L'agglomération messine de 1962

**1.1. La nouvelle configuration de l'agglomération en 1962 : une
contiguïté des communes urbaines entre Metz et Thionville**

Comme le montre la carte N°3, la délimitation des agglomérations entre 1954 et 1962 a bien évolué. L'agglomération de Metz a connu une expansion incluant cinq communes pour la plupart situées sur sa marge occidentale. Woippy au nord rend l'agglomération de Metz jointive avec celle nouvellement créée d'Hagondange-Briey, qui englobe les différentes communes industrielles de la vallée de l'Orne. Cette agglomération est elle-même jointive avec l'agglomération de Thionville ainsi que celle de Neufchef, nouvelle également. Pour comprendre de telles mutations, il faut revenir sur l'histoire récente de la région et reprendre le contexte économique exceptionnel de l'époque.

1.2. Les problèmes particuliers soulevés par la nouvelle délimitation

Metz et son agglomération sont en liaison directe avec les agglomérations minières des vallées de l'Orne et de la Fensch. Il y a ici plusieurs problèmes :

- la délimitation particulière des agglomérations minières font l'objet d'un découpage spécifique ;
- la contiguïté entre Metz et ces agglomérations.

Elle met également en évidence une nouvelle contradiction de la définition car l'agglomération dite d'Hagondange-Briey peut constituer en soi une énigme. Alors que chacun s'accorde à reconnaître pour une agglomération la définition générale de "la ville et sa banlieue", l'agglomération minière de la vallée de l'Orne, morcelée en de multiples entités communales à l'intérieur de laquelle s'organise la vie usinière, comprend deux pôles situés chacun à une extrémité de la vallée! Pourquoi ne pas avoir choisi de délimiter deux agglomérations, s'ordonnant chacune autour d'un pôle ? D'autant qu'elle est d'un poids important en 1962 : 119.302 personnes. Dans cette agglomération, seule la commune de Gandrange est sous le seuil des 2.000 habitants et la croissance de l'agglomération laisse présager des problèmes d'aménagement qu'il s'agit de maîtriser au mieux : ce

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

secteur a connu une croissance de 30 % entre 1954 et 1962, passant de 91.973 à 119.302 hab. Si l'on admet que le découpage de l'agglomération présente une cohérence, fondée notamment sur l'unité des problèmes (conditions économiques, conditions physiques au coeur de la vallée de l'Orne) certaines communes peuvent particulièrement faire objet d'un litige. Tel est le cas de Maizières-les-Metz. Cette commune a été rattachée à l'agglomération d'Hagondange-Briey. Effectivement, il existe un hiatus dans l'urbanisation entre Woippy et Maizières-les-Metz en 1962. Mais ce hiatus est essentiellement dû à la voie ferrée, ainsi qu'à la Moselle qui gênent l'expansion vers le nord de l'urbanisation. Si l'on s'en tient à la définition de départ de l'agglomération, il y a continuité du bâti entre Metz et Thionville. Ce découpage artificiel favorise l'agglomération minière aux dépens de Metz, à laquelle on ne donne pas une extension trop importante. Il s'agit ici d'un choix important et de principes généraux d'aménagement qu'il s'agit de détailler.

Malgré ce faible affinement, la définition de l'agglomération en France ne subit pas de grandes modifications depuis 1962 alors que les villes continuent à connaître des mutations toujours plus grandes notamment sous l'impact du développement du transport automobile.

2. La définition de 1968

La définition de 1968 se caractérise par l'apparition de nouveaux termes tout en maintenant le texte principal concluant les travaux de la Conférence des Statisticiens Européens. La définition de l'agglomération de population n'a pas varié ainsi que la distance de 200 mètres entre les bâtiments. Le seuil de 2.000 habitants a été maintenu, malgré de fréquentes contestations, ce seuil étant jugé trop bas, car il correspond à une césure importante dans les classes de communes : les communes de moins de 2.000 habitants sont les communes d'émigration, alors que celles de plus de 2.000 sont celles d'immigration et ont des caractères plutôt urbains. D'autre part, la comparaison entre les deux recensements serait plus ardue si l'on en modifiait les règles...

Une nouvelle expression fait son apparition : l'unité urbaine. Elle correspond à une ville isolée (une population agglomérée sur un seul et même territoire communal) ou une agglomération multicommunale.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

2.1. Un nouveau traitement mathématique des critères

Comme en 1962, la méthode pour délimiter les agglomérations urbaines est toujours basée sur quatre critères, dont certains ont été modifiés :

- le critère de la densité du peuplement a été légèrement modifié : c'est une capacité de population qui est désormais utilisée, par le biais de la densité de logements. Ce nouveau critère permet de mieux apprécier les stations touristiques dont la plupart des logements sont occupés temporairement ;
- le critère de densité a été abandonné au profit de la densité d'immeubles (Cf. formule ci-dessous) ;

Enfin, le calcul par logarithme remplace les classes qui induisaient une progression géométrique. Une note était octroyée à chaque commune selon la formule suivante :

$$A = \log P' + \log P/P_O + \log I/S - \log P_{ag}/P_{mo}$$

où :

P = population légale avec doubles comptes (y compris éventuellement la population fictive) ;

P' = P+3 x (nombre de logements vacants et résidences secondaires) = capacité de population ;

P_O = population légale en 1954 ;

I = nombre d'immeubles (y compris les immeubles neufs et en chantier comptabilisés par des recensements complémentaires) ;

S = superficie de la commune ;

M_{mo} = population des ménages ordinaires en 1962 ;

P_{ag} = population des ménages ordinaires dont le chef est agriculteur ou ancien agriculteur en 1962 (les actifs étant classés à leur catégorie socio-professionnelle propre) ;

Mais ce nouveau mode de délimitation ne donne pas plus de satisfaction que le précédent, comme l'indiquent les remarques de Paul Le Fillatre :

"De toute façon, cette note, bien qu'en étroite corrélation avec le degré d'urbanisation de la commune, n'est pas, en elle-même, suffisante pour décider si celle-ci fait partie ou non d'une agglomération urbaine : en effet, bon nombre de communes ayant une note relativement élevée ne sont pas agglomérées au centre voisin, et à l'inverse, certaines communes ayant une note faible font incontestablement partie de l'agglomération telle qu'elle est définie par le critère de la continuité du bâti. C'est pourquoi, la continuité de

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

la carte sur la photographie aérienne ou sur le terrain, est indispensable pour affirmer qu'une commune est bien incluse dans une agglomération."

Quand une note est supérieure à 5,5, il est effectué une vérification de la continuité du bâti sur photographie aérienne, ou si les photographies sont trop anciennes, des vérifications sur le terrain où des responsables de l'I.N.S.E.E. sont chargés de vérifier si d'importants chantiers ne sont pas en construction. Les nouvelles agglomérations en 1968 comprennent toujours (sauf à de rares exceptions comme dans la région parisienne) les communes des agglomérations de 1962.

Sur la base des photographies aériennes, des cartes, certaines communes sont rattachées si :

- il existe une agglomération d'habitations prolongeant l'agglomération sauf si une séparation de plus de 200 mètres existe ;
- si la population résidant dans la zone bâtie représente plus de la moitié de la population de la commune.

2.2. Les cas toujours "particuliers" des agglomérations parisiennes, industrielles et internationales

Comme en 1962, l'agglomération parisienne, les agglomérations industrielles et les agglomérations internationales posent des problèmes particuliers qui échappent à la règle : l'agglomération parisienne, qui avait subi un découpage un peu particulier en 1962, est soumise à partir de 1968 aux mêmes critères que les autres ensembles urbains. Un nouveau périmètre s'impose qui correspond à la ville de Paris, la première et la deuxième couronne. La zone d'attraction est ainsi éliminée.

2.3. Les agglomérations minières et industrielles

Les agglomérations minières n'ont pas été trop divisées même si leur cohésion n'est pas nette : ces agglomérations sont conformes aux recommandations internationales et il convient donc d'en conserver approximativement l'étendue. Paul Le Fillatre ajoute :

"leurs habitants (...) devraient pouvoir profiter des avantages des grandes villes (commerces, instruction, spectacle, transport, marché du travail étendu), c'est-à-dire bénéficier d'un secteur tertiaire important et d'une plus grande diversité des activités industrielles. Le fait de constituer de telles agglomérations permettra peut-être de prendre un peu plus conscience des besoins de ces populations quelque peu déshéritées."

Ce sont ces mêmes remarques qui avaient conduit l'I.N.S.E.E. à délimiter des agglomérations minières en 1962.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

2.4. La croissance urbaine de Metz et de sa région

La comparaison entre les cartes N°3, 4, 5 et 6 met en évidence l'extension de la frange ouest de l'agglomération messine, de communes essentiellement rurales, situées sur le versant de la côte de Moselle. L'agglomération messine est désormais définie par les limites communales en contiguïté avec l'agglomération d'Ars-sur-Moselle, celle d'Hagondange-Briey. Comme le montre clairement la carte, l'espace nettement urbain se situe au nord de Metz, alors que le sud-est et l'est restent des secteurs très ruraux. Le nord ouest de Metz, l'ouest de la commune de Woippy ne subit pas de mutation, alors qu'on pourrait penser qu'un tel secteur devrait connaître un rapide développement. Il s'agit de rechercher les causes de cet "immobilisme" rural. Les vallées industrielles sont également stables, constituées par des agglomérats de villes isolées et d'agglomérations multicommunales.

3. La délimitation de 1975 et 1982

La méthode ne varie guère. Elle est plutôt simplifiée, l'I.N.S.E.E. sélectionnant les communes qui appartenaient déjà à une agglomération multicommunale en 1968, les villes isolées, les communes qui ont effectué un recensement complémentaire entre 1968 et 1975, ainsi que les communes ayant connu une croissance démographique entre 1962 et 1968 de plus de 10%. Le reste des manipulations statistiques demeurait identique à celles en pratique en 1968. Comme on peut le constater, les mutations de l'agglomération messine restent spectaculairement figées (Cf. cartes N°7, 8, 9 et 10).

4. La délimitation de 1990 : les modifications mineures de la définition

En 1990, la méthode pour la délimitation des agglomérations est toujours la même qu'en 1962. Après trente ans, cette méthode qui n'était pas un modèle d'avant-garde, résiste vaillamment aux formes de croissance variées des villes, à la mobilité toujours plus grande de la population, aux problèmes des banlieues, aux outils nouveaux de l'aménagement donnés aux communes et aux institutions locales par la politique de décentralisation. Seules exceptions, les agglomérations ne sont plus présentées de la même manière : l'I.N.S.E.E. a introduit les notions de ville-centre et de banlieue :

"si une commune représente plus de 50% de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville centre. Dans le cas contraire, toutes les

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

communes qui ont une population supérieure à la moitié de la commune la plus importante, ainsi que cette dernière, sont villes centres."

"Les communes qui ne sont pas villes centres constituent la banlieue de l'unité urbaine."

5. L'application de la définition à Metz et sa région

La définition de 1990 met en évidence des contradictions frappantes (Cf. carte N°11). Briey apparaît, d'après la définition, comme une commune de la banlieue de Joeuf et Homécourt. L'agglomération de Metz est toujours limitée au nord à Woippy, au sud à Vaux par une série de gravières qui gênent la continuité du bâti (Cf. cartes N°12 et 13). D'autre part, on observe une continuité du bâti entre les communes de Metz, Montigny-les-Metz, Moulins-les-Metz et Jouy-aux-Arches et, par la même, avec l'agglomération I.N.S.E.E.⁷³ d'Ars-sur-Moselle. Jouy-aux-Arches est considérée comme la banlieue d'Ars-sur-Moselle alors que de multiples grandes surfaces s'y sont installées, développant leurs zones d'influence particulièrement sur la commune de Metz. Metz s'est développée et comprend au sud-est de la commune, un ensemble résidentiel (La Grange-aux-Bois) qui est située sur le territoire communal de Metz à une distance presque identique à celle de Jouy-aux-Arches.

La délimitation des agglomérations a eu des conséquences sur leur aménagement, ne serait-ce que par le biais de toutes les études qui ont été menées à bien dans ce cadre et ont induit ainsi un certain nombre de décisions. Les responsables de l'I.N.S.E.E. demeurent discrets sur les applications précises de ces délimitations. Il paraît peu concevable que de telles délimitations, améliorées au dernier recensement par la notion de banlieue n'ait aucune répercussion. A une époque où les conflits dans les banlieues se multiplient et des mesures réglementaires s'imposent, ne voit-on pas dans ces définitions une utilisation possible dans le cadre de décret ou de lois ?

Mais ce cadre n'a pas été systématiquement adopté pour toute étude prévisionnelle. D'autres délimitations ont été choisies telles que les Zones de Peuplement Industriel ou Urbain (Z.P.I.U.).

⁷³ Agence d'urbanisme de l'Agglomération messine (A.G.U.R.A.M.), Réflexions sur le périmètre d'agglomération, 1990, 3 p. : la continuité presque achevée du bâti à Woippy-Maizières et Vaux-Ars/Moselle a été soulignée dans cette courte étude.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

CHAPITRE 3 : LE CONCEPT DE ZONE DE PEUPEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

La notion de Zone de Peuplement Industriel ou Urbain n'est généralement pas très claire dans les esprits. Une confusion très fréquente existe dans la dénomination même de la Z.P.I.U. : lorsque de nombreux auteurs détaillent cette abréviation, celle-ci devient Zone de Peuplement Industriel ET Urbain ⁷⁴. Ce lapsus n'est sans doute pas sans signification et s'oppose à la différenciation soignée faite par l'I.N.S.E.E. entre espace urbain et espace industriel. Les agglomérations minières se trouvent de ce fait constamment écartées des agglomérations urbaines. Sont-elles vouées au délaissement⁷⁵ ou à une véritable politique d'aménagement ?

A) LA DEFINITION DE LA Z.P.I.U. DE 1962.

1. Objet de la définition.

La définition de l'agglomération française étant étroite, soumise à la notion de continuité du bâti, l'I.N.S.E.E. a ainsi mis au point dès 1962, un autre type de définition, beaucoup plus large, fruit de l'observation du territoire et de ses mutations : outre les espaces urbains (définis par l'"agglomération"), les communes rurales ne répondent pas forcément à des critères de ruralité profonde. Il existe en effet tout un ensemble de communes largement dominées par une ville proche, où la population travaille en majorité dans la ville, où le mode de vie général n'a aucun caractère agricole.

Ces constatations ont abouti à la constitution d'une nouvelle définition dégagée de toute notion de continuité urbaine mais où dominent les traits urbains⁷⁶.

"Ces principaux traits urbains correspondent à :

- (...) l'homogénéité du peuplement, en particulier une faible part d'agriculteurs ;
- il y a d'importants échanges de main-d'oeuvre ;

⁷⁴ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p.21.

⁷⁵ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p.111 : "les "cités", nées de la mine, pour éviter aux travailleurs de trop grands déplacements, meurent avec elles."

⁷⁶ I.N.S.E.E., *Recensement général de la population*, Les Z.P.I.U., Direction des J.O.Paris, 1962, p.7.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

- l'activité industrielle s'est créée ou développée en raison de la proximité d'une grande ville, des richesses du sous-sol, ou encore de la présence d'un grand axe de communication."

Ces dernières remarques sont fondamentales pour comprendre le découpage qui a été utilisé pour la région de Metz.

2. Le contenu de la définition

Cinq critères ont été utilisés. La définition de la Z.P.I.U. est étroitement liée à celle de l'agglomération statistique.

"a. Ces zones doivent comprendre toutes les zones urbaines."

C'est effectivement la base de la définition d'un espace urbain au sens large : sont prises en considération les zones que la définition de l'agglomération en France a déjà délimitées.

"b. Il en est de même pour celles qui, sans être urbaines, présentent un caractère industriel marqué ;"

Les agglomérations minières sont visées par ce texte.

"c. Parmi les autres, il faut retenir celles qui sont "dortoir" des précédentes, c'est-à-dire dont une part importante de la population active qui y réside va travailler dans les communes industrielles ou urbaines ;"

Seront ainsi incluses dans les zones, toutes les communes qui présentent une forte population non agricole, et travaillant en dehors de la commune.

"d. Il faut que toutes ces communes présentent un caractère "non agricole" accusé, c'est-à-dire une faible part d'agriculteurs ;"

"e. Enfin, ces zones étant en principe en expansion, les régions agricoles présentent au contraire une tendance au dépeuplement, on peut utilement se servir du critère «accroissement de la population de la commune» pour sélectionner ce qu'il faut y inclure."

Il convient de remarquer que, depuis 1962, l'I.N.S.E.E. utilise régulièrement la notion de croissance de population pour donner un caractère urbain à la commune ; les communes en dépeuplement sont considérées comme étant rurales. Cette définition repose à l'évidence sur l'idée d'une zone centrale (les agglomérations urbaines) exerçant son influence sur des communes dortoirs ou des communes rurales qui constituent le front d'urbanisation (et son inscription dans le paysage ne se fait pas, bien sûr, par une continuité urbaine trop simpliste).

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

3. Les modalités de l'application de la définition

Tout comme pour la définition de l'agglomération, le texte théorique n'est pas applicable en l'état. Il faut recourir à des critères quantitatifs.

Les étapes du travail de délimitation ont été les suivantes :

- sélection des communes urbaines, c'est à dire les villes isolées, les agglomérations multicommunales ;
- sélection des communes à caractère industriel : ce sont les communes qui disposent d'au moins 100 salariés dans des établissements comprenant au minimum 20 salariés.

Le seuil de 100 salariés tombait à 50 quand la commune désignée avait moins de 1.000 habitants en 1954.

Ces communes ont été ensuite classées suivant deux catégories :

- plus de 33% de la population de la commune dépend d'un chef de famille agriculteur ;
- moins de 33% de la population de la commune dépend d'un chef de famille agriculteur ;
- parmi les communes non retenues depuis le début du traitement statistique, ont été sélectionnées les communes dont moins de 50% de la population vivaient de l'agriculture en 1954 ;
- toutes les communes ont été ensuite classées selon 9 catégories différentes correspondant à la combinaison des deux critères suivants :

Taux de population vivant de l'agriculture :

0-25%

26-33%

34-50%

Proportion de la population active résidente allant travailler à l'extérieur de la commune :

0-30%

30-40%

+ de 40%

Les seuils choisis correspondent à des seuils critiques observés dans la région parisienne. Certaines communes de cette région présentent un caractère d'ortoir très important quand plus de 40% de la population va travailler à l'extérieur. Par contre, ces communes sont peu d'ortoirs quand la population travaillant à l'extérieur est inférieure à 30%. Le même type d'étude préalable a été utilisé pour déterminer les caractères agricoles d'une

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

commune. L'évolution démographique a été mesurée grâce aux recensements de 1954 et 1936 éventuellement.

L'I.N.S.E.E. a reporté sur des cartes communales et teinté de différentes couleurs les communes répondant aux critères ci-dessus. Toutes ne seront pas retenues. Seules figurent au sein des Z.P.I.U. :

- les communes urbaines ;
- les communes industrielles ;
- les communes à proximité des précédentes ont été retenues seulement lorsque la population de 1954 était supérieure à celle de 1946 et celle de 1936.

Les communes enclavées ont été intégrées aux Z.P.I.U.

Lorsque plusieurs unités urbaines sont contiguës, la Z.P.I.U. est alors d'une taille très importante. *"Il convenait de les subdiviser pour isoler les zones homogènes, que l'on peut toujours du reste totaliser à nouveau si besoin est."* Pour effectuer ces subdivisions, les relations domicile-travail ont été analysées et au besoin, des spécialistes régionaux ont été consultés. Lorsque des Z.P.I.U. sont jointives, il s'agit ainsi de faire appel à des critères plus complexes relevant du fonctionnement d'un espace urbain, de son organisation. La Z.P.I.U. devient alors une définition plus riche : c'est un espace fonctionnel, reposant partiellement sur une idée de centralité puisque les agglomérations urbaines sont considérées au départ comme les pôles de cet espace.

La Z.P.I.U. va donc correspondre à des espaces de nature très différente. Elle va mettre en évidence des espaces en mutation, ceux secoués par les crises industrielles qui engendrent des recompositions de l'espace. Le cas est déjà visible en 1968 pour la région de Grenoble qui subit la crise du bassin charbonnier de la Mure, dont les migrations pendulaires en constante augmentation préfigurent déjà un espace fonctionnel. Comme le fait remarquer A. Thibault⁷⁷, les Z.P.I.U. *"seraient donc des espaces géographiques en formation ; certains déjà perceptibles, d'autres tout juste ébauchés."*

⁷⁷ A. Thibault, *Espaces géographiques en construction, une source documentaire: les Zones de Peuplement Industriel ou Urbain*, dans *Analyse de l'espace*, Cahier N°3, 1974, 69p., p.7.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

B) L'EVOLUTION DE LA DEFINITION DE LA Z.P.I.U. DE 1968 A 1990

1. Les modifications de la définition

1.1. En 1968

Des indications comme des traitements statistiques supplémentaires enrichissent la définition du recensement de 1968. Les étapes de travail sont légèrement modifiées.

"a. (...) Chaque unité urbaine doit appartenir à une seule même Z.P.I.U."

Ceci implique que toute modification des limites d'agglomération dans un secteur d'agglomérations jointives risque d'entraîner des bouleversements des limites de cette même Z.P.I.U.

"Toutefois une Z.P.I.U. peut ne comprendre aucune unité urbaine, comprendre une ou plusieurs unités urbaines associées à un nombre quelconque de communes rurales (zéro, une ou plusieurs)."

Cette indication remet totalement en cause la notion de centralité évoquée pour les Z.P.I.U. qui tenteraient de cerner un pôle (les agglomérations urbaines), les communes industrielles ou dortoirs, les communes rurales sous attraction directe de la ville. Une Z.P.I.U. peut ainsi correspondre à un espace sans pôle urbain. Pour cela, les communes "rurales pôles" (sic) sont recherchées.

"b. On a ensuite identifié des communes rurales qui dans la suite des opérations, vont jouer le même rôle de pôle que les unités urbaines, ce sont les communes rurales pôles ;

Leur sélection a été réalisée en deux étapes :

- 1° Une commune rurale a été classée comme industrielle si elle comptait un ou plusieurs établissements industriels, commerciaux ou administratifs (chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics mis à part) de 20 salariés au moins, à la condition toutefois que l'effectif total de ces établissements dépassât 100 salariés. (Deux communes - Haucourt-Moulaine en Meurthe-et-Moselle et Canet dans les Pyrénées Orientales - sont urbaines bien que la population agglomérée à leur chef lieu soit inférieure à 2.000 habitants).*
- 2° Une commune rurale industrielle a été considérée comme pôle si l'une au moins des deux conditions suivantes était satisfaite :*

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

- lors du recensement précédent, moins de 33% de sa population vivait de l'agriculture (...)
- la population de la commune a constamment augmenté au cours des périodes intercensitaires 1936-1954, 1954-1962 et 1962-1968.

c. A partir des pôles - provisoires à ce stade des opérations - que constituent les unités urbaines et les communes rurales pôles, on a progressivement ajouté par contiguïté les communes rurales industrielles non-pôles ainsi que les communes-dortoirs que nous allons définir."

Le contenu de la définition de la Z.P.I.U. illustre bien à notre sens :

- le caractère rural de l'espace français, la faiblesse de son réseau urbain comme son insuffisante structuration : des secteurs français sont soumis non à des pôles urbains mais à des "pôles ruraux" (moins de deux mille habitants). Quelle valeur accorder à une telle expression ?
- la notion de centralité et d'urbanisation : une commune rurale se définit comme pôle lorsqu'elle est industrielle et a connu une croissance ininterrompue depuis 1936. On peut s'interroger sur les communes visées par ces critères. En Lorraine, le cas de Montmédy dans la Meuse est un exemple.

Les communes dortoirs se définissent par des communes rurales non industrielles répondant à l'une au moins des conditions suivantes (...) :

$$\frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} = 0 \text{ ou } \frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} = \max(-0,2; -V)$$

où P_{AE} , P_A , P_{AG} , P_{MO} (résultats du recensement de 1962) et V désignent respectivement :

- P_{AE} : population active résidant dans la commune mais travaillant hors de la commune ;
- P_A : population active résidant dans la commune ;
- P_{AG} : population des ménages ordinaires dont le chef est agriculteur ou salarié agricole (en activité ou en retraite) ;
- P_{MO} : population des ménages ordinaires ;
- V : taux d'accroissement de la population de 1954 à 1962.

Ces conditions ont permis de sélectionner parmi les communes rurales non industrielles celles qui, peu agricoles, comportent une proportion notable de leurs résidents actifs allant travailler en dehors de la commune. Ces conditions sont plus strictes pour les communes en déclin

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

démographique que pour les communes en croissance. En effet elles sont équivalentes aux suivantes :

- si entre 1954 et 1962, la population de la commune a augmenté d'au moins 20%, la commune rurale non industrielle est d'ortoir dès lors que :

$$\frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} + 0,2 = 0$$

- si entre 1954 et 1962 la population de la commune a augmenté de moins de 20%, la commune rurale non industrielle est d'ortoir dès lors que :

$$\frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} + V = 0$$

- si, entre 1954 et 1962, la population a diminué, la commune rurale est industrielle dès lors que :

$$\frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} = 0$$

Ces conditions sont plus larges que celles de 1962.

Comme en 1962, se pose le découpage des Z.P.I.U. contiguës.

"Toutefois, dans le cas des Z.P.I.U. très étendues, on a procédé à un fractionnement en plusieurs zones constituant des Z.P.I.U. distinctes. Les frontières séparant ces Z.P.I.U. particulières ont été déterminées après consultation de spécialistes régionaux. Les régions concernées par cette procédure spéciale sont essentiellement le Nord et la Lorraine."

1.2. Les modifications en 1975

Des traitements statistiques ont été parfois utilisés pour pallier les manques de données du recensement de 1968. Les données sur les ménages et les relations domicile-travail n'étaient connues qu'au quart. On a ainsi eu recours aux écarts-type.

Les étapes de la sélection des communes appartenant aux Z.P.I.U. sont restées identiques à celles de 1968, seul un coefficient variant pour le repérage des communes rurales non industrielles.

$$h = \frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} \geq 0 \text{ ou } k = \frac{P_{AE}}{P_A} - 1,2 \frac{P_{AG}}{P_{MO}} + 1,3V \geq 0$$

où P_{AE} , P_A , P_{AG} , P_{MO} (résultats du recensement de 1968) et V désignent toujours :

P_{AE} : population active résidant dans la commune mais travaillant hors de la commune ;

P_A : population active résidant dans la commune ;

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

P_{AG} : population des ménages ordinaires dont le chef est agriculteur ou salarié agricole (en activité ou en retraite) ;

P_{MO} : population des ménages ordinaires ;

V : taux d'accroissement de la population de 1962 à 1968.

Afin d'obtenir des résultats plus fiables pour h , on a eu recours à l'écart-type de h . Si une commune appartenait à une Z.P.I.U. en 1968, la commune a été classée comme commune-dortoir si $h + \sigma(h)$ ou $k + \sigma(h) \geq 0$. Si une commune n'appartenait pas à une Z.P.I.U. en 1968, la commune a été classée comme commune-dortoir si $h - \sigma(h)$ ou $k - \sigma(h) \geq 0$.

Comme en 1968, ces règles n'ont pas été appliquées en Lorraine qui a subi un découpage spécifique "*après consultation des spécialistes régionaux.*"

2. L'évolution du découpage de la Z.P.I.U. de Metz et de sa région depuis 1962

2.1. La Z.P.I.U. de la région messine en 1962

Metz présente une Z.P.I.U. de taille très réduite (Cf carte N°14), jointive avec la Z.P.I.U. du bassin sidérurgique et celle de Nancy qui s'étend jusqu'à Pont-à-Mousson. La délimitation de la zone de Metz paraît induire un certain nombre de questions :

- quelles raisons peuvent expliquer une si faible envergure de la Z.P.I.U. de Metz ?
- la limite nord de la Z.P.I.U. correspond exactement à la limite d'agglomération urbaine. Les particularités de cette limite relèvent-elles du hasard ou peut-on les expliquer ?

La faiblesse de la Z.P.I.U. de Metz s'explique d'abord par la manipulation statistique dont résulte ce découpage : ce sont les données du recensement précédent qui sont prises en compte. Ce sera toujours le cas, jusqu'en 1990 : la Z.P.I.U. de Metz en 1990 s'appuie sur le recensement de 1982, celle de 1982, sur celui de 1975, etc...

Il y a ainsi un constant décalage de sept années entre ces découpages et la réalité.

D'autre part, la constitution d'une Z.P.I.U. dérive des unités urbaines auxquels on agglomère progressivement les communes-dortoirs. Comme dans le cas de Metz et d'Hagondange-Briey, il y a une césure artificielle entre les communes urbaines de Metz et d'Hagondange-Briey, cette même césure s'opère pour la Z.P.I.U. entre la Z.P.I.U. de Metz et celle du Bassin

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

Sidérurgique Nord Lorraine (au niveau de Maizières-les-Metz). Un découpage entraîne l'autre.

2.2. L'évolution du découpage de la Z.P.I.U. de Metz de 1968 à 1990

Les Z.P.I.U. doivent délimiter des espaces fonctionnels, prévoir d'éventuelles mutations. Metz et sa région ont connu des mutations dont chacun connaît sinon le détail, l'ampleur des conséquences. La délimitation des Z.P.I.U. a donc forcément évolué entre sa première évaluation en 1962 et sa dernière en 1990.

L'examen des cartes dressant les limites des Z.P.I.U. de Metz montre une mutation très limitée de la Z.P.I.U. de Metz depuis 1962 (Cf. carte N°15). Le développement s'est surtout effectué vers le sud-est. Ceci suggère que Metz n'ait vu, depuis 1962, sa centralité que faiblement renforcée. Elle n'a attiré aucune commune jointive aux deux Z.P.I.U. de Metz et du Bassin Sidérurgique Nord Lorraine. Lorsque l'on connaît la crise de la sidérurgie, les problèmes rencontrés par la vallée de l'Orne, on peut s'interroger sur la validité du rattachement d'une commune comme Maizières-les-Metz à la Z.P.I.U. de Thionville... Par contre, en comparant les cartes N°14 et 15, la Z.P.I.U. du Bassin sidérurgique du Nord de la Lorraine a considérablement diminué. Elle s'est trouvée réduite à la Z.P.I.U. de Thionville. Le bassin de Longwy est devenu une unité à part entière.

Les mutations des Z.P.I.U. de Metz et du bassin sidérurgique du Nord de la Lorraine peuvent s'expliquer par trois facteurs différents :

- les Z.P.I.U. des vallées industrielles ne correspondent pas à des espaces fonctionnels, c'est-à-dire des espaces homogènes par leurs conditions de circulation puisque les vallées industrielles se caractérisent par une juxtaposition des espaces usines-cités ouvrières ou embryons urbains, sans relation entre eux. Elle représente alors un espace industriel. C'est sans doute ce qui explique un immobilisme. Cette délimitation ne reposant sur aucune réalité tangible (si ce n'est toujours cette notion d'espace industriel soumis aux mêmes problèmes), elle présente des inerties beaucoup plus grandes. L'I.N.S.E.E. aura d'autant plus de difficultés à en redessiner les contours que la réalité économique est changeante et que la Z.P.I.U. ne s'appuie sur aucun espace solide de départ. Ce n'est qu'en 1990 qu'une réelle modification intervient alors que la crise de la sidérurgie avait déjà profondément marqué la région en 1982.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

- il y a une volonté dans l'aménagement du territoire de séparer absolument Metz du bassin sidérurgique, même si les relations domicile-travail infirment le choix de la délimitation. Cette même volonté se retrouve dans le découpage des bassins d'emplois qui constituent une dernière catégorie de définition statistique officielle.
- la délimitation des Z.P.I.U. s'appuie sur les données des recensements précédents. Il n'y a finalement que peu de relations entre les résultats du dernier recensement en 1990 et ceux de 1982 en Lorraine. Pourtant, le découpage des Z.P.I.U. est présenté à chaque nouveau recensement comme un reflet de la réalité présente.

La définition de la Z.P.I.U. n'est pas exempte de lacunes. Elle est destinée à saisir les espaces urbains dans un cadre dynamique : les relations domicile-travail. Elle dépend étroitement de la définition des agglomérations urbaines qui constitue le coeur de la zone. Cette définition pourrait être intéressante. Mais son application ne s'effectue pas rigoureusement. Pour Metz, des limites artificielles ont été choisies pour séparer Metz du bassin sidérurgique. Il est clair que l'I.N.S.E.E. refuse d'envisager pour Metz un grand espace urbain tourné vers le bassin sidérurgique.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

CHAPITRE 4 : LES ZONES ET LES BASSINS D'EMPLOI **(1982)**

Le découpage en zone d'emploi remonte au 23 septembre 1982⁷⁸. Par une lettre circulaire adressée aux Préfets et Commissaires de la République de Région, le ministre délégué au Premier Ministre chargé de l'emploi réclamait de nouveaux périmètres d'études pour les problèmes de l'emploi. Plusieurs motivations sont à la source de la création des zones d'emploi. Peuvent être citer entre autres :

- aucun découpage (Z.P.I.U. ou agglomération proposés par l'I.N.S.E.E.) ne répondait aux besoins des diverses administrations chargées de l'emploi, d'où l'abondance de sources chiffrées fournies suivant des zones géographiques variées, facteur de surcoûts et d'incohérences ;
- le besoin de cadres fixes, n'évoluant pas sans cesse comme les Z.P.I.U. ou les agglomérations ;
- la volonté de donner aux nouveaux Comités Locaux pour l'emploi⁷⁹ des cadres statistiques sûrs ;
- ce nouveau découpage étant entériné par les Conseils Régionaux, il s'agissait de donner une cohérence entre l'action régionale, locale et nationale ;
- enfin, ce nouveau découpage revêtait une importance supplémentaire car il était destiné à être utilisé lors des études et des travaux préparatoires pour le neuvième Plan.

Les Directions Régionales de l'I.N.S.E.E., les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi seront à l'origine de la délimitation des zones d'emploi. Ces découpages seront approuvés par les Préfets et les Conseils Régionaux. Mais avant de voir dans le détail les découpages qui ont été décidés de 1982 à 1990, voyons rapidement ceux qui ont été en vigueur lors de l'élaboration des différents plans quinquennaux.

⁷⁸ I.N.S.E.E., *Archives et documents*, N°195, Mars 1987, p.140.

⁷⁹ Les comités locaux pour l'emploi ont été créés par la circulaire DE N°9/82 du 27 janvier 1982 et étaient destinés à développer l'information sur l'emploi, les potentialités économiques du territoire sur lequel ils exerçaient leurs compétences.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

A) LES PREMIERS DECOUPAGES UTILISES POUR L'OBSERVATION DE L'EMPLOI

1. Les Plans de Modernisation des Equipements (P.M.E.)

Le premier plan date de 1946. Il a été instauré après la seconde guerre mondiale et présidé par J. Monnet. Il doit permettre au pays de retrouver le niveau économique de 1929 et ses industries de base. Le premier plan est le seul dont l'Etat reconnaisse que les objectifs ont été atteints. Le deuxième et le troisième plan ont été perturbés par la Guerre d'Algérie. Des problèmes nouveaux surgissent avec le ralentissement de l'activité économique qui impose des politiques nouvelles en faveur de l'emploi ; un zonage nouveau est utilisé en 1963 : les E.R.E., Echelons Régionaux pour l'Emploi. Ces E.R.E. correspondent à des zones au sein desquelles *"les habitants trouvent normalement des emplois et les établissements la main-d'oeuvre nécessaire, en qualité et en quantité pour occuper les emplois qu'ils procurent."*⁸⁰ Le nombre de E.R.E. était de 265.

Dans le même temps, des zones nouvelles sont créées destinées à aider la préparation du cinquième plan : les Zones d'Etudes Démographiques et d'Emploi (Z.E.D.E.). Les préfetures de Régions et l'I.N.S.E.E. furent chargés du nouveau découpage. Les Z.E.D.E. devaient être une centaine couvrant des secteurs à la fois ruraux et urbains. Une Z.E.D.E. idéale devait comprendre un espace urbain et industriel polarisant pour un espace rural. L'administration centrale seule utilisa ce découpage qui fut abandonné lors du sixième plan.

Force est de constater qu'entre 1960 et 1965, quatre découpages différents furent ainsi mis au point, couvrant à chaque fois des espaces variés : agglomération, Z.P.I.U., E.R.E., Z.E.D.E. Il serait intéressant de connaître les utilisations exactes de ces découpages et les conséquences réelles qu'ils purent avoir sur la politique d'aménagement régional. Malheureusement, l'accès à ces documents reste difficile et de nombreuses informations restent encore à exploiter. Au cours du sixième plan, les Z.P.I.U. sont utilisées pour déterminer les objectifs des régions. Mais ce type de découpage statistique n'est plus retenu par la suite car il est évolutif et ne permet pas, selon l'administration centrale, un suivi statistique. Pour la préparation du septième plan, chaque région fut découpée selon trois zones : A, B, C. Les zones C étaient purement urbaines, calquées sur des

⁸⁰ I.N.S.E.E., *Archives et documents*, N°195, Mars 1987, p.6.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

entités administratives urbaines fortes telles que les communautés urbaines, les syndicats intercommunaux ou les districts. Les zones A correspondaient à des cadres "*privilégiés au recueil de statistiques et au calcul prévisionnel de l'équilibre de la population et de l'emploi*". Les zones B étaient "*des zones dépendantes des territoires des unités d'aménagement ou de programmation déjà en vigueur*"⁸¹, homogènes d'un point de vue économique et social.

2. La Lorraine, innovatrice dans le domaine de l'emploi

La Lorraine connaît une expérience originale et précurseur dans ce domaine. Des Comités de Bassins d'Emploi sont créés près de dix années avant ceux de 1982. En 1973, le préfet découpe la région en 10 bassins, devant servir au traitement de statistiques en vue du septième plan. Ces Comités devaient recueillir les informations économiques, suivre le développement économique et l'encourager, effectuer des études prospectives.

Les dix Bassins d'Emploi et leur Comité ne connaîtront pas les mêmes évolutions. Sept disparaîtront. Les trois Bassins qui survécurent jusque 1982 couvraient l'ensemble de la Moselle : il s'agissait des Bassins de Metz - Thionville, de Château-Salins - Sarrebourg, de Forbach - Sarreguemines. Dans les faits, les Comités de Bassins d'Emploi seront exclus de toutes les actions et les concertations relatives à la crise de la sidérurgie. Les Comités de Bassins d'Emploi ne finirent par être qu'un "*lieu (x) d'exercice du pouvoir et du contrôle préfectoral à un niveau fin, ces comités (ayant) vu leurs caractéristiques évoluer à la fois en fonction de la conjoncture générale, et de la personnalité des sous-préfets qui se sont succédés.*"⁸²

A partir de 1975, la nécessité de trouver un nouveau périmètre d'étude s'impose. Le contexte économique a changé et la crise de 1974 se maintient. Un zonage nouveau mettra sept ans à voir le jour. Les statisticiens hésitent en effet à délimiter des territoires de cette nature qui pourraient être utilisés notamment dans la détermination des zones aidées par des primes au développement régional instituées par le décret 72-270 du 11 avril 1972.

Les primes de développement régional concernaient toute la région nord de Metz, englobant le bassin ferrifère et le bassin houiller. Comme on peut également le constater, la ville de Nancy ainsi que des communes du sud de l'agglomération, disposent d'emplois primés. Metz, forte de son activité

⁸¹ Idem, p.8.

⁸² *Travail et emploi*, N°11, janv-mars 1982, p. 17.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

commerciale, n'était donc pas considérée comme une ville où l'emploi devait être amélioré. Le périmètre de l'agglomération et de la Z.P.I.U. a sans nul doute servi de limite partielle à ces zones d'emplois primés. On pouvait sans doute craindre aussi à l'époque (1975-1980 : la désindustrialisation s'intensifie en Lorraine) de voir des communes ou des groupes de pressions utiliser ces découpages officiels pour démontrer l'ampleur de la crise dans certaines régions. C'est le cas particulièrement en Lorraine, où des moyens statistiques très importants sont mis en oeuvre pour déterminer des secteurs d'emplois très homogènes par le biais des migrations pendulaires (Nancy est la seule ville en France avec Rennes à entreprendre ce type de travaux). L'I.N.S.E.E. à Nancy fera voir le jour au système Mirabelle⁸³. L'inventaire communal réalisé en 1979 pouvait compléter ces analyses en dressant la situation des accès aux services.

Malheureusement pour la Lorraine, ces sources d'information extraordinaires ne furent pas utilisées. L'inventaire communal de 1979 et celui de 1988 ne sont rendus que partiellement publics⁸⁴.

Des travaux entre 1975 et 1982 verrons néanmoins le jour mais leurs conclusions ne seront pas utilisées. Il s'agit, par exemple, de l'étude de C. Terrier en 1978⁸⁵, basée sur les statistiques du recensement de 1975 et qui déterminait huit territoires. La crise de la sidérurgie qui sévissait à l'époque mettait en évidence le pôle d'emploi de Metz et l'attrait de ses services supérieurs. Malgré la césure entre bassin sidérurgique et bassin d'emploi de Metz, l'auteur reconnaît que *"l'équipement culturel, commercial et administratif n'a pas suivi, faisant de Metz le seul véritable pôle de cette zone (le bassin sidérurgique). L'analyse des échanges (...) conduit à considérer le bassin sidérurgique, surtout la vallée de l'Orne, comme la banlieue industrielle de Metz."*⁸⁶

⁸³ Le système Mirabelle est un système de tri informatique des communes par procédé dit de classification hiérarchique ascendante, dont les détails ont été exposés par son concepteur C. Terrier dans la revue *L'informatique Nouvelle*, N°104, Mars 1979. Le type de zone qui en résulte n'est ainsi pas formé à partir de la notion centre périphérie mais des relations domicile-travail.

⁸⁴ I.N.S.E.E., Inventaire communal, 1988 : en effet, il n'est pas possible d'obtenir le nombre exact d'un type de commerce ou de service lorsqu'il est en nombre supérieur à 4 dans une commune en 1979, à 9 en 1988 (les tableaux ne comportent alors que la mention >4, >9, ce qui rend impossible toute analyse valable) Ces blocages des sources d'informations, à l'I.N.S.E.E. comme dans bien d'autres services de l'Etat ou des collectivités locales posent encore et toujours des problèmes aux chercheurs...

⁸⁵ C. Terrier, La réalité des pays lorrains d'après le déplacement domicile-travail en 1975, dans *Dossier de l'économie lorraine*, N°32-33, février 1978.

⁸⁶ Idem.

B) DU BASSIN D'EMPLOI A LA ZONE D'EMPLOI

Les objectifs de la création de ces nouveaux périmètres sont clairs : il s'agit de donner un cadre fixe, qui résiste aux mutations de façon à pouvoir effectuer des suivis statistiques cohérents. Le choix des limites des zones d'emploi revêt ainsi une importance capitale à long terme.

La première circulaire utilisait le terme de "bassin d'emploi". Celui-ci a été abandonné au profit de la "zone d'emploi" ; les motifs de ce changement dans la terminologie ne sont pas sans intérêt. Deux raisons principales l'expliquent :

- les Comités Locaux de l'Emploi exerçaient sur un territoire appelé "bassin d'emploi". Curieusement, il n'y avait aucune correspondance entre les bassins d'emploi et les nouveaux découpages proposés par l'I.N.S.E.E. contrairement aux motivations de départ. La circulaire N°163/82 devait en effet préciser qu'une correspondance n'était nullement obligatoire : "*quelques informations statistiques sur le marché du travail pourront néanmoins être obtenues par le regroupement d'informations communales*".
- l'I.N.S.E.E. reconnaissaient officiellement que certains découpages étaient si artificiels qu'ils ne correspondaient plus en rien à des bassins d'emploi !

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

C) LES ZONES D'EMPLOI ET LA DEFINITION DE 1982 : UNE DEFINITION TOUJOURS PARTIALE DE METZ.

Les nouveaux découpages dont seront chargés l'I.N.S.E.E. et les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi sont soumis à un certain nombre de critères préalables⁸⁷ :

- "- être une partition ;
- être assez fins pour permettre des regroupements éventuels ;
- être basés sur des règles adaptées à chaque région ;
- respecter si possible les limites cantonales ;
- privilégier les problèmes d'emploi et d'aménagement."

La lettre circulaire du ministre-délégué en 1982 ne comprenait pas de règles précises complémentaires pour la délimitation de ces périmètres d'emploi mais des indications de travail :

"Le découpage devra respecter les règles suivantes :

- être axé sur des critères objectifs d'homogénéité économique et de solidarité entre les activités locales. A cet égard, l'étude des migrations alternantes est une information à considérer ;
- classer une commune tout entière dans une seule zone, sans la découper ni la comprendre plusieurs fois dans des zones différentes ;
- une zone devra être suffisamment étendue pour que l'établissement de statistiques ait un sens pour l'ensemble de la métropole, le nombre de zones devrait être de l'ordre de 400. Une zone devrait donc en général, comprendre au moins une population active d'environ 40.000 personnes, mais pourra dans le cas des grandes agglomérations en comprendre beaucoup plus."⁸⁸

La France comprend en 1982, 365 zones d'emploi, un chiffre proche de la demande du ministre-délégué. Ce nouveau découpage, qui résulte d'une concertation entre le Directeur Régional du Travail et de l'Emploi, le Préfet et des responsables de l'I.N.S.E.E., est soumis à l'approbation des Conseils Régionaux. L'un des objectifs est, rappelons-le, de voir ce découpage utilisé de manière privilégiée par les instances régionales.

⁸⁷ I.N.S.E.E., *Archives et documents*, N°195, Paris, mars 1987, p. 12.

⁸⁸ *Idem*, p. 139.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

Compte tenu des découpages précédents, des études de C. Terrier et de l'outil très performant que constituait Mirabelle, on pouvait s'attendre à un nouveau découpage mettant en évidence la cohésion accrue du bassin sidérurgique et de Metz. Il n'en est rien. Le découpage en Lorraine s'appuiera, non pas sur les relations domicile-travail, mais sur des études structurelles (démographie, économie, études de conjonctures économiques). Les limites administratives seront par contre scrupuleusement respectées : limites de cantons, limites départementales, délimitant ainsi plusieurs grands bassins : bassin sidérurgique, bassin de Briey, bassin de Metz, de Nancy et bassin Houiller pour ne citer que les principaux (Cf. carte N°16).

La délimitation de la zone d'emploi de Metz s'explique par le rayonnement limité de la ville en raison de l'aire d'attraction de Nancy (dans ce cas, le problème a été simplifié par le choix de la limite départementale). Quoique les dépouillements des résultats statistiques contredisent cette configuration, les cantons de *"Maizières-les-Metz et de Rombas sont intégrés au tissu sidérurgique"*⁸⁹. Les limites de ces bassins ainsi artificielles car elles ne s'appuient pas sur des données scientifiques de l'emploi et des migrations pendulaires, un bon bassin d'emploi étant normalement un bassin où l'on vit et où l'on travaille⁹⁰. Les délimitations des zones d'emploi ont suscité des controverses lors de leurs publications. La réponse qui fut adressée par l'I.N.S.E.E. à ses détracteurs fut : *"(mais) il faut se dire que le découpage doit pouvoir évoluer, d'une part, et que dans sa forme, il est forcément un compromis"*⁹¹. Voici un nouveau découpage, dont la délimitation devait être fixée pour une longue durée, et pour laquelle l'I.N.S.E.E. reconnaît en désespoir de cause, l'aspect temporaire. Parallèlement, les agglomérations urbaines connaissent une rigidité exemplaire. Apparemment, cette notion ne s'impose pas aussi facilement que le voudrait l'I.N.S.E.E. puisqu'un rappel de son existence s'est fait encore en 1991 dans un article sous le titre révélateur *"Zone d'emploi : un nouveau standard"*⁹², alors que le découpage n'a pas évolué depuis sa création.

⁸⁹ D. Brunhes, *Economie Lorraine*, N°21, Faits et Chiffres., pp.16-17.

⁹⁰ Idem, p.16.

⁹¹ Ibidem, p.17.

⁹² K. Moussalam, *Zone d'emploi: un nouveau standard*, dans *Economie Lorraine*, N°104, Octobre 1991, pp.20-24.

- Définition des espaces urbains : les définitions INSEE -

Les failles du découpage I.N.S.E.E.

Les découpages proposés par l'I.N.S.E.E. sont abondants et souffrent de failles importantes. La définition des agglomérations dès 1962, est ambiguë car elle ne correspond ni à une délimitation stricte du tissu urbain, ni à une définition plus large qui en ferait une définition à usage prospectif. Elle est devenue très étroite : la mobilité individuelle accrue de la population rend le seuil des 200 mètres de discontinuité du tissu bâti sans signification. D'autre part, les critères utilisés ne reflètent plus la complexité d'une agglomération urbaine actuelle. La Z.P.I.U. est basée sur des statistiques anciennes qui ne reflètent pas la réalité au moment de sa publication. Comme l'agglomération, il n'est pas juste de l'utiliser à des fins prospectives pour des opérations d'aménagement urbain. Les bassins d'emploi sont délimités artificiellement à Metz et leurs auteurs reconnaissent leur manque d'exactitude. Il en est de même pour les autres découpages (agglomération, Z.P.I.U.) de Metz. Toutes ces définitions jouent un rôle dans l'aménagement d'une ville, par le biais des aménageurs privés⁹³ et publics. L'Etat est le premier responsable de l'aménagement des villes en France. Il produit une définition qui correspond à une stratégie qui lui est propre. L'analyse des définitions pose les questions de leur usage qui n'est jamais clairement explicité.

La multiplicité des définitions nées à partir de 1962, leur abandon partiel au fil des années montre les difficultés rencontrées par la France pour cerner ses espaces urbains. Comment les autres Etats à développement économique similaire ont-ils procédé ? Une étude de définitions statistiques des espaces urbains à l'étranger est nécessaire pour accéder à une appréhension globale des problèmes de la délimitation des agglomérations et enrichir encore l'analyse des définitions statistiques françaises.

⁹³ Expansion, Le dynamisme des agglomérations françaises, 9/22 sept 1988: ce magazine économique, en utilisant régulièrement les normes I.N.S.E.E., joue un rôle important dans la diffusion de l'image de marque d'une ville auprès des chefs d'entreprises.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

PARTIE III : **L'APPORT DES DEFINITIONS ETRANGERES**

L'étude de définitions statistiques étrangères nécessite une explication des découpages administratifs sur lesquels elles s'appuient. Les définitions américaines sont à la base de certaines méthodes actuellement en vigueur en Europe.

CHAPITRE 1 : LA DEFINITION AMERICAINE

Les travaux américains relatifs aux espaces urbains ont considérablement influencé les recherches menées dans ce domaine en Europe. La définition américaine ne peut se comprendre qu'après un rapide rappel des principaux traits de l'urbanisation américaine comme des mentalités qui l'ont générée.

A) LES CARACTERES MAJEURS DE L'URBANISATION AMERICAINE

1. Le réseau urbain américain

Les Etats-Unis disposent d'un réseau urbain particulier, caractérisé par son avènement tardif, un "étalement" des espaces urbains (en étroite liaison avec les conditions modernes de la mobilité de la population), une grande fragilité des centres urbains liée au morcellement administratif des villes. L'histoire des villes américaines est, plus que toute autre, associée aux voies de circulation dans un pays immense où les distances jouent un rôle fondamental. La première trame urbaine est dépendante des voies d'eau ou des façades maritimes : aux villes commerçantes, succèdent les premières villes industrielles toujours tributaires de ces voies de circulation.

Cette première trame urbaine connaît le renforcement des villes nées des chemins de fer, *"les villes de l'est construisent les rails, le rail construit*

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

*les villes de l'ouest*⁹⁴. La révolution industrielle produit les premières grandes métropoles (New-York compte trois, quatre millions d'habitants en 1870) alimentées par un formidable flux migratoire : 30 millions d'immigrants entre 1850 et 1914 arrivent aux Etats-Unis, s'installant préférentiellement dans les villes sources d'emplois.

Les centres des villes sont les principaux foyers d'activités, concentrant les usines encombrantes et polluantes et les populations ouvrières. Phénomène classique, ces conditions sont favorables à la naissance de la suburbanisation, les classes aisées s'installant en périphérie de la ville grâce aux chemins de fer ou au tramway. Mais, par rapport à l'Europe, l'espace urbain est d'une toute autre échelle : Boston disposera en 1904 d'un réseau de tramway de plus de 700 km. C'est pourquoi dès 1910, les banlieues sont prises en compte dans les recensements des villes et les premiers problèmes de gestion se posent aux villes américaines, encore mal résolus aujourd'hui.

Le développement des banlieues se poursuit avec le développement de l'automobile et la déconcentration des entreprises (les centres sont saturés) jusque dans les années trente. Cette période marque le début de la tertiairisation des centres et la constitution des premiers C.B.D.

Des années 1930 à 1970, la métropolitisation du territoire ne fait que s'accélérer :

Evolution de la population urbaine américaine de 1940 à 1980

	1940	1960	1980
Population totale en millions d'habitants	131,7	179,3	226,5
Population urbaine	56,5%	69,9%	73,7%

Source General census of population, 1980, Historical statistics of the United States : Colonial Times to 1970

Le phénomène de la suburbanisation prend une dimension nouvelle grâce à la conjonction de différents facteurs favorables :

⁹⁴ C. Lefebvre, S. Body-Gendrot, G. Dacier, et al., *Les villes des Etats-Unis*, Masson, Paris, 1988, 220p., p.16.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

- la mentalité américaine qui craint la ville et conserve un attachement à la nature⁹⁵ ;
- les lobbyings (constructeurs de logements, de routes, industriels de l'automobile) encouragent le développement de ce mode de vie⁹⁶ ;
- les aides du gouvernement qui permettent de favoriser ce développement économique en apportant des aides financières à une classe moyenne montante désireuse de s'installer en banlieue.

A partir des années 1970, la contre-urbanisation commence à s'opérer : les métropoles au sens statistique du terme ne connaissent plus de progression démographique. Ce sont les petites villes qui bénéficient d'une pression démographique nouvelle.

2. Collectivités territoriales et gestion des espaces urbains aux Etats-Unis

La métropolisation rapide du territoire n'a pas donné lieu à une gestion coordonnée du développement urbain. De nouvelles entités de gestion ont pris en charge les secteurs urbains naissants. Des centaines de gouvernements et d'institutions locales se partagent ainsi le pouvoir de la gestion d'une même aire métropolitaine.

Les institutions locales aux Etats-Unis ont été fortement marquées par l'empreinte britannique. Mais, aux Etats-Unis, la structure fédérale rend chaque Etat maître de sa législation. Les Etats disposent de grands pouvoirs qui restreignent les attributions des collectivités locales. Celles-ci se caractérisent par leur nombre très important et la diversité de leur structure.

⁹⁵ Différents courants idéologiques seraient à l'origine des goûts des américains pour des "villes à la campagne". Cette hypothèse est développée par C. Ghorra-Gobin dans "Les Américains et leur territoire", N.E.D., N°4828, 109p., pp.25-29.

⁹⁶ La délocalisation des entreprises du centre vers la périphérie génère entre autres des quartiers d'habitations en périphérie des villes.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Tableau 2 : Les collectivités locales aux Etats-Unis.

Gouvernements locaux	1942	1983
Gouvernements étatiques	48	50
Comtés	3.050	3.041
Municipalités	16.220	19.076
Townships et towns	18.919	16.734
Districts scolaires	108.579	14.851
Districts spécialisés	8.299	28.588
Total	152.067	82.290

Sources, C. Debbasch, Science administrative, p.407 d'après le Statistical Abstract 1986, p.262

Les collectivités locales aux Etats-Unis

Le comté est la deuxième collectivité après le gouvernement de l'Etat. Sa taille comme sa population varient considérablement⁹⁷. A la différence des autres entités locales, les comtés sont jointifs et couvrent l'ensemble du territoire américain. Le comté participe à la vie urbaine dans la mesure où une population urbaine importante vit en dehors des municipalités et des townships. Les problèmes urbains qu'il doit résoudre accroît ses charges financières alors que ses ressources sont parfois très faibles, suivant la nature des taxes dont il dispose. Il en résulte une très forte inégalité budgétaire entre comtés qui se répercute sur la vie urbaine, surtout lorsque les métropoles sont de très grande taille⁹⁸.

La municipalité (City-Municipality) est la plus importante collectivité locale des Etats-Unis par l'importance de la population qui y réside : près de la moitié des Américains vit dans une municipalité. Les municipalités sont dotées d'une personnalité morale et juridique, disposent de pouvoirs en matière d'impôts, de justice, de planification urbaine, de gestion des services publics définis par une charte (charter). Malgré des tentatives d'unification, de nombreuses municipalités disposent d'une charte qui leur est particulière, avalisée par le parlement de l'Etat⁹⁹.

⁹⁷ C. Debbasch, Science administrative, Dalloz, 5ème éd., 1989, 815p., p.415 : Il y a 250 comtés au Texas, contre 3 au Delaware.

⁹⁸ Les villes de New-York ou de Chicago, par exemple, sont très connues pour ce problème.

⁹⁹ Sauf dans le cas du Home Rule System, où les villes et les citoyens sont maîtres de la constitution de la charte.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Les townships, bourgs et villages : les townships, bourgs et villages sont de petites entités, dotées de pouvoirs assez grands (comme la perception d'impôts par exemple) surtout localisées en milieu rural.

Les districts, comme les S.I.V.U.¹⁰⁰ en France, ont en charge un problème particulier (gestion des établissements scolaires, entretien des cimetières...). Comme le montre le tableau ci-dessus, ce type d'entité s'est considérablement multiplié entre 1942 et 1983, lié comme en France, à une fragmentation excessive des pouvoirs alors que le pays connaissait une forte vague d'urbanisation.

Une urbanisation intense et brutale, un "étalement urbain" extraordinaire liés tant à la mentalité américaine qu'aux politiques locales et leurs structures, tels sont les traits essentiels du fait urbain américain.

¹⁰⁰ Syndicat Intercommunal à vocation unique.

B) LES DEFINITIONS STATISTIQUES

1. Les premières définitions statistiques et leurs évolutions

L'explosion urbaine que connaissent les Etats-Unis à la fin du dix-neuvième siècle est à l'origine de la première définition de l'aire urbanisée dès 1910. Les problèmes liés à l'étalement des villes, chevauchant diverses unités administratives, avaient été déjà perçus au milieu du dix-neuvième siècle. Des documents antérieurs à la Guerre de Sécession font état de ces problèmes. La définition repose à l'époque sur les seuls critères de densité qui restaient fiables en raison de la non-généralisation de l'automobile.

Du fait de l'accélération de l'urbanisation, les critères de définition des aires urbanisées sont en constante mutation depuis la seconde Guerre Mondiale. Les métropoles statistiques (Metropolitan Statistical Areas - M.S.A.) ont été élaborées en 1950, constituant une innovation technique. Pour la première fois en effet, est utilisé le critère des migrations pendulaires afin de faire refléter l'intégration socio-économique des zones périphériques dans une zone centre.

Malgré une révision et une simplification des critères¹⁰¹ en 1960 qui donne lieu à la création des Standard Metropolitan Statistical Areas (S.M.S.A.) les définitions sont très critiquées¹⁰² : les seuils choisis ne correspondent plus à la réalité des bassins d'emplois nouveaux et très complexes, tels les mégapoles de la côte est. Dans cet esprit, B.J.L. Berry propose une nouvelle conception (non officielle) des espaces urbains : les Daily Urban System (D.U.S.). Les D.U.S. correspondent à un emboîtement encore supérieur aux S.M.S.A., dont l'une peut former un nouveau coeur pour un ensemble d'autres S.M.S.A.

¹⁰¹ En 1960, des recherches ont été entreprises afin d'exploiter les données des volumes de communications téléphoniques, le rayonnement de la presse ou les aires de planification locale. Par leur absence de fiabilité, les résultats n'ont pas été concluants.

¹⁰² Les critiques les plus constructives viendront de B.J.L. Berry, Metropolitan statistical areas : a re-evaluation of concept and statistical practice. U.S., Bureau of Census, *Working paper*, N°28.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

2. Les organismes chargés de la conception des définitions et leurs objectifs

L'"Office of Federal Statistical Policy and Standard" (O.F.S.P.S.) et l'"U.S. Department of Commerce"¹⁰³ définissent les critères officiels des S.M.S.A. Le "Comité fédéral pour les S.M.S.A." (Federal Committee on Standard Metropolitan Statistical Areas) a été créé à cet effet. Ces définitions officielles ont été développées pour les différentes agences fédérales et les sociétés susceptibles d'être intéressées par des données concernant les aires urbaines.

Les S.M.S.A. ont pour objet d'évaluer l'évolution urbaine globale du pays afin d'en dégager des tendances. Elles répondent aussi aux besoins des Etats fédéraux et du gouvernement fédéral qui distribuent une part substantielle des ressources des collectivités locales¹⁰⁴.

3. Le concept de la définition statistique de l'aire métropolitaine

La définition des aires statistiques métropolitaines repose sur le concept d'une population importante concentrée en un centre auquel se trouvent associées différentes communautés (communities) géographiquement contiguës. Ces communautés doivent être profondément intégrées du point de vue économique et social à ce centre.

Les définitions statistiques des aires métropolitaines présentent une structure à trois niveaux :

- les Standard Metropolitan Statistical Area : (S.M.S.A.) aire métropolitaine statistique ;
- les Primary Metropolitan Statistical Area (P.M.S.A.) : aire métropolitaine statistique principale ;
- les Consolidated Metropolitan Statistical Area (C.M.S.A.) : aire statistique consolidée.

La classification est encore affinée suivant quatre niveaux de taille de la population totale.

Les définitions sont appliquées sur l'ensemble du territoire américain à l'exception de la Nouvelle-Angleterre, qui bénéficie de critères particuliers.

¹⁰³ L'U.S. Department of Commerce a été créé en 1913. Chargé du développement du commerce, il contrôle également la plupart des organismes de statistiques aux Etats-unis.

¹⁰⁴ Réhabilitation de quartiers pauvres, aménagement d'équipements collectifs des zones métropolitaines.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

4. Les définitions statistiques américaines

Les définitions suivantes correspondent aux critères officiels définis en 1980 par le Comité Fédéral des S.M.S.A. Les S.M.S.A. sont "autonomes" (freestanding) et sont entourées de comtés non métropolitains. Elles doivent posséder au moins une ville de 50.000 habitants ou une aire urbanisée définie statistiquement par le Bureau de Recensement Américain (U.S. Bureau of the census), d'au moins 50.000 habitants représentant une aire métropolitaine atteignant au moins 100.000 personnes.

4.1. L'aire urbanisée

Elle est la "base" de la Metropolitan Statistical Area. Lors du recensement de 1980, les Etats-Unis ont recensé 336 aires urbaines et 7 à Porto-Rico.

La zone urbaine comprend un territoire constitué en communes (incorporated) ainsi que les zones limitrophes bâties compactes, qui ensemble, comptent une population au moins égale à 50.000 habitants.

4.1.1. La zone compacte bâtie

Une zone bâtie compacte est une zone résidentielle constituant une agglomération de population distincte, c'est-à-dire un groupe de population vivant dans des constructions voisines les unes des autres qui :

- a) forment une partie compacte, dotée d'une voirie nettement identifiable ;
- b) ou bien constituent un ensemble de constructions essentiellement résidentielles où aucune construction n'est distante de plus de 200 mètres de la construction la plus proche.

Au sens de cette définition, certaines utilisations du sol ne doivent pas être considérées comme rompant la continuité de la zone bâtie et par conséquent ne doivent pas être prises en considération pour appliquer le critère des 200 mètres susmentionné. Il s'agit des constructions commerciales, des parcs publics, des terrains de jeux et jardins, des terrains de football et autres terrains de sport, des cours d'eau traversés par des ponts, des voies de chemins de fer, des canaux, des parcs de stationnement et autres infrastructures de transport, des cimetières, etc...

4.1.2. La zone bâtie compacte limitrophe

Elle comprend plusieurs zones :

- a) les zones contiguës constituées en communes ou les localités désignées aux fins des recensements et se caractérisant par :
 - une population égale ou supérieure à 2.500 habitants OU

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

- une population inférieure à 2.500 habitants, mais ayant une densité de population de 1000 personnes au mile carré (386 h/km²) ou encore par une zone bâtie compacte comprenant au minimum 50 pour cent de la population, ou un ensemble de maisons d'habitation comprenant au moins 100 unités.
- b) une zone contiguë non constituée en communes (unincorporated) reliée par le réseau routier et ayant une densité de population d'au moins mille personnes par mile carré, non comprises les vastes étendues de sols urbains utilisées à d'autres fins que l'habitation et notamment par les gares de triage, les aéroports, les usines, les parcs, les terrains de golf et les cimetières ;
- c) les autres zones contiguës non constituées en communes, ayant une densité de population inférieure à 386 h/km², à condition :
 - qu'elles délimitent une enclave d'une superficie inférieure à 5 miles² (13 km²), entourée d'une zone bâtie ;
 - qu'elles ferment une poche située à la frontière de la zone bâtie compacte, dont la longueur à l'ouverture ne dépasse pas un mile (1,6 km) et une superficie de 5 miles² (13 km²).
 - qu'elles établissent un lien avec une zone périphérique ayant la densité de population voulue, à condition que cette zone périphérique soit accessible par route et ne soit pas séparée de la zone urbaine principale par une distance supérieure à 1,5 mile (2,4 km) ou soit séparée de la zone principale par une étendue d'eau ou une zone inconstructible ; en ce cas, il faut que ces zones soient reliées par la route et ne soient pas distantes de plus de 5 miles (8,045 km).
- d) d'importantes concentrations de zones urbaines non résidentielles (zones industrielles, quartiers de bureaux et grands aéroports, qui sont limitrophes avec une zone urbanisée sur au moins un quart de leur pourtour. Par définition, la ligne de démarcation d'une zone urbaine correspond aux limites de la zone bâtie.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

4.2. Définitions des S.M.S.A.¹⁰⁵

4.2.1. Taille exigée de population

Une S.M.S.A. doit respecter les contraintes suivantes quant à l'importance de sa population :

- chaque S.M.S.A. doit comprendre une ville qui, peuplée densément d'un seul tenant, constitue une "aire urbanisée", définie selon le bureau de recensement, comprenant au moins 50.000 personnes ;
- si une S.M.S.A. a une ville de moins de 50.000 personnes, l'aire doit comprendre au moins 100.000 personnes.

4.2.2. Les comtés centraux

Un comté est désigné comme central de la S.M.S.A. si :

- au moins 50% de sa population vit dans une aire urbanisée qui répond aux critères énoncés ci-dessus ;
- au moins 2.500 personnes du comté vivent dans une ville centrale de la S.M.S.A.

4.2.3. Comtés périphériques

Un comté périphérique est compris dans une aire métropolitaine si l'une de ces quatre conditions existe :

- a) au moins 50% de la population active résidant dans le comté travaille dans le ou les comté(s) central(aux) et la densité de la population du comté est d'au moins 25 personnes/mile² (9,6 km²) ;
- b) entre 40 et 50% de la population active travaille dans le ou les comté(s) central(aux) et la densité de population est d'au moins 35 habitants/mile² (13,5 hab./km²).¹⁰⁶ ;
- c) de 25 à 40% de la population active dans le ou les comté(s) central(aux) et l'une de ces conditions est remplie :
 - la densité de la population est de 50h/mile² (19,3hab./km²) ;
 - au moins 35% de la population est urbaine ;

¹⁰⁵ Federal Comitee on Standard Metropolitan Statistical Areas

- The Metropolitan Statistical Area Classification, 1980, Official standards and related Documents, 1980, 45p.

- Documents relating to the Metropolitan Statistical Area classification for the 80's, Statistical reporter, august 1980, pp.335-384

Federal Register

- vol 53, N°244, Office of Management and Budget, Metropolitan statistical Areas, December 20, 1988, pp. 51175-51181

- vol 54, N°159, Office of management and Budget, Second notice on Metropolitan Statistical Areas Standards

¹⁰⁶ "hab." correspond à habitants.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

- au moins 10% ou au moins 5.000 personnes de la population vit dans l'aire urbanisée définie au § 4.2.1.

d) entre 15 et 25% de la population active travaille dans le ou les comté(s) central(aux) et la densité de population est d'au moins 50 hab./mile² et au moins deux de ces conditions existent :

- la densité de la population est d'au moins 60 hab./square (23 hab./km²) ;
- au moins 35% de la population est urbaine ;
- la croissance de la population entre les deux derniers recensements décennaux est d'au moins 20% ;
- au moins 10% ou au moins 5.000 personnes du comté vit dans une aire urbanisée.

Si un comté est qualifié sur la base des migrations pendulaires pour être intégré à des comtés centraux de S.M.S.A. différentes, il sera rattaché à la S.M.S.A. avec laquelle les migrations pendulaires sont les plus importantes, à moins que le rapport entre les deux pourcentages soit inférieur à 5 points. Dans ce cas, l'opinion locale concernant le rattachement le plus approprié serait prise en considération.

4.2.4. Les villes centrales

Sont reconnues comme villes centrales d'une S.M.S.A. :

- a) la ville avec la population la plus importante de la S.M.S.A. ;
- b) chaque ville supplémentaire avec une population d'au moins 250.000 personnes ou au moins 100.000 personnes travaillant en dehors de ses limites ;
- c) chaque ville supplémentaire avec au moins 25.000 personnes, un rapport emploi-résidence d'au moins 0,75, des migrations pendulaires vers l'extérieur inférieures à 60% de la population ;
- d) chaque ville de 15.000 à 25.000 personnes qui représente au moins un tiers de la plus grande ville de la M.S.A., qui a un rapport emploi-résidence d'au moins 0,75, et au moins 60% de la population active travaillant en dehors de la ville.

4.2.5. Les aires métropolitaines consolidées

Deux métropoles statistiques contiguës, définies selon les conditions vues ci-dessus, sont fusionnées en une seule S.M.S.A., lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

a) les échanges par migrations pendulaires entre les deux S.M.S.A. sont égaux à :

- au moins 15% de la population active ayant un emploi et résidant dans la plus petite S.M.S.A. OU
- au moins 10% de la population active ayant un emploi et résidant dans la plus petite S.M.S.A. et
- les deux aires urbanisées des S.M.S.A. sont contiguës.
- une ville centrale d'une S.M.S.A. est incluse dans la même aire urbanisée que la ville centrale dans l'autre S.M.S.A.

b) au moins 60% de la population de chaque S.M.S.A. est urbaine ;

c) la population totale est d'au moins 1 million de personnes.

4.2.6. Combining Adjacent Metropolitan Statistical Areas

Deux S.M.S.A. adjacentes définies selon les critères des sections 1 à 4 et qui ne sont pas consolidées suivant les critères de la section 5, seront combinées en une seule S.M.S.A. si :

- a) leurs plus grandes villes se trouvent à moins de 25 miles l'une de l'autre (40,22 km) ou leur aire urbanisée contiguë ET
- b) il est évident que les deux aires sont étroitement intégrées l'une dans l'autre, économiquement et socialement ET
- c) l'opinion locale approuve cette fusion.

4.2.7. Niveaux

a) Chacune des S.M.S.A. définies selon les sections 1 à 6 sera classée selon les catégories suivantes de population :

- Niveau A : plus de 1.000.000 h ;
- Niveau B : de 250.000 à 1.000.000 h ;
- Niveau C : de 100.000 à 250.000 h ;
- Niveau D : moins de 100.000 hab.

b) Les aires qui sont comprises dans les classes B, C ou D sont désignées comme des S.M.S.A. Les aires qui appartiennent à la classe A ne sont pas désignées avant leur analyse selon les sections 9 et 10.

4.2.8. Dénomination des S.M.S.A.

Le nom des S.M.S.A. appartenant aux classes B, C, D correspond au nom de la plus grande ville, deux noms supplémentaires pouvant être tolérés :

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

- a) le nom de chaque ville supplémentaire qui a une population d'au moins 250.000 habitants ou au moins 100.000 personnes travaillant en dehors de ses limites ;
- b) le nom des villes supplémentaires considérées comme villes centrales selon la section 4 pourvu que chacune soit au moins un tiers aussi grande que la plus grande des villes centrales ;
- c) le nom de la plus grande ville de toute aire considérée comme S.M.S.A. suivant les sections 1 à 4 et qui a été combinée selon la section 6 avec une aire déjà nommée.

Le nom d'une aire qui comprend le nom de plus d'une ville, comprendra en premier le nom de la plus grande ville, puis dans l'ordre décroissant (ordre basé sur le total de la population suivant le dernier recensement national) le nom des autres villes. En plus du nom des villes, le nom de la S.M.S.A. doit comprendre le nom de l'Etat dans lequel elle se trouve.

Les trois définitions suivantes comprennent les critères applicables aux S.M.S.A. les plus importantes : ce sont les Primary and Consolidated Metropolitan Statistical Areas. Ces définitions sont appliquées aux Etats-Unis à l'exception de l'Etat de Nouvelle-Angleterre.

Les comtés des Primary Metropolitan Statistical Areas ont une très forte population urbaine¹⁰⁷ (60%), une population importante (100.000 au moins) et la population active travaille pour 50% en dehors du comté.

Les standards pour la Nouvelle-Angleterre : le découpage administratif en Nouvelle-Angleterre est différent de celui en vigueur dans le reste du pays. Les villes sont plus importantes du point de vue administratif que les comtés ; la plupart des données statistiques s'obtiennent à partir de ces entités. Le concept de la S.M.S.A. en Nouvelle-Angleterre est identique. Les critères et leur application diffèrent cependant.

5. Comparaison avec les définitions en vigueur en France

Les M.S.A. se construisent selon trois étapes qui correspondent à chaque fois à des critères différents : le coeur de l'agglomération se caractérise par la compacité de son bâti, un bâti qui est prolongé selon les critères morphologiques énoncés dans la définition de l'aire urbanisée. La S.M.S.A. se construit à partir de ce "centre" selon des critères économiques

¹⁰⁷ La population est urbaine aux Etats-unis pour toute entité ("place") de plus de 2.500 habitants.
Source : Nations Unis, Demographic Yearbook, 1983, 35ème édition, NY, 1985.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

et sociaux (les migrations pendulaires, les voeux de la population). A titre d'exemple, la S.M.S.A. de Bâton-Rouge a été délimitée (Cf. carte N°17). Les critères sociaux revêtent une importance supplémentaire. La prise en compte d'un critère non quantifiable laisse supposer que :

- la population donne son avis sur les limites des S.M.S.A. quand il y a concurrence entre deux centres. L'intérêt de la population pour un tel problème montre que la définition de la S.M.S.A. dépasse le simple cadre d'un repère statistique. Rappelons qu'en France, il est fait appel à des spécialistes régionaux ;
- les S.M.S.A. ont un rôle sur le plan social. L'opinion de la population pouvant être prise en compte, les S.M.S.A. peuvent conforter ou non la cohésion d'une métropole et constituer un repère.

L'analyse comparative entre méthode américaine et française suggère les observations suivantes :

- l'espace bâti compact est l'agglomération I.N.S.E.E. française, qui correspond au centre des Z.P.I.U. ;
- il n'existe pas en France de définition d'une aire urbanisée statistique. Or celle-ci est une étape décisive dans la constitution de la S.M.S.A. : elle correspond au coeur densément bâti et toutes les zones résidentielles qui l'entourent. En effet, sont prises en compte les communes résidentielles entrecoupées des routes, des équipements urbains de toute nature. Ici, la notion de distance (200 mètres pour l'évaluation de la zone bâtie compacte) n'est plus prise en compte ;
- des localités sont rattachées ensuite à ce coeur selon les critères dynamiques des migrations pendulaires. L'utilisation de ces critères est beaucoup plus élaborée aux Etats-Unis qu'en France pour la Z.P.I.U.
- le découpage administratif diffère en France et aux Etats-Unis : la taille des collectivités locales est bien entendu plus importante que celle des communes (surtout en ce qui concerne les Comtés). Par contre la Nouvelle-Angleterre présente une structure assez comparable en proportion : Boston est très morcelé. A l'échelle française ce morcellement est assez comparable à celui rencontré dans beaucoup d'agglomérations I.N.S.E.E.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

6. L'application de la définition américaine à la région messine

L'application à Metz de la définition américaine montre le rôle fondamental joué par l'aire urbanisée pour la constitution d'une S.M.S.A. La carte N°18 a été établie à partir du recensement de population de 1990 et évalue l'extension de l'aire urbaine que pourrait avoir Metz.

Bien que l'on puisse remettre en cause les limites du bâti compact correspondant à la définition de l'agglomération par l'I.N.S.E.E., la base de l'aire urbanisée messine a été conservée. Y ont été adjointes :

- les communes contiguës de 2.500 habitants et plus ;
- les communes enclavées lorsqu'elles correspondaient aux normes de la définition. C'est le cas de Pierrevillers.

Les communes de Richemont, Gandrange et Ranguieux n'atteignent pas les seuils de population exigés. On observe ici les contradictions des délimitations s'appuyant uniquement sur des seuils statistiques par entité administrative, alors que la continuité de l'urbanisation le long de la vallée de l'Orne est sans équivoque. Les communes d'une densité de plus de 385h/km² avaient toutes plus de 2.500 habitants.

Comme le montre la carte, l'aire urbanisée de Metz s'étend le long de la vallée de la Moselle jusqu'à Thionville et étend ses ramifications le long des vallées de l'Orne et de la Fensch. C'est à partir de cette aire qu'il faut observer les migrations pendulaires (en additionnant pour les communes périphériques à cette zone, les migrations pendulaires supérieure à 15%).

On obtient ainsi une S.M.S.A. d'une toute autre nature que la Z.P.I.U., correspondant aux plus grands espaces urbains OU industriels délimités en France.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

CHAPITRE 2 : LA DEFINITION ALLEMANDE

Particulière par la puissance de ses villes, leur indépendance financière, l'envergure de leur pouvoir, l'Allemagne semble récolter actuellement les fruits d'une politique urbaine traditionnelle et ambitieuse : sa première place économique en Europe doit être attribuée à la fonctionnalité de son réseau urbain ainsi qu'à sa gestion rationnelle. Le souci allemand de bâtir et de gérer des espaces urbains de qualité retentit sur les modalités de ses définitions statistiques.

A) LES FACTEURS EXPLICATIFS DES MODES PARTICULIERS D'EVALUATION DES ESPACES URBAINS EN ALLEMAGNE

1. Les traditions historiques de liberté des villes en Allemagne

A la différence des Etats-Unis, l'Allemagne présente un héritage urbain ancien (comme la plupart des pays européens), doublé d'une tradition municipale très ancrée dans les mentalités. Si l'on fait abstraction des villes romaines, les villes d'Allemagne ont un passé riche en autonomie. Nés au Moyen Age¹⁰⁸ ou à la Renaissance, ces centres urbains aux activités commerciales (Hanse), industrielles (Harz), ou culturelles intenses (Réforme), ont pu organiser l'afflux de populations issues de l'exode rural dès l'époque industrielle.

La reconstruction des villes allemandes après la Seconde Guerre Mondiale, une pression démographique exceptionnelle¹⁰⁹, la redistribution géographique de la population¹¹⁰ ont accentué les processus de création d'espaces urbains très vastes en R.F.A. La reconstruction n'a pas été organisée à l'échelle du pays : les villes, fortes de leur tradition municipale, ont pris en charge cette tâche d'une ampleur sans précédent gagnant ainsi une expérience et une autonomie exemplaire dans l'aménagement des villes modernes. Ces espaces urbains, malgré les efforts en matière d'aménagement,

¹⁰⁸ Par exemple, les Villes Libres Impériales comme Metz pratiquent l'autogestion, entretenant des relations très ténues avec l'Empereur.

¹⁰⁹ Cette croissance démographique a été essentiellement le fait de l'immigration d'environ 14 millions de personnes en provenance des territoires ex-allemands entre 1945 et 1963.

¹¹⁰ Le renforcement des populations des secteurs tertiaire et secondaire a renforcé la concentration urbaine.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

connaissaient les problèmes banaux d'encombrements et de bouchons, de surcoûts des voies de communications, de pollution, d'organisation de l'expansion urbaine, de sous-équipement des communes. La Cour Constitutionnelle Fédérale précisait dans une décision du 18 juillet 1967 : "la Loi Fondamentale (de 1949) ne confie pas à la Fédération la matière "droit des collectivités territoriales, mais la laisse exclusivement aux Länder." (...) Les législations communales des Länder permettent toutes qu'il soit procédé à des modifications des limites territoriales des communes, dans l'intérêt général ("öffentliches Wohl")¹¹¹. Le principal remède choisi est ainsi un ajustement des limites administratives aux extensions du tissu urbain¹¹² afin de donner aux communes la maîtrise de leur croissance. Il en résulte des villes importantes par leur pouvoir qui s'étendent sur un important espace bâti et non bâti constituant les réserves foncières futures. C'est dans cette tradition que la Réforme Communale a été pratiquée en R.F.A. depuis 1965.

Tableau 3 : L'évolution de la superficie des territoires communaux allemands grâce à la réforme communale

Classes de villes par taille (en milliers)	25.5.1970		1.1.1975	
	Surface en km ² en moyenne	Nombre de villes	Surface en km ² en moyenne	Nombre de villes
20-50	43,63	187	78,27	310
50-100	54,16	52	89,59	82
100-200	75,23	28	103,56	36
200-300	118,52	9	158,74	15
300-400	123,51	3	169,61	3
400-500	143,72	2	156,85	2
500-600	229,61	3	242,05	4
600-700	205,27	3	232,03	5
+700 :				
Avec Berlin	438,36	5	497,56	3
Sans Berlin	448,79	6	493,15	4

D'après un tableau extrait de : J.M. Holz, La réforme territoriale et administrative en Allemagne Fédérale : l'exemple du regroupement communal, dans Revue Administrative de l'Est de la France, 1978

¹¹¹ Y. Mény (sous la dir. de), *La réforme des collectivités locales en Europe*, N.E.D., N°4755, 191p., p.35.

¹¹² L'"Eingemeindung" ou incorporation de communes se pratique régulièrement en Allemagne. Berlin en est l'exemple le plus marquant : en 1920, la capitale d'Allemagne absorbe 7 villes, 59 communes rurales et 27 domaines agricoles.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

L'autre objectif recherché par la réforme communale fut également l'obtention d'un optimum économique : les communes devaient être rationnelles économiquement. Elles devaient pouvoir assumer les devoirs que leur fonction imposait : une offre d'un niveau correct des services. Les fusions de communes n'ont pas été les seules méthodes utilisées pour accroître leur efficacité. La formule des syndicats de communes a également été utilisée lorsque la fusion des communes apparaissait trop artificielle et lourde du point de vue administratif. Une association de commune (comme c'est le cas à Frankfurt ou Hannover) se chargeait alors de l'aménagement urbain.

Cette réforme des collectivités locales s'est accompagnée d'un très important programme de rajustement des équipements urbains que devaient détenir les communes selon leur niveau dans la hiérarchie urbaine du Land. D'autre part, c'est une réorganisation profonde par la redistribution des pouvoirs qu'elle a engagée. Les collectivités locales agissaient depuis le dix-neuvième siècle contre l'Etat. Actuellement Etat et collectivités locales appartiennent à un même système administratif dont l'objectif unique est la rationalité économique. Celle-ci se conjugue avec une notion de justice sociale offerte par la théorie des lieux centraux.

La connaissance d'une telle réalité est importante pour comprendre les définitions statistiques allemandes. De fait, il n'existe pas de définition en Allemagne qui pourraient correspondre à la définition des agglomérations en France (c'est un fait unique dans la Communauté Européenne), car la notion de continuité du bâti est intégrée au plus tôt dans la gestion des espaces. Les communes disposent du tissu urbain continu plus des "quartiers" éventuels qui correspondent à d'anciennes communes intégrées du point de vue économique à la ville, ainsi que d'importantes réserves foncières.

2. L'aménagement du territoire : les villes allemandes, garantes de la démocratie et moteur du développement économique de l'Allemagne

Comme les Etats-Unis, l'Allemagne a une structure fédérative dont l'organisation repose sur les principes de la Loi Fondamentale de 1949. La Loi Fondamentale répartit les compétences entre l'Etat fédéral, les Länder¹¹³ et les autres collectivités locales.

¹¹³ Avec l'unification, le nombre des Etats (ou Länder) est passé de 11 à 15.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

3. Les différents types de collectivités locales

3.1. Le Land

Sommet de la structure locale, le Land dispose d'un gouvernement formé de ministres à la tête duquel se trouve placé un ministre-président. Le gouvernement fédéral a la compétence exclusive dans des domaines particuliers tels que les affaires étrangères, la défense nationale, la protection civile, le commerce extérieur, les douanes et les P.T.T., les transports ferroviaires, aériens, les questions monétaires. Les pouvoirs sont partagés entre Land et gouvernement fédéral sur les questions de la législation économique, la législation du travail ainsi que bien d'autres domaines¹¹⁴. Le Land a compétence exclusive en matière de radiocommunication et d'éducation. Il se voit déléguer de plus en plus fréquemment l'exécution de responsabilités incombant au gouvernement fédéral. Il exerce partiellement son autorité selon une circonscription administrative qui lui est propre : le Regierungsbezirk¹¹⁵.

3.2. Les Kreis

Ils correspondent dans une certaine mesure aux arrondissements en France. Ils sont à la fois relais administratif du Land, association intercommunale et entité territoriale à part entière. Les Kreistadt ont ainsi une double fonction : ils gèrent la ville et une ceinture rurale assez importante.

3.3. Les communes

Ce sont les collectivités qui jouent le rôle le plus important par leur poids démographique et économique. Elles comprennent à la fois des entités de taille relativement faible (Cf. tableau ci-dessus) et de très gros ensembles urbains. Les plus importantes, ayant une population supérieure à 100.000h, ont le statut de ville. Ce sont les Gemeindestadt. Ce statut (idem pour les Kreistadt) ne donne théoriquement pas de pouvoirs supplémentaires à ces ensembles urbains mais leur confère une place particulière dans l'aménagement du territoire allemand basé sur le principe des lieux centraux.

3.4. Les associations intercommunales (engere Gemeindeverbände)

Elles réunissent de très petites communes. Les fonctions qu'elles assurent dépassent largement les possibilités des communes.

¹¹⁴ Tels que l'assurance, l'assistance, les dommages de guerres, les transports, la recherche scientifique, les nationalisations, la législation anti-cartels.

¹¹⁵ C. Debbasch, Science Administrative, op. cit., p.425 : chaque Regierungsbesirk comprend un représentant du Land, qui est chargé de tâches très diverses, fonction de l'organisation de l'administration locale. En outre, il coordonne l'activité de l'Etat.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Ces collectivités locales peuvent exercer leur pouvoir en matière d'aide économique, de transports, de culture. Elles sont par contre tenues à certaines obligations telles que l'entretien de la voirie, des écoles, la réalisation des plans d'urbanisme qui déterminent les conditions futures du développement de la ville. Collectivités locales et Länder ont la maîtrise de plus de la moitié des dépenses publiques¹¹⁶ et disposent de pouvoirs très importants.

B) LES DEFINITIONS STATISTIQUES

1. Objets des définitions statistiques

Une définition des espaces urbains allemands prend dans ce cadre une nouvelle dimension. Elle a pour objet de :

- localiser les zones de grande concentration urbaine à travers le territoire, aide à la fois au Gouvernement fédéral, aux Länder, comme aux autres collectivités locales qui mènent une action dans le domaine de l'aménagement du territoire : la réforme communale, l'aménagement des voies de circulation de proximité, la défense civile¹¹⁷ se sont appuyées ou s'appuient encore sur des espaces urbains ;
- permettre également des stratégies de marketing pour l'économie privée.

Les objectifs que les Allemands attribuent à leurs zones urbaines sont ainsi très importants. Il y a consensus entre des acteurs aussi différents que la défense civile, les administrations et les collectivités locales, les acteurs privés. Il existe une multitude de définitions des espaces urbains qui trouvent chacune leurs applications selon le Land qui l'utilise et les problèmes qu'il veut traiter. On le voit ici, il apparaît une très forte opposition entre les définitions françaises et les définitions allemandes. En France, il existe trois définitions principales (agglomération urbaine, Z.P.I.U., bassin d'emplois, ainsi que quelques définitions secondaires utilisées par des services techniques comme les bassins d'habitat par exemple. Ce ne sont pas des définitions "organiques" et efficaces directement dans le domaine de

¹¹⁶ C. Debbasch, Science Administrative, op. cit., p. 423.

¹¹⁷ Akademie für Raumforschung und Landesplanung, Daten zur Raumplanung, Zahlen-Richtwerte-Übersichten-Teil A (Allgemeine Grundlagen und Gegebenheiten), Hermann Schroedel Verlag KG Hannover, 1981, (classeur évolutif), p.A IV.7 (1).

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

l'aménagement). En Allemagne, en revanche, le principe de l'Etat fédéral impose un tout autre mode d'organisation. L'Etat propose, les Land appliquent, rectifient au besoin les définitions des espaces urbains. Il est déterminé en Allemagne trois catégories de définitions regroupant elles-mêmes des définitions différentes. A un point tel que la lecture des modes de définitions aboutit pratiquement toujours à la conclusion qu'il n'existe pas de définition type.

2. Les premières recherches

Différents géographes ont délimité des territoires qui présentaient une forte concentration urbaine. La définition des agglomérations en Allemagne a souffert des mêmes maux qu'en France : terminologie confuse, nomenclature controversée, utilisation de termes de langue courante qui accroît le flou... Des propositions se sont multipliées mais cette inflation de définitions nouvelles n'a pas aboutit à un consensus général. Citons quelques-uns de ces termes dans leur traduction littérale : territoire de concentration, agglomération, espace de densification, paysage urbain, territoire d'urbanisation, zone urbaine, territoires urbains interdépendants, conurbation, noyau, centre de gravité, rubans de villes, etc...¹¹⁸ Certains de ces termes couvrent dans la langue allemande plusieurs sens différents : type de territoire, processus d'évolution. Selon les objectifs des chercheurs (recherche d'une concentration urbaine significative, d'un profil urbain avec l'utilisation de critères socio-économiques ou qualitatifs), les définitions statistiques proposées varient :

Pionnier en la matière, O. Boustedt délimite en 1953 les régions urbaines : les Stadtregion. Cinquante-six régions sont déterminées suivant les résultats du recensement de 1950. Différents critères sont utilisés : la densité de la population, son niveau de vie, les conditions de circulation. La définition cerne trois zones : le noyau urbain, la zone urbaine, la zone périphérique¹¹⁹.

Isenberg délimite en 1957 neuf territoires de densité forte grâce à l'étude des densités de la population des Kreis. Les territoires comprenaient, sur une surface minimale de 500 km², une population d'au moins 500.000 personnes (1.000 habitants/km²). La méthode négligeait tous les espaces très

¹¹⁸ H. RISSEL, *Agglomeration und Erschliessungsaufwand*, Vanderhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1973, 212p., Chapitre II, S1 : l'évolution des concepts d'agglomération dans la littérature, p. 19

¹¹⁹ K. Schliebe, H.D. Teske, *Verdichtungsraum, eine Gebietskategorie der Raumordnung*, dans *Geographische. Rdschau*, 1970, N°9, pp.347-352.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

industriels qui pourraient constituer des secteurs en symbiose avec les zones d'habitations à forte densité.

Dans cet esprit de complémentarité, entre 1964 et 1968, G. Müller, O. Boustedt et Schwarz identifient avec une précision nouvelle les 10 grands territoires urbains de la R.F.A.¹²⁰. De nouveaux critères sont utilisés : la densité emplois/habitants ainsi que la croissance de la population. Ces grands territoires densément urbanisés sont délimités selon des concepts similaires aux métropoles statistiques américaines : un centre et sa périphérie scindée en deux zones (zone urbaine, zone périphérique correspondant à des couronnes autour du centre). Au centre de la zone, un espace de grande densité habitants-emplois¹²¹ supérieure ou égale à 1.250 (hab.+e)/km² (e=emplois). Les agglomérations rurales ont des densités comprises entre 80 et 250. La zone intermédiaire est constituée de communes urbanisées¹²². L'accroissement de la population est également pris en compte.

L'objet de cette recherche est de cerner des zones urbaines, leur évolution, les lieux où s'effectue une grande densification qui pourrait porter préjudice à l'organisation urbaine.

Ces importants travaux se sont encore poursuivis après 1970. Isbary, Von der Heide, G. Müller ont également élaboré une méthode pour la délimitation des espaces urbains de grande dimension. Ces recherches s'appuient sur un critère de "colonisation (ou conquête) urbaine" : la densité y est égale à 300 h/km². Il correspond au rapport entre le nombre d'habitants d'une commune et la surface théoriquement colonisable par l'urbanisation. Il est supposé que la conquête urbaine va s'effectuer sur une distance minimale de quinze kilomètres. Cette recherche est innovante car elle introduit la notion de colonisation urbaine. Elle est par contre sujette à caution car il est difficile d'évaluer une surface pareille : données et projections inexactes, interprétations erronées, etc...

En 1968, l'"Institut für Raumordnung"¹²³ chargé de l'aménagement du territoire a proposé, à partir des travaux de Boustedt, Müller et Schwarz, une

¹²⁰ Il s'agit de Rhein-Ruhr, Rhein-Main, Hambourg, Stuttgart, München, Rhein-Neckar, Nürnberg, Hannover, Bremen et Saar.

¹²¹ Ces emplois ne tiennent pas compte des actifs dans le secteur primaire. Il s'agit des emplois + le nombre d'habitants de la commune rapportés à la superficie de la commune.

¹²² On retrouve ici le même principe de recherche de l'identification des couronnes chez B. Kayser et Schektmann-Labry.

¹²³ Littéralement "L'institut pour l'ordre dans l'espace".

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

première définition. Quelques critères ont été changés de manière à intégrer certaines villes.

Les principes de base étaient :

- une surface minimale de 100 km² ;
- un nombre d'habitants supérieur à 150.000 ;
- une densité minimale de 1.000 habitants au km².

Vingt-quatre espaces ont été officiellement reconnus le 21/11/1968. L'espace délimité était subdivisé en trois zones correspondant à un centre et deux couronnes périphériques.

Détermination d'un territoire à très haute densité représentant le coeur :

Sont sélectionnées les communes ayant une densité habitants (h) + emploi (e) pour les recensements de 1961 et 1967 de :

$$D(h + e) \geq 1.250 \text{ avec } D(h + e) = \frac{h(1961) + e(1961)}{\text{surface en km}^2}$$

Détermination de la première couronne :

$$D(h + e) \geq 750 \text{ avec } D(h + e) = \frac{h(1961) + e(1961)}{\text{surface en km}^2}$$

et un accroissement de population (A) de :

$$A \geq 10\% \text{ avec } A = \frac{h(1967) - h(1961)}{h(1961)}$$

$$\Delta D(h) \geq 50 \text{ avec } \Delta D(h) = \frac{h(1967) - h(1961)}{\text{surface en km}^2}$$

Détermination de la deuxième couronne :

$$D(h + e) \geq 350$$

et l'accroissement de la population est de :

$$A > 20\% \text{ OU } \Delta D(h) > 100$$

Détermination des communes en voie d'intégration :

$$D(h + e) \geq 600 \text{ avec } D(h + e) = \frac{h(1961) + e(1961)}{\text{surface en km}^2}$$

Cette délimitation prend ainsi en considération les espaces de très forte densité d'emplois et d'habitants mais aussi les espaces en voie de densification qui doivent être connus pour être intégrés dans la politique d'aménagement du territoire.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

3. Les définitions officielles : les différentes définitions des espaces urbains et leurs objectifs

Les Allemands ont ainsi entrepris très tôt une étude et une tentative de partition des territoires urbanisés selon des critères statistiques. Depuis les travaux pionniers effectués par les géographes allemands, les institutions du Gouvernement fédéral et des Länder ont perfectionné le système. Il semble que les conditions d'urbanisation actuelles marquent les limites de ces définitions.

Les définitions des espaces urbanisés s'appuient sur trois principales catégories d'espace urbain qui guident les politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit des communes centrales et de leur zone d'influence, les catégories spécifiques qui sont utilisées par les lois sur l'aménagement du territoire, les autres catégories d'espaces urbains utilisées pour des fins particulières en matière d'aménagement du territoire variées.

3.1. L'analyse des zones d'influence des communes centrales

L'analyse des pôles urbains et de leur zone d'influence est le fondement des découpages territoriaux en Allemagne. La politique de l'aménagement du territoire repose sur une répartition générale des équipements pour une satisfaction équitable des besoins de la population. Il en résulte une attention particulière portée aux pôles d'attraction chargés de satisfaire la demande de la population urbaine ainsi que des espaces ruraux environnants. La concentration des équipements et des fonctions dans une ville résulte de la théorie des lieux centraux développée par W. Christaller. La rationalité économique explique en grande partie ce système mais les conséquences sociales difficilement évaluables doivent également être prises en compte.

Le respect de ce schéma théorique est un souci constant de l'aménagement du territoire allemand. Il n'existe pas de villes surdimensionnées qui génèrent des déséconomies urbaines monstrueuses comme Paris¹²⁴.

Les Allemands procèdent différemment à l'analyse des pôles centraux selon qu'il s'agisse d'une connaissance du territoire ou d'un élément de la politique d'aménagement du territoire, en particulier de la politique d'aménagement commercial¹²⁵.

¹²⁴ J.F. Gravier, Paris et le désert français, Flammarion, Paris, 1947, 317p.

¹²⁵ Akademie für Raumforschung und Landesplanung, Daten zur Raumplanung, Zahlen-Richtwerte-Übersichten- Teil A (Allgemeine Grundlagen und Gegebenheiten), Hermann Schroedel Verlag KG Hannover, 1981, (classeur évolutif), p.A IV. 5 (1).

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

3.1.1. L'étude de la structure des pôles urbains comme connaissance du territoire

Un travail en commun a été réalisé en 1968 par le Zentralausschuss für Landeskunde, le Geographisches Hochschulinstitut, et l'Institut für Landeskunde pour l'analyse de la structure fonctionnelle du territoire. Les études ont porté sur 876 communes centrales et 44 communes autonomes. Ces communes ont été classées hiérarchiquement selon cinq paliers¹²⁶. Serons appelé niveau 5, le niveau le plus élevé, niveau 1, le palier le moins élevé. Elles montraient l'existence de :

- 4 communes de niveau 4 ;
- 10 communes de niveau 3 mais dotées de fonctions de niveau 4 ;
- 42 communes de niveau 3 ;
- 33 communes de niveaux 2 avec des fonctions de niveau 3 ;
- 322 communes de niveau 2 ;
- 234 communes de niveau 2 aux fonctions incomplètes ;
- 231 communes de niveau 1 avec des fonctions de niveau de 2 ;
- 44 communes autonomes ayant un niveau 1 ou s'en rapprochant.

3.1.2. Les pôles urbains et la politique d'aménagement du territoire

En 1972, la politique d'aménagement du territoire a particulièrement insisté sur les centres de niveau moyen, à savoir les pôles de niveau 2. Il a été déterminé un certain nombre de fonctions que devaient remplir impérativement ces centres. En l'espace d'une décennie, les communes de niveau 2 devaient se trouver équipées d'un certain nombre d'infrastructures¹²⁷.

¹²⁶ Le niveau le plus élevé correspond au Höchster Stufe. Viennent ensuite par ordre d'importance décroissante la Mittelstufe, la Unterstufe, puis en dernier le Kleinstufe ou Kleinzentrum.

¹²⁷ Ces infrastructures, quoique longues à énumérer, peuvent être rappelées :

- Installations culturelles : école de type collège (pluridisciplinaire, préparant à l'entrée au lycée), collèges techniques pluridisciplinaires, écoles spécialisées pour handicapés, structures pour l'éducation des adultes, bibliothèque publique avec salle de lecture comprenant au moins un livre par habitant ;
- Santé : hôpital équipé pour les urgences, doté de trois départements spécialisés (chirurgie, médecine interne, gynécologie). Quand la population est peu dense, deux départements peuvent suffire. Ces structures disposent de 6 lits pour 1.000 habitants. Toutes les disciplines médicales doivent être représentées par la présence de spécialistes ;
- Sport : un terrain de jeu de type stade de football, une piste d'athlétisme de 400 mètres, des installations annexes, un hall de dimension minimale de 27x45 mètres, une piscine couverte avec un bassin de 10x25 mètres, des aménagements spécialisés comme les courts de tennis ;
- Commerces et banques : des magasins variés tels que des centres commerciaux et des grands magasins, un centre d'achat en gros, des prestations de services élevés, plusieurs centres de crédit ;

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Le poids accordé à l'équipement culturel, au transport est à noter. La ville ne peut jouer une fonction réelle dans notre société actuelle basée sur les communications seulement si elle est véritablement un pôle d'échange. L'équipement bancaire et commercial est pris en compte dès cette époque : il est resté en France un thème tabou, sur lequel les collectivités ne peuvent (ou ne veulent) intervenir selon la logique de l'économie de marché. Les Allemands, pourtant très attachés au libéralisme, ont inscrit dès cette époque dans leur politique d'aménagement cet élément vital de l'organisation urbaine.

Ces travaux sont essentiels : ils donnent les cadres de référence pour la délimitation des territoires à promouvoir par l'Etat, aucune zone ne devant être abandonnée économiquement.

Les institutions ont fortement encouragé les Länder à utiliser une nomenclature identique à celle vu ci-dessus. Les Länder à présent s'organisent pratiquement tous selon quatre niveaux de hiérarchie (et non plus cinq). Des harmonisations doivent encore être trouvées (notamment en Rhénanie-Wesphalie)¹²⁸ mais un consensus existe et il est fondamental, entre les fonctions et les devoirs dont doivent s'acquitter les communes. Elles peuvent être rappelées brièvement :

- niveau 0 : collège, pharmacie, aire de jeu et de sport, commerce de détail et petites entreprises ;
- niveau 2 : lycée et collège technique, hôpital d'urgence, stade, piscine couverte, magasins spécialisés disposant d'une variété d'articles ;
- niveau 3 : écoles supérieures et Université, théâtre, salle de concert, hôpital général et spécialisé, stade important et piscine, grandes surfaces, succursales de banques et compagnies d'assurance ;
- le niveau 1 ne dispose de pas de critères particuliers car il est considéré comme un niveau 0 amélioré.

- Communication: des raccordements directs aux autoroutes, aux lignes de chemins de fer, avec obligation d'arrêt pour les trains express à ces centres.

¹²⁸ Par exemple sur les distances aux pôles : l'exigence de la Commission ministérielle pour l'aménagement du territoire (MKRO) est de 30 minutes pour pôle de niveau 0. Le niveau 2 devant être atteint en 60 minutes par un transport public est préconisé par la plupart des Länder. Les distances ne sont jamais données uniquement en terme de kilomètres. Elles sont données également en terme de distance-temps comme le montrent ces deux exemples. Des critères peuvent varier selon le nombre d'habitants, etc...

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

3.2. Les zonifications urbaines utilisées dans le cadre de l'aménagement du territoire

Il existe une multitude de lois et de programmes de planification en matière d'aménagement du territoire en Allemagne. Ils sont destinés à servir de base à la politique d'aménagement des Länder. Trois d'entre eux sont les plus couramment utilisés, mais il existe bien d'autres découpages qui répondront aux données spécifiques d'un problème que se veut traiter le Land. Ces trois espaces sont le Verdichtungsraum (ou espace de concentration), zurückgebliebene Räume (les espaces en retard ou laissés pour compte), les Erholungsräume (espace de tourisme de santé, qui subissent une variation annuelle très forte de leur population). Les zones frontalières, parce que soumises à des conditions d'aménagement spécifique (ce fut particulièrement le cas le long de l'ancienne frontière R.F.A.-R.D.A.), sont difficilement comparables aux autres zones. Elles font l'objet d'études et de travaux particuliers.

Verdichtungsraum et zurückgebliebene Räume vont à présent être exposés successivement. Les définitions des espaces de tourisme de santé ne seront pas abordé quoiqu'ils présentent un intérêt indéniable.

3.3. Les différentes catégories de Verdichtungsraum

Les définitions varient selon les Länder et le Bund.

La définition selon la MKRO¹²⁹ (résolution du 21.11.1968) : la densité de population doit être supérieure à 1250 habitants/km², les communes limitrophes doivent avoir une croissance supérieure à la moyenne entre 1961 et 1967, l'espace devant cumuler une population supérieure à 150.000 habitants avec une densité supérieure à 1000 habitants/km². Cette résolution ne donne pas de but précis à cette définition. Elle rappelle simplement les différents maux dont souffrent les espaces urbains à cette époque : conditions de circulation, pollution, coûts sociaux des bouchons automobiles, etc...

En 1977, la MKRO a également mis au point l'Ordnungsraum (résolution du 31.10.1977), zone de concentration urbaine ainsi que les territoires limitrophes comprenant au moins 15% de navetteurs vers le pôle et plus de 10% de navetteurs/km².

C'est une conception globale du Land : le développement urbain annulaire est banni au profit d'axes de constructions en radiales. L'amélioration de la circulation de proximité doit être privilégiée. La

¹²⁹ Commission ministérielle pour l'aménagement du territoire.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

politique des réserves foncières et des espaces verts (Freiraumpolitik) doit être également renforcée.

Ne serons exposé que deux exemples de définitions utilisés par les Länder : les définitions en Bavière et les définitions en Rhénanie-Wesphalie, les autres Länder appliquant des critères sensiblement identiques.

3.3.1. Les définitions en Bavière

Les critères sont les suivants :

a) Verdichtungsraum

- la zone doit comprendre au moins 100.000 habitants ;
- densité des habitants+emplois doit être supérieure à 1.250 dans le centre ville ;
- deux des trois critères suivants sont requis :
 - l'accroissement de la population entre 1961 et 1970 doit être supérieur à la moyenne du Land ;
 - la densité en 1970 doit être supérieure à la moyenne du Land ;
 - le nombre d'emplois proposé dans le centre ville doit être supérieur de 50% à ceux de tous les autres centres.

La Bavière considère ces zones urbaines comme devant continuer à assurer leur rôle dans le développement de tout le Land. C'est le premier objectif de cette délimitation. Une zone urbaine déstructurée, coûteuse pour le Land, n'assurant pas ses fonctions et ses devoirs vis à vis de la population du Land doit être proscrite. D'autre part, cette délimitation permet au Land de favoriser sa politique des espaces verts, le maintien d'une qualité de vie urbaine. Il est possible également pour le Land de favoriser un rééquilibrage des zones urbaines, en favorisant des processus de migration d'une zone urbaine très chargée vers une autre zone moins dense.

b) Grosser Verdichtungsraum ("Superzone" de concentration)

La délimitation est la même que celle vue précédemment. S'y ajoute une zone définie selon les critères de la MKRO (voir plus haut). L'objet est ici de lutter contre une surdensification urbaine afin de préserver un environnement écologique et économique de qualité.

c) Engere Verdichtungszone (zone de concentration restreinte)

La délimitation se fait selon les recommandations effectuées par la MKRO, vue plus haut. Pour les autres zones, il sera appliqué des délimitations spécifiques selon les plans régionaux et les problèmes particuliers. Cette définition est utilisée particulièrement pour fixer les critères des réglementations appliqués au centre dans les zones résidentielles.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

3.3.2. Les définitions utilisées en Rhénanie-Wesphalie

Il est inutile de rappeler la très haute densité urbaine qui affecte ce Land. Ainsi, la terminologie comme les définitions sont adaptées au gigantisme urbain.

a) Le Ballungskern (centre en expansion d'une zone de concentration)

La densité doit être supérieure à 2.000 habitants, la surface supérieure à 50 km². Normalement, il n'existe pas de zone marquée par une forte densité d'emplois appartenant au secteur primaire. Le but de cette délimitation est la conservation, voire le renforcement des fonctions centrales.

b) La Ballungsrandzone

Elle cerne le Ballungskern. La densité de cette zone est comprise entre 1.000 et 2.000 habitants, les emplois ruraux étant toujours inexistantes. Ces zones sont utilisées afin de mieux équilibrer la répartition des constructions aux franges urbaines en évitant des secteurs de surdensification et des secteurs laissés pour compte.

3.4. Les zones laissées pour compte ou arriérées (les définitions de la MKRO)

Les zones rurales doivent comprendre une densité de population ainsi qu'un marché du travail suffisant. Les zones abandonnées ou laissées pour compte sont repérées selon les critères suivants :

- le solde migratoire est proche de 0 ;
- la densité de population est < à 100 habitants/km² ;
- l'occupation industrielle est faible¹³⁰ ;
- le taux d'imposition par habitant est au plus de 118 DM en 1967 ;
- un critère économique fondé sur le P.I.B. est pris en compte¹³¹.

Trois des cinq critères suffisent à faire d'un secteur une zone laissée pour compte.

Les zones menacées d'être laissées pour compte répondent aux critères suivants :

- le solde migratoire est négatif ;
- modification de l'occupation industrielle de 4 points maximum entre 1961 et 1966 ;
- le taux d'imposition n'a augmenté au maximum que de 36 DM ;
- le même critère économique que précédemment est utilisé.

¹³⁰ "Industriebesatzhöchst. 70 (30.6.1968)."

¹³¹ "BIP/Wirtschaftsbev. höchst 6.080, -DM (1966)."

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Les secteurs doivent être affectés par deux états et un indice ou trois indices et un état pour être considérés en menace d'abandon.

Le but de ces deux définitions est d'éliminer les structures faibles et coûteuses à prendre en charge en les renforçant dès les prémices d'une crise.

3.5. Les zones rurales

3.5.1. Les définitions de la Bavière

Ce sont toutes les zones à l'exception de celles définies comme appartenant aux différents types de Verdichtungsraum.

Ces secteurs font l'objet, dans la politique d'aménagement du Land, d'une attention particulière en faveur de l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles et d'un renforcement de la densité résidentielle.

a) Les zones de conditions de vie et de travail peu favorables

Ce sont les zones qui répondent à des critères de :

- densité de la population ;
- de solde migratoire ;
- de salaires et de demandeurs d'emplois ;
- de taux d'industrialisation ;
- de taux d'activités tertiaires.

Il n'est pas donné de critères précis dans ces domaines (du fait de leur variation rapide ?). Ces zones doivent rejoindre en priorité les conditions de vie moyenne offerte par l'Etat allemand.

b) Les zones où les conditions de vie et de travail doivent être améliorées

Les critères généraux utilisés sont le taux d'actifs dans certaines industries, le solde migratoire, la participation des plus de 65 ans.

3.5.2 Les critères utilisés en Rhénanie-Wesphalie

Ils sont très révélateurs de l'importance de l'urbanisation. La densité doit être inférieure à 1.000 habitants/km². Ces secteurs bénéficient d'une politique particulière en faveur de l'équipement de base des communes. Il s'agit du seul critère que ce Land utilise officiellement. Il exploite bien entendu d'autres découpages pour appliquer sa politique en faveur de zones plus marquées par des problèmes spécifiques (crise industrielle, etc...)

3.6. Les autres définitions des espaces urbains

Ces différentes définitions ont trouvé des applications très variées comme la réforme communale, la stratégie commerciale des communes

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

centrales. Les régions urbaines (Stadtregion), héritées des travaux de O. Boustedt en sont un exemple. Il existe encore d'autres unités statistiques spécifiques pour la planification des autoroutes fédérales, pour des routes d'unités territoriales (Verkehrsbezirke), pour la politique régionale économique correspondant approximativement à des bassins d'emplois en France.

4. L'application de la définition du Verdichtungsraum à Metz

Les valeurs minimales pour définir un Verdichtungsraum sont, rappelons-le, une surface minimale de 100 km², un nombre minimum de 150.000 habitants et une densité minimale de 1.000 habitants au km².

Les chiffres utilisés tiennent compte des données du recensement de 1982. Les seuils ont été légèrement modifiés parce que trop élevés pour le secteur : les seuils de 1000, et 500 EP au km² ont été retenus. L'analyse de la croissance s'est faite selon une croissance de plus de 100 personnes entre 1962 et 1982 pour la deuxième classe, une croissance de la densité entre 1962 et 1982 pour les communes de la troisième classe.

Malgré ces modifications à la baisse, le Verdichtungsraum de Metz (Cf. carte N°19) laisse de côté des communes telles que Fontoy, Neufchef, ou Briey qui ne disposent ni d'emplois, ni de population suffisante.

Comme dans le cadre de la définition américaine, la zone urbaine de Metz dépasse naturellement le cadre très restreint des Z.P.I.U. et surtout des agglomérations urbaines. La vallée de la Moselle apparaît nettement avec son prolongement dans la vallée de l'Orne (Rombas, Moyeuve-Grande)¹³² et la vallée de la Fensch (Serémange-Erzange, Hayange, Knutange, Nilvange, Algrange). Elle est nettement délimitée au sud de Metz, où les communes rurales sont dominantes.

Il est inutile de tenter d'appliquer les critères des zones laissées pour compte dans ce secteur. Par exemple, les méthodes préconisées en Bavière, vu le solde migratoire catastrophique de certaines communes, feraient bien entendu du bassin sidérurgique une zone de priorité absolue dans la politique économique d'un Land.

¹³² Les communes de Joeuf, Homécourt et Sainte-Marie-aux-Chênes ont été représentées bien que, isolées par des communes rurales, elles ne fassent pas partie du Verdichtungsraum de Metz.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

CHAPITRE 3 : LA COMMUNAUTE EUROPEENNE FACE A L'HARMONISATION DES DEFINITIONS DES ESPACES URBAINS DE SES PAYS MEMBRES

La collecte des données statistiques était, lors de sa fondation, l'une des priorités de la Communauté Européenne. Dès 1953, un institut de statistiques a été formé, comprenant en 1958 les différents membres de la nouvelle communauté économique : l'Office Statistiques des Etats Membres (Statistics Division of the European Communities). Les données statistiques que l'office a collectées depuis 1958 sont des données sociales et économiques : données sur le travail (1959), sur l'agriculture (1959), l'énergie (1962), le commerce extérieur et l'industrie (1972), la technologie (1974). Ces collectes étaient précédées des nécessaires travaux d'élaboration des nomenclatures. La collecte des données urbaines ne voit le jour que tardivement : priorité accordée aux bases de données thématiques ? Difficulté d'une harmonisation des sources statistiques d'un espace aussi complexe que la ville ?

Il semble que les recherches en ce domaine sont récentes et se heurtent à des problèmes encore non résolus. Une définition des espaces urbains a été proposée en décembre 1990 au Parlement européen. Avant d'en examiner le contenu, il s'agit de voir la variété des définitions et les problèmes qu'elles soulèvent.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

A) LA VARIÉTÉ DES DÉFINITIONS DES ESPACES URBAINS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le fait urbain en France revêt des réalités très différentes qui rendent difficile une application stricte de critères statistiques : les villes minières, les villes ("à la campagne" ?) du bassin rhodanien sont autant d'expressions de type d'urbanisation difficilement quantifiables et comparables. Le même problème se pose à l'échelle européenne, caractérisé par un ensemble de pays qui connaissent des types d'urbanisation différents. La Communauté Européenne se trouve alors confrontée à un choix :

- élaborer une définition simple, appliquée sans distinction dans tous les états membres ;
- harmoniser des définitions dans le sens d'une recherche de critères qui "*adaptés aux réalités locales, soient susceptibles de produire des résultats comparables*"¹³³. Le résultat est étroitement lié aux objectifs assignés à ces nouvelles définitions.

1. Populations rurales et urbaines

Les seuils de populations comme les méthodes varient d'un pays à l'autre pour différencier ces types de populations. Ces seuils vont de 2.000 habitants (Danemark, Belgique, Luxembourg) à 10.000 habitants (Grèce, Espagne, Portugal¹³⁴). Les Pays-Bas et l'Italie ont établi une définition combinant différents facteurs. Les Pays-Bas combinent quatre facteurs : la population active masculine employée dans l'agriculture, chasse, pêche, la proportion d'actifs soumis à des migrations pendulaires, le degré de concentration de la population (part de la population habitant dans le noyau résidentiel) et la proportion de logements collectifs par rapport au nombre total de logements. L'Italie a élaboré une typologie de quatre communes : urbaine, semi-urbaine, semi-rurale et rurale. Cette typologie a été réalisée grâce à une analyse en composante principale construite à partir d'une dizaine de variables. Des critères très différents ont été pris en compte, tels que par exemple les taux d'activité, la population active non-agricole, la proportion de diplômés, la dimension moyenne des communes.

¹³³ I.N.E.D., Equipe P.A.R.I.S., C.N.R.S., N.U.R.E.C., Le concept statistique de la ville en Europe, s.e, 71p., p.7. Cette partie reprend partiellement les indications fournies par ce chapitre.

¹³⁴ L'Espagne et le Portugal ont également défini des populations semi-urbaines : ces populations vivent dans des communes de 2 à 10.000 habitants.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Ces classifications sont très larges et doivent être distinguées des définitions des agglomérations ou des espaces urbains.

2. La variété des définitions des unités urbaines

Serons assimilées ici les unités de bases aux unités urbaines : ce sont les noyaux urbains. L'Italie et l'Espagne considèrent comme ville toute commune de plus de 10.000 habitants. Comme le Portugal, ces pays ne dénombrent que les villes et non les agglomérations. L'Allemagne présente un système encore différent où le cadre administratif et l'histoire déterminent le statut d'une ville (Gemeinden Städte et Kreisfreie Städte).

D'autres pays définissent de manière assez proche de celle de la France les unités urbaines ou agglomérations.

Tableau 4 : Quelques critères de définitions statistiques des agglomérations utilisés par les pays européens.

Pays	Unité de base : définitions de seuils		Délimitation calquée ou non sur les limites communales
	Seuil minimum de population	Seuil minimum de distance entre deux espaces bâtis	
France	50 habitants	200 mètres	maillage communal
Belgique	200 habitants	200 mètres	maillage infra-communal
Danemark	200 habitants	200 mètres	maillage infra-communal
Grèce	Néant	200 mètres	maillage communal
Angleterre et Pays de Galles	1.000 habitants L'ensemble représente au moins 20 hectares	50 mètres	maillage infra-communal
Irlande	50 maisons occupées	200 mètres	maillage infra-communal

I.N.E.D., Equipe P.A.R.I.S., C.N.R.S., N.U.R.E.C., Le concept statistique de la ville en Europe

Comme le montre le tableau ci-dessus, les normes en vigueur dans certains pays de la C.E. sont assez proches de celles de la France. Cela

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

correspond à l'influence des indications données lors de la Conférence Internationales des Statisticiens en 1959.

Lors de la délimitation des agglomérations, il peut être fait appel à des subdivisions des territoires communaux (Belgique, Danemark, etc...). Les anciens maillages communaux existant avant les grandes réformes communales intervenues dans les pays européens entre 1970 et 1980 sont utilisés parfois comme limites des unités de base statistiques.

A. Precedo-Ledo a, pour l'Espagne, déterminé en 1988 une définition d'agglomération qui n'a pas un caractère officiel. Ce chercheur a ainsi défini 58 agglomérations de plus de 50.000 habitants à partir de critères originaux :

- une densité de population au moins égale à 100 habitants au km² ;
- un taux de variation de la population supérieur à celui de la commune-centre et à celui des communes urbaines espagnoles ;
- un bâti avec prédominance de construction en hauteur ;
- un gradient d'intensité de circulation automobile engendré par la commune-centre et son agglomération.

Les communes appartenant à une même agglomération doivent être contiguës.

3. La variété des concepts des régions urbaines ou zones d'emploi

Quatre pays ont défini officiellement des régions urbaines : la France avec les Z.P.I.U., la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

La région urbaine s'organise à partir d'un noyau central (souvent l'unité urbaine, d'où l'importance de sa définition) qui organise les flux domicile-travail. Les localités contiguës à l'agglomération dont une partie importante des actifs se rend journellement dans l'unité urbaine sont intégrées dans la région urbaine. Les seuils varient à nouveau : 50% pour la Belgique et les Pays-Bas. A la différence de la France, ces zones s'organisent en fonction d'un centre, tandis que la Z.P.I.U. se contente d'une typologie communes-centre (l'agglomération I.N.S.E.E.), les communes dortsans précision de la dépendance de ces communes vers un pôle d'emplois.

Des critères complètent ces définitions : population active du secteur primaire et pour la Belgique, seul pays à utiliser ces critères, le taux de la population née en dehors de la commune et le revenu communal.

D'autres pays disposent de définitions résultant de recherches universitaires ou de bureaux de statistiques. C'est le cas des Etats-Unis et de la R.F.A. L'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni ont mis également au point des définitions. Celle du Royaume-Uni, mise au point par P. Hall, est une

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

adaptation des définitions américaines. Elle a influencé les définitions en Irlande, aux Pays-Bas et en Allemagne.

P. Hall a mis au point la M.E.L.A. : Metropolitan Economic Labour Areas, constituée d'un centre (core), d'une première périphérie (ring), et d'une périphérie externe (outer-ring). Le centre est constitué par une ou plusieurs municipalités, dont l'une d'entre elles comprend au moins 20.000 emplois. Toutes les municipalités contiguës qui disposent de plus de 1.235 emplois au km² sont agrégées au centre. La périphérie comprend toutes les municipalités contiguës dont 15% de la population travaille dans le centre. La population totale du centre et de ses périphéries doit dépasser 70.000 habitants.

B) LES RECHERCHES RECENTES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE HARMONISATION ET LES PREMIERS RESULTATS APPLIQUES A METZ

1. Les travaux de recherche

La recherche d'une hiérarchie urbaine ou une comparaison des villes européennes a donné lieu à de multiples travaux. Les essais de comparaison des villes européennes se sont faits avant tout à l'échelle des régions urbaines ou bassins d'emplois basés sur les relations domicile-travail. A l'échelle de l'agglomération urbaine, une seule étude a été produite¹³⁵. Il ne faut pas s'étonner que ce soit la France qui ait produit une telle étude, compte tenu de sa carte communale. A l'échelle de la région urbaine, des études beaucoup plus nombreuses ont vu le jour. La plupart d'entre elles s'appuient sur les définitions américaines (Cf. page 83, Les définitions américaines).

Les recherches se heurtent à des problèmes de différents ordres :

- des définitions statistiques différentes et évoluant qui rendent difficile une comparaison internationale ;
- le manque de certaines données statistiques dans quelques pays ;
- des maillages administratifs différents produisant des sources statistiques qui induisent des résultats incomparables, surtout pour l'évaluation des régions urbaines (= Z.P.I.U.) qui s'appuient sur les navettes domicile-travail : ainsi l'Allemagne ne produit ces statistiques qu'au niveau des Kreis, rendant toute comparaison

¹³⁵ R. Brunet (sous la dir. de), *Les villes européennes*, La Documentation Française, Paris, 79p.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

impossible avec les autres pays européens : ces périmètres couvrent près de 700 km² que seuls les districts irlandais peuvent égaler.

La problématique des définitions utilisées en vue de la comparaison

Ces recherches s'appuient sur la même problématique : un centre qui correspond à une unité administrative (comté, district etc...) et l'importance de sa zone d'influence (à travers des critères variés tels que le réseau routier, le trafic téléphonique, la diffusion des journaux, les dépôts bancaires...). Ce type de recherche est ainsi étroitement lié à une seule unité administrative à l'intérieur de laquelle se trouvent des fonctions centrales qui rayonnent de manière plus ou moins importante sur un espace (Cf. page 83 : Les définitions américaines).

Des propositions européennes pour la délimitation des espaces urbains :

Les premières difficultés de l'élaboration d'une définition harmonisée de l'espace urbain résident dans les caractéristiques propres à chaque pays (tissu urbain, découpage administratifs). La deuxième difficulté se situe au niveau de l'objectif et l'utilisation d'une définition harmonisée. Les utilisateurs potentiels ont des priorités différentes : critères socio-économiques pour les fonctionnaires des pouvoirs centraux, les urbanistes, utilisation du sol pour les ingénieurs du génie civil. La définition sera comme toujours étroitement liée aux conceptions des décideurs.

D. Pumain et les équipes de l'I.N.E.D., P.A.R.I.S - C.N.R.S., N.U.R.E.C. proposent les conceptions qui devraient être celles de l'Europe communautaire de demain¹³⁶. L'espace urbain européen est appréhendé selon la conception d'une hiérarchie intra-urbaine à quatre niveaux, adaptée aux particularités du développement urbain des villes européennes et leur ancienneté : la ville centre concentre l'essentiel des fonctions centrales. La France, avec plus de 36.000 communes est très défavorisée par ce système puisque les réformes communales n'ont pas abouti et les communes, centres des agglomérations, ne reflètent pas au mieux la notion de ville-centre.

L'avantage de cette définition est avant tout sa facilité de mise en oeuvre (s'appuyant sur des cartes topographiques, les photographies aériennes, les images satellites).

¹³⁶ I.N.E.D., Equipe P.A.R.I.S., C.N.R.S., N.U.R.E.C., *Le concept statistique de la ville en Europe*, op. cit., p.7.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Afin de prendre en compte le mode de croissance récent des espaces urbains -des espaces urbains neufs plus lâches par leur bâti-, le seuil de discontinuité de l'espace construit pourrait être augmenté : au lieu des 50 mètres préconisés au Royaume-Uni, on privilégierait les seuils de 200 mètres comme c'est le cas en France ou même 500 mètres. Ces définitions nouvelles se verraient appliquées dans des pays n'ayant jamais mis en oeuvre ce type de définition (Allemagne, Espagne, Italie). Le seuil de population est le critère le mieux adaptable aux particularités urbaines des pays de la communauté. Chaque pays déterminerait ainsi le seuil qui lui paraît le plus juste pour sa propre armature urbaine.

En ce qui concerne les agglomérations contiguës, il convient, selon les auteurs, de ne pas les fusionner afin de faciliter les comparaisons internationales. Deux agglomérations devenant contiguës gardent pendant un laps de temps indéterminé une indépendance certaine avant de voir leurs systèmes fusionner. Leur poids au sein d'une hiérarchie urbaine européenne pourrait être surévalué si l'on ne prenait en compte que la continuité du bâti. On aura recours alors à des critères complémentaires de nature socio-économique (navettes domicile-travail, de chalandise...)

Les régions urbaines constitueraient le troisième niveau emboîtement de la hiérarchie intra-urbaine. Elles seraient limitées dans un premier temps à des bassins d'emploi urbains. Les auteurs préconisent comme représentation des pôles d'attraction des bassins d'emplois l'utilisation de données statistiques au niveau de l'agglomération urbaine. La limite de ces bassins d'emplois sera totalement dépendante d'un seuil flux domicile-travail.

Les régions fonctionnelles constituent des espaces urbanisés actuellement non cernés en Europe .

Les régions urbaines polycentriques : elles constituent le système le plus englobant et avancé en Europe, principalement observables en Allemagne. Des agglomérations contiguës ont évolué vers une imbrication profonde qui induit des décisions nouvelles en matière d'aménagement.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

2. La proposition de définition des zones urbaines, semi-urbaine et rurales par Eurostat, appliqué à Metz

Les décideurs de la Communauté Européenne ont émis récemment le voeu de disposer de délimitations claires pour les espaces urbains et ruraux en Europe dans le cadre des actions européennes aux régions rurales et, fait plus nouveau, en faveur du développement de certains espaces urbains¹³⁷.

Cette définition doit répondre à deux priorités :

- être simple de manière à pouvoir être appliquée dans tous les pays de la communauté ;
- dépendre de données statistiques assez stables pour une comparaison correcte entre les différents pays.

2.1. Le contenu de la définition¹³⁸

Une zone urbaine se définit par la continuité des unités territoriales dont la densité est supérieure à 500 habitants au km² et comprenant une population d'au moins 50.000 habitants.

Une zone semi-urbaine comprend des unités territoriales contiguës d'une densité d'au moins 100 habitants au km², qui n'appartiennent pas à une zone urbaine définie précédemment. La population totale doit être égale ou supérieure à 50.000 habitants ou les unités territoriales être en contiguïté avec une zone urbaine.

La zone rurale comprend l'ensemble des unités territoriales qui n'appartiennent pas aux zones urbaines et semi-urbaines.

¹³⁷ A la demande de la C.E.E., une étude a été réalisée pour déterminer les zones les plus menacées par le déclin urbain : P. Cheshire, D. Hay, G. Carbonato, N. Bevan, *Urban problems and regional policy in the European Community*, Commission des Communautés Européennes, 1988, 329p.

¹³⁸B. Paul, Office Statistique des Communautés Européenne, Luxembourg.

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Cette nouvelle définition s'applique aux unités territoriales suivantes :

Tableau 5 : Les unités territoriales des pays européens prises en compte par la définition européenne

Pays	Unité statistique	Nombre d'unités par pays	Nombre d'unités avant les réformes
Belgique	Commune	589	2.586
Danemark	Kommuner	217	1.387
Allemagne (ex R.F.A)	Gemeinde	8.589	24.521
Grèce	Demos	6.038	6.038
Espagne	Municipio	8.150	8.150
France	Commune	36.394	37.708
Irlande	DED/ward	90	90
Italie	Commune	8.066	8.032
Luxembourg	Commune	118	126
Pays-Bas	Gemeente	773	1.012
Portugal	Concelos	305	305
Royaume-Uni	Ward	472	1.549

I.N.E.D, Equipe P.A.R.I.S, C.N.R.S, N.U.R.E.C., Le concept statistique de la ville en Europe, p.7

La carte communale, et sa simplification lorsque des réformes communales ont abouti, est très dépendante de la délimitation des zones urbaines et semi-urbaines (puisque la définition ne tient pas compte d'une continuité du bâti mais d'une contiguïté d'unités administratives). Il s'agit également de l'importance ou non de terrain encore non bâtis par commune et du degré d'urbanisation de la commune (densité du bâti se répercutant sur la densité de la population) qui induit une certaine densité par commune.

2.2. L'application à Metz de la définition européenne

La carte de la zone urbaine et semi-urbaine de Metz a été établie d'après les données de densité du recensement de 1990 (Cf. carte N°20). Elle montre de manière entêtante la vallée de la Moselle de Metz à Thionville, la zone urbaine se limitant toujours nettement au sud. Les vallées de l'Orne et de la Fensch sont également rattachées à cet ensemble, comme précédemment. L'amont de la vallée de l'Orne, les communes situées en

- Définition des espaces urbains : les définitions étrangères -

Meurthe-et-Moselle, en sont par contre dissociées. Cette agglomération se prolonge jusqu'à Longwy. Ceci est lié aux seuils assez bas préconisés par la définition. Il est à remarquer le nombre important de communes semi-urbaines, mettant en évidence le caractère inachevé de l'urbanisation. Il est difficile de savoir comment cette définition, si elle reste appliquée, sera utilisée. Les zones semi-urbaines seront-elles prises en compte ? La France, très affectée actuellement par les processus du mitage urbain, n'est-elle pas en train de produire des espaces urbains inclassables, ni urbains, ni ruraux et qui échapperont de ce fait à toute action européenne ?

L'analyse et l'application des délimitations statistiques des espaces urbains entre différents pays sont des opérations délicates. En effet, les conditions urbaines auxquelles s'appliquent ces définitions varient. Mais cette comparaison met justement en évidence le rôle déterminant joué par les délimitations administratives. Elle montre également la multiplicité des critères et leur application possible selon des problèmes précis se posant à un espace urbain, méthode que pratique l'Allemagne. L'étude des définitions étrangères montre la place fondamentale qu'occupe la collectivité utilisant ces découpages. Les méthodes d'aménagement déterminent la teneur des définitions statistiques. A titre d'exemple : en Allemagne, le renforcement rigoureusement constant des pôles urbains dicte une certaine stratégie qui sera orientée grâce aux définitions statistiques.

La conception des agglomérations statistiques de chaque pays reflèterait assez bien son appréhension générale de l'aménagement de l'espace et sa volonté d'expansion urbaine.

PARTIE IV : METHODOLOGIE

L'analyse des définitions françaises et étrangères des agglomérations urbaines est très révélatrice des différences de conception qui peuvent exister dans les pays industrialisés. Incontestablement, la France présente un très grand retard dans les définitions officielles qu'elle préconise.

Les définitions étrangères sont une source méthodologique :

- les critères utilisés en France sont éminemment pauvres, surtout si on les compare aux critères utilisés en Allemagne. Pour ne rappeler que les plus frappants, citons par exemple la notion de distance-temps, l'utilisation de critères financiers et économiques (taux d'industrialisation), participation d'une catégorie d'âge de la population comme reflet d'un état social, etc...
- les critères proposés par la Communauté Européenne sont simples car ils doivent s'adapter à des pays aux réalités urbaines très variées. Leur application est, par contre, totalement différente. Les critères utilisés aux Etats-Unis, qui comprend un grand nombre de collectivités locales également, sont beaucoup plus larges et intègrent mieux les réalités de l'organisation urbaine actuelle : mobilité de la population, l'exurbanisation, etc...Le tissu urbain continu (soumis à "notre" règle des 200 mètres) donne le coeur d'une agglomération et non l'agglomération elle-même comme c'est le cas en France. Par contre, il réside un véritable problème dans la notion des agglomérations statistiques et des limites administratives. Quelles que soient les méthodes employées, se pose toujours le délicat problème des limites qui se répercutent sur l'effectif ou la densité d'une population.

Les limites administratives constituent le noeud du problème des définitions statistiques comme géographique des agglomérations

Les résultats de l'application de ces critères sont concordants et la césure opérée entre Metz et l'agglomération Hagondange-Briey apparaît très artificielle. Quel crédit peut-on d'ailleurs porter à une agglomération appelée Hagondange-Briey, dont la commune Briey est définie comme banlieue des communes centres Homécourt-Joeuf.

- Définition des espaces urbains : méthodologie -

Si l'on veut tenter de comprendre l'intérêt et l'enjeu des définitions statistiques, on ne peut espérer trouver une réponse que dans l'étude de l'histoire de l'aménagement de cette région. Il s'agirait d'analyser les décisions qui y ont été prises et mesurer la part apportée par cette définition. Cet objectif est très ambitieux et malheureusement encore mal réalisable : les décisions en matière d'aménagement se sont multipliées à partir de 1962 (date d'officialisation des définitions I.N.S.E.E.). Ces documents pour la plupart n'ont pas été versés aux Archives Départementales ou sont soumis à la prescription de trente ans.

Compte tenu de la concordance des différentes cartes de l'espace urbain de Metz dressées selon des méthodes différentes, le périmètre d'étude sera arrêté en prenant en considération :

- la frontière départementale au sud : cet espace s'urbanise incontestablement depuis 1962. Néanmoins, la densité de population des communes reste faible (Cf. carte N°21). De plus, l'application des différentes définitions étrangères fait ressortir une césure nette dans ce secteur ;
- les limites à l'ouest correspondront aux limites cantonales. Elles prendront en compte les cantons meurthe-et-mosellan qui comprennent des communes de l'agglomération française Hagondange-Briey. Ainsi seront étudiées les modalités d'aménagement de la vallée de l'Orne puisque cette unité géographique correspond, selon les responsables de l'I.N.S.E.E., à une seule et même entité ;
- les limites à l'est correspondront aux limites cantonales ;
- la limite frontalière avec le Luxembourg au nord. Le nord-est du périmètre choisi est assez densément peuplé. Mais ces communes sont très tournées vers le Luxembourg¹³⁹. En ce sens, il n'est pas paru opportun d'intégrer le secteur de Longwy.

La carte N°22 sur les populations urbaines (au sens I.N.S.E.E.) corroborent ces choix.

Ceci correspond à un périmètre auquel il sera fait référence sous le nom de "région messine". Un autre périmètre, plus élargi, devra être pris en compte selon les besoins de l'analyse. Cet espace élargi englobe les

¹³⁹ Ainsi, la population active de Volmerange-les-Mines travaille pour 63% au Luxembourg.

- Définition des espaces urbains : méthodologie -

communes meurthe-et-mosellane de Pont-à-Mousson jusqu'à Longwy, limité par des frontières cantonales ou la frontière départementale avec la Meuse. Ce périmètre élargi correspond à ce qui sera nommé "la grande région messine".

Des espaces considérés comme urbains et ruraux par toute définition des espaces urbains, qu'elle soit française, allemande ou américaine, seront de cette manière englobés dans ces périmètres d'étude.

CONCLUSION

L'analyse des définitions géographiques françaises des agglomérations a permis de mettre en évidence plusieurs éléments. Les définitions actuelles sont en pleine évolution. Elles ne sont pas claires. Le plus souvent, les travaux géographiques font le constat de la dilution de l'urbanisation. C'est une réalité qui semble inéluctable.

Les définitions I.N.S.E.E. des agglomérations sont des cadres de travail largement utilisés par les chercheurs ou les aménageurs. Elles sont pourtant peu satisfaisantes, dépassées et présentent de nombreuses contradictions. Appliquées à Metz, elles restent très restrictives et de nombreuses limites se justifient difficilement. Metz semble devoir être séparé du bassin sidérurgique alors que la continuité urbaine est presque achevée en 1992 à Maizières-lès-Metz.

L'application des définitions statistiques étrangères met clairement en évidence les lacunes des définitions I.N.S.E.E. Le périmètre qui ressort de l'application de certaines d'entre-elles (aire urbanisée américaine, Verdichtungsraum allemand) montre à l'évidence un espace urbanisé continu de Metz à Thionville. Il s'agit là de conceptions totalement différentes de l'espace urbain.

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes définitions des agglomérations appliquées à Metz

	Nombre de communes	Superficie (en km ²)	Total population	Densité moyenne
Agglomération I.N.S.E.E.. 1990	18	146,91	193.117	1315
Z.P.I.U. 1990	184	1.412,9	273.007	193
Zone d'emploi	159	1.150,8	259.522	226
Aire urbanisée américaine (coeur d'une S.M.S.A.) 1990	54	5.241,6	451.145	861
Verdichtungsraum 1982	51	4.373,8	439.297	1.004
Zone urbaine et semi-urbaine de la C.E.. 1990	139	1.371,05	625.287	456

D'après les données I.N.S.E.E. 1990 et 1982

- Définition des espaces urbains : conclusion -

Tous les pays n'ont pas la même avance en matière d'analyse des espaces urbains (notamment les pays méditerranéens). Les pays anglo-saxons ont depuis longtemps remanié le critère des 200 m de distance (comme seuil de continuité du bâti). Il permet aux Etats-Unis de cerner le coeur de ce qui sera une vaste agglomération (la S.M.S.A.). A Metz, l'équivalent existe avec la Z.P.I.U. mais l'I.N.S.E.E. se refuse à envisager une grande agglomération. A travers ces définitions statistiques se pose en filigrane la question des héritages urbains anciens et des options prises par l'Etat en matière d'aménagement du territoire.

LIVRE DEUXIEME :
AMENAGEMENTS URBAINS
LES HERITAGES

- Aménagements : les héritages -

Plusieurs séquences historiques paraissent significativement différentes.

De la ville romaine à 1552, l'espace urbain a toujours été dominé de près ou de loin par les échanges qu'entretient la cité avec sa région ou les autres Etats grâce au moyen de transport unique que représentait la Moselle. Si la ville a connu de graves revers liés à des conflits régionaux, elle a toujours su tirer parti de l'avantage que lui procurait ce cours d'eau, se dotant de fonctions commerciales très solides.

A partir de 1552, la ville se militarise pour devenir la première place forte du Royaume de France. Les conséquences de ce nouveau contexte politique seront déterminantes pour l'avenir de Metz dont le tissu urbain comme l'âme se trouveront désormais soumis à une logique nouvelle. Son horizon se ferme : la ville, traditionnellement ouverte et active, se replie sur les activités liées à la militarisation de l'espace et voit se stériliser une grande partie de ses terrains urbanisables.

En 1871, la ville devient allemande et continue à connaître une militarisation intense de son territoire. Une mutation spectaculaire est provoquée dans la cité par son intégration dans l'Empire Allemand. Cette période est d'autant plus cruciale qu'à cette époque la croissance des villes est généralement considérable du fait de la révolution industrielle qui s'opère partout en Europe.

L'Après Première Guerre mondiale marque la reprise en main par les autorités françaises de l'aménagement de l'espace. Des conditions économiques nouvelles s'imposent au Nord de la Lorraine. Jusqu'à la grande crise de 1974, l'urbanisation s'effectue de manière inorganisée, en réponse aux urgences induites par l'afflux d'une main d'oeuvre abondante exigée par une industrie dévoreuse d'espace.

UN MILIEU NATUREL PROPICE AU DEVELOPPEMENT URBAIN

Metz se trouve situé dans un cadre naturel dont les multiples atouts ont particulièrement joué sur sa destinée. Sa situation sur un couloir de circulation Nord-Sud important entre Mer du Nord et Méditerranée - la Moselle - a induit des fonctions urbaines privilégiées : fonction commerciale d'abord, puis militaire dans une Europe écartelée par les nations.

La Lorraine correspond aux confins de la cuvette du Bassin Parisien qui voit là l'affleurement de ses couches les plus anciennes. Elle est naturellement limitée par les massifs anciens des Vosges, de l'Hunsrück et de l'Eifel sur lesquels viennent s'appuyer les principales couches sédimentaires riches en gisements variés : fer, charbon, sel (Cf. carte N°25). Le Hardt prolonge quant à lui les Basses-Vosges dans le Palatinat. Les couches sédimentaires s'enfoncent doucement et irrégulièrement vers le centre du Bassin Parisien. L'alternance des couches dures et tendres a provoqué le dégagement des lignes de côtes Nord-Sud typiques du Bassin Parisien : Côtes du Barrois, de Meuse, de Moselle en sont les principales et présentent le paysage classique : plateau-côtes-dépression. Par contre, la Lorraine s'individualise par les caractères originaux de son hydrographie. Les rivières, plutôt conséquentes, s'écoulent vers le Nord : le réseau lorrain se rattache au système rhénan, renforçant les dispositions du relief lorrain ne faisant jamais obstacle aux communications Nord-Sud : la Lorraine est une région de contact entre Méditerranée et Pays Rhénan, dominée par des lignes "naturelles" Nord-Sud : Moselle, Côtes de Moselle, Seille.

En élargissant l'étude du milieu naturel jusqu'à un rayon de quelques quarante kilomètres du site originel de Metz, on saisit mieux la position capitale qu'occupe Metz. Trois unités naturelles se profilent, alignées d'ouest en est et au centre desquelles s'est localisée la ville. Ces ensembles géologiques possèdent chacun des dispositions naturelles originales qui en font des milieux différenciés. Les terrains liasiques sont de natures variées : la nature générale est à dominance marneuse, terrains tendres dans lesquels la Moselle a élargi sa vallée. Le Lias repose sur le

- Aménagements : les héritages -

Trias Supérieur à dominante gréseuse. Il est surmonté par les calcaires du Jurassique Moyen, dont certains faciès très résistants ont été à l'origine de la puissance des Côtes de Moselle et du plateau du Pays Haut.

Le plateau tabulaire à l'est culmine à 400 mètres. Il est limité à l'est par les Côtes de Moselle, à l'ouest par la plaine de la Woëvre s'étendant du plateau de Langres à Hussigny-Godbrange. Il se subdivise en deux unités : le Pays Haut au nord et la Petite Montagne au sud de la vallée de l'Orne.

Les calcaires à oolithes et à polytiers du Bajocien constituent un faciès très résistant sur environ 150 mètres d'épaisseur qui affleure au niveau de la Côte de Moselle et forme l'essentiel du Pays Haut. L'ensemble est dominé par des calcaires à entroques séparés par de minces couches marneuses. Les couches bajociennes sont très perméables, permettant une infiltration massive des eaux qui resurgissent sous forme de sources au niveau des côtes, les rivières adoptant parfois des cours souterrains (Fensch à Fontoy). Le plateau est surmonté par des gisements de fer fort aux altitudes les plus élevées, sous forme de pierre de Stonne¹ ou de dépôts de minerais informes résultant de la décalcification de calcaire jurassique très épais. Cet ensemble est entaillé par de nombreuses vallées sèches et pérennes ainsi que par quatre vallées principales : l'Orne, la Fensch, la Chiers et l'Alzette. Ces vallées sont étroites, souvent sinueuses, aux versants à replats. Les calcaires bajociens reposent sur l'Aalénien, riche en fer, qui est le dernier étage du Lias. L'Aalénien s'étend depuis la Belgique et le Luxembourg jusqu'au sud de Nancy, connaissant une interruption d'une vingtaine de kilomètres au niveau de Pont-à-Mousson.

¹ Minerai roulé associé à des éléments quartzites roulés résultant de dépôts alluviaux.

- Aménagements : les héritages -

Ces couches sont affectées d'amples déformations, ainsi que de cassures qui ont joué sur les conditions d'exploitation du minerai dont la teneur en fer peut varier rapidement comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1 : Variation de la teneur en fer de la minette lorraine

Centre d'extraction	Fe total	Fe ++
Auboué-Moineville	36	7,95
Sainte-Barbe	30,9	5,45
Roncourt		
- Couche jaune	33,2	9,04
- Couche noire	34,3	10,01
Droitaumont	37,1	7,24

Sources : C. Prêcheur, La Lorraine sidérurgique, p. 22

Le gisement affleure au niveau des Côtes de Moselle (grâce au pendage général d'Est en Ouest) et, lorsque les déformations des couches l'y prêtent, les couches sont affectées par des anticlinaux d'axe est-ouest (l'anticlinal de Pont-à-Mousson, de Briey-Sierck) ou de synclinaux (vallée de l'Orne, Ottange, Longwy). Des failles comme celle d'Audun-le-Roman peuvent interrompre brutalement les possibilités d'exploitation.

A l'Est, les côtes et la vallée de la Moselle constituent une unité à part entière de Ars-sur-Moselle à Thionville. Ces terrains constituent les terroirs les plus riches de la Lorraine.

Les côtes : elles sont constituées à la base par le Lias à dominante marneuse donnant à la côte sa base concave surmontée par l'Aalénien plus résistant formant un gradin et les calcaires résistants du Bajocien. Les éboulis de pente que cette dernière couche produit s'accumulent au niveau du gradin de l'Aalénien. Ainsi, la Côte de Moselle présente un profil plutôt convexo-concave, altéré par quelques replats induits par les variations des faciès calcaires du Jurassique.

La vallée : la Moselle longe les côtes du même nom depuis les environs de Pompey jusqu'à Thionville, à partir d'où la rivière s'incurve pour traverser l'Hunsrück et rejoindre le Rhin à Koblenz. L'inclinaison des couches géologiques, généralement de 2 à 3 degrés vers le Bassin Parisien, varie du Nord vers le Sud : plus accentuée au sud, à proximité des Vosges, elle y a induit des paysages morcelés par l'affleurement des calcaires résistants du Jurassique : la Moselle n'a pas réussi à dégager une ample vallée incisant le front de côte. Les calcaires résistants du Jurassique affleurent et subsistent sous forme d'avant-côtes et de

nombreuses buttes témoins. Mais, à partir d'Ars-sur-Moselle, la vallée s'épanouit soudain. La dépression liasique, grâce à un large affleurement du Charmouthien, offre un paysage ample et dégagé des abondantes buttes qui entravaient son passage au Sud : "Le val de Metz s'ouvre soudain comme une trouée de lumière"². La vallée se déploie jusqu'à Thionville où elle connaît un nouveau rétrécissement dès son entrée dans le Massif Schisteux Rhénan. Les altitudes n'y varient que faiblement : 166 mètres à l'Île des Jésuites au sud de Metz, contre 154 mètres à la hauteur d'Uckange et 150 mètres à Sierck-les-Bains.

L'envergure nouvelle de la vallée s'accompagne de dispositions pédologiques favorables aux cultures délicates. Le lit de la vallée est tapissé de riches alluvions argilo-sablonneux (les blanches terres) favorables à la culture maraîchère et fruitière. La côte de Moselle, aux dénivellations adoucies par les replats, est nantie d'éboulis de pente avantageux pour ces cultures : fraisiers, vignes, arbres fruitiers (propres à la région tels que les quetschiers, mirabelliers, cerisiers), tabac, houblon se sont traditionnellement développés de Metz à Hayange, ainsi que le long des versants de la vallée de l'Orne. L'exposition à l'est de la Côte de Moselle permet la dissipation des brouillards givrants matinaux, la protection contre les vents dominants ouest ou sud-ouest : un atout réel pour de telles cultures³. Ce climat d'abri du val de Metz renforce les dispositions déjà favorables du sol comme du sous-sol. Il en découle une disposition naturelle favorisant ce secteur d'Ars à Thionville et particulièrement la rive gauche de la Moselle. Il s'agit là des terres les plus riches de Lorraine. Aux terroirs variés résultant du contact côte-dépression et à l'abondance de l'eau due à la Moselle et à ses affluents s'ajoutent les ressources en fer.

Le plateau lorrain borde à l'est la vallée de la Moselle et présente également des atouts qui ont compté dans l'histoire urbaine de la région. Il est constitué de couches argilo-calcaires (Lias, Keuper et Muchelkalk). Si l'inclinaison des couches liasiques, et notamment du Toarcien et du

² A. Gain, *Géographie Lorraine*, Berger-Levrault, Paris, 1938, 475p, p.225.

³ Les influences climatiques issues de l'ouest comme de l'est jouent alternativement. Les hivers longs peuvent être marqués par de longues séquences froides dues à la stabilité de l'anticyclone de Sibérie. Les saisons intermédiaires, assez courtes, peuvent subir quelques coulées polaires qui provoquent d'abondantes chutes de neige ou de grêle. L'été est chaud et orageux, résultant aussi de la continentalisation du climat. Mais l'influence océanique subsiste avec des vents généralement d'ouest ou sud-ouest. Les températures moyennes oscillent entre 1°6 en janvier pour Metz et 18°3 en juillet. Le total des précipitations est faible (environ 700 mm) relativement aux autres secteurs de la Lorraine (Hauts de Meuse : 900-1000 mm, Vosges : 1000 mm). La protection des vents dominants explique que la végétation démarre plus tôt dans le Val de Metz que dans les autres "pays" : fin février, contre fin mars pour la région de Sarrebourg.

- Aménagements : les héritages -

Charmouthien, a été favorable à l'épanouissement de la vallée de la Moselle, il n'en demeure pas moins que ces mêmes terrains ne présentent pas une homogénéité parfaite qui ferait de la vallée de la Moselle entre Metz et Thionville une unité naturelle plane et monotone. La base du lias est en effet constituée par l'Hettangien, un étage de grès très dur d'une trentaine de mètres d'épaisseur à Hettange, s'épaississant progressivement vers le Nord. C'est une particularité locale, cet étage étant très mince dans le sud de la Lorraine. Comme l'Hettangien, le Sinémurien, formé de calcaire bleu à gryphées, offre des reliefs bordant l'est de la vallée de la Moselle qui ont beaucoup joué sur la localisation des sites fortifiés. Lias, Keuper et Muchelkalk sont favorables, par les sols qu'ils produisent, à l'élevage bovin et la céréaliculture. La morphologie de ce plateau n'est pas monotone : les principales vallées - Nied, Seille et Sarre - y sont encaissées, tandis que les vallons y abondent, liés à l'intercalation de couches gréseuses résistantes. La richesse du sous-sol réside dans les lentilles de sel contenues dans les marnes versicolores du Keuper. Ces lentilles, par leur quasi-affleurement à la surface, se sont parfois dissoutes naturellement grâce à l'infiltration des eaux pluviales : les mardelles⁴ et les sources salées étaient nombreuses, semble-t-il, lorsque les hommes firent leur apparition.

On ne peut terminer cette présentation de la grande région messine que par l'hydrographie qui a joué un rôle capital dans le développement de la cité messine et l'organisation de la région :

- la Moselle, par son cours imposant, permet un intense trafic tourné vers les pays rhénans. Elle constitue également un moyen de transport privilégié dans le val de Metz, entre Ars et Thionville. La rivière a été utilisée de tout temps pour ce type de transport "interne".
- la Seille, qui rejoint à Metz la Moselle, arrose les pays du Saulnois, constituant un lien spécifique entre Plateau Lorrain et Val de Metz, prolongation secondaire des lignes nord-sud déjà évoquées.
- les petits cours d'eau obséquents du plateau (Mance, Orne et Fensch) sont autant de percées dans les Côtes de Moselle, facilitant les relations entre la vallée et le plateau.

Le site originel de Metz est inscrit sur la colline Sainte-Croix, à la confluence de la Seille et la Moselle. Un site défensif avant tout, avantage par les dispositions favorables des sols qui ont permis très tôt le

⁴ Petites dolines.

- Aménagements : les héritages -

développement des cultures. De la colline Sainte-Croix, on voit s'ouvrir au nord la vallée de la Moselle : disputée par des entités politiques opposées, Metz n'aura de cesse de regarder dans la direction que lui sous-tend sa géographie naturelle.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

PARTIE I : DE L'INDEPENDANCE A LA MILITARISATION DE L'ESPACE

CHAPITRE 1 : LES PERIODES D'APOGEE ET DE LIBERTE

A) LA VILLE ROMAINE. VILLE CARREFOUR A PROXIMITE DU PLUS IMPORTANT LIMES DE L'EMPIRE ROMAIN

Aux Médiomatrices qui dominaient la région (limitée à Toul par les Leuques, à Trèves par les Trévires), on attribue la détermination des Pagi, premiers périmètres administratifs, dont les limites s'inscriront dans le paysage avec plus ou moins de netteté au début de l'histoire messine. Le noyau de la vie urbaine créé par les Médiomatrices se situait sur la colline Sainte-Croix. On suppose qu'à cette époque déjà, les ateliers de métaux étaient relativement nombreux et les marchés liés au sel du Saulnois et aux vignes très actifs⁵.

1. Les vestiges d'une ville puissante et raffinée

La ville romaine sera importante, estimée à environ 40.000 personnes. Les nombreux vestiges archéologiques en témoignent : la strate romaine est particulièrement riche à Metz. Aucun travail dans le centre ville ne peut s'effectuer sans la mise à jour de nouvelles traces de ce prestigieux passé. Certains de ces vestiges ont une importance particulière et permettent de saisir la grandeur passée de cette ville. Le plan traditionnel romain en échiquier a été pourvu de bâtiments et équipements hors pairs : piscine et bains romains (dont un exemplaire unique a été découvert lors des travaux du Centre commercial Saint-Jacques en 1976 et totalement détruit), l'un des plus grands amphithéâtres⁶ d'Europe situé dans le quartier de la gare actuelle et enseveli au début du vingtième siècle. De même, les nombreuses stèles funéraires en disent long sur la richesse matérielle et spirituelle de la

⁵ R. Bour, *Histoire de Metz*, Ed. Serpenoise, Metz, 1980, 296p., p.20.

⁶ Idem, p.28 : cet amphithéâtre a pu contenir jusqu'à 25.000 personnes.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

ville, particulièrement développée dans la plaine du Sablon... L'importance numérique de la population messine est encore attestée par la présence de deux aqueducs. Les vestiges de l'un d'entre eux subsistent à Jouy-aux-Arches et Ancy-sur-Moselle : il amenait l'eau depuis Gorze en formant un réseau estimé à 22 kilomètres.

2. L'apogée. Metz ville militaire et administrative

Elle a lieu au premier et deuxième siècle. A cette époque s'édifient les limes et notamment celle de Germanie. Cette frontière fortifiée s'étend de la Mer du Nord à Strasbourg et l'armée du Rhin y représente le plus gros effectif de soldats romains en Gaule. Metz se trouve sur une grande voie naturelle - la Moselle - qui a induit une route stratégique essentielle pour les Romains en Gaule : la voie d'Agrippa. Celle-ci sera de ce fait particulièrement entretenue et surveillée. Elle forme un doublet de routes situées de part et d'autre de la Moselle entre Metz et Trèves, qui sera capitale de la Gaule à la fin du troisième siècle. La présence de la frontière fortifiée au-delà de laquelle se situent des peuples hostiles, aux incursions parfois tragiques, n'empêche pas les centres urbains de se développer comme en atteste Trèves et Metz.

Non seulement Metz est une étape pour les soldats et les fonctionnaires en partance pour la Germanie, mais en plus, elle est un carrefour de la voie romaine vers Reims, la capitale de la Gaule-Belgique et Strasbourg. Cette situation de carrefour, sur des voies très fréquentées, à proximité d'importantes populations, ont stimulé les échanges commerciaux, la viticulture comme la culture vivrière, source de grande richesse. La Moselle était naturellement utilisée pour transporter ces précieuses et lourdes marchandises⁷. On n'insistera pas sur le dynamisme de la cité, ses ateliers divers, son activité intellectuelle qui fait penser qu'elle a été la seule à avoir possédé une école de médecine dans l'Est de la Gaule⁸.

⁷ Par exemple les pierres de construction qu'offrent les carrières des côtes de Moselle.

⁸ R. Bour, *Histoire de Metz*, op. cit., p.31.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

B) METZ. PUISSANTE CITE EPISCOPALE

1. Metz, berceau de la dynastie des Carolingiens

Metz est devenue la capitale de l'Austrasie grâce à Thierry Premier. La cour des Rois s'y tient fréquemment sur la colline Sainte-Croix, à l'emplacement actuel du musée. Il est impossible de ne pas rappeler que Metz est le berceau des Carolingiens, puisque Charles Martel est descendant d'Arnoul, Evêque de Metz et de Pépin l'Ancien. Charlemagne conservera Metz comme capitale mais fera de Thionville sa résidence privilégiée⁹. Des liens entre les deux sites se sont donc tissés précocement. Ce qui ne peut contredire le rôle des conditions naturelles telles qu'elles ont été décrites précédemment. Leurs destins resteront très liés, même si Thionville est intégré au Comté de Luxembourg en 963 et restera sous sa tutelle - assez libérale - jusque 1541.

2. La fin de l'Empire Carolingien et le partage des territoires

L'Empire Carolingien prend fin avec Louis le Pieux en 843 et est partagé entre ses trois fils. Lothaire prend possession de son héritage mais sa faiblesse l'en dépouille rapidement. La Lotharingie passe successivement sous la coupe de Charles le Chauve et de Louis le Germanique. Metz et sa région ne retrouveront une certaine stabilité que lorsque Henri l'Oiseleur les rattachera définitivement à la Germanie au dixième siècle. En 959, la Haute et la Basse Lorraine sont créées par le Duc de Lotharingie, Archevêque de Köln.

De la Haute Lorraine émergeront plusieurs grandes entités politiques rivales au cours du Moyen-Age :

- le Comté de Bar (fondé dès 951) : région intermédiaire entre la Lorraine et la Champagne et de ce fait nanti de nombreux châteaux forts, le Comté de Bar atteint son apogée au XIII^{ème} siècle ;
- le Duché de Lorraine (XI^{ème} siècle) : fragilisé par la multiplication des seigneuries (comme celles de Ligny-en-Barrois) qui disputent son pouvoir et gênent son extension, ce duché ne se consolidera que très tardivement. Il possède les plus importants châteaux de la Lorraine comme Sierck et Mousson.

⁹ Palais royal pour les Carolingiens, Charlemagne a tenu à Thionville plusieurs assemblées et signé des capitulaires en ce lieu. En 816, c'est à Thionville que Charlemagne convoque les seigneurs de son empire pour régler les problèmes de sa succession.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

Nancy, sa capitale, est une ville dont la première mention ne remonte qu'à 1073¹⁰ ;

- les Trois-Evêchés, comprenant Metz, Toul et Verdun, disposent de pouvoirs considérables octroyés par l'Empereur et ont de nombreuses terres à travers la Lorraine, défendues également par des châteaux-forts. Les Pagi sont disloqués par ce morcellement féodal.

3. Les débuts de l'indépendance

L'évêque de Metz bénéficie de nouveaux pouvoirs comtaux¹¹ accordés par l'Empereur. En fait, Metz va se distinguer très vite par son indépendance. Rapidement, l'Evêque prend une importance considérable dans la ville. Cette puissance religieuse est sans égale au onzième siècle. L'Eglise jouant un rôle essentiel pour la "paix sociale" de la ville, l'évêque dispose de terres personnelles considérables - le Temporel -, ainsi que de celles de l'évêché sur lesquelles son autorité est absolue. La cité épiscopale est un foyer artistique et économique très vivant. Eglises, couvents y sont nombreux, dispensant un enseignement d'une qualité telle que les écoles de Metz, très actives, acquièrent à cette époque une réputation européenne. Les nombreux lieux de cultes, les richesses des églises et de leurs reliquaires en font des lieux de pèlerinages très fréquentés au Moyen Age¹².

Cette activité spirituelle et intellectuelle s'accompagne d'un grand dynamisme économique : les ressources du pays messin sont en effet utilisées pour la prospérité de la ville qui développe ses échanges avec Trèves et Koblenz. La Moselle n'est-elle pas la voie idéale d'une cité forte des richesses les plus variées comme le blé, le vin, le sel ? Les contraintes de la route (liées à la lourdeur des charges, aux lenteurs, à l'insécurité...) sont ignorées par Metz, qui privilégie naturellement ses échanges vers les pays rhénans et dispose d'une puissante batellerie.

La multiplication des échanges, la richesse de la ville et de ses habitants, fait de Metz un lieu de foires où se vendent et s'échangent les produits parmi les plus convoités du nord de l'Europe : draps de Flandre, fer de Köln et des Ardennes, épices, fourrures, draperies messines... La monnaie messine est forte, Metz étant la première place bancaire de toute

¹⁰ L'union du Comté de Bar et de Lorraine aura lieu définitivement en 1484.

¹¹ L'évêque avait par ces pouvoirs le droit de battre la monnaie, de percevoir des taxes comme le tonlieu (taxe sur les marchandises transportées, droit de place sur les foires et marchés).

¹² D'autres lieux dans la région messine sont également l'objet de pèlerinages comme Sainte-Barbe, du nom de la patronne du pays messin. Les abbayes de Gorze au sud de Metz et de Justemont sur le versant gauche de la vallée de l'Orne sont des exemples d'établissements religieux qui purent prospérer au moyen âge.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

la région. La ville s'étend au pied de la vieille ville située sur la colline Sainte-Croix, à l'est sur l'actuel quartier Outre-Seille et, sur l'autre rive de la Moselle (le quartier Outre-Moselle), autour de l'Abbaye Saint-Vincent. Cette extension urbaine résulte principalement des activités commerçantes et artisanales. Les représentants de cette classe nouvelle dans la ville s'assureront le pouvoir en évinçant l'Evêque¹³.

C) METZ, VILLE LIBRE IMPERIALE

L'essor du commerce et de l'artisanat messin a profité aux bourgeois, dont les pouvoirs supplantent progressivement celui de l'évêque. Peu à peu, les paraiges, les plus puissantes familles de Metz, s'unissent et dirigent la cité : l'acte signé par l'évêque Bertram le 21 mars 1180, en donnant un nouveau statut au maître-échevin, admet officiellement l'existence de la commune de Metz qui y a fait figurer son sceau. Metz est la plus puissante ville de la région : elle compte au début du quatorzième siècle près de 30.000 habitants. C'est vraisemblablement à cette même époque - vers 1232-1233 - que Metz obtient le statut de Ville Libre Impériale. De ce fait, la ville ne répond plus qu'à une seule autorité : l'Empereur d'Allemagne, dont la tutelle est loin d'être pesante.

1. De puissants pouvoirs

Dès 1215, la communauté bourgeoise légifère à Metz en promulguant les chartes et les atours qui régissent la ville. Le pouvoir des bourgeois devait peu à peu être réduit au profit des paraiges, les plus puissantes familles, associées par quartier, qui apposent leurs sceaux sur les atours dès 1297. Les six paraiges nomment le gouvernement¹⁴ effectif de la cité qui fonctionnera jusqu'en 1552. D'autres fonctionnaires, tels le collège des comtes-jurés représentant le peuple et assistant les Treize dans la juridiction criminelle ou les prud'hommes servant d'arbitres entre les deux parties, complètent le dispositif gouvernemental. Certaines institutions messines sont des répliques de celles existantes en Allemagne : on peut citer l'amandellerie messine, créée par l'évêque Bertram, une forme de notariat copiée sur celle existant à l'époque à Köln.

¹³ L'Evêque s'allie avec le comté de Bar et le duché de Lorraine. La guerre des Amis en 1232 se solde par la victoire des bourgeois de Metz contre les duchés de Bar et de Lorraine. L'évêque s'exile à Vic-sur-Seille.

¹⁴ Ce gouvernement comprend le maître-échevin (poste honorifique, représentant de la ville et détenteur des clés de son trésor), les Treize (chargés de légiférer) et son Grand Conseil (assistant les Treize dans le règlement de conflits avec le maître-échevin par exemple).

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

Si l'essentiel de la population n'a pas accès au pouvoir, bénéficiant seulement de la protection assurée par la ville, une forme d'"égalité sociale" existe. Par exemple, roturiers et nobles peuvent faire partie d'un paraige. De même, il n'existe pas de différences civiles entre les paraiges et le reste de la population : le droit coutumier s'applique à toute la population sans exception.

Le gouvernement de la ville dispose de pouvoirs considérables. Il contrôle les principaux rouages de la vie urbaine : l'entretien de la cité et sa protection des menaces extérieures, l'activité financière (perception des taxes, contrôle des changes autrefois du ressort des Cahorcins, Lombards et Juifs, frappe de la monnaie), la justice...

2. La vie économique dominée par l'activité commerciale

On ne compte pas moins de 52 corporations au quinzième siècle, évidente marque du dynamisme de la cité : métiers d'art traditionnel et valorisant comme l'enluminure, la vente des parchemins qu'entretient une puissante ferveur religieuse mais aussi dynamisme puissant de l'activité commerciale et industrielle : la tannerie et la draperie en sont les reines. La qualité et la beauté de la draperie font la renommée de Metz dans toute l'Europe, en Allemagne comme en Méditerranée. C'est un élément fondamental de l'activité de la cité messine et de ses environs : l'élevage de moutons dans les environs et les importations assurent l'approvisionnement en matière première et font l'objet d'un marché animé et très contrôlé par les paraiges qui entretiennent ainsi une tradition de qualité. Les nombreux artisans messins assurent la transformation de la laine, la constitution des étoffes ainsi que leur finition. Ces étoffes s'échangent, se vendent sur place ou sont amenées sur les principales places de foire d'Europe.

La tannerie est une activité également développée le long de la Seille. Les artisans y sont très nombreux, profitant des conditions naturelles favorables (abondance de la faune du pays messin, de l'eau), comme du marché important que représente une ville de près de 30.000 personnes où se tiennent régulièrement des foires de dimension internationales.

Ces activités alimentent ainsi des flux financiers considérables entre la cité, sa région et l'Occident. La monnaie messine est forte, enviée et reconnue par les autres entités politiques lorraines. Henri, comte du Luxembourg, a imposé à Thionville sa charte de franchise du 15 août 1239, dont les clauses financières sont soumises au denier messin .

Le pays messin développe l'élevage, le lin, le chanvre, la vigne surtout, qui alimentent les marchés de la ville. Les richesses minières de

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

la région ont été peu à peu accaparées par les ducs de Lorraine. Ils sont propriétaires des principales salines : Dieuze, Château-Salins, Rozières, Marsal et Moyen-Vic. De même, ils exploitent les gisements de fer qui affleurent le long de la côte de Moselle et sur les versants de la vallée de l'Orne (Hayange, Ranguieux, Moyeuve-Grande). L'époque romaine avait été propice à de nombreux établissements humains (près de 15 sites romains ont été découverts dans les vallées de l'Orne et de la Fensch) ; la voie d'Agrippa était prolongée par des voies secondaires dans les deux principales vallées du nord de Metz. S'il n'existe pour le moment aucune preuve d'une exploitation du fer avant le haut moyen-âge, il paraît acquis que celle-ci était développée dès le huitième siècle. Au bas moyen âge, l'exploitation du fer dans la vallée de la Fensch est le fait des abbayes et notamment l'abbaye cistercienne de Villers-Bettnach.

Les rares documents existants prouvent que des forges existaient à Moyeuve-Grande et Moyeuve-Petite dès le quatorzième siècle, ainsi qu'à Hayange et Florange (quinzième siècle). La localisation de ces établissements dans les vallées de la Fensch et l'Orne n'est pas fortuite. Elle correspond aux sites où le minerai affleure et où il est possible de l'exploiter à ciel ouvert tandis que les ressources en eau sont relativement bien assurées. Les autres exploitations du minerai se font à partir du fer fort, disponible en surface. Hayange disposait également de cette ressource dans ses forêts. Mais elles étaient surtout nombreuses dans le nord du Pays Haut. Cette région présentait également de nombreux affleurements qui furent mis en valeur précocement (par exemple : l'espace Longwy-Rédange-Villerupt¹⁵) ainsi que des gîtes de fer fort qui sont facilement exploitables (Saint-Pancré). Les liens entre Metz et cette petite industrie sont faibles. Et pour cause : Metz fait appel au "maître de forges Henry Feiron de Florhenges" pour créer sur l'Île du Saulcy¹⁶ une forge qui produira des armes, des cuirasses... Mais, le Duc de Bar étant ennemi de Metz et maître de la vallée de Fensch comme de l'Orne, la métallurgie n'a jamais été favorisée à Metz. La ville aurait pu alors en profiter pour s'armer. La possession permanente de ces terrains par les ducs de Bar ou de Lorraine étaient d'une grande importance stratégique.

En conséquence, la tradition messine a, avant tout, été commerciale avant de devenir par la force, militaire. Ainsi, Metz a délaissé au moyen-âge toutes les activités industrielles liées à l'extraction (sel, fer), se réservant les activités nobles comme le contrôle financier et

¹⁵ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, Thèse, 1959, 631p., p. 18 et p.78-79 : les conditions géologiques favorisent ce secteur contrairement à Nancy.

¹⁶ A. Printz, *Hayange d'un siècle à l'autre*, s.e., Florange, 1980, 290p., p.21.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

administratif de son pays, la commercialisation de biens prestigieux (vins, draperies, parchemins enluminés)... Elle s'est contentée, par la force des choses, de disposer de son arsenal et de forges dans la vallée de la Mance, à Ars-sur-Moselle.

3. Un pouvoir étendu progressivement sur les cités environnantes

En effet, la conjugaison d'un pouvoir municipal fort et de ressources naturelles favorables a permis à Metz d'accroître progressivement son emprise sur ses environs. Vers 1300, l'autorité municipale de Metz est limitée à Fontoy, Sierck-les-Bains, Briey¹⁷ qui appartient au Comté de Bar, ainsi qu'à Pont-à-Mousson, Delme, Longeville-les-Saint-Avoid et Faulquemont. Le Comté de Bar et le Duché de Lorraine limitent géographiquement son influence (Cf. carte N°26).

Ce territoire se divise en quartiers, constituant des unités naturelles nettes : le Val de Metz (la rive gauche de la Moselle jusqu'aux environs de Thionville, dominée par les vignes et les cultures délicates), l'Ile (entre Seille et Moselle, riche en pâturages et en sel), le Haut Chemin (le Plateau Lorrain jusqu'à la Nied, riche en forêts), le Franc-Alleu (la rive droite de la Seille). Ce territoire est très morcelé. Arry, à quelques kilomètres au sud de Metz, est dominé par le Comté de Bar. Ban-Saint-Martin relevait des Ducs de Lorraine¹⁸. Cette insécurité poussa les messins à fortifier des sites aux alentours. Ainsi Vry, qui appartenait aux évêques de Metz, fut racheté par les messins en 1465 qui en firent une véritable petite forteresse, tenant garnison et artillerie. Les églises sont fortifiées pour permettre à la population des villages de se réfugier en cas de guerres¹⁹. La région de Metz souffrira de ce morcellement. Ainsi le village de Talange subit-il les incursions fréquentes des messins, des ducs de Bar et de Lorraine : plus qu'ailleurs en Lorraine, les villages du val de Metz subirent les avatars des guerres locales et "internationales". C'est à

¹⁷ Briey est un ancien camp romain, érigé en comté au VIII^{ème} siècle et tombé sous la mouvance du duché de Bar. C'est au moyen-âge, un site très fortifié par deux châteaux, une citadelle.

¹⁸ Ce qui donna lieu à de sanglantes guerres déclenchées au moindre prétexte, comme la Guerre de la hottée de pommes au quinzième siècle.

¹⁹ Une ceinture d'église fortifiée entoure Metz ; elle devait servir à assurer la défense des terres épiscopales, ou à contrôler les passages lorsque les villages étaient tombés aux mains des ennemis (Norroy-le-Veneur). Scy-Chazelle, Arry, Sillegny en sont autant d'exemples...

J.M. Pierron, *Les églises fortifiées de la couronne de Metz*, dans *Monuments historiques*, N°141, 1985, pp.82-85.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

Talange aussi que se tiennent des "conférences" au cours desquelles se règlent plus pacifiquement les différends entre les puissances.²⁰

Le pouvoir messin s'étend partiellement sur Thionville, situé à faible distance par bateau. Cet essor économique profitera d'autant plus à la ville que dès 1239, elle obtient de la part du Comte de Luxembourg, Henri de Blondel, des libertés économiques qui lui permettront à son tour de connaître un véritable épanouissement. La ville s'entoure de remparts, construit son beffroi et la tour de guet. Malgré les oppositions entre Metz et le Duché de Luxembourg²¹, des relations économiques étroites existent entre Metz et Thionville : des conventions autorisent les commerçants messins à exercer librement, sans taxe, leurs activités. Thionville bénéficie comme Frankfurt, Aix-la-Chapelle ou Cambrai d'un statut particulier favorisant les relations avec les commerçants messins.

Des liens commerciaux constants avec les pays rhénans, une partie de la population allemande, un pouvoir administratif étendu sur des territoires de langue allemande : ces facteurs ont contribué à donner à Metz une tradition culturelle originale en Lorraine. La rédaction des actes messins porte d'ailleurs la marque de l'influence dialectale. Cette marque certifie le pouvoir qu'exerce la cité au-delà de ses murs : le territoire qu'elle domine est traversé par la frontière linguistique séparant Lorraine Romane et Lorraine Germanique. Metz, grâce à cette frontière, grâce à son activité commerciale orientée en partie vers les grandes villes allemandes, se forge alors une tradition reposant sur les deux grandes cultures : germanique et française. Cherchant à se libérer de la tutelle du Saint Empire Germanique, elle est ville autonome. Romane, la ville de Metz ne recherche que l'indépendance.

4. L'aménagement de la ville et l'extension urbaine

Du fait d'une telle activité - diplomatique, économique, culturelle - la ville s'est étendue et densifiée sur les quartiers d'Outre-Seille, du Vésigneuf et du Neufbourg (Cf. carte N°27).

La construction des édifices religieux a été très importante, la cathédrale, un chef-d'oeuvre de l'art champenois qui montre l'importance de l'influence française sur les mentalités messines, en constituant le meilleur exemple.

²⁰ M. Viville, *Dictionnaire du département de la Moselle*, (1ère édition 1817), Ed. de la Tour de G.I.L.E., 1990, 452p., p.391.

²¹ J. Yante, Commerce et marchands thionvillois au XVème et XVIème siècle, dans *Les Cahiers Lorrains*, 1983, pp.11-27 : en 1440-1445, pendant les périodes d'hostilités, Thionville et Cattenom servent d'intermédiaires pour approvisionner Metz ou Luxembourg.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

L'activité commerciale de la ville a été à l'origine d'un urbanisme particulier. Les places se sont construites, telles la place Saint Louis, la place du Champ à Seille, caractérisées par leurs maisons aux toitures cachées par un mur-écran et aux rez-de-chaussée ouverts en arcades abritant des activités variées telles que le change pour la place Saint-Louis. Trois greniers fortifiés assurent la conservation des marchandises. Un port a été aménagé, le Rhimport, en situation protégée sur la Seille, par lequel transite la plupart des marchandises.

Les rues sont étroites et tortueuses, abritant les hôtels particuliers des paraiges, les maisons plus modestes des bourgeois ou des artisans : l'urbanisme reflète bien les institutions assez égalitaires de la municipalité messine. Les richesses de Metz en font un objet de convoitise pour ses voisins. De nouveaux murs n'ont totalement englobé la vieille ville et ses nouveaux faubourgs qu'après 1381. Les nouvelles fortifications ne comptent pas moins de 38 tours, 18 portes et poternes qu'il faut surveiller et entretenir.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

CHAPITRE 2 : DE 1552 A 1871 : DES VILLES FORTERESSES DEFENDANT L'ETAT FRANCAIS

La Ville Libre Impériale a longtemps été suffisamment forte pour se passer d'une protection ou d'une aide extérieure. Les travaux de fortification accomplis par les "Sept de la guerre", les ensembles fortifiés comme Vry, permettaient jusqu'au seizième siècle de réprimer les attaques provoquées entre autres par les Ducs de Lorraine.

A) LES MODALITES DE L'INTEGRATION DE LA GRANDE REGION MESSINE AU ROYAUME DE FRANCE

En 1552, Henri II, Roi de France, effectue son "voyage en Allemagne", destiné à soutenir les protestants du Saint Empire en lutte contre Charles Quint. En échange de ce soutien, la France obtient le vicariat des trois villes épiscopales. La France devient ainsi administrateur officiel des trois villes, celles-ci restant attachées au Saint Empire. Mais la domination messine ne suffit pas à Henri II. Le comté de Luxembourg, érigé en duché en 1354, passe sous la domination autrichienne de 1477 à 1519 par le jeu des alliances. De manière identique, Thionville devient espagnole de 1519 à 1648. Le Royaume de France, qui craint l'encerclement dont avait tant rêvé Charles le Téméraire, préfère s'assurer la domination du nord de la région messine. En 1558, le Duc de Guise entame le siège de Thionville que Charles Quint venait de fortifier. Le traité de Cateau-Cambrasis devait la rendre à l'Espagne une année plus tard. En 1643, après un siège manqué en 1639, la France reprend possession de Thionville. Les traités de Westphalie, des Pyrénées, de Vincennes et de Ryswick en 1648, 1659, 1661 et 1697 consacrent la domination française sur un vaste secteur de l'est du Bassin Parisien : l'Alsace, les Trois-Evêchés, Thionville, Longwy, ainsi qu'une série de villages lorrains, sont intégrés à la France. Par le traité de Vincennes, le roi exige la démolition des remparts de Nancy, la grande rivale de Metz au Moyen Age et dont l'urbanisation n'est désormais plus soumise à un étranglement. Au contraire malheureusement de Metz qui doit assurer la protection de la France et la conservation de ces nouveaux territoires. Le mémorable siège de Charles Quint en 1552 donne un avant-goût de l'importance militaire de Metz pour le Royaume de France.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

B) LE REMODELAGE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES A METZ : LA FIN DES LIBERTES MUNICIPALES ET LA FRANCISATION

La France n'aura d'autres objectifs que de remplacer les institutions si particulières de Metz, l'Etat prenant progressivement en main la cité administrativement .

1. De nouvelles institutions

Dès son arrivée en 1552, le roi fait nommer un gouverneur, chargé de la direction de la cité. L'autorité épiscopale restaurée par les français doit rapidement céder le pas au gouverneur, véritable nouveau maître. Le gouvernement de la cité est modifié, le maître-échevin, les Treize et les échevins étant nommés par le gouverneur. Les amans sont progressivement supplantés par les notaires royaux (ils disparaissent officiellement en 1728). Un Président Royal est en outre chargé de régler les questions judiciaires dès 1554 et son rôle ne cessera de grandir. Toutes les particularités des institutions messines sont de cette manière progressivement modifiées pour assurer à la France son emprise. Le coup le plus funeste aux vieilles libertés municipales est porté avec la création du Parlement en 1633, après des tentatives infructueuses notamment en 1609. Un nouveau bailliage remplace les petits fonctionnaires. Les fonctionnaires lorrains prêtent serment à Louis XIII. Les derniers lambeaux de la vie municipale sont éliminés à la fin de ce siècle. D'autre part, la France réduit l'influence du Saint Empire : elle crée un Tribunal à Metz. Il est destiné à éviter le contact des villes épiscopales avec le Saint Empire vers lequel ces villes se tournaient en cas de conflit. Ainsi, Metz perd progressivement ses pouvoirs et son animation. La nouvelle fonction militaire que lui assignait le Royaume de France ne pouvait être que néfaste pour une population traditionnellement indépendante. Les institutions françaises étaient déjà ancrées dans la ville lorsque le traité de Westphalie en 1648 entérina le rattachement des Trois-Evêchés à la France.

2. La francisation

Les puissantes fonctions administratives que le Royaume avait accordées à Metz n'étaient pas seulement destinées à remplacer les structures anciennes : le Parlement avait une envergure dépassant le cadre lorrain et rayonnant sur l'Alsace (Strasbourg n'est intégré à la France qu'en 1681). Le rôle administratif de la ville, la puissance de son

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

influence sur la région, seront désormais utilisés pour franciser la population : ainsi Thionville, même si cette ville est fortement imprégnée de culture française et latine (Cf. le duc d'Enghien, accueilli par le maire de Thionville en latin en 1643), appartient à la Lorraine Germanique. Les autorités françaises choisissent diverses modalités pour procéder à cette francisation :

- l'obligation de ne pas parler la langue allemande dans les provinces françaises. D'autres méthodes autoritaires ont parfois prévalu : après le siège de Thionville en 1558, les Thionvillois furent expulsés alors que des Messins furent "déplacés" pour repeupler la ville ;
- la multiplication des échanges entre Metz et la région : le duc de Belle-Isle qui rénove Metz, fait installer un nouveau réseau de canalisation grâce au fer qu'il fait venir de Hayange. Stimulant l'économie du nord de Metz, il renforce les échanges entre Metz et des secteurs plus tardivement occupés par les Français.

Inversement, Metz, bastion français isolé dans le duché de Lorraine, est une plate-forme militaire destinée à dominer la région : les expéditions contre Nancy s'y organisent. Il en résulte un renforcement de l'opposition des deux villes, déjà vivace au moyen-âge.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

C) LES MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE METZ

1. Un apport nouveau de population : militaires et fonctionnaires français

Metz est une ville isolée de la France, située à proximité du Saint Empire, enclavée dans le duché de Lorraine. Le Royaume de France ne veut prendre aucun risque : les troupes militaires sont massivement implantées. D'autre part, la fin des libertés municipales pousse les populations les plus actives à quitter Metz. Les parais disparaîtront rapidement. Leur éviction de la scène politique a sans doute joué un rôle, même si ces familles très fermées étaient destinées à disparaître. En corollaire, les institutions françaises ont été déléguées à des fonctionnaires de confiance qui sont nombreux et prennent la suite des patriciens médiévaux.

2. Une première saignée démographique

Cet apport nouveau de population aurait pu s'exercer sans trop de dommages pour la cité messine si celle-ci n'avait été rendue exsangue par les effets conjugués des épidémies, des guerres de religions, de la guerre de Trente Ans²² et de la révocation de l'Edit de Nantes qui se déclenchent au cours du dix-septième siècle. Henri IV avait accordé une protection particulière aux protestants messins. Leur population était relativement importante. Surtout, les protestants avaient repris en main l'économie et assuraient la prospérité économique de la ville. Même si l'activité n'était pas aussi florissante qu'au temps de la Ville Libre - le cours de la Moselle ne pouvait être utilisé comme dans le passé car soumis à des lourdes taxes - le départ des protestants vers les villes allemandes, leur persécution à partir de 1685 provoqua leur exil et l'atonie de Metz.

Ce n'est qu'au milieu du dix-huitième siècle que la ville retrouvera une certaine vigueur économique, principalement liée à la présence des troupes militaires et aux besoins spécifiques qu'elles réclament. La tannerie, la draperie reprendront un certain essor. La paralysie de la batellerie, liée aux taxes trop lourdes, contribuera à replier l'activité économique de la ville sur elle-même. Le pays messin est toujours couvert de vignes ; les cultures maraîchères y sont abondantes tout comme l'élevage, assurant l'approvisionnement alimentaire de la ville.

²² G. Cabourdin, *La Lorraine entre la France et l'Empire Germanique de 1480 à 1680*, Edition Mars et Mercure, Strasbourg, 1975, 166p., p.161-162 : La guerre de Trente Ans provoque la disparition d'environ 50% de la population lorraine. Certains villages ont été rasés de la carte dans la région messine. Selon un recensement de 1636, Metz compte 15.023 habitants contre 20.000 en 1620. Nancy est tombé à 5.000 habitants.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

D) L'URBANISME FRANÇAIS A METZ ET THIONVILLE

Bien que les Trois-Evêchés ne soient officiellement rattachés à la France qu'en 1648, l'aménagement militaire de Metz sera immédiat : dès 1552, les fortifications sont renforcées par le duc de Guise qui soutient avec succès le siège contre Charles Quint. En 1564, la citadelle est édifée, entraînant la destruction du quartier le plus opulent de Metz fort de nombreuses maisons particulières, d'églises et de monastères. Elle protège la ville d'éventuelles attaques, organise les attaques vers le Duché de Lorraine que la France veut naturellement annexer et impose à la population messine la nouvelle fonction militaire de la ville. Le duc de Belle-Isle et le Marquis de Vauban furent les instigateurs des travaux qui modifièrent la vieille ville et l'agrandirent encore de quartiers nouveaux. Thionville connut le même type d'aménagement militaire.

On peut distinguer deux formes d'urbanisme à Metz : l'urbanisme civil et l'urbanisme militaire. Ils n'ont qu'un objectif : faire de Metz une grande place militaire assurant la présence française en Lorraine. L'urbanisme militaire transforma considérablement Metz et Thionville lors des constructions mais aussi, influença à long terme leur développement.

1. L'aménagement militaire

De 1728 à 1749, Louis de Cormontaigne applique les plans prévus par Vauban, lequel révolutionna son époque par les techniques nouvelles de fortification qu'il sut appliquer. Metz est une place militaire de première classe, pièce majeure de la défense française²³, tandis que Thionville est place militaire de troisième classe, Longwy de quatrième classe (Cf. cartes N°28, 29 et 30). Les remparts médiévaux sont détruits (sauf quelques rares portes et pans), dégagant de nouvelles artères et places. De nouveaux remparts et quartiers militaires apparaissent : la double couronne de la Moselle²⁴ (devant le Pont des Morts et le Pontiffroy) et la double couronne de Bellecroix à l'est de la Seille en sont les plus impressionnants. Le système bastionné remplace les anciens murs médiévaux. Il est adapté aux nouvelles techniques d'artillerie : les bastions éliminent les angles morts, ils communiquent entre eux, permettant ainsi la circulation des soldats. Des fossés, des lunettes

²³ R. Bour, *Histoire de Metz*, op. cit., p.153 : Vauban l'avait souligné : "Les autres places du royaume couvrent la province, mais Metz couvre l'Etat (...). Pour accélérer la fortification entière de cette place, il faudrait que tout bon Français y apportât une hotte de pierre et de terre".

²⁴ Il a été commencé en 1728 et achevé en trois ans. Ce fort est pratiquement imprenable grâce à sa triple enceinte de fossés remplis d'eau et son système bastionné.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

complètent le système. La profondeur des fortifications est très importante : le bastion au sud de la citadelle a une largeur de près de 240 mètres. En 1737, une redoute très importante est construite entre les portes Saint-Thiébault et Mazelle. Formant une île lorsque les eaux de la Seille sont retenues, elle pouvait être rejointe par un souterrain depuis l'intérieur des fortifications.

Les nouvelles fortifications étaient logiquement accompagnées de restrictions autoritaires dans le domaine des constructions civiles. Des textes en 1791, 1819 et 1853 préciseront l'application de ces règles de non-construction. C'est ainsi que les faubourgs sont détruits. Les remparts sont élevés et constituent un nouveau périmètre à l'intérieur duquel la vie urbaine devra fonctionner : l'absence d'espace conditionnera tous les aménagements jusqu'à leur destruction complète en 1902.

Différentes casernes sont implantées dans la ville pour loger plus de dix mille hommes et leurs chevaux. Un hôpital royal est construit au Fort-Moselle. Des écoles sont implantées de manière à éduquer les soldats, comme l'école du génie qui organise militairement la place messine : la ville ne cessera d'améliorer ces dispositifs militaires. Les bastions sont renforcés, les rues rectifiées.

De son côté, Thionville n'a pas connu une histoire urbaine aussi riche que celle de Metz. La ville se développe sur la rive gauche de la Moselle. Elle se fortifie à partir du XIII^{ème} siècle. Le Baron de Wiltz, entreprend une modernisation des fortifications²⁵ en 1570. Thionville est espagnole, puis Luxembourgeoise, ennemi de Metz. Après sa reddition en 1643, Vauban prend en charge la fortification de la ville : bastions et fossés l'entourent. L'intérieur de la ville s'organise à partir d'une immense place d'Armes de 150 mètres de long, à côté de laquelle sont bâtis les casernes, deux couvents ainsi que le Palais du Gouverneur²⁶. La population civile se cantonne dans un espace très réduit : 400 maisons²⁷ serrées le long d'une vingtaine de rues sur 9 hectares²⁸. Ce secteur fait l'objet d'aménagements de la part de Cormontaigne : les maisons sont alignées, toujours pour rendre plus aisée la circulation des troupes²⁹. Le

²⁵ P. Noël, *Thionville, cité méconnue*, Pierron, 2^{ème} édition, p.211.

²⁶ P. Nicolas, J.C. Probst, P. Ziviani, *Le développement urbanistique de Thionville sous l'occupation allemande*, Ecole d'Architecture de Nancy, 1981, 7 pages dactylographiées, cartes et plans., p.1.

²⁷ Dont une jolie place à l'italienne comme la place Saint-Louis à Metz.

²⁸ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Soc. d'impression typographique, Nancy, 2 vol., 496p. et 426 p., Tome II p.100.

²⁹ P. Nicolas, J.C. Probst, P. Ziviani, *Le développement urbanistique de Thionville sous l'occupation allemande*, Ecole d'Architecture de Nancy, 1981, 7 pages dactylographiées, cartes et plans, p.2.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

manque de place est ressenti durement par les habitants qui ont déjà demandé en 1621 à pouvoir construire en dehors des fortifications³⁰. En 1707, Cormontaigne complète le système avec la construction du double couronné de Yutz qui défend le passage sur la Moselle.

Longwy formait jusqu'à son intégration à la France en 1697 un bourg allongé le long de la vallée étroite de la Chiers. Vauban en 1682 bâtit une ville militaire neuve sur le versant droit de la vallée. Longwy restera jusqu'au vingtième siècle un espace dual voué aux militaires et aux industriels.

2. L'aménagement civil

Le duc de Belle-Isle fut gouverneur de Metz entre 1733 et 1753 puis de 1759 à 1761. La municipalité dut financer les travaux prévus par lui et exécutés autoritairement. La vieille ville médiévale se caractérisait par ses rues étroites et tortueuses. Les troupes ne pouvaient pas circuler aisément, les quartiers ne pouvaient pas facilement être dominés en cas de troubles. La place de la cathédrale est réaménagée de 1754 à 1771 par Blondel, un grand nombre d'édifices religieux détruits (le groupe cathédrale) : c'est la place centrale à partir de laquelle rayonnent désormais les rues, une place militaire destinée à asseoir le pouvoir français sur la ville : le Parlement, l'Hôtel de ville, le corps de garde y sont bâtis. Les parades peuvent s'y dérouler : les messins doivent comprendre que Metz est désormais une ville militaire française puissante.

Pour mieux relier la Ville Neuve édifiée par Louis de Cormontaigne à la nouvelle place centrale, la petite île formée par un bras de la Moselle au pied de la cathédrale, est asséchée, nettoyée et dotée de bâtiments prestigieux : théâtre, hôtel de l'intendance. La construction du palais de justice, débutant en 1776, ne sera pas achevée à la Révolution. Pour une circulation aisée des troupes, les rues de la ville sont rectifiées, les impasses percées, des voies "belles et larges³¹" qui frappent les visiteurs. Cet aménagement exceptionnel marque une phase nouvelle pour Metz. Pour la première fois, un plan d'ensemble a été conçu. Il a été mené selon une priorité : la réalisation des objectifs militaires.

Le dix-huitième siècle est marqué par l'entrée définitive du duché de Lorraine dans le giron français, en 1766. La France, par une série de

³⁰ P. Noëi, *Thionville cité méconnue*, op. cit., p.209.

³¹ A. Hugo, *La Moselle*, Les éditions du Bastion, Réédition en 1990 d'une première version parue en 1835, 107p., p.72.

- Les héritages : de l'indépendance à la militarisation de l'espace -

conventions, élimine les enclaves étrangères dans sa nouvelle région en voie d'unification. Celle du 17 mai 1769 régularise avec l'Autriche la frontière de Longwy à Thionville. Le nord comme le sud de la Lorraine semblent définitivement acquis à la France. La marche nord-est comprend cinq grandes villes fortifiées : Metz, Thionville, Longwy, Sarrelouis et Bitche : Metz n'est plus une seule forteresse isolée en terre étrangère ; elle fait partie d'un système de villes fortes protégeant le royaume.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

PARTIE II

LE TOURNANT MANQUE DES GRANDES REVOLUTIONS INDUSTRIELLES ET URBAINES ENTRE LA REVOLUTION FRANÇAISE ET L'ANNEXION DE 1871

CHAPITRE 1 : LA LOGIQUE MILITAIRE. FACTEUR EXPLICATIF PREPONDERANT DE LA TRAME URBAINE DE LA GRANDE REGION MESSINE EN 1815

A) DE NOUVEAUX CADRES ADMINISTRATIFS POUR UNE REGION TOUJOURS DOMINEE PAR LE FAIT MILITAIRE

1. Un cadre régional mouvant

La Révolution provoque à Metz une nouvelle hémorragie démographique (elle ne compte en 1802 que 32.000 habitants contre 38.000 en 1789). La ville subit sans dommage les assauts des armées étrangères : son système défensif en fait une place quasiment imprenable. Le contexte politique au début du dix-neuvième siècle est marqué par la militarisation accrue de l'espace. Au second traité de Paris, la France abandonnera ses prétentions sur Sarrelouis, Saarbrücken ainsi que certains cantons de l'actuelle Sarre. Metz, plus que jamais ville frontière, dispose des plus importantes troupes et bâtiments militaires d'Europe : cent cinquante bâtiments militaires, huit à dix mille hommes. Deux grandes écoles militaires ont été implantées : l'Ecole d'application de l'Artillerie et du Génie et l'Ecole centrale de pyrotechnie. Metz accueille aussi un temps l'Ecole Régimentaire d'Artillerie. L'armée dirige sans conteste l'essor intellectuel et économique de la ville alors que la ville est toujours paralysée par les servitudes militaires.

2. Une nouvelle carte administrative

Oeuvre révolutionnaire, le découpage départemental est issu en 1790 de la volonté de la Constituante d'organiser administrativement les

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

provinces françaises partagées entre de multiples entités : provinces militaires, bailliages, généralités...

Le morcellement politique de la Lorraine entre Duché de Bar, de Lorraine et les Trois-Evêchés a induit des limites administratives relativement nettes (bailliages, intendances). La division départementale tient compte des réalités humaines : de ce fait, les limites du département marquent la séparation entre la Lorraine du Nord, morcelée et touchée un temps par le protestantisme et Pont-à-Mousson ainsi que Nancy, phare du catholicisme lorrain depuis la fin du Moyen Age. Cadre majeur de l'action de l'Etat (pour l'imposition), le découpage départemental et l'attribution des fonctions administratives aux villes et villages vont jouer un rôle déterminant dans le renforcement ou le déclin des places de la région.

Les limites du département de la Moselle³² englobent la partie nord de l'actuel département de la Meurthe-et-Moselle. Malgré la fragmentation politique de la grande région messine, nul ne conteste à Metz³³ son rang de chef-lieu du département. Et pour cause : Metz "écrase" par son poids démographique et l'ampleur de ses constructions toutes les villes à proximité qui pourraient oser revendiquer un tel titre. De nombreux décrets et lois de 1789 et 1790 fixent les découpages des secteurs administratifs des départements : districts, cantons³⁴. Le découpage des districts ne convient pas, semble-t-il, aux réalités locales : Hayange, Knutange, Nilvange sont rattachées au district de Briey, malgré leur volonté de faire partie de celui de Thionville. Longwy n'obtient pas le tribunal de district, une fonction qui est attribuée à la plus petite ville de Longuyon. L'organisation judiciaire est fixée par la loi du 16-24 août 1790. Chaque canton doit disposer d'un juge de paix ainsi que les villes de plus de 2.000 habitants.

L'autre grande innovation dans le domaine administratif concerne bien entendu la naissance des communes dont une partie de la direction est confiée aux citoyens. Les révolutionnaires ont choisi une partition communale très fine du territoire correspondant à des réalités sociologiques. Les responsables des municipalités doivent à la fois gérer au mieux les affaires locales et exécuter les fonctions "propres à

³² J.L. Masson, *Le département de la Moselle, 200 ans d'histoire*, Editions Serpenoise, 1990, 520p., p.45 : il faillit s'appeler Austrasie.

³³ H. Condamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, p.3 : ce qui fait dire à H. Condamine que "le département de la Moselle tel que l'avait délimité l'Assemblée nationale était assez judicieusement formé".

³⁴ J.L. Masson, *Le département de la Moselle, 200 ans d'histoire*, op. cit., p. 282.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

l'administration générale de l'Etat et déléguées par elle aux municipalités."³⁵

La constitution du 5 fructidor de l'An III marque la suppression des districts et la création des municipalités cantonales. Les communes de 5.000 à 100.000 habitants forment une municipalité, celles de moins de 5.000 une unité cantonale correspondant à une municipalité. Cette simplification de la carte administrative est destinée à réduire les surcoûts d'une administration trop lourde et surtout à faciliter l'exécution des directives administratives³⁶. En octobre 1795, Metz et Thionville se voient contraintes de se doter d'une administration municipale. C'est le cas également de Longwy, malgré sa plus faible population : sa fonction militaire l'y force en raison "du service permanent que les logements et les passages des troupes exigent"³⁷. Le rôle de la municipalité est de gérer la ville en fonction des intérêts militaires et de l'Etat. Par la loi du 28 pluviôse An VIII, les municipalités cantonales sont supprimées et créés les arrondissements municipaux à l'intérieur desquels les anciennes communes sont rétablies. Quatre arrondissements divisent le département de la Moselle dont trois dans la grande région messine : les arrondissements de Briey (12 cantons : Longwy, Villers-la-Montagne, Aumetz, Sancy-le-Bas, Briey, Noroy-le-Sec, Circourt, Longuyon, Charency, Conflans, Rombas, Valleroy), Thionville (18 cantons : Oeuترange, Rodemack, Sierck, Groshemestroff, Betting, Becking, Sarrelibre, Bisten, Bouzonville, Luttange, Florange, Vitry, Thionville, Freymacker, Cattenom, Launstroff, Inglange, Tholey), Metz (21 cantons : Mars-la-Tour, Vallières, Lorry-les-Metz, Rozérieulles, Antilly, Vry, Burtoncourt, Hottonville, Longeville-les-Saint-Avold, Faulquemont, Hery, Solgne, Goin, Gorze, Augny, Metz, Rémyilly, Maizeroy, Boulay, Warize, Ars-Laquenexy). Ce découpage en arrondissements respecte le précédent découpage en se calquant sur les limites de compétences des tribunaux correctionnels et des arrondissements de recettes, "ceci afin de ne pas réanimer les passions"³⁸ qu'avaient soulevé les précédents découpages.

La loi du 28 pluviôse An VIII crée également la fonction de préfet aux pouvoirs très étendus. Au cours du Consulat et de l'Empire de

³⁵ F. Reitel, L. Artz, *Montigny-lès-Metz*, Ed. Serpenoise, 1988, 462p., p.116 : ces fonctions concernent en outre, la répartition des contributions directes entre citoyens, leur perception et leur versement dans les caisses du district ou du département. Le maire est ainsi un agent de l'Etat et cette attribution est toujours en vigueur actuellement.

³⁶ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.138 : la population illettrée ou insubordonnée exécute "mal" les circulaires des préfets.

³⁷ *Ibidem*, p. 355.

³⁸ *Ibidem*, p. 380.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

nombreuses rectifications des limites administratives ont lieu. On tente de simplifier la carte des limites communales, notamment par l'élimination des enclaves formées par des bans communaux. Ces simplifications sont ordonnées par le gouvernement. Lorsque des réformes ont lieu, celui-ci est bien entendu seul juge. Des fusions de communes sont également accomplies suivant une instruction ministérielle du 22 prairial An VIII qui demande aux préfets de regrouper des communes "*peu populeuses et rapprochées*" ³⁹ : d'après M. de Bouteiller⁴⁰, certaines communes connaissent une fusion⁴¹ :

Tableau 2 : Quelques exemples de fusions communales sous le Premier Empire en Moselle

Commune	modalité et date de la fusion
Algrange	réunie à Angevillers le 8 octobre 1811
Saint-Privat	réunie à Montigny-lès-Metz le 17 août 1809
Moutiers	réunie à Auboué le 4 août 1811
Plesnois, ancien chef lieu communal	réunie à Norroy-le-Veneur le 22 avril 1812
Russange, ancien chef lieu communal	réunie à Rédange le 5 avril 1811
Semécourt, ancien chef lieu communal	réunie à Fêves le 29 septembre 1809
Hagondange, ancien chef lieu communal	réunie à Talange le 4 août 1811
Klang, ancien chef lieu communal	réunie à Kemplich le 8 novembre 1810
Lessy	réunie à Châtel-Saint-Germain le 13 mars 1810
Verny, ancien chef lieu communal	réunie à Pournoy-la-Grasse le 21 février 1814
Vezon	réunie à Marieulles le 22 février 1812
Villers-Stoncourt	réunie à Chanville le 31 juillet 1812
Crusnes, ancien chef lieu communal	réunie à Aumetz le 2 juillet 1812
Longlaville, ancien chef lieu communal	réunie à Herserange le 22 juin 1810
Mexy, ancien chef lieu communal	réunie à Réhon le 2 juillet 1812
Thil	réunie à Villerupt le 14 juillet 1812
Pienne	réunie à Landres le 19 octobre 1811

Source M. Viville, Dictionnaire topographique de la Moselle

³⁹ Ibidem, p.398.

⁴⁰ M. de Bouteiller, Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, 1868, Paris, 316p.

⁴¹ H. Condamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.138 : La Moselle qui comptait 962 communes en verra disparaître plus de 250 par ces processus de fusion.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Comme on peut le constater, de nombreux chefs-lieux communaux deviennent des annexes de communes, perdant leur rang administratif : la fusion ne se fait pas en harmonie avec cette fonction antérieure⁴².

C'est à cette même époque, rappelons-le, que Napoléon Premier définit officiellement les villes au sens statistique. Dans ce contexte, les années 1807-1810 apparaissent comme une période de réorganisation profonde du point de vue administratif et financier. Mais, peut-on comparer ces processus de fusion avec ceux en Allemagne ? La simplification de la carte communale n'a rien à voir avec une quelconque promotion des centres urbains mais est plutôt dictée par des impératifs financiers et un contrôle accru des municipalités : la centralisation est maximale puisque Napoléon Premier nomme entre autres le préfet, le secrétaire général de préfecture, les sous-préfets, jusqu'aux maires et adjoints des villes de plus de 5.000 habitants. Au cours du dix-neuvième siècle, seulement deux élections municipales ont lieu (1815 et 1848) et les gouvernements successifs nomment, comme Napoléon Premier, les maires et les adjoints⁴³. Ainsi, il n'existe pas de libertés communales telles qu'a pu les connaître l'Allemagne. La simplification de la carte communale n'est jamais un octroi de pouvoirs supplémentaires : ainsi, cette simplification ne concerne pas Metz. La ville n'a même pas le droit de retrouver ses droits sur son ancienne banlieue, qui est passé sous contrôle militaire (rayon de 500 toises, 1 km), malgré ses demandes réitérées⁴⁴.

Le territoire communal messin est agrandi en 1863 pour des raisons à nouveau militaires : les limites sont fixées en effet suivant l'implantation des fortifications nouvelles⁴⁵. Trouve-t-on ici l'une des sources des difficultés à simplifier la carte communale en France ?

3. La prééminence administrative de Briey aux dépens de Longwy

La contrainte militaire est très aiguë pour Longwy. Tout au long des réformes administratives, la ville ne sera pas favorisée, Briey s'accaparant progressivement toutes les grandes fonctions administratives. Longwy fait d'ailleurs de nombreuses tentatives - sous Napoléon, sous

⁴² H. Condamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p. 138 : "chaque commune fusionnée conservait ses droits et ses biens, ses conseillers municipaux distincts qui formaient une minorité irréductible. C'est ce qui explique qu'à partir de 1830, un mouvement se dessina en faveur du rétablissement des mairies supprimées."

⁴³ H. Condamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.137.

⁴⁴ J. Lhote, *Metz sous le Consulat et l'Empire*, Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, T.LXXI, 1971, p.132.

⁴⁵ F. Reitel, L. Artz, *Montigny-les-Metz*, op. cit., p.321.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Louis XVIII - pour obtenir par exemple le transfert du tribunal et de la sous-préfecture. Ceci illustre le découpage géographique irrationnel de l'arrondissement de Briey, large de 20 km et long de 60 km (en 1807). La réponse du conseil général à sa requête du 11 janvier 1819 est très explicite quant à la fonction militaire dominante, aux risques liés à la situation de ville frontière⁴⁶ : "La réclamation de la ville de Longwy a été rejetée par le conseil général et elle ne pouvait être accueillie ; il n'est pas convenable de fixer le siège et l'administration d'un arrondissement à l'extrémité de cet arrondissement et dans une place frontière exposée à être entourée aux premières hostilités."

Bien que Briey soit d'une taille nettement inférieure à Longwy, la République préfère en faire un centre administratif en raison de sa situation éloignée de la frontière (Cf. carte N°31). La ville a sans doute des difficultés à mener à bien les tâches administratives qui lui sont confiées⁴⁷. L'instauration du département et de ses centres directionnels impose une distribution des places centrales, dont les conséquences sont encore sensibles aujourd'hui : cette distribution résulte principalement de la contrainte militaire. Les réformes ne donnent aucune véritable place à une quelconque responsabilité locale.

⁴⁶ J.L. Masson, *Le département de la Moselle, 200 ans d'histoire*, Editions Serpenoise, 1990, p.397.

⁴⁷ Le service de la poste semble avoir été assuré par Metz au cours du dix-neuvième siècle, notamment lors de la mise en place des chemins de fer qui faisaient de Briey, une ville écartée des nouveaux courants de circulation.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

B) LE BILAN DE L'URBANISATION A LA VEILLE DE LA TRIPLE REVOLUTION (URBAINE, INDUSTRIELLE ET DES TRANSPORTS)

La Révolution a donné à Metz et un certain nombre de places, des fonctions bien précises. Un nouveau cadre administratif a surgit, le département, à la tête duquel Metz s'est naturellement trouvée placée. A l'examen du Dictionnaire du Département de la Moselle de M. Viville⁴⁸, il est possible de dresser le bilan de la trame urbaine de la grande région messine en 1815, avant l'essor de la révolution industrielle.

M. Viville établit une distinction entre maisons éparses, hameau, village, bourg, ville. Des adjectifs qualificatifs donnent quelques précisions supplémentaires : petite ville (Longuion (Longuyon)), village considérable (Fontoy, Louvigny), bourg considérable (Gorze). Etaient considérées comme ville : Briey, Metz, Thionville, Longwy.

La carte N°32 a été établie suivant les indications portées par le recensement de M. Viville. Le nombre de maisons est un précieux indicateur de la richesse et de la vigueur économique des places. Il est possible d'établir une hiérarchie de différents types de centres, selon le degré d'urbanisation fourni par le nombre de maisons bâties.

Metz : avec 3228 maisons, la ville domine largement la trame urbaine de la région, Thionville - la deuxième place pour le nombre des immeubles - ne totalisant que 570 maisons. Outre les services administratifs de Metz qui est la tête du département, la ville dispose de 6 moulins dont un à tan (lié à une activité traditionnelle du cuir que la militarisation de la ville a renforcé), 23 brasseries, 15 huileries ainsi que de cinq fours à plâtre. Grâce à l'ouverture des marchés rhénans sous l'Empire, des perspectives industrielles favorables ont généré des activités nouvelles ; c'est une ville textile qui comprend plus de 200 métiers dans la ville et dans les villages alentours comme Vaux⁴⁹ L'ébénisterie a connu un essor⁵⁰. Les professions les plus variées et les plus élevées sont représentées : pharmaciens, avocats, médecins...

⁴⁸ M. Viville, Dictionnaire topographique de la Moselle, op. cit.

⁴⁹ H. Condamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.182.

⁵⁰ Idem, p.183.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Le poids de la militarisation de l'espace messin.

En 1815, le traité de Paris donne à Metz ses fonctions administratives et surtout militaires : elle est chef-lieu de région militaire, direction des vivres, direction du génie, disposant d'un hôpital militaire, d'un Conseil de Guerre.

Sur les 644 ha formant son territoire, plus de la moitié - soit 339 ha - appartiennent au gouvernement et sont inaliénables⁵¹. Au-delà de ses remparts, les petites communes périphériques se caractérisent par la faiblesse des constructions :

Tableau 3 : Population de la périphérie de Metz en 1815

Communes	Population	Nombre de maisons
Montigny-les-Metz	848	108
Longeville les Metz	478	60
Saint Julien les Metz	399	44
Magny	643	81
Borny	490	60

Source M. Viville

La faiblesse de l'urbanisation s'explique par la réglementation de non-construction très contraignante appliquée aux places fortes. La loi du 10 juillet 1791⁵² soumet toutes les places fortes de première catégorie comme Metz au respect de zones non-constructibles autour de ses remparts. Une première zone de 100 toises de rayon (194 mètres) étendue à partir "des chemins couverts" est totalement inconstructible, une deuxième zone de 250 toises (485 mètres) où seules les constructions en bois faciles à éliminer sont acceptées, une troisième zone de 250 toises "dans laquelle il ne peut être fait aucun chemin, creusé aucun fossé, ni déposé des décombres sans que leur alignement et leur position aient été concertés avec l'autorité militaire".

En 1817, ces dispositions sont encore précisées et renforcées, même si la surface totale sous contrôle militaire décroît un peu : 974 mètres contre 1.164 précédemment : la première zone est de 250 mètres (la zone strictement non-aedificandi augmente), la deuxième de 237 mètres, la troisième de 487 mètres. Ces dispositions seront encore rappelées par le décret du 10 août 1853. La dernière zone (de 487 mètres)

⁵¹ M. Viville, op. cit., p.271 : 171 ha seraient consacrés aux fossés, remparts et fortifications. J. Lhote, op. cit., p.133 : la ville aurait 168 ha en casernes, propriétés et bâtiments militaires...

⁵² F. Reitel, L. Artz, *Montigny-les-Metz*, op. cit., p.317.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

peut comprendre des habitations et des rues à conditions que les plans soient approuvés par les autorités militaires.

Il en résulte une faiblesse de Metz comme de sa banlieue. La révolution industrielle aura du mal à s'inscrire dans la ville, dont l'espace est accaparé par les bâtiments militaires et la périphérie de la ville, qui sur un kilomètre est pratiquement inconstructible. Les initiatives des messins sont bloquées par ces contraintes

Thionville et Longwy constituent deux ensembles urbains d'importance avec respectivement 570 et 365 maisons, pour une population de 5.413 et 2.129 habitants.

Avec Metz, ce sont les seules villes qui dépassent le cap des 2.000 habitants. Ces deux villes sont des places militaires de première importance (3ème et 4ème classe), fortifiées par Vauban.

Thionville se caractérise par une importante surface en vigne (103 ha), 4 moulins, 7 brasseries. Longwy, plus modeste, comprend 4 moulins et 3 brasseries. Sa mine de fer située dans la vallée du Coulmy alimente les forges d'Herseange.

Comme pour Metz, la périphérie de Thionville se caractérise par la faiblesse des constructions avoisinantes :

Tableau 4 : La périphérie de Thionville en 1815

Communes	Population	Nombre de maisons
Haute Yutz	595	53
Terville	468	49

Briey et Longuyon constituent de petites villes d'environ 1.500 personnes pour 300 maisons. Elles ne recèlent pas d'activités particulières, en dehors des traditionnels moulins et brasseries. Longuyon comprend une importante surface en forêt (1.222 ha).

On peut distinguer ensuite un groupe de 4 bourgs situés au pied des côtes de Moselle, très différents par leurs activités, mais comprenant un nombre important d'immeubles : Pierrevillers, Rombas sur le versant sud de la vallée de l'Orne, Ars-sur-Moselle et Novéant à l'orée sud du val de Metz.

Rombas a été totalement détruit au quinzième siècle, lors d'une guerre entre le Duc de Lorraine, René II et Metz. Malgré ces aléas historiques liés au morcellement politique de la région, Rombas est demeuré un petit centre, remarquable comme Pierrevillers par son importante surface en vigne : 104 ha. Les deux bourgs disposent chacun

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

d'une tuilerie, d'un moulin et d'une huilerie. Pierrevillers dispose en plus d'une brasserie.

Ancy-sur-Moselle et Ars-sur-Moselle comprennent environ 1.200 personnes, concentrant environ 200 maisons. Ancy-sur-Moselle n'est pas constitué d'un centre unique, mais se divise en trois hameaux. Ars fut sans doute une ancienne place fortifiée puisque des vestiges y subsistent en 1817. S'y localisaient les forges et l'arsenal messin⁵³. Outre les papeteries d'Ars-sur-Moselle, situées sur la Mance, ce sont les vignes qui fournissent un important revenu : 425 ha sont cultivés en vigne sur les bans de Ars et Ancy-sur-Moselle.

Il existe enfin un ensemble de groupes de maisons (moins de 200), différents selon les activités qui s'y sont développés :

- les anciens centres religieux : Gorze, en plus des fonctions administratives que la République⁵⁴ lui a accordées, conserve le prestige de sa fonction religieuse passée et dispose d'importantes activités (3 moulins, 3 brasseries). M. Viville la qualifie de "bourg considérable".
- les anciennes places fortes, les places militaires secondaires : Mars-la-Tour, Rodemack, Courcelles-Chaussy. Elles comprennent une brigade de gendarmerie, des logements pour militaires. Rodemack, "village considérable", ne comprend pourtant que 785 personnes, conservant le prestige de son rôle de place forte assurant la liaison entre Luxembourg et Thionville. Cette place fut déclassée en 1815. Mars-la-Tour est une ancienne place forte qui a conservé cette fonction de défense, notamment par une brigade de gendarmerie.
- les petits centres sans fonctions particulières, si ce n'est une prospérité liée à une situation de carrefour (Uckange), un passé ancien riche (Koenigsmacker), des terroirs riches (Louvigny).
- les centres industriels : ils sont liés à l'activité du fer. Les sites d'extraction sont principalement localisés dans le Pays Haut, près de la frontière Luxembourgeoise : Ottange, Aumetz, Villerupt, Volmerange, Serrouville, Mont-Saint-Martin. Moyeuville-Grande, Hayange, et Saint-Pancré. Cons-la-Granville, Herserange (créé en 1553, appartenant au Baron d'Huart), Villerupt (la comtesse Vieuville), Charency-Vezin, Ottange (le comte d'Hunolstein) et Longuyon sont des centres de

⁵³ M. Viville, op. cit., p.18.

⁵⁴ Idem, p.165 : Gorze est chef-lieu de canton et mairie.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

transformation des minerais, disposant chacun de hauts-fourneaux et d'établissements complémentaires⁵⁵.

Le minerai de fer est présent dans le nord du Pays Haut, sous la forme d'alluvions, dans des poches d'argiles. Ce minerai du Pays Haut était riche en fer (40 à 50%) et assez pur. Il n'était besoin que de repérer les poches d'argile puis de laver le minerai pour pouvoir ensuite l'expédier vers les hauts-fourneaux de petite dimension qui fonctionnaient à cette époque au charbon de bois (ce qui dévastait les forêts). Les feux d'affinerie complétaient le système⁵⁶. Ils permettaient d'obtenir des lingots ou des barres par passage de la gueuse sur du charbon de bois. Comme on peut le constater sur la carte N°32, les débuts de l'exploitation des mines de fer ne donnent pas encore lieu à de grosses concentrations de maisons⁵⁷. Néanmoins, pour l'époque, le nombre d'habitations est sensiblement plus élevé que dans le reste de la région sur certains sites d'exploitation⁵⁸. Moyeuivre-Grande et Hayange combinent les deux activités, les hauts-fourneaux se trouvant à proximité des mines de fer dans les vallées de l'Orne et de la Fensch. Les ressources en fer existent à la fois sous forme de fer fort⁵⁹ et sous forme du minerai oolithique (la minette lorraine) affleurant par secteur sur le versant des vallées. Leur importance est liée à la famille De Wendel qui devient maître des destinées économiques de la région en 1704. Cette année, Jean Martin Wendel (dont les aïeux sont Brugeois) arrive à Hayange et en achète les forges qui ont des marchés essentiellement dans l'armée⁶⁰. Secrétaire du Roi à la Chancellerie du parlement de Metz, Jean Martin Wendel est très attaché à la royauté. En l'espace de dix ans, il devient propriétaire des forges de la vallée de la Fensch⁶¹ dont il fait redémarrer certaines

⁵⁵ Tels que des feux d'affineries et de fenderie.

⁵⁶ C. Prêchur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.160.

⁵⁷ A. Printz, *Hayange d'un siècle à l'autre*, op. cit., p.19 : la guerre de Trente ans a ruiné les installations et les petits villages qui y étaient attenants, incapables d'assurer la défense de la population. Ainsi "la population d'Hayange, évaluée avant cette guerre à 1.400 âmes, se trouva réduite à un point tel que qu'elle ne produira que sept naissances en quatre années qui suivirent. "les habitants étant entièrement exillés et réfugiés ailleurs à cause de la guerre et le village abandonné ; les trois forges ruinées".

⁵⁸ Cons-la-Granville et Charency-Vezin sont de petites forges n'induisant pas de fortes concentrations de population.

⁵⁹ A. Printz, *Hayange d'un siècle à l'autre*, s.e., 1980, p.20 : l'abbaye cistercienne de Villers-Bettnach exploite dès le XIIIème siècle les minières propriétés de Philippe de Florange.

⁶⁰ Le premier gouverneur de Thionville est propriétaire des forges d'Hayange ; on sait, grâce à un état des lieux dressé en 1615 par la Chambre des comptes de Bruxelles que la vallée de la Fensch compte à cette époque huit forges. Les forges fournissent dès 1695 des munitions à l'artillerie française.

⁶¹ A. Printz, *Hayange d'un siècle à l'autre*, op. cit.p.21 : un premier inventaire des forges de la Fensch avait eu lieu en 1560-1561. On y comptait 10 installations de Fontoy à Hayange, qui furent ruinées par la Guerre de Trente ans.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

installations. Son fils Charles étendra les propriétés au-delà de la vallée de la Moselle, à Hombourg-Haut, Saint-Louis et Sainte-Fontaine.

La Révolution de 1789 vient contrarier l'expansion de l'empire des De Wendel (Jean Martin Wendel a été anobli en 1727). Les biens sont confisqués. Mais François De Wendel parvient à racheter les usines en 1802 et acquiert également les forges de Moyeuve⁶². Dès lors, une gestion rigoureuse, des modernisations constantes des installations, et des commandes importantes de l'armée, vont se conjuguer pour assurer une croissance continue de l'empire De Wendel au cours du dix-neuvième siècle. Les fours à puddler permettent de remplacer le charbon de bois par la houille : nés en Angleterre au XVIIIème siècle, De Wendel s'en équipe dès 1813 à Hayange⁶³. En 1817, Hayange compte 25 bâtiments dont deux hauts-fourneaux, un laminoir, neuf forges de clouterie...

Les autres activités industrielles sont liées à une petite industrie textile rurale qui se localise particulièrement dans le secteur de Briey. Quelques villages sont réputés pour leurs usines textiles comme Pierrepont au sud de Longwy⁶⁴.

L'urbanisation de la grande région messine est faible, les activités industrielles peu diversifiées. Metz est une ville militaire qui a constamment dû refuser une industrialisation à ses portes : ses doléances en 1789 réclament la suppression des salines de Château-Salins et des Forges de Moyeuve qui dévorent le patrimoine forestier du pays messin⁶⁵. La ville militaire se permet juste d'être commerçante, lorsque les conditions le lui permettent : elle a vu ses activités se multiplier durant le Premier Empire dès que l'ouverture des pays rhénans lui permettait de recouvrer ses anciens marchés. Mais le traité de 1815 et la proximité de la frontière ferment à nouveau ses horizons. Les richesses minières de la grande région messine commencent à être mises en valeur et cette valorisation résulte d'une famille extérieure à la région. Metz, ville catholique⁶⁶ et militaire, craint le progrès. Le Conseil Général de la Moselle tente de jouer un rôle actif pour donner à la ville un rôle accru dans le développement industriel régional. Il n'y parviendra pas, Metz demeurant coupée de l'industrialisation de sa région.

⁶² A. Printz, *Hayange d'un siècle à l'autre*, op. cit., p.22 : la première forge date de 1323. Elle a été installée à la confluence du Conroy et de l'Orne.

⁶³ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.160.

⁶⁴ Il s'agit d'une draperie datant de 1775.

⁶⁵ R. Bour, *Histoire de Metz*, op. cit., p.173

⁶⁶ F. Roth, *La Lorraine annexée*, Thèse, P.U.N., Nancy, 1976, p. 104 : sa population ne compte que 2.000 israélites et 1.000 protestants.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Les villes de la région sont trop soumises aux contraintes militaires. Les fonctions administratives qui leur sont dévolues ne sont pas toujours adaptées à leur dimension réelle. Ceci induit un développement artificiel de certains centres qui explique peut-être le faible impact de la Révolution Industrielle jusqu'en 1871.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

CHAPITRE 2 : DE 1815 A 1871 : LE LENT ESSOR DES VILLES

A) L'ESSOR DE LA SIDERURGIE ET DES MINES DE FER

Les mines de fer connaissent une expansion considérable. Il en est de même pour les établissements sidérurgiques : le minerai lorrain n'est pas assez riche ni facilement exploitable pour effectuer de la commercialisation pure. Rapidement la révolution industrielle et des chemins de fer, l'ouverture des marchés français par le traité du commerce en 1860 qui engage les industries en compétition notamment avec l'Angleterre, ouvrent de nouveaux débouchés : rails, tôles, etc... Les innovations techniques précipitent encore les mutations : la sidérurgie change de visage entre 1850 et 1871.

L'acier, métal rare jusque là, commence à être produit en grande quantité à partir de 1855. Deux inventions sont à l'origine de l'essor de la production de l'acier : le procédé Bessemer (1855) et le procédé Martin (1865). Ces innovations ne sont pas utilisables à grande échelle en Lorraine car elles nécessitent à la base une fonte de bonne qualité produite par un minerai sans phosphore. Ces nouveaux procédés vont induire une intégration technique nouvelle : hauts-fourneaux et aciéries gagnent à être associés, car les fours Martin et Bessemer fonctionnent avec de la fonte liquide.

1. Les vallées de l'Orne et de la Fensch : l'empire De Wendel

Les établissements des De Wendel sont situés sur les communes de Hayange, Florange, Suzange, Serémange. Les forges De Wendel continuent leur politique innovante. Dès le XVIII^{ème} ont eu lieu des essais pour utiliser la houille plutôt que le charbon de bois. En 1822, le premier haut-fourneau à coke est testé à Hayange. En 1834, Hayange compte trois hauts-fourneaux. La société obtient cette même année des concessions pour l'exploitation de la minette dans les vallées de l'Orne et de la Fensch. En 1863, une concession de 42 km² d'un seul tenant est accordée à De Wendel⁶⁷. Dès 1862, Hayange se dote de deux fours Bessemer.

Compte tenu de sa politique conquérante, de ses capitaux très importants, la société De Wendel est la première à profiter de l'heureuse

⁶⁷ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.232.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

conjoncture économique : sa production de fonte passe de 22.400 tonnes en 1850 à 134.500 en 1869, sa production de fer de 18.500 à 112.500 tonnes. En 1869, les mines d'Hayange et de Moyeuve sont les plus productives de Lorraine avec 85% de la production lorraine⁶⁸. Le fer utilisé dans les hauts fourneaux provient des mines de Hayange, Knutange, Beuvange et Florange ; la houille et le coke proviennent de Bavière ou de Prusse ainsi que du bassin de la Rosselle où Théodore de Gargan a entrepris avec succès les premiers sondages. On le voit ici, le nord de la Lorraine avec ses richesses minières complémentaires aurait pu former un ensemble industriel de premier rang si l'intégration économique du bassin houiller et sidérurgique avait été réalisée.

Le minerai est transformé dans les usines de Hayange et de Moyeuve-Grande. A Hayange, le berceau de l'entreprise, six hauts-fourneaux, vingt fours à puddler, deux laminoirs, une tréfilerie s'alignent le long de la vallée de la Fensch. A Moyeuve-Grande, quatre hauts-fourneaux, un train à rail, un train à profilés constituent un ensemble de seconde importance.

2. Le sud de Metz : Novéant et Ars

A partir de 1837, les premières demandes de concessions sont faites pour le sud de Metz : la vallée de la Mance, des secteurs le long de la côte de Moselle à Lorry, Lessy ou Plappeville font l'objet de prospections. Des industriels extérieurs à la région prennent pied au sud de Metz, au cours du dix-neuvième siècle : les sociétés Vezin-Aulnoye, Karcher et Westermann.

Vezin-Aulnoye, une société belge fondée par J. et F. Sepulchre, rachète en 1861 la forge de Novéant à T. Gauthier, ancien maître de forge à Briey proche de la faillite par manque de minerai local. La société cherche des concessions, notamment dans la région nancéenne où elle fonde de nouveaux hauts-fourneaux (à Maxéville-les-Nancy) qui ont une production complémentaire des forges de Novéant⁶⁹.

Karcher et Westermann, originaires de Sarre et ayant acquis la nationalité française, exploitent les gisements de la Mance et dirigent des forges à Ars et Novéant. L'Annexion viendra en bouleverser la marche.

Les métallurgistes Mayer Dupont et Myrtil Dreyfus sont les seuls messins prenant part à l'expansion industrielle. Ce sont des industriels confirmés disposant d'établissements dans les Ardennes. Ils dirigent à

⁶⁸ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.262.

⁶⁹ *Pagus Orniensis*, N°2, p.19.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Ars-sur-Moselle une usine complète de 1.000 ouvriers⁷⁰. Les forges de Novéant et de Ars représentent la deuxième production de Lorraine derrière De Wendel⁷¹. Metz dispose à faible distance de grandes places industrielles en pleine expansion.

3. Les mines et forges du Pays Haut

La vitalité économique du Pays Haut n'est pas bonne avant 1850. Le fer fort (Saint-Pancré et Aumetz) s'épuise, directement concurrencé par le minerai oolithique qui est exploité de plus en plus dans les vallées de l'Orne et de la Fensch. L'industrialisation est mal vue dans ce secteur qui est frontalier et pourtant riche en minières : *"La première tentative remontait à l'année 1825 et émanait d'un habitant de Longwy qui voulait créer un établissement à Cosnes. Mais l'autorisation fut refusée par le ministre, en raison de l'opposition que l'administration des douanes mettait à la création d'une forge si près de la frontière."*⁷² D'autre part, les maîtres de forges en place sont féroces vis à vis de créations nouvelles qui pourraient faire de l'ombre à leurs activités⁷³. Les hauts-fourneaux sont ainsi plus lents à s'implanter. Progressivement, Senelle (1828) Villerupt se renforcent (en 1846 puis 1861), Audun-le-Tiche (1847), Gorcy (en 1848 grâce à la famille Labbé, dont l'un des membres est notaire à Metz), s'équipent. Mais en 1867, la plupart de ces installations fonctionnent toujours au charbon de bois⁷⁴. Les établissements dépassés comme Cons-la-Granville ne passent pas le cap de la révolution technique : le coke est désormais une absolue nécessité pour la sidérurgie. Dans ce secteur autrefois enclavé, l'arrivée du chemin de fer est considérée comme une opportunité extraordinaire : les hauts-fourneaux de Réhon (1865, Société belge de la Providence, deux hauts-fourneaux au coke), Mont-Saint-Martin (en 1865), Le Prieuré (1865, le nancéen Adelsward) et Ottange (1865) sont modernisés et utilisent le coke. On recherche le minerai qui, comme dans la vallée de la Fensch et de l'Orne, permettra d'alimenter des hauts-fourneaux chauffés par un coke acheminé sans trop de frais depuis la Sarre. Le secteur de Longwy est d'abord exploité (la vallée du Coulmy) car les conditions d'exploitation y sont

⁷⁰ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.267.

⁷¹ Idem, p.267.

⁷² H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.204.

C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p. 154 : l'auteur a une citation plus explicite : l'installation, si près de la frontière serait à "portée de fusil".

⁷³ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p. 155 : La comtesse de Vieuville à Villerupt et le comte d'Hunolstein à Ottange eurent une "opposition constante et formelle" à l'agrandissement du bassin de Villerupt.

⁷⁴ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.230.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

faciles (sous forme de carrières à flanc de vallée⁷⁵). Diverses concessions sont ensuite accordées, comme la concession d'Ottange, obtenue par le comte d'Hunolstein⁷⁶. Le bassin de Briey, très mal connu, reste encore écarté de cette industrialisation car le minerai y est absent⁷⁷!

Si la production sidérurgique augmente au cours du XIX^{ème} siècle dans la région messine, l'industrie reste peu élaborée. Malheureusement les fours permettant de passer du fer à l'acier ne s'implanteront que très tardivement dans la région : la minette lorraine n'y est pas adaptée. Le fer produit est exporté essentiellement en France. Il ne représente que 1% de l'acier français en 1869, les sites de production principaux se situant en dehors de l'actuel bassin sidérurgique mosellan (Hombourg-Haut, Baerenthal, Mouterhouse).

Les autres activités industrielles, au lieu de se multiplier à pareille époque, tendent à se raréfier. L'industrie textile rurale du Pays Haut disparaît. Les autres types d'activités sont nulles ou ne méritent même pas d'être évoquées. La grande région messine, dotée d'une tradition industrielle, semble se vouer à une seule activité : le fer, son extraction et sa première transformation.

La révolution des transports joue un rôle fondamental pour la mise en valeur du Pays Haut. Pourtant, les conditions de sa réalisation ne sont pas optimales, soumises à la condition première de la grande région messine : la fonction militaire.

⁷⁵ Idem., p. 236.

⁷⁶ Ibidem., p.231.

⁷⁷ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.156 : malgré l'opposition de De Wendel d'Hunolstein, les frères Gauthier obtinrent l'autorisation de construire un haut-fourneau au bois et à coke en 1838. Faute de minerais (une concession à Rosselange se révèle trop pauvre, les installations ne fonctionnent plus en 1848).

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

B) UNE REVOLUTION DES TRANSPORTS SOUMISE AUX CONTRAINTES MILITAIRES DIRECTES ET INDIRECTES

L'aménagement des voies de chemin de fer a revêtu un caractère stratégique primordial dans la grande région messine. La loi sur les grandes radiales de 1842 arrête les tracés des voies de chemins de fer. La ligne Paris-Strasbourg passe par Reims et Nancy comme l'ont préconisé les instances militaires. Le tracé par Metz qui était suggéré aurait pu permettre à la première ville de Lorraine de reconquérir les marchés rhénans qui avaient fait sa fortune au moyen-âge et sous le Premier Empire. La jonction avec Saarbrücken et le réseau allemand ferait de Metz la ville la plus proche de la Rhénanie. Strasbourg pouvait perdre ainsi son monopole du commerce rhénan.

La première ligne construite pour Metz assure la liaison avec Nancy (1850). Suivirent de près les liaisons avec Saarbrücken. La liaison avec Paris, par Verdun ne sera achevée qu'en 1873. Puis le réseau local se complète : Metz-Thionville (1854), Thionville et Luxembourg (1859), Thionville-Sedan-Mohon, station à partir de laquelle la ligne se dédouble pour desservir d'une part Lille et d'autre part la Belgique (1863). Cette ligne comprend un important viaduc qui surplombe Knutange⁷⁸.

La gare de Metz est construite en matériaux légers en 1852, au pied des remparts Vauban. Détruite par un incendie en 1873, elle sera reconstruite en pierre par les Allemands au même endroit (les zones de servitudes des remparts Vauban avaient partiellement disparu avec l'Annexion). Il n'était pas question de lui donner une vocation commerciale. Son principal trafic marchandise repose sur la houille sarroise qui transite par Forbach puis est redistribuée dans les vallées industrielles (Mance, Orne, Fensch)⁷⁹. Mais le canal des houillères concurrence rapidement les chemins de fer. La gare ne pourra pas générer, comme elle le fait dans de nombreuses autres villes, un quartier spécifique pourvu de nombreux entrepôts et d'activités liées à la révolution industrielle. Une telle place ne pouvait encore lui être acquise que si le cours de la Moselle lui était rendu : la région avait cessé d'être province à l'instar de l'étranger effectif⁸⁰ à la Révolution, et la Moselle

⁷⁸ M et M.L. Kaercher-Regnery, *Knutange, son histoire*, s.e., 1987, 558p., p.463.

⁷⁹ De Wendel établit une ligne privée entre Uckange et ses centres de production.

⁸⁰ Ces provinces (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) fonctionnent du point de vue commercial comme des pays étrangers, se heurtant aux barrières douanières françaises et commerçant librement avec les autres Etats.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

était soumise aux cadres douaniers français. Cette mesure avait interrompu un peu plus les relations entre Metz et les pays rhénans. La persistance des taxes sur la Moselle annihila les possibilités de commerce, laissant au Rhin, favorisé par Napoléon, tous les atouts d'un véritable essor économique qu'offrait une seule liaison fluviale entre le nord et le sud de l'Europe. Strasbourg, au cours du dix-neuvième siècle verra confirmée par les autorités françaises sa situation de carrefour avec les pays rhénans.

La Moselle connut bien un regain d'activité passager mais elle fut dépassée par les voies ferrées qui étaient plus rapides et moins coûteuses que le bateau à vapeur. Pourtant, dans les années 1840, des liaisons régulières existaient par voies d'eau entre Trèves, Metz et Nancy. Mais dès 1853, on observe le déclin de la navigation sur la Moselle et l'atonie des ports d'Uckange et de Chambières⁸¹. Le nouveau canal des houillères en fonction en 1866, permet une intensification des courants commerciaux entre la Sarre et Nancy (qui importe le charbon sarrois pour ses établissements sidérurgiques). Metz et la Moselle sont écartés de ces courants.

⁸¹ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.212.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

C) LES DEBUTS D'UNE REVOLUTION URBAINE POUR LA GRANDE REGION MESSINE ?

1. Progression démographique et urbanisation hors de Metz et de Thionville

La situation démographique de la grande région messine est contrastée et prépare l'absence d'organisation urbaine du vingtième siècle : les campagnes et les petites villes se dépeuplent. Par contre, quelques communes connaissent un accroissement brutal de leur population (Cf. carte N°33).

Briey, pourtant sous-préfecture, amorce son déclin à partir de 1851. Il en est de même pour Longwy. Cette dernière est une place militaire, sans même l'animation que pourrait lui donner une fonction administrative confiée à Briey (tribunaux...). Partagée entre la ville haute (militaire) et la ville basse, c'est un espace urbain sans cohésion : la ville basse s'équipe de mines et hauts-fourneaux. La faïencerie y prend son essor. La ville basse dépassera rapidement la ville haute où seule la fonction militaire est représentée.

Briey n'est pas mieux lotie. Partagée elle aussi entre ville haute et ville basse, elle sommeille avec ses seules fonctions administratives, toutes localisées dans la ville haute. Les rares activités périssent. Les petites villes sont ainsi d'une exceptionnelle apathie.

De nombreux villages perdent également une partie de leur population. Plusieurs causes sont à l'origine de ce déclin démographique : les départs vers Paris et l'Amérique, les progrès de l'industrie, les travaux de fortification à Metz, l'expansion de certaines manufactures⁸², la faiblesse des villes qui subissent ces mêmes facteurs et qui sont incapables d'attirer la population et d'organiser le développement industriel.

Les communes qui présentent une forte croissance démographique sont des communes situées dans la vallée de l'Orne, de la Fensch et sur les grands sites d'extraction tels que Aumetz. L'industrialisation est coupée de Metz, de Thionville. Dans le cas de Longwy, c'est une nouvelle ville qui voit le jour. L'industrialisation se greffe comme si aucune vie urbaine n'existait au préalable. Elle ne produit pas de noyaux nouveaux de villes mais subit les premiers problèmes d'expansion démographique et du logement. La question du logement ouvrier est loin

⁸² Idem, p.30.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

d'être résolue à cette époque : la loi du 13 avril 1850 et le décret du 22 janvier 1852 montrent des préoccupations sociales qui commencent à s'affirmer chez Napoléon III ; l'amélioration de l'habitat ouvrier dans les grandes villes manufacturières est privilégiée et des crédits nouveaux et importants sont engagés.

Les cités ouvrières ou les bâtiments nouveaux répondant à cette croissance de la population sont souvent de qualité médiocre :

- à Ars-sur-Moselle : les métallurgistes Dupont, Dreyfus, Karcher et Westermann n'édifient que quatre locaux, la cité Saint Paul.

La population a connu une croissance extraordinaire de sa population : elle a doublé de 1841 à 1855, passant de 1.453 à 3.200. Le nombre d'habitations n'a pas suivi : une population ouvrière "*composée d'individus qui n'ont aucune stabilité, de gens qui sont renvoyés d'autres usines et auxquels les logements important peu*"⁸³ s'entasse dans une même pièce. Ils n'y engagent que peu de crédits, n'ayant pu obtenir les subventions prévues par les réglementations de 1850 et 1852 : elles ne concernaient que les grandes agglomérations manufacturières (comme Lyon), un critère auquel ne répondait pas Ars-sur-Moselle⁸⁴.

- à Hayange, la cité Gargan est édifiée par l'empire De Wendel entre 1857⁸⁵, ainsi que la cité Haut-Pont à Fontoy en 1862.

Ce n'est véritablement qu'au moment de l'Annexion d'une partie de la Moselle que, les progrès techniques aidant et la sidérurgie gagnant toujours plus d'importance, des cités ouvrières seront construites de manière plus systématique.

2. Les villes de Metz et Thionville et la faiblesse de leur croissance

Les villes fortes comme Metz (place de première catégorie) et Thionville (ville de deuxième catégorie) sont soumises à des contraintes militaires très fortes. Ces facteurs se conjuguent pour annihiler toute possibilité de véritable développement industriel :

- les zones non-constructibles à l'extérieur des remparts stérilisent l'extension urbaine et la création d'usines ;

⁸³ L. Commaille, Les cités ouvrières en Lorraine, dans *Urbanisme et architecture en Lorraine, 1830-1930*, Ed. Serpenoise, 295p., pp.249-283, p.251.

⁸⁴ Idem, p.253.

⁸⁵ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p. 117 : cette cité devait répondre à l'arrivée d'ouvriers Sarrois et de l'Eifel.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

- l'espace urbain est largement consacré à la fonction militaire et ses corollaires : tannerie, petits commerces, brasseries, cabarets...
- la population elle-même peut paraître peu entreprenante. Plusieurs explications peuvent être avancées : la confession catholique dominante, le rôle d'intervention de la ville elle-même qui, par son ambiance, son cadre, influence les habitants : "*la ville joue sur les activités internes et périphériques*"⁸⁶. On peut supposer effectivement que dans une ville où tous les espaces ont été conquis, où la majorité de la population vit directement ou indirectement de l'armée, la ville ne joue que peu ou mal la carte de l'interaction sociale, chère aux définitions géographiques conceptuelles actuelles.

Thionville

Thionville n'a pas connu entre 1815 et 1871 d'expansion significative liée aux révolutions industrielles et des transports, malgré la Moselle et la proximité des mines de fer. La ville s'est dotée d'une gare en 1854, mais elle est construite sur le glacis de Beauregard et ne génère pas, tout comme à Metz, un quartier de commerces, d'échanges⁸⁷. Un pont a été construit, constituant l'une des rares modifications urbaines.

La périphérie de Thionville connaît une stagnation similaire à Metz. Les fortifications sont encore perfectionnées.

Tableau 5 : Croissance démographique de Thionville et de ses communes périphériques

Communes	1802 ou 1805	1861
Thionville	5.438	7.818
Basse et Haute Yutz	1.127	1.375
Terville	235	454 (1875)

Sources I.N.S.E.E. (les chiffres fournis par les recensements entre 1802 et 1871 concernent la commune dans ses limites actuelles)

3. Metz et l'échec de la diversification de ses fonctions

Compte tenu de l'ampleur des contraintes militaires sur la ville comme sur les moyens de transport, les fonctions de Metz présentent une remarquable immobilité.

⁸⁶ J. Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, op. cit., p.16.

⁸⁷ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Société d'impression typographique, Nancy, 2 vol., 496 et 426p., Tome II : p. 100.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Pourtant, la fonction financière se diversifie et s'étoffe de 1815 à 1869. Le Conseil Général joue un rôle actif dans ce domaine : une succursale de la Banque de France s'implante à Metz en compensation d'une banque d'émission départementale. Les capitaux messins se tournent progressivement vers les industries métallurgiques, ce qui constitue pour la première fois une ouverture réelle de la ville vers les industries si proches⁸⁸. D'autres exemples peuvent être cités comme la création par M. Goudchaux d'établissements dont la solidité parviendra à surmonter les aléas de l'Annexion.

Mais cette vitalité financière n'induit pas un regain d'activité ouverte vers les pays sidérurgiques comme le suggère le Conseil Général, ou une ville impliquée dans l'essor de la métallurgie. Metz reste une "*ville de boutiquiers, attirant d'ailleurs, à côté des paysans, des bourgeois et des militaires, une nouvelle clientèle d'ingénieurs et d'ouvriers*"⁸⁹. Metz serait-elle en voie de devenir une place commerçante pour une population toujours croissante qui ne trouve pas dans les villes proches, la satisfaction d'une demande parfois élémentaire ?

4. De nouveaux aménagements militaires

L'échec du développement de la fonction commerciale à un niveau international donne encore plus d'importance à la fonction militaire qui dévore de nouveaux terrains, les énergies et les mentalités. De nouveaux bâtiments militaires sont construits au cœur de la ville, sur l'ancien emplacement de la citadelle : caserne Ney (1830-1840), caserne du Génie (1833-1840), arsenal (1860-1864). Le système défensif de Vauban continue à être perfectionné : l'évolution des armements rend à nouveau fragiles les villes malgré les gigantesques remparts dont elles se sont dotées. Le boulet métallique, utilisé depuis la fin du moyen âge et qui avait fait la fortune de Jean Martin Wendel, est dépassé par l'invention du canon rayé utilisant l'obus qui permet des tirs courbes à longue distance (3.000 mètres au lieu de 800 dans le passé) contre lesquels les remparts sont inefficaces. Séré de Rivières résout ce problème nouveau pour l'armée en adoptant la stratégie des forts détachés : plutôt qu'un seul pôle de résistance où tous les feux peuvent converger, il faut multiplier les petites unités dispersées autour de la ville forte. Ces unités sont naturellement situées à des points stratégiques, pas trop distantes les unes des autres pour que les tirs puissent se croiser aux points de passage obligés des armées ennemies. Ils sont peu visibles (en

⁸⁸ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, .op. cit., p.208.

⁸⁹ Idem, p.210.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

partie enterrés). Les forts de Queuleu, Saint-Julien, Plappeville et Saint-Quentin, Les Bordes commencent à se construire. Ces forts sont dotés comme les villes de zones de servitudes qui neutralisent les initiatives des messins dans ces secteurs. Un exemple peut être donné : en 1868, une boulonnerie pourrait être créée à Queuleu, petite commune du sud-est de Metz. Cette boulonnerie ne peut voir le jour compte tenu de l'application du décret du 10 août 1853 qui interdit toute construction en dur sur ces terrains⁹⁰. Une seule exception, Montigny-les-Metz, gagne une population importante dans la première moitié du dix-neuvième siècle alors que les communes enregistrent une petite progression démographique.

Tableau 6 : L'évolution démographique de la périphérie de Metz

	1802	1861
Montigny-les-Metz	724	2.614
Plappeville	306	406
Saint-Julien	408	486
Woippy	763	1.145

Source : I.N.S.E.E

L'implantation des ateliers des chemins de fer est à l'origine de la croissance brutale de la population de Montigny-les-Metz. Les ateliers prennent en charge la construction du réseau de chemin de fer locaux et l'entretien des machines. Mais la commune de Montigny-les-Metz est fortement assujettie aux zones de servitudes militaires qui concernent à la fois le sud de la citadelle avec la lunette Rogniat et le nouveau fort Saint-Privat ainsi que tous les petits ouvrages militaires tels que les batteries⁹¹ (genre de casemates).

Cette contrainte militaire n'est pas unique. Elle s'assortit d'autres mesures également contraignantes pour l'expansion urbaine. Ainsi, les autorités militaires, pour faciliter la défense des places de Metz et de Thionville, interdisent après la Révolution tout défrichement dans les communes de Ars-sur-Moselle, Ancy-sur-Moselle, Woippy, Maizières-les-Metz, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Saulny, Plappeville, Marange-Silvange, Rombas, Rosselange, Fèves, Saint-Privat et Varize⁹².

⁹⁰ A.D. AL.

⁹¹ F. Reitel, L. Artz, *Montigny-lès-Metz*, op. cit., p.319.

⁹² Communication orale de F. Reitel.

- Les héritages : de la Révolution Française à l'Annexion de 1871 -

Cette emprise militaire apparaît très douloureuse : les initiatives de la population sont freinées, l'essor industriel en pâtit. Comble d'ironie, la ville ne compense même pas cette emprise des terrains par l'implantation des très hauts-commandements : le 31 janvier 1858⁹³, la France est divisée en cinq régions militaires, dont la région Est qui a pour capitale Nancy.

Le dix-neuvième siècle est une période de réaménagement pour Metz : un réseau d'égouts est installé, des rues sont encore percées et élargies, notamment la rue Serpenoise qui est en liaison directe avec la gare. Mais de nombreux quartiers restent encore peu salubres. Les aménagements les plus spectaculaires concernent le marché couvert et la place de la cathédrale, la destruction du front Saint-Vincent et son remplacement par la manufacture des tabacs face à laquelle subsiste une petite place (1867), l'aménagement des jardins de l'Esplanade (la municipalité ne cessera de réclamer les terrains de la citadelle pour construire un quartier neuf, ce qui lui sera toujours refusé)⁹⁴.

L'industrie sidérurgique a pris un essor prometteur en Moselle : elle devient la première région de France avant la Guerre de 1870. Pourtant des menaces pèsent lourdement :

- la production n'est pas diversifiée et, malgré les efforts de la société De Wendel, la sidérurgie est loin d'égaliser la Belgique par ses innovations ;
- les villes, malgré de timides ouvertures, gardent leurs distances face à cette industrialisation si particulière et d'apparence peu "noble".

*"...la métallurgie mosellane, en passant au premier rang, sembla entraîner la décadence de plusieurs activités qui s'étaient maintenues autour d'elle. La certitude que l'on avait de posséder une ressource qui assurait l'avenir du département, compensa les inquiétudes qui pouvaient naître de la stagnation prolongée du chef-lieu"*⁹⁵.

⁹³ R. Bour, Histoire de Metz, op. cit., p. 201.

⁹⁴ P. E. Wagner, L'urbanisme à Metz avant 1870 : projet et réalisations, dans *Urbanisme et Architecture ne Lorraine, 1830-1930*, Ed. Serpenoise, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, Denoël, 1982, pp.103-136.

⁹⁵ H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, op. cit., p.207.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

PARTIE III :
DE 1871 A 1914, LES BOULEVERSEMENTS
D'UNE INTEGRATION INACHEVEE DANS
L'EMPIRE ALLEMAND
CHAPITRE 1 : LES MODALITES DE L'INTEGRATION
D'UNE PARTIE DE LA REGION MESSINE ET SA
NOUVELLE SITUATION AU SEIN DU REICH (1871-
1880)

A) LES MODALITES DE L'INTEGRATION

Quelques semaines auront suffi aux Prussiens pour occuper militairement la Moselle et la Meurthe (à l'exception des villes fortes) après la déclaration de guerre de la France à la Prusse. Suite à la capitulation de Metz le 28 octobre 1870, les autres villes se rendirent⁹⁶.

Dès août 1870, les Prussiens instaurent des autorités particulières telles que le Gouvernement Général de l'Alsace et la Lorraine allemande qui comprend les arrondissements de Château-Salins, Sarrebourg, Sarreguemines, Metz et Thionville. Les droits historiques que l'Allemagne se donnait leur permettaient de mettre en place tous les instruments⁹⁷ d'une "réunion" (Wiedervereinigung).

Lors des négociations, les limites choisies par les Prussiens répondent à des objectifs précis. La possession de Metz et de Strasbourg permet au Reich de s'assurer les frontières avec la France⁹⁸ et à n'en pas douter de s'approprier une région loin d'être inintéressante du point de vue économique⁹⁹ La France perdait avec elle sa première source de minerai de fer dont Thiers dira à l'Assemblée que "*sa prospérité dans l'Est est une pure illusion*"¹⁰⁰ Enfin, on peut supposer que les Allemands n'auraient pas dédaigné la constitution d'un plus grand glacis avec

⁹⁶ Bitché ne se rendra que le 23 mars 1871 à la demande expresse du Gouvernement Français.

⁹⁷ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.21 : Le Gouvernement d'Alsace-Lorraine est formé dès le 21 août 1871.

⁹⁸ Idem, p.33 : les militaires firent pression auprès de Bismarck pour obtenir ces deux places fortes.

⁹⁹ La région n'est pas directement concurrente avec les grosses régions économiques telles que la Ruhr.

¹⁰⁰ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.39.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

l'intégration de Nancy et de Longwy¹⁰¹. Le traité du 10 mai 1871 fixe les limites de détail de la région annexée. La plus grande partie du bassin ferrifère, dans son étendue connue à l'époque, est laissée aux Allemands. Les Français, à qui Bismarck a laissé le choix, abandonnent les communes très riches en fer du nord-ouest de la région contre Belfort¹⁰². Le nouveau territoire annexé comprend l'ancien département de la Moselle, sauf l'arrondissement de Briey (qui s'étend jusque Longwy) plus les arrondissements riches en sel de Sarrebourg et Château-Salins qui appartenaient auparavant à la Meurthe-et-Moselle.

B) UNE NOUVELLE SITUATION : METZ, VILLE FRONTIERE

De ce fait, la région messine connaît une situation totalement nouvelle. Située en périphérie du Reich Allemand, elle voit sa fonction militaire encore avivée. C'est un secteur vital pour l'Empire Allemand dont dépend à présent sa sécurité. Economiquement, le bouleversement est total : partir du 7 août 1871 est appliquée l'ordonnance allemande du 5 mai 1871 qui instaure une barrière douanière entre le Reichsland Alsace-Lorraine et la France¹⁰³. Les mosellans annexés doivent, du point de vue économique, réorienter leur marché vers le territoire allemand.

Dans un contexte régional proche, la Sarre et le Luxembourg - qui ne sont plus frontaliers - présentent des activités complémentaires de la région messine, à condition que celle-ci ne transforme pas ses produits¹⁰⁴. La fonte et le minerai de fer peuvent alimenter les établissements sarrois tels que les hauts-fourneaux de Neunkirchen ou Völklingen. Les Sarrois produisent du coke qui peut approvisionner les hauts-fourneaux mosellans. Les conditions sont ainsi favorables au renforcement des relations économiques entre ces trois régions marquées

¹⁰¹ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.50 : la crainte d'une réaction européenne explique sans doute l'extension du territoire annexé qui laisse (avec Longwy resté français) le Luxembourg en contact direct avec la France.

D'autre part, le bassin ferrifère n'est pas évalué dans sa totalité. Le bassin de Briey n'a pas été encore véritablement sondé.

¹⁰² F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.39 : Les communes annexées en échange de Belfort sont Sainte-Marie-aux-Chênes, Vionville, Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Fontoy, Hayange, Knutange, Lommerange, Nilvange, Russange, Rédange et Tressange.

¹⁰³ Idem, p.52.

¹⁰⁴ Les Sarrois tentent d'ailleurs d'éviter l'annexion de Moyeuve-Grande et d'Hayange qui pouvaient constituer une menace économique pour leurs entreprises.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

par les mêmes conditions naturelles ayant induit une industrie lourde de même type¹⁰⁵.

Enfin, la Moselle annexée est intégrée dans le Reichsland (Terre d'Empire) "Alsace-Lorraine". La région n'obtient que le statut d'Etat confédéré. Ce dernier est ainsi particulier, conservant une législation française destinée à ne pas durer. L'effort des Allemands va se porter sur Strasbourg plus prestigieuse et située sur l'artère vitale du Rhin, vouée à devenir la capitale¹⁰⁶. Il en résulte un "retard" dans la réalisation des travaux urbains notamment : la Première guerre mondiale laissera des projets inachevés à Metz alors que Strasbourg a déjà vu la réalisation de travaux grandioses.

C) LES STRUCTURES ANCIENNES PARTIELLEMENT BALAYEES

1. Les réactions de la population : une deuxième hémorragie démographique

La population subit un bouleversement très profond au cours des années 1871-1875. La Moselle annexée connaît une très forte émigration de sa population de façon légale (par l'option¹⁰⁷) et illégale. Près de 6% choisissent l'option dont 28% de Messins : "*l'option fut donc un phénomène urbain et surtout messin*"¹⁰⁸. Les conclusions de F. Roth concernant cette émigration font ressortir des traits néfastes pour la dynamique de la région. La population masculine jeune fut très nombreuse à fuir les conditions nouvelles de la Moselle (service militaire dans l'Armée Allemande). Une classe jeune et dynamique fut ainsi très touchée. Les autres populations très mobiles furent surtout les classes aisées (propriétaires fonciers, rentiers) et l'élite intellectuelle qui s'opposaient officiellement au nouveau gouvernement¹⁰⁹. Si les villes étaient très touchées par l'émigration, il en était de même pour les cantons

¹⁰⁵ Les liens économiques entre la France et la Sarre sont bien entendu anciens (XVIIIème siècle) : on peut citer la fondation des Hauts-Fourneaux de Dillingen en Sarre ou les fonderies de Pont-à-Mousson.

¹⁰⁶ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.60 : la gestion des affaires régionales est réalisée à deux échelons : Strasbourg et Berlin.

¹⁰⁷ A. Whal, *Les problèmes des options des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Strasbourg, 1972, 473p.

¹⁰⁸ Ibidem, p.99.

¹⁰⁹ La bourgeoisie messine est naturellement très touchée. Les avocats, les érudits de l'Académie de Metz, les libraires tels que la famille Alcan refusent d'imprimer des livres en allemand.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

frontaliers : par exemple, Ars-sur-Moselle perd 30% de sa population. La population mosellane était ainsi inégalement touchée par les phénomènes d'émigration qui concernaient beaucoup moins la partie germanophone du département. La région messine et particulièrement sa frontière était très marquée entre 1871 et 1875.

La Lorraine annexée perd entre 1871 et 1875, 51.794 personnes¹¹⁰. Metz passe de plus de 47.000 habitants en 1866 à 33.000 en 1875, tandis que près de 6.000 immigrés allemands étaient déjà venus renforcer ses effectifs. On mesure à ces chiffres l'ampleur de l'émigration et la perte des forces vives qu'elle a pu constituer pour la région.

2. Le tissu économique

A partir du 7 août 1871, les entreprises de la région messine sont soumises au nouveau régime douanier de la Zollverein comprenant les Etats allemands et le Luxembourg. Une convention additionnelle leur donna jusqu'à décembre 1872 pour effectuer la transition économique. Les produits sont fortement taxés lors de leur entrée en France. La plupart des affaires tenues par des Français sont vendues. Une exception de taille : la société De Wendel crée la Société des Petits-Fils de François De Wendel, dont l'existence se prolongera jusqu'en 1952. La société va exploiter de part et d'autre de la frontière les possibilités du bassin sidérurgique. Beaucoup d'entrepreneurs choisirent de s'installer en Meurthe-et-Moselle, qui est le grand bénéficiaire de cette époque. Le fondateur Munier de Devant-les-Ponts, certains artisans de Metz, installent des filiales à Nancy. D'autres entrepreneurs vendent leurs biens pour s'installer en Meurthe-et-Moselle. Ainsi, M. Dupont et M. Dreyfus vendent leur société à Ars en 1872 pour fonder les établissements de Pompey. Les forges de Novéant sont également cédées. Les acheteurs sont pour la plupart des Sarrois qui prennent en main très précocement une partie de l'héritage industriel de la région messine¹¹¹.

Le bilan économique et démographique à la fin de 1875 est désastreux pour la région messine. La population aisée ou cultivée a presque disparu laissant le champ libre à la germanisation déjà en marche : le tissu industriel, embryonnaire à l'exception des gros établissements de maîtres de forges tels que De Wendel, est déjà entamé par la Sarre. Dans un cadre bancaire¹¹² et administratif rénové, la région messine est une région où tout est à faire : l'influence allemande ne

¹¹⁰ Ibidem, p.107.

¹¹¹ Il faut souligner ici le rôle des Belges et des Luxembourgeois dans l'intervention précoce des capitaux extérieurs.

¹¹² F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.270.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

pourrait y être que plus considérable, la révolution industrielle poursuivant son cours.

D) LES ANNEES DES FONDATEURS :

"GRÜNDERJAHRE"¹¹³

1. Les établissements sidérurgiques

Tandis que les industriels lorrains (français) tentent de se réadapter aux nouvelles conditions qui leur sont imposées, une période d'euphorie économique agite l'Europe dont profite directement la Lorraine et durant laquelle les investissements se multiplient. Sept cent vingt-cinq sociétés sont créées en 1871-1872. En 1872, De Wendel a déjà dépassé sa production de fonte de 1869 de 14%. A partir de 1873, une dépression de huit ans affecte particulièrement la métallurgie de la région messine annexée : les tarifs ferroviaires¹¹⁴ imposés par la Reichsbahn, les barrières douanières très lourdes élevées par la France sont autant de facteurs supplémentaires.

Il en résulte la fermeture de cinq établissements sidérurgiques en 1878 sur les douze existants en 1872 avec 17 hauts-fourneaux contre 32. Novéant et Audun-le-Tiche sont les premiers à fermer leur porte (1874 et 1875). De Wendel est sur la corde raide avec une production de fer puddlé dépassée. Le salut ne peut venir que d'une innovation technique.

2. Les mines de fer

Le gisement ferrifère fait l'objet d'une attention particulière de la part des Allemands et en premier lieu des Sarrois. En sept ans, les secteurs susceptibles de détenir du fer dans la partie annexée de la région messine sont accaparés par les industriels. Alors que 13 concessions sont recensées en 1870 pour une superficie de 8.435,3 ha, 183 concessions couvrent 40.995 ha en 1878. Les Sarrois sont les premiers bénéficiaires de ces ressources nouvelles, bien décidés à faire de la région messine, non une concurrente dangereuse, mais une région complémentaire d'autant plus bienvenue que jusqu'en 1870, il leur avait fallu se contenter des maigres ressources du Luxembourg.

¹¹³ Idem, p.177-178.

¹¹⁴ Rappelons le caractère excentré de la région messine annexée par rapport à l'Allemagne.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Tableau 7 : La répartition de la propriété minière en 1878

	Nombre de concessions	Superficie en hectare	Surface moyenne des concessions en hectare
Maître de forges lorrains	35	12.406	354,45
Autres industriels lorrains	5	775	155
Maîtres de forges français	12	2.246	187,16
Maîtres de forges luxembourgeois	7	1.095	156,42
Maîtres de forges de la Sarre et de la moyenne Moselle	28	5.461	195
Maîtres de forges rhéno-wesphaliens	27	5.204	192,74
Particuliers allemands	69	13.804	200,05
Total ou moyenne	183	40.995	224,01

Source : F. Roth, *La Lorraine annexée*, Thèse 1976, p.272

Si l'essentiel des concessions fut obtenu par les Allemands (62%), le tableau fait ressortir un bilan plutôt favorable pour les maîtres de forges lorrains. Les Allemands, avec l'entreprise De Wendel, ont à faire face à un industriel de grande envergure¹¹⁵. Avec ses trois usines sidérurgiques à Moyeuivre et Hayange et ses concessions minières d'un seul tenant entre les deux vallées, De Wendel est le maître de forge incontesté de la région. Plus que la nationalité, compte ici le pouvoir économique et la gestion heureuse du développement des établissements. Les Allemands n'ont pas saisi ces entreprises pour les confier à des responsables allemands bien que De Wendel développe sa filiale dans le bassin de Briey quelques années plus tard. On peut supposer qu'ils ont compté sur une influence économique décuplée sur le bassin ferrifère resté français.

Alors que l'on ne comptait que 28 mines en 1874, cinquante et une sont en activité en 1913¹¹⁶ dans la région messine annexée. Les sites les plus riches et les plus faciles d'accès - le secteur d'Audun-le-Tiche - Villerupt - Ottange - Volmerange- ont d'abord été mis en valeur. Des sondages et fonçages ont lieu ensuite entre Aumetz et Rochonvillers (1874) puis au sud de la vallée de l'Orne à Rezonville et Sainte-Marie-aux-Chênes.

¹¹⁵ De Wendel accrut son domaine durant cette période qui passa de 4.259 ha à 5.400 ha.

¹¹⁶ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.283.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

La région longovicienne ne connaît pas d'aussi grandes créations d'établissements sidérurgiques que le sud de la Meurthe-et-Moselle (Nancy, Pompey, Dieulouard). Saulnes est créé en 1872 par Raty, La Chiers en 1880 par la société belge d'Ougrée-Marihaye, Hussigny en 1880 par la Société Lorraine Industrielle. La mise en valeur des ressources minières se fait d'une manière beaucoup plus timide. Alors que les Allemands en 1878 avaient partagé l'ensemble des concessions, de 1870 à 1882 seulement 6 concessions furent accordées dans le bassin de Longwy. Les recherches, notamment dans le bassin de Briey ne démarrent sérieusement qu'en 1880, époque à laquelle est découvert le procédé Thomas-Gilchrist (1878).

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

CHAPITRE 2 : LA MUTATION DE LA SIDERURGIE SOUS LE DOUBLE COUP DES REVOLUTIONS TECHNIQUES ET DE L'EMPRISE DE SOCIETES INDUSTRIELLES D'UNE ENVERGURE NOUVELLE (1880-1914)

A) LE GRAND TOURNANT HISTORIQUE DE LA DECOUVERTE DU PROCEDE THOMAS-GILCHRIST POUR LA REGION MESSINE NON-ANNEXEE (1879-1894)

1. En région messine non-annexée

En 1878, le procédé Thomas-Gilchrist est mis au point. Il permet d'utiliser la minette lorraine phosphoreuse, l'un des plus grands gisements du monde à l'époque, pour produire de la fonte de qualité, non cassante, aisément transformable en un acier de bonne qualité comme en produit déjà la Ruhr¹¹⁷. Cette découverte fait du fer lorrain une richesse nouvelle, que les Allemands vont valoriser le plus possible. Les établissements De Wendel, presque au bord de la faillite avec une production complètement dépassée, trouvent avec le brevet un nouvel envol industriel. Un envol industriel d'autant plus extraordinaire que la société dispose de son utilisation quasi-exclusive jusqu'en 1894 : elle partage le brevet avec la société des Aciéries de Longwy et les sidérurgistes sarrois en disposent également à condition de l'appliquer dans leur circonscription géographique.

Comme les De Wendel sont ancrés de part et d'autre de la frontière, une industrialisation très brutale va venir se greffer sur des villages jusqu'ici très agricoles.

Les créations immédiates concernent Hayange, Joeuf et Longwy :

- A Hayange : le premier haut-fourneau est installé en 1881 avec 2 convertisseurs puis 4 en 1882 ;
- A Joeuf, juste de l'autre côté de la frontière, De Wendel installe le premier haut-fourneau Thomas et des cités ouvrières presque attenantes (Génibois, St Robert). En 1883, un laminoir et deux nouveaux hauts-fourneaux sont implantés.

¹¹⁷ Grâce au recouvrement des parois de la cornue Bessemer de calcaire magnésien, le phosphore contenu dans le minerai chauffé se combine avec la chaux et s'élimine sous forme de phosphate. Ceci permet la fabrication d'acier à une toute autre échelle que le procédé du puddlage : 30mn pour une tonne contre 24 à 48 heures pour l'ancien procédé.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Le phénomène reste très local dans le recrutement de la main-d'oeuvre : en 1892, l'usine de Joeuf emploie 890 personnes, soient 500 français, 300 alsaciens et Lorrains et 90 étrangers¹¹⁸.

Les conditions dans ce secteur de la vallée changent radicalement de part et d'autre de la frontière. Cette frontière est inscrite, plus qu'ailleurs, dans le paysage : comme le montre l'extrait de la carte N°35, le profil de la vallée de l'Orne entre Joeuf et Moyeuivre contraste avec le site de Moyeuivre-Grande plus large car à la confluence de la vallée du Conroy. De Wendel est ainsi obligé de fixer ses installations plus en amont où les conditions ne sont guère favorables par l'importance des pentes et l'exigüité du fond de la vallée. Par besoin d'eau et de voies de communication, les entreprises se localisent dans le fond des vallées dont elles dévorent la plupart des terrains. Restent aux cités ouvrières les versants lorsqu'ils ne sont pas trop abrupts ou les zones inondables des fonds de vallées...

De son côté, Longwy, sous la houlette de la Société des Acières de Longwy, partenaire de la société De Wendel développe également des unités chargées de produire de la fonte Thomas. Fondée par J. Labbé et O. Adelsward, cette société va connaître des fusions avec les autres sociétés qui prennent pied dans ce secteur.

2. En région messine annexée

Les sarrois avaient réussi à s'implanter plus précocement que les autres industriels dans la région. Une première phase consista à exploiter les mines pour alimenter directement les hauts-fourneaux en Sarre ou au Luxembourg. La Société Gebrüder Roechling, après le rachat des forges de Völklingen, entreprend des exploitations minières dans la haute vallée de la Fensch. Stumm exploite la mine de Witten et Lothringen dans le secteur de Moyeuivre pour ses établissements de Neunkirchen.

Les Sarrois implantent également des hauts-fourneaux Thomas avant 1894 lorsqu'ils en ont la possibilité. C'est le cas à Audun-le-Tiche, à Uckange, à Rédange. Les installations d'Uckange du Sarrois Stumm sont alimentées par le minerai extrait des mines de Sainte-Marie-aux-Chênes, lequel est transporté par wagonnets aériens. La fonte produite fournit les aciéries de Neunkirchen qui sont également la propriété de Stumm. Ces entreprises sont destinées à alimenter directement les entreprises sarroises¹¹⁹. A proximité d'Uckange s'installe à Rombas pour la première

¹¹⁸ P. Mangin, *S.O.S. Pays-Haut, Histoire du pays de Briey*, s.e., Verdun, 1985, T.4, 401p., p.984.

¹¹⁹ C'est pour cette raison qu'elles sont surnommées "Töchtenwerker" : usines-filles. Ces liaisons provoquent la construction de la ligne Thionville-Sarrebrück, aujourd'hui abandonnée.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

fois une entreprise à capitaux rhénans, la Rombacher Hüttenwerke, en 1889. Toutes les entreprises ne connaissent pas un sort aussi favorable. Les établissements de Ars-sur-Moselle, qui employaient 2.000 personnes en 1871-1873, ne résistent pas à la tempête économique et technique qui secoue l'industrie lourde.

B) LES "ANNEES DE GRACE" POUR LA SIDERURGIE DE LA REGION MESSINE(1894-1913)

A partir de 1894, la sidérurgie et l'extraction minière entrent dans une phase nouvelle qui résulte de la conjonction de deux facteurs très favorables : un environnement économique favorable (entre autres la préparation de la Première Guerre Mondiale) et le passage dans le domaine public du brevet Thomas-Gilchrist.

1. La région de Longwy

Saulnes, Réhon, Mont-Saint-Martin, Gorcy, Villerupt et Micheville s'équipent de hauts-fourneaux, foncent des puits de mines qui vont alimenter les établissements sidérurgiques. Les richesses de la partie française paraissent immenses : en 1908, les réserves du bassin de Briey (Briey-Longwy) sont évaluées à deux milliards 250 millions de tonnes, offrant un siècle à venir d'exploitation continue¹²⁰. Les usines à fonte pure sont prédominantes dans le bassin de Longwy. Le manque d'espace (les vallées sont très étroites) et de capitaux ont induit des usines très dépendantes des aciéries voisines, notamment luxembourgeoises¹²¹. La région de Longwy se trouve pénalisée doublement par sa géographie : frontalière, la France ne lui a jamais donné la place administrative qui lui revenait de droit ; industrielle, le Luxembourg avec ses bassins en amont était beaucoup plus favorisé pour accueillir les grandes aciéries.

2. La vallée de l'Orne

La vallée de l'Orne pour sa partie française, connaît une extension foudroyante malgré les conditions naturelles défavorables. Le bassin de Briey est soumis à d'intenses recherches. Les conditions géologiques de ce secteur sont différentes. Le minerai est plus riche en fer (de 34 à 40%¹²²), ce qui déclenche une ruée lorsque les sondages se révèlent,

¹²⁰ P. Mangin, op. cit., p.992.

¹²¹ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.201.

¹²² Idem, p.283 : le chiffre fourni paraît anormalement élevé. Il prend en compte la teneur totale en fer, différente de la teneur exploitable (Fe++) qui est aux environs de 10% (Cf., C. Prêcheur, op. cit., p.22).

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

après de nombreux essais infructueux, enfin favorables. Pourtant, les conditions techniques sont peu favorables. L'eau est "la plaie du bassin de Briey". Les terrains calcaires, très faillés, permettent une circulation très intense et dangereuse de l'eau. Il en résulte, lors des forages, un jaillissement brutal des eaux souterraines¹²³. A Homécourt, le puits du fond de la Noue est foré par Vezin-Aulnoye après de nombreux essais infructueux. Ce puits marque l'essor industriel de la petite commune. En 1897, un second puits est ouvert (Hauts-de-Tappes). En 1899, tout un complexe sidérurgique a envahi le fond de la vallée : deux hauts-fourneaux, trois convertisseurs Thomas, un train blooming, un train 850. En 1903, ces unités sont revendues à la Compagnie des forges et Aciéries de la Marine.

Auboué, en amont, connaît le même type d'expansion quelques années plus tard : la société Pont-à-Mousson¹²⁴ commence à investir la région en 1899. Un nouveau complexe sidérurgique est monté. Il se localise toujours dans le fond de la vallée comprenant trois hauts-fourneaux en 1911 (et pas d'aciérie)¹²⁵. Ces établissements sont alimentés grâce au minerai extrait des mines dont les puits se multiplient dans le bassin, induisant un nouveau paysage. C'est le cas de Mancieulles, annexe de la commune d'Anoux. En 1907 a lieu un forage réussi qui génère aussitôt une cité ouvrière. Le site de Moutiers sur la vallée du Woigot entre Briey et Auboué est également mis en valeur par M. J. Labbé. Valleroy, Tucquenieux, Giraumont, Piennes et Landres sont autant de sites qui connaissent des forages fructueux donnant lieu à des mines très productives¹²⁶. Le Pays-Haut est mis en valeur par des sociétés belges ou françaises dans leur grande majorité.

3. L'industrialisation de la région messine annexée

Entre 1894 et 1914, ce secteur connaît une industrialisation d'une ampleur autre de celle connue dans la région messine restée française. Elle résulte de trois types d'industriels différents en plus de la société De Wendel qui poursuit son expansion : les Sarrois, les industriels belges et les puissants industriels rhéno-wesphaliens, les derniers venus avant la Première Guerre Mondiale. Les phases d'industrialisation et les types d'industriels qui les ont animées sont essentiels pour comprendre la mise en valeur nouvelle de la région.

¹²³ R. Orzyschek, Création de la mine et de l'usine d'Homécourt, p.20, dans, *Pagus Orniensis*, N°2, Février 1990.

¹²⁴ Fondée en partie par l'entreprise sarroise Roehling.

¹²⁵ P. Mangin, op. cit., p. 984.

¹²⁶ Idem, p.987.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

C) LES INTERETS ETRANGERS

1. Les intérêts sarro-luxembourgeois

Après la première phase d'exploitation des mines et la création de quelques Töchterwerker, les industriels sarrois investissent encore dans la région messine, en renforçant leurs unités. De nouveaux fourneaux sont mis en activité¹²⁷ : quatre à Uckange, deux à Knutange, deux à Fontoy, un à Maizières. La création la plus importante, par les difficultés qu'elle a présentées, est la Karlshütte des frères Roechling implantée au sud de la ville de Thionville, sur le glacis militaire en 1898. Après de nombreuses tractations, les autorités militaires ont admis que l'implantation d'une usine était plutôt avantageuse pour la région : patriotisme allemand, unité régionale (Thionville prenait enfin part à l'essor industriel)...

De Wendel : Deux nouveaux hauts-fourneaux sont installés dans la vallée de la Fensch, le laminoir Saint-Jacques occupant le personnel du complexe de Stiring-Wendel qui ferme ses portes en 1897¹²⁸. Moyeuve-Grande se dote d'un train de laminoirs et d'une aciérie. La société des Petits-Fils de François De Wendel constitue le premier groupe par sa production et l'ampleur de ses installations.

2. Les intérêts belges

L'arrivée des industriels belges est antérieure à l'Annexion. Vezin-Aulnoye avait déjà investi la région en rachetant les Hauts-fourneaux de Novéant mais s'était implanté aussi à Réhon. Entre 1870 et 1900, les industriels belges prirent le contrôle d'anciennes sociétés qu'ils firent prospérer : les Hauts-Fourneaux d'Audun-le-Tiche, les Hauts-Fourneaux d'Ottange, les Hauts-Fourneaux de Maizières (ayant appartenu aux Sarrois Lamarche et Schwartz devenant Sambre et Moselle en 1897). Ils créèrent à Knutange une usine complète, les Hauts-Fourneaux d'Aumetz la Paix (Hüttenverein Aumetz-Friede). Mais globalement, les entreprises à capitaux belges ne parviennent pas à s'imposer : les plus vulnérables sont rapidement absorbées par des géants restés jusque-là discrets, les industriels de la Ruhr.

3. Les industriels rhéno-wesphaliens

Ceux-ci tissent progressivement des liens très étroits avec toute la région messine, qu'elle soit allemande ou française. Grâce au procédé

¹²⁷ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.285.

¹²⁸ Idem, p.285. L'usine de Stiring était complète, chargée de fabriquer des rails. Edifiée en 1848, l'usine était alimentée par la fonte brute d'Hayange. En fermant ses portes, De Wendel concentre sa production dans les vallées de l'Orne et de la Fensch.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Thomas, la Ruhr - qui avait déjà acquis des réserves minières dès 1878 - s'intéresse à la fonte lorraine qu'elle utilise avec les minerais suédois¹²⁹. En 1894, La Lorraine exporte 42% de sa production de fonte brute vers la Rhénanie-Wesphalie et importe son coke. L'ensemble de la région devient ainsi très dépendant. La minette lorraine, devenue très attrayante avec le procédé Thomas, incite les industriels rhéno-wesphaliens à investir pour économiser les frais de transport : ils absorbent de nombreux établissements de la région messine allemande ainsi que des concessions en région messine française : Rombacher Hüttenwerke absorbe les Hauts-Fourneaux de la Moselle (Mosellehütte), les Hauts-Fourneaux d'Audun-le-Tiche entrent progressivement dans le Konzern Gelsenkirchen d'E. Kirdorff¹³⁰ pour ne citer que les plus importants. Cette prise en main progressive des industriels de la Ruhr connaît une phase nouvelle qui est arrêtée avec la Première Guerre Mondiale : l'édification d'usines complètes. Le cas de la commune d'Hagondange est représentatif. Petit village situé à la confluence de la vallée de l'Orne et de la Moselle, Hagondange avait fusionné en 1811 avec Talange, une fusion qui se maintint jusqu'en 1848¹³¹. L'implantation de la gare en 1854, à mi-chemin entre Metz et Thionville explique un accroissement démographique lié principalement à l'arrivée de techniciens des chemins de fer. Cette situation favorable, à proximité de grands axes de circulation (rails et Moselle), provoque la multiplication d'activités variées au cours de l'Annexion, les Allemands mettant en valeur ce site plus que tout autre (après Metz et Thionville). En 1897, une première entreprise de construction métallique s'implante. Dans les années 1910, c'est au tour d'une cimenterie de se créer à l'ouest du village grâce à la proximité d'une carrière de bonne qualité (la carrière de Malancourt). Cette implantation coïncide avec l'arrivée de la société Thyssen, bien décidée à faire chanceler l'orgueilleux empire De Wendel. Le site d'Hagondange est choisi pour deux raisons essentielles : l'excellence de la situation géographique, un site encore vierge qui permet l'installation de très vastes usines. Certes, beaucoup de sites dans les vallées à proximité des mines sont déjà occupés ; mais il reste des terrains dans la vallée de l'Orne qui seront encore utilisés ultérieurement. En fait, les moyens industriels ont changé et la vallée de la Moselle est parfaitement à la mesure de l'industrie moderne rhéno-wesphalienne. Les moyens de

¹²⁹ Ibidem, p.313.

¹³⁰ Ibidem, p.314.

¹³¹ P. Pétry, *Hagondange*, Mémoire de maîtrise de géographie, Faculté des Lettres de Metz, 131p., 1987.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Thyssen sont particulièrement considérables : sur 600 ha, le complexe Stahlwerk Thyssen comprend six hauts-fourneaux, une aciérie et trois convertisseurs, deux laminoirs, un réseau ferré privé. Durant deux années, 5.000 personnes travaillent à la construction de cette gigantesque usine. Innovation technique qui sera reprise ensuite, les gaz des hauts-fourneaux sont utilisés pour alimenter une centrale électrique propre à l'usine. L'ensemble correspond à 2.284 emplois. Cette création s'accompagne d'activités annexes comme la cimenterie, la plus importante de la Lorraine annexée¹³².

L'arrivée des industriels rhéno-wesphaliens dans la région marque un tournant : l'empire De Wendel est en passe de se trouver face à des concurrents d'une envergure nouvelle et ce serait la fin d'un règne sans partage depuis deux siècles. D'autre part, et c'est une chance inespérée, l'édification d'usines complètes et des projets, tels que ceux présentés par Krupp¹³³, laissent supposer que la région est en voie de mutation : ses activités, peu élaborées, pourraient devenir des activités de transformation. Les conditions sont très favorables à une telle évolution. La Première Guerre Mondiale coupera cet élan.

¹³² *Idem*, p.16.

¹³³ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.340.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

CHAPITRE 3 : LES MOUVEMENTS DE POPULATION **(1880-1914)**

L'industrie est en grande partie responsable des mouvements de population qui précipitent l'urbanisation dans une voie nouvelle. Cette immigration massive est à l'origine d'une société originale, autre donnée essentielle pour saisir les modalités de l'urbanisation de la région messine.

A) L'IMMIGRATION ALLEMANDE

Les premières années de l'Annexion suscitèrent en région messine annexée une première vague d'émigration allemande, très nette pour Metz qui gagna 6.000 personnes. Cette première vague d'immigration fut surtout le fait des militaires (les troupes d'occupation). Les militaires continuèrent à renforcer les effectifs des villes de garnison jusqu'en 1914, constituant une part importante de la population immigrée.

Tableau 8 : Les militaires allemands en Lorraine

Effectifs	1875	1885	1895	1910
Effectif total des militaires Allemands	16.143	22.682	43.603	13.689
Effectif en % par rapport à l'ensemble des immigrés	46	31	37	26

Source : F. Roth. La lorraine annexée. p.118

Les premiers civils arrivés en Lorraine sont les fonctionnaires ainsi qu'une population plus hétéroclite puisée dans les professions libérales ou désireuses de se forger une situation. Si, globalement pour la Lorraine annexée, l'immigration allemande resta modeste (par rapport au potentiel de l'Empire et sa forte émigration aux Etats-Unis par exemple), la région messine annexée en bénéficia de l'essentiel.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Tableau 9 : L'immigration allemande : bilan en 1875 et 1895

	1875		1895	
	Population civile allemande	Population allemande totale	Population civile allemande	Population allemande totale
Metz	5.839	14.038	21.305	33.360
Metz-campagne	1.759	4.169	9.838	19.638
Thionville	3.602	5.541	16.178	19.289
Total	11.200	23.748	47.321	72.287
Autres cercles (Kreis)	4.736	7.120	19.228	40.991

D'après F. Roth, la Lorraine annexée, p.121

L'arrivée d'une main-d'oeuvre formée (ingénieurs, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés) explique le gonflement de la population du Kreis de Thionville, particulièrement dans les communes où les industriels allemands ont implanté des unités nouvelles : Rombas et ses communes périphériques, Algrange (68,5% d'immigrés allemands). Dans sa majorité, cette population n'accomplit pas les travaux les plus pénibles.

B) L'IMMIGRATION ITALIENNE

Les Allemands, comme les Français dans le Pays Haut (et De Wendel particulièrement), firent ensuite massivement appel à la main-d'oeuvre italienne, travailleuse et peu exigeante en salaire. La grande vague d'immigration italienne coïncide avec :

- la prise en main des principales usines par les industriels rhéno-wesphaliens en 1894-1900 qui implique de nouvelles unités industrielles d'un gigantisme inconnu jusque là ;
- les grands travaux de fortification de Metz et l'aménagement de la ville nouvelle ;
- l'expansion économique européenne de 1895 qui se réalise lorsque le brevet Thomas-Gilchrist tombe dans le domaine public : les fonçages des mines se multiplient et requièrent toujours plus de main d'oeuvre ;
- les villages lorrains ne peuvent répondre à cette demande, ayant déjà connu une forte émigration dès 1850.

Il en résulte un fantastique mouvement de population vers le gisement ferrifère le plus riche du monde à l'époque, la région messine restée française connaît une immigration italienne plus intense. En effet,

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

les effectifs italiens dans l'ensemble de la Lorraine annexée passent de 545 en 1875 à 26.133 en 1910. Dans le bassin de Briey, les communes touchées par l'industrialisation sont plus encore marquées.

Tableau 10 : L'importance de la population étrangère dans les principaux villages du bassin de Briey

Communes	Population totale en 1911	Part d'immigrants
Joeuf	9.589	5.037
Homécourt	7.006	4.336
Auboué	4.345	3.084
Moutiers	1.833	1337
Tucquenieux	2.565	1.519

Source : D'après G. Hottenger, Le pays de Briey

Cette population est très instable et se renouvelle vite¹³⁴. Elle ne va que renforcer le "paternalisme" patronal dont l'objectif premier est disposer d'une main d'oeuvre stable et "docile".

¹³⁴ Idem, p. 366 : au 31 septembre 1898, 6.161 italiens sont recensés dans le Kreis de Thionville. Six mois plus tard, 50% l'ont quitté et 5.587 Italiens nouvellement arrivés les ont remplacés.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

CHAPITRE 4 : LE BILAN DE L'AMENAGEMENT DE LA REGION MESSINE EN 1914

L'urbanisation dans la région messine va résulter de l'industrialisation et de son corollaire, l'arrivée massive d'une forte population. Un facteur supplémentaire va jouer : la contrainte militaire.

Pour organiser cette croissance soudaine des villes et villages, les méthodes vont diverger. Les bassins de Briey et de Longwy sont totalement soumis aux desiderata des sociétés sidérurgiques. En zone annexée, l'expansion urbaine est partiellement organisée, les grandes villes bénéficiant de tous les efforts, notamment grâce à l'établissement d'un pouvoir communal fort capable d'organiser cette croissance.

Villes et voies de communications sont étroitement liées dès la fin du dix-neuvième siècle. Le dédoublement du réseau de voies de communication qui s'élaborent dans la région messine s'explique par sa forte industrialisation et la frontière qui la traverse.

A) L'AMENAGEMENT URBAIN EN REGION MESSINE NON-ANNEXEE

1. Le Bassin de Briey

A la différence des Allemands qui tentent, grâce à une politique d'aménagement organisant le développement urbain à partir de l'extension des deux principaux pôles Metz et Thionville, l'urbanisation du bassin de Briey semble avoir été le seul fait des industriels. Aucune administration centrale, aucune commune n'a été en mesure de contester le pouvoir des grandes sociétés telles que De Wendel à Joeuf ou Vezin-Aulnoye à Homécourt. La société De Wendel a pris soin de garder des liens étroits avec sa main d'oeuvre en refusant de débaucher en cas de conjoncture difficile (à la différence des entreprises allemandes). Joeuf est l'exemple le plus marquant de cet aménagement dont les retentissements à long terme sont fondamentaux.

1.1. L'aménagement de Joeuf

En établissant l'un des premiers fours Thomas à Joeuf, elle a ainsi acquis un site exceptionnel par ses ressources en fer (encore inconnues en 1880), à proximité de son fief d'Hayange et d'une main d'oeuvre fidèle. L'implantation des nouveaux fours Thomas ne se fait pas dans des circonstances financières très heureuses : Henri De Wendel a racheté le brevet Thomas au maître de forge du Creusot, Schneider, pour la somme

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

énorme d'un million de marks¹³⁵ grâce à un crédit sur dix ans. Pour implanter les nouveaux fours Thomas, il faut acheter des terrains, construire rapidement des cités qui abriteront une population importante. Rapidement, le finage de Joeuf appartient à De Wendel¹³⁶. Des hôtels pour ouvriers pallient le manque de logements. La cité du Génibois est bâtie non pour créer un ensemble résidentiel attenant à une ville, mais pour loger rapidement sans trop de frais la population ouvrière. La cité est sur le versant de la vallée. Comme le montre la carte N°35, les rues sont rectilignes¹³⁷ Au sommet du versant se situent les logements les plus vastes pour les employés et les cadres. Comme dans toutes les cités, les maisons sont pourvues d'un petit jardin : appoint financier, loisir "sain" pour l'ouvrier, surveillance facile des bons et des mauvais ouvriers selon l'entretien du jardin... Les églises constituent l'équipement de base, avec portraits et armes de la famille représentés en vitrail. Des écoles de forges assurent la formation des futurs ouvriers. Deux châteaux, propriété De Wendel, situés sur l'autre versant de la vallée, permettent de contempler usines et cités.

Le brevet Thomas a apporté une fortune fabuleuse à la société De Wendel. Elle investit dans des équipements de plus en plus sophistiqués (dans toute la région messine, annexée ou non) près de 60 milliards de francs de l'époque¹³⁸, un record absolu en France.

1.2. Homécourt

Homécourt en amont est également totalement aménagé par la société Vezin-Aulnoye puis les Forges de la Marine qui rachètent "le village" en 1904. Le cas est plus frappant encore dans cette commune dont le fond de vallée est totalement occupé par les usines. Dans ce secteur comme dans celui de Longwy, les cités ouvrières surgissent au gré des mines et des usines. Aucune ville n'est chargée de coordonner le développement de ces espaces d'habitations privés. Les maîtres de forges prennent en charge le destin des hommes et des communes. Les conditions naturelles se chargent d'envenimer les problèmes et des carrefours ferroviaires naissent dans les sites les plus favorables comme Jarny...

¹³⁵ P. Fritsch, *Les Wendel, Rois de l'acier*, Laffont, 280p., 1976, p.101.

¹³⁶ Idem, p.110 : En une dizaine d'années, les 9/10èmes des terres de la commune seront achetées par de Wendel.

¹³⁷ Elles portent les prénoms de la famille, une tradition depuis Stiring-Wendel qui se continuera jusque 1914 : Sainte Pauline, Sainte Alice, etc...

¹³⁸ P. Fritsch, *Les Wendel, Rois de l'acier*, op. cit., p.117-118.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

2. L'aménagement du bassin de Longwy

Il poursuit sa croissance au gré des vallées encaissées. Les modalités de son aménagement sont identiques à celles rencontrées dans le bassin de Briey. Des efforts pour la diversification des activités sont même entrepris : des sources d'une eau pure et abondante découvertes au hasard d'un sondage à Longwy-Bas en 1907 font naître au début du siècle la fonction thermale de Longwy. Le Comte J. de Saintignon est à l'origine de cette impulsion avec la construction d'un complexe thermal. Celui-ci fermera dès 1921, à la mort de son promoteur¹³⁹. D'autres sources auraient pu générer dès cette époque des activités valorisantes (et lucratives) pour la région : la source du Pérotin découverte en 1909 et propriété de De Wendel, ne sera jamais exploitée¹⁴⁰.

3. L'aménagement ferroviaire ne favorise pas le développement urbain

Le réseau ferré est particulièrement médiocre lorsque l'industrie prend "*un essor merveilleux*"¹⁴¹ dans le bassin de Briey. En dehors de la ligne Thionville-Longwy, il reste à construire. Un carrefour ferroviaire se met en place contre toute attente : Jarny devient la plaque tournante du trafic disposant d'un réseau convergent depuis Longwy, Hagondange par la vallée de l'Orne, Verdun et Metz. Un deuxième carrefour émerge : Audun-le-Roman. Il permet la redistribution du coke notamment vers le nord et le sud du bassin. Les liaisons avec le Luxembourg ont vu le jour comme en région messine annexée. Ces lignes permettent les exportations vers la Ruhr, via le Grand-Duché. Il en résulte un dédoublement des lignes de part et d'autre de la frontière. Il n'y a aucune correspondance en région messine non-annexée entre les carrefours ferroviaires et les centres de population (Cf. carte N°36).

¹³⁹ P. Mangin, op. cit., T.III, p.993.

¹⁴⁰ Idem, p.993 : cette même eau alimente les Thermes de Mondorff-les-Bains au Luxembourg.

¹⁴¹ R. Parisot, *Histoire de la Lorraine*, Edition Culture et civilisation, Bruxelles, 1978, T.III, 520p. p. 387.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

B) EN REGION MESSINE ANNEXEE

Fruit d'une expérience communale riche ? Pragmatisme ? Les Allemands en l'espace de cinquante ans vont promouvoir principalement les deux pôles que sont Thionville et Metz, malgré les contraintes militaires qui continuent à peser sur cet espace. L'urbanisation qui en résulte est d'une toute autre nature que celle qu'ont connu les deux villes jusqu'en 1871 : la politique des grandes villes chargées de rayonner sur un vaste espace (dont la région messine non-annexée) s'intègre à une volonté de conquête économique des Allemands sur l'ensemble de la Lorraine. Malgré cela, le développement de Metz reste incomplet. La proximité de la frontière joue en défaveur de Metz, à l'opposé de Strasbourg qui est doté d'un plus grand hinterland et peut croître fortement.

1. Un aménagement conçu comme la promotion de centres urbains déterminés

Les secteurs sont aménagés selon des priorités :

- Metz, deuxième ville du Reichsland, organise la vie administrative et militaire. La première ville de la Lorraine allemande doit voir son aménagement urbain s'effectuer suivant cet axe ;
- Thionville, ville qui connaît l'implantation de la Karlshütte de Roechling, plaque tournante du trafic marchandise de la région, doit également se doter d'une urbanisation digne de ses nouvelles fonctions ;
- Hagondange, le pôle intermédiaire entre les deux villes est promu semble-t-il à un développement certain. Plaque tournante ferroviaire secondaire, disposant des plus grandes unités industrielles en 1914 de toute la Lorraine, la ville aurait sans doute connu un renforcement de son tissu urbain.

2. Les instruments de cette politique

Un urbanisme "culturaliste"¹⁴² dont on peut noter l'absence de représentants en France propose un modèle urbain voulant harmoniser les progrès de l'urbanisme en Allemagne, dans les conditions d'hygiène notamment, et la conservation d'une âme pour la ville. Représenté par C.

¹⁴² Pour reprendre la typologie de F. Choay, L'urbanisme, utopies et réalités, op. cit., pp.259-276.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Sitte, l'urbanisme culturaliste refuse l'industrialisation et ses progrès comme facteur unique d'urbanisme. L'aménagement urbain culturaliste part de différents postulats :

- la cité est prise comme une unité organique, caractéristique de la ville médiévale ;
- la communauté est favorisée plutôt que l'individu seul mais l'individu reste particulier et irremplaçable ;
- le privilège est accordé aux besoins spirituels ;
- la ville n'est pas vouée au rendement : elle est par essence culturelle ;
- chaque ville est différente suivant les caractères de sa population.

L'inscription dans le paysage urbain de ce système de pensée se fera par des limites précises de la ville imposées par un contrôle sévère de l'expansion urbaine, contrastant avec la campagne. Tout ce qui peut favoriser l'esprit communautaire est encouragé : le centre a un rôle symbolique majeur ; il regroupe tous les équipements communautaires. Les lieux de rencontres comme les places et les rues sont particulièrement étudiés. Une absence de géométrisme dans le tracé des rues, l'irrégularité et l'asymétrisme évitent la monotonie, mettent en valeur un site : la perception a particulièrement été étudiée par C. Sitte. Comme chaque ville est différente par sa société, chaque individu particulier, les bâtiments ne seront jamais standardisés.

Cet urbanisme ne remet pas en cause les progrès acquis par les villes allemandes en matière d'hygiène, de circulation. Ces derniers doivent être conciliés avec les autres priorités énoncées précédemment. Un esprit de communauté peut ainsi se développer et renforcer le pouvoir des villes : les industriels ne sont pas seuls maîtres de l'expansion urbaine. L'urbanisme des villes est dès cette époque le fruit d'importants travaux préparatoires. J. Stubben, C. Sitte donnent des jalons aux réalisations techniques des villes.

3. De nouveaux moyens techniques au service de cette "utopie pragmatique"

3.1. Les règlements d'urbanisme

Les règlements d'urbanisme sont imposés à Metz et Thionville. Ils déterminent les modalités d'urbanisation, avec des critères techniques très élaborés. La politique de développement des lieux centraux qui s'élabore dès cette époque s'inscrit en premier lieu de ces règlements d'urbanisme. Des critères variant selon la taille des villes sont appliqués. Les voies de circulation sont particulièrement étudiées : de leur largeur dépend la

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

hauteur des immeubles pour une bonne harmonie architecturale : effet (et rationalité) de grande ville pour les lieux choisis comme métropoles qui disposeront des voies les plus larges et des immeubles les plus élevés, effet de centre secondaire, effet de quartier résidentiel, etc...¹⁴³. Des normes chiffrées sont données pour faciliter le travail des architectes et la cohésion dans l'urbanisme. Les logements doivent répondre à des normes d'hygiène : éclairage et aérations suffisants, évacuation des eaux usées, etc...¹⁴⁴.

3.2. Un pouvoir communal fort

Les règlements seuls ne peuvent être à l'origine d'une expansion maîtrisée des villes. Ils doivent pouvoir être appliqués sur un espace géographique vaste : l'espace bâti et non bâti. Dans cet esprit, les Allemands vont d'abord imposer les règlements d'urbanisme aux communes périphériques de Metz telles que Plantières-Queuleu, Sablon, Montigny-les-Metz (1902)¹⁴⁵. Le choix de ces communes n'est pas arbitraire. Guillaume II a imposé un an plus tôt des restrictions de constructions dans ces mêmes communes pour raisons militaires¹⁴⁶. Ainsi, à Metz et sa banlieue, les premières formes de réglementation en matière d'urbanisme découlent-elles directement des militaires.

Mais cette mesure est insuffisante :

- l'interprétation des textes peut toujours donner lieu à des divergences entre les communes. Cette question ne peut être résolue que par la fusion de celles-ci ;
- le morcellement communal permet la survivance de particularismes qui sont incompatibles avec la grande ville en gestation. Une seule entité communautaire, un seul pouvoir vont renforcer la cohésion de la grande ville. Au sein de ce nouvel ensemble, les anciennes communes doivent trouver leur juste place.

¹⁴³ D. Laburte, J.J. Cartal, P. Maurand, *Les villes pittoresques*, Etude sur l'architecture et l'urbanisme de la ville allemande entre 1870 et 1918, CEMPA, Nancy, 1981, 292p., p. 137 : l'extension de Düsseldorf s'est faite par exemple selon les critères suivant : largeur du ring, 30 m, des rues principales 15, 20 et 26 m ; les voies de plus de 26 m sont, selon J. Stubben, destinées aux grandes métropoles.

¹⁴⁴ Idem, p.169 : par exemple, l'article 41 intitulé "locaux destinés au séjour continu de l'homme" : (...) 5. La hauteur des pièces entre planchers et plafonds ne doit pas, dans les constructions neuves, être inférieure à 2, 80m.

¹⁴⁵ F. Reitel, L. Artz, *Montigny-les-Metz*, op. cit., pp..300-301 : cette "unification" sous une même réglementation avait conduit Montigny, Sablon et Plantières-Queuleu à coordonner leurs opérations grâce à l'embauche d'un architecte et d'un chef de la voirie. L'architecte était conseiller des maires des trois communes.

¹⁴⁶ Idem, p. 294 : une réglementation appliquée à Strasbourg lors de la construction de sa ceinture fortifiée (1879-1892) a été appliquée à ces trois communes.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Ainsi, les Allemands vont tenter de simplifier la carte communale mais cette simplification concerne uniquement les deux villes militaires de Metz et Thionville. Par contre, un processus inverse affecte quelques communes : Basse-Yutz/Haute-Yutz, Kédange-sur-Canner/Hombourg-Budling, Entringe/Oeutringe, s'individualisent en 1871. Plus tard, la vallée de l'Orne est également affectée par ce processus. Stahlheim (Amnéville) est érigée en commune, Vitry-sur-Orne/Clouange en 1907 alors que Vitry avait depuis la Révolution comme annexe Beuvange, Clouange, l'abbaye de Justemont fort réputée pour son vin. La création de ces communes est à attribuer aux entreprises sidérurgiques. Celles-ci peuvent exercer une complète domination sur ces nouvelles entités dont la population, les activités sont totalement dépendantes de l'entreprise¹⁴⁷.

Les conditions d'aménagement sont très complexes : les facteurs économiques, militaires et sociaux connaissent une acuité considérable et jouent sur un espace chargé d'histoire et de contrastes. Tous les projets n'ont pas été réalisés. Malgré cela, les voies étaient tracées en 1913 pour la constitution d'une armature urbaine rationnelle à la mesure du développement démographique et industriel. Fidèles à une ligne et une logique, les Allemands avaient privilégié deux lieux centraux : Metz et Thionville.

4. L'aménagement des voies de communication

Il fait partie intégrante du système. Des voies ferrées nouvelles viennent se greffer sur le réseau existant avant 1871. Elles améliorent le réseau local et ses liaisons avec le Luxembourg, la Sarre et la Rhénanie.

La ligne Fontoy-Audun-Esch-sur-Alzette en 1901 renforce les échanges avec le Luxembourg et ouvre le Pays Haut à la Ruhr. Les lignes Thionville-Völklingen et Metz-Bouzonville-Dillingen relient directement le bassin sidérurgique à la vallée industrielle de la Sarre (sans passer par Rémyilly-Forbach). La circulation Metz-Thionville est si intense que le dédoublement des voies devient rapidement nécessaire. Ce dédoublement aboutit durant la guerre, en 1917.

Comme le montre la carte N°36, trois plaques tournantes se dégagent :

- Thionville, première gare lorraine de marchandises¹⁴⁸ ;
- Metz, dont la vocation militaire est prépondérante ;

¹⁴⁷ J.M. Holz, *Gérer l'espace*, Coll. Etudes, P.U.P., 1992, 466p. : le même phénomène est constaté dans la Ruhr.

¹⁴⁸ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.300 : avec 4 millions de tonnes et un trafic journalier moyen de 533 trains en 1913.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

- Hagondange : un carrefour intermédiaire est en voie de constitution, reliant la vallée de l'Orne à Vigy, Bouzonville et la Sarre¹⁴⁹. La promotion de ce village de taille très modeste en 1871 (surtout si on le compare à Rombas) fait partie d'un aménagement d'ensemble de la vallée de la Moselle auquel participent les grands industriels.

Des lignes transfrontalières complètent naturellement ce réseau. Les liens avec le Luxembourg sont tels que ces voies sont devenues rapidement indispensables.

La canalisation de la Moselle ne connaît pas le sort qui aurait dû lui être réservé. Serpent de mer depuis la fin du dix-huitième siècle, la canalisation de la Moselle ne verra le jour qu'en 1958. La région messine, en pleine expansion industrielle, aurait dû bénéficier de l'amélioration d'une telle infrastructure (avec une liaison au réseau de la Sarre). Malheureusement, les industriels rhénans sont hostiles à ce projet, inutile pour eux car ils ont obtenu des tarifs favorables par la Reichsbahn-préférant la réalisation du canal de liaison du Rhin à l'Elbe et à l'Ems (qui facilite l'importation des minerais suédois)¹⁵⁰. Il en résulte une suspension du projet que Metz réclamait tant. Le pouvoir urbain est encore insuffisamment fort.

5. L'aménagement des différents secteurs de la région messine annexée

Trois ensembles géographiques s'individualisent par leurs conditions géographiques et leur aménagement : le plateau au nord-est, les vallées de la Fensch et de l'Orne dominées par la société des Petits-Fils de François De Wendel et la vallée de la Moselle.

5.1. Le nord-est

Les espaces urbains des vallées. Trois petites vallées parallèles, étroites et encaissées, mettent en communication des espaces urbanisés français et luxembourgeois : Audun-Esch/Alzette, Ottange-Rumelange, Volmerange-Dudelange.

¹⁴⁹ Cette ligne a été probablement achevée à la fin de la Première Guerre Mondiale puisqu'elle figure sur les cartes topographiques au 50.000ème de 1924 (Carte I.G.N). La configuration du carrefour montre que la ligne de Vigy est destinée à faire d'Hagondange un carrefour important. Il ne s'agit pas d'une simple ligne minière desservant les seuls établissements de Thyssen.

¹⁵⁰ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p. 302.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

5.1.1. L'exemple d'Audun-le-Tiche

En 1871, Audun-le-Tiche s'organise en village-rue, avec une petite articulation autour de la place du château. Le village s'est fixé à 325 mètres au creux d'un petit vallon sec, sur le versant droit de la vallée de l'Alzette. Les versants de ce vallon sont pentus : en amont, le vallon atteint tout juste 100 mètres de large et la dénivellation est forte, plus de 30°. L'exploitation des ressources minières est à l'origine du développement d'Audun. Ici, l'Aalénien a une vingtaine de mètres, et augmente en direction du synclinal d'Ottange.

Les Allemands procèdent à la modernisation du village : des cités ouvrières sont bâties rue de Lorraine, rue du Mandelot (1890-1900), rue Mayrisch (1890), rue de Villerupt. Entre 1900 et 1914, la ville se développe parallèlement à la rue principale (chemin des Dames, rue Gambetta (1902), rue Guynesme (1911))¹⁵¹. Les cités ouvrières sont toujours constituées de maisons et d'un petit jardin qui assure des revenus comme des activités complémentaires. La nouvelle gare est située à mi-chemin du centre ancien et de Esch-sur-Alzette, séparés par une mine. Elle dessert ainsi Russange au nord. Sans doute les Allemands avaient-ils décidé de ne pas promouvoir Audun-le-Tiche et de le laisser devenir avec Russange la banlieue d'Esch-sur-Alzette compte tenu des liens très étroits qui existaient entre ces espaces. Les hauts-fourneaux d'Esch absorbaient une grosse partie des mines d'Audun, dont l'une, la mine Mont-Rouge, située à 250 mètres de la frontière, avait trois sorties directes de l'autre côté de la frontière¹⁵², à l'usine d'Esch-Terres-Rouges. Dès 1892, les hauts-fourneaux d'Esch étaient tombés entre les mains des sidérurgistes de la Ruhr, la société des Terres Rouges d'Aix-la-Chapelle¹⁵³. Une telle unification économique ne pouvait conduire qu'à une unification urbaine...

5.1.2. L'exemple d'Ottange-Nondkeil

A cinq kilomètres à vol d'oiseau au sud-est d'Audun¹⁵⁴, Ottange s'est développé le long de la vallée du Kaelbaach. Cette vallée est très étroite et encaissée et a induit un développement spatial particulier. La famille d'Hunolstein était maître de cette vallée comme des hauts-fourneaux de Rumelange en 1850. A cette époque, les établissements sont

¹⁵¹ Bednarek (M.H), *Audun, ville minière et frontalière*, Mémoire de maîtrise de géographie, Faculté des Lettres de Metz, 162p., p.46.

¹⁵² Idem, p. 96.

F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p. 294 : le tonnage de la minette réduit en Meurthe-et-Moselle et au Luxembourg n'est pas comptabilisé comme des exportations.

¹⁵³ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.313.

¹⁵⁴ Le plateau atteint ici 450 mètres. Il est riche en "fer fort".

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

étroitement liés aux unités luxembourgeoises : certaines mines (Ottange I et II) sont exploitées par la "Deutsche Luxemburgische Bergwerbes und Hütten Aktiengesellschaft" de Differdange. Un téléphérique relie Differdange et Ottange. Le site primitif d'Ottange est la confluence d'un ruisseau et du Kaelbaach, la vallée s'élargissant un peu. Avec le développement des activités minières, les cités ouvrières sont construites en 1892-1893 : cité Saint-Félix, cité Saint-Paul. Les maisons sont basses, à un étage et naturellement sans confort¹⁵⁵. Ces cités se localisent à la périphérie du village. Avec l'apport toujours important de population, de nouveaux quartiers sont construits en 1910-1912 à l'annexe Nondkeil, avec une capacité bien supérieure à ceux bâtis auparavant. Les maisons sont à deux étages et peuvent abriter quatre familles. Ces maisons se localisent au fond de la vallée. L'aménagement de ce site ne s'est pas fait sans difficulté ; le cas de Nondkeil est un peu similaire à Moutiers-sur-le-Woigot.

Volmerange-les-Mines est également un cas identique. Allongée le long de la vallée du ruisseau des Quatre Moulins, la ville est reliée par la vallée à Dudelange (Luxembourg).

5.1.3. Les villages du plateau

Ces villages ont vu se greffer un grand nombre de petites cités ouvrières correspondant à la multiplication des puits de mines : au noyau initial, souvent le village-rue, se sont surajoutés des quartiers ouvriers (les contraintes de sites sont ici inexistantes). Aucun effort particulier de structuration n'a été fait pour ces villages. On peut considérer que l'attention des Allemands s'est portée d'abord sur les centres urbains. Cette remarque relativise ce qui a été mentionné pour l'aménagement des vallées au nord. Ces villages étaient promis vraisemblablement à une intégration aux villes luxembourgeoises. Mais il paraît vraisemblable que peu de travaux auraient été entrepris s'ils avaient été isolés.

5.2. L'aménagement des villes des vallées de l'Orne et de la Fensch

a) L'aménagement de la vallée de la Fensch.

L'amont de la vallée de la Fensch a connu entre 1871 et 1914, une mise en valeur exceptionnelle de ses fonctions industrielles. La firme Hüttenverein-Aumetz-Friede a été créée en 1898 sur l'initiative des Rautenstrauch (qui disposaient des mines d'Aumetz) et des Reverchon (banquiers de Trèves), ainsi que d'actionnaires belges qui ont la maîtrise de la Société des hauts-fourneaux de la Paix dont le siège est à Bruxelles.

¹⁵⁵ M. Pecqueur, *Influence des activités industrielles sur la commune d'Ottange-Nondkeil*, Mémoire de maîtrise de géographie, Faculté des Lettres de Metz, 1978, non paginé.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Le site d'implantation est lié à la proximité des nombreuses mines dans le secteur Fontoy, val d'Algrange... De deux hauts-fourneaux en 1898, l'usine se renforce de laminoirs et d'une aciérie. L'usine, complète, arrive au troisième rang par sa production de fer et d'acier en 1913 (Cf. Tableau 11). Avec le renforcement des unités des établissements De Wendel, la population de l'amont de la vallée a enregistré une croissance extraordinaire.

En plus de la population italienne et allemande, les habitants de Stiring-Wendel (3.500 personnes) sont venus renforcer les effectifs d'Hayange¹⁵⁶.

Tableau 11 : L'évolution démographique des communes en amont de la vallée de la Fensch

Communes	1885	1900	1905
Hayange	5.893	8.510	10.068
Algrange	1.151	5.230	7.571
Nilvange	789	3.267	4.279
Knutange	1.366	3.445	4.891
Erzange	-	670	787
Serémange	-	1.196	1.323

Sources : A. Printz, Hayange, d'un siècle à l'autre, p.131

Alors qu'en 1880, les villages à l'amont de la vallée ne sont que de taille modeste, des cités ouvrières fleurissent sur les versants de la vallée. Différents types de cités voient le jour, reflétant les conceptions de chaque maître de forges.

5.2.1. Les cités De Wendel

La cité Gargan à Hayange, bâtie en 1857 est renforcée en 1882, comme la cité du Haut-Pont à Fontoy. Les "faubourgs" Saint-Jacques et des Alliés permettent d'accueillir en partie les ouvriers de Stiring-Wendel.

Ces habitations sont comme à Joeuf de qualité médiocre. Les casernes, comme certaines d'entre elles ont pu être surnommées, sont de longs bâtiments alignant des dizaines de logements le long de rues parallèles. Le site est parfois dangereux : par vent d'est, la cité Saint-Jacques est directement soumise aux poussières incandescentes de

¹⁵⁶ Inauguré en 1857 par Napoléon III, Stiring-Wendel (dont la voirie représente un W) était une cité ouvrière pourvue d'écoles, d'une église destinée à loger la population travaillant dans l'usine complète.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

l'aciérie Thomas¹⁵⁷. Un petit jardin donne toujours les revenus complémentaires aux ouvriers, les écarte d'activités "immorales". Une forte ségrégation dans l'occupation des logements doit favoriser "l'émulation", donner un sentiment de fierté qui doit contribuer un peu plus à la stabilité de la population. A la ségrégation sociale s'ajoute la ségrégation ethnique : chaque communauté s'ignore.

5.2.2. Les habitations construites par la Hüttenverein-Aumetz-Friede

Comme pour les cités De Wendel, il s'agit pour certaines habitations de longues barres. Les logements rue Castelnau à Nilvange en sont un exemple. Les bâtiments comportent ici deux étages. Chaque entrée dessert plusieurs logements dotés d'un nombre très élevé de fenêtres (on retrouve ici les conditions aérations et d'hygiène chères aux urbanistes allemands). De plus petits collectifs et des logements individuels existent en bordure de ces immeubles et le long de trois rues (Marne, Verdun et faubourg de l'Argonne). Les petits collectifs disposent de quatre logements desservis par deux entrées. La rue de Verdun, très aérée, est destinée aux cadres et aux employés.

Il ne faut pas surestimer l'ampleur de la construction de ces cités. En 1913, leur extension est encore assez limitée (Cf. carte N°37 de la vallée de la Fensch en 1926). De Wendel a construit jusqu'en 1905 à Nilvange, Knutange, Hayange et Serémange environ 520 logements. Comme le montre l'extrait de carte, l'urbanisation est loin d'avoir atteint son apogée. De nombreuses familles sont encore logées chez les particuliers¹⁵⁸. Ceci montre que l'extension de l'espace habité avait à peine commencé et que des projets d'aménagement pouvaient largement corriger les défauts d'une implantation confuse des premières constructions.

5.2.3. Le faible renforcement de la centralité de la ville d'Hayange

Le progrès considérable de la population, même si elle loge chez "l'habitant", aurait dû contribuer à l'essor du commerce et de nombreuses activités annexes. En fait, la société De Wendel exerce une emprise absolue sur la population. L'entreprise dispose en effet de coopératives d'alimentation qui freinent tout développement normal du commerce. Le pouvoir de l'entreprise en matière de logements et de consommation

¹⁵⁷ N. Mercier, *Structure et aménagement des cités ouvrières, diagnostic pour une ville de la vallée de la Fensch : Nilvange*, mémoire de maîtrise de géographie, Faculté des Lettres de Metz, 1978, 99p., p.11.

¹⁵⁸ Idem, pp.12-15 : la situation du domicile du personnel, concernant deux usines et employant 1.858 personnes montre que 59, 8% du personnel était logé chez les particuliers, 10% dans les cantines ou hôtels des ouvriers, 17% logés dans des cités.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

s'étend également à la protection sociale, aux loisirs et à l'"éducation" des ouvriers. Suivant l'objectif d'obtenir une main-d'oeuvre sage et stable, les caisses de secours sont mises en place. Elles protègent la main-d'oeuvre en cas de maladie, elles assurent une retraite à condition que l'ancienneté soit suffisante. Comme l'instabilité des ouvriers est forte, les caisses de secours se combinent avec le logement et les Konzern pour lier l'ouvrier à l'usine.

Face à l'entreprise toute puissante qui organise la vie de la population de son arrivée à sa mort, nul contre-pouvoir. En 1905, les Allemands engagent un processus de fusion pour les communes d'Hayange, Knutange, Nilvange, Algrange qui aurait regroupé 22.500 personnes¹⁵⁹. "L'opposition toute particulière de la société De Wendel" fit échouer le projet. Celle-ci y voit un danger pour son empire par l'alliance des industriels dirigeant les puissantes usines de Knutange et l'administration allemande "jalouse depuis toujours de la suprématie française des De Wendel". Une fusion des communes de Knutange, Algrange, Nilvange fut proposée ainsi que celle de Marspich, Hayange, Serémange-Erzange qui fut également ajournée. La création d'un Gross-Hayingen aurait permis selon les immigrants Allemands¹⁶⁰ d'assainir la ville, de créer une école.

Il en résulte une absence de plan d'aménagement, et la modernisation lente de la vallée : implantation du tramway (1912)¹⁶¹, l'abattoir (malgré l'opposition des bouchers ayant leur propre abattoir et celle de De Wendel), implantation des lignes téléphoniques en 1899.

Les entreprises ne sont pas diversifiées : à l'exception d'une brasserie qui remonte au XVII^{ème} siècle¹⁶², d'une fabrique d'allumettes qui disparaît en 1882, d'une savonnerie à Knutange, le bilan est bien maigre. Les services administratifs pour Knutange et Nilvange ne sont pas doublés : c'est le cas du bureau de poste en 1881, de la gare implantée en 1899. Ceci pose d'ailleurs des problèmes épineux ! Ces services, implantés sur le ban de Nilvange portent le nom de Knutange. Gare et poste prennent après négociation le double nom de Knutange-Nilvange.

¹⁵⁹ Ibidem, p. 131.

¹⁶⁰ En grande majorité dans la commune d'Hayange : 6.325 Hayangeois de langue allemande en 1900 contre 2.184 de langue française.

¹⁶¹ Ce tramway dessert la vallée de la Fensch de Thionville à Fontoy, avec embranchement à Florange-Fameck, Knutange, Algrange.

¹⁶² Celle de Knutange ferme ses portes en 1890, concurrencée par la brasserie de Fontoy dont la réputation est régionale.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

5.2.4. La vallée de l'Orne

La vallée de l'Orne, coupée par la frontière, se partage entre les usines de Moyeuivre appartenant à De Wendel et celle de la société rhénosphalienne, la Rombacher Hüttenwerke. Moyeuivre-Grande a vu se développer des cités ouvrières identiques par leur tristesse à celle de Joeuf ou de l'amont de la vallée de la Fensch. A Moyeuivre-Grande, De Wendel a édifié progressivement le long du versant gauche de la vallée, des "casernes" : cité Bauret (1880 sauf numéros 116 à 125), cité Gargan et cité Curel (avant 1910), cité Saint Robert, Balthazar, Libération, Grüninger et Sainte-Barbe (avant 1914)¹⁶³. Il s'agit de casernes alignées sans ordre que les réhabilitations rendront difficilement coquettes. Le centre de Moyeuivre-Grande présente les caractères d'une petite cité au passé riche. L'aménagement à cette époque s'est essentiellement borné à la construction d'un temple protestant.

Rombas, sur la côte de la Moselle, a connu comme Hagondange une expansion soudaine avec la création du complexe sidérurgique de la Rombacher Hüttenwerke. La population est passée de 1.310 en 1875 à 6.217 en 1910. Le centre ancien de Rombas est un village-rue orienté NNE-SSO sur un replat de la côte de Moselle. En 1898, cet ancien village cultivait la vigne sur 46 hectares¹⁶⁴ malgré les progrès de l'industrialisation à ses pieds. La ville neuve a été bâtie au pied du replat. A cette époque, le territoire communal de Rombas s'étend au-delà de l'Orne. La route qui unit Rombas à Clouange a été pourvue d'immeubles de deux à trois étages, établissant une continuité de la ville neuve vers Clouange. L'ensemble manque de cohésion : la cité de Stahlheim a été édifiée loin des deux "centres" de Rombas, de l'autre côté de l'usine. Cette cité est un modèle du genre comme la cité du Génibois à Joeuf : plan en damier (mais les carrefours sont ici plus nombreux), petites habitations sommaires. En 1902, Stahlheim devient une commune autonome, ce qui contraste avec la politique de fusion communale prônée par les Allemands.

5.3. La vallée de la Moselle

La vallée de la Moselle a vu avec l'Annexion la création des plus puissantes usines nouvelles de la région : Thyssen à Hagondange, Rombacher Hüttenwerke, Karlshütten... La place était libre pour ces très grosses unités qui tablaient à plus ou moins long terme sur la canalisation de la Moselle, tout comme l'avaient déjà fait les industriels à Novéant et

¹⁶³ Service central des Domaines de Sacilor.

¹⁶⁴ F. Reitel, *Les causes du déclin du vignoble mosellan*, s.e., 31p., pp.8-9 : au sud de Rombas, Marange-Silvange dispose de 123 ha (Marange, commune très viticole avait 96 ha en 1802).

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Ars. Les créations d'Homécourt, Joeuf, Auboué, Valleroy ne sont dues qu'à des causes historiques ; celle de l'usine de la Paix à Knutange a été motivée par la proximité d'une source exceptionnelle de minerai.

5.3.1. Uckange

Uckange a vu son destin basculer avec la création par Stumm des hauts-fourneaux. Le port de Lampen avait pris son essor dans les années 1830 lorsque les hauts-fourneaux d'Hayange puis de Moyeuve se mirent à fonctionner au coke. La situation d'Uckange était idéale, à mi-chemin entre les deux vallées, ce qui lui permit de devenir le centre de redistribution du coke sarrois qui était acheminé jusqu'à la confluence Sarre-Moselle pour remonter ensuite le cours de la Moselle. Carrefour de grandes routes et située sur la Moselle, la ligne de chemin de fer Metz-Thionville en 1852 avait contribué à une animation supplémentaire¹⁶⁵. De 1890 à 1910, la population d'Uckange double (1.056 pour 2.420) sous l'effet de l'implantation de l'usine. Les frères Stumm pourvoient aux besoins de leurs employés comme De Wendel dans la vallée de la Fensch et de l'Orne, grâce à un Konzum et à la création de cités ouvrières.

5.3.2. Hagondange

Le petit village a connu avec l'arrivée de Thyssen une modification importante de son paysage, déjà en phase d'industrialisation. L'arrivée de la firme change radicalement les données économiques de la commune par une croissance brutale de la population, l'implantation d'infrastructures nouvelles : caisse d'épargne, magasins...

Outre la gigantesque aciérie, le paysage hagondangeois voit l'émergence d'une cité ouvrière d'un type nouveau. Le plan, ainsi que la qualité de construction des habitations, montre une phase nouvelle dans l'édification des logements ouvriers. Les moyens financiers de Thyssen sont importants (ceux de De Wendel le sont également). Les idées de E. Howard et de C. Sitte ont fait leur chemin et sont partiellement appliquées.

5.3.3. Thionville

Appelée Diedenhofen, Thionville connaît une transformation importante de son paysage urbain : les anciennes fortifications détruites, une partie des terrains remblayés et rendus insubmersibles, un quartier nouveau de grande envergure est bâti. Les fortifications détruites (remplacées par une autre ceinture moins marquante dans le paysage), de nouvelles perspectives d'expansion urbaine sont offertes à Thionville. Des moyens de gérer cette expansion sont automatiquement accordés :

¹⁶⁵ A. Printz, *Uckange à travers les âges*, s.e., 211p., p. 136 : un pont enjambant la Moselle sera bâti en 1931.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Thionville absorbe les communes périphériques, même si elles ne sont guère étoffées (Beauregard, Elange, Guentrange, Volkrange, Marspich).

5.3.4. La croissance démographique et industrielle

La population de Thionville ne connaît pas une baisse aussi spectaculaire que celle connue par Metz lors des premières années de l'Annexion. Le nombre important d'optants¹⁶⁶ a été compensé par l'arrivée de Lorrains germanophones, souvent des villages environnants, des Luxembourgeois et des Allemands. De 7.168 habitants en 1875, la ville comptera 14.184 personnes en 1910, soit le double de sa population antérieure. Cette population subit une germanisation très profonde.

Ce renforcement démographique est lié à une promotion des fonctions industrielles et commerciales de la ville. Le plus grand apport vient de l'implantation des hauts-fourneaux par Roechling au sud de la ville sur le faubourg de Beauregard. Des projets d'extension avec l'implantation d'une aciérie ne voient pas le jour : la Première Guerre Mondiale annule ce projet comme celui de la société rhénane Gute Hoffnungshütte¹⁶⁷.

En liaison avec Thionville, Basse-Yutz connaît également une croissance industrielle liée à la gare de triage construite en 1878, une brasserie, des ateliers de chemins de fer, une usine de construction métallique.

La population thionvilloise, de 7.100 en 1875, est passée en 1900 à 10.052. Celle de Yutz, de 1.053 en 1875, à 3.601 en 1900. Cela justifie, avec la croissance industrielle, la destruction des remparts. Le 12 juillet 1900, Guillaume II donne son accord pour la cession des terrains militaires, soit un gain de 66 ha pour la ville, à condition que celle-ci adopte un plan d'urbanisme¹⁶⁸. Les travaux débutent en 1902 et s'achèveront en 1907.

Trois forts détachés sont construits, qui font partie de l'ensemble fortifié de Metz : les forts de Guentrange, Illange et Koenigsmacker. Ces forts d'un type nouveau répondent au progrès des techniques militaires.

5.3.5. Le plan Stubben (Cf. carte N°38)

L'urbaniste J. Stubben, qui a réalisé le plan d'extension de Köln, est chargé du projet. Cinq contraintes déterminent partiellement la configuration du plan : la sécurité contre les inondations, la propreté du

¹⁶⁶ F. Roth, Thionville sous l'Annexion, dans *Les cahiers lorrains*, 1983, pp.71-83, p.73 : Thionville, bien que faisant partie de la Lorraine germanophone, est à dominante française. De plus c'est une ville militaire où domine le sentiment patriotique.

¹⁶⁷ Idem, p. 76.

¹⁶⁸ P. Ziviani, J.C. Probst, P. Nicolas, *Le développement urbanistique de Thionville sous l'occupation allemande*, op. cit., p.1.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

sol, l'évacuation des eaux usées et des déchets, l'abondance d'eau et de lumière. Une fois les terrains remblayés et la ville future mise à l'abri des inondations, le plan semi radio-concentrique est adopté : il s'organise selon trois rings principaux, délimitant avec le reste de la voirie quarante-quatre îlots nouveaux¹⁶⁹. Les normes des grandes villes en Allemagne¹⁷⁰ sont utilisées, notamment dans l'architecture comme le pastiche, la renaissance allemande, la largeur des rues. A partir du centre historique, de grandes radiales rejoignent des centres secondaires extérieurs qui devraient constituer, sans doute à brève échéance, la banlieue thionvilloise : vers Karlshütte, vers Manom, vers Elange¹⁷¹. Les voies annulaires (celle extérieure reprend le tracé des anciennes fortifications) relient les radiales entre elles. Les grandes radiales et les voies annulaires de liaison sont les plus larges. Les secteurs délimités par ces voies principales sont encore divisés selon un tracé de rues secondaires. Selon cette hiérarchie des rues, les constructions vont pouvoir s'opérer selon une logique identique :

- les voies les plus larges sont bordées par des bâtiments de très grande taille, souvent des bâtiments publics tels que le lycée Charlemagne, l'hôtel des postes, le gymnase...
- des églises, non construites, sont prévues à proximité de jardins et de squares et apparaissent en perspective ;
- les îlots triangulaires (notamment ceux formés par les angles radiales/annulaires) sont utilisés pour les jardins publics. Les espaces verts sont aménagés, leur rôle n'étant pas négligeable dans le fonctionnement de la grande ville : ce sont des espaces collectifs qui favorisent à la fois les conditions d'aération de la ville comme l'identité collective de la population (surtout lorsqu'ils sont entourés par des bâtiments publics). Une cinquantaine d'immeubles étaient construits en 1914.

Ces projets urbains et industriels seront inachevés en 1914. Thionville, en 50 années d'annexion, semblait enfin avoir trouvé une place au sein de la région.

5.4. Metz

La deuxième ville d'Alsace-Lorraine connaît des transformations profondes entre 1871 et 1918. La ville est promue. Ses remparts, comme à Thionville, sont presque totalement rasés. Une nouvelle ceinture de

¹⁶⁹ F. Roth, *Thionville sous l'Annexion*, op. cit. p.78 : F. Roth emploie le terme de "bloc"

¹⁷⁰ Idem, p. 78 : les hauteurs des immeubles.

¹⁷¹ Ces radiales sont doublées à la périphérie de radiales secondaires, les surfaces à desservir étant de plus en plus importantes.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

forts est construite qui fera de Metz la plus "grande forteresse du monde". Comme à Strasbourg et à Thionville, le plan d'extension de la ville ne se fait pas au détriment de la vieille ville qui ne subit que des remodelages partiels.

5.4.1. Metz, première forteresse du monde en 1914

La stratégie du Général Von Schlieffen donne une place primordiale à la région messine et plus précisément à la vallée de la Moselle de Metz à Thionville. Celle-ci est destinée à bloquer les Français dans leur progression éventuelle vers la Rhénanie. Les aménagements de Metz ne seront conçus que dans cette optique. En 1890, Guillaume II donne à Metz le XVIème Corps d'Armée qui comprend 25.000 hommes.

La technique du canon rayé avait provoqué l'apparition des forts détachés à partir de 1860. Les Allemands perfectionnent encore cette première ceinture fortifiée en y adjoignant des batteries cuirassées. Les ouvrages sont en pierres, de plus en plus enterrés (environ 5 mètres). Ils sont achevés en 1885, lorsqu'une nouvelle invention militaire rend cette première ceinture obsolète : la mélinite qui permet l'usage des obus "torpille". Cette fois, les obus peuvent tirer avec précision à 10,8 km pour les canons de 100 mm¹⁷². Les militaires entament une deuxième ceinture d'un périmètre de 75 km, selon le même principe de base que les forts Séré de Rivières. Mais les ouvrages seront encore plus dispersés, certains plus cuirassés et enterrés et un nouveau matériau de construction est utilisé, symbole du vingtième siècle : le béton. L'ampleur du système en fait un procédé "révolutionnaire". Le "Feste" (groupe fortifié) est un fort gigantesque¹⁷³. La région fortifiée s'appuie sur la Moselle, comme obstacle naturel, et les deux pôles de Metz et Thionville. Les ouvrages ne sont guère distants les uns des autres : 18 km au maximum¹⁷⁴. En 1918, on compte quatorze forts¹⁷⁵, neuf Festen, six batteries cuirassées, dix-sept petits ouvrages et 2.700 abris ou observatoires construits pour la plupart durant la guerre (Cf. carte N°39).

Depuis le 21 décembre 1871, la loi allemande sur les zones de servitude (Rayongesetz) est appliquée en Alsace-Lorraine. Elle impose trois zones de servitude comme en France, mais ces zones sont plus profondes : 600 mètres, 375 mètres, 1.275 mètres (total 2.250 mètres). Pour les forts, deux zones de servitude sont appliquées, de 600 et 1650

¹⁷² F. Reitel, *Châteaux forts et fortifications*, Delta 2000, 1980, 96 p.

¹⁷³ Le Festen Driant s'étend sur 223 ha.

¹⁷⁴ C. Turrel, *Metz, 2.000 ans d'architecture militaire*, Ed. Serpenoise, 1986, 172p., p.119

¹⁷⁵ Les forts construits par les Français sont constamment améliorés. Le fort de Queuleu, dont la construction a démarré en 1867, a été achevé en 1873. En 1895-97, des batteries blindées sont construites reliées par galeries à la caserne centrale du fort.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

mètres. C'est un frein considérable pour Metz. Aucune extension n'est possible avant la destruction des remparts en 1902.

D'autre part, la construction des Festen mobilise une importante main d'oeuvre dans la région messine, donnant un semblant de vitalité à la deuxième ville d'Alsace-Lorraine. La construction de cet énorme système défensif retarde l'extension urbaine "volontaire" de Metz alors que Strasbourg entame dès 1880 la construction de sa ville nouvelle, sa (première) ceinture de forts étant achevée.

5.4.2. Metz, au coeur du système défensif

Les Festen étant implantés dans la région messine, il faut songer à compléter le système en donnant à Metz la place qui lui revient de droit. Guillaume II donne en 1898 son aval pour la destruction des remparts sud de Metz après leur déclassement en 1891. La nouvelle ceinture fortifiée ne rend plus nécessaire ce corset. Il faut au contraire moderniser la ville qui, gardant sa fonction militaire, y prend un autre rôle moins visible mais fondamental : elle doit être apte à organiser les conflits : il faut répartir les troupes dans les Festen, pouvoir éventuellement soigner un nombre important de blessés, disposer de lieux de haut-commandement sûrs. Le front sud des anciens remparts est détruit en 1902¹⁷⁶. Une nouvelle ville peut voir le jour : la Neustadt. L'astuce des Allemands est de combiner différents objectifs pour la Neustadt et l'aménagement du vieux centre de Metz. La vocation militaire de la nouvelle ville n'exclut pas le recours à l'art des villes qu'affectionnent les Allemands depuis qu'ils ont découvert C. Sitte. Elle est aussi un instrument de germanisation, de développement économique, une opération de développement pensé de l'espace urbain messin.

5.4.3. Des textes et des plans pour préparer l'extension pour Metz (Cf. carte N°40)

Pour ce faire, la ville¹⁷⁷ s'est dotée à partir de 1903 d'un plan d'extension. Il comprend un règlement de construction plus complet¹⁷⁸ qu'un premier texte paru en 1895¹⁷⁹.

¹⁷⁶ A l'exception de la Porte des Allemands et de la Tour Camoufle.

¹⁷⁷ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p. 423 : la municipalité de Metz disparaît en 1877, remplacée par un administrateur allemand, le Bürgermeistereiverwalter.

¹⁷⁸ *Bau-Ordnung für die Gemeinden Montigny, Plantières-Queuleu und Sablon vom 31 Juli*, Metz, Druckerei der Lothringer Zeitung, 1901. Ce texte était plus complet qu'un premier règlement appliqué seulement à Metz, paru en 1895 : *Bau-Ordnung für die Stadt Metz. Règlement sur la police des constructions pour la ville de Metz*, Metz, Buchdruckerei der Lothringer Zeitung, 1895.

¹⁷⁹ D. Laburte, J.J. Cartal, P. Maurand, *Les villes pittoresques, Etude sur l'architecture et l'urbanisme de la ville allemande entre 1870 et 1918*, op. cit., p.166.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

Le plan d'extension comprend quarante-six îlots. Des voies larges et doublées, exigées par les militaires ont été prévues, à la place des remparts (Kaiser Wilhelm Ring aujourd'hui Avenue Foch) et, reliant ce boulevard, deux boulevards nord-sud à vocations différentes :

- vocation militaire : ces boulevards (aujourd'hui, rue Delattre de Tassigny et rue de Verdun) permettent d'accéder aux principales casernes de Montigny. Le palais du Gouverneur¹⁸⁰, les casernes et locaux militaires qui l'entourent disposent d'une desserte exceptionnelle ;
- vocation urbaine : l'extension est une prolongation "naturelle" des grands axes messins : la rue Serpenoise et la rue des Clercs. Il est possible d'envisager à long terme une extension du centre suivant ces axes.

Les îlots ont été bâtis également selon cette double logique. Le plan d'extension divise en trois zones la nouvelle surface à bâtir. A chaque zone sont affectées des fonctions ainsi qu'un coefficient de densité. La zone I comprend les commerces et les habitations. La zone II est densément occupée par des logements. Toutefois, on peut y trouver des maisons individuelles. La zone III est une zone beaucoup plus aérée, comprenant pour l'essentiel des maisons isolées. Le quartier de la gare est en zone I, un quartier à la fois militaire et voué à des activités économiques : l'infrastructure de circulation relie les points stratégiques (casernes, forts, Palais du Gouverneur), les hôtels peuvent loger aussi bien les troupes que les voyageurs, la poste, le lycée, etc... Les constructions ont été obligatoirement mitoyennes. Les bords de la Moselle comprennent les habitations de faible densité : ce sont de très vastes résidences. Entre le quartier de la gare et le quartier résidentiel correspond la zone intermédiaire des grands boulevards vers Montigny-les-Metz.

Cette extension rend nécessaire une nouvelle organisation communale. La ville doit étendre son pouvoir géographiquement pour contrôler les résultats de sa nouvelle croissance. Le décret du 1er avril 1908 entraîne la fusion des communes de Plantières-Queuleu, Devant-les-Ponts. Sablon est intégré en avril 1914¹⁸¹. La surface communale triple : de 702 ha, elle passe à 2.200 ha. Montigny, malgré de nombreuses tractations et un aménagement de la Neustadt qui devait en faire une banlieue (grands boulevards nord-sud), conservera son autonomie.

¹⁸⁰ J.Y. Le Gall, *Le palais du Gouverneur*, Ed. Impact, 122p. : il a été construit de 1902 à 1905.

¹⁸¹ R. Bour, *Histoire de Metz*, op. cit. , p. 236.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

5.4.4. La construction des casernes

De 1880 à 1910, d'immenses casernes vont être construites, notamment le long de voies stratégiques ou à proximité des forts et du tout nouvel aéroport de Frescaty : Rue du Général Franiatte, Rue Belle-Isle... Metz se dote également d'un hôpital militaire - le plus vaste de France - aujourd'hui classé monument historique. Ces dispositifs s'intègrent aux Festen et constituent leur prolongement urbain.

5.4.5. Les opérations de détail

La vieille ville n'est que peu remodelée. Les constructions les plus marquantes sont les temples (de Garnison et Protestant), le Palais (rue du Palais)... La Seille a été détournée de son cours naturel, son tracé ancien étant incompatible avec l'esprit hygiéniste des urbanistes allemands. La ville modernise son infrastructure : elle se dote d'une usine d'électricité autonome comme les nombreux petits centres du bassin sidérurgique, complète son réseau d'égouts, assainit les secteurs les plus dégradés par la surpopulation¹⁸².

Economiquement, la ville n'a pas eu le temps de connaître un essor semblable à celle des usines sidérurgiques. De Wendel, qui évolue dans les plus hautes sphères industrielles allemandes¹⁸³ n'a pas favorisé la vieille cité. Son fief est à Hayange et Guy De Wendel a même fait bâtir un nouveau château en 1904-1905 dans un style néo-gothique¹⁸⁴. Les liaisons entre Metz et le bassin sidérurgique sont faibles, résultant d'un contrôle économique extérieur à la région et de plus en plus lointain. Metz comprend évidemment quelques administrations telles que le service des mines. Les entreprises nouvelles qui se sont implantées à la périphérie ne sont que très peu en liaison avec l'énorme complexe industriel qui se développe à ses portes¹⁸⁵. Ce rôle était dévolu à Thionville. On peut citer néanmoins l'exemple original de G. Weiss qui fut à l'origine de l'implantation d'une grosse laiterie destiné à alimenter Metz et le bassin industriel¹⁸⁶. La périphérie de Metz, compte tenu de ses dispositions naturelles et d'une politique de développement, a développé

¹⁸² D. Laburte et al., op. cit., p. 14 : le premier rapport de l'inspection au logement en 1905 classe Metz en tête des villes allemandes pour sa surdensité des logements.

¹⁸³ P. Fritsch, *Les Wendel, Rois de l'acier français*, op. cit., 1976.

¹⁸⁴ J. Bourgasser, *Hayange au fil des ans*, 1985, p.48.

¹⁸⁵ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p. 340 : les industries de transformation se sont faiblement développées dans la région, résultant d'implantations de filiales souvent rhénanes ou du Siegerland. Deux d'entre elles se situent dans la banlieue messine, à Devant-les-Ponts (Constructions métalliques Köster, Haberer et Cie). Les autres se localisent à Thionville (Lederische Werke), à Basse-Yutz (Stähler), à Hagondange (Folzer). La boulonnerie d'Ars-sur-Moselle, achetée par Thyssen, est située comme les autres entreprises de transformations dans la vallée de la Moselle.

¹⁸⁶ F. Roth, *La lorraine annexée*, op. cit., p.421.

- Les héritages : de 1871 à 1914, l'intégration dans l'Empire Allemand -

les productions maraîchères et viticoles (pour la production de mousseux). D'autres communes au nord de Metz ont également de grosses surfaces en vignes (Marange :123 ha, Thionville : 103,2)¹⁸⁷.

La période de 1871 à 1914 constitue pour la région messine une période d'expansion industrielle et démographique exceptionnelle. Les Allemands apportent à Metz et Thionville leur expérience en matière d'aménagement urbain et il semble qu'en 1914 les conditions étaient réunies pour faire de la vallée de la Moselle un espace industriel moderne, doté de deux pôles urbains principaux. Hagondange paraissait voué à devenir un centre intermédiaire entre les deux villes. Une volonté de structuration urbaine du bassin sidérurgique est moins évidente à déterminer. Elle s'est heurtée partiellement au "patriotisme" wendelien, qui a refusé toute réforme allant dans le sens d'un aménagement global des cités et à la puissance des entreprises sidérurgiques qui ont tenté de prendre en main le pouvoir communal.

La frontière qui traverse le gisement ferrifère a induit un aménagement différencié (Cf. carte N°41). Le Pays Haut se caractérise surtout par l'absence de véritables villes, les centres d'extraction miniers se contentant de se doter de cités ouvrières. Malgré des conditions naturelles extrêmement défavorables, le gisement a été exploité et des centres sidérurgiques se sont montés, entraînant l'arrivée massive d'une population cosmopolite.

¹⁸⁷ F. Reitel, *Les causes du déclin du vignoble mosellan*, op. cit., p.11 : la crise du phylloxéra touche très durement le vignoble messin pour lequel les autorités allemandes dépenseront près de 4,5 millions de marks en Alsace-Moselle.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

PARTIE IV : **D'UNE GUERRE A L'AUTRE (1914-1945)**

CHAPITRE 1 : LE DEROULEMENT DE LA GUERRE **ET SES CONSEQUENCES IMMEDIATES**

A) LE CONFLIT

1914 marque le début d'une guerre longue et terrible où l'Armée Allemande, déployée de Sedan à Belfort, utilise le pôle militaire messin pour organiser sa stratégie et sa logistique. Toute la région messine connaît le dur régime militaire mis en place depuis le début du conflit (les programmes de germanisation, les couvre-feux, les contrôles). Les usines sidérurgiques, si dépendantes du coke de la Ruhr, subissent des manques d'approvisionnement. L'absence de canalisation de la Moselle est très mal ressentie par les industriels. La main-d'oeuvre fait défaut, surtout depuis le départ des Italiens qui ont déserté la région¹⁸⁸. Une population russe, environ 15.000, les prisonniers de guerre viennent renforcer les effectifs des ouvriers en 1917. Les usines De Wendel sont particulièrement touchées par la pénurie de main-d'oeuvre dont le recrutement autoritaire sert en priorité les unités allemandes¹⁸⁹. Le bassin de Briey, occupé, est destiné à être rattaché à l'Allemagne, une fois le conflit gagné par les Allemands. En attendant, les usines sont démantelées, expédiées en Allemagne. Les sociétés françaises, dont De Wendel, sont déclarées en liquidation en 1917¹⁹⁰

¹⁸⁸ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p. 609.

¹⁸⁹ Idem, p.610 : les usines De Wendel fonctionnent au tiers de leur capacité de 1913 à 1917 après un arrêt complet de six mois entre août 1914 et janvier 1915. L'usine d'Hagondange fonctionne aux neuf dixièmes de ses capacités par rapport à 1914, les autres entreprises allemandes à 60%.

¹⁹⁰ Ibidem, p. 635.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

B) LA FIN DE LA GUERRE ET UN NOUVEAU TRAUMATISME DEMOGRAPHIQUE

La signature de l'armistice le 11 novembre 1918 offre aux Français le recouvrement de leur souveraineté sur l'Alsace-Lorraine. Mais un simple retour aux cadres antérieurs à 1871 est impossible. Les structures régionales et administratives allemandes ne peuvent s'effacer.

1. La conservation de structures juridiques particulières

En retournant à la France, l'Alsace-Lorraine perdait ce statut particulier de "Terre d'Empire" (Reichsland) qui lui avait valu durant cinquante ans une administration directe par l'Empire Allemand. Pendant cette période, les Allemands ont introduit progressivement de profondes modifications dans le droit, en maintenant toujours un important pouvoir à Berlin¹⁹¹ : le droit du commerce, de l'urbanisme bien sûr, de la sécurité sociale, du travail, sont autant de domaines touchés par les réformes.

Lors de l'armistice en 1918, la France choisit de "désannexer progressivement" l'Alsace-Moselle. La résistance locale a largement contribué à faire subsister des lois qui apparaissaient comme justes et modernes. Un retour pur et simple à la législation française constituait une perte de nombreux avantages. Après tergiversations, la loi du 19 octobre 1918 fait des départements recouverts des zones particulières, régies de façon transitoire par les lois allemandes. De lois en lois, la Moselle et l'Alsace disposent toujours du régime local, lequel demeure depuis 1919 transitoire. La loi du premier juin 1924 introduit l'essentiel des réglementations en matière civile et commerciale de la Moselle. Elle maintient le droit de l'urbanisme (15° de l'article 7, Titre I de la loi), certaines dispositions financières propres aux Caisses d'Epargne¹⁹², ainsi que bien d'autres mesures sur l'enseignement, etc....

¹⁹¹ "Historique : les sources du droit local" dans *Le classeur juridique* : progressivement, car comme le rappelle l'article, la législation française était assez répressive pour les Allemands et leur permettait dans un premier temps de ne pas sombrer dans une désorganisation juridique (apportée par l'introduction de lois fédérales encore mal définies à cette époque en Allemagne).

¹⁹² Cette disposition, datant d'une loi d'Empire du 14 juillet 1895 remaniée en 1911, faillit être abrogée en 1945. Le tollé fut tel, que seules des mesures transitoires furent à nouveau utilisées. Cette loi permet aux Caisses d'Epargne locale d'utiliser 50% du montant des fonds collectés sur livret A et B (contre 50% du montant des intérêts pour les Caisses d'Epargne de la France de "l'intérieur".

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

2. Le retour à la France accentue un traumatisme démographique

Il a commencé en 1914. La population de la région a beaucoup souffert du conflit : expulsions, déportations ont contribué à affaiblir la présence française. Le départ des immigrés allemands (plus de 100.000 Allemands ou de descendance allemande) dont près de 30.000 messins prive la région de forces vives. En l'espace de cinquante ans, la population a été meurtrie plus que toute autre en France. Metz, en réponse à sa fidélité, recevra tout de même la croix de la Légion d'Honneur¹⁹³. La ville a perdu ses prestigieuses écoles militaires, sa Cour d'appel. L'antagonisme Metz-Nancy, occulté durant cinquante ans par l'esprit de revanche, refait surface : Metz veut reconquérir sa place perdue. Lors d'un Conseil municipal de 1925, la municipalité se prend à rêver : *"Agréablement située sur les rives si jolies de la Moselle entre une région industrielle et une région agricole, débarrassée de ses établissements militaires qui la paralyse et des fortifications qui l'étouffent encore, Metz pourrait s'organiser et se développer, devenir une véritable capitale de l'Est projetant l'influence et l'expansion de la France vers la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne."* Nancy, pétrie de culture française, est forte de son héritage économique et démographique concédé par la Moselle et l'Alsace annexées en 1870. Strasbourg, redevenue capitale incontestée de l'est de la France, Nancy veut au moins conserver la place de première ville de Lorraine. Metz et Nancy vont recommencer à se disputer âprement la primauté en Lorraine.

3. La restructuration industrielle

Les Allemands ont été contraints d'abandonner un patrimoine industriel exceptionnel. L'intégration économique de la Lorraine à l'Allemagne était presque achevée lorsque la première Guerre Mondiale a éclaté¹⁹⁴, ceci tant au niveau des échanges commerciaux que des intégrations financières des entreprises. Les entreprises à capitaux français ont orienté leurs marchés vers l'Allemagne. Déjà peu nombreuses dans la région messine, elles sont contraintes à réorganiser leurs débouchés vers la France. Les Allemands avaient démonté progressivement les usines du Pays Haut, répondant ainsi à une volonté de détruire le potentiel sidérurgique meurthe-et-mosellan alors que les besoins en fer et en matériel se faisaient pressants. Les usines d'Hagondange et de Thionville avaient bénéficié de cette manne¹⁹⁵. Les

¹⁹³ Alors que Strasbourg se verra doté de la seconde Bibliothèque Nationale de France.

¹⁹⁴ F. Roth, *La Lorraine annexée*, op. cit., p.656.

¹⁹⁵ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p. 206 : les fours martin de Longwy sont, par exemple, transférés à Rombas.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

établissements d'Homécourt sont ainsi hors d'usage. Les groupes sidérurgiques, après quatre années de difficultés, ont de faibles moyens en 1918. Ils sont incapables d'acquérir les usines et les mines allemandes aux prix estimés par les Allemands avant 1914. Les mines d'Ottange, Rombas, Knutange, Audun-le-Tiche, Thionville, Rédange et Hagondange, sont cédées au prix de 385 millions de francs alors qu'elles valaient en temps de paix huit milliards de francs.¹⁹⁶ Il en est de même pour les usines sidérurgiques qui vont rapidement réaliser des bénéfices colossaux. Ceci est le "cadeau" du gouvernement français, une réparation des dommages de guerre. Les industriels sont ainsi les principaux bénéficiaires et non la communauté messine dans son ensemble. Grâce à cet arrangement et suivant la logique du développement économique entamé en 1890-1910, les entreprises poursuivent leurs fusions et constituent des groupes d'une envergure nouvelle. Le tableau ci-dessous récapitule les intégrations des entreprises allemandes aux supergroupes constitués après-guerre.

La Marine-Homécourt-Micheville-Pont-à-Mousson devient le premier groupe sidérurgique de la région, associant les mines d'Homécourt, de Landres, d'Auboué, des mines de la vallée de l'Orne (Orne, Saint-Paul, Sainte-Marie, Pauline-Grenze), de Rédange, Fontoy, Ottange I et II, ainsi que les usines d'Homécourt, Micheville, Auboué, Pont-à-Mousson, Rombas, Maizières et Rédange. Les sites luxembourgeois de Differdange, Rumelange et Dillingen sont également intégrés. Le groupe De Wendel-Schneider-A.R.B.E.D.¹⁹⁷ rassemble de même de très importantes unités françaises et luxembourgeoises, localisées surtout dans la vallée de l'Orne et de la Fensch (la vallée de la Fensch est sous la complète domination du groupe De Wendel). Le bassin de Longwy s'individualise par la constitution de la Société Lorraine Minière et Métallurgique. elle prend également possession des usines de Thionville qui dépendaient durant l'Annexion des Aciéries de Völklingen. Afin de poursuivre ce rééquilibrage, cette aciérie est constituée en société à laquelle la Société Lorraine Minière et Métallurgique participe. L'Union des Consommateurs des Produits Métallurgiques et Industriels naît de l'association de plus de 400 sociétés différentes telles que Panhard, Renault, de Dietrich et Cie...

¹⁹⁶ Idem, p. 207.

¹⁹⁷ A.R.B.E.D. a été fondé en 1911 à la suite de fusions.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

**Tableau 12 : Forges et usines sidérurgiques: les tenants successifs
(1880-1918)**

Commune d'implantation	Propriétaires successifs	Date	Supergroupe en 1920
Ars	Karcher et Westermann	1849-1892	-
Ars	-Dupont et Dreyfus -LothringerEisenwerke -Thyssen A.G.	1846-1872 1872-1914 1914-1918	U.C.P.M.I.
Novéant	-Puricelli. Vezin-Aulnoye -Hüttengesellschaft Novéant	1862-1871 1871-1876	-
Maizières	-Lamarche et Schwartz -Sambre und Mosel -Montangesellschaft Saar und Lothringen -Thyssen	1871-1897 1897-1898 1898-1912 1912-1918	Sambre et Mosel
Maizières	-Moselhütte -Rombacher Hüttenwerke -Société Lorraine des aciéries de Rombas	1898-1904 1904-1918 1919	La Marine-Homécourt- Micheville-Pont-à-Mousson
Rombas	-Rombacher Hüttenwerke -Société des aciéries de Rombas	1898-1918 1919	La Marine-Homécourt- Micheville-Pont-à-Mousson
Hagondange	-Stahlwerk Thyssen A.G. -Unions des consommateurs des produits métallurgiques et industriels (U.C.P.M.I.)	1912-1918 1920	U.C.P.M.I.
Moyeuivre-Grande et Hayange	Les Fils de François De Wendel, Les Petits-Fils de François De Wendel	1871-1951	A.R.B.E.D.-De Wendel- Schneider
Fontoy	-Fentscher Hütte -Aumetz-Friede -Société Métallurgique de Knutange (S.M.K.)	1897-1904 1904-1918 1919	A.R.B.E.D.-De Wendel- Schneider
Knutange	-Aumetz-Friede -Lothringer Hütten und Bergwerksvereins in Nilvingen-Knutingen -Société Métallurgique de Knutange	1896-1917 1917-1918 1919	A.R.B.E.D.-De Wendel- Schneider
Thionville	-Roehling -Société Lorraine Minière et Métallurgique	1898-1918 1919	A.R.B.E.D.-De Wendel- Schneider
Uckange	-Gebrüder Stumm -Société des Forges et des Aciéries du Nord et de la Lorraine	1890-1918 1920	Société des Forges et des Aciéries du Nord et de la Lorraine
Audun-le-Tiche	-Bauret, Lejeune et Cie -Aciérie d'Angleur -Aachener Rote Erde A.G. Gelsenkirchener A.G. -Société Minière des Terres Rouges	1881 1881-1903 1903-1909 1903-1918 1919	A.R.B.E.D.-De Wendel- Schneider
Ottange	-Hunolstein, Jahiet, Gorand, Lamotte et Cie -Hauts-fourneaux de Rumelange -Hauts-fourneaux Réunis de Rumelange et de St- Ingberg -Deutsch-Luxemburgische	1861-1881 1881-1905 1905-1911 1911-1918	Associé à La Marine- Homécourt-Micheville-Pont- à-Mousson pour former l'H.A.D.I.R.
Rédange	-Dillinger Hütte -Société des mines et usines de Rédange Dilling	1881-1918 1919	La Marine-Homécourt- Micheville-Pont-à-Mousson

Source: F. Roth, La Lorraine annexée, op. cit., p.319.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

Le mouvement de concentration qui affecte la sidérurgie dans le nord de la Lorraine en 1920 ne correspond pas à une volonté de rationalité géographique. Thionville et Uckange échappent à De Wendel. Les nouveaux groupes ont permis l'arrivée en Lorraine des sociétés françaises "de l'intérieur". Les groupes locaux n'ont plus de pouvoir et ne pourront imposer une politique économique régionale. Les usines lorraines se trouvent dans une position d'exécutant et la région n'a désormais que peu de moyens d'accéder au rang d'une région véritablement industrielle, à moins que les industriels français, lorrains et le gouvernement n'en décident autrement.

4. La difficile reprise des activités économiques

4.1. L'activité métallurgique

Alors que le bassin de Nancy n'a pas été démantelé par les Allemands - certaines unités périssent rapidement du fait de leur obsolescence - l'amont de la vallée de l'Orne et le bassin de Longwy sont reconstruits, une reconstruction qui pâtit de l'absence de rationalité des groupements financiers. La pénurie de coke¹⁹⁸ s'ajoute aux difficultés de la reprise (reconquête de nouveaux marchés, crise de 1921). Les entreprises allemandes ne parviennent pas à équilibrer leur budget et il paraît évident que "*la Moselle fut sacrifiée à cette date*"¹⁹⁹. En 1929, la Meurthe-et-Moselle produit plus que l'ancienne Moselle annexée grâce à ses unités neuves. C'est un renversement complet de la situation de l'Annexion. Malgré l'avance considérable qu'avait acquis la vallée de la Moselle, ce secteur apparaît comme le moins performant de l'espace Sarre-Lorraine-Luxembourg. En 1929, il n'a toujours pas atteint l'indice 100 de 1913 alors que la Meurthe-et-Moselle l'a déjà dépassé²⁰⁰. L'essor de la Sarre, aux conditions pourtant similaires à celles de la Moselle annexée, est spectaculaire (indice d'environ 150). La production d'acier s'améliore mais on ne crée pas d'unités nouvelles, se contentant de renforcer celles existantes. Les complexes sidérurgiques se complètent de cokeries afin de mettre fin à une dépendance extérieure. En adoptant une politique de développement frileuse, la sidérurgie lorraine prend du retard dès cette date, ce qui ne cessera de la pénaliser ensuite. La crise mondiale atteint très profondément les activités. Elle se poursuit dans la région jusqu'au début de la Seconde Guerre Mondiale, alors qu'elle s'est déjà résorbée dans les autres pays producteurs. Ce marasme économique

¹⁹⁸ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit. p. 239.

¹⁹⁹ Idem, P.241.

²⁰⁰ Ibidem, p. 243 : la Meurthe-et-Moselle atteint presque 120.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

pousse les unités à une nouvelle modernisation, avec l'emploi plus fréquent des convertisseurs Martin et des fours à fonte électriques.

4.2. Les autres activités économiques

Elles connaissent un timide réveil, notamment celles induites par les activités métallurgiques. A Jouy-aux-Arches, est créée par exemple en 1926 une unité pour traiter le goudron des cokeries²⁰¹. A Briey apparaît pour la première fois en 1932 une entreprise de sous-traitance : la Socoxyl, chargée de produire de l'oxygène liquide²⁰². Mais le bilan n'est pas extraordinaire : la diversification des activités ne s'opère pas. La crise de 1929, la structure économique et sociale lorraine se combinent pour faire des vallées Fensch-Orne-Chiers-Moselle les chasses gardées des sidérurgistes.

²⁰¹ J.C Bonnefont et al., *La Lorraine de 1900 à nos jours*, Privat, 1979, 455p., p.129.

²⁰² P. Mangin, *S.O.S. Pays-Haut*, op. cit., p.1007 : L'oxygène remplaça les explosifs classiques dans les mines de fer ; cette entreprise disparaît en 1984. Ce fut la seule entreprise importante de Briey au cours de ce siècle...

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

CHAPITRE 2 : AMENAGEMENT ET URBANISME : DE NOUVEAUX TEXTES EN FRANCE

A) UNE REGLEMENTATION NOUVELLE

Jusqu'en 1884, les gouvernements français se sont contentés d'officialiser par des textes, des mesures de détail concernant l'aménagement des villes. La loi du 5 avril 1884 donne les bases de l'organisation communale en France et impose par son article 136 un plan d'alignement et de nivellement à toutes les communes. Cette mesure s'applique particulièrement à la région parisienne qui croît dans la plus totale confusion. Jusque 1902, la plus totale liberté existait dans la construction d'édifices : ce n'est qu'en 1902 (par la loi du 15 février) qu'un permis de construire devient obligatoire, limité aux agglomérations de plus de 20.000 habitants ! La notion d'agglomération avait ainsi fait son apparition dans les textes réglementaires sur l'aménagement urbain.

1. La loi de 1919 : une première expérience dans l'aménagement d'ensemble des villes

La loi du 14 mars 1919 concernant les opérations d'extension et d'aménagement des villes donne un cadre nouveau pour tenter d'organiser la croissance des grandes villes en France. Ce texte diffère beaucoup des réglementations qui furent appliquées à Metz ou Thionville durant l'Annexion vingt ans auparavant. L'avance des autorités allemandes en la matière était indiscutable.

La loi de 1919 impose à toutes les villes de plus de 10.000 habitants de se doter d'un "*plan d'embellissement et d'extension*". Ces plans doivent être conçus dans un délai de trois ans. En 1923, toutes les villes de 10.000 habitants et plus auraient dû disposer d'un tel document. Ce ne fut évidemment pas le cas. Le plan doit fixer les conditions de création des voiries, des espaces publics : parcs, places, monuments, édifices publics. Doivent figurer également les réserves foncières, les équipements de base tels que le réseau d'assainissement, la distribution d'eau potable. Les villes françaises sont loin en 1919 d'être équipées. Une commune sinistrée (par un cataclysme, la guerre qui vient de s'achever) doit fournir dans les trois mois un plan d'alignement et de nivellement (selon la loi de 1884) ainsi qu'une étude sommaire d'un projet d'aménagement. Les frais de la constitution de ces plans sont à la charge

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

de la commune à moins que celle-ci ait été sinistrée ou qu'elle présente des qualités pittoresques et artistiques²⁰³.

Afin de contrôler la réalisation de ces plans, cette loi institue la commission départementale d'urbanisme. Celle-ci est formée d'une commission départementale des sites et monuments naturels, d'un conseil départemental de l'hygiène, des bâtiments civils, ainsi que de quatre maires (la Moselle compte en 1919 plus de 750 communes...) désignés par le Conseil Général. Cette commission a un rôle consultatif sur tous les plans d'aménagement ainsi que toute autre affaire que le Préfet "*juge utile de lui soumettre*". Une commission à l'échelle nationale - la commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes - est également créée²⁰⁴. Elle est chargée d'établir les règles générales pour l'application de la loi et donne son avis sur toutes les affaires que les ministres de l'Intérieur et des régions libérées jugent bon de lui soumettre. La commission peut néanmoins demander à délibérer sur un projet particulier.

Les plans et programmes sont d'abord soumis à l'approbation du préfet qui doit "*donner un avis motivé*" puis en dernier ressort par le Ministre de l'Intérieur. Les projets ayant été approuvés par le ministre de l'Intérieur sont déclarés d'utilité publique.

Quelques nuances sont apportées pour différentes catégories de communes. Cette loi s'applique également :

- à toutes les communes du département de la Seine ;
- aux communes de 5.000 à 10.000 habitants ayant connu une croissance supérieure à 10% entre deux recensements ;

²⁰³ Les commissions départementales des sites et monuments naturels sont chargées par cette loi d'établir la liste des communes dites pittoresques, artistiques ou historiques.

²⁰⁴ Cette commission comprend deux sénateurs, quatre députés élus, deux conseillers d'Etat, quatre maires désignés par le ministre de l'Intérieur, un par le ministre chargé des régions libérées, à raison de deux pour les communes de 20.000 à 50.000 habitants et deux pour les communes de plus de 50.000 habitants. S'y ajoutent le directeur d'administration départementale et communale au Ministère de l'Intérieur, le directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au Ministère de l'Intérieur, quatre membres du Conseil supérieur d'hygiène publique, quatre membres du conseil supérieur des Beaux-Arts, quatre membres du conseil général des bâtiments civils (désignés l'un et l'autre par leurs collègues), ainsi que quatre urbanistes, architectes ou "autres personnes particulièrement qualifiées" désignées par le ministre de l'Intérieur (deux membres) et par le ministre des régions libérées (deux membres). La commission comprend ainsi 30 membres, auxquels peuvent s'ajouter (sans restriction de nombre) des rapporteurs qui ont une voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent. Une attention particulière a été accordée aux problèmes de l'hygiène qui continuent d'attirer l'attention en France (le choléra a fait une apparition à Marseille et Toulon en 1910-11). On peut constater le pouvoir très important du ministre de l'Intérieur (J. Pams) et secondairement du ministre des régions libérées : A. Lebrun a la charge de ce Ministère. Polytechnicien et ingénieur, A. Lebrun est originaire de Mercy-le-Haut (Pays-Haut meurthe-et-mosellan) et a été député de Meurthe-et-Moselle de 1911 à 1914. Il n'est pas représentant des régions libérées au sens strict du terme (Alsace et Moselle).

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

- aux stations balnéaires, maritimes, climatiques, sportives et autres, dont la population augmente brutalement au cours de l'année de plus de 50% ;
- aux agglomérations, quelle que soit leur importance, présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique ;
- aux groupes d'habitations et aux lotissements créés ou développés par des associations, des sociétés ou des particuliers.

Cette loi est très ambitieuse dans les délais de réalisation des plans qu'elle impose à des communes souvent inexpérimentées. Seules les différentes affectations des terrains sont mentionnées. La méthode pour l'établissement de leur extension, leur localisation, fait cruellement défaut. Le plan d'urbanisme ne fait qu'imposer une discipline aux communes et aux particuliers en fonction de l'extension périphérique de la voirie des espaces urbains préexistants. On peut douter de l'efficacité de la commission supérieure d'urbanisme dont les trente membres doivent guider plus d'une centaine de communes.

Le ministre de l'Intérieur dispose d'un pouvoir illimité. Le Préfet joue au niveau local un rôle très important : il contrôle la préparation des travaux, nomme au besoin les architectes et urbanistes chargés de la réalisation des plans, si les communes ne l'ont pas fait dans les deux mois qui suivent l'entrée en vigueur de la loi. Il décide également du caractère intercommunal d'un projet ²⁰⁵ : le cas de Metz avec Montigny-les-Metz est un exemple très frappant de coopération intercommunale qui aurait dû s'élaborer. En fait, il n'en a rien été. Enfin, on peut noter l'attention particulière qui est portée aux communes artistiques, pittoresques : il semble y avoir une volonté profonde de protéger le patrimoine architectural après les destructions importantes de la première guerre mondiale²⁰⁶.

2. Son inapplication dans la région messine

Cette loi n'a pas été appliquée dans la région messine. Lorsqu'elle parut en 1919, le recensement date de 1910 en Alsace-Moselle et 1911 dans le reste de la France. Les communes de 5.000 à 10.000 habitants ne

²⁰⁵ Article 9 : Lorsque le projet de reconstruction et d'aménagement, d'embellissement et d'extension est de nature à intéresser plusieurs communes du département, le préfet peut provoquer une étude d'ensemble de ce projet de la part des municipalités intéressées et instituer, même d'office, des conférences intercommunales, en vue de la constitution de syndicats de communes, conformément aux prescriptions des articles 116 et 169 de la loi du 5 avril 1884. A noter que la loi du 28 mars 1890 complétait cette organisation intercommunale avec la création des syndicats intercommunaux.

²⁰⁶ M. Reinhard (sous la direction de), *Histoire de France*, Tome I : des origines à 1715, 512p., Tome II, de 1715 à 1946, 509p., Larousse, Paris, 1954, Tome II, p. 429 : Sur 1.190.000 bâtiments des territoires envahis, plus de 800.000 sont partiellement ou totalement détruits.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

pouvaient être concernées que sept années plus tard : l'augmentation de 10% de la population doit s'effectuer entre deux recensements quinquennaux successifs et ce n'est qu'après la première guerre mondiale, lorsque paraissent les lois sur l'urbanisme, que des recensements de population ont lieu tous les cinq ans (contre dix auparavant). Recensements de population et réglementations urbaines apparaissent liés dès l'origine. Les communes de la région qui auraient dû être concernées par un plan d'embellissement en 1919 sont les suivantes :

Tableau 13 : Communes de plus de 10.000 habitants soumises à la loi de 1919

Communes	Population en 1910 ou 1911
Hayange	11.482
Metz	79.318
Montigny-lès-Metz	14.017
Thionville	14.101
Pont-à-Mousson	14.009
Longwy	11.144

Moyeuvre-Grande avec 9.555 habitants atteint presque le seuil requis. Le recensement de 1921 met en évidence la baisse démographique sévère dont sont victimes les communes. Longwy et Pont-à-Mousson sont tombés sous le seuil de 10.000 habitants (avec respectivement 9.033 et 8.891 habitants). Mais les quatre communes mosellanes restent au-dessus de 10.000 habitants. Vraisemblablement, celles-ci auraient dû faire l'objet d'un plan d'embellissement ou, dans le cas de Montigny-lès-Metz, d'une intégration au plan d'embellissement de Metz. En dehors du plan de Metz étudié plus loin, il n'y a pas de document d'archives montrant des efforts faits en ce domaine. Car les lois de 1919 et 1924 ne sont pas applicables en Alsace-Moselle, puisque la loi du 1er juin 1924 a maintenu la loi communale de 1895.

Néanmoins, il faut remarquer qu'un grand nombre de communes du bassin sidérurgique auraient dû mettre au point un plan d'embellissement si cette loi avait été applicable à partir de 1921²⁰⁷.

²⁰⁷ Au recensement de 1926, les communes de Nilvange, Joeuf, Algrange, Audun-le-Tiche et Villerupt avec des taux d'accroissement de population parfois supérieurs à 20% (Audun-le-Tiche) auraient dû être très concernées par ces plans d'embellissement. C'est également le cas des communes d'Hayange, Longwy et Moyeuvre-Grande (ayant dépassé le cap des 10.000 habitants).

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

B) CROISSANCE ET AMENAGEMENT DES VILLES DE LA REGION MESSINE

1. Le plan d'embellissement de Prost à Metz, son inapplication partielle

Lorsque les Français reprennent possession de Metz, ils retrouvent une ville agrandie, assainie, dotée d'un réseau d'adduction en eau des plus modernes en France, autonome dans sa production d'énergie électrique. La ville vient de perdre 30.000 habitants et semble vidée de ses habitants. En l'espace de quinze années, la ville passe de 62.311 en 1921 (elle en avait 79.318 en 1910) à 83.119 personnes (1936). Elle n'a ainsi fait que récupérer un seuil de population. Pourtant, un nouvel avenir se prépare pour la ville de 1920 à 1932. De nouveaux aménagements doivent lui permettre de justifier le rôle de capitale de la Lorraine qu'elle revendique.

1.1. Le poids renouvelé de l'aspect militaire

Entre 1918 et 1939, Metz retrouve une place militaire de premier ordre au sein de l'Etat français. Le VIème Corps d'Armée y est transféré le 1er janvier 1922 : son commandement s'étend sur l'est de la France, département de Champagne inclus.

Les dernières révolutions en matière militaire sont l'explosif chimique et le canon à gros calibre. Les Français ont pris conscience à Verdun de la fragilité des places fortes isolées. S'inspirant des Festen, qui apparaissent à nouveau dépassés, les militaires élaborent le concept de la région fortifiée : il faut construire une ligne défensive - suivant le principe des Festen - pourvue d'ouvrages encore plus enterrés, encore plus dispersés, protégés contre les attaques chimiques. A cette époque, les progrès de l'aviation sont insuffisamment pris en compte. Contrairement à la ligne Siegfried qui se construit en Sarre de l'autre côté de la frontière, la ligne Maginot ne sera pas pourvue de défenses antiaériennes.

La ligne Maginot s'étend des Ardennes à Belfort ainsi que dans les Alpes, avec une série d'ouvrages dressés contre l'Italie, les relations franco-italiennes s'étant dégradées dès 1919. Elle s'organise en trois régions fortifiées : Metz, Lauter et Belfort. En 1927, est créée la Commission d'Organisation des Régions Fortifiées. A partir de Metz, les autorités militaires organisent la construction de la région fortifiée. D'autres services²⁰⁸ sont présents : l'Etat-major du secteur fortifié de Boulay, les chefferies du génie, les services d'intendance, les services

²⁰⁸ R. Bour, *Histoire de Metz*, op. cit., p.257.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

d'entretien du matériel, une garnison de 12.000 hommes environ (la plus forte de France à cette époque)²⁰⁹.

La présence militaire, son pouvoir énorme lié à la possession de nombreux terrains dans Metz, explique la part active que va prendre l'Armée dans la préparation du plan d'embellissement de Metz : en effet, le décret 26 septembre 1926 crée des organismes chargés du remaniement des terrains militaires devenus inutiles. Les militaires ne vont pas céder sans condition ces terrains qui donnent à la municipalité de Metz des ambitions inespérées. Le Général Lardemelle, interlocuteur privilégié de la municipalité en ce domaine, sait ce qui convient à Metz et entend bien le lui faire admettre.

Mais pour la première fois, la municipalité est en mesure d'affronter l'autorité militaire. Certes, les textes législatifs ne la protègent pas. Mais pourrait-on reprocher à une municipalité d'appliquer énergiquement des directives qui sont en vigueur dans le reste de la France ? Son pouvoir est géographiquement étendu depuis que Plantières-Queuleu et Sablon ont été intégrés. Il n'est plus question d'admettre un plan d'ensemble commandité par les autorités militaires comme ce fut le cas au temps de Vauban, Cormontaigne et Belle-Isle. C'est un progrès, qui reste néanmoins insuffisant : jusqu'en 1939, les conflits entre l'Armée et la municipalité se succéderont ; le plan Prost ne sera pas réalisé dans sa totalité.

1.2. Les militaires, leurs terrains, leurs objectifs

Le patrimoine foncier et immobilier militaire dans Metz est énorme. L'exurbanisation des fonctions militaires, entamée depuis 1860 avec les forts détachés, offre en 1920 une possibilité de reconquête urbaine extraordinaire : des terrains en plein centre, en bordure de la Moselle deviennent soudain disponibles²¹⁰. Les plus importants d'entre eux sont la caserne du Génie, Ney et Barbot. Site extraordinaire, en contiguïté avec le coeur commerçant de Metz, de son aménagement dépend le nouveau visage du centre-ville et donc de la ville. Les militaires, comme la municipalité, sont parfaitement conscients de l'enjeu que représente ce site : gagner ce bras de fer, c'est gagner à long terme une nouvelle organisation urbaine.

²⁰⁹ L'importance de ces fonctions militaires ne peut faire oublier que Metz n'a jamais retrouvé sa prestigieuse Ecole d'Application d'Artillerie et du Génie, l'une des plus hautes écoles militaires en France, transférée à Fontainebleau en 1871.

²¹⁰ P. Maurand, M. Sary, H. Prost : La griserie urbanistique, dans *Urbanisme et architecture en Lorraine, 1830-1930*, op. cit., p.219 : par exemple, l'hôtel du corps de garde place d'Armes, (A.G.U.R.A.M aujourd'hui), le parc de l'Île du Saulcy, le front Saint-Vincent (rue Belle-Isle).

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

C'est pourquoi le Général Lardemelle demande un engagement écrit à la municipalité pour que la réalisation de l'aménagement du centre soit soumise à l'agrément du ministère de la Guerre²¹¹. L'armée veut créer sur ces terrains un vaste ensemble public, formé de jardins, de monuments, de musées. Toute vocation commerciale qui entraînerait une spéculation sur l'achat des terrains est bannie. En fait, on peut supposer que donner une vocation commerciale à ce nouveau secteur reviendrait à une extension du quartier commerçant de la rue Serpenoise. Ceci renforcerait le pouvoir de la ville ancienne, un pouvoir dont ne veulent pas se démettre les militaires. Ceux-ci ont en effet deux objectifs majeurs pour le projet :

- inscrire la présence et l'art français au coeur du centre, assurer la liaison entre le centre ancien et le centre allemand, le nouveau centre de la gare exerçant une attraction jugée néfaste ;
- rendre un hommage à l'Armée française, qui a délivré Metz, ce, par le biais d'une architecture monumentale : arc de triomphe, musées, etc...

Ce nouvel ensemble à la gloire de l'Armée est attenant au Palais du Gouverneur dont le nouveau quartier général serait voisin. Ainsi, l'Armée se place au coeur de la ville, dominant à la fois la ville ancienne, la ville neuve et Montigny-les-Metz, la commune périphérique la plus importante de Metz, porte de Nancy.

1.3. Les projets de la municipalité

Bien que la loi de 1919 stipule l'établissement des projets d'aménagement, d'embellissement dans les trois années qui suivent, le plan de Metz ne démarre véritablement qu'en 1928, lors du recrutement par la municipalité de H. Prost²¹². Ceci est dû à la volonté délibérée d'une municipalité à laquelle ne s'appliquait pas la nouvelle législation mais qui veut organiser l'aménagement des terrains militaires en instance d'aliénation. Metz confie à H. Prost le plan d'embellissement, à réaliser selon les objectifs suivants en 1930 :

- reconquête et restructuration des casernes du Génie et Barbot pour relier le quartier allemand de Montigny au centre ancien ;

²¹¹ P. Maurand, M. Sary, H. Prost : La griserie urbanistique, dans *Urbanisme et architecture en Lorraine, 1830-1930*, op. cit., p.219.

²¹² H. Prost fut architecte et urbaniste. Le premier prix obtenu pour son plan d'extension de la ville d'Anvers lui permet d'exercer son art au Maroc où il impose un nouvel urbanisme français des colonies : la juxtaposition de la ville française à la médina préservée de l'aménagement des colons (une certaine similitude avec l'attitude allemande durant l'Annexion à Metz et Strasbourg). De 1923 à 1934, il prend à sa charge, entre autres, l'aménagement de la région parisienne, celle de la côte varoise, ainsi que des villes françaises comme Metz. Sa carrière s'achève avec l'aménagement d'Istanbul auquel il se consacre de 1935 à 1951.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

- amélioration des conditions de circulation entre les différents pôles (pôle de la gare, de la place de la République, de la place d'Armes) ainsi que dans le centre ancien ;
- aménagement de secteurs : la place Mazelle deviendrait site de Foire exposition, le front Saint-Vincent, un centre balnéaire se prolongeant d'un parc sur une partie de l'Île du Saulcy ;
- aménagement des faubourgs : Plantières-Queuleu, Sablon conservant les projets d'aménagement fixés par les Allemands, Devant-les-Ponts doit devenir un pôle industriel à proximité d'une Moselle à canaliser enfin.

Après une mise à jour des plans²¹³, H. Prost propose ses projets, ambitieux car à l'échelle d'une population de 200.000 habitants.

La banlieue de Metz (Sablon, Plantières-Queuleu) voit sa voirie simplifiée. Les perspectives, les lignes courbes des rues sont éliminées. Devant-les-Ponts doit devenir avec l'architecte Berrier qui reprend le fond Prost un centre "autonome" (ce qui est la stratégie inverse des Allemands durant l'Annexion). Quelques rues seront tracées selon ce plan, un quartier (une "cité jardin" telle qu'elle est appelée mais ce n'est qu'un lotissement).

En ce qui concerne le centre, différents tracés dans la ville ancienne, permettent un meilleur trafic entre le quartier de la gare et Montigny. C'est la liaison Nancy-Thionville qui est ainsi facilitée, avec passage dans le centre. Ces projets ne seront pas réalisés. Ils correspondaient soit à de nouveaux tracés, soit à des élargissements de rues préexistantes. On ne retrouve pas dans ces propositions, de réflexions concernant les différentes capacités de trafics telles qu'avaient pu les formuler les aménageurs allemands. Par exemple, les rues ne sont pas hiérarchisées, de grosses artères tranchant dans le vif le tissu ancien (par exemple une artère monumentale située entre rue Serpenoise et rue des Clercs et rejoignant la place Saint-Jacques dans les différents projets). En prolongation de cet axe, les deux ailes de la caserne du Génie sont conservées et utilisées à des fins commerciales (donnant sur la rue Serpenoise et sur la nouvelle rue tracée, en tout 49 commerces sont prévus) ou en guise de logements avec l'aménagement de quatorze appartements. La nouvelle rue devait s'ouvrir sur un nouveau quartier prestigieux (hôtels particuliers) bâti à la place des casernes Barbot (Cf. carte N°42). La caserne Ney est le seul ouvrage conservé avec la chapelle

²¹³ V. Bradel et al., *Urbaniste et architecture en Lorraine, 1830-1930*, op. cit., p.188 : la ville nouvelle, après une période de marasme jusque 1923, est lotie progressivement. La ville revend les terrains à bas prix, exige une construction rapide des nouveaux immeubles pour la plupart de rapport. Une fièvre spéculative mène la construction de ce secteur.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

des Templiers et l'église Saint-Pierre-aux-Nonnains. La place est faite pour des jardins publics, un musée, une salle de réunion, éventuellement un hôtel, un casino, des villas. De ces projets dans le centre, rien n'émergera : les tractations avec les militaires n'aboutissent pas, les moyens financiers sont insuffisants, ce que regrettait H. Prost (Cf. carte N°43). Il en résulte une vieille ville préservée de tout grand remodelage si l'on excepte les casernes rasées de la place Coislin en 1930.

Montigny-les-Metz, qui était pourtant l'un des grands enjeux de ce plan, n'a pas participé à son élaboration. L'étude des conseils municipaux montre au contraire un relâchement en matière de réglementations²¹⁴.

2. Les autres villes

Thionville passe de 13.000 à 19.000 habitants entre 1921 et 1936. La construction de la ligne Maginot (Cf. carte N°44) fait du nord de la commune un vaste champ de manoeuvre et de construction. Thionville voulait devenir la capitale du bassin sidérurgique, mais son rôle s'est amoindri avec la fin du transit du coke venu de la Ruhr. L'expansion urbaine se réalise selon les plans tracés par Stubben, par le lotissement notamment des radiales.

Longwy a vu progressivement ses activités de la vallée prendre le dessus sur la ville militaire. La mairie a quitté Longwy-Haut en 1910. La commune souffre d'une situation frontalière qui lui ôte tout rôle administratif. Briey, la petite sous-préfecture qui bénéficie de cette situation, ne prend toujours pas l'essor que l'on pourrait attendre d'elle. Les entreprises sont toujours rares.

²¹⁴ F. Reitel, L. Artz, *Montigny-les-Metz*, op. cit., p.368 : ainsi en 1923, le conseil municipal dispense de l'obligation d'alignement à un candidat à la construction.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

C) LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET LA LOI LOUCHEUR

1. La progression démographique et la construction de logements

Alors que la population était meurtrie au sortir de la guerre, un renouveau démographique exceptionnel a lieu entre 1921 et 1936. Une population d'origine très variée rejoint la région : une population de Meurthe-et-Moselle, des victimes du nazisme montant en Allemagne, des Baltes. Le bassin sidérurgique continue d'attirer la population ouvrière. Au flux italien qui se poursuit, s'ajoute l'arrivée des polonais²¹⁵. Les communes connaissent des taux records d'étrangers : Auboué par exemple recense 74% de travailleurs étrangers en 1929, Villerupt 84%. Autre donnée à cette époque, la redistribution de cette population : les villages lorrains poursuivent leur déclin. Les villes après les privations de la guerre constituent des îlots de richesse et de prospérité.

2. L'encouragement de l'accession à la propriété et le développement des lotissements

Ainsi, dans une circulaire adressée aux préfets sur l'interprétation des lois de 1919 et 1924²¹⁶, C. Chautemps, ministre de l'Intérieur, clos son message en citant les termes d'un rapport à la chambre des députés : *"le développement des lotissements mérite toute l'attention du législateur. Il doit être favorisé car il comporte un double intérêt social : il facilite autour des grandes villes et, en particulier de l'agglomération parisienne, l'exode quotidien, à la sortie de l'usine, du magasin ou du bureau, d'un nombre de travailleurs toujours plus grand, assurant à leur famille et, pendant un certain nombre d'heures par jour à eux-mêmes, les bienfaits de la vie à la campagne ; il permet aussi l'accession à la propriété de personnes de conditions très modestes".(...)* Il importe donc, tout en tenant fermement la main à l'observation des prescriptions législatives, de ne pas décourager, par des exigences inopportunes, les initiatives privées en ce domaine."

Malgré tout, l'entre-deux-guerres souffre d'un manque d'investisseurs découragés par le blocage des loyers en vigueur à partir de 1918. Des mesures tenteront de stimuler la construction sans pour autant

²¹⁵ J.C. Bonnefont et al., *La Lorraine de 1900 à nos jours*, op. cit., p.183.

²¹⁶ *L'oeuvre de H. Prost*, Académie d'Architecture, Paris, 245p., pp.233-234.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

parvenir à un niveau d'équipement satisfaisant. Les efforts à accomplir après 1945 seront d'autant plus intenses.

3. Les instruments réglementaires et législatifs de cette politique

L'Alsace-Moselle n'est pas soumise aux lois de 1919 et 1924. C'est dans le plus grand désordre que les industriels vont continuer à construire des cités ouvrières destinées à loger la population. En 1930, la région est loin de disposer de suffisamment de logements.

La loi Ribot promulguée en 1922 et applicable en Alsace-Moselle est vouée à faciliter l'accession à la propriété des particuliers aux revenus modestes. De nombreux avantages sont à attendre de cette loi : une stimulation de la construction, un développement des lotissements qui constitue aux yeux du gouvernement la formule de logements la plus adéquate à la population. Dans cet esprit avaient été institués les comités de patronage des habitations à bon marché²¹⁷, les offices publics d'Habitations à Bon Marché de la ville de Metz, Thionville, Montigny et Hagondange. Leurs actions resteront limitées par manque de moyens jusqu'en 1928²¹⁸. La loi Loucheur vient améliorer le dispositif en 1928 en offrant des conditions encore plus avantageuses aux candidats à l'accession à la propriété : apport initial réduit, exonération d'impôts. Sur ce dernier point, les collectivités font les frais de cette mesure : pendant quinze ans à partir de la date de la construction, les candidats sont exonérés de la contribution foncière et des taxes additionnelles redevables au département et à la commune.

4. Les sociétés sidérurgiques et la construction de logements dans le bassin sidérurgique

Ces sociétés poursuivent leurs constructions à travers des communes dont l'essentiel des terrains leur est acquis. Le paternalisme continue son oeuvre, avec la création d'équipements toujours plus sophistiqués pour l'ouvrier et son bonheur. A ce stade, les sociétés

²¹⁷ G. Walter, L'application de la loi Loucheur en Moselle de 1928 à 1939, dans *Mémoire de l'Académie de Metz*, pp.231-243, A.M. de Thionville, p.238 : ce comité est basé sur Metz et rayonna sur Thionville, Boulay, Château-Salins et sur Sarreguemines (rayonnant sur Sarrebourg et Forbach).

²¹⁸ Idem, p.239 : à partir de 1928, Metz réalise par ce biais la "cité-jardin" de Devant-les-Ponts, des immeubles dans ce même quartier ainsi qu'au Sablon. Thionville crée un immeuble collectif de 32 logements.

Il peut sembler intéressant de remarquer qu'entre 1929 et 1939, des sociétés anonymes d'H.B.M. se créent en Moselle. A l'exception de Sarrebourg, Merlebach et de Bouzonville, toutes ces sociétés se situent dans la vallée de la Moselle entre Metz et Thionville : à Rombas, à Talange, à Hagondange, à Uckange, à Mondelange, à Metz et trois sociétés pour la seule commune de Thionville. Ces sociétés étaient créées dans les communes où les candidatures à la loi Loucheur étaient très abondantes.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

construisent selon différentes logiques. Elles poursuivent la construction de logements dans les cités telles que la cité d'Amnéville ou celle du Génibois à Joeuf. Les quartiers destinés aux ouvriers connaissent encore les alignements qui en font leur monotonie et leur tristesse (cité Pasteur construite en 1930 par la S.M.K., cité de Froidcul à Moyeuvre-Grande). Mais d'autre part, les sociétés font certains efforts. Elles procèdent à des plans d'extension des cités en abandonnant parfois les plans orthogonaux qui contribuaient à la tristesse des cités, et ce notamment pour les quartiers destinés aux employés. Ainsi, à Moyeuvre, la cité De Wendel est étendue selon un plan plus souple. Angevillers se dote d'une cité destinée à des employés qui frappe par le tracé irrégulier de la voirie et à l'abondance de verdure. Dans la vallée de la Fensch, De Wendel bâtit de nouveaux ensembles d'habitations tels que la cité Barres, plus aérée, ou la cité Bauret qui est occupée par des employés. De nouvelles conceptions guident les sociétés. Ces aménagements sont bien entendu très loin de la cité-jardin telle que l'avait imaginée E. Howard. Pourtant, des progrès sont parfois visibles pour la constitution de quartiers plus humains, au moins plus aérés. Mais le caractère ségrégatif des cités ouvrières est bien entendu conservé et le lien qu'il constitue entre l'employé et l'employeur toujours net : jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, l'ouvrier ne conservait son logement que si ses fils aînés s'engageaient à leur tour dans la société²¹⁹...

²¹⁹ D. Coton, *Le problème des habitations ouvrières dans les zones industrielles du département de la Moselle*, mémoire de l'E.N.A., Metz, 1952, 38p., p.3.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

CHAPITRE 3 : LA SECONDE GUERRE MONDIALE

A) LE CONFLIT ET SES CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES

La guerre éclate le 1er septembre 1939. Les erreurs d'estimation allemandes, une stratégie trop défensive résultant directement des erreurs de Verdun conduisent à la "drôle de guerre". Le 10 mai 1940 a lieu le bombardement aérien de la région. L'offensive allemande s'effectue par les Ardennes avec l'envahissement par l'ouest que l'on connaît. La défaite de juin 1940 entraîne le rétablissement de la frontière dans son tracé de 1871 pendant quatre années : l'Alsace et la Moselle subissent un joug cruel. Une nouvelle circonscription administrative englobe le Palatinat, la Moselle et la Sarre : le Westmark (la marche de l'ouest). Le rattachement inofficiel entre dans les faits avec la révocation des représentants du gouvernement français. La nouvelle capitale est Saarbrücken. J. Bürckel, à la tête de la circonscription, n'a pas confiance dans une population qui a trop montré son attachement à la France. Le renouvellement de la population est le moyen naturellement choisi pour s'assurer d'un peuplement soumis. Ainsi, 25.000 personnes trop patriotes sont expulsées de Lorraine après le 15 août 1940, puis 60.000 en novembre de la même année, pour la plupart de Metz et du sud-est de Metz. Les expulsions vont se poursuivre jusqu'en mars 1941. Plus de 200.000 Mosellans, sur les 700.000 que compte la Moselle à l'époque, sont expulsés. Le repeuplement se fait par des Sarrois et des Palatins. Le Westmark doit être reconquis par une population allemande, dont les qualités pourront enfin (!) mettre en valeur une région trop longtemps occupée par la France. Metz connaît sa quatrième hémorragie démographique.

Ce nouveau traumatisme démographique ne fait que raviver des plaies. Metz et sa région finirent par être un décor sans mémoire. On ne retracera pas dans le détail les aléas de la sidérurgie mosellane, partagée entre Stumm, Göring et Roehling, alors que le bassin de Longwy est lié aux Ardennes. La vie messine connaît l'angoisse, la peur.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

B) LA REORGANISATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE

Pourtant, cette époque monstrueuse et fanatique a un aspect positif : la gestion urbaine. Sous le Maréchal Pétain, en 1943, est promulguée la première loi véritable en matière d'urbanisme en France. A Metz, Thionville et Hagondange, les Allemands vont plus vite et imposent une nouvelle organisation communale. L'après-guerre a effacé ces mesures qui rappelaient des souvenirs trop douloureux. Il peut être néanmoins intéressant de les reprendre car ils ne sont qu'une poursuite d'un processus entamé en Allemagne depuis le dix-neuvième siècle, restant étranger au nazisme et sa folie meurtrière.

1. La réorganisation de Metz

- octobre 1940 : Ban-Saint-Martin, Longeville, Montigny-les-Metz, Saint-Julien et Vallières sont intégrés au Stadtkreis de Metz par l'ordonnance du 10 septembre 1940²²⁰ ;
- avril 1941 : Borny, La Maxe, Magny, Moulins, Plappeville, Sainte-Ruffine, Scy-Chazelles, Woippy, Augny, Châtel-Saint-Germain, Lessy, Marly et Rozérieulles sont réunis par l'ordonnance du 2 novembre 1940.

Cette fusion de communes donnait une superficie considérable à Metz et, comme le montre la carte N°45, l'I.N.S.E.E. en 1962 n'en compte même pas l'équivalent pour établir l'agglomération de Metz ! Cette modification urbaine apparaît actuellement comme extrêmement fonctionnelle, car permettant la mise en place d'une politique urbaine de grande envergure (transport, habitat, etc...).

2. La réorganisation de Thionville

Thionville voit à la même époque une extension majeure de son territoire.

Les communes de Basse-Yutz, Haute-Yutz, Florange, Illange, Manom, Terville, Thionville, Uckange, Veymerange et Volkrange constitue le Gross-Diedenhofen en 1940²²¹. Les Allemands avaient des projets très importants de réorganisation pour la ville de Thionville. Tout

²²⁰ J.L. Masson, *Le département de la Moselle*, op. cit., p.466.

²²¹ A.M. de Thionville, 22/957, *Gross-Diedenhofen, Note liminaire de classement*, 1972, non paginé.

- Les héritages : de 1914 à 1945, d'une guerre à l'autre -

comme à Metz, ces fusions communales constituaient un territoire plus vaste que l'agglomération I.N.S.E.E. de 1962.

3. La réorganisation d'Hagondange

A. Badar a été nommé administrateur d'Hagondange en juillet 1940²²². L'une de ses premières tâches est la demande de fusion des communes d'Hagondange, Talange et Mondelange qui sera effective en décembre 1940²²³. A. Badar a appuyé sa demande aux autorités allemandes en avançant des arguments de poids : l'usine d'Hagondange employant 85% de la population talangeoise et 60% de la population mondelangeoise, l'unité économique est totale. Le tissu urbain est continu et les limites communales entravent sa gestion, créant des disparités fiscales injustes. Cette fusion permet enfin selon A. Badar de renforcer le centre "naturel" que constitue Hagondange (centre de commerce, de marché, de services), en lui accordant de nouvelles possibilités financières²²⁴.

Du point de vue économique, les Allemands ont remanié l'organisation des établissements sidérurgiques ; la sidérurgie mosellane et meurthe-et-mosellane du sud forment une unité à part entière. Le bassin de Longwy est intégré aux Ardennes. Ces usines doivent servir les intérêts allemands. Quelques opérations de sabotage ont lieu, surtout dans les derniers mois de la guerre. Dans l'ensemble la productivité a gardé un niveau satisfaisant²²⁵. Le manque de personnel, d'approvisionnement en coke pénalisent surtout les établissements sidérurgiques.

²²² P. Willmouth, *Grosshagendingen, une période chargée d'histoire pour les Mosellans*, Ed. Impact, 1992, 244p., p.25.

²²³ Idem, p.30 : par une ordonnance du 25 novembre 1940.

²²⁴ Ibidem, p. 29.

²²⁵ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.265.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

PARTIE V :
LES ECHECS DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE A L'APOGEE ECONOMIQUE
(1945-1974)

CHAPITRE 1 : L'APRES-GUERRE ET LA
RECONSTRUCTION (1945-1950)

Les séquelles de la seconde guerre mondiale sont criantes : la population, les espaces urbanisés sont marqués. Compte tenu des événements, la population de la région a subi plus qu'ailleurs en France, les déportations et les expulsions. Les communes de Moselle et de Meurthe-et-Moselle accusent une forte chute démographique. Les villages et les villes ont subi très inégalement des destructions. Les tableaux ci-dessous montrent le faible bombardement subi par les centres sidérurgiques.

Tableau 14 : La destruction des communes de la périphérie de Metz

Communes	Pourcentage de destruction
Metz	7
Marly	51
Jouy-aux-Arches	40
Jussy	63
Fey	91
Borny	40

Sources : A.D., 316W17

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Tableau 15 : La destruction de quelques communes du bassin sidérurgique

Communes	Pourcentage de destruction
Algrange	0,7
Amnéville	1
Hayange	1
Clouange	2
Gandrange	3
Maizières-les-Metz	90
Moyeuvre-Grande	1
Knutange	3
Ay sur Moselle	40
Illange	50
Bousse	40
Koenigsmacker	54

Sources : A.D., 316W17

Les établissements sidérurgiques seront ainsi peu touchés dans leur ensemble à l'exception de Maizières-les-Metz. Toutefois, la crise guette la sidérurgie à partir de 1945. Le manque de voies de transport modernes pénalise les usines. La Ruhr n'approvisionne plus les usines en coke ce qui les paralyse. Sur 19 hauts-fourneaux existant dans la vallée de l'Orne, un seul fonctionne²²⁶ encore. Les bilans des entreprises révèlent des difficultés de gestion. Le redressement de la situation se conçoit alors en France grâce à la planification.

²²⁶ C. Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, op. cit., p.271.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

A) LES PRINCIPES GENERAUX DE LA RECONSTRUCTION

1. Le plan Monnet et la modernisation des usines sidérurgiques (1947-1953)

La région Lorraine fait la première expérience de programmation régionale. Un nouvel âge pour la sidérurgie commence en 1947 avec le) Monnet, premier Plan de Modernisation des Equipements (P.M.E.). Les objectifs de ce plan sont avant tout d'assurer le développement des ressources en énergie, d'accroître la production, de façon à permettre le redémarrage de l'économie. La construction des logements, les problèmes d'urbanisme sont mis de côté quelques années, le temps à l'Etat de retrouver son capital économique. Les objectifs de ce premier plan, largement atteints, inaugurent une phase nouvelle dans la gestion du territoire, phase qui passe par la programmation. En 1954, la production industrielle de 1929, le but de ce programme, devait être dépassée. Pour réaliser ces objectifs, les sociétés sidérurgiques fusionnent de nouveau, les installations sidérurgiques sont modernisées, des unités nouvelles adaptées aux demandes du marché sont créées.

La commission au Plan oriente la mutation en Lorraine selon trois lignes : la concentration technique, le recentrage des activités sur la vallée de la Moselle entre Metz et Thionville, la réduction des sites plus excentrés comme les bassins de Nancy et Longwy. Dans le cadre de ce plan, la Lorraine récupère 60 des 90 milliards de F prévus pour l'ensemble du territoire national dont 8 milliards octroyés au logement ouvrier (pour l'ensemble du territoire français)²²⁷. Il serait intéressant de savoir comment cette somme fut répartie : fut-elle versée aux entreprises qui poursuivirent les constructions des cités ouvrières ? Fut-elle versée aux communes ? Aux sociétés d'H.L.M. ?

La concentration financière des sociétés sidérurgiques touche les sociétés-mères d'avant-guerre. Ces concentrations ne sont pas rationnelles : par exemple, les établissements de la vallée de l'Orne forment Sidelor. Les unités sont modernisées, se dotant d'usines d'agglomération, de cokeries, etc... L'alimentation en électricité se fait grâce à une grosse centrale, établie à Richemont en 1953, qui collecte les gaz des hauts-fourneaux. Mais ces modernisations ne sont que le rajustement d'une industrie qui souffre d'un manque d'investissements judicieux. La création de Sollac en 1950 en est un bon exemple. Ce type

²²⁷ Idem, p. 282.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

d'installation, de fabrication américaine, existe aux Etats-Unis depuis 1923, depuis 1939 en Allemagne. Du point de vue technique comme financier, Sollac représente un effort d'adaptation aux nouvelles conditions économiques, non une avancée réelle au sein de la toute nouvelle C.E.C.A. dont le siège a été fixé à Luxembourg. Le nouveau "Texas français", comme on se plaît à nommer la Lorraine à cette époque, rate le premier tournant européen.

2. Les nouveaux instruments de l'urbanisme : la loi de 1943,
instrument privilégié de l'aménagement après 1945

La Moselle garde partiellement sa singularité juridique, administrative, en conservant ses lois locales et son rattachement à Strasbourg (par l'Académie par exemple). Mais les lois d'urbanisme deviennent applicables à Metz, notamment la loi de 1943. Cette loi est la première en France à organiser l'extension urbaine dans un cadre juridique solide. Pour la première fois, une loi porte en titre le terme d'urbanisme²²⁸. Plus qu'en 1919, la loi d'urbanisme n° 324 du 15 juin 1943²²⁹ tente d'organiser l'expansion urbaine s'effectuant sur plusieurs communes²³⁰. Afin de garantir la constitution de plans, le gouvernement, qui se contentait par le passé d'un contrôle constant, prend à sa charge les plans d'urbanisme dès le stade de leur élaboration. En se dotant d'une administration spécialisée et en assurant les travaux d'études, la loi donne à l'Etat, et non aux communes, les moyens de faire aboutir des plans d'extension des villes. D'autre part, ce texte donne de nouvelles précisions sur le zonage à effectuer dans les plans et prévoit la constitution d'un échancier.

²²⁸ Le terme d'urbanisme est né en 1910 (mais il n'entrera dans le dictionnaire que vers 1940), créé par un groupe d'architectes (dont H. Prost) qui ressentait le besoin d'un néologisme. Ce manque était d'autant plus cruel, que le terme existait déjà en Allemagne (Stadtbau), en Angleterre (Town-planning). Un exemple de plus du retard de la France en la matière...

²²⁹ J.O. du 24 juin 1943 : cette loi est précédée dans le J.O. par la loi N°318 du 5 juin 1943 réprimant les activités communistes, anarchistes, terroristes ou subversives...

²³⁰ Des tentatives d'organisation eurent lieu avant 1943 : ainsi, un rapport sur la préparation d'une loi relative aux projets régionaux d'urbanisme parait le 25 juillet 1935 au J.O. : ce rapport note que "la législation et la pratique de l'urbanisme sont en effet très en retard en France. C'est une situation déplorable puisque faire de l'urbanisme, c'est essentiellement coordonner et prévoir, et l'on sait ce que le manque de coordination entre services et les défauts de prévision ont déjà coûté aux collectivités publiques. Ce n'est pas seulement sur le plan communal que les prévisions des plans d'urbanisme sont utiles et bienfaisantes. Des agglomérations urbaines importantes s'étendent en effet sur un nombre de plus en plus grand de communes et il est absolument nécessaire que les projets communaux qu'elles doivent établir, soient coordonnés (...)." Ce projet de législation s'inspire des projets régionaux d'aménagement de la région parisienne (loi 1932 et 1934), que l'on tente d'étendre à l'ensemble de la France.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Cette loi a constitué le socle de l'urbanisme durant quarante ans et joue encore un rôle actuellement. Elle s'organise en 114 articles répartis en neuf titres.

Titre I : il organise à l'échelon national les instances chargées du contrôle de l'organisation nouvelle mise en place par la loi. Il s'agit de la création d'un poste de délégué général à l'équipement national assisté d'un comité national de l'urbanisme²³¹, de circonscriptions d'urbanisme à la tête desquelles se trouvent placés des inspecteurs généraux représentant le délégué national. Les commissions départementales sont conservées, gardant leur rôle consultatif. Ces commissions peuvent prendre un caractère interdépartemental si une expansion urbaine s'effectue à cheval sur deux départements.

Titre II : il apparaît comme l'acte essentiel de la loi avec l'organisation et l'aménagement intercommunal : la constitution de "groupements d'urbanisme". Ce titre fixe les modalités de la constitution des groupements d'urbanisme, les travaux et leurs objectifs, les mesures destinées à mieux contrôler le développement urbain durant la préparation des plans, les modes d'exécution du projet. Le préfet joue un rôle important par l'autorisation d'activité ou de construction durant cette période (déboisement, creusement de carrières, construction de lotissements).

Il convient de noter que l'article 18 précise dans un paragraphe : "Il n'est en rien dérogé aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en ce qui concerne les projets d'aménagement des agglomérations situées dans le rayon des enceintes fortifiées, dans les territoires réservés de la zone frontière ou dans l'étendue de cette zone."

Titre III : il précise les projets d'aménagement communaux. Il reprend partiellement les dispositions de la loi de 1919. Les communes tenues d'avoir des plans d'urbanisme doivent atteindre le même seuil statistique qu'en 1919 (10.000 habitants), être des villes partiellement détruites, des stations classées ou des communes intégrées dans les groupements d'urbanisme. S'y ajoutent toutes les communes que le préfet juge nécessaire de se voir doter de tels plans (sur proposition de l'inspecteur général de l'urbanisme, après consultation de la commission départementale). Le projet comprend les indications sur le

²³¹ On retrouve ici une disposition similaire à celle mise en place en 1919.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

développement de la voirie (largeur, extension, etc...), les dispositions sur les espaces publics ouverts ou fermés (places, équipements), les zones inconstructibles.

Le programme détermine les règles et servitudes de chaque zone et les dérogations éventuelles...Des annexes doivent indiquer sommairement l'ordre d'exécution des travaux ainsi que les plans d'alimentation et d'assainissement en eau. La France est en effet très en retard de ce point de vue.

Naturellement les projets des communes intégrées à des groupements d'urbanisme doivent être en conformité avec les projets de l'agglomération. Les projets du groupement sont prioritaires sur tous les autres projets communaux, même s'ils sont déterminés après.

Titre IV : il reprend des dispositions particulières à la région parisienne et l'organisation de son administration.

Titre V : il est relatif aux communes sinistrées quelles que soient leur population et le degré de leur destruction (article 61).

L'"homme d'art"²³² qui était chargé d'un projet avant la destruction en conserve la maîtrise. Aucune construction, même provisoire, ne peut être élevée sans autorisation préfectorale.

Titre VI : il donne des précisions sur les projets d'aménagement : ils sont pris en charge financièrement par l'Etat (on aurait pu imaginer donner les moyens financiers aux communes plutôt que de se substituer à elles). Mais cette largesse doit être nuancée : toute réalisation dans le projet d'aménagement engageant les deniers publics (exemple, la construction d'un édifice public) voit son coût dégrevé des dépenses allouées par l'Etat au projet... Le secret professionnel est rappelé à toutes les personnes participant à l'élaboration des projets : la spéculation est le cauchemar du gouvernement. Cela est d'ailleurs rappelé dans le rapport sur les projets régionaux d'urbanisme en 1935. Le point fort de ce titre réside dans la création de la "caisse nationale de l'urbanisme", qui est chargée de donner les possibilités financières aux communes afin de réaliser leurs projets urbains.

Titre VII : il est consacré exclusivement aux lotissements. Leur implantation est soumise à arrêté préfectoral. Ce texte donne la définition des lotissements qui faisait défaut à la loi de 1919 et avait permis son contournement. Un groupe d'habitations est constitué d'immeubles d'habitation construits sur un seul terrain

²³² La loi n'utilise pas le terme d'urbaniste. Il n'y a toujours pas de profession spécifique.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

ou sur des parcelles contiguës, édifiés par un même propriétaire en vue de leur vente ou de leur location. Un lotissement par contre aboutit à une division foncière par vente ou location (?) en vue de l'habitation des lieux. Ces deux types d'ensembles de constructions sont soumis à la constitution d'un plan, précisant notamment le raccordement au réseau urbain (canalisation d'eau potable, égout, voirie) ainsi qu'à un cahier des charges sur la vente ou la location des habitations et les servitudes auxquelles elles sont soumises. Le préfet est absolument maître de toute création de lotissements ou groupe de construction. Des sanctions sont appliquées en cas de contournement de la réglementation.

Titre VIII : pour la première fois, sur presque tout le territoire français, le permis de construire devient obligatoire. Jusqu'à ce titre VIII, la loi a pourtant rappelé à maintes reprises l'obligation de l'arrêté préfectoral en cas de construction. Des restrictions sont faites pour les communes de moins de 2.000 habitants : la modification et la construction de bâtiments à vocation agricole dans ces communes sont dispensées du permis de construire.

Titre IX : il précise les dispositions transitoires. Le commissaire à la reconstruction, une fonction créée par la loi du 11 octobre 1940 (modifiée à diverse reprise en 1941 et 1942) poursuit les travaux entamés depuis cette date mais selon les dispositions de cette loi. Il y a donc en France à cette époque deux grands services chargés de l'urbanisme : les services du commissaire à la reconstruction pour tous les travaux en cours et les nouvelles administrations (délégation générale à l'équipement national, etc...) pour les nouveaux projets. Il en est de même pour toutes les communes qui peuvent connaître encore des destructions jusqu'à la date effective de la cessation des hostilités. Tout abri provisoire, toute construction nouvelle doit être visé par le commissaire à la reconstruction. L'article 113 abroge un grand nombre de lois et décrets : la loi de 1919 est caduque. Cette nouvelle loi s'applique à l'Algérie. On peut considérer qu'elle l'est de fait en Alsace-Moselle. A la différence de la loi de 1919, il n'y a aucun délai prévu dans l'élaboration des plans d'urbanisme. Cette loi se trouvera partiellement inappliquée après la guerre.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

B) LA RECONSTRUCTION DES VILLES

Cette loi a trouvé partiellement ses limites lors des opérations d'aménagement d'après-guerre où les problèmes de reconstruction allaient de pair avec une forte progression démographique. Les plans ont souffert de leur trop grande précision qui les rendaient dépassés à peine publiés : ils ne pouvaient être approuvés que lorsque le schéma général ET les plans de détail des différentes communes appartenant au groupement d'urbanisme étaient approuvés. D'où des lenteurs et des difficultés à faire aboutir les projets. Il apparaissait de nouvelles échelles de travail qui était jusque là négligées : le travail au niveau de l'îlot et non plus de la parcelle, le travail au niveau de l'agglomération pour le choix des opérations. Il apparaît ainsi au sortir de la guerre que la France reste par sa mentalité incapable d'organiser correctement ses espaces urbains en fonction de la croissance nouvelle des villes (qui l'oblige à raisonner à l'échelle de l'agglomération). L'urbanisme français, à la différence de celui pratiqué en Allemagne ou en Angleterre qui adapte les villes au progrès technique, reste très conservateur, se contentant de reconstruire identiquement des pans urbains entiers²³³. La reconstruction, dont le nom ne pouvait être mieux choisis, se caractérise sinon par son désordre en France, par son absence de perspectives et de véritables méthodes urbanistiques.

1. La reconstruction de Maizières-les-Metz

L'exemple de Maizières-les-Metz est l'illustration des méthodes de reconstruction d'une petite commune sinistrée : détruite à 90%, sa population est tombée de 4.037 en 1936 à 2.075 en 1946. Le projet est mené par M. le Caisne qui en fait la description suivante²³⁴ : *"un décor de hauts-fourneaux, 4 voies de chemins de fer, une route parallèle à grand trafic, des champs dispersés, des prés humides, pas un arbre, des fermes enserrées dans des constructions neuves, des vaches errant sur les routes, 600 maisons à terre sur 800, aucune valeur architecturale, voilà Maizières. Ni entrée, ni sortie, ni centre, ni forme au long de ce boyau ramifié sans queue ni tête."*

Le processus de reconstruction répond à une logique particulière imposée par ces conditions et l'absence de remembrement. Les fermes

²³³ Comme Rouen par exemple.

²³⁴ M. le Caisne, Maizières-les-Metz, dans *Urbanisme "Alsace-Moselle"*, N°111-112, 1946, p.49

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

sont transférées à la périphérie, la reconstruction s'effectue îlot par îlot que l'on sépare par des espaces verts. Chaque îlot *"pourra être étudié pour lui-même, complexe de maisons individuelles et collectives, hautes ou basses, de pelouses de jeux et de commerces. Le remembrement, ou mieux, le regroupement s'opère déjà par affinité, à l'amiable, en partant de là, et l'essentiel est de n'y tracer pour commencer aucune voie. Le plan à Maizières sera un plan sans rues."*

Des remarques quelques peu édifiantes ne manquent pas : *"Chaque îlot sera une aventure sociale et une aventure esthétique. Car si un plan est dessiné, l'intérêt n'en commence qu'au fur et à mesure que s'explique cette incroyable chose : pourquoi dans ce décor, aujourd'hui si pitoyable, dans ces baraques sordides, sont revenus camper 5.000 sinistrés après cinq ans d'absence ? Par quel enchantement sont-ils attachés à ce pays sans joie ? Quelle est la raison de vivre en commun de tous ces gens qui ne sont pas amis ? Pourquoi pendant 30 ans, la ville s'est toujours accrue ?"*

Le plan correspond à des îlots sans rue. Il se passe de commentaire dans la programmation de la répartition des commerces, des équipements publics.

Maizières, reconnue comme une commune de passage intense entre Metz et Thionville (chemin de fer et route) par l'urbaniste, va se construire au gré d'îlots sans réflexion de raccordement de la nouvelle voirie à la route à grand trafic.

2. La reconstruction de Thionville

Le projet de reconstruction de la ville de Thionville a été mené par le Ministère de la reconstruction et du logement. On relève dans ce plan de nombreux héritages de l'urbanisme allemand, dont une partie de la réglementation reste encore en vigueur et est rappelée dans le projet de reconstruction²³⁵. Sa présentation est assez différente du dossier-type préconisé par le ministère de la Reconstruction.

Bien que Thionville soient officiellement déclarée sinistrée par l'arrêté du 14 décembre 1946, le ministère de la Reconstruction et du Logement n'en approuve le projet qu'en juillet 1953²³⁶. Sept années ont ainsi été nécessaires à Thionville pour se doter d'un véritable plan.

Le plan d'aménagement comprend deux zones : les zones d'habitations et les zones industrielles.

²³⁵ Idem, p.6.

²³⁶ J.O., Lois et décrets, 17 juillet 1953, p.6352.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Les zones d'habitations : elles sont sous-divisées en trois secteurs : le tissu urbain continu (ancienne ville), le tissu en construction (discontinu) situé entre la vieille ville et le périmètre d'agglomération²³⁷, les résidences de Guenrange.

Les zones industrielles : ce sont tous les établissements et dépôts qui sont situés sur le territoire communal. Aucune construction d'habitation n'y est possible.

Le territoire communal ne comprend pas de zones rurales.

Aucune construction n'est autorisée (à l'inverse de Maizières) sans une desserte "*dont la largeur et l'aménagement correspondent à l'importance ou la destination des bâtiments*".

Naturellement, toute nouvelle construction doit être raccordée au réseau d'eau potable et d'assainissement (article 7). On retrouve un souci d'hygiène, de fonctionnalisme dans la construction des bâtiments qui doivent satisfaire des conditions de "*salubrité, d'ensoleillement, d'aspect et de commodités*"²³⁸. Sont strictement interdits la construction en ailes de bâtiments (ensoleillement insuffisant), les murs aveugles qui ne sont pas destinés à être masqués par des constructions à brève échéance. Les constructions ne doivent pas être trop hautes (masque à l'ensoleillement), doivent être en harmonie avec les autres bâtiments. Une partie de la ville est soumise à une étude d'aménagement particulière. Il s'agit de la zone comprise entre l'Avenue Crauser, la place du général Hellot, l'avenue Clémenceau, la voie nouvelle reliant le Lycée à la rue Mangin et l'Avenue Poincaré. Un autre secteur entre le boulevard J. d'Arc et la Moselle fait également le cas d'étude particulière. Une servitude non-aedificandi existe en dehors du périmètre d'agglomération.

3. La reconstruction de Metz

L'après-guerre sera une période difficile pour Metz. Aux difficultés de trésorerie²³⁹ de la municipalité, s'ajoutent la pénurie de logements (liée au retour des expulsés, à l'installation de l'armée française et américaine, à la population de la campagne environnante venue se réfugier à Metz) et le rationnement qui se fait plus dur dans le

²³⁷ La notion du périmètre d'agglomération est héritée des lois sur l'aménagement de la région parisienne en 1934. Elle correspond à une limite d'un territoire à l'intérieur duquel doit s'effectuer toute nouvelle construction. Les constructions hors du périmètre sont naturellement interdites. Les groupements d'urbanisme, les schémas de secteurs, reprendront cette notion.

²³⁸ Des normes notamment en matière de construction de bâtiments pour assurer l'ensoleillement des pièces sont données, par exemple : la largeur des espaces libres à aménager entre les bâtiments d'habitation. Ainsi, les immeubles rectangulaires dont l'épaisseur (sic) n'excède pas 15 mètres : entre deux bâtiments implantés parallèlement, deux fois la hauteur du bâtiment le plus haut et au minimum 20 mètres.

²³⁹ J.Y. Le Moigne (sous la dir. de), *Histoire de Metz*, Privat, Toulouse, 1986, 448p., p.397.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

département qu'ailleurs. Sur 23.600 logements, 8.000 sont endommagés²⁴⁰. L'annonce du transfert du siège de la XXIème région militaire est durement ressentie par la population et ne sera pas réalisé.

Il faut attendre 1946 pour que le plan d'aménagement de Metz soit approuvé par la municipalité. L'ancien collaborateur de H. Prost, M. Berrier, a pris en main le projet. Le plan de reconstruction reprendra l'essentiel des projets du plan Prost, à savoir la construction d'un centre industriel à Devant-les-Ponts qui ne sera d'ailleurs pas réalisé. L'aménagement de la périphérie est programmé en tenant compte des terrains militaires que la commune compte absorber. Un certain nombre de terrains dans la ville sont cédés à cette date par l'Armée comme la caserne Barbot qui devient le lycée G. de la Tour, l'Ile du Saulcy (partiellement seulement) qui est destinée à des équipements scolaires. Mais ce n'est qu'à partir de 1954 seulement que la ville pourra véritablement songer à organiser sa croissance en disposant enfin des terrains nécessaires.

Le Plan Monnet absorbe l'essentiel des crédits dans la reconstruction de l'appareil industriel sidérurgique. Sur l'ensemble de la France, seulement 70.000 logements nouveaux seront reconstruits entre 1946 et 1950²⁴¹. Durant ces cinq années aucune institution ou réglementation ne prend véritablement en charge ce problème. A partir de 1950, les problèmes de demande de logements sont tels que de nouvelles mesures réglementaires sont mises en place pour favoriser la construction. Dans la région, hors des programmes urbains (comme à Metz, où une opération pilote de construction est menée sur les berges de la Moselle, au quartier de Fort-Moselle), peu de lotissements et de cités se construisent. Les grands programmes de construction qui vont modifier partiellement le visage du bassin sidérurgique ne démarrent véritablement qu'en 1950.

²⁴⁰ Idem, p. 398.

²⁴¹ G. Dupont, Evolution de la construction et de l'urbanisme depuis 1950, dans *Urbanisme*, N°110, p. 33.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

CHAPITRE 2 : UNE NOUVELLE TENTATIVE D'ORGANISATION DE LA CROISSANCE URBAINE (1950-1960)

A) LE TRIOMPHE DE L'URBANISME PROGRESSISTE EN FRANCE

Depuis le début du vingtième siècle, l'urbanisme progressiste²⁴² ne cesse de renforcer son influence en France. Les expériences architecturales de T. Garnier (Lyon), de Le Corbusier trouvent un écho favorable en France. La destruction des taudis doit faire place à des gratte-ciels dans des écrins de verdure d'air pur et de lumière. Les immeubles sont des unités de vie, où les couloirs remplacent les rues totalement bannies de ce nouveau type d'espace urbain. Alors que les autres pays européens gardent une relative prudence vis à vis de ces conceptions (les Pays-Bas continuent par exemple à privilégier les maisons basses), la France se lance à partir de 1950 dans des programmes de construction de logements largement inspirés de ces principes. L'Etat, comme les communes, y trouvait alors des avantages incontestables :

- la simplicité : les problèmes posés par l'urbanisme culturaliste de C. Sitte dans le tracé des rues, les problèmes de perspectives, la hiérarchie des hauteurs des nombreux bâtiments sont écartés ;
- la rentabilité : le nombre de logements à construire est beaucoup plus facile à atteindre ;
- la dissociation spatiale de l'urbanisme (par le zonage) est très adaptée au pouvoir centralisé de la France, où chaque ministère prend en charge une partie de la ville : route logement, espaces verts...

En contrepartie, il en résulte une destruction massive du patrimoine immobilier. Le VIème indique par exemple qu'il faut atteindre une cadence de démolition de 50.000 logements par an et à échéance la plus rapprochée possible, compte tenu du préalable d'une atténuation du logement, la cadence devrait atteindre 100.000 logements par an²⁴³.

²⁴² Pour reprendre la typologie de F. Choay, *Urbanisme, Utopies et réalités, une anthologie*, Paris, Seuil, 1965, 447p.

²⁴³ G. Dupont, op. cit., p.38.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

B) DE NOUVELLES MESURES REGLEMENTAIRES

Une série de mesures intervient à partir de 1950, alors que des besoins urgents en logements se font sentir. L'Etat tente d'organiser à différents niveaux la planification. En dix années, de nouvelles entités administratives sont créées, des programmes d'actions lancés à différentes échelles. La Moselle poursuit cette expérience nouvelle dans le domaine de la planification française.

1. La région messine est toujours une terre d'expérimentation de l'aménagement : un programme régional spécifique à la Lorraine

Les Plans de Modernisation des Equipements (P.M.E.) ont démarré en 1946 avec le Plan Monnet, dont la réalisation s'est faite principalement dans le bassin sidérurgique. Les plans suivants ont été destinés à répondre à la demande en logements et en équipements des villes. Les mutations de l'espace français sont profondes. Dès 1950, le développement économique engendré par ce plan provoque de tels bouleversements dans la répartition de la population, accroissant l'exode rural, déséquilibrant les espaces urbains, qu'une nouvelle structure apparaît nécessaire à l'échelle nationale²⁴⁴ : le Plan National d'Aménagement du Territoire émerge en 1950, avec la création de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire²⁴⁵, attachée au ministère de la Construction. Ce nouveau plan, à la différence des plans de modernisation des équipements, établit à long terme les objectifs (sur 20 ans contre 4 pour les P.M.E.). L'efficacité de ce plan, prôné par E. Claudius-Petit, doit reposer sur une ligne directrice : le besoin de bien-être de la population. D'autre part, il trouve sa cohésion dans des études sur les villes et les régions et leurs influences sur le territoire. Jusqu'en 1962, une dualité existera entre les différents plans jusqu'à ce que leur coordination soit renforcée en 1962 par la création de nouvelles entités administratives. De nouveaux plans sont mis en place pour compléter les P.M.E. et leur donner une application régionale²⁴⁶. Ils doivent notamment donner un cadre aux plans d'urbanisme des agglomérations, en guidant les représentant locaux de l'Etat et des collectivités locales. Le

²⁴⁴ La décentralisation industrielle est devenue une préoccupation des responsables parisiens après l'alarme lancée par J.F Gravier en 1947.

²⁴⁵ Des travaux pionniers avaient été entrepris par une équipe de géographes durant la Seconde Guerre Mondiale, attachée à la délégation Nationale à l'équipement, travaux révélant les faiblesses des villes en France et l'inégal développement des régions.

²⁴⁶ Le Commissariat Général au Plan est chargé des plans de développement des régions.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Programme d'Action Régional (P.A.R.) de la Lorraine est lancé en 1957²⁴⁷, après le décret du 30 juin 1955 créant la région Lorraine. Il est sensé accompagner le IIIème Plan de Modernisation des Equipements. Il a été précédé en 1954 par la création de la Société d'Equipement du Bassin Lorrain (S.E.B.L.), une société d'économie mixte chargée d'assurer les études et de coordonner les grands travaux d'intérêt général.

La Moselle avait été pionnier dans la réalisation de programmes d'aménagement régional. En 1946, le Comité départemental du Plan de Modernisation des Equipements de la Moselle avait été créé. Il était destiné à une meilleure maîtrise des investissements s'effectuant dans le cadre du Plan Monnet²⁴⁸. Ce même comité s'était fédéré en 1955 avec les comités de Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges pour former le Comité Régional d'Aménagement et d'Equipement du Bassin Lorrain²⁴⁹ (C.R.A.E.B.L.).

Le Programme d'Action Régional ne dispose naturellement pas de budget propre. Son succès doit résider dans les initiatives locales. Toutes les mesures préconisées ne seront pas détaillées. Il s'organise en trois parties : problèmes, objectifs, mesures. Les objectifs forment les voeux d'un développement de l'industrie, de l'agriculture, de la formation professionnelle. Les mesures s'appliquent à l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'artisanat, les communications et le tourisme, le logement, l'urbanisme et équipement général, l'équipement culturel et la formation professionnelle. La région Lorraine s'organise autour de la région économique de Nancy qui en constitue l'élément fédérateur. Ces quatre départements forment une unité statistique pour l'I.N.S.E.E., ce qui constitue un argument en faveur de sa constitution officielle. Le développement industriel préconisé par les plans est générateur de nouvelles agglomérations : une attention particulière est accordée à l'équipement commercial, au logement et à l'urbanisme. De nouvelles réglementations financières permettent aux communes résidentielles de mieux supporter la construction d'importantes tranches de logements qui mettent leur situation budgétaire en péril. Ce sera l'un des grands maux de l'urbanisation du bassin sidérurgique.

²⁴⁷ J.O. du 29 octobre 1957, p.10.295.

²⁴⁸ L'aménagement du territoire, s.a., dans *Actualités industrielles*, N°51, 1957, pp.27-34, p.32 : la ville de Reims en 1943 avait été la pionnière en ce domaine, avec la création du comité d'étude et d'aménagement de la région de Reims, ayant pour but la délimitation de la région, l'inventaire de ses ressources et la mise en évidence de failles dans son équipement. Des solutions devaient être proposées pour remédier à ces lacunes.

²⁴⁹ Arrêté du 14 octobre 1955.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

2. Le "perfectionnement" des groupements d'urbanisme. Des mesures destinées à rendre opérationnels les plans d'urbanisme

La construction s'est poursuivie à un rythme très important et les plans d'urbanisme n'ont pas pu véritablement en contrôler l'expansion car ils sont souvent inachevés, achoppant sur des querelles entre municipalités. En 1955, de nouvelles mesures tentent de les rendre opérationnels :

- en 1955 s'effectue un premier assouplissement : peuvent être approuvés les plans directeurs des agglomérations lorsque les grandes lignes d'aménagement en sont données : voies de communication et principaux zonages. Le détail, au plan communal, peut être approuvé ultérieurement. D'autre part, les agglomérations ou groupes de communes de plus de 100.000 habitants peuvent se doter d'un plan directeur dont l'approbation se fera par fractions successives. Ces mesures sont sans doute nécessaires pour libérer les blocages des plans d'extension des villes, mais les plans directeurs sont insuffisamment précis et ouvrent la voie à tous les excès pour les communes (surtout devant l'urgence des travaux) : un plan d'agglomération approuvé en plusieurs tranches peut perdre ainsi sa cohérence.
- en 1958, afin de pallier à ces errements, les plans d'urbanisme sont redéfinis. Ces textes s'appuient toujours sur la loi de 1943. Les nouveaux plans peuvent s'écarter des limites administratives et englober des parties de communes directement impliquées dans les processus de l'extension urbaine.

Les plans directeurs d'agglomération sont établis pour quinze ans et doivent tenir compte du développement de l'agglomération dans ce laps de temps en répartissant la croissance au sein des différentes communes. Les plans de détail sont au 2.000ème (contre 10.000 pour les plans directeurs d'agglomération). Ils intéressent l'aménagement d'une fraction limitée du tissu urbain, quartiers ou îlots et doivent compléter directement les plans directeurs en précisant l'implantation des équipements collectifs, l'utilisation précise des sols. Ils sont très précis et comprennent pour la première fois, pour des documents d'urbanisme, des plans-masse qui précisent l'orientation des bâtiments.

Les plans d'urbanisme sommaires, par le décret du 13 avril 1962, viennent compléter le dispositif. Les communes situées en dehors des groupements d'urbanisme subissent une urbanisation sauvage : les périmètres d'agglomération sont apparemment insuffisants. Les

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

communes concernées par ce type de problèmes doivent se soumettre à un plan sommaire d'urbanisme.

L'orientation des plans s'est appuyée sur deux notions fondamentales dans l'établissement des vocations : l'équipement est à la base de tout zonage ; "la notion de capacité de construction est liée à la densité et à la valeur des sols."²⁵⁰

Le Ministre de la construction donne, après deux années de fonctionnement de cette réglementation, quelques indications complémentaires qui resteront au stade de l'instruction et non de l'obligation. Les plans, rappelle cette note d'instruction, doivent faire l'objet au préalable de diagnostics sur le tissu urbain et son évolution future : démographique, économique et culturelle. Les plans résultent de la concertation entre les différents services et collectivités concernées, l'urbaniste restant le maître du projet. Le public doit être associé au projet, notamment pour mieux comprendre les contraintes qui peuvent lui être imposées.

3. La construction intensive de logements

Progressivement, la pénurie de logements commence à toucher l'appareil industriel. A Paris particulièrement, la pénurie de logements entrave le développement économique et les industries ne peuvent envisager leur extension sans devoir affronter le problème du recrutement d'une main d'œuvre qui ne parvient pas à trouver un domicile.

Afin de résoudre ces problèmes, les pouvoirs parisiens prennent des mesures destinées à favoriser la construction :

- les H.B.M. sont modernisés, remplacés par l'institution des H.L.M. qui entreprennent la construction de nouveaux logements sociaux ;
- des primes annuelles sont octroyées aux constructeurs ;
- à partir de 1953, les employeurs sont dans l'obligation de consacrer 1% des salaires versés annuellement à la construction de nouveaux logements : on donne ainsi aux industriels de nouveaux pouvoirs en matière de construction ;
- les communes disposent également de nouveaux pouvoirs : en 1954-1955, commence l'ère des grands ensembles. La loi foncière de 1953 est un outil d'expansion nouveau pour les

²⁵⁰ Les plans d'urbanisme, s.a., dans *Urbanisme*, N°80.

Le principe du transfert de Coefficient d'Occupation du Sol (le commerce du droit de construire) est introduit par décret le 13 avril 1962. Les responsables publics ont le droit de fixer le taux d'occupation maximum du sol ; les particuliers ont droit de transfert de la possibilité de construire d'une parcelle à une autre.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

villes, leur donnant la possibilité d'exproprier pour réaliser les zones d'habitations. Cette mesure apparaît impérieuse devant l'insurmontable morcellement foncier des communes ;

- la loi N°57-908 du 7 août 1957 est destinée à favoriser la construction des logements et des équipements collectifs : elle doit assurer la réalisation des objectifs du IIIème Plan (1958-1961) qui prévoit la construction annuelle de 300.000 logements²⁵¹ ;
- le décret du 31 décembre 1958 reprend ces dispositions par la création des Zones à urbaniser en priorité, visant à freiner la spéculation foncière ;
- le Fond National d'Aménagement du Territoire (F.N.A.T.) est mis en place. Destiné à financer les collectivités locales²⁵², grâce à des prêts ou à des subventions, son fond ne cessera d'augmenter.

Les programmes favorisés prennent de plus en plus d'ampleur. Le nombre de logements construits en France augmente vertigineusement : de 115.000 en 1953, il passe à 210.000 en 1955 atteignant 320.000 en 1959. Les besoins sont énormes (un rythme de 300 à 400.000 logements construits doit se maintenir dans les années 1960) et la construction des logements s'effectue le plus souvent dans la plus cruelle des confusions.

²⁵¹ Cette loi détermine des programmes financiers pluriannuels pour favoriser la construction sous forme de logements sociaux (H.L.M.), de primes et prêts, de mesures destinées à faire baisser le coût de la construction (renforcement des études préalables, rationalisation des chantiers, utilisation de normes, etc...). Elle tente également de mieux organiser l'équipement de base des logements : des logements sont construits sans qu'aient été prévus les réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable. Des aides financières aux collectivités locales sont esquissées pour leur donner les moyens d'assurer les équipements collectifs des nouveaux quartiers.

²⁵² Des mesures avaient été prises dès 1948 pour renforcer l'action des collectivités locales : la création des S.E.M. (Société d'Economie Mixte) permettant aux communes de disposer des libertés financières et décisionnelles des entreprises semi-publiques : obtentions de prêts, recrutement, etc... L'action des S.E.M. était facilitée financièrement par la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire (S.C.E.T.).

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

C) L'APPLICATION DE CES MESURES DANS LA REGION

1. La redistribution de la population et les mutations sociologiques majeures

La population tend à croître. Il faut organiser son implantation. Les besoins de main-d'oeuvre sont énormes et la population française n'est pas en mesure de répondre à cette demande. Il faut faire appel à l'étranger. En 1954, la Moselle compte 9% d'immigrés (pour 6% en France). Les Italiens sont majoritaires²⁵³ (30.000 personnes), suivis par les Polonais (22.000 personnes) et les Allemands ou les Sarrois (13.000). Les Algériens forment une communauté particulière, étant des citoyens français mais acceptés par les métropolitains. La Moselle est, en 1954, le troisième département français par sa population nord-africaine, et le premier en pourcentage de Nord-Africains par rapport à la population²⁵⁴. Dans les villages miniers du plateau, la concentration est plus marquée qu'en Moselle avec des taux de population étrangère supérieurs à la moyenne française.

Les modes de vie sont bouleversés. L'automobile entre dans la vie des français. Mais ce parc reste encore faible en Moselle : dans ces conditions, l'aménagement des villes n'est pas soumis à cette pression comme c'est le cas en banlieue parisienne²⁵⁵.

2. La construction des logements dans le bassin sidérurgique face à la nouvelle pression démographique

Le Plan Monnet a induit l'arrivée massive d'une population ouvrière. Les logements proposés n'ont pas résulté d'initiatives communales - celles-ci sont bien trop pauvres - ni de l'Etat. Celui-ci impose aux industriels de prendre en charge au moins partiellement ce problème. En ce qui concerne le bassin sidérurgique mosellan, la prise en charge par les sociétés sidérurgiques est presque totale. L'expérience de ces entreprises en la matière n'est plus à prouver. Elles ont même su se

²⁵³ Ils ne sont guère appréciés par les autorités françaises car apportant des devises et entretiennent un mauvais climat économique.

²⁵⁴ E. Rideau, *Essor et problèmes d'une région française Houillères et sidérurgie de Moselle*, Les Editions ouvrières, Paris, 1956, 215p, p.202.

²⁵⁵ *Actualités Industrielles*, N°64, Nov-Déc. 1959, Le dixième anniversaire du C.I.E.D.E.H.L., pp.31-33, p.32 : le niveau d'équipement de la Moselle comparé à la moyenne française montre un taux d'équipement de 77 (contre 100 pour la moyenne française).

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

passer des autorisations préfectorales imposées par la loi de 1943²⁵⁶, en invoquant le caractère désintéressé de leurs constructions. A partir de 1949, de nombreux lotissements sont bâtis par les sociétés sidérurgiques²⁵⁷, en utilisant parfois la procédure d'expropriation sur l'urgence des travaux militaires (de 1935)²⁵⁸. Ces constructions se poursuivent jusqu'au milieu des années 1960. Afin de pouvoir mener leurs travaux sans avoir à respecter les normes imposées par l'Etat, les entreprises sidérurgiques ne feront pas appel aux subventions allouées normalement par l'Etat²⁵⁹.

L'exemple des cités Sollac²⁶⁰ illustre les modalités de l'extension "urbaine" (si ce terme peut encore avoir une signification dans ce cas) de la vallée de la Fensch. Installée en aval de la vallée, Sollac doit employer 4.000 personnes. Cela nécessite la construction de 2.500 logements.

Les méthodes urbanistiques de la société Sollac répondent à deux impératifs :

- la volonté de créer des cités différentes du Génibois avec son plan orthogonal et l'ordonnancement trop strict des habitations ;
- le désir de dissocier totalement l'habitat de l'environnement industriel : la vallée est "encombrée" par les nouvelles installations Sollac et les anciennes cités ouvrières en amont. On pratique alors volontairement une dissociation de l'habitat et de l'industrie ;
- les cités doivent être relativement importantes pour minimiser les coûts d'équipements et de viabilisation et faciliter le drainage par bus de la population.

Sollac choisit trois sites d'implantation qui répondent à des opportunités de la société : Morlange, Oury (Florange) et Guénange. La

²⁵⁶ D. Coton, *Les problèmes de l'habitation ouvrière dans les zones industrielles de Moselle*, mémoire de l'E.N.A., Metz, 1952, ronéotypé, 38p., p. 12 : Avis du Conseil d'Etat du 19 janvier 1944.

²⁵⁷ Ainsi, Marange-Silvange (1949-1950), Terville (1950), Haute-Yutz (1950), Médoc (Serémange :1951), Morlange (1951), Veymerange (1951), Guénange (1952), Oury-sud (1952), Florange (1952-1953), Boust (1952-1953).

La sidérurgie et la nouvelle autorisation de construire, s.a., dans *Actualités Industrielles Lorraines*, N°28, 1953, pp.13-14 : l'obligation de consacrer 1% des salaires à la construction des logements s'appliquait également à la sidérurgie et un décret prévoyait un effet rétro-actif à cette mesure (remontant jusque 1958). Les constructions de la sidérurgie avaient été telles en 1953 que cela lui permettait de se dispenser de toute nouvelle construction pendant 15 années.

²⁵⁸ A. Le Guen, *Les problèmes posés par l'aménagement du territoire dans la région sidérurgique mosellane*, mémoire de l'E.N.A., Metz, ronéotypé, 1954, 31 p., p.12.

²⁵⁹ Idem, p.14.

²⁶⁰ R. Thomas, *L'équipement des ensembles résidentiels : problèmes financiers des communes*, mémoire de l'E.N.A., Metz, 1953, 29p.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

société dispose d'une réserve foncière sur le plateau de Morlange²⁶¹. L'implantation d'un lotissement y est décidée par la société en concertation avec l'Etat. Les communes de Ranguieux et de Fameck, qui se partagent ce terrain, abandonnent cette portion de leur territoire car incapables de faire face aux coûts d'équipements pour la création d'une nouvelle commune qui deviendra Saint-Nicolas-en-Forêt. Ces ensembles résidentiels "à la campagne" comprennent :

- Morlange : 800 logements nouveaux construits en deux tranches ;
- Guénange-Grande : 600 logements ;
- Florange : 1.200 logements.

Les ensembles nouveaux doivent être entièrement équipés : gaz, électricité, eau, écoles... Ces trois lotissements représentent à l'époque un coût de 1,3 milliards. Les communes, quoique incapables de prendre en charge ces dépenses, vont devoir faire des efforts financiers. Sollac et les communes doivent au départ se partager les frais de ces opérations, les communes se trouvant lourdement taxées : sur 1,3 milliard, l'accord communes-société prévoit une dépense de 850 millions aux municipalités. Ce coût énorme résulte de la prise en charge totale par les communes du réseau principal, de la voirie principale, incluant les écoles, comme le stipule la loi de 1943.

Si Florange s'en sort honorablement (son budget est plus important et Oury se trouve à proximité du centre), Saint-Nicolas-en-Forêt, future commune, ne dispose que des budgets de Ranguieux et Fameck, complètement ruraux. La taxe locale résultant de la construction des usines Sollac est allée aux communes de Thionville, Serémange et Hayange où peu de logements sont construits, d'où une faible charge en nouveaux équipements urbains. Les budgets primitifs de ces communes se montent à environ 10 millions de F alors que la dépense est d'environ 300 millions de F. Guénange est dans un cas plus dramatique : avec un budget de 2,5 millions, les coûts à endosser s'élèvent à 400 millions de F.

Le ministère de la Reconstruction avait résolu le problème : les communes empruntent, les rentrées fiscales à venir par l'arrivée d'une forte population étant un gage d'amortissement rapide. Il a d'ailleurs participé à la construction des logements par le biais des sociétés H.L.M., des primes à la construction, des transferts de dommages de guerre²⁶².

²⁶¹ R. Thomas, op. cit., p.4 : Morlange en 1950 dépendait de Fameck pour les neuf dixièmes et de Ranguieux pour un dixième.

²⁶² Idem, p.14.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Mais ces communes se trouvent pénalisées de façon insupportable :

- elles ne récupèrent à aucun moment les taxes professionnelles de la société Sollac où travaillent tous les habitants de la commune ;
- elles ne touchent pas la taxe locale liée à la construction des logements. Cette taxe est répartie pour 60% à la commune où se situe le siège de la société bâtitrice, 15% pour le Conseil Général, 25% à un fond national de répartition. Or, les communes à qui ce fond devrait être reversé sont si nombreuses que des reliquats restent régulièrement disponibles²⁶³.
- elles n'ont aucune chance de voir se développer le petit commerce, seule véritable ressource leur restant : les coopératives de De Wendel monopolisent la vente. D'autre part comme le souligne R. Thomas, *"les nouveaux habitants feront vraisemblablement leurs achats les plus coûteux à Thionville ou à Metz où ils auront des possibilités de choix et des facilités de paiement plus grandes"*²⁶⁴.

L'étude de l'évolution budgétaire des communes résidentielles sur 20 ans a mis en évidence leur totale incapacité à prendre en charge la somme exigée d'elles pour le lotissement. La taxe sur la propriété bâtie restera stable malgré les constructions nouvelles car elles sont exemptes d'impôts pendant 25 ans (reprenant des dispositions sur la construction des logements sociaux). Les recettes en surfaces non bâties ont diminué (puisque la surface communale bâtie a augmenté). La taxe professionnelle ne progressera guère pour les raisons évoquées précédemment. Seule la taxe d'habitation progressera mais son total restera nettement insuffisant. Cette situation budgétaire rend les communes dans la totale incapacité à gérer l'arrivée massive de la population. La prise en charge a donc été le fait de Sollac : la société a acquis l'ensemble des équipements²⁶⁵. Quelle différence entre ces "ensembles résidentiels" ou cités dortoirs tels qu'on se plaît à les nommer à l'époque et la cité du Génibois à Joeuf en 1880, si ce n'est la plus grande ampleur des logements construits ? En effet :

- la ségrégation sociale persiste, avec des populations travaillant dans une seule entreprise groupées en un même lieu ;

²⁶³ A. Le Guen, op. cit., p.20.

²⁶⁴ Idem, p.9.

²⁶⁵ R. Magnan, G. Bertumé, *Conception et instruments de la planification urbaine*, C.R.U., Paris, 203p., p.7 : cette conception serait à rapprocher de l'urbanisme soviétique.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

- l'entreprise est toute puissante face à la commune ;
- la société n'engage pas une planification urbaine sophistiquée : le plan conserve une structure orthogonale. Les rues ne sont pas adaptées à l'automobile²⁶⁶. Les places se multiplient sans véritablement créer des lieux de rencontre²⁶⁷.

Face aux inégalités flagrantes entre les communes à vocation industrielle et celles à vocation résidentielle, l'Etat promulgue un décret²⁶⁸ sur les dispositions financières particulières des communes résidentielles. Celui-ci ne corrigera guère les inégalités.

D) LES GROUPEMENTS D'URBANISME (G.U.)

Les projets ne manquent pas en matière de groupements d'urbanisme mais peu d'entre eux aboutiront à des études sérieuses et à l'approbation de plans. Certains documents restent encore actuellement indisponibles car en cours de classement aux Archives Départementales de Moselle. Deux projets, abordé plus en détail, ont vu le jour : les groupements d'urbanisme de Metz et de Thionville. Les groupements d'urbanisme résultent de l'application de la loi de 1943. Ils n'ont pas de budget propre. Ils sont une émanation de l'Etat qui en contrôle les travaux (par l'intermédiaire du Préfet et du Directeur départemental de la construction). Ces travaux sont menés en concertation avec les municipalités adhérentes au groupement.

1. Le fondement des groupements d'urbanisme à Metz et dans le bassin sidérurgique

Le "groupement et les sous-groupements des bassins sidérurgiques et ferrifères"

La justification d'un aménagement global de la région apparaît dès 1950 avec la croissance désorganisée de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle menée dans le cadre du P.M.E. de J. Monnet.

²⁶⁶ R. Reuter, De la ville nouvelle au quartier résidentiel, l'exemple de Saint-Nicolas-en-Forêt, dans *Mosella*, Tome 2, N°4, Oct-Déc 1972, pp.30-67, p.39.

²⁶⁷ La cité de Froidcul à Moyeuvre-Grande est un autre exemple de lotissement : construit à partir de 1920, sur le plateau au nord de Moyeuvre-Grande, cette cité est une photographie affligeante de différentes phases de l'urbanisme industriel. Accessible depuis Moyeuvre-Grande par une route boisée et pentue (d'environ un kilomètre), se trouvent juxtaposés le long de voies parfaitement rectilignes des petites maisons ouvrières antérieures à la seconde guerre mondiale, des maisons-castors, et des grands ensembles (1960) pour certains délabrés et en voie de destruction (ce grand ensemble a fait l'objet d'une rénovation entre 1987 et 1989, une partie des barres ayant été rasée).

²⁶⁸ Décret N°57-393, publié au J.O. du 28 mars 1957.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Les maux du "Texas Français" sont multiples et clairement mis en évidence dans les rapports²⁶⁹ : structure industrielle restée de type coloniale car régulièrement soumise à des conflits, morphologie urbaine catastrophique par la prolifération des cités ouvrières et des usines, terrains agricoles de qualité parfois exceptionnelle gaspillés, multiplication non contrôlée des gravières...

Les groupements de la sidérurgie ont ainsi été créés, rassemblant les mines de fer, les établissements sidérurgiques et leurs annexes (cokeries, etc...), les cités ouvrières, les terrains favorables à l'expansion urbaine. Deux grands ensembles ont émergé : le groupement de la sidérurgie Lorraine Nord "*axée sur la vallée de la Moselle*"²⁷⁰ et comprenant également la vallée de la Fensch, et le groupement de la Lorraine sud de Nancy à Pont-à-Mousson, comprenant également l'hinterland du bassin du sel.

Le bassin sidérurgique Lorraine Nord comprend deux cents communes, ce qui est un nombre trop élevé pour être opérationnel. Des sous-groupements ont été définis suivants deux critères majeurs :

- ces groupements doivent constituer des unités géographiques définies ;
- ces groupements doivent correspondre à des territoires en expansion économique (industrie, énergie, aménagement des voies de circulation).

D'où, la définition de cinq grands secteurs :

- la vallée de la Fensch, constituant une zone d'urgence en matière d'aménagement. Thionville est la capitale de cet ensemble formant 22 communes et en pleine extension industrielle : aménagement de Sollac à Florange, aménagement des aciéries de Thionville, aménagement de la Société Métallurgique de Knutange en amont de la vallée. S'y ajoute l'aménagement des communes résidentielles ;
- la vallée de l'Orne où divers aménagements sont également en cours. Le rapport fait mention de la centrale de Richemont (située en fait à la confluence de l'Orne et de la Moselle et ainsi plutôt sur la vallée de la Moselle), les trains de laminoirs à Joeuf. Ce sous-groupement comprend 29 communes, la capitale étant Moyeuvre-Grande.

²⁶⁹ Dossiers Groupement d'Urbanisme du Service de Construction de la Municipalité de Thionville, Rapport justificatif du groupement et des sous groupements des bassins sidérurgiques et ferrifère Lorrains, s.d., s.l., 26p.

²⁷⁰ Idem, p.24.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

- la région de Metz, capitale, dominant l'ensemble du groupement et lui étant "étroitement solidaire"²⁷¹ ;
- la région de Briey : Briey est le "centre" de ce sous-ensemble formant 88 communes et dont le développement est encore à supposer compte tenu de la multiplication des cités ouvrières dans ce secteur ;
- le sous-groupement de Basse-Moselle "*promis à un avenir très brillant*", lié à la canalisation de la Moselle et les multiples voies ferrées vers le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat. Les capitales pressenties pourraient être Koenigsmacker ou Sierck-les-Bains. Il se composerait de 24 communes.

Les zones de Bouzonville et du Saulnois sont à surveiller constamment car vouées à un rattachement progressif au groupement sidérurgique.

Le choix de ces unités géographiques est très important. Il détermine partiellement les découpages des agglomérations I.N.S.E.E., des Z.P.I.U. : en 1962, un découpage spécifique a été adopté pour limiter l'étendue des Z.P.I.U., notamment la Z.P.I.U. de Metz. C'est ainsi que la Z.P.I.U. de Metz est arrêtée à Maizières-les-Metz par la Z.P.I.U. du bassin sidérurgique du Nord de la Lorraine. Une interrogation subsiste : pourquoi n'avoir justement pas fait correspondre la Z.P.I.U. de Metz avec l'ensemble du groupement de la sidérurgie Lorraine Nord ?

Probablement parce qu'entre les grandes orientations données par la création de ce groupement fédérateur de la sidérurgie Lorraine Nord et l'émergence des définitions statistiques, certaines ne verront jamais le jour (comme le groupement de la basse-Moselle). D'autres sous-groupements sont constitués comme le montre le tableau ci-dessous, mais ils ne donneront lieu à aucun projet véritable : la vallée de l'Orne (pour sa partie mosellane) ne parviendra pas à définir aucune politique d'aménagement cohérente.

²⁷¹ Idem, p. 24.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Tableau 16 : La composante communale des groupements d'urbanisme

Nom du groupement	Date de création	Communes concernées
G.U. de la région Messine	Décret du 14 août 1956, complété par arrêté ministériel du 5 avril 1962 et décret du 4 décembre 1961	Augny Ban-Saint-Martin Châtel-Saint-Germain La Maxe Lessy Longeville Magny Marly Metz Montigny-les-Metz Moulins-lès-Metz Plappeville Rozérieulles Saint-Julien-lès-Metz Sainte-Ruffine Vallières Woippy
G.U. Orne-Plateau	Arrêté ministériel du 17 décembre 1959	Amanvillers Malancourt-la-Montagne Montois-la-Montagne Roncourt Sainte-Marie-aux-Chênes Saint-Privat-la-Montagne
G.U. Orne-Vallée	Arrêté ministériel du 17 décembre 1959	Amnéville Clouange Gandrange Hagondange Hauconcourt Maizières-les-Metz Marange-Silvange Mondelange Moyeuvre-Grande Moyeuvre-Petite Pierrevillers Richemont Rombas Rosselange Semécourt Talange Vitry-sur-Orne

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Nom du groupement	Date de création	Communes concernées
G.U. de la Fensch	Décret du 26 avril 1954	Algrange Basse-Yutz Bertrange Fameck Florange Fontoy Guénange Haute-Yutz Hayange Illange Knutange Manom Marspich Neufchef Nilvange Ranguieux Saint-Nicolas-en-Forêt Serémange-Erzange Terville Thionville Uckange Veymerange Volkrange

En 1971²⁷², peu de plans avaient abouti : le plan du G.U. Orne-Woigot²⁷³ (approuvé le 21/2/1967, mis en révision en 1970²⁷⁴), le plan du G.U. de la Fensch (approuvé le 17/8/1961), le G.U. de la Région Messine (approuvé le 24/5/1966).

Les plans d'urbanisme de détail, prolongement des plans d'urbanisme directeur ne concernaient que Moulins-les-Metz, Hayange-centre et Saint-Julien-les-Metz.

²⁷² Ministère de l'Aménagement du territoire, du logement et du tourisme, Direction de l'aménagement foncier, *Etat des plans d'urbanisme au 30 juin 1971*, Paris, 1972, 567p., p.269-270 et 255-256.

²⁷³ Woigot du nom de la vallée qui relie Briey à la vallée de l'Orne. Ce plan n'est pas encore disponible aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle.

²⁷⁴ Ce document n'est pas disponible aux archives.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Quant aux communes dotées de plans sommaires d'urbanisme destinés à organiser une croissance de population sans faire partie de groupement d'urbanisme, seuls Argancy, Ancy-sur-Moselle, Arry, Ars-Laquenexy, Aumetz, Ay-sur-Moselle, Bettelainville ont élaboré des documents (tous approuvés en 1971).

2. Le Groupement d'Urbanisme de la vallée de la Fensch

Ce groupement connaît, dès de sa création en 1954²⁷⁵, des difficultés à émerger. Il comprend à l'origine 23 communes²⁷⁶, soit 18.532 ha, 115.587 personnes. L'objectif du groupement, dont les projets sont menés par G.H. Pingusson, est de renforcer l'industrialisation dans la vallée et de reporter les habitations sur le plateau, dans des secteurs protégés de la pollution industrielle. Il reprend ainsi les orientations prises par Sollac lors de l'aménagement des communes résidentielles. Le programme d'aménagement du sous-groupement de la vallée de la Fensch ne constitue pas un véritable programme structurant de l'aménagement de la vallée. Il ne fait que fixer les règles du développement urbain en intégrant quelques équipements dont la réalisation reste plus qu'incertaine²⁷⁷.

La vallée de la Fensch est divisée en trois grands secteurs : zone d'habitations, zone d'industries, zone rurale. Ce zonage permet la séparation fonctionnelle des différents quartiers : les zones d'habitations ne doivent pas comprendre d'établissements industriels, les zones rurales sont théoriquement inconstructibles, sauf si "*des équipements d'intérêt général*"²⁷⁸ y trouvent leur place. Les espaces ruraux voués à la grande culture et situés entre les zones d'habitations sont destinés à être déclassés.

La construction des habitations est sévèrement contrôlée : les constructions sont strictement interdites dans les zones d'affaissement minier, les zones ne bénéficiant pas d'un ensoleillement suffisant (des

²⁷⁵ Décret interministériel du 26 avril 1954.

²⁷⁶ Formé de Algrange, Basse-Yutz, Bertrange, Fameck, Florange, Fontoy, Guénange, Haute-Yutz, Hayange, Illange, Knutange, Manom, Marspich, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Serémange-Erzange, Terville, Thionville, Uckange, Veymerange et Volkrange.

²⁷⁷ A.M. de Thionville, registre des délibérations du Conseil Municipal, séance du 10 mai 1954 : le Conseil Municipal rappelle les conditions d'adhésion de Thionville au groupement d'urbanisme en 1953 :

"1) Réalisation et approbation rapide du plan.

2) Opposition à toute modification trop importante du plan déjà établi pour Thionville et prêt à être approuvé.

3) Opposition à toute obligation financière automatique à la charge des communes."

²⁷⁸ A.M. de Thionville, Ministère de la reconstruction et du logement, *Sous-groupement de la Fensch, Programme d'aménagement*, 19 janvier 1954, 12p., p.3.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

normes ne sont pas données), les zones soumises aux fumées et poussières industrielles, les zones inondables, les zones de protection des ouvrages militaires, à proximité de certains quartiers d'habitations considérés comme insalubres²⁷⁹. Afin de dissocier totalement les zones d'habitations des zones industrielles, des secteurs boisés inconstructibles sont délimités. Les seules normes chiffrées du programme fixent les distances à respecter entre les constructions et les voies de circulation.

Les équipements publics prévus par cette première étude se limitent à une station d'épuration des eaux usées à Thionville-Florange, un hôpital de dimension régional à Ranguévaux (sur la future commune de Saint-Nicolas-en-Forêt). Tous les autres équipements prévus sont du ressort des communes (équipements scolaires, sportifs) et n'ont pas l'envergure d'équipements d'agglomération.

2.1. Le groupement d'urbanisme de la Fensch en 1958

Un nouveau projet est élaboré en 1959. Il s'appuie sur les études de G.H. Pingusson et sur le Programme d'Action Régional. Il n'est plus fait allusion à un "sous-groupement". Le Groupement d'Urbanisme de la vallée de la Fensch semble constituer un groupement à part entière.

2.2. Les projets

2.2.1. Les zones industrielles et infrastructures portuaires

(Cf. carte N°46)

Les espaces industriels lourds (aciéries, hauts-fourneaux...) doivent être étendus de 270 ha (s'ajoutant aux 720 ha de terrains industriels d'Algrange à la Moselle), particulièrement sur les communes de Florange et d'Uckange, à partir de la R.N. 53 (zone E sur le croquis). De nouveaux emplacements sont prévus pour les crassiers et les résidus industriels sur le plateau : au sud d'Uckange (bois de Fronholt à Richemont), au sud de Volkrange (Thionville), à Marspich, à l'ouest des hauts-fourneaux de Fontoy. Ces terrains correspondent aux zones F sur le croquis. Ils comprennent également des terrains industriels :

- à Illange et Bertrange : 100 ha ;
- le long de la R.N.52 entre Fontoy et Knutange : 80 ha en fond de vallée ;
- zone lourde de Florange : annexe de 235 ha ;
- à Thionville, à proximité des laminoirs : 18 ha ;
- à Basse-Yutz : 30 ha.

Ces zones industrielles doivent être dotées d'industries de transformation et permettre le développement de l'emploi féminin, particulièrement déficient en Moselle.

²⁷⁹ Citons par exemple les cités ouvrières Gargan à Hayange, le quartier de Suzange.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Deux ports industriels sont prévus :

- le port de Thionville sur les communes d'Illange, Florange et Uckange : 260 ha ;
- le port de Basse-Yutz : 18 ha.

493 ha de terrains sont ainsi destinés à une industrie diversifiée²⁸⁰.

2.2.2. Les problèmes de circulation et leur résolution

Les routes du groupement d'urbanisme de la Fensch sont devenues des rues qui en 1960 mêlent les modes de circulation les plus variés²⁸¹. Les sorties d'usine et d'écoles correspondent à des pointes de trafic redoutables pour des routes mal aménagées, souvent sans visibilité. Les possibilités de transformation de ce réseau sont très limitées et ne répondent pas à l'augmentation des flux de circulation. Les travaux programmés par le Groupement d'Urbanisme de la vallée de la Fensch concernent essentiellement l'autoroute Metz-Thionville et son raccordement par une branche ouest jusqu'à Knutange, l'amélioration de la R.N.53 qui traverse la vallée de la Fensch. Des routes nouvelles comme la D.412 entre la vallée de l'Orne et de la Fensch sont à l'étude.

2.2.3. L'aménagement des zones d'habitations et l'équipement de l'agglomération

Les modes de construction des lotissements ont amené "*le parage des ouvriers, la ségrégation sociale, la dégradation humaine*"²⁸². Les besoins en logements sont immenses²⁸³, les cités ouvrières à proximité des usines étant de plus en plus occupées par des retraités (6.000 en 1959 selon le rapport). Les études prospectives estiment un doublement possible de la population (soit 230.000 personnes) en quinze ans.

Les problèmes de logements sont résolus par des programmes de construction massifs à Hayange (1.000 logements), à Fameck (5.000 logements), à Guénange (3.000) et Thionville (10.000), etc... Outre ces problèmes de logements, l'urgence réside dans l'alimentation en eau et son épuration : le cours de la Fensch est utilisé comme un égout. Des stations d'épuration des eaux sont prévues à Florange et Thionville.

²⁸⁰ Ce qui représenterait, selon le mode de calcul utilisé pour le Groupement d'Urbanisme de la Région Messine (40 emplois à l'hectare), environ 20.000 emplois.

²⁸¹ piétons, cyclistes, voitures, trains, charrettes de foin, boeufs...

²⁸² A.M. de Thionville, *Rapport justificatif du groupement d'urbanisme de la Fensch*, 13p., p.10

²⁸³ La population du groupement d'urbanisme de la vallée de la Fensch est passée de 85.523 en 1946 à 115.587 habitants en 1954 avec un taux d'accroissement de 35% qui se maintient au début des années 1960.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Un hôpital à vocation régional est prévu à Thionville sur les hauteurs de Guentrange sur d'anciens terrains militaires déclassés (futur hôpital Bel-Air). Son implantation envisagée un temps à Saint-Nicolas-en-Forêt a été abandonnée.

Aucun équipement culturel ou sportif à l'échelle du groupement n'est programmé, chaque commune se réservant la construction de ses propres équipements. Un projet de stade régional a été proposé à la commune de Thionville (il devait pouvoir desservir les 100.000 habitants de la vallée de la Fensch). Thionville a "*considéré son stade actuel comme suffisant pour l'agglomération*"²⁸⁴.

Les projets d'aménagement du Groupement d'Urbanisme de la vallée de la Fensch sont ainsi très limités. Aucun projet d'équipement à l'échelle de l'agglomération n'a émergé. L'absence de coopération communale peut être invoquée, mais d'autres motifs interviennent : inimitiés personnelles ou politiques, inégalités budgétaires, absence de vision globale...

3. Le Groupement d'Urbanisme de la Région Messine

Le Groupement d'Urbanisme de la Région Messine (G.U.R.M.) a été fondé par décret le 14 août 1956. Il ne comprenait à l'origine que 15 communes : Marly (par sa proximité de l'aéroport Frescaty), Rozérieulles, Châtel-Saint-Germain (directement intéressés par les nouvelles voies routières prévues dans un avant-projet) ainsi que Lessy ont été intégrés au groupement par arrêté ministériel du 5 avril 1962. Magny, Borny et Vallières ayant fusionné avec Metz en 1961²⁸⁵, seize municipalités constituent le G.U.R.M. en 1962.

Les premiers travaux d'études démarrés en 1956 ont été menés par M. Berrier : jusqu'en 1960, M. Berrier aura ainsi participé à l'élaboration des documents d'urbanisme de Metz depuis le plan Prost jusqu'au G.U.R.M. Maire de Plappeville, cet architecte-urbaniste est aussi un homme de terrain. Sa disparition amènera une révision des projets. Les projets de M. Berrier et leurs modifications en 1961 sont intéressants à détailler. La contrainte militaire est importante en 1960 (Guerre Froide) alors que Metz connaît une croissance démographique exceptionnelle et des possibilités d'expansion nouvelles offertes par la construction de l'Europe.

²⁸⁴ Idem, p.13.

²⁸⁵ Décret du 4 décembre 1961.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

3.1. Les projets du G.U.R.M. de M. Berrier en 1958²⁸⁶

Les propositions s'articulent selon deux axes : les voies de circulation et les modalités de développement des zones à urbaniser.

3.1.1. Les voies de communication et leur développement

Les voies ferrées : la gare de triage de Metz-Sablon est totalement saturée et n'a plus de possibilités d'extension. Il faudra trouver une solution nouvelle à cette activité. La canalisation de la Moselle doit être effective de Metz à Thionville par les accords internationaux passés entre la France, le Luxembourg et l'Allemagne en 1956. Le projet de liaison Nord-Méditerranée va donner une dimension nouvelle au port de Metz, dont le site n'est plus adapté. Une nouvelle localisation du port est préconisée en aval de la ville de Metz. Les autoroutes prévues entre Metz-Thionville²⁸⁷, Metz-Sarrebruck et Metz-Paris donnent une dimension nouvelle à la ville. Le tracé de l'autoroute Metz-Thionville traverse l'agglomération en suivant la vallée, longeant le cours d'eau sur sa rive droite.

Ce tracé est mis en liaison avec des pénétrantes dans le centre ancien. Une bretelle autoroutière doit d'autre part assurer la liaison entre l'autoroute Metz-Thionville et la future autoroute Metz-Saarbrücken. Deux rocade doivent relier les routes de Saarbrücken, de Strasbourg, de Nancy, l'une étant destinée à constituer dans un avenir proche une voie inter quartier.

3.1.2. Les zones de développement privilégiées

De 1950 à 1960, la ville s'est développée particulièrement sur sa frange Est. La loi N°54-364 du 2 avril 1954 a déclassé des terrains militaires soumis jusque-là aux différentes servitudes de non-urbanisation. Ceux-ci passent dans le domaine privé de l'Etat, ce qui n'indique nullement leur acquisition automatique par la ville, mais au moins la fin des servitudes. Il s'agit des terrains du Fort de Bellecroix (lunette Chambières incluse), le Fort Saint-Julien, le Fort de Queuleu et sa batterie, la batterie de la Horgne au Sablon, le Fort de Saint-Privat, le Fort Decaen, la batterie du canal à Montigny, auxquels s'ajoutent de nombreux petits ouvrages. L'Est de la ville devient ainsi très attractif car urbanisable. La ville peut s'étendre hors de la vallée, sur le plateau. La Z.U.P. de Metz-Borny et la Z.A.D.²⁸⁸ de Saint-Julien-Vallières sont les secteurs d'extension dits normaux : ils ne correspondent qu'à un

²⁸⁶ A.D.316W15 : Groupement d'Urbanisme de la Région Messine.

²⁸⁷ Décision ministérielle du 27 janvier 1957.

²⁸⁸ Zones créées par la loi 62 848 du 27 juillet 1962, modifiée en 1971 : elles permettent un droit de préemption de 14 ans à son bénéficiaire désigné.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

rajustement de l'espace urbanisé face à la pression démographique. Le G.U.R.M. doit atteindre 300.000 personnes en 1980 alors qu'il n'en compte que 131.000 en 1962.

Les établissements industriels doivent se concentrer essentiellement dans le nord de l'agglomération : le port de Metz sur la Moselle canalisée en est le pôle fort. Il est doté d'une zone industrielle lourde et d'une zone industrielle légère. Deux autres zones industrielles légères doivent être implantées à l'ouest de l'autoroute et au sud de l'agglomération en liaison avec la voie ferrée et la rocade. Peu d'aménagements publics sont prévus : une gare routière et l'implantation d'un lycée d'Etat.

On peut le constater, l'aménagement du carrefour lorrain prend sa véritable signification avec le IIIème et le IVème Plan (1958-1961 et 1962-1965). Le retard pris par la région est tel pour une région industrielle que les efforts entrepris paraissent soudain colossaux :

- autoroute Metz-Thionville et son embranchement sur Saarbrücken, (faisant partie des objectifs du IVème Plan) ;
- canalisation de la Moselle grâce à l'accord international passé avec le Luxembourg et l'Allemagne en 1956 ;
- autoroute reliant Paris à Metz (A4) ;
- prolongement de l'autoroute A31 vers Lyon et Luxembourg.

Ces différents aménagements donnent à Metz une situation exceptionnelle de carrefour dans le cadre d'une Europe en gestation. Metz ne fait que retrouver la place que lui confère sa situation géographique naturelle dans un environnement politique apaisé. Elle redevient le lieu privilégié des échanges entre le nord de l'Europe (Bénélux-Allemagne) et la Méditerranée.

3.2. Les modifications du projet en 1960

A la mort de M. Berrier, des modifications ont été apportées dès 1960²⁸⁹.

- la transformation de certains échangeurs ;
- un centre universitaire et technique est créé sur l'Ile du Saulcy ;
- des équipements d'alimentation et d'assainissement en eau potable avec, en plus, des projets de coopération intercommunale ;
- une zone industrielle supplémentaire localisée à l'est de Borny ;

²⁸⁹ A.D. 316W15.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

- la création d'une gare de triage S.N.C.F. à Woippy, près de la déviation de la R.N.53.

Ceci impose la réunion de la Commission Départementale de l'Urbanisme le 17 octobre 1960²⁹⁰. Les municipalités sont présentes et émettent encore certaines suggestions. La commune de Borny demande une extension du périmètre d'agglomération entraînant le déplacement de la petite rocade. La commune de La Maxe réclame l'extension de la zone industrielle lourde vers le Nord et la création d'une station d'épuration. Metz propose la réservation de terrains pour la création d'une cité hospitalière à Devant-les-Ponts. Elle propose l'extension du périmètre d'agglomération au nord (jusqu'à la rue des Intendants Jobas) en remplacement de la zone industrielle prévue au départ. Un centre universitaire et technique pourrait être créé sur l'Île du Saulcy, le tracé de l'autoroute étant légèrement modifié²⁹¹. Les municipalités, lors de cette conférence, ont demandé pour la plupart une extension du périmètre d'agglomération qui gênait la libre extension de l'urbanisation. La notion de périmètre d'agglomération est ainsi remise en question progressivement.

Succède ensuite la conférence entre services ayant lieu entre le 5 juin et le 5 août 1961, conformément à la circulaire N°61-28 du 16 mai 1961 et qui fixe les conditions d'application des décrets N°58-1463 du 31 décembre 1958 et N°59-1089 du 21 septembre 1959. Cette circulaire prévoit la présence de 38 fonctionnaires représentant différents services²⁹², dont les services de l'Armée. La procédure fait ainsi intervenir en dernier les fonctionnaires de l'Etat qui imposent leurs conditions. Les municipalités doivent ensuite agréer ou non les propositions éventuelles qui leur sont faites. Quelques unes des remarques effectuées par les représentants des services peuvent être signalées :

- l'architecte départemental des Monuments Historiques insiste sur différents secteurs lui semblant menacés tels que le Mont Saint-Quentin, les hauteurs de Saint-Julien-les-Metz, la ferme de la Horgne qui fut le quartier général de Charles Quint en 1551 (détruite depuis), le parc de Courcelles, le centre ancien où l'on prévoit la destruction massive d'immeubles dont certains sont

²⁹⁰ A.D. 316W6.

²⁹¹ 316W6 : P.V. de la Commission Départementale de l'Urbanisme du 17 octobre 1960 : aucune précision n'est donnée sur le tracé désiré par la municipalité. Le tracé de M. Berrier devait suivre la rive gauche et ne coupait pas l'Île du Saulcy.

²⁹² A.D. 316W17 : Annexe IA à la circulaire N°61-28.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

protégés par la législation des monuments historiques. Il ne fait que suggérer leur préservation.

- les réserves formulées par l'Armée figurent en annexe (Cf. Annexe 2). Comme le démontre ce document²⁹³, les autoroutes sont soumises aux procédures d'instructions mixtes, comme le port de Metz. L'Armée reste ancrée dans Metz et sur l'île du Saulcy dont elle conserve la propriété partiellement. Le centre technique et universitaire de Metz est promu à un grand avenir : il est situé sur une île inondable, occupée par les militaires et traversée par une autoroute à gros trafic.

Ces servitudes ne sont que la face émergée de l'iceberg. Les contraintes militaires sévères ont conditionné au départ les plans de M. Berrier. L'aéroport OTAN de Frescaty empêche la construction de tout ouvrage en hauteur dans le secteur d'Ars-sur-Moselle. Les forts non déclassés sur les côtes de Moselle restent des domaines non urbanisables.

A l'issue de cette conférence, de nouveaux équipements sont adoptés : la maison d'arrêt de Metz dans le quartier de Queuleu, un hôpital psychiatrique, une centrale thermique à La Maxe, une réserve de terrains pour un transformateur E.D.F., une extension des zones industrielles.

4. L'échec des projets du G.U.R.M. en 1963

Après la conférence entre services de l'été 1961, la publication du projet a été arrêtée par le préfet le 18 avril 1963. Une enquête administrative ouverte du 16 au 31 mai 1963 a été entreprise. Des négociations ont été menées avec les communes entre 1961 et 1963, qui n'ont semble-t-il pas abouti. D'où une réunion exceptionnelle ayant lieu le 25 juin 1963 : les communes, le conseil Général et la Commission d'Urbanisme Départemental n'ont plus qu'à approuver le document avant qu'il ne fasse l'objet d'un décret en Conseil d'Etat²⁹⁴. La carte N°47 a été établie à partir d'un document établi en avril 1963. Elle est fidèle aux dispositions qui font l'objet des discussions de cette réunion exceptionnelle du 25 juin 1963 non prévue par les textes réglementaires. Le périmètre d'agglomération de la région messine ceint une surface encore non bâtie de 1.000 hectares, offrant la possibilité de construire 27.000 logements. L'agglomération de Metz peut ainsi atteindre 300.000 habitants sans déborder de cette ceinture (soit 140.000 personnes de plus,

²⁹³ A.D. 316W15.

²⁹⁴ Comme c'est le cas à chaque fois dans ce type de consultation, l'absence de réponse dans les délais est considérée comme une acceptation du projet.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

le G.U.R.M. comptant en 1962, 162.926 habitants). Les zones industrielles prévues pour créer les emplois destinés aux habitants potentiels représentent 600 hectares, soit 24.000 emplois nouveaux possibles (les responsables tablent sur 50 emplois à l'hectare²⁹⁵).

Le débat entre les communes porte notamment sur les zones industrielles, les terrains militaires, les axes de circulation. En ce qui concerne les domaines militaires, le terrain de Tournebride constitue un terrain "vital" (sic) pour l'Armée. Le représentant du Génie reste très discret sur la cession éventuelle de nouveaux terrains, tout en indiquant que l'Armée n'avait plus l'intention d'acquérir de nouveaux terrains à moins de 40 km de Metz²⁹⁶. La municipalité de Woippy conteste fortement l'étendue des terrains industriels du G.U.R.M., qu'elle voudrait voir augmenter à l'est de la R.N.53. Des zones industrielles d'une superficie de 80 ha ont été prévues de part et d'autre du centre de triage (3.200 emplois potentiels selon les prévisions). M. Perret, Directeur départemental de la Construction indique qu'il "*ne pense pas pouvoir aller au-delà des concessions faites à la municipalité en ce domaine, ceci pour éviter la continuité de rue entre Metz et Maizières-les-Metz. Il faut éviter de multiplier les risques d'accidents en surchargeant cette zone, à proximité de la route de Thionville, sur laquelle la circulation restera vraisemblablement intense malgré la création de l'autoroute*"²⁹⁷. Ces commentaires sont à l'origine de l'interruption du G.U.R.M. qui ne sera finalement signé qu'en 1966.

Les modalités de définition de l'agglomération par l'I.N.S.E.E. étant connues²⁹⁸, ces commentaires peuvent être appréhendés sous un jour différent. Woippy et Maizières-les-Metz représentent un secteur clé dans la jonction de deux agglomérations (Metz et Hagondange-Briey) : en 1962, la continuité urbaine n'y en effet pas encore assurée mais risque de l'être rapidement. En refusant d'étendre la zone industrielle réclamée par Woippy, en autorisant le creusement de sablières, l'Etat bloque pour des décennies l'expansion de l'agglomération messine vers le Nord. La politique de creusement des sablières est par ailleurs très controversée par la commune de La Maxe (contrairement à la commune de Woippy), qui refusera d'approuver le plan directeur du G.U.R.M.²⁹⁹ en 1963. Mais

²⁹⁵ A.D. 316W15 : Commission Départementale de l'Urbanisme, Réunion du 6 juin 1964, p.10

²⁹⁶ Cette remarque, portée au P.V de la réunion, sera contestée par le Général J. Massu dans un courrier du 17 septembre 1963 adressé au Préfet de la Moselle (A.D. 316W15).

²⁹⁷ A.D. 316W15, Compte-rendu d'information du 25 juin 1963, p.9.

²⁹⁸ cf. Livre I, Partie II, Chapitre I.

²⁹⁹ A.D. : 316W15 : Le P.V. du Conseil Municipal de La Maxe du 6 novembre 1963, présidé par J. Joppin, indique que le Conseil Municipal "constate :

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

L'Etat ne voit aucune raison d'en interdire la multiplication : il s'agit d'un secteur de captage en eau potable pour Metz, dont la protection (zone industrielle, etc..) doit être maintenue ; les lignes de l'aménagement du territoire commandent une différenciation entre Metz et le bassin sidérurgique ; l'Armée à Metz n'est pas favorable à un développement des zones industrielles dont elle tient à contrôler l'expansion par la procédure d'instruction mixte. La prolifération des sablières, qui répond à une demande pressante des constructeurs, n'a aucune raison d'être freinée.

Ainsi, l'Etat a jeté les bases de l'aménagement urbain de Metz et du bassin sidérurgique de manière à les dissocier entièrement. A partir de 1965, de nouvelles orientations sont données sur l'aménagement du territoire qui doivent aller à l'encontre de cette option : l'agglomération étendue du S.D.A.U. doit en effet relier de manière irréversible Thionville et Metz par la mise en place d'un aménagement intégré.

5. Le bilan des projets du G.U.R.M. en 1963

Entre le projet de départ de M. Berrier et celui de 1963 (la version définitive du projet en 1966 n'est pas accessible aux Archives Départementales), des modifications substantielles ont été opérées. Les équipements publics, subventionnés par l'Etat, ont été réalisés : maison d'arrêt, centre de gériatrie à Plappeville, centre Technique universitaire. Ceux qui dépendaient d'une coopération intercommunale et répondaient à une urgence absolue l'ont été également (centre d'épuration des eaux...). Par contre, on peut noter l'absence de réalisation des deux rocadés reliant

1° Qu'il parait opportun, compte tenu de la pénurie actuelle de place à bâtir, de prolonger le périmètre d'agglomération vers le sud, où se trouvent les éléments essentiels de viabilité ;

2° Que l'emplacement réservé à la Centrale Thermique est situé dans une zone qui ne peut plus recevoir les constructions et espaces que nécessite une telle entreprise, en raison des importantes surfaces que comportent les étangs artificiels consécutifs aux sablières ;

Que d'ailleurs les représentants d'Electricité de France, dès qu'ils se sont rendus compte de cet inconvénient, avaient effectué une démarche auprès du Directeur Départemental du Ministère de la Construction, tendant à ce que la partie sud de la zone industrielle soit réservée à la Centrale Thermique ;

3° Qu'en dépit de toutes les démarches de la municipalité et des promesses reçues, ainsi que de l'inclusion dans la zone industrielle des terrains intéressés, l'ouverture d'une sablière vient d'être autorisée, venant s'ajouter au chaos créé par les précédentes ;

Qu'il est regrettable qu'un tel désordre soit sanctionné par l'Administration :

Qu'il est particulièrement étrange que cette autorisation ait été donnée peu après l'enquête publique, alors que l'impétrant n'avait formulé au cours de cette enquête aucune réclamation ni observation.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal demande que les points soulevés soient revus dans un sens qui soit plus conforme aux intérêts de la commune et à l'intérêt général, et, dans cette attente, se trouve dans l'obligation de donner un avis défavorable au Plan Directeur tel qu'il est présenté."

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

les quartiers au sud-est. Les projets intercommunaux au niveau de l'agglomération restent bien modestes. Chaque commune doit, par son plan d'urbanisme de détail, mener à bien son propre équipement : école primaire, crèche, etc... Metz, avec le plan d'urbanisme de détail, avait pourtant des projets qui dépassait le cadre de la commune³⁰⁰.

³⁰⁰ A.D. 316W5 : Plan d'urbanisme directeur : Rapport justificatif.

Les projets principaux du rapport justificatif du plan d'urbanisme de détail de Metz en 1962.

- le centre ancien de Metz présente des quartiers vétustes à détruire :

	Surface en ha	Population des logements en 1961	Nombre de logements à détruire
Ilot Saint-Jacques	2, 5	350	300
Coislin	3, 5	300	260
Mazelle	10	800	500
Pontiffroy	8	700	400
Les Roches	2	150	100
Taison	2	150	100
Belle-Isle	3	200	100
Saint-Martin	3	150	100

Source : A.D.315W15.

Les quartiers promis à la démolition en 1961.

Les logements détruits (1.860 en tout) sont destinés à être remplacés par 2.800 nouveaux logements. Cette démolition donnera également la possibilité de recomposer la voirie pour permettre aux routes à gros trafic d'accéder au centre facilement. Ces opérations de grande envergure s'accompagnent de "rénovation par point", la destruction d'immeubles jugés insalubres. Différents immeubles sont visés par ces projets (Rue Serpenoise, des Clercs). Les autres grands quartiers de Metz ne doivent pas connaître de transformations particulières. Le rapport justificatif accorde au quartier Sainte-Thérèse (le quartier de la gare en fait), un caractère urbain "souligné par la présence de bâtiments publics (...), conçu suivant les règles d'un urbanisme généreux, sinon inspiré, (n'appelant) aucune transformation de structure." Les activités industrielles de Metz, peu nombreuses, n'occupent qu'une faible part de la population (30%). Les projets du G.U.R.M. permettent leur relocalisation rationnelle. La protection des espaces verts et des perspectives jouent un rôle : on trouve ici une préoccupation écologiste, la protection notamment des espaces verts de l'île du Saulcy et des secteurs attenants. Des activités particulières, non encombrantes, respectant les arbres et le milieu naturel doivent y être choisis. Le point de vue magnifique offert depuis le boulevard Poincaré doit être préservé. La circulation : elle doit être assurée à plusieurs niveaux (circulation locale, régionale, internationale). Le ring allemand est renforcé, relié à des voies d'accès au centre, permis par la démolition des immeubles du centre. La ville n'est pas universitaire et est au coeur d'une région ouvrière : un centre technique universitaire doit être encouragé (mais pas une Université). L'équipement culturel est dépendant des militaires, la municipalité utilisant les terrains fournis par les arsenaux situés au coeur de la ville à côté de la caserne Ney. Un foyer de jeunes filles, une Maison de jeunes, un Palais des Industries, un théâtre, un musée, une salle des congrès, un conservatoire des Arts Appliqués, un hôtel sont prévus par la municipalité dans ce site ! On retrouve des projets presque aussi ambitieux que ceux proposés par le plan Prost.

La zone industrielle portuaire doit être complétée par une zone industrielle légère. Des zones de ce type doivent également être implantées à l'ouest de l'autoroute et au sud de l'agglomération, le long de la voie ferrée.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Le G.U.R.M. apparaît bien comme un instrument de l'Etat fait pour guider les subventions et les grands travaux, non pour favoriser une coopération entre les communes et renforcer leurs pouvoirs. Le G.U.R.M. ne dispose pas de budget en propre, ni d'un bureau élu par l'ensemble de la population du G.U.R.M. D'où l'absence de projets d'équipements d'envergure véritable (pour une agglomération devant atteindre 300.000 habitants en 1980). Metz se voit, par les options de l'Etat, confinée progressivement dans une ceinture infranchissable formée de gravières et de terrains militaires.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

CHAPITRE 3 : UNE NOUVELLE ECHELLE POUR D'AMBITIEUX PROJETS URBAINS

De 1963 à 1974, l'aménagement en France connaît une rénovation profonde qui demeurera incomplète. Le pouvoir central prend conscience du rôle déterminant des villes dans son action régulatrice de la croissance économique. Il met en place des institutions, des instruments réglementaires et législatifs nouveaux qui doivent donner aux villes des perspectives d'évolution nouvelles : grâce à la Loi d'Orientation Foncière (L.O.F.) les métropoles d'équilibre vont former une armature urbaine apte à contre-balancer l'influence parisienne. Progressivement, ces mutations s'opèrent. Mais, tandis que la mise au point de cette nouvelle politique se poursuit, les P.M.E. se succèdent et s'adaptent tant bien que mal à des processus qui demeureront inachevés.

A) LES IVÈME ET VÈME PLANS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS (1962-1970) : REGIONALISATION ACCURUE ET APPROCHE ECONOMETRIQUE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES ESPACES URBAINS.

1. La laborieuse régionalisation du IVème Plan (1962 - 1965)

1.1. Des structures nationales et régionales nouvelles

Les tentatives de régionalisation de l'aménagement du territoire, de décentralisation des activités industrielles ne portent pas leurs fruits avec le IIIème Plan (1958-1961)³⁰¹. Les résultats de la croissance ne s'accompagnent pas d'un développement harmonieux du territoire. Paris continue à se développer au détriment du reste du territoire, les fonds du F.N.A.T. et de la S.C.E.T. se dispersent au gré des besoins, sans coordination. Au cours du IVème Plan, l'Etat tente d'approfondir la régionalisation de son action en instituant les circonscriptions d'action régionale³⁰². Les Commissions de Développement Economique et Régional³⁰³ (C.O.D.E.R.) et les Conférences Administratives Régionales (C.A.R.³⁰⁴), consultées pour l'application des Plans de Modernisation des

³⁰¹ Malgré la constitution des 21 régions programmes.

³⁰² 21 régions furent délimitées officiellement en 1960.

³⁰³ Fondées en 1964, ces commissions comprenaient des personnalités nommées par les conseils généraux, les chambres de commerce, les organisations syndicales, le Préfet.

³⁰⁴ Conférence réunissant les préfets de chaque département d'une région, les représentants des administrations, des entreprises publiques ou semi-publiques, présidé par un "superpréfet",

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Equipements, complètent ce dispositif en 1964. Le préfet de région joue un rôle fondamental d'animateur et de coordinateur entre les départements. Malgré l'effort fourni pour donner aux régions une réalité administrative, ce système souffre de l'absence de structures nettement définies : les régions ne disposent pas de véritable cohésion, elles n'ont pas de capitales officiellement désignées jusqu'en 1964, la Moselle reste administrativement dépendante de Strasbourg malgré son intégration à la région Lorraine. L'action de l'Etat se fait à partir de chaque ministère à Paris. L'absence de vision globale des problèmes urbains et régionaux implique une action tâtonnante et dont les applications à travers les Plans de Modernisation des Equipements sont peu porteuses.

1.2. La doctrine des métropoles d'équilibre et de nouvelles lignes dans l'aménagement urbain.

La volonté de mieux coordonner l'action de l'Etat à l'échelle régionale qui s'était traduite par la création de la D.A.T.A.R. s'accroît à partir de 1965 et du Vème Plan (1966-1970). L'armature urbaine de la France souffre d'une faiblesse des équipements malgré les efforts récents. Une action globale pour chaque agglomération doit être mise en place selon quelques grandes lignes directrices :

- la correction du déséquilibre Paris-province ;
- le contrôle du déséquilibre centre-périphérie des villes : la construction des équipements nouveaux à la périphérie des villes (université, logements, équipements collectifs) s'effectue sans perspective générale de la ville, face à des centres anciens dont la rénovation traîne en longueur, incapable de structurer les agglomérations. Le contraste centre ancien saturé/périphérie dispersée doit être maîtrisé grâce à l'instauration de pôles limités et hiérarchisés³⁰⁵.

La doctrine des métropoles d'équilibre a émergé en 1963-64. Jusqu'en 1968, les relations franco-allemandes sont particulièrement bonnes. Les idées allemandes, notamment en matière d'aménagement, font école. Les travaux des géographes français donnent une véritable impulsion à cette doctrine. Celle-ci ne constituait pas une véritable révolution de la pensée puisque dès 1947, la faiblesse de la trame urbaine ayant été mise en évidence par J.F. Gravier, reprise (de façon édulcorée)

futur préfet de région. Leur relative inefficacité a donné lieu à la création des C.O.D.E.R., Commission de Développement Economique Régional, formées de membres nommés par le Conseil général, les C.C.I., des citoyens choisis par le Préfet.

³⁰⁵ P. Mazzolini, Les centres urbains et les programmes d'équipement, dans *Urbanisme*, N°99, pp.22-23.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

par E. Claudius-Petit dans le programme national de l'Aménagement du Territoire. La nouveauté résidait dans l'approche différente qu'elle pouvait apporter au pouvoir dans son action régionale. Grâce à P. George qui avait développé cette idée, les villes étaient les vecteurs du progrès économique, construisant leur région (alors que la théorie traditionnelle voulait que ce soient les régions qui donnent naissance aux villes). Huit métropoles d'équilibre étaient nées des travaux des géographes J. Hautreux et M. Rochefort³⁰⁶ en 1964. Mises en évidence par une analyse systématique des villes françaises³⁰⁷, ces villes principales devaient bénéficier des principaux investissements des P.M.E. et notamment du Vème Plan (1966 - 1970) : Lyon, Marseilles, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Toulouse, Nantes, Nancy et Metz.

Pour la première fois, la politique nationale d'aménagement du territoire allait fonctionner selon une hiérarchie urbaine prédéfinie, un modèle qui allait apporter le développement des régions tant escompté depuis 1955. Ces nouvelles perspectives mises en avant par les géographes français firent l'unanimité, par l'apparente simplicité et la justesse de l'analyse. Mais les conséquences de ces engagements n'apparaissaient sans doute pas aussi clairement aux responsables de l'aménagement du territoire : cette politique ne pouvait réussir que grâce à une autonomie nouvelle des villes et des régions.

1.3. L'urbanisme progressiste associé à la planification stratégique : des méthodes économétriques nouvelles pour l'aménagement des villes

En attendant les travaux déterminant les modèles de trames urbaines et les mesures à adopter, le sous-équipement des villes est résolu à cette époque grâce à des méthodes de planification qui allient la modélisation mathématique à un urbanisme progressiste exacerbé. Malgré les tentatives de coordination, avec la création de la D.A.T.A.R.³⁰⁸, chaque ministère conserve son autonomie dans

³⁰⁶ J. Hautreux, M. Rochefort, *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*, Commission nationale de l'aménagement du territoire, Commissariat général au Plan et Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, Paris, Ministère de la construction, 1964. Ce travail avait été précédé un an plus tôt par une recherche sur les villes les plus importantes en France : J. Hautreux, J. Lecourt, M. Rochefort, *Le niveau supérieur de l'armature française*, ronéotypé, Paris, Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité et Ministère de la construction, 1963.

³⁰⁷ Idem, les villes sont étudiées grâce à vingt indicateurs principaux choisis selon quatre critères de recherche : la zone d'influence de la ville, la taille des villes, les services mis en place pour les activités économiques qu'elles exercent, les fonctions spécifiques.

³⁰⁸ La délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale a été créée le 14 février 1963. Sous l'autorité directe du Premier ministre, elle doit coordonner les actions régionales en

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

l'équipement urbain. L'action du Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports peut constituer un exemple de cette stratégie³⁰⁹. Dans le cadre du IVème Plan (1962 - 1965), ce Secrétariat entreprend d'abord une évaluation globale de l'équipement des villes. Des normes minimales sont fixées pour chaque ville en fonction du seuil de population. L'évaluation des besoins a été réalisée selon trois types d'équipements : équipement classique, équipement de zone, équipement particulier³¹⁰. Les équipements classiques sont étroitement tributaires de la population qu'ils sont sensés desservir. Ces travaux ont trouvé leur première application dans la promulgation de grilles d'équipement. Ces grilles étaient établies suivant les critères de population des communes au recensement de 1954³¹¹. Cette notion s'étant révélée rapidement trop étroite, il a été fait appel à la notion d'agglomération, même si la définition I.N.S.E.E. des agglomérations en 1954 n'a pas le caractère officiel de celle de 1962. Les grands ensembles, souffrant d'un important sous-équipement, absorbent 20% des crédits accordés aux équipements classiques lors du IVème Plan.(1961 - 1965). Mais ces efforts financiers restent insuffisants compte tenu du rythme soutenu de la construction des logements qui nécessiterait des investissements plus larges. Ainsi, l'équipement se basera non sur les groupements d'urbanisme mais sur les agglomérations statistiques. Les agglomérations statistiques du bassin sidérurgique sont de faible envergure selon la définition de 1954. Les équipements qu'elles peuvent revendiquer ne correspondent qu'à de petites agglomérations de moins de 50.000 habitants. Metz, avec ses quatre communes, est assez favorisée³¹²...

Comme l'indique J. Lacaze, l'urbanisme *fonctionnaliste*³¹³ utilisé par un Etat très centralisé fera des villes non pas un tout organique mais "une liste de besoins à satisfaire", une juxtaposition de catégories définies chacune par un type de besoin : personnes âgées, jeunes, sportifs,

participant à l'élaboration des plans nationaux, dirigeant l'investissement public dans les régions.

³⁰⁹ Organisation et administration de la cité, dans *Urbanisme*, N°90-91, 1965, pp.108-123.

³¹⁰ Les équipements de zone ont une très large zone d'influence, les équipements particuliers correspondent à des équipements rares ou spécifiques à un site.

³¹¹ Au départ, les communes de moins de 1.000 habitants ont été systématiquement écartées des programmes d'équipements.

³¹² L'agglomération inofficielle de Metz en 1954 comprend rapellons-le, les communes de Metz, Ban-Saint-Martin, Longeville-les-Metz, Montigny-les-Metz. Woippy et Saint-Julien-les-Metz sont des villes isolées. L'agglomération compte en 1954, 112.326 habitants, ce qui lui donne droit théoriquement aux plus grands équipements.

³¹³ J.P. Lacaze, *Introduction à la planification urbaine*, Ed. du Moniteur, Paris, 1979, 302p, p. 131.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

scolaires. Le rôle, par exemple, des équipements sportifs n'est pas pris dans sa dimension sociale mais est plutôt destiné à faire remonter le niveau olympique de la France dans certaines branches sportives (natation par exemple). La définition des agglomérations par l'I.N.S.E.E. est à cette époque fondamentale. Le Vème Plan (1966 - 1970) accroît encore l'utilisation de grille d'équipement fonction de la population des agglomérations.

Tableau 17 : Grille d'équipements sociaux et sportifs classiques des villes lors du Vème Plan (1966 - 1970)³¹⁴

Nombre d'habitants	Equipements classiques	Plaines de jeux	Equipement 1er degré	Scolaire 2ème degré 1er cycle	m ² par habitant
100.000	20	20	6	15	6,1
50.000	10	10	3,5	8,5	6,4
20.000	6	3	1,5	3	6,75
10.000	4	2	0,7	2,3	9
5.000	2	2	0,5	1	11
2.000	2	-	0,2	0,5	13,5
1.000	1	-	0,1	-	11

Source : Urbanisme, N°90-91, p.120

Ces grilles, lorsqu'elles existent, ne correspondent qu'à un type d'équipement particulier dont l'Etat a la charge. Des grilles globales n'existent pas ou n'ont qu'une valeur indicative. Leur usage, comme c'est le cas des équipements sportifs, ne va pas dans le sens social que devrait revêtir tout équipement urbain.

2. Le Vème Plan et son application

Les priorités du Vème Plan en Lorraine sont le renforcement de l'enseignement, des équipements urbains, sanitaires et sociaux.

2.1. Les investissements effectués pour l'année 1967

L'analyse des investissements régionalisés réalisés par l'Etat dans la région Lorraine en 1967 est une indication des modalités de répartition des fonds³¹⁵.

Pour 1967, le bilan des investissements régionalisés montre de très lourds investissements en Moselle dans l'équipement scolaire de base

³¹⁴ Organisation et administration de la cité, dans *Urbanisme*, op. cit., p.120.

³¹⁵ Région de Lorraine, Vème Plan : Investissements régionalisés, dotations attribuées à la Lorraine pour 1967, Compte-Rendu, Avril 1967, ronéotypé, 80p.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

(alors que la Meurthe-et-Moselle renforce son potentiel universitaire), dans les Z.U.P. de Metz. Peu de crédits sont affectés globalement à l'agglomération d'Hagondange-Briey, si ce n'est par le biais de la construction de collèges et d'un lycée à Rombas.

2.2. Les programmes d'équipement des agglomérations

Sur une centaine d'agglomérations en France, des programmes d'équipements et de modernisation sont élaborés. Leur action s'inscrit dans le cadre des groupements d'urbanisme, ce qui n'exclut pas la référence aux découpages I.N.S.E.E. (pour les études préalables ou la comparaison des agglomérations en France). Alors que la vallée de la Fensch s'était dotée d'un groupement d'urbanisme - peu ambitieux et peu cohérent certes mais ayant le mérite d'exister -, il apparaît que seul Metz a pu bénéficier d'un programme d'équipement³¹⁶. Ce programme d'équipement reprend partiellement les dispositions du groupement d'urbanisme : financement du centre technique et universitaire, des zones industrielles de Metz nord et Metz-Borny, de la zone industrielle adjacente à la zone portuaire. S'y ajoutent les financements de tous les équipements sportifs, scolaires (et formation générale), des équipements culturels, sanitaires et sociaux, des équipements urbains tels que l'aménagement de la Z.U.P. de Borny, de la zone d'habitation de Saint-Julien-les-Metz, des équipements en voirie, etc...

La délimitation plus large de l'agglomération I.N.S.E.E. d'Hagondange-Briey en 1968 a ainsi pour objet de donner un seuil de population plus élevé, permettant des programmes d'équipement de plus haut niveau. Mais le problème de ces espaces ne se situe pas dans l'absence de piscines, de crèches et d'équipements sportifs : le paternalisme patronal a donné au bassin sidérurgique une avance considérable dans ce domaine. Tous les équipements de haut niveau qui donnent à un espace la qualité de ville font défaut dans le bassin sidérurgique : les commerces, l'enseignement, les équipements culturels. Les réformes qui sont en marche depuis 1963 avec la création des métropoles d'équilibre doivent justement permettre enfin une structuration urbaine réelle de ces espaces sans âme urbaine. Ces réformes doivent aboutir avant la fin du IV^{ème} Plan.

³¹⁶ Idem, p.50 : seules les agglomérations de Nancy, Metz (comme métropoles d'équilibre), Faulquemont et Forbach bénéficient d'un Programme de Modernisation des Equipements en Lorraine. Ainsi, Thionville, les vallées de l'Orne et de la Fensch sont écartées de toute action globale. Les mesures semblent avoir été prises au point par point, dans l'attente de l'émergence d'un groupement d'urbanisme cohérent d'abord, puis des travaux de la métropole lorraine ensuite.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

**B) LA VOLONTE DE MAITRISE DES PROBLEMES
URBAINS A L'ECHELLE DES AGGLOMERATIONS : LES
CADRES DE TRAVAIL ET LES NOUVEAUX
INSTRUMENTS JURIDIQUES.**

Les Plans ont été menés selon les besoins en équipement des villes, ministère par ministère. Les P.M.E. des agglomérations avec le IVème Plan correspondaient à un pas dans le cadre de cette stratégie nouvelle : les métropoles d'équilibre constituaient la ligne directrice qui avait tant manqué aux décideurs pour répartir les fonds publics à travers le territoire. Des travaux restaient encore à effectuer, des mesures juridiques à prendre pour mettre au point cette stratégie nouvelle.

**1. Des projets pour des collectivités locales émancipées du
pouvoir central**

Les projets nouveaux d'armature urbaine se conçoivent dans le cadre de régions autonomes et de collectivités ayant la maîtrise de leur destin.

La réforme des régions

En 1969, la région doit devenir une collectivité territoriale et politique. Elle aurait en charge les équipements collectifs jusque là du ressort du pouvoir central. Elle est dotée d'un budget, gouvernée par un préfet de région et un conseil régional formé de députés élus dans la région par les collectivités territoriales (conseil général, conseils municipaux, etc...). Le projet ne donne pas les pleins pouvoirs à la région, en ne lui accordant qu'un pouvoir délibératif limité. Les résultats négatifs du référendum pour l'approbation de cette réforme ont fait croire au renvoi de la régionalisation aux calendes grecques. La loi du 5 juillet 1972 fait de Metz la capitale d'une région qui restera jusqu'en 1982 un simple établissement public chargé d'appliquer la politique économique de l'Etat.

2. La loi d'orientation foncière (L.O.F.) de 1967

Cette loi (N°67-1253 du 30 décembre 1967) offre de nouveaux documents d'urbanisme aux communes en substituant aux plans d'urbanisme directeur et aux plans d'urbanisme de détail, les plans d'occupation du sol (P.O.S.) et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.).

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Les S.D.A.U.

Les S.D.A.U. constituent des documents de prévision à long terme (30 ans) en fixant les grands objectifs des pouvoirs publics. Leur approbation n'implique aucune obligation de la réalisation des objectifs. La réussite des S.D.A.U. dépend alors de la continuité de l'action des pouvoirs publics, sensés suivre leurs objectifs qui s'inscrivent dans la politique des métropoles d'équilibre. L'Etat seul n'est pas en mesure de se tenir à une telle rigueur. Dans cet esprit, la réforme régionale pouvait donner les moyens de la réalisation des S.D.A.U. A l'échelle des communes, les grandes agglomérations auraient dû disposer de collectivités locales plus fortes, capables d'assumer des projets qui devaient les aider à accéder au rang de véritables métropoles. En 1967, seules quatre villes deviennent autoritairement des communautés urbaines.

Les S.D.A.U. ne sont pas des documents opposables au tiers, ce qui réduit leur efficacité. Les projets et les documents doivent être en compatibilité avec ses directives : les P.O.S., les Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) qui sont devenus les instruments privilégiés des aménageurs actuellement, les projets d'acquisitions foncières des collectivités et établissements publics, les grands travaux d'équipements. Certains S.D.A.U. ont eu une telle souplesse qu'ils ont fini par perdre tout crédit auprès des décideurs publics ou privés.

Les schémas de secteur

Ces documents établissent de façon plus précise dans certaines zones particulières des métropoles les dispositions du S.D.A.U.

Les P.O.S.

Les P.O.S. fixent les modes d'utilisation des sols et ont par contre une valeur légale³¹⁷. Ils doivent être conformes au S.D.A.U., ce qui donne indirectement à ce dernier document une valeur que n'ont pas voulu lui donner formellement les textes. Ils déterminent l'avenir de la commune à laquelle ils s'appliquent mais ne constituent pas un document prévisionnel.

S.D.A.U. et P.O.S. sont révisables sans obligation de date, lorsque la situation l'exige.

³¹⁷ Les plans d'urbanisme étaient tous les deux (directeur et détail) opposables au tiers.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

C) LA METROPOLE NANCY-METZ : LES PROJETS D'UNE AGGLOMERATION ETENDUE METZ-THONVILLE

1. Les premiers projets d'une métropole unique Metz-Nancy

Dans le cadre de la promotion des métropoles d'équilibre et de la volonté de voir se constituer un puissant axe économique reliant la mer du Nord à la Méditerranée, l'Etat avait opté en 1964 pour une métropole bi-polaire en Lorraine, en tablant sur une continuité de l'urbanisation entre Nancy et Thionville. Il a ainsi pris le risque de vouloir unir deux villes distantes de quarante kilomètres, historiquement rivales. Le IVème Plan devait répondre à cet objectif en réalisant les programmes autoroutiers prévus entre Thionville et Nancy, ainsi que des embranchements secondaires drainant les vallées de l'Orne et de la Fensch. Le développement des agglomérations devait se faire de façon convergente³¹⁸ : développement de l'agglomération messine vers le sud, de l'agglomération nancéenne vers le nord de manière à assurer une continuité de l'urbanisation. Dans les faits, les Programmes de Modernisation et d'Equipement des agglomérations de Metz ne correspondaient pas aux volontés parisiennes. Metz avait opéré une extension nette vers l'est et le nord (Z.U.P. de Borny, zone industrielle portuaire et zone industrielle lourde au nord, zones d'habitations à Saint Eloi...). Nancy avait de son côté entamé le développement de son agglomération vers le sud. Les options prises par l'Etat à Metz et Nancy, au travers notamment des G.U. étaient à remettre totalement en cause lors du IVème Plan.

Les contraintes de sites et options générales pour une agglomération linéaire.

La continuité urbaine ne pouvait se faire par le biais des vallées de la Meurthe et de la Moselle entre Nancy et Metz, ces vallées étant impropres à l'urbanisation car inondables. Seuls les établissements industriels étaient susceptibles de s'y installer. Par contre, la vallée de la Moselle en aval de Metz présente d'incontestables atouts : beaucoup plus large qu'au nord de Pont-à-Mousson, elle n'est que partiellement inondable. Le bassin sidérurgique présente d'autre part des contraintes de site très fortes : terrains miniers, vallées encaissées. Mis à part les qualités de la vallée de la Moselle entre Metz et Thionville, le développement de

³¹⁸ Mission régionale de Lorraine, Agence de circulation routière de l'est, Mémoire sur la métropole lorraine, ronéotypé, Metz, 1965, 39p., p. 3.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

l'urbanisation doit être favorisée à l'est du grand axe mosellan : le long de la vallée de la Seille (le long de laquelle se fera le tracé de l'autoroute Nancy-Metz) et l'est de la vallée de la Moselle au nord de Metz. Un grand centre intermédiaire entre ceux cités pourrait accélérer leur rapprochement. Afin de mener à bien ces projets, l'O.R.E.A.M. (Organisation d'Etudes et d'Aménagement de l'aire Nancy-Metz-Thionville) est instituée en 1966. Pour ne pas froisser les susceptibilités bien vivaces, et faire un premier pas vers l'agglomération continue Nancy-Thionville, l'O.R.E.A.M. s'installe à mi-chemin entre Metz et Nancy : à Pont-à-Mousson.

2. Le S.D.A.U. Nord-Métropole-Lorraine

2.1 Un environnement économique et démographique défavorable

Le contexte dans lequel s'inscrit la promotion de la métropole lorraine n'est pas très favorable, comme le souligne le Rapport sur les orientations du IVème Plan³¹⁹ dès 1965 : l'agriculture va dégager encore de la main d'oeuvre, le secteur tertiaire ne devrait plus s'étoffer, le secteur secondaire est en pleine récession. La consommation du minerai de fer est stagnante dès 1960 et les minerais d'outre-mer commencent à monopoliser les marchés. La transformation sur place est insuffisante. Commence l'inexorable déclin des mines.

Tableau 18 : Evolution de la production du minerai de fer dans le bassin est de la France

Années	Production brute en tonne
1948	21.536.930
1951	32.745.629
1960	62.725.300
1970	54.343.847
1975	47.576.049

Source : Chambre syndicale des mines de fer en France

La sidérurgie n'offre pas de meilleures perspectives. Malgré sa modernisation et la fusion des sociétés, la production comme le nombre d'emplois stagne. En 1963, les entreprises ont fusionné : l'U.C.P.M.I. s'est associée à la S.M.S. pour fonder la S.M.K. (1963), De Wendel et Sidélor

³¹⁹ J. Laporte, *Rapport sur les orientations principales du Cinquième Plan dans la région de Lorraine*, ronéotypé, 107p. Ce rapport a été approuvé par la C.A.R. de Lorraine le 7 avril 1965.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

forme Sacilor (1964). Saulnes et Uckange fusionnent (1965). Une nouvelle usine devant produire des produits longs (complément de Sollac avec ses produits plats) est implantée à Gandrange et ouvrira ses portes en 1969. Parallèlement à cette grosse création en aval de l'Orne, les premières fermetures ont lieu selon les orientations du premier Plan Acier en 1966 : Sidélor à Auboué, Wendel Sidelor à Rosselange et Sacilor à Moyeuvre-Grande arrêtent leurs activités respectivement en 1966, 1968, 1972. La sidérurgie poursuit sa rationalisation qui passe de façon incontournable par l'utilisation des potentiels de la vallée de la Moselle. Comme le montre le tableau suivant, les effectifs des mines de fer baissent, ceux de la sidérurgie stagnent en raison de la modernisation des installations et de la création de nouveaux sites. Par contre, les productions de fonte et d'acier toujours plus rationalisées augmentent légèrement.

Tableau 19 : Evolutions de différents paramètres économiques
du bassin sidérurgique entre 1962 et 1972

Années de référence	Effectifs des mines de fer en Lorraine	Fonte en milliers de tonnes en Lorraine	Acier en milliers de tonnes en Lorraine	Effectifs dans la sidérurgie dans la vallée de l'Orne	Effectifs dans la sidérurgie dans la vallée de la Fensch
1962	21.945	10.641	11247	26.742	29.445
1963	20.273	10.570	11222	26.504	30.078
1964	18.841	11.365	12.435	27.059	30.717
1965	17.491	11.214	12.128	26.753	30.037
1966	15.374	11.088	12.079	26.211	29.636
1967	13.046	11.063	11.906	25.827	28.589
1968	11.788	11.734	12.597	25.021	27.533
1969	10.971	12.242	12.597	26.416	26.736
1970	10.671	12.667	13.759	26.765	28.320
1971	10.233	12.358	13.318	25.701	28.202
1972	9.576	12.389	13.645	25.130	27.285
1973	9.004	13.200	14.008	24.352	27.645

Source : Gesim, P. Pétry, Les conventions de protection sociale, p.31

La région messine a conservé sa "structure coloniale" et se trouve fragilisée par les premiers signaux de la crise : la population subit pour la première fois les contre-coups de cette crise avec un solde migratoire négatif global pour la Lorraine. Mais la redistribution de la population est

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

un fait complexe : des communes du bassin sidérurgique gagnent encore une forte population entre 1962 et 1968. La région a derrière elle une expansion extraordinaire entre 1948 et 1960 avec une croissance démographique et industrielle exemplaire : les projets du S.D.A.U. reprennent ces tendances euphoriques, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils induisent des marchés idylliques dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

L'hostilité à une métropole Nancy-Metz unique (selon les projets de 1965) est telle que le gouvernement renonce finalement à poursuivre ce projet. En janvier 1969, il est décidé en conseil des ministres que la métropole Nancy-Metz se développera selon deux pôles disposant chacun de son propre S.D.A.U.

2.2. La conception du S.D.A.U

Le S.D.A.U. Nord-Métropole-Lorraine (S.D.A.U. N-M-L) comprend 156 communes (Cf. carte N°48), dont l'aménagement s'organise à partir de centres hiérarchisés. Une aire complémentaire a été intégrée partiellement aux études préparatoires, aire de 117 communes. Le projet approuvé par décret en janvier 1974 se structure selon trois phases démographiques :

- 1974 : le périmètre regroupe 600.000 habitants ;
- 1985 : la phase moyen terme prévoit 800.000 habitants ;
- 2000 : la phase long terme prévoit un million d'habitants.

Or, la crise a déjà été évoquée dès 1965. Les projections démographiques ne sont pas conformes à moins qu'une foison d'implantations industrielles diversifiées ne soient réalisées par le gouvernement conformément à tous les plans et les études de la structure industrielle du bassin sidérurgique depuis 1955.

2.3. La phase 600.000 habitants (phase 1974)

Les centres de population n'ont pas une taille en cohérence avec leur équipement. Le document, dans sa phase 600.000 habitants, présente six niveaux de centre de population, en plus des trois centres tertiaires (Metz, Thionville, Hayange). Ce document a été élaboré suivant les principes d'une hiérarchisation des lieux. En fait, comme le montre le tableau ci-dessous, établi à partir de la carte phase 1974, les méthodes pour élaborer documents et hiérarchie semblent n'avoir pas été d'une rigueur absolue.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Tableau 20 : La hiérarchie des centres de population
du S.D.A.U. 600.000 habitants (1974)

Niveau	Représentation graphique	Communes
Niveau I	carré de 36 mm ²	Talange, Knutange, Serémange, Mondelange
Niveau II	carré de 49 mm ²	Algrange
Niveau III	carré de 64 mm ²	Moyeuve-Grande, Fameck, Guénange, Amnéville, Maizières
Niveau IV	carré de 121 mm ²	Basse-Yutz, Amont de la vallée de la Fensch, Rombas, Briey
Niveau V	carré de 144 mm ²	Florange, Uckange
Niveau VI	carré de 196 mm ²	Jarny, Hagondange, Woippy, Montigny

En dehors de l'hôpital Maillot implanté à Briey, aucun grand équipement structurant n'a été établi dans les vallées de l'Orne et de la Fensch. Metz et Thionville concentrent les fonctions supérieures. Les concentrations de commerces notables se localisent à Metz, à Thionville et Thionville-est (en dehors de la zone urbanisée), à Hagondange-Mondelange. Trois ports de taille inégale sont installés le long de la Moselle : le complexe portuaire d'Illange au sud de Thionville déjà évoqué, le port de Richemont et le port d'Hagondange (réalisé dès 1921, reliant l'U.C.P.M.I. au canal). Le port de Metz n'est pas achevé ; il n'est pas représenté, même à titre de projet déjà engagé. Les zones industrielles se situent pour l'essentiel en dehors du périmètre d'urbanisation de Metz. L'autoroute Metz-Thionville, les trains à dessertes cadencées Metz-Thionville avec leurs embranchements dans les vallées de la Fensch et de l'Orne relient les différents centres de population depuis 1970.

2.4. Les phases 800.000 habitants et un million d'habitants (phase 1985 et an 2000)

L'aménagement global de l'agglomération prévoit un recentrage sur la vallée de la Moselle et la distribution d'activités comme de population sur la rive droite de la vallée de la Moselle (Cf. carte N°49).

Les zones urbaines et leur nouvelle répartition.

La trame urbaine s'organise suivant cinq niveaux de centralité (non indiqués en légende du document graphique) : Metz (Niveau I), Thionville (niveau II), le centre-relais Semécourt, Hagondange, Briey, Fameck (niveau III), Hayange (Niveau IV), Yutz, Guentrange, Garche,

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Rombas, Joeuf, Jarny, Montigny, Borny, Woippy constituant les centres de niveau V. La phase d'un million de personnes prévoit la constitution d'un centre de niveau V à Méchy, au nord-est de Metz. Les zones urbaines sont considérablement étendues : environ 7.000 ha doivent être consacrés à la construction de 180.000 logements nouveaux avant l'an 2000³²⁰.

Le centre-relais de Semécourt est la plus grosse opération prévue : la population doit passer à 35.000 puis 65.000 personnes en l'an 2000. Un hôpital régional et un relais universitaire sont prévus, auxquels s'ajoutent des implantations commerciales. Ce centre doit être accessible rapidement par les trains à desserte cadencée et par la N.52 qui se trouve doublée. La création de cette véritable ville nouvelle n'est pas prise en charge par l'Etat qui laisse aux *"réalisateurs de prévoir de mettre en place, préalablement à la construction d'habitations, les équipements et services nécessaires à la vie des habitants"*³²¹.

L'amont des vallées Orne et Fensch ainsi que les centres du plateau connaissent une croissance mesurée de leur population. Briey, dotée de fonctions supérieures, devient la capitale de ce secteur ; Joeuf et Jarny étant les centres relais.

Le tableau ci-dessous montre la nouvelle répartition des espaces urbanisés au sein du S.D.A.U. Selon les projets, Metz ne doit pas connaître une progression très importante par rapport aux autres secteurs comme Semécourt ou Thionville qui prennent une place proportionnellement plus grande dans l'espace urbain.

Des zones d'implantation commerciale ont été prévues sur les sites de Fameck, de Thionville (avec le développement de la zone commerciale existante à l'est), à Yutz, à Hagondange, à Borny et à Moulins-les-Metz, de part et d'autre de la Moselle. Ces implantations se font au détriment du centre puisque dès la phase 800.000 atteinte, les centres villes de Thionville et de Metz perdent leur importante concentration commerciale.

³²⁰ D.D.E. G.E.P. Moselle, *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Nord métropole Lorraine*, ronéotypé, 1973, 144p., p.33-35.

³²¹ Idem, p.93.

Tableau 21 : Les projets du S.D.A.U. N-M-L et la répartition nouvelle de l'urbanisation

Numéro repère sur la carte N°48 (atlas)	Noms des secteurs urbains	Population au stade 600.000 habitants	Proportion en %	Population au stade 800.000 habitants	Proportion en %	Stade 1 million d'habitants	Proportion en %
13	Metz	150.000	26,4	210.000	27,2	260000	26,7
12	Woippy	25.000	4,4	40.000	5,2	50000	5,1
10	Semécourt	2.000	0,4	35.000	4,5	65000	6,7
11	Charly-Oradour	1.300	0,2	3.000	0,4	30000	3,1
8	Trémery	27.000	4,8	4.000	0,5	5000	0,5
9	Orne-Plateau	13.000	2,3	20.000	2,6	25000	2,6
7	Basse-Orne	42.000	7,4	55.000	7,1	60000	6,2
6	Moyenne- Orne	42.000	7,4	45.000	5,8	48000	4,9
14	Plateau de Briey	57.000	10,0	64.000	8,3	70000	7,2
5	Guénange	15.000	2,6	28.000	3,6	45000	4,6
4	Fameck	45.000	7,9	65.000	8,4	75000	7,7
3	Amont de la vallée Fensch	50.000	8,8	55.000	7,1	58000	6,0
2	Thionville	76.000	13,4	125.000	16,2	160000	16,4
1	Plateau Nord	23.000	4,0	23.000	3,0	23000	2,4
	Total	568.300	100	772.000	100	974000	100

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Le développement des espaces industriels

Les zones industrielles connaissent des extensions majeures.

Le Pays-Haut n'est pas délaissé avec la création des zones industrielles de Batilly et de Briey, de Jarny-Giraumont. Ce serait la première fois dans l'histoire urbaine de Briey que la petite capitale administrative se verrait dotée d'entreprises. Les vallées de l'Orne et de la Fensch sont totalement pourvues d'usines (alors qu'il restait une zone non bâtie entre Rosselange et Rombas). Seule, la zone industrielle relais de Trémery a le rang de pôle industriel du S.D.A.U. Elle est hors de la vallée de la Moselle, desservie par une voirie primaire. Metz ne développe pas de très grandes zones industrielles : Metz-Borny, Metz-nord (avec le port industriel). Un développement doit s'effectuer de part et d'autre de l'aéroport Frescaty, notamment sur les terrains militaires Tournebride...

Les voies de communication

Destinée à devenir un grand pôle entre Mer du Nord et Méditerranée, l'agglomération étendue Metz-Thionville doit être reliée en priorité au réseau luxembourgeois et à l'autoroute Paris-Lyon-Marseille. Le réseau de circulation locale routier prévoit une rocade sud-est qui reprend approximativement le tracé de la petite rocade prévue par le G.U.R.M., la jonction avec l'A31 se faisant au nord des terrains militaires Tournebride transformés en zone commerciale et industrielle. Cette rocade se prolonge au nord-est grâce à l'A4 Paris-Strasbourg. L'A31 Thionville-Metz est doublée par la R.N.53 transformée en voie rapide. Si l'A31 dispose d'un embranchement vers la vallée de la Fensch, se prolongeant vers Longwy, la vallée de l'Orne très urbanisée selon les projets ne dispose pas de voie rapide similaire. Le pôle de Trémery ne doit, selon le document approuvé en 1974, être desservi que par une voie secondaire.

A supposer que ces projets aient pu être réalisés, l'éclatement géographique de l'urbanisation, des fonctions sont incompatibles avec un maintien des limites communales. Metz n'a qu'une infime part des activités industrielles. Les fonctions commerciales de son centre sont remises en cause par l'implantation guidée de commerces hors de son territoire. Le S.D.A.U. approuvé en 1974, bien que beaucoup d'aspects paraissent illusoire et peu fonctionnels, aurait dû mener en premier lieu la région messine à une rationalisation de ses limites communales. C'était le premier objectif qu'il eût fallu fixer, d'autant plus que des efforts considérables étaient demandés aux collectivités locales avec, par exemple, la création du centre-relais Semécourt.

- Les héritages : de 1945 à 1975, l'apogée économique -

Y a-t-il eu réalisation de quelques options du S.D.A.U. depuis 1974 ? Ce document n'a pas été respecté : les objectifs non réalisés ne se comptent plus puisque la crise est venue balayer les projets grandioses d'une urbanisation démesurée. Au gré des besoins, le S.D.A.U. a été modifié. Les projets réalisés concernent les zones industrielles de Batilly (110 ha) et d'Ennery (320 ha), la voie rapide de trois kilomètres entre Rombas et Vitry-sur-Orne, les zones commerciales de Thionville et de Moulins-les-Metz (déjà embryonnaires en 1974). Par contre, la centrale nucléaire de Cattenom (1978), l'hypermarché de Sainte-Marie-aux-Chênes ont été implantés après modifications des dispositions du S.D.A.U. Il faut noter que du point de vue routier, la zone industrielle d'Ennery a été dotée d'un tronçon de voie rapide répondant aux besoins logiques d'une très vaste zone industrielle.

CONCLUSION

L'aménagement de la région messine résulte de deux acteurs dont les priorités sont intrinsèquement anti-urbaines : l'industrie lourde et l'armée (dans sa conception française) ont imposé à la région messine un mode de développement qui explique ses difficultés à se sortir de la crise. Face à ces deux acteurs majeurs de l'aménagement, l'Etat n'a mené aucune véritable politique d'urbanisme cohérente et continue, répondant aux vœux de l'Armée, laissant à la sidérurgie le soin de créer des zones d'habitations en fonction de ses besoins. Les pouvoirs publics, représentants de la population, n'ont pas mené une politique cohérente et continue en fonction de l'intérêt général de celle-ci. La conception et les réalisations du S.D.A.U. corroborent cette idée. Si l'Etat a été incapable de mener une politique continue de développement urbain, il faut lui reconnaître une constance dans des options prises après 1945 : l'Etat refuse les grandes villes, écartant la mise en pratique de méthodes globales d'aménagement des agglomérations (mise en place d'institutions particulières), favorisant la ségrégation (la continuité urbaine entre Metz et le bassin sidérurgique a été retardée grâce aux gravières). Il ne fait en cela que répondre aux desiderata de la sidérurgie et de l'Armée dont l'autorité séculaire semble inébranlable et joue durant les trente glorieuses, une période qui aurait pu être favorable à l'éclosion d'un véritable monde urbain. Le gouvernement trouve avantage à cette situation : la peur des mouvements ouvriers, des villes "rouges", les équipements qu'il se devrait de réaliser si on tenait compte d'un aussi vaste ensemble urbain (équipements publics de haut niveau tels que bibliothèques, stade, université) sont autant d'arguments lui permettant de ne pas mener une politique globale d'agglomération. Le morcellement communal record en Moselle et Meurthe-et-Moselle sert les intérêts des grands décideurs, pas de la population.

A force d'immobilisme et de décisions frileuses, de libertés soudaines accordées aux communes (Réforme des collectivités locales en 1982), un espace habité d'un nouveau type est en train d'émerger : s'agit-il encore d'une ville au sens d'un espace où les interactions sociales sont maximisées ? Les sociétés sidérurgiques ont abandonné peu à peu la région dont la situation ne sert plus qu'en minorité leurs intérêts. L'Armée encore présente mais non plus toute puissante, doit se plier à une évolution qui semble irréversible : les verrous mis en place sont en train de sauter et des espaces jadis stérilisés font l'objet d'opérations

- Les héritages : conclusion -

d'aménagement d'une envergure nouvelle³²² : le triangle Maizières-Hauconcourt-Hagondange se dote de zones commerciales et de loisirs qui sont l'expression de cette nouvelle donne. Cette recomposition peut être évaluée par l'étude de la fonction commerciale de cet espace. Signal des mutations, la fonction commerciale est fondamentale. Parce que le commerce est l'essence d'une ville, en changeant de structure, il montre les voies nouvelles dans lesquelles l'organisation urbaine s'engage.

³²² Par exemple : les terrains non constructibles des gravières (Carte N°12) vont être aménagés partiellement en plan d'eau.

LIVRE TROISIEME :
AMENAGEMENT COMMERCIAL ET
GRANDES SURFACES
LA RECOMPOSITION URBAINE

INTRODUCTION

Jusqu'en 1966, le commerce français reste modeste dans ses mutations. La structure antérieure n'est que peu bouleversée par les innovations techniques de la distribution. Cette année 1966 semble marquer une rupture importante pour l'appareil commercial en France. Le régime fiscal de la T.V.A. est imposé aux commerces à partir de cette date. La cadence de création de magasins de grande distribution change de rythme suite aux orientations nouvelles du gouvernement.

A partir de cette date, le commerce subit de profondes transformations. La surface de vente¹ globale en France double entre 1966 et 1986, passant de 21,3 millions de m² à 44 millions de m², tandis que le nombre d'établissements commerciaux ne varie pas dans les mêmes proportions. Cet essor des surfaces commerciales résulte de la progression spectaculaire des établissements commerciaux de plus de 400 m² de surface de vente.

Tableau N°1 : Evolution du nombre de commerces et de la surface de vente entre 1966 et 1986 en France

	1966	1986	Croissance en %
Nombre d'entreprises de commerce détail	320.000	418.209	30,6%
Surface de vente (en milliers de m ²)	21.301	44.099	107%

Source : M. Coquery, les mutations du commerce français, p. 459, Ministère du commerce, de l'artisanat et des services : La France des commerces 1987, p.13

¹ Circulaire ministérielle N°651 du 10 mars 1976 : il s'agit de la "surface totale des locaux de l'établissement dans lesquels la marchandise est exposée et où la clientèle est autorisée à accéder en vue d'effectuer ses achats, y compris la surface au sol des vitrines d'exposition et les espaces internes de circulation et de présentation." La surface totale inclue les réserves et locaux techniques éventuels (ateliers, laboratoire).

² J. Vigny, *La distribution, structures et techniques*, Paris, Sirey, 2ème éd., 1990, 209p., p.38.

- L'aménagement commercial : introduction -

Le commerce français entre dans une nouvelle ère par la conjonction de multiples facteurs favorables : changements sociaux (motorisation de la population, diversification des achats), extension du marché par la hausse du niveau de vie de la population, politique de l'Etat favorable à une modernisation des entreprises de distribution. Les grandes chaînes de distributeurs, les sociétés d'hypermarchés prennent une part considérable du chiffre d'affaires réalisé par le commerce. En 1990, le commerce de détail a un chiffre d'affaires annoncé de 1.656,754 milliards de F. Les groupements Leclerc et Intermarché réalisent à eux seuls 11,8% de ce chiffre d'affaires, l'ensemble des grandes surfaces (toutes structures juridiques et financières confondues, alimentaires et non alimentaires) emportant 29% du marché.

Augmentation des surfaces de ventes, concentration sous diverses formes des entreprises de distribution, telles sont les évolutions du commerce français en l'espace de vingt-cinq années.

Cette nouvelle donne du commerce français a des retentissements très profonds sur les espaces urbains et leur aménagement.

La région messine se signale dans les années 1990 par sa singulière densité de grandes surfaces, principalement établies dans la vallée de la Moselle.

Tableau N°2 : La densité d'hypermarchés et supermarchés en Moselle, Meurthe-et-Moselle et France en 1989

	Hypermarché		Supermarché	
	Nombre	Surface (en m ² pour 1.000 hab.)	Nombre	Surface (en m ² pour 1.000 hab.)
Moselle	19	115	126	113
Meurthe-et-Moselle	15	100	88	116
Moyenne départementale en France	8	72	70	123

Source : Ministère du commerce, La France des commerces, 1989, p.26-27

En 1992, la Moselle compte plus de 600 établissements de commerce de plus de 400 m² de surface de vente. En 1989, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle n'en recensait que 430. De nombreuses nouvelles grandes surfaces ont en effet été créées entre ces

- L'aménagement commercial : introduction -

deux dates. Mais cette croissance exceptionnelle doit également être attribuée à des recensements de plus en plus précis.

La C.C.I. de Moselle évalue à 1.082.291 m² la surface de vente des magasins de grande surface³. La région messine (partie meurthe-et-mosellane exclue) totalise à elle seule 660.291 m², soit 61,5% de la surface de vente de Moselle. Si l'on restreint ce périmètre aux seules communes de la vallée de la Moselle disposant d'un échangeur autoroutier, 19 communes seulement disposent de 558.991 m²⁴, soit 52% de la surface de vente en Moselle.

Cette prédominance de la vallée de la Moselle dans l'implantation des grands établissements commerciaux doit pour beaucoup son poids à Metz et ses communes périphériques : 288.815 m² de surface de vente se concentrent à Metz, Augny, Jouy-aux-Arches, Moulins-les-Metz, Woippy, Marly et Saint-Julien.

Au-delà de ces chiffres, il faut souligner qu'en 1992 :

- la vallée de la Moselle regroupe en 1989 tous les centres commerciaux existant en Moselle ;
- elle comprend 12 des 22 hypermarchés existant en Moselle en 1989 ;
- elle regroupe huit des douze grands magasins et magasins populaires de Moselle.

Dans les années 1990, les commerces subissent de plein fouet les effets conjugués des crises locales, régionales, internationales et la poursuite de la transformation de l'appareil commercial.

Tableau N°3 : Evolution du commerce entre 1976 et 1983 par zone d'emploi

	Nombre d'emplois dans le commerce de détail	Evolution du nombre de commerces entre 1976 et 1983	Evolution en %	Evolution en % par rapport au département	Evolution en % par rapport à la région
Metz	5.118	-90	-1,7	-0,4	-6,1
Briey	130	-188	-59,1	-14,8	-6,1
Thionville	2.694	-531	-16,5	-0,4	-6,1

Source : Les 17 bassins d'emploi, Dossiers Economie Lorraine, N°2, 1985

³ La C.C.I. a fourni pour août 1992, un bilan des grandes surfaces que nous avons complété par des établissements créés quelques mois auparavant : il s'agit d'Auchan (10.000 m², Semécourt), de But (10.000 m², Jouy-aux-Arches).

⁴ Ces communes sont Augny, Farnack, Florange, Hagondange, Hauconcourt, Hayange, Jouy-aux-Arches, Maizières, Metz, Mondelange, Moulins, Richemont, Talange, Semécourt, Terville, Thionville, Woippy et Yutz.

- L'aménagement commercial : introduction -

L'évolution actuelle semble confirmer la concentration de la fonction commerciale sous un seul toit, dans un quartier. Ces quartiers ne sont plus répartis selon une logique en vigueur jusqu'à maintenant (commerces situés dans les quartiers centraux et en périphérie), mais selon un nouvel ordre remettant en cause les équilibres rural-urbain. Les petits commerces périssent, de nouveaux établissements naissent, concentrant plus de surface de vente et proportionnellement moins de personnel. Le tableau ci-dessus est le reflet de cette situation.

Le commerce de la région messine est en voie de métamorphose. Ceci résulte de facteurs complexes qui jouent avec plus ou moins d'acuité depuis l'après-guerre. La chance (ou la malchance) de notre région est de présenter de manière grossière tous les facteurs qui ont contribué à l'éclosion des grandes surfaces :

- dans le bassin sidérurgique, le sous-équipement commercial est patent depuis le dix-neuvième siècle : l'évolution démographique de ce secteur a été marquée par des phases de croissance très brutale ;
- la région dispose en 1990 d'un réseau routier qui favorise la multiplication des grandes surfaces (autoroute gratuite avec de nombreux échangeurs). Ce réseau autoroutier a accru sa fonction intra-urbaine avec la crise de la sidérurgie qui a bouleversé l'équilibre industriel ;
- le morcellement communal très important (la surface communale moyenne en région messine est de 8,2 km²) et l'absence de véritables pouvoirs à l'échelle des villes (comme entité économique) intensifient les rivalités intercommunales et accentuent la faiblesse des petites communautés face aux groupes de distribution. A cet égard, une comparaison est faite avec la ville de Saarbrücken et la politique d'aménagement commercial qu'elle a mise en pratique depuis 1980.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

PARTIE I :
LES MUTATIONS DU COMMERCE DE DETAIL
EN FRANCE : LES PRIORITES ACCORDEES A
LA RATIONALISATION DE L'APPAREIL
COMMERCIAL AU DETRIMENT D'UNE
VERITABLE POLITIQUE D'AMENAGEMENT
URBAIN
CHAPITRE 1 : LA SITUATION DU COMMERCE
FRANÇAIS AVANT 1966

A) LES FONDEMENTS DE LA STRUCTURE
COMMERCIALE EN FRANCE

Le commerce traditionnel pratiquait ses transactions sans réglementation précise jusqu'à la révolution industrielle et des transports qui permet le développement des grands magasins. Un marché en pleine expansion (croissance démographique de Paris), des possibilités d'approvisionnement nouvelles révolutionnent les techniques de vente : prix fixe à faible marge (15% contre 40% en commerce traditionnel), une possibilité d'échange pour le client, proposition de plusieurs catégories de produits en grand nombre (grande rotation des stocks) et en un seul point de vente... Ces innovations sont dues en partie à A. Boucicaut qui crée à Paris le Bon Marché en 1852. Ce magasin voit sa surface de vente augmenter considérablement en vingt ans, atteignant 40.000 m² en 1877 répartis sur plusieurs étages, employant 3.500 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de 67 millions de francs-or⁵. Phénomène parisien, les grands magasins se localisent de façon privilégiée sur les nouveaux grands boulevards créés par Haussmann, à proximité des gares⁶.

Les produits proposés sont de qualité (la pratique de la faiblesse des marges a permis à A. Boucicaut et ses émules de cibler des produits

⁵ J. Vigny, *La distribution, structures et techniques*, Paris, Sirey, 2ème Ed., 1990, 209p., pp.40-41. D'autres grands magasins se créent à l'imitation d'A. Boucicaut: le Bazar de l'Hôtel de Ville (1856), le Printemps (1865), la Samaritaine (1870), les Galeries Lafayette (1895).

⁶ Par exemple les Nouvelles Galeries ou le Printemps, implantés sur le boulevard Haussmann, à proximité de la gare Saint-Lazare.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

de gamme élevée) et ne sont pas accessibles à la majeure partie d'une population urbaine disposant encore d'un faible pouvoir d'achat. Dotés de moyens financiers importants, les grands magasins cherchent à toucher une clientèle plus modeste, en implantant dans les villes⁷ des magasins reprenant la formule du prix unique pour une gamme de produits courants, une pratique issue des Etats-Unis⁸. Les magasins populaires font leur entrée dans le centre des villes au début des années 1930 (leur création coïncide avec la crise de 1930)⁹.

Les produits alimentaires subissent également à la fin du dix-neuvième siècle, une rationalisation des techniques de gestion avec la création des succursalistes : des commerçants indépendants constituent par association des entrepôts de gros, ne gardant que la maîtrise de la vente de détail. A cette même époque, les coopératives de consommation font leur apparition, créées par des associations de consommateurs. Les consommateurs peuvent être actionnaires de la coopérative qui assure une fonction de redistribution des produits selon des marges les plus faibles possibles. Les coopératives sont ainsi d'abord des instruments de lutte contre le caractère capitaliste de l'activité commerciale.

Ces différents types de structures commerciales vont se développer sans perturber sensiblement la structure urbaine jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Les premiers craquements sociaux de la structure commerciale se font sentir au milieu des années 1950, des mouvements tels que le poujadisme ou le CID-UNATI étant l'expression de la résistance des petits commerçants à de nouvelles formes de commerces. Une nouvelle ère sociale et économique s'ouvre après 1945, ses retentissements se font sentir directement sur le commerce. Ces modifications ne commencent à s'inscrire véritablement dans le paysage urbain qu'après 1966. Le commerce conserve en effet avant 1966 une structure vieillie, inadaptée aux grandes mutations urbaines en cours.

⁷ Et notamment les villes moyennes où l'implantation d'un grand magasin pouvait constituer un risque financier.

⁸ Le précurseur en la matière fut F.W Woolworth qui proposa en 1879 des produits courants à deux prix différents seulement.

⁹ Printemps et Nouvelles Galeries fondent Uniprix en 1928, puis Printemps crée Prisunic en 1932.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

B) LES REGLEMENTATIONS DE L'IMPLANTATION COMMERCIALE FACE AU DEVELOPPEMENT DES PERIPHERIES URBAINES : LES PREMIERES TENTATIVES

1. Une attention nouvelle portée au problème économique posé par le commerce

L'après-guerre est une période d'expansion économique dont les effets se trouvent limités progressivement par la structure étriquée du commerce en France. Le Quatrième Plan (1957-1961) prend en compte la donnée commerciale, jusque là occultée dans les programmes de planification. *"Le commerce, en période d'abondance, doit favoriser l'expansion de l'économie. L'amélioration de la productivité commerciale et la diminution des coûts de distribution sont, de ce fait, une condition essentielle à l'élévation générale du niveau de vie¹⁰"*. Les principales mesures en faveur du commerce doivent se faire par le biais des P.M.E. et des Plans d'Action Régionale. En ce qui concerne la Lorraine, la mention faite au développement commercial est assez courte et préconise une aide à la modernisation des techniques de distribution des entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises¹¹.

Des techniques de gestion et de distribution inadaptées, une population commerçante peu formée et vieillissante¹², des problèmes de financement, le commerce en France connaît une modernisation modeste, comparée aux autres secteurs de l'économie : la formule du libre-service¹³ n'est apparue que tardivement¹⁴ et cette méthode de vente se

¹⁰ Comité régional du bassin Lorrain, Etude sur le commerce régional en Lorraine, 1964, ronéotypé, 158p., annexes, p. 7 : Circulaire D.A.C du Secrétariat au Commerce Intérieur.

¹¹ Article 88 du programme d'Action Régional pour la Région Lorraine: J.O. du 29 octobre 1957 : il paraît également *"souhaitable"*, dans le cadre du plan, de créer des sociétés de crédit permettant aux commerçants de s'installer dans les zones d'habitations nouvelles, de développer des cours destinés aux commerçants (dans le cadre des C.C.I.), de créer des écoles de formation commerciale, d'améliorer les réseaux de distribution et favoriser une gestion associée des établissements commerciaux (avec un encouragement aux groupements d'achats et chaînes volontaires). Ces vœux n'ont pas été suivis d'effets.

¹² M. Coquery, *Mutations et structures du commerce de détail en France, étude géographique*, Thèse, Atelier des Thèses de Lille III, 1978, 969p., pp.152-156.

¹³ Idem, p. 445 : la définition du libre-service adoptée par l'I.N.S.E.E. en 1967 répond aux critères suivants :

- présentation à la vue et à la portée de la main du client, avec affichage apparent des prix, de produits généralement conditionnés et emballés ;
- le libre accès du client à la marchandise ;
- le libre choix des articles par le client, sans intervention nécessaire du personnel de vente ;
- un (ou plusieurs) poste(s) d'encaissement spécialement équipé(s), placé(s) près de la sortie du magasin ;

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

développe lentement jusqu'au milieu des années 1960. Les efforts fournis en matière de construction des logements ne se soldent pas par l'implantation équilibrée de commerces : les petits commerçants ne s'emparent pas de ces nouveaux marchés. Il en résulte un frein à la consommation. Des mesures sont prises pour orienter la création de nouveaux commerces en fonction du nombre de logements.

2. Des tentatives dans la réglementation de l'implantation commerciale

La circulaire Sudreau-Fontanet du 24 août 1961 constitue l'un des premiers efforts du gouvernement en faveur de la création dirigée de nouveaux commerces dans les quartiers d'habitation nouvellement construits¹⁵. Cette circulaire s'insère dans le dispositif des plans d'urbanisme¹⁶ où l'on voudrait constituer à l'échelle de l'agglomération un équipement commercial hiérarchisé. Il s'agit également d'offrir à ces quartiers "*un élément d'animation irremplaçable*"¹⁷. Des normes chiffrées sont imposées : par exemple, la création d'un quartier d'habitation comprenant 1.000 logements devra faire l'objet d'un projet d'équipement commercial, ce projet devenant l'une des conditions d'obtention du permis de construire. Ce projet commercial doit s'organiser en deux centres : un centre principal et un centre secondaire. Le centre principal doit jouer un rôle de pôle en comprenant non seulement des commerces de grande taille (les normes ne sont pas données), mais aussi des magasins de taille plus modeste, des équipements administratifs, sociaux et culturels (P.T.T., garderies). Le centre secondaire, sans gêner le développement du pôle principal, doit satisfaire les besoins journaliers d'une partie du quartier en groupant au moins cinq commerces et en étant proche d'un grand équipement public telle une école. Ces directives

- la mise à la disposition du client d'un matériel (panier ou chariot) lui permettant de réunir et de transporter les marchandises à l'intérieur du magasin et jusqu'au poste d'encaissement.

¹⁴ Les succursalistes optent pour cette technique de vente en vogue aux Etats-Unis depuis 1916. Lancée par C. Saunders, cette méthode permet de réduire le personnel en ne disposant que quelques caisses à la sortie du magasin. Goulet-Turpin ouvre le premier magasin de ce type à Paris en 1948.

¹⁵ Cette circulaire constitue en effet le premier texte réglementant l'implantation commerciale. Trois décrets en 1958 avaient introduits pour la première fois la notion d'équipement commercial pour les nouveaux quartiers d'habitations. Les décrets N°58-1466 et 58-898 du 31 décembre 1958 sur les lotissements et les permis de construire donnaient aux préfets la possibilité d'imposer des équipements commerciaux. Le décret 59-898 du 28 juillet 1959 et la circulaire 59-60 du 25 septembre 1959 prévoit la création des Z.U.P., où il est tenu compte de l'équipement commercial.

¹⁶ Cf infra.

¹⁷ Circulaire du 24 août 1961.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

apparaissent difficilement opérationnelles : à supposer qu'un pôle d'attraction soit situé au coeur d'un quartier, comment envisager la survie d'un pôle secondaire, excentré de toute façon. A moins qu'une concurrence directe ne s'exerce entre les deux.

L'intérêt de cette circulaire, plus que d'imposer des normes pour l'implantation commerciale¹⁸, doit être la coordination de l'aménagement commercial au niveau de l'agglomération. Mais, en détaillant les normes en fonction du nombre de logements construits, elle encourage un aménagement segmenté de l'espace urbain. De fait, des petits pôles commerciaux se sont constitués dans les quartiers, détenant un monopole de vente qui a fait augmenter le prix de leur cession par les promoteurs. Les éventuels acquéreurs de ces cellules commerciales sont restés prudents : la création d'un fonds en situation monopolistique pouvait être tentante et lucrative (ce qui allait à l'encontre des consommateurs : les commerçants répercutant sur leurs prix le coût élevé du fonds de commerce et les avantages de leur situation sans concurrence). Mais il fallait s'adapter à une clientèle nouvelle, dans un contexte de grands ensembles souvent peu attirant, en consacrant de lourds investissements. Aucune possibilité d'extension de la zone de chalandise ne pouvait être envisagée à court terme. De ce fait, des établissements commerciaux se sont localisés à la périphérie des nouveaux quartiers, faisant l'économie de l'acquisition coûteuse de cellules commerciales intégrées à de vastes programmes d'aménagement.

3. L'échec de la circulaire Sudreau-Fontanet

En définitive, le bilan de cette directive n'est pas positif : les pôles commerciaux créés dans un même quartier sont concurrentiels et annihilent leurs possibilités respectives d'expansion. Ils ne sont pas fonctionnels : 80% des centres créés ne comprennent pas de supermarchés ni de magasins populaires, 40% n'ont pas de parking, 30% manquent de l'élémentaire accès pour les camions de livraison¹⁹. Des établissements commerciaux se sont créés en périphérie des grands ensembles. L'équipement commercial en zone urbaine apparaît déséquilibré, résultant de l'absence de programmes d'aménagement à l'échelle de l'agglomération.

¹⁸ M. Coquery, p. 779 : avant que l'Etat n'impose ces normes, les promoteurs avaient déjà adopté des grilles d'équipement commercial en 1954-1955, notamment dans la banlieue parisienne (Sarcelles par exemple).

¹⁹ A. Dayan, Manuel de la distribution, Ed. de l'organisation, Paris, 1983, 225p., p.57.

4. Bilan de l'équipement commercial en France en 1966

En 1966, le commerce traditionnel ne s'est guère modernisé avec seulement 13.000 établissements fonctionnant en libre-service sur 320.000 établissements existants²⁰ (soit 4%). Mais cette indication doit être nuancée : le libre-service s'est implanté de manière privilégiée dans les agglomérations I.N.S.E.E. de plus de 50.000 habitants (représentant 48% de la population française) : 58% des libre-services s'y localisent et réalisent 74% de leur chiffre d'affaires.

Une centaine de grands magasins et quelques 600 magasins populaires sont situés au coeur des villes à cette date. L'I.N.S.E.E.²¹ recense 2.033 supérettes²² et grandes surfaces de plus de 400 m² de surface de vente.

²⁰ Idem, p. 459.

²¹ M. Coquery, op. cit., p. 426 et 454.

²² Les supérettes sont des magasins libre-service d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m².

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

CHAPITRE 2 : LES MUTATIONS DU COMMERCE FRANÇAIS : 1966-1973

A partir de 1966, le commerce français prend une nouvelle dimension. L'essor de nouvelles formes de distribution est tel qu'une loi entre en vigueur en 1974 pour tenter de maîtriser ces mutations.

A) L'ESSOR DES TRÈS GRANDS ÉTABLISSEMENTS DE DISTRIBUTION : UNE RÉPONSE AUX INSUFFISANCES DE L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL FACE À UN MARCHÉ DE CONSOMMATION EN PLEINE EXPANSION

1. Les hypermarchés et supermarchés

La France connaît une évolution originale en Europe : alors que la technique du libre-service n'est pas très répandue et que dominent les méthodes de vente traditionnelles, des établissements dotés de très grandes surfaces de vente font brutalement leur apparition.

Un premier supermarché est implanté en 1957 à Paris par Goulet-Turpin. Il est très vite dépassé dans sa surface de vente par de très grands établissements commerciaux.

Un hypermarché ouvre en 1963 (Carrefour à Sainte-Geneviève-des-Bois, dans la banlieue parisienne). Les hypermarchés se singulariseront désormais par une surface de vente supérieure à 2.500 m². En 1966, un deuxième hypermarché Carrefour est ouvert à Vénissieux : il s'agit du plus grand magasin libre-service d'Europe avec 10.000 m² de surface de vente²³. Créés par M. Fournier, commerçant à Annecy²⁴, ces établissements fonctionnent selon des concepts révolutionnaires :

- de faibles marges de prix rendues possibles par la vente massive ;
- la vente de produits alimentaires et non alimentaires à rotation rapide ;
- la construction d'un bâtiment sur un seul niveau afin de réduire les problèmes de manutention ;
- la construction de vastes parkings gratuits ;

²³ M. Kerrad, M. Brochard, *Grande distribution, mode d'emploi*, Ed. Chotard, Paris, 1990, 225p., p.106

²⁴ Ce dernier a effectué de nombreux voyages aux États-Unis qui lui ont inspiré ce nouveau type d'établissement.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

- une gestion décentralisée des établissements : les équipes dirigeantes de chaque magasin disposent d'une forte autonomie de décision, ce qui leur donne une efficacité redoublée dans la prise de marchés locaux ;
- un service après-vente minime.

La localisation en périphérie des zones urbaines est indispensable. Le besoin d'espace n'est pas la seule cause : il faut obliger la clientèle à venir avec son véhicule car ses achats seront d'autant plus groupés et augmenteront de ce fait la productivité du magasin²⁵.

Cette formule de distribution connaît un succès sans précédent à partir de 1968²⁶, imputable à la conjonction des facteurs vus précédemment : un marché en pleine extension résultant à la fois d'une hausse du niveau de vie de la population, des changements dans son mode de vie (désir de consommation, diversification des besoins) et de l'absence d'un réseau de distribution performant. Cette formule de distribution se développera ensuite dans le monde entier.

Le gouvernement ne va pas freiner le développement des grandes surfaces : il s'agit là d'un enjeu social et politique. Ces magasins d'un type nouveau pallient les lacunes de l'appareil de distribution. Sa modernisation est impérative compte d'une croissance économique de 5% par an entre 1965 et 1973. D'autre part, en favorisant la concurrence dans l'appareil de distribution, l'Etat espère un frein à la hausse des prix.

2. L'avènement des centres commerciaux

L'expression de "centre commercial" est très ambiguë car elle répond à des réalités largement différentes. Sont qualifiés de centres commerciaux tout regroupements d'établissements de commerce : les quelques cellules commerciales intégrées aux opérations de construction de logements, les centres anciens, les établissements de dimensions variables à la périphérie des centres villes. Néanmoins, deux types principaux de concentrations de commerces sont retenus.

2.1. Le centre commercial de type régional

L'expérience américaine donne aux promoteurs privés français de nouveaux concepts d'organisation : "les shoppings-centers" groupent sur

²⁵ A achat égal, un client venant une fois par semaine demande naturellement moins de frais de manutention, d'emballage, etc..., qu'un client se rendant dans ce même magasin cinq fois par semaine.

²⁶ A. Metton, L'expansion du commerce périphérique en France, dans *Annales de Géographie*, XCIème année, p.467 : les hypermarchés, de 16 créés en 1968, 46 en 1969, passent à 61 nouvellement créés en 1972. Les supermarchés ouvrent au rythme de 200 par ans à partir de 1960.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

plusieurs niveaux, un ou deux grands magasins²⁷, des boutiques au décor recherché (éclairage, etc...), ainsi que des activités diversifiées : cinémas, restaurants, équipements administratifs, bureaux... Ils correspondent à des lieux centraux à part entière, concurrençant les centres anciens traditionnels ou donnant aux banlieues sous-équipées l'équipement commercial qui leur font défaut.

2.2. Les centres commerciaux conçus à partir des hypermarchés (à vocation intercommunale)

Dans les premières années de création des hypermarchés, des commerçants installent des stands devant les façades de ces magasins²⁸. A partir de 1967, les hypermarchés intègrent des boutiques à l'intérieur du bâtiment sous forme de cellules disposées face aux caisses. Il s'agit de concilier les intérêts du petit commerce dont les mouvements de défense sont toujours vigoureux. Ces centres commerciaux n'ont pas la même envergure que les centres commerciaux régionaux. Leur aire d'attraction, compte tenu de l'éventail de produits proposés, s'étend néanmoins à plusieurs dizaines de communes.

Quoique portant le même nom, ces espaces commerciaux ne sont pas identiques. Ils répondent à des types de consommation différents : une majorité de produits de haute gamme ou anomaux²⁹ pour les centres commerciaux régionaux, produits banals pour l'hypermarché et ses boutiques attenantes.

L'implantation multipliée de ce nouveaux types d'établissements (supermarchés et hypermarchés, centres commerciaux) corrige progressivement les carences notables dans l'équipement des nouveaux quartiers d'habitations³⁰. La région parisienne souffre particulièrement d'un réseau commercial inadéquat : en 1971, on estime que le quart des besoins en commerces de la banlieue parisienne, se localisent à Paris³¹.

²⁷ Cf. page Erreur! Signet non défini.

²⁸ J.P. Piau, Le phénomène centre commercial en France, dans *Coopération-Distribution-Consommation*, N°11-12, nov-déc 1981.

²⁹ J. Vigny, *La distribution, structures et techniques*, op. cit., p. 24 : L'article anormal s'oppose à l'article banal par les caractéristiques suivantes : fréquence d'achat très faible (inférieure à l'année), prix unitaire moyen ou élevé, le magasin doit apporter aux liens des services étendus (informations, retouches, livraisons, services après-vente, etc...), les motivations ont un contenu symbolique souvent très marqué, le consommateur est disposé à accepter un certain délai de livraison, à se déplacer et à se rendre dans plusieurs magasins, le processus de décision d'achat du consommateur est généralement long.

³⁰ M. Coquery, *Mutations et structures du commerce de détail*, op. cit., p. 608 : Dans la région parisienne, le sous-équipement commercial a poussé les puissances publiques à élaborer des plans (PADOG: Plan d'Aménagement et d'Organisation de la région parisienne). Ce plan était destiné à orienter l'implantation et la teneur des centres commerciaux, en évitant ainsi une trop grande liberté aux acteurs privés et certaines incohérences spatiales qui auraient pu en résulter.

³¹ A. Metton, *L'expansion du commerce périphérique en France*, op. cit., p.465

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

B) AMENAGEMENT URBAIN ET PROGRESSION DES GRANDES SURFACES DE DISTRIBUTION : LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

1. Un aménagement commercial imposé par l'usage de l'automobile et les concepts de l'urbanisme progressif

Au cours du Cinquième Plan (1966-1970), les établissements commerciaux de grande taille (à surface de vente supérieure à 400 m²) se développent vertigineusement. Ceci résulte d'une attitude gouvernementale favorable.

L'orientation prise par le gouvernement en matière d'aménagement commercial s'inspire des modèles américains en vigueur à cette époque : centres commerciaux gigantesques implantés en périphérie urbaine, totalement dissociés de l'espace urbain et dépendant d'une clientèle motorisée. Cette orientation peut s'expliquer par plusieurs facteurs déterminants :

- la domination des doctrines de l'aménagement progressif dans la construction des nouveaux quartiers d'habitations, privilégiant un aménagement urbain dissocié, l'absence de rues. Le modèle américain répond à ces principes ;
- la désorganisation de la banlieue parisienne qui connaît une très forte croissance depuis le début du siècle. Il y a nécessité de corriger rapidement les déséquilibres nés de cette croissance et les grands centres commerciaux paraissent la solution la plus efficace et la plus rentable. Cette urgence peut expliquer l'utilisation de méthodes radicales³² ;
- l'échec de l'implantation commerciale dans les nouveaux grands ensembles produits par la circulaire Sudreau-Fontanet de 1961 ;
- la pression des groupes financiers³³ ;
- la volonté de développer l'automobile.

Les travaux préparatoires au Cinquième Plan (1966-1970) mettent en avant ces préoccupations. L'accent est mis sur la circulation automobile et l'adaptation nécessaire des espaces urbains à ce que d'aucuns considèrent comme un diktat. Les centres anciens doivent

³² Les centres commerciaux régionaux se sont multipliés entre 1969 et 1974 dans la banlieue parisienne pour constituer une ceinture commerciale, fruit de l'action de promoteurs privés canalisée tant bien que mal par les pouvoirs publics (Plan d'aménagement de la région parisienne). Les surfaces de vente oscillent entre 50.000 et 100.000 m².

³³ M. Coquery, op. cit. pp.752-786.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

s'adapter à cette évolution par la rénovation de pans entiers de certains de leurs quartiers.

2. Un choix délibéré en faveur de la périphérie et de son développement commercial

Les principales contestations à ce type d'aménagement proviennent des commerçants et de certains urbanistes qui soulignent la fragilité grandissante des centres villes face à leur périphérie. L'hypothèse du dépérissement des centres anciens ne constitue pas pour le gouvernement une préoccupation déterminante, les opérations de rénovation des quartiers anciens remédiant à ces éventuels problèmes (posés d'abord par l'inadaptation de la voirie à la circulation automobile). L'implantation des centres commerciaux comme des grandes surfaces n'est plus envisagée comme apportant une animation à un quartier. Le commerce n'a plus aux yeux du gouvernement qu'un rôle économique, les centres anciens assurant seuls la fonction d'animation³⁴. De plus, la rénovation des centres anciens s'effectue selon des coûts qualifiés de colossaux. La multiplication des centres commerciaux est considérée comme une aubaine car elle abaissera "*le coût du terrain commercial au centre des villes, ainsi que les indemnités d'expropriation*"³⁵.

Les problèmes essentiels rencontrés par l'implantation de très vastes centres commerciaux se situent pour le gouvernement à deux niveaux : une coordination avec des travaux d'aménagements routiers et le besoin de vastes terrains³⁶. Les échangeurs autoroutiers, les carrefours prennent une importance considérable dans les opérations d'aménagement à partir de cette époque. Leur présence ou leur absence est révélatrice de la stratégie utilisée dans l'aménagement de l'espace urbain, conditionnant l'implantation à plus ou moins long terme de nouveaux équipements commerciaux³⁷. Dès cette époque, en particulier pour les autoroutes gratuites, on peut considérer que la décision de créer des échangeurs n'est

³⁴ Rapport général de la commission du Commerce, Vème Plan, de développement économique et social (1966-1970), Imprimerie nationale, Paris, 1966, 604p., p.p.171.

³⁵ Rapport général de la commission du Commerce, Vème Plan, op. cit., p.176.

³⁶ M. Coquery, Les mutations du commerce de détail en France, op. cit., p.760 : la superficie totale d'un centre commerciale doit être égale à environ dix la surface de vente : par exemple, un centre commercial de 20.000 m² demandera 20 ha de terrains.

³⁷ Idem, p.757 : Le rapport de la commission du Commerce du Quatrième Plan avait déjà perçu cette évolution en 1962 : "*personne ne le conteste, le temps n'est pas encore venu où le centre commercial de nos villes soit sur le point de vider les quartiers centraux (...) pour aller s'établir à la périphérie, ou même au carrefour de routes en pleine campagne comme nous le voyons déjà (...), notamment aux U.S.A. Certes, il serait bien difficile d'affirmer que cette migration ne s'effectuera pas dans un avenir lointain*". (p. 77 du rapport de la commission du Commerce).

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

pas neutre et doit aboutir à plus ou moins long terme à un développement commercial.

En ce qui concerne les terrains, la solution envisagée par les pouvoirs publics est simple : les centres commerciaux s'implanteront en zone rurale, où les terrains sont abondants et à faible coût³⁸. Ces options engagées en 1965 trouvent actuellement leurs répercussions sur l'organisation actuelle des espaces urbains.

Une nouvelle définition du centre commercial émerge de ces orientations : *"Un centre commercial est un ensemble de commerces et de services conçu, réalisé comme une unité, dont les magasins, par leur nature et leur importance, leur localisation et leur mise en concurrence, correspondent aux besoins et aux ressources de la population intéressée, tout en assurant la rentabilité des exploitations et en mettant en oeuvre des techniques commerciales évoluées. Il comporte, en outre, des équipements d'ordre collectif qui contribuent à accentuer son caractère attractif. Le centre commercial doit être obligatoirement entouré de vastes parcs de voitures aisément accessibles, d'une surface minimum de quatre fois la surface de vente et, de préférence, établies sur un seul plan. Il est nécessaire qu'il soit situé à proximité d'un axe routier adapté et que la liaison avec les moyens de transport en commun soit effectuée de façon efficace."*³⁹

3. Le rôle des acteurs publics et privés

La transposition du modèle américain se trouve dénaturée par la configuration différente des relations entre les acteurs publics et les acteurs privés en France. Le choix de vastes centres commerciaux périphériques, animés par des hypermarchés faisant office de "locomotive" pour les autres commerces attenants, favorise d'emblée les grosses entreprises de distribution.

3.1. Le transfert des responsabilités des promoteurs publics aux promoteurs privés

Les promoteurs publics avaient pris en charge les opérations d'aménagement commercial dans les quartiers nouveaux. Le manque de rentabilité de certains centres commerciaux est rapidement apparu, les promoteurs publics n'étant pas strictement soumis à cette contrainte lors de l'établissement de leur projet. Afin de remédier à ces failles, le gouvernement a préféré s'affranchir de cette responsabilité en confiant

³⁸ Idem, p.760, p.172 du rapport de la commission du Commerce.

³⁹ M. Coquery, op. cit., p.761.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

aux promoteurs privés la maîtrise de la construction des nouveaux centres commerciaux⁴⁰.

Les pouvoirs publics interviennent pour équiper en infrastructures les sites choisis par les promoteurs. Le Cinquième Plan, comme l'analyse M. Coquery, marque l'entrée définitive de la distribution "*dans la sphère du grand capitalisme*"⁴¹. La France choisit l'option d'une société post-industrielle où l'emploi industriel devient secondaire.

3.2. Les communes peuplées écartées des projets d'aménagement

Les municipalités, de petite taille et sans véritable budget ni personnels compétents, sont incapables de mener à bien un projet d'aménagement cohérent dont le rayonnement dépasse de loin les limites des communes. Des rivalités inter-communales, la pression d'organisations de commerçants à l'échelle d'une commune peuvent gêner les implantations de nouveaux équipements commerciaux. Il apparaît salubre à l'époque de dégager les communes de toute initiative.

Les nouveaux équipements commerciaux sont destinés alors à s'implanter de façon privilégiée dans les zones rurales ou dans les Z.U.P. où la spéculation foncière est freinée (quoique les réglementations contraignantes poussent les promoteurs privés et publics à se tourner plutôt vers les zones rurales dont les terrains sont mobilisés facilement).

4. La circulaire de 1969

Les nouvelles orientations prises lors du Cinquième Plan ont rendu caduques les directives de la circulaire Sudreau-Fontanet de 1961. Les promoteurs privés ont profité de l'absence de nouveaux textes officiels pour entamer la conquête des périphéries urbaines. Entre 1966 et 1969, hypermarchés mais surtout supermarchés vont prendre un essor considérable. Par exemple, les coopératives d'alimentation voient leur nombre de supermarchés passer de 17 à 93, les supérettes passant de 791 à 1.800 unités⁴². Cette progression des grandes surfaces commerciales se

⁴⁰ M. Coquery, *Mutations et structures du commerce de détail*, op. cit., p. 609-610: le meilleur exemple de cette évolution est sans doute la constitution de la ceinture des centres commerciaux dans la région parisienne. Le bilan de cette action ne s'est pas révélé concluant, puisque progressivement, les rapports de force ont évolué en faveur des promoteurs privés. Les projets des pouvoirs publics ont été transformés : aire d'influence différente (des centres commerciaux régionaux devenant des centres commerciaux à vocation plutôt intercommunale), localisation sans relation avec les projets initiaux....

⁴¹ *Idem*, p. 763.

⁴² *Ibidem*, p.430 : inversement, les magasins d'alimentation traditionnels sous forme coopérative passent de 7.500 points de vente à 6.249 entre 1966 et 1969.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

fait, bien entendu, au détriment des commerces alimentaires traditionnels⁴³.

La circulaire de 1969 remet en cause les normes trop rigides d'implantation des centres commerciaux dans les nouveaux quartiers d'habitations et imposées par le texte de 1961. Les directives concernant les équipements commerciaux doivent en effet être très flexibles de manière à prendre en compte les besoins réels des consommateurs et éviter des structures trop artificielles. D'autre part, si l'accent est mis sur les quartiers centraux et leur rénovation⁴⁴ nécessaire (pour en faire des lieux d'implantation commerciale privilégiée), les nouveaux équipements périphériques sont pris en compte comme une réalité qu'il convient de maîtriser. Les instruments de cette maîtrise sont les S.D.A.U. et les P.O.S. dont la circulaire reconnaît d'emblée les grandes faiblesses : *"il serait vain de vouloir fixer en détail, dans les termes réglementaires (...) toute l'armature commerciale d'une agglomération"*⁴⁵. D'autre part, certaines opérations d'aménagement échappent totalement aux P.O.S. Les Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) ne sont soumises qu'à la seule compatibilité au S.D.A.U. (qui n'est pas opposable au tiers). Les Z.A.C., comme nous le verrons plus loin, sont devenues les outils privilégiés pour la mise en place des équipements commerciaux des espaces urbains.

Les tenants du pouvoir en matière d'implantation commerciale sont les promoteurs privés, l'Administration et la commune qui délivre le permis de construire. L'Administration se place comme le garant de l'intérêt général en représentant l'ensemble des citoyens. La circulaire met en avant la nécessaire concertation entre les professionnels du commerce et les pouvoirs publics. Ceux-ci agissent à l'échelle départementale (avec le préfet et les Directions Départementales de l'Équipement). Des comités, à rôle consultatif, sont créés à l'échelon départemental : ce sont les comités consultatifs départementaux. Ils comprennent une quinzaine de membres et ne laissent que peu de place à une représentation directe des citoyens⁴⁶.

⁴³ Ibidem, p. 418 : par exemple le nombre des crémeries va diminuer de moitié entre 1962 et 1972.

⁴⁴ Circulaire de 1969 : *"Les quartiers centraux gardent (...) un grand pouvoir d'attraction et justifient toujours (...) l'existence d'équipements importants. Il demeure confirmé que la rénovation demeure une orientation fondamentale de la politique actuelle de l'urbanisme (...)"*.

⁴⁵ Circulaire du 24 juillet 1969.

⁴⁶ Des représentants de toutes les activités commerciales (magasins de gros, grands magasins, magasins populaires, succursalistes, coopératives, etc...) le directeur départemental de l'Équipement, le directeur départemental du commerce extérieur. La circulaire ajoute que les comités pourront *"également comprendre un représentant des consommateurs et une ou plusieurs personnalités connues pour leur compétence en matière d'équipement commercial,*

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

Cette circulaire est suivie la même année d'une loi d'orientation financière et économique⁴⁷ qui comporte diverses dispositions relatives au commerce. Par cette loi, les comités consultatifs sont remplacés par les Commissions Départementales d'Urbanisme Commercial (C.D.U.C.) dont le pouvoir consultatif s'étend à toutes les créations de commerces de plus de 3.000 m² de surface de vente (contre 10.000 pour les comités créés par la circulaire de 1969). La commission n'est consultée pour les projets inférieurs à 3.000 m² que lorsque leur implantation suscite des problèmes "*d'une particulière gravité*". Par cette loi, comme par la circulaire de 1969, l'Etat s'engage dans un processus de fond destiné à moderniser l'appareil commercial. Afin de calmer les légitimes inquiétudes des commerçants traditionnels, encore "bruyants" grâce au CID-UNATI, une nouvelle circulaire (27 mai 1970⁴⁸) engage les préfets à privilégier les "*coopératives de commerçants, les chaînes volontaires et autres groupements indépendants*"⁴⁹.

L'application de cette circulaire et de cette loi coïncide avec la préparation du Sixième Plan (1971-1975) dont les rapports ne font que confirmer les orientations prises en 1966 : le commerce est perçu avant tout comme un rouage fondamental de l'activité économique, particulièrement dans son influence sur le niveau des prix : encourager la concentration des entreprises de distribution, favoriser la concurrence sont autant d'atouts pour modérer la hausse des prix. Il n'est pas question de protéger les centres anciens de la multiplication des équipements commerciaux en périphérie⁵⁰.

Ainsi, la volonté du gouvernement est-elle de moderniser à tout prix l'appareil commercial français, sans souci réel des retombées urbaines et de la disparité grandissante entre les centres villes et leur périphérie. Les commerçants locaux sont favorisés s'ils parviennent à se hisser au niveau de la compétitivité des grandes sociétés d'hypermarchés en délaissant, s'il le faut, les centres anciens.

choisies par le préfet..." Ces comités doivent donner expressément leur avis sur les projets commerciaux de plus de 10.000 m².

⁴⁷ Loi 69-1263 du 31 décembre 1969.

⁴⁸ Circulaire du premier ministre à Messieurs les préfets relative à la place de l'équipement commercial dans le développement urbain, *J.O. du 21 juillet 1971*.

⁴⁹ Les magasins collectifs constituent une formule originale en France, car ils représentent une association de commerçants des centres anciens pour la formation d'une grande surface en périphérie urbaine. Ces associations sont entérinées juridiquement par la loi du 11 juillet 1972 qui définit les conditions de regroupement de personnes pour l'exploitation d'un magasin sous une seule dénomination et suivant des règles communes.

⁵⁰ Rapport sur le commerce, VIe Plan, La documentation française, 1971, 79p., p.57.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

CHAPITRE 3 : LES DIFFICULTES DE LA REGLEMENTATION DE L'AMENAGEMENT COMMERCIAL (1973 A 1990)

A) LA LOI ROYER : LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU 27 DECEMBRE 1973

Depuis l'après-guerre, l'Etat est confronté à un dilemme : il veut la modernisation de l'appareil commercial qui favorise les grosses sociétés, mais se doit de protéger les petits commerçants. Les différentes circulaires sont le reflet d'une démarche hésitante et contradictoire pour tenter de maîtriser au mieux les puissantes mutations du commerce. En 1972, le Ministère du commerce et de l'artisanat est créé. Il est chargé d'élaborer une loi d'ensemble orientant le développement commercial en France, en fixant plus nettement les cadres d'évolution (cadres fiscaux et sociaux, aménagement du territoire). J. Royer est chargé de sa réalisation⁵¹.

1. Une loi destinée à poursuivre la rationalisation de l'appareil commercial en évitant les très grandes surfaces de vente

Cette loi comprend des dispositions fiscales et sociales (notamment des mesures de protection sociale). Elle met fin également aux conditions particulières d'imposition des commerçants, qui, par la taxe professionnelle, sont désormais soumis à des réglementations voisines à celles des salariés.

Les pouvoirs de décision en matière d'implantation des équipements commerciaux sont redistribués, un organe corporatiste comme la chambre de commerce et d'industrie en étant la principale bénéficiaire⁵².

⁵¹ Par sa personnalité politique, J. Royer est à même de rallier à lui les petits commerçants, étant proche par sa formation et ses origines du commerce traditionnel plus que des grandes sociétés de distribution en expansion.

⁵² Les chambres de commerce peuvent, entre autres, réaliser des équipements commerciaux (pour favoriser l'implantation ou la reconversion de commerçants ou artisans). Pour mener à bien leurs projets, elles disposent des possibilités de crédits offertes par la caisse des dépôts et la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. Elles participent aux travaux des commissions intéressées par l'aménagement commercial (préparation de S.D.A.U., C.D.U.C.).

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

La C.D.U.C. voit sa composition modifiée⁵³ et ses compétences très élargies, mais en définitive son pouvoir reste très réduit. Son avis devient obligatoire pour tous les projets commerciaux de plus 1.500 m² de surface de vente (1.000 m² pour les communes de moins de 40.000 habitants) ainsi que pour les projets d'extension des établissements (extension supérieure à 200 mètres faisant atteindre les quotas ci-dessus).

La C.D.U.C. dispose d'une marge de manoeuvre assez réduite :

- son avis est obligatoire mais n'implique en aucune façon une autorisation définitive d'implantation pour une entreprise. Les sociétés ou un membre de la commission peuvent, en cas de désaccord avec cet avis, faire appel à la Commission Nationale d'Urbanisme Commercial (C.N.U.C.) dont l'avis est également consultatif : un vote négatif de sa part donne au ministre du commerce et de l'artisanat la décision finale sans recours, le tableau page 325 en témoigne. Par ce système, on donne aux autorités locales les moyens de promouvoir (si la situation s'y prête) les grands établissements de distribution ;
- l'absence de notification de décision, comme dans de nombreux textes réglementaires en France, induit un accord tacite ;
- aucun contrôle ne s'exerce sur les établissements dont la surface de vente est légèrement inférieure.

Par contre, étant donnée la composition de la C.D.U.C. (qui comprend des petits commerçants), un frein net est donné aux très grandes surfaces de vente. Le nécessaire recours à la C.N.U.C. et au ministre du commerce impose aux promoteurs des délais longs sans certitude d'une autorisation d'implantation. De plus, le ministère ne peut pas aller systématiquement à l'encontre de l'avis des commissions locales.

La loi Rôyer n'est pas un texte destiné à interdire le développement des grandes surfaces : il s'agit plutôt de permettre un développement harmonieux des différentes formes de commerces et une meilleure intégration des grandes surfaces dans l'espace urbain. Des circulaires sont venues compléter ses directives : la circulaire du 10 mars 1976, restée lettre morte, comporte une annexe intitulée "Insertion locale du projet". Cette circulaire rappelait le caractère obligatoire de la compatibilité des projets commerciaux avec les documents d'urbanisme tels que les S.D.A.U. ou les P.O.S. En fait les documents d'urbanisme ont

⁵³ Présidée par le préfet, la C.D.U.C. comprend vingt membres désignés pour trois ans : 9 élus locaux, 9 représentants des activités commerciales et artisanales, deux représentants d'associations de consommateurs.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

tels que les S.D.A.U. ou les P.O.S. En fait les documents d'urbanisme ont plutôt pris en compte les projets commerciaux⁵⁴ et non l'inverse. Dans les faits, les grandes surfaces ont ainsi bénéficié de l'absence de véritable politique d'aménagement à l'échelle des agglomérations (au moins I.N.S.E.E.) en remettant en cause les documents d'urbanisme lorsqu'ils allaient à l'encontre de leurs intérêts.

2. L'application de la loi Royer et ses conséquences sur le commerce et l'aménagement urbain

2.1. Un frein aux très grandes surface de vente

Avec le choc pétrolier en 1974, le rythme de croissance économique est tombé à 3% par an jusqu'en 1979, puis à moins de 2% par la suite. Les sociétés de distribution poursuivent leur concentration et leur modernisation sans pour autant atteindre la cadence de création de nouvelles grandes surfaces connue entre 1969 et 1973. Les nouveaux établissements sont de taille naturellement moindre. D'après le Groupement National des Hypermarchés, la loi Royer, en bloquant la création des hypermarchés depuis 1973, a été entre autres à l'origine de⁵⁵ :

- la non-construction de 100 hypermarchés : 500.000 m² de surface de vente n'ont pas été créées ;
- la réduction de la taille des hypermarchés (en raison des risques politiques) : perte estimée à 300.000 m² ;
- a favorisé la multiplication des petites unités de distribution, en nuisant au petit commerce et réduisant dans le même temps les conditions de concurrence : la perte pour les consommateurs est estimée à cinq milliards de francs ;
- a incité les "*promoteurs à choisir des terrains dont la rentabilité financière n'était pas évidente (l'appréciation politique l'a emporté sur l'appréciation économique)*"⁵⁶ ;
- a avantagé les firmes qui s'étaient installées avant la loi Royer, ainsi que les grosses sociétés de distribution au détriment des petits commerçants indépendants.

⁵⁴ Par exemple, dans la région messine, l'hypermarché Cora à Sainte-Marie-aux-Chênes a été implanté après modification du S.D.A.U.

⁵⁵ Les acteurs de la distribution, dans *Urbanisme*, N°224, 1988, pp.10-65.

⁵⁶ *Idem*, p.11.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

Tableau N°4 : Evolution de la part du chiffre d'affaires (en %) des différents types de commerces en France entre 1980 et 1988

(En pourcentage)	1965	1969	1973	1977	1985
Hypermarchés et supermarchés	1,9	3,39	10,49	15,29	24,8
Grands magasins et magasins populaires	6,9	7,1	6,3	5,9	4,9
Petites surfaces d'alimentation générale : succursalistes et coopérateurs	7,8	8	6,1	5,3	3,2
Petites surfaces d'alimentation générale : indépendants	17	14,3	10,5	9,4	6,8
Commerces de détail alimentaire spécialisé (sauf viande)	7	6,2	5,5	5,3	5,1
Commerces des viandes	12,9	11,8	10,3	9,4	7,8
Commerces non-alimentaire spécialisés (sauf pharmacie)	41,8	42	43,4	42,7	41

Sources : J. Regimbeau, Comptes de la nation et I.N.S.E.E.⁵⁷

2.2. La multiplication des petites unités de ventes groupées en périphérie urbaine

Afin de contourner les dispositions de la loi Royer et d'éviter l'autorisation de la C.D.U.C., les sociétés ont multiplié l'implantation de petites unités de surfaces de vente, inférieures à 1.000 m² (dans les communes de moins de 40.000 habitants). Les sites les plus favorables sont ceux à proximité des échangeurs autoroutiers et d'un hypermarché drainant à lui une importante population. Les communes ont très vite

⁵⁷ Des variations peuvent être observées entre les chiffres fournis par M. Regimbeau et le ministère du commerce.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

compris l'intérêt financier de ce type d'implantation et ont mené à bien des opérations globales d'aménagement par l'intermédiaire des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.).

2.3. La grande distribution : un privilège donné aux groupements de commerçants indépendants

L'évolution récente de la grande distribution est marquée par :

- une structure intégrée de plus en plus répandue. Les sociétés d'hypermarchés, les succursalistes disposent de la maîtrise du commerce de gros par le biais de leur propre centrale d'achat ;
- des fusions des sociétés afin d'accroître la capacité financière des groupes.

Cette évolution globale est à distinguer de l'organisation interne des établissements. En ce qui concerne la distribution alimentaire, les succursalistes sont les grands gagnants de cette évolution : les chaînes Intermarché et Leclerc réalisent en 1990 respectivement 100 et 96 milliards de F T.T.C. en chiffre d'affaires annuel, devant Carrefour (75,848 milliards de F.H.T.). Certes, ces distributeurs ont vu favoriser leurs implantations par l'Etat. Mais ces géants de la distribution se distinguent d'abord par le choix d'une gestion décentralisée très souple qui donne aux dirigeants des établissements une grande liberté dans la gestion des magasins et dans le choix des produits en fonction du marché local. Cette souplesse d'adaptation, qui explique en partie ce succès, a été adoptée par de nombreuses sociétés.

La société Codec a ainsi décidé en 1986 de décentraliser une partie de sa direction : le siège conserve à cette époque le contrôle de la politique du groupe, les régions (quatre régions ont été créées à cet effet) prennent en charge les problèmes opérationnels⁵⁸.

La chaîne Leclerc, premier distributeur en France par son chiffre d'affaires en 1990, pratique une politique commerciale régionalisée, qui donne aux adhérents (les gérants des magasins Leclerc) une forte autonomie et responsabilisation dans la gestion de leur magasin. La centrale d'achat Leclerc (Galec) est régie par un système unique en France : les adhérents participent bénévolement à sa gestion. Chaque année, des groupes de travail élaborent la liste des produits qui seront proposés aux magasins. Ceux-ci gardent toujours leur autonomie, en sélectionnant les références proposées suivant les conditions du marché

⁵⁸ Ministère du commerce et de l'artisanat, Direction du commerce intérieur, La grande distribution française, Monographie des 53 groupes, 1988, Imprimerie Nationale, 1989, 382p., p. 51.

Codex a été repris en octobre 1990 par le groupe Promodes (auquel appartient des enseignes telles que Continent, Champion).

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

local qu'ils desservent. En 1987, Leclerc a engagé une nouvelle orientation dans l'approvisionnement des magasins en favorisant les produits locaux. Par cette option, la chaîne Leclerc mise sur la production locale en espérant devenir son relais de distribution privilégié⁵⁹.

**B) LA MULTIPLICATION DES GRANDS
ETABLISSEMENTS DE DISTRIBUTION A PARTIR DE 1987
ET SON FREIN PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI
DOUBIN (1991)**

A partir de 1987, le nombre d'établissements de plus de 1.000 m² augmente malgré la stagnation de la consommation des ménages. Cette augmentation s'effectue de deux manières :

- par contournement de la loi Royer, avec création d'établissements de taille légèrement inférieure au seuil qui nécessiterait une autorisation de la C.D.U.C. ;
- par création autorisée par la C.D.U.C. : en effet, à partir de 1986, le nombre de dossiers traité par les C.D.U.C. augmente considérablement, un grand nombre de demandes étant accordées.

1986 semble correspondre à une période favorable par la conjonction de différents facteurs sociaux et économiques. En effet, les décideurs (C.D.U.C., promoteurs, communes) trouvent avantage à la multiplication des établissements commerciaux.

1. La structuration financière des sociétés

Depuis 1973, les sociétés se trouvent freinées dans leur expansion et rationalisent constamment leurs structures. A partir de 1984, ce phénomène s'amplifie. Les centrales d'achat⁶⁰ font l'objet de forts mouvements de concentration⁶¹. D'autre part, les sociétés d'hypermarchés

⁵⁹ M. Kerad, M. Brochard, Grande distribution, mode d'emploi, Chotard & Associés éditeurs, Paris, 1990, 224p., p. 151.

⁶⁰ J. Vigny, La distribution, op. cit., p. 199: Les centrales d'achat gèrent les achats d'une ou plusieurs entreprises. Plusieurs sociétés sont ainsi affiliées à une seule centrale d'achat : par exemple, en 1990, la centrale d'achat DIFRA sert les enseignes Rallye, Record-Arlaud, Montlaur, Hyper Genty. Les grandes sociétés d'hypermarchés et chaînes succursalistes ont pour la plupart leur propre centrale d'achat : par exemple, Leclerc, Auchan, Cora, Casino.

⁶¹ J. Regimbeau, Panorama du commerce de détail, dans *Problèmes économiques* N°2.2025, 20 mai 1987, pp. 22, p.14.

Le commerce de gros joue un rôle très important dans le commerce. Sa fonction peut être intégrée dans certaines sociétés (comme les sociétés d'hypermarchés ou les succursalistes qui ont la maîtrise de toute la chaîne de distribution : centrale d'achat et magasin de distribution). Le grossiste est un intermédiaire à compétences multiples: il fait venir la marchandise, propose

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

concluent des accords ou fusionnent. Citons, entre autres exemples, l'association des sociétés Carrefour et But en 1987 ou l'absorption par le groupe Cora-Révilleon de la filiale de distribution du géant américain TLC Group⁶². Les grands gagnants de cette période sont les succursalistes (Leclerc et Intermarché⁶³) qui, disposant d'une très bonne organisation économique (centrale d'achat, gestion décentralisée des établissements), ont réussi à conquérir le marché français en moins de 20 ans. Toutes ces sociétés constituent des groupes de pression très importants auxquels les membres des C.D.U.C. doivent faire face. La victoire de la droite en mars 1986 a peut-être suscité l'espoir pour les promoteurs d'une libéralisation de la réglementation et renforcé les pressions de la part des sociétés de distribution.

2. Les autorisations accordées par la C.D.U.C. à partir de 1987

1986 marque une période charnière à partir de laquelle les dépôts de dossiers par les promoteurs augmentent considérablement, comme, d'ailleurs, le nombre d'autorisations de la C.D.U.C.

Comme le montre le tableau suivant, la première année d'application de la loi Royer a été marquée par une très importante demande d'ouvertures de grandes surfaces, à laquelle les C.D.U.C. et le ministère ont partiellement répondu (environ 54,2% de la superficie a été autorisée). Le rejet de nombreux dossiers a sans aucun doute découragé les promoteurs, ce qui explique la plus faible demande (entre 1974 et 1975, les surfaces demandées en m² diminuent de 50%). En règle générale, jusqu'en 1981, le ministère a été plus généreux dans ses autorisations que les C.D.U.C. Seules les années 1976, 1977 et 1980 sont marquées par des restrictions de la part du ministère ; ces restrictions restent néanmoins minimales, le pourcentage de surface de vente autorisée par la C.D.U.C. et celui après recours auprès du ministère restant à peu près égaux.

un assortiment qu'il conditionne éventuellement au gré de ses clients; il stocke les produits (ce qui est très coûteux pour les distributeurs). Son rôle n'est pas que logistique : le grossiste est un intermédiaire financier : facturation, action de crédit, etc...

⁶² R.L. 6/10/1990 : Cette filiale, la société Européenne de supermarchés, comprenait en 1990 76 hypermarchés (enseigne Record) et 80 supermarchés (enseigne Migros), ainsi que les enseignes Gro, Fraismarché et Happy.

⁶³ J. Vigny, La distribution, op. cit., p. 51.

Au 1/1/1990 : les deux enseignes les plus importantes en France dans le domaine du supermarché sont :

- Intermarché qui dispose en France de 1.276 magasins totalisant 1.578.721 m² de surface de vente ;
- Leclerc qui compte 314 magasins représentant 479.191 m² de surface de vente.

Leclerc est également la première enseigne en hypermarché en France au 1er janvier 1990.

Tableau N°5 : La C.D.U.C. et le ministre du commerce : surfaces commerciales demandées et autorisées entre 1975 et 1988

1974	Surface demandée	Avis consultatif de la C.D.U.C. (en m ²)	Pourcentage de surfaces autorisées par la C.D.U.C. par rapport à la demande	Décisions du ministre (solde net en m ²)	Autorisation en m ² après décision ministérielle	Pourcentage de surfaces autorisées après décision ministérielle
1974	2.179.226	920.674	42,2	259.381	1.180.055	54,2
1975	1.313.112	676.521	51,5	39.056	715.577	54,5
1976	1.475.357	666.475	45,2	-8.919	657.556	44,6
1977	1.290.567	386.229	29,9	-5.863	380.366	29,5
1978	1.236.736	316.530	25,6	150.261	466.791	37,7
1979	1.283.348	387.894	30,2	164.879	552.773	43,1
1980	1.735.277	536.826	30,9	-27.569	509.257	29,3
1981	1.447.723	463.694	32,0	-93.066	370.628	25,6
1982	1.510.567	439.191	29,1	29.200	468.391	31,0
1983	1.511.642	410.679	27,2	93.693	504.372	33,4
1984	1.336.347	400.619	30,0	146.198	546.817	40,9
1985	1.723.453	561.146	32,6	224.924	786.073	45,6
1986	1.478.663	536.004	36,2	91.781	627.785	42,5
1987	2.409.474	1.136.156	47,2	-43.885	1.119.271	46,5
1988	2.712.905	1.387.277	51,1	-3.474	1.383.803	51,0

Sources: Note AFRESCO N°327 et N°355, p.5 et 4

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

Un frein assez net est donné en 1981. Il peut être attribué à la victoire de la gauche aux présidentielles qui ne favorise pas les sociétés de distribution. D'autre part, les surfaces de vente en projet sont moins importantes qu'en 1980, ce qui s'explique également par le changement politique à cette date.

De 1981 à 1983, les surfaces de vente projetées n'évoluent guère, tandis que le ministère accroît annuellement ses autorisations. Une augmentation significative des autorisations marque 1984, résultat de l'orientation économique prise par le nouveau gouvernement de L. Fabius. A partir de cette date, le ministre encourage le développement des grandes surfaces, les C.D.U.C. conservant une grande prudence (45% des surfaces sont autorisées grâce au ministère alors que les C.D.U.C. n'avaient autorisé au départ que 32,6% des surfaces de vente).

1986 est une année de circonspection avec la victoire de la droite aux législatives. A partir de 1987, on peut observer un essor marqué dans les surfaces projetées comme dans les autorisations des C.D.U.C. Le ministère se cantonne à une position assez neutre, ne refusant qu'une faible part des projets.

Le changement notable de l'attitude des C.D.U.C. à l'égard des grandes surfaces peut être expliquée par trois facteurs principaux :

- les commerçants des centres villes prennent conscience de la fragilité de leur site d'implantation face à la périphérie des villes. A partir de 1987, les galeries marchandes attenantes aux hypermarchés se multiplient. La C.D.U.C., en encourageant ce type de projet, donne les moyens aux commerçants dynamiques des centres villes (les commerçants représentent en effet la moitié des effectifs de la commission : neuf des vingt membres sont commerçants) de doubler leurs activités ou de les transférer en périphérie ;
- les élus locaux, qui représentent également neuf membres de la commission trouvent également avantage à la multiplication des grandes surfaces qui constituent des ressources financières substantielles dans leurs budgets. La faiblesse de la création d'emplois industriels explique le changement d'attitude des municipalités à l'égard des grandes surfaces ;
- la pression des groupes financiers sur les élus de la C.D.U.C. est naturellement difficile à évaluer. Mais elle mérite d'être notée.

3. La loi Doubin et ses applications (1990)

La loi Doubin a été adoptée en décembre 1990, avec effet au 5 janvier 1991. Elle étend le pouvoir de la C.D.U.C., en obligeant les

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

promoteurs des lotissements commerciaux à se soumettre à l'approbation de cette commission. Il est mis ainsi fin au contournement de la loi Royer. D'autre part, la C.D.U.C. voit son fonctionnement rénové. Ses membres élus ne peuvent assurer désormais plus de deux mandats consécutifs. Ainsi, le pouvoir de certaines fortes personnalités locales est amoindri en ne pouvant plus s'exercer sur de longues périodes. La loi Doubin prévoit enfin l'instauration d'un observatoire départemental formé de personnalités politiques et de représentants des formations professionnelles. La C.C.I. est écartée de ces observatoires dont les modalités de mise en place ne sont pas précisées. Afin de rester un organisme de référence dans le domaine commercial, certaines C.C.I. prennent en charge l'organisation de ces observatoires dont la vocation doit encore être précisée.

C) L'EVOLUTION DES DEFINITIONS DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX : LE REFLET DE LA RECOMPOSITION URBAINE ?

1. Les définitions actuelles des principaux établissements commerciaux

1.1. Les supermarchés et hypermarchés

1.1.1. Les hypermarchés

La définition statistique⁶⁴ des hypermarchés a pour critères :

- une surface de vente de plus de 2.500 m² ;
- un assortiment de 25.000 à 40.000 références (3.000 à 5.000 alimentaires et 20.000 à 35.000 non alimentaires). La dominance non alimentaire est ainsi très nette pour les hypermarchés qui ont conquis une part importante du marché de l'équipement de la personne et de la maison (habillement, bricolage, électroménager).

En 1987, l'hypermarché type a une surface de vente de 5.549 m² en libre-service, emploie 180 personnes (32 personnes pour 1.000 m²). Le chiffre d'affaires annuel réalisé en 1986 est de 317,28 millions de F, soit 1,76 million de F par employé et 57.178 F par m². Le nombre de places de parking est de 952. Le magasin comprend huit pompes à essence. Il se situe quatre fois plus souvent en périphérie qu'en centre-ville et comprend une fois sur deux un centre commercial.

⁶⁴ Panorama Points de Vente, Recensement de la distribution au 1/1/1988, Edition 1988, 904p., p847.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

En règle générale, les nouveaux hypermarchés ont une moyenne de 4.000 m² de surface de vente, mais il est possible de distinguer deux grands groupes⁶⁵ :

- les hypermarchés de 3.000 à 4.000 m² de surface de vente. Ils sont majoritaires : ils peuvent résulter de l'agrandissement de supermarchés. Dans ce cas, l'enseigne change rarement : la surface ne connaît pas une spectaculaire augmentation ;
- les hypermarchés de 7.500 à 15.000 m² de surface de vente. Moins nombreux que dans la catégorie précédente, ils emportent l'adhésion des promoteurs. Il s'agit ici aussi d'extension d'hypermarchés ou de créations.

Les hypermarchés de 4.000 à 7.500 m² de surface de vente correspondent ainsi à une catégorie moins porteuse, dont l'assortiment serait trop important pour une clientèle de proximité et trop faible pour être attractive pour une clientèle plus lointaine.

1.1.2. Les supermarchés

Le supermarché⁶⁶ se définit en 1987 par une surface de vente comprise entre 400 et 2.499 m² de surface de vente, un assortiment présenté en libre-service de 3.000 à 5.000 références, dont 500 à 1.500 références alimentaires. Il se caractérise par une localisation privilégiée dans les centre-villes (trois fois en centre-ville contre deux fois en périphérie⁶⁷), une surface de vente moyenne de 922 m², avec un nombre moyen d'employés de 22 (24 pour 1.000 m²). Le chiffre d'affaires est de 34,23 millions de F, soit 1,55 million par employé. Le nombre de places de parking est de 125. Un tiers des magasins dispose de pompes à carburant.

La valeur moyenne de 922 m² de surface de vente du supermarché répond à la volonté des promoteurs d'échapper à la loi Royer (tous les projets de plus de 1.000 m² sont soumis à l'autorisation de la C.D.U.C. dans les communes de moins de 40.000 habitants). Il correspond également à une surface de vente très rentable : à moins de 800 m² de surface de vente, le C.A. annuel au m² est de 28.944 F ; entre 800 et 1.200 m² le C.A. annuel au m² passe à 41.824 F.

⁶⁵ Idem, p.849-851.

⁶⁶ Idem, p. 857.

⁶⁷ Idem, p. 857 : le magazine indique une implantation privilégiée en "centre-ville" qui doit être entendu au sens large (centre, péri-centre, quartiers résidentiels proches).

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

1.2. Les magasins populaires et les grands magasins

1.2.1. Les magasins populaires

En 1987, un magasin populaire dispose d'un assortiment limité de 7.000 à 10.000 références, dont parfois 1.500 à 4.000 références alimentaires. C'est un établissement de centre-ville (implantation dix fois plus fréquente en centre-ville qu'en périphérie) comprenant en moyenne 1.375 m² de surface de vente. Il emploie 40 personnes en moyenne. Le chiffre d'affaires annuel estimé en 1985 est de 44,35 millions de F, soit 1,1 million de F par employé. Un tiers seulement des magasins dispose d'un parking, 5% proposent du carburant.

Le rythme de création annuel des magasins populaires est faible : entre 3 et 5 nouveaux magasins de 1983 à 1985. Ce type de distributeur s'est soumis à une importante rationalisation de ses structures entre 1980 et 1987 : par la fermeture d'unités, la compression du personnel, la modernisation des techniques de vente⁶⁸.

1.2.2. Les grands magasins

L'Association Internationale des grands magasins⁶⁹ définit ainsi ce type de commerce :

- la surface de vente est au minimum de 2.500 m² ;
- 175 personnes ou plus sont employées ;
- le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de francs ;
- l'assortiment offert comprend au moins 5 catégories de produits différents, dont la confection féminine.

Face aux hypermarchés et supermarchés, aux magasins spécialisés implantés en périphérie, les grands magasins ont été obligés de s'adapter et de modifier leur assortiment. Panorama Points de Vente distingue trois types de grands magasins :

- les grands magasins multispécialistes qui comprennent un rayon alimentaire ;
- les grands magasins spécialisés dans l'équipement de la personne ;
- les bazars ne comprenant pas de rayon de confection.

Ainsi, la définition traditionnelle du grand magasin évolue, tout au moins chez les professionnels de la distribution, et cette nouvelle définition reflète les nouveaux rapports de force centre-périphérie. Car dans ces définitions sont intégrés autant :

⁶⁸ Idem, p. 866; La France des commerces 1989 : leur nombre est passé de 664 unités en 1983 contre 538 en 1989. Le chiffre d'affaires moyen par magasin est passé de 33,69 à 44,35 MF.

⁶⁹ Citée par J.C. Tarondeau, D. Xardel, La distribution, Que sais-je, P.U.F., Paris, 1985, p.17.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -
- des magasins de plusieurs étages, offrant uniquement des références dans l'équipement de la personne de gamme moyenne (C&A, Marks & Spencer) ;
- des magasins en périphérie, situés dans les lotissements commerciaux offrant des articles de bas de gamme (Vétir, Vétimarché).

Le grand magasin type en 1987 reste implanté, comme le magasin populaire, 10 fois plus souvent en centre ville qu'en périphérie ; il comprend une surface de vente de 5.313 m², emploie 168 personnes (32 emplois pour 1.000 m²). Le chiffre d'affaires est de 149,34 millions de F, soit 888.929 F par employé. Mais, compte tenu de l'élargissement de la définition, on observe une baisse de la surface moyenne en 1992.

Comme les magasins populaires, les grands magasins intègrent progressivement des grandes surfaces au sein de leurs établissements : supermarchés et hypermarchés⁷⁰.

1.3. Les concentrations horizontales : centres commerciaux et magasins d'usines

1.3.1 Les centres commerciaux

Actuellement, les centres commerciaux en France répondent aux critères de base suivants : 5.000 m² minimum de surface totale⁷¹, ou, si cette surface est inférieure, au moins dix commerces. La revue Panorama Points de Vente distingue les centres commerciaux régionaux avec plus de 30.000 m² de surface totale et les centres commerciaux intercommunaux (5.000 à 30.000 m² de surface totale) qui comprennent les magasins d'usine. Ces centres commerciaux sont en mutation actuellement, avec la raréfaction des grands magasins remplacés progressivement par des hypermarchés. Les très grands centres commerciaux ne connaissent actuellement que des créations exceptionnelles : il s'agit le plus souvent de centres anciens dont on étend la surface de vente⁷². Une préférence est accordée par les promoteurs aux centres de dimension intercommunale. Les "locomotives", à savoir les commerces déterminant de manière décisive l'attraction du centre, ne sont pas forcément des hypermarchés : il peut s'agir de magasins de bricolage

⁷⁰ Par exemple, les printemps de Caen et de Bayonne.

⁷¹ Cette surface comprend la surface de vente, les réserves et les parties communes.

⁷² Panorama Points de Vente, Recensement de la distribution au 1/1/1988, Edition 1988, 904p., 841 : Un exemple parmi d'autre : l'extension du centre commercial de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis qui a accueilli en 1987 un hypermarché de 9.000 m².

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

ou d'équipement de la personne⁷³. En 1987, il était recensé 395 centres commerciaux intercommunaux et 70 centres commerciaux régionaux⁷⁴.

1.3.2. Les galeries marchandes

Elles sont assimilées par les professionnels de la distribution autant aux remodelages des centres anciens qu'à la création d'établissements tels que les magasins d'usine - localisés en périphérie urbaine - qui regroupent sous un même toit de nombreuses boutiques. Le magasin d'usine devrait correspondre à un magasin détenu par un fabricant qui revend ses produits de surplus, de second choix à des prix inférieurs. Ainsi, le fabricant est également le détaillant. Dans les faits, les magasins d'usine ont très vite ressemblé à des galeries marchandes, les détaillants complétant de plus en plus leur assortiment. Devenus des centres commerciaux classiques, les magasins d'usine ont ainsi profité d'une enseigne trompeuse⁷⁵. La création de ce type de concentration horizontale de commerces se heurte-t-elle à l'absence de locomotive ? Les magasins d'usine n'ont pas fait leur preuve dans le monde de la distribution et semblent actuellement voués au déclin.

1.4. Les franchisés

Le commerce franchisé est la formule connaissant actuellement le plus de succès en France⁷⁶. Cette formule, comme de nombreuses autres, est née après la Seconde Guerre Mondiale aux Etats-Unis⁷⁷. Le franchisage est un contrat liant un fournisseur qui vend ses produits, ses techniques de vente, son enseigne à une entreprise, laquelle se limite à cet approvisionnement exclusif. L'intérêt de la franchise peut être l'exclusivité sur un territoire (mais cette condition ne figure pas dans tous les contrats). Le fournisseur (ou franchiseur) joue le rôle d'une centrale d'achat. Il s'agit du même principe repris par les chaînes volontaires qui évoluent actuellement vers cette formule (exclusivité de l'approvisionnement, enseigne, etc...). Cette forme de distribution permet une grande rationalité économique (implantation géographique, fort impact publicitaire, etc...).

⁷³ Par exemple, Castorama ou le magasin de vêtements C&A (respectivement à Velizy-Villacoublay et Lille).

⁷⁴ Panorama Points de Vente, Edition 1988, Recensement de la distribution au 1/1/1988, p.841.

⁷⁵ J. Dermagne, Commerce et distribution, créateurs de richesses nationales, *J.O.* du 15 février 1989, 103p.: ce type de centre commercial a fait l'objet de contrôles accrus en 1987.

⁷⁶ Ministère du commerce et de l'artisanat, La France des commerces 1991: Cette formule réalise en 1990 7% du chiffre d'affaires du commerce de détail soit 116.000 millions de F.

⁷⁷ A. Vigny, *La distribution*, op. cit., p. 28 : le système de franchise est un contournement de la loi anti-trust qui a d'abord servi les intérêts des firmes automobiles : les producteurs de voitures ont confié la vente de véhicules à des revendeurs spécialisés. Ce système a démarré en France dans les années 1930 (La lainière de Roubaix créant Pingoin-Stemm en 1930 mais aussi la vente par catalogue : Trois Suisses).

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

2. Les difficultés de la classification des établissements, reflet de l'évolution des agglomérations et de la montée en puissance de la périphérie

Les professionnels de la vente ont de plus en plus de difficultés à se tenir aux définitions classiques des établissements de distribution : centre-ville doté de grands magasins, de centres commerciaux et magasins populaires et périphérie équipée en hypermarchés et supermarchés. Les hypermarchés et les supermarchés conquièrent progressivement les centres villes (en s'implantant dans les grands magasins ou dans les centres commerciaux). Les grands magasins traditionnels tendent à se réduire (passant de 155 en 1983 à 120 unités en 1989⁷⁸). De nouveaux établissements, fondés sur les principes des grandes surfaces (référence à bas prix, forte rotation des stocks, surface de vente importante) font leur apparition en périphérie et vendent des produits traditionnellement offerts en centre-ville (bijouterie, magasins de vêtements, de chaussures).

2.1. Le transfert ou le dédoublement d'activités commerciales du centre vers la périphérie

De nouvelles enseignes situées en centre-ville occupent progressivement le terrain en périphérie : ainsi Kiabi a ouvert en 1982 dans le centre de Metz un magasin de vêtements de 2.700 m² de surface de vente. En août 1992, la chaîne a implanté un magasin, qui comprend 2.500m² de surface de vente répartis sur deux étages, dans la périphérie sud de Metz,. Quelques petits commerçants indépendants localisés auparavant dans les centres anciens s'installent dans les galeries marchandes des centres commerciaux. Le franchisage permet au centre et à la périphérie de se doter d'enseignes communes : le commerce du centre-ville perd son identité particulière (commerçants, marque locale).

2.2. La stratégie des groupes de distribution : la volonté de conquérir les marchés du centre et de la périphérie des villes

L'exemple de la société André⁷⁹ est éloquent quant à la stratégie menée par une entreprise dans la conquête des marchés au niveau des agglomérations urbaines : la société est née en 1896 à Nancy. Elle a transféré son siège en 1918 à Paris. En 1963, elle adopte le franchisage pour le développement de ses magasins. Ses magasins ont essentiellement une implantation en centre-ville ou dans des cellules commerciales attenantes aux hypermarchés. En 1982, la société crée une chaîne

⁷⁸ Ministère du commerce et de l'artisanat, La France des commerces, 1987 et 1991.

⁷⁹ Ministère du commerce et de l'artisanat, Direction du commerce intérieur, La grande distribution française, Monographie des 53 groupes, 1988, Imprimerie Nationale, 1989, 382p., p250 et 251.

- L'aménagement commercial : priorité à la rationalisation -

spécialisée dans la vente de chaussures à prix très bas : La halle aux chaussures. Les établissements de cette chaîne s'installent en périphérie, et fonctionnent selon les principes des grandes surfaces : vaste surface de vente, forte rotation des stocks, très bas prix et articles de qualité moyenne voire médiocre. Cette même société crée le même type de chaîne pour l'habillement en 1985 : La halle aux vêtements.

Cette conquête ne se borne pas à la seule périphérie des villes. La société créée en 1986 l'enseigne Orcade qui est destinée à s'implanter de manière privilégiée dans les centres villes en proposant des produits de plus grande qualité. Dans le domaine de l'habillement, la stratégie est identique puisque le groupe André absorbe en 1988 la société Caroll (prêt-à-porter féminin) dont les boutiques sont localisées en centre-ville.

Ainsi, le groupe André dispose de différentes filiales qui proposent des produits de qualité différente, localisées dans les centres et dans les périphéries des espaces urbains.

Il peut paraître rapide de conclure à une diminution de l'opposition centre-périphérie, notamment par le biais des enseignes qui s'affichent dans l'un ou l'autre secteur de l'espace urbain. Il subsiste actuellement une différence dans la qualité des biens proposés et l'exemple de la stratégie du groupe André est significatif de l'offre commerciale encore différenciée entre le centre et la périphérie. L'opposition entre ces deux secteurs paraîtra sans doute de moins en moins perceptible par les enseignes, le service, la structure financière des établissements. Il demeurera par contre une évidente différence architecturale : magasin sur plusieurs étages en centre-ville (contre deux au maximum en périphérie, ce type de construction restant rare encore actuellement), matériau de construction léger pour la périphérie.

Ainsi, en l'espace de trente ans, la France a rénové son appareil commercial. Ces mutations ont vu un privilège accordé aux groupements de commerçants indépendants, des circulaires émanant du ministère invitant les préfets à encourager cette forme de commerce. Du point de vue financier, le gouvernement a ainsi défavorisé volontairement les sociétés d'hypermarchés et de supermarchés. L'avènement de la grande distribution se poursuit actuellement sous nos yeux. Et pourtant, aucune politique globale de l'aménagement urbain n'accompagne les mutations de la plus centrale des fonctions urbaines. La région messine subit avec plus d'acuité certains des phénomènes que nous venons d'évoquer au cours de cette partie : la croissance démographique a été intense, le sous-équipement commercial plus marqué que dans d'autres régions. Les transformations de son appareil commercial n'en sont que plus tranchées et intéressantes.

PARTIE II :
L'EXCEPTIONNEL ECHO DES MUTATIONS
DE L'APPAREIL COMMERCIAL DANS LA
REGION MESSINE

CHAPITRE 1 : LA STRUCTURE DESEQUILIBREE DE
L'APPAREIL COMMERCIAL DE LA REGION
MESSINE A L'AUBE DES GRANDES MUTATIONS
(1966)

La région messine disposait d'une structure commerciale spécifique en 1962. Ceci explique partiellement l'évolution de sa structure commerciale, et notamment la multiplication récente des grandes surfaces en dehors des zones d'habitation du bassin sidérurgique. A cette époque, Metz constitue un secteur commerçant hypertrophié s'opposant à un bassin sidérurgique démunie de véritables pôles commerciaux.

L'accroissement de la population connu par la région messine de 1946 à 1962⁸⁰ ne s'est pas traduit par l'implantation de nouveaux commerces. Comme le montre le tableau ci-dessous, les communes qui disposaient en 1936 de populations importantes (10.000 habitants et plus) ont conservé en 1958 une concentration importante de commerces. Par contre, lorsque la pression démographique s'est effectuée de manière brutale sur de petites communes rurales entre 1946 et 1962, les communes ne se sont pas dotées de commerces et la faiblesse de l'équipement apparaît alors comme considérable.

⁸⁰ La population est passée de 340.193 h. à 538.887 h.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Tableau N°6 : Le commerce de détail en 1961 dans les principales communes de la région messine (Meurthe-et-Moselle exclue)

Commune	Population 1936	Population 1954	Population 1962	Total commerces 1958	Nombre d'habitants pour un commerce
Metz	87482	89863	107655	2889	37
Thionville	18934	23054	33002	643	51
Moyeuvre- Grande	11067	10707	14883	233	64
Hayange	10736	11060	10743	324	33
Rombas	6459	6893	10317	124	83
Hagondange	7003	9238	9858	174	57
Nilvange	7593	8021	9129	102	90
Maizières	4037	4636	8654	90	96
Guénange	784	3826	8377	27	310
Audun	6292	7103	8310	147	57
Amnéville	5642	7050	7964	128	62
Uckange	2835	4008	7564	94	80
Fameck	2314	4468	7437	51	146
Terville	2795	3981	5311	65	82
Marange- Silvange	1585	2658	4622	34	136
Woippy	1859	2945	3983	71	56
Clouange	2952	3006	3392	112	30
Sainte- Marie-aux- Chênes	2421	2915	3242	57	57
Talange	3305	3569	3159	85	37
Scy- Chazelles	1006	1243	1903	25	76
Novéant	1264	1340	1370	32	43

Source CCI

Il n'y a pas de correspondance entre le nombre de commerces et la population communale ce qui laisse présager, dès cette époque, un déséquilibre dans l'armature commerciale de la région messine. Metz ne dispose pas du ratio le plus bas car elle joue un rôle commercial de premier ordre dans le nord de la Lorraine. Par contre, les ratios obtenus par les autres communes du bassin sidérurgique peuvent être comparés et

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

analysés. Il apparaît que certaines communes telles que Hayange, Clouange et Talange disposent d'un équipement bien supérieur à ce qu'il devrait être vue leur population. Ce ratio ne préjuge en rien de la gamme de commerces existants : il apparaîtrait plutôt que ces petites communes jouent le rôle de pôles commerciaux de base au sein de l'agrégat urbain que représentent les vallées minières. Certaines communes sont très démunies en commerce : Guénange, Fameck en sont les exemples les plus évocateurs.

Outre sa répartition déséquilibrée, le commerce présente également du point de vue technique et financier des divergences avec la moyenne française. Quatre chaînes succursalistes monopolisent le marché⁸¹ :

- les coopérateurs de Lorraine (siège à Nancy) qui disposent de 1.253 succursales en 1961 ;
- S.A. Les Ecos Mielle-Cailloux (siège à Metz) ;
- S.A. Fensch et Orne (siège à Hayange) ;
- S.A. Union de l'alimentation des industries métallurgiques et minières (siège à Rombas) ;
- S.A. La Paix (siège à Nilvange).

Ces entreprises, à l'exception des Coopérateurs de Lorraine qui comprend près de 900 personnes, emploient pour la plupart moins de 200 personnes. Il s'agit de coopératives d'usines sidérurgiques (S.A. Fensch & Orne, S.A. La Paix par exemple).

Les grands magasins se localisent exclusivement à Metz. Seules les communes de Thionville, Hayange et Joeuf (et non Briey) disposent d'un magasin populaire, établi pour la plupart dans les années 1930. Il n'y aura pas de nouvelles créations.

Les premières formules modernes de distribution qui font leur apparition à cette époque trouvent en Moselle un terrain plus favorable que dans le reste de la Lorraine : la Moselle compte, en 1961, 41 libres-services (contre 27 en Meurthe-et-Moselle), quatre supermarchés (la Meurthe-et-Moselle n'en dispose pas)⁸². Ceci est à attribuer à la forte population industrielle mosellane répartie sur le bassin houiller et sidérurgique et la présence des coopératives qui s'emparent d'un marché en pleine expansion.

⁸¹ Comité régional du Bassin Lorrain, Etude sur le commerce régional en Lorraine, s.e., 158p., 1964, p.71.

⁸² Idem, p.73.

A) LE BASSIN SIDERURGIQUE ET SA CARENCE EN COMMERCES

La région présente une forme particulière de commerce : les coopératives d'usines. Celles-ci sont un héritage du XIX^{ème} siècle sous la domination allemande.

1. Les coopératives des entreprises sidérurgiques : un frein originel à tout essor commercial dans le bassin sidérurgique

~~L'augmentation considérable de la population dans la vallée de la~~ Fensch à partir de 1875 aurait dû normalement favoriser l'essor de nombreuses activités annexes, dont l'activité commerciale. Mais la libre multiplication des commerces a été grevée par la création de diverses coopératives d'alimentation dont la plus importante appartient à la société De Wendel⁸³ : la Coopérative d'alimentation⁸⁴ (1869), dite Cantine ou Konzum qui deviendra Fensch et Orne. Malgré les réticences des commerçants, la Cantine représente le commerce le plus important de la vallée de la Fensch. Le but de François De Wendel est "*de poursuivre la moralisation et le bien-être de l'ouvrier. (...) Tout le monde sera libre de me faire concurrence et je regretterais de faire ombrage, mais je crois mon oeuvre utile au bien de l'ouvrier et c'est pour ce motif que je la (la Cantine) fonderai*"⁸⁵. Des jetons en guise de paiement sont fournis par la société. Viande, lait (produit dans des fermes de De Wendel), gaz domestique, bière, tout ce qui pouvait répondre aux besoins des foyers était fourni à des tarifs plus modiques que ceux des commerces d'Hayange⁸⁶. En 1906, la vente totale du Konzum se monte à un million 250 mille marks, environ le TIERS des salaires versés par De Wendel. Malgré les récriminations de la part des premiers syndicats chrétiens, qui contestent le monopole absolu que détient De Wendel, sur la vie de ses ouvriers, le Konzum est maintenu.

Ce facteur, contraire à l'éclosion d'une fonction commerciale dans les villes minières, est amplifié par les jardins ouvriers qui représentent

⁸³ Les autres sidérurgistes allemands créent également à cette époque ce type de structure commerciale : Stumm à Uckange par exemple.

⁸⁴ A. Printz, *Hayange d'un siècle à l'autre*, op. cit., p. 156

⁸⁵ Idem, p. 156-157 : ces textes sont très explicites quant à la dépendance des ouvriers vis à vis de leur employeur, les salaires après prélèvements tombant à des seuils très bas : 5,8 marks.

⁸⁶ Ibidem, pp.157-158 : En 1905, le Konzum propose le pain à 0,64 mark contre 0,76 à Hayange, le lard à 1,36 contre 2 marks, le lait à 0,17 contre 0,20 mark.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

un complément financier substantiel et réduisent d'autant les possibilités d'expansion des commerçants locaux.

2. Les nouveaux quartiers d'habitation dans le bassin sidérurgique

Alors que les vallées minières de la Fensch et de l'Orne constituent après la Seconde Guerre Mondiale des juxtapositions de cités ouvrières et d'usines, sans pôles véritables, de nouveaux quartiers d'habitation sont construits par les entreprises sidérurgiques. Les projets sont ambitieux : de véritables "villes" nouvelles doivent voir le jour hors des vallées. En fait, ces zones d'habitation sont construites sans un véritable centre avec ses indispensables commerces. Des projections vers 1950 de la nécessité d'un magasin pour 150 habitants dans les villes nouvellement créées par Sollac, 20 boutiques pour une "ville" de 2.000 habitants⁸⁷. Une commune telle que Guénange aurait dû disposer de plus de 50 commerces. Mais le groupe De Wendel dispose de sa coopérative d'alimentation "Fensch et Orne" et ne favorise pas l'implantation de commerces dans les communes d'ortoirs nouvelles. L'entreprise étant propriétaire de tous les terrains des nouvelles communes, des conditions draconiennes sont imposées aux nouveaux commerçants pour en limiter le nombre⁸⁸ :

- les commerçants doivent s'engager à ne pas changer d'activité durant 90 ans (cet engagement écrit figure dans le Livre Foncier) ;
- les éventuels intéressés doivent construire leur logement et leur fonds de commerce dans un délai de deux ans.

Il faut ainsi une grande détermination aux commerçants pour s'implanter dans des communes telles que Guénange ou Saint-Nicolas-en-Forêt. D'autant plus que des points de vente des coopératives Fensch-et-Orne ou S.A "La Paix" appartenant à De Wendel sont naturellement implantés de manière privilégiée dans ces sites...

⁸⁷ A. Le Guen, *Les problèmes posés par l'aménagement du territoire dans la région sidérurgique mosellane*, op. cit., p. 11.

⁸⁸ R. Thomas, *L'équipement des ensembles résidentiels : problèmes financiers des communes*, op. cit., p.9.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

B) LES DIFFICULTES DE L'AMENAGEMENT COMMERCIAL A METZ

1. Le commerce des nouveaux quartiers périphériques

Metz connaît une croissance nette à partir de 1946⁸⁹. De nouveaux quartiers d'habitations ont surgi, les plus importants étant les quartiers de Bellecroix et de Borny à l'est de la commune⁹⁰. Avant même la circulaire Sudreau-Fontanet, des pôles commerciaux ont été aménagés dans ces quartiers. Ils sont révélateurs de l'échec de la politique d'aménagement commercial des Z.U.P. Dans ces quartiers, des cellules commerciales au pied des immeubles ou de petits centres commerciaux ont été réalisés. A titre d'exemple, le quartier de Bellecroix s'est doté d'un centre créé conjointement par la société des H.L.M. et par la S.E.B.L. Les éventuels acquéreurs de fonds de commerce ont été découragés, comme souvent en France dans ces quartiers, par le prix des loyers et l'emplacement des cellules commerciales. Les méthodes d'urbanisme qui ont prévalu dans la construction des grands ensembles ont banni la notion de rue : il en résulte une dispersion des boutiques, une ambiance urbaine inexistante. Si les effets de cette politique sont à déplorer, la volonté de résoudre ces problèmes n'est pas évidente : *"une rue commerçante avec de grandes vitrines, un éclairage approprié fixerait beaucoup mieux le consommateur que des points de vente disséminés dans la superficie de l'ensemble immobilier. Le consommateur fait ses courses, mais ne s'attarde pas ; un centre animé et bien achalandé réduirait peut-être l'attraction exercée par lui par la ville la plus proche où, dès qu'il le peut, il va acheter, certain d'y trouver plus facilement ce qu'il recherche"*⁹¹. Effectivement : dans quelle mesure la faiblesse de ces pôles commerciaux n'a-t-elle pas servi les intérêts des commerçants des centres anciens qui bénéficiaient ainsi d'une très large clientèle ?

2. Le commerce du centre ville

Metz dispose à cette époque de 2.889 commerces de détail dont 736 magasins distribuant des produits alimentaires (boulangeries,

⁸⁹ La commune, qui avait à peine comblé l'hémorragie de 1918 en 1936 (avec une population de 83.119 habitants contre 62.311 en 1921), est retombée à 70.105 habitants en 1946. Elle atteint en 1962 101.144 personnes.

⁹⁰ Rappelons que la commune de Borny a fusionné avec Metz, une fusion effective au 1/1/1962

⁹¹ Comité Régional du bassin Lorrain, *Etude sur le commerce régional en région Lorraine*, op. cit, p.89 : il s'agit d'un passage extrait d'un rapport de la Direction Départementale des Enquêtes Economiques en 1961.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

épiceries, etc...), 423 hôtels, restaurants et cafés, 423 commerces d'habillement⁹² (tailleurs, couturiers, magasins de cuir et textile).

Quelques grands magasins et grandes maisons font la réputation de Metz. Place des Paraiges et Rue Serpenoise se situent deux grands magasins⁹³. Rue du Palais, face à la librairie Even antérieure à 1870, existe un important magasin de tissu (l'actuel Cinéma Ariel). Des magasins populaires sont implantés rue Serpenoise (les actuels Printemps⁹⁴ et Monoprix) et Place Saint-Jacques (l'actuel Cinéma Gaumont). Quelques beaux magasins tiennent le haut du pavé comme le magasin Volk Esch au coin des rues Fabert et Fournirue, face à la cathédrale.

Le commerce du centre de Metz bénéficie ainsi d'une vitalité particulière engendrée par :

- la carence de la nouvelle banlieue messine dont les habitants effectuent la majeure partie de leurs achats dans le centre ancien puisque les pôles commerciaux mis en place dans le cadre des programmes de construction se révèlent peu attirants et peu diversifiés ;
- l'absence de pôles commerciaux importants dans le bassin sidérurgique à l'exception de Thionville qui s'est doté en 1964 d'un nouveau grand magasin. Néanmoins, l'équipement de Thionville demeure bien en dessous de son potentiel ;
- le sous-équipement du bassin houiller situé à peine à 35-40 kilomètres de Metz : le rôle régional de Metz n'en est que renforcé. Metz est effet à la tête d'un département très peuplé : 919.404 habitants en 1962⁹⁵.

⁹² Ce chiffre peut sembler très important. Il comprend tous les tailleurs, couturiers, magasins de cuir et de textile. A titre comparatif, Metz qui compte 119.594 habitants en 1991 ne dispose plus que de 47 magasins spécialisés en vêtements (sans tenir compte des grands magasins) en 1992 (Source CCI de Moselle).

⁹³ Les Nouvelles Galeries occupaient un immeuble au coin de la rue Serpenoise et de la rue du Lancieu. Les Galeries Réunies occupaient depuis 1928 les locaux actuels de Roche-Bobo.

⁹⁴ L'actuel Printemps s'appelait avant-guerre "le Louvre", puis a été transformé en magasin populaire "Mag'Est" après-guerre.

⁹⁵ Omnium Technique d'Aménagement, *Typologie des villes lorraine selon leur niveau de service*, s.e., non paginé, 1969 : il n'existe pas en Lorraine une véritable métropole de niveau régional. Si Metz domine incontestablement le nord de la Lorraine, il n'existe pas de villes de niveau moyen. Thionville dispose d'un commandement limité, les villes du bassin sidérurgique sont sous-équipées en services (Hayange, Rombas...) par rapport à leur importante population.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Ainsi, le commerce de la région messine présente-t-il une répartition géographique déséquilibrée liée à de multiples facteurs :

- la population n'a cessé de connaître des phases extrêmes faites d'arrivées et de départs massifs qui ont contribué à fragiliser le petit commerce ;
- dans le bassin sidérurgique, la population est, à la fin du dix-neuvième siècle, très instable, et dispose de peu de revenus. Elle ne favorise pas l'éclosion d'un équipement commercial diversifié d'autant plus que le jardin ouvrier lui apporte un complément alimentaire important ;
- les entreprises sidérurgiques ont multiplié les coopératives et freiné volontairement toute autre forme de commerce qui pouvait les concurrencer.

De ce fait, les grandes surfaces vont trouver en région messine un terrain particulièrement propice : le petit commerce traditionnel n'est pas prêt à se moderniser. Les chaînes succursalistes et les coopératives d'alimentation des entreprises sidérurgiques auraient pu s'accaparer le marché et devenir de grandes sociétés d'hypermarchés. Toutes ces entreprises vont périr car elles ne sont pas dirigées par des spécialistes de la distribution. D'autre part, on peut supposer qu'une situation longtemps monopolistique a donné aux coopératives d'usine une apparence trompeuse d'invulnérabilité.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

CHAPITRE 2 : LA MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE AUTOROUTIERE A VOCATION MULTIPLE : INTRA, INTER-URBAINE ET INTERNATIONALE ET LES QUALITES D'UNE GRANDE PLATE-FORME DE DISTRIBUTION

Le sous-équipement commercial du bassin sidérurgique et son corollaire : l'importance de la fonction commerciale de Metz, ont accéléré les relations entre ces deux bassins de populations à partir de 1960⁹⁶.

La Lorraine a bénéficié dès 1955 de l'attention des pouvoirs publics dans la modernisation de ses infrastructures : l'Europe est en passe de se constituer et la région profite de cette époque de paix et de prospérité avec ses proches voisins. Dans cette perspective, les liaisons autoroutières entre Thionville et Nancy, Metz et Saarbrücken sont classées travaux d'urgence dans le plan routier de 1960⁹⁷. Malgré cela, les travaux vont s'échelonner sur treize années.

A) LES AUTOROUTES. LES ETAPES DE LEUR MISE EN PLACE. LEUR CARACTERE URBAIN PLUS OU MOINS AFFIRME

1. Les liaisons Nord-Sud (Cf Carte N°50)

1.1. La section Metz-Illange

D'une longueur de 28 km, elle a été achevée en 1966. Ses travaux ont été réalisés sans trop de dommages pour les particuliers et les finances publiques : l'essentiel des terrains, constitués de zones inondables, n'ont pas suscité de difficultés dans leur cession. Cette section relie à l'époque les périphéries de Metz et de Thionville. Elle comporte quatre échangeurs principaux. Le premier au nord de Metz dessert les communes de Woippy et La Maxe, qui détiennent ainsi une position clé à Metz. Woippy peut espérer accroître son potentiel industriel comme le réclament ses édiles depuis 1960 lors des réunions de travail du G.U.R.M.

Entre l'échangeur de Woippy et celui de Maizières existe un hiatus de 7,5 km. Cette zone a ainsi été écartée de tout risque

⁹⁶ R. Bour, *La Lorraine, ses Hommes, ses activités*, Deux fascicules, 62 et 64 planches, planche N°86 : de 1950 à 1955, le trafic routier a augmenté de 125%.

⁹⁷ Idem, planche N°86.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

d'urbanisation : il s'agit d'un couloir routier sans sortie possible, qui traverse la zone de gravières que nous avons déjà évoquée.

De Hauconcourt à Mondelange, trois échangeurs se succèdent à trois kilomètres d'intervalle. Les échangeurs de Mondelange et Hagondange sont particulièrement bien situés, au débouché de la vallée de l'Orne.

1.2. La section Richemont-Hayange et Illange-Thionville

La liaison Richemont-Hayange a été achevée en 1970 et comporte deux principaux échangeurs. :

- Uckange : sa vocation est avant tout industrielle, permettant de desservir le port d'Illange et les établissements industriels proches de Sollac ;
- Fameck : c'est un échangeur fondamental dans la vallée de la Fensch, desservant la ville de Fameck au sud et les cités ouvrières de la vallée de la Fensch au nord (la cité Bosment par exemple).

La section Illange-Thionville est terminée en 1973, la pénétrante de Thionville en 1974. Elle comprend quatre échangeurs complets desservant Terville et la périphérie sud et ouest de Thionville, ainsi que Manom et Hettange-Grande au nord.

Ces autoroutes se poursuivent au nord vers Luxembourg et vers Longwy, des voies mises en service en 1989.

1.3. La section Metz et ses différents échangeurs

Mis en chantier en 1967, ce tronçon n'a été totalement ouvert qu'en 1973. Les obstacles à sa réalisation n'ont pas été importants puisque les travaux se sont effectués soit sur des zones inondables (Ile Saint-Symphorien) soit dans des quartiers d'entrepôts au nord de Metz. Il a permis la création du plan d'eau. Il comprend quatre échangeurs principaux : Chambières, Metz-Nord, Metz-Centre et Metz-Sud. Ces échangeurs ont pour vocation essentielle d'ouvrir la ville ancienne et ses quartiers rénovés à sa périphérie sud et au bassin sidérurgique.

1.4. La section Metz-Pont-à-Mousson

Achevée en 1972, elle comprend trois échangeurs jusqu'à Pont-à-Mousson.

- Montigny-les-Metz : il s'agit d'un échangeur complet, situé à 4 km de celui de Metz-Centre. Il dessert également Ars-sur-Moselle et permet de rejoindre la R.N.3 reliant Metz à Verdun ;
- Jouy-aux-Arches : c'était un demi-échangeur (complété en 1992), à deux kilomètres au sud de Montigny ;
- Fey : six kilomètres séparent ce carrefour de celui de Jouy. Dix kilomètres doivent être parcourus ensuite pour atteindre

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

l'échangeur de Pont-à-Mousson, une agglomération (au sens I.N.S.E.E.) qui compte 23.677 habitants en 1990.

2. Les liaisons Est-Ouest Paris-Saarbrücken : une autoroute payante et à accès réduit

2.1. Des échangeurs rares à proximité de Metz

L'autoroute Metz-Saarbrücken a été ouverte en 1972. A la différence des autres liaisons rapides évoquées jusqu'à présent, elle ne comporte pas d'échangeurs à proximité de Metz (le premier se situe près de Boulay, à environ 20 km). L'absence d'échangeur dans ce secteur, prouve que les pouvoirs publics ne projetaient pas une urbanisation vers l'est.

Le carrefour messin s'est complété avec l'ouverture de la liaison Paris-Metz. En 1975, le tronçon Verdun-Hauconcourt était réalisé. Deux échangeurs en région messine ont été conçus à l'époque :

- l'échangeur complet d'Auboué - Sainte-Marie-aux-Chênes ;
- l'échangeur Semécourt-Rombas : les jonctions n'étaient pas, jusqu'en 1991, concentrées en un seul point.

2.2. Une autoroute payante

En plus de ses rares accès et sorties, cette autoroute est payante. Le trajet Metz - Saint-Avold revenait au 1.1.1992 à 17F (pour 33 km) et 98F entre Metz et Paris. Metz se trouve ainsi coupé de l'important bassin de population que représente le Bassin Houiller. Le coût élevé de ces péages a pénalisé le nord de la Lorraine et Metz qui n'ont pu profiter pleinement des effets induits par cette autoroute d'intérêt européen. Malgré la crise de la sidérurgie et les problèmes d'emplois qui imposaient des mesures de reconversion d'urgence, aucun effort n'a été consenti pour abaisser les charges des usagers de cette voie.

3. Le réseau autoroutier et ses conséquences sur l'organisation urbaine

3.1. La contraction de l'espace

Cette configuration particulière du réseau autoroutier a permis à Metz de faciliter ses liaisons vers le nord et le sud. Avec une contrainte de taille : l'absence d'échangeurs entre Woippy et Maizières-les-Metz.

Comme le montre la carte N°50, ce réseau a permis de contracter l'espace et de rendre ainsi distants Metz et Thionville de seulement 15 minutes⁹⁸.

⁹⁸ Les courbes isochrones ont été tracées pour un déplacement à 120 km/heure en moyenne. Les courbes sont effectuées en fonction de la distance-temps utilisées par les promoteurs commerciaux : 5, 10, 15-20, 25-30 minutes.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Jouy-aux-Arches, Moulines et Woippy, à peine à cinq minutes du centre ancien de Metz, doivent présenter logiquement une forte intégration économique à Metz à défaut de l'être administrativement : l'implantation des grandes surfaces dont nous allons analyser la répartition confirme cette hypothèse.

Hagondange et Mondelange présentent des atouts d'une incontestable qualité, comme le site de l'échangeur de Semécourt. Ils sont situés chacun à quelques dix minutes des principaux foyers de population :

- Semécourt est en liaison avec la vallée de l'Orne par la R.N.52, avec Metz et Thionville par l'A.31 ;
- les échangeurs d'Hagondange et Mondelange sont en contact avec la vallée de l'Orne et à distance sensiblement égale de Thionville et de Metz.

La faible urbanisation le long de l'A31 favorise les établissements commerciaux de grande taille, dont le dynamisme dépend d'une clientèle motorisée effectuant des achats groupés.

3.2. Un réseau Nord-Sud inadapté en constants réajustements : un réseau à vocation internationale, régionale et locale

Ce réseau est devenu dangereusement chargé et des travaux de réaménagement ont lieu pour l'adapter aux conditions de circulation actuelles. Cette surcharge résulte entre autres de l'accroissement des déplacements domicile-travail lié à la crise de la sidérurgie et la recomposition des pôles d'emplois. La région messine connaît une mutation récente dans la localisation de ses emplois, autrefois concentrés à Metz et dans les établissements sidérurgiques. La crise a contribué à faire éclater ces structures et à donner à l'espace Metz-Thionville une nouvelle logique urbaine.

Se combinent sur ce réseau, des flux internationaux (en provenance ou allant vers le Bénélux et l'Allemagne), régionaux (Longwy-Nancy), ainsi que les flux locaux : la réduction des distances-temps séparant les différentes concentrations de population a permis une augmentation des déplacements de courte distance (10-20 km). Comme l'indique la carte N°51 des surcharges de trafic peuvent être observées nettement à Metz et à Hagondange (c'est à dire au débouché de la vallée urbaine de l'Orne).

La décomposition industrielle de la région messine explique partiellement ces trajets réduits. Il en résulte une surcharge de l'A31 et des améliorations visant à réduire les dangers que suscite son engorgement régulier ont été entrepris récemment. Des travaux de triplement des voies ont été réalisés en 1991 entre Metz et Montigny-lès-

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Metz. L'élargissement du tronçon Richemont-Maizières est en cours. Le S.D.A.U. avait bien prévu la voie rapide N52⁹⁹ mais la crise de la sidérurgie et l'absence de cohérence de ce document ont rapidement provoqué l'abandon de ce projet. Les échangeurs ont été complétés lorsque d'impérieuses nécessités économiques l'imposaient : en l'occurrence, ce sont les grandes surfaces qui sont à l'origine et qui ont pris en charge au moins partiellement les frais inhérents à ces travaux. Les échangeurs de Jouy et de Semécourt ont en effet été réalisés par les promoteurs des zones commerciales.

⁹⁹ Les travaux de cette voie avait été approuvés en Conseil d'Etat en 1971. Elle reliait Metz, Rombas et Fameck.

B) LES ADMINISTRATIONS, LES ENTREPRISES, LES CENTRES D'ENTREPOSAGE INDUITS PAR L'AUTOROUTE

Les plus grosses sociétés de transport de Moselle se trouvent toutes localisées dans des communes de la vallée de la Moselle¹⁰⁰. Il s'agit des entreprises GEFCO (Woippy, Ennery), SOLOTRA (Florange), HEINTZ (Metz), SAMAT (Semécourt), SOTRAM (Metz), FAURE ET MACHET (Metz)¹⁰¹. Les sociétés d'affréteurs, de transiteurs en douane sont également très représentées dans la vallée de la Moselle. Elles constituent des rouages essentiels dans les transports routiers.

GAROLOR est le grand centre d'entreposage et de stockage en Moselle. Situé à Ennery, c'est un centre intégré comprenant le centre de dédouanement, des équipements de base tels que guichets de la poste et bancaires, restaurants, etc. Il est géré par la C.C.I. de Moselle. Un deuxième centre d'entrepôts existe à Yutz, comprenant également un service de dédouanement. Le bassin houiller, quoique frontalier, ne disposait pas en 1990 d'équipements de ce niveau.

¹⁰⁰ Sources : C.A.P.E.M.

¹⁰¹ Cette société construit en 1992 un nouvel entrepôt à Woippy le long de la D.953.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

CHAPITRE 3 : UN ESPACE URBAIN BOULEVERSE PAR UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE INDUSTRIELLE.

Une structure commerciale caractérisée par l'hypertrophie de la fonction commerciale au coeur de Metz, la carence des commerces dans le bassin sidérurgique, un réseau autoroutier gratuit aux échangeurs multiples entre le bassin sidérurgique et Metz : les conditions sont très favorables à la mutation brutale et spectaculaire du commerce suivant les orientations préconisées par le gouvernement depuis 1966. Une dernière donnée joue depuis 15 ans : la fin des activités sidérurgiques a ouvert les bassins d'emploi et poussé la population des communes sidérurgiques à travailler de plus en plus loin de leur lieu de résidence.

A) LA CRISE DE 1974 ET LA CONCENTRATION DES DERNIERS ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS LE LONG DU SILLON MOSELLAN

La sidérurgie a régné au nord de Metz jusqu'en 1974, prenant en charge l'expansion urbaine, assurant l'emploi à plus de 300.000 personnes. Son retrait est à l'origine de la recomposition complète de l'espace urbain. En ce sens, il apparaît fondamental de détailler les modalités de son déclin.

1. La situation industrielle en 1974.

En 1974, la sidérurgie lorraine produit 57% de l'acier français et représente 24% de l'emploi industriel. Sa production est d'environ 14MT d'acier brut avec 83.000 salariés. Elle a déjà perdu 15.000 emplois depuis 1965. La crise n'a cessé de s'aggraver depuis cette date

Les centres sidérurgiques se répartissent dans trois secteurs principaux :

- le bassin de Longwy au Nord : les usines de USINOR (Mont-Saint-Martin, Senelle), Cockerill (Réhon), La Chiers et Saulnes emploient environ 16.000 sidérurgistes ;
- le bassin de Nancy au Sud : Pont-à-Mousson, Pompey et Neuves-Maisons situées sur la Moselle canalisée ;
- le polygone lourd central situé entre Thionville et Metz le long de la Moselle, l'Orne et la Fensch avec plus de 54.000 personnes. Ce dernier secteur est le plus important de Lorraine. C'est aussi celui qui présente le plus d'atouts.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

1.1. Les établissements sidérurgiques de la région messine

Depuis 1965, la sidérurgie a poursuivi ses restructurations par la concentration des entreprises et la modernisation de ses unités de production¹⁰². En 1973 a lieu une dernière opération de concentration industrielle et financière avant le premier choc pétrolier : Wendel Sidélor absorbe Sacilor et prend la dénomination de Sacilor-Aciéries et Laminoirs de Lorraine. Cette concentration arrive trop tardivement et la sidérurgie va subir le contre-coup de son insuffisante organisation alors que la compétition internationale s'est avivée depuis 1960.

Le groupe Sacilor (et sa filiale Sollac) représente 45.600 personnes. La plupart des usines de la région appartiennent à ce groupe à l'exception de la SAFE à Hagondange, l'usine à fonte d'Uckange, l'usine d'Usinor à Thionville, établissements tous situés sur la vallée de la Moselle. L'ensemble des installations, constamment rationalisées depuis 1968, se concentre progressivement dans la vallée de la Moselle. La compétition internationale, très vive, remet en cause la viabilité d'unités mal desservies par les voies de communications. Les installations en amont des vallées de l'Orne et de la Fensch, créées selon les conditions historiques que nous avons déjà évoquées, sont d'ores et déjà condamnées.

1.2. Les mines de fer

Il ne subsiste plus que 31 exploitations en 1974¹⁰³ contre 60 en 1960 : la moitié des sièges ont été abandonnés. Deux minières à ciel ouvert fonctionnent encore près de la frontière luxembourgeoise. Des galeries s'enfoncent sous le plateau à partir des vallées de l'Orne (Moyeuivre), de la Fensch (Hayange), de la Chiers et de l'Alzette. Des puits profonds sont creusés dans le bassin de Briey. Les mines sont très mécanisées et sont parmi les plus modernes au monde mais le minerai exploité n'a qu'une teneur en fer de 33% en moyenne. Elles emploient 8.850 personnes pour une production se situant autour de 52MT mais souffrent de l'insuffisance d'une transformation sur place. Le minerai est en partie exporté et se heurte à la concurrence des minerais d'outre-mer, moins chers, plus riches et transportés à moindres coûts grâce au progrès des transports maritimes.

¹⁰² Cf Livre II, partie IV, chapitre 3.

¹⁰³ R. Reitel, R. Remer, C. Saint-Dizier, *L'économie de la Lorraine*, op.cit., p.43.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

2. Le premier choc sidérurgique et la restructuration draconienne des unités de production.

2.1. Les restructurations financières

A partir de 1975, la sidérurgie lorraine subit le coup de la crise générale de l'acier : la surproduction mondiale amplifie la concurrence sur les grands marchés d'exportation (Japon, les "Bresciani"). Il en résulte une forte chute des prix, accrue par l'absence d'organisation du marché de la CEE. La région souffre particulièrement des erreurs successives prises dans l'aménagement du territoire : la création de Fos était destinée à accroître le potentiel lorrain... En fait, la Lorraine subit de plein fouet la concurrence de ces unités modernes, d'autant plus que la liaison Rhin-Rhône a été abandonnée au cours du VII^{ème} Plan. Les établissements lorrains paient brutalement les retards accumulés du fait des restructurations financières des sociétés, de l'absence de véritable modernisation des outils sidérurgiques qui n'ont été améliorés souvent qu'au coup par coup, d'une production bas de gamme trop peu valorisée. La rationalisation de la sidérurgie lorraine timidement amorcée s'amplifie.

La crise prend un deuxième tournant en 1977. Usinor se replie sur Dunkerque, délaissant Longwy et Thionville que la restructuration touche de plein fouet. L'usine de Thionville, malgré ses atouts, ferme en 1978.

Jusqu'en 1980 la rationalisation de Sacilor continue avec la simplification des structures financières. La société entame une intégration vers l'aval et l'amont en absorbant des sociétés de négoce (Daval, Nozal, Davum), des sociétés de première transformation (Tréfilunion en 1975, SNAP en 1979), les mines de fer (Lormines en 1977). Le personnel est très touché par cette vague de restructuration. Les effectifs de 52400 en 1966 passent à 26300 en 1980¹⁰⁴. En 1979 la Convention Générale de Protection Sociale (C.G.P.S.) tente de régler les problèmes sociaux générés par les restructurations : départs volontaires avec prime, mutations, garanties de ressources en cas de cessation anticipée d'activité et de dispense d'activité. Ceci permet d'éviter les conséquences catastrophiques des restructurations sur l'emploi régional, alors qu'aucune véritable diversification du tissu économique n'a été véritablement entreprise (Cf. Annexe 3).

En 1981, la victoire de la gauche donne de nouveaux espoirs à la sidérurgie avec des promesses de maintien de la production et de diversification industrielle. Les premières mesures concerneront la nationalisation d'Usinor et Sacilor. L'Etat prêteur se transforme en Etat actionnaire en convertissant en actions les prêts accordés (soient 13,8

¹⁰⁴ F. Reitel, *La Lorraine*, PUF, Que sais-je 1982.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

milliards de francs pour Usinor et Sacilor). Les sociétés poursuivent leur concentration jusqu'en 1985, notamment par des associations entre Sacilor et Usinor : création en 1984 de Unimétal et Ascométal, filiales communes regroupant respectivement les activités produits longs et aciers spéciaux. Cette concentration aboutira finalement au rapprochement en 1986 des sociétés Usinor et Sacilor sous la présidence commune de Francis Mer.

En 1987 sont créées les branches Produits Plats et Aciers Inoxydables et Produits Plats Spéciaux au sein du nouveau holding Usinor-Sacilor. La branche Produits Plats regroupe principalement Usinor Aciers, Sollac et Solmer. Usinor-Sacilor conclut des accords avec d'autres sidérurgistes européens (Riva, Cockerill-Sambre, A.R.B.E.D., Hoesch...) et poursuit une politique d'intégration vers l'aval en achetant à l'étranger des sociétés de négoce, de première transformation ou des "steel service center" (Edgcomb, J&L, Francosteel aux Etats-Unis, ASD en Angleterre).

De 1988 à 1990, le groupe renoue avec les bénéfices (7,6 milliards de francs en 1989, 3,7 en 1990) et s'est hissé au second rang mondial au niveau des tonnages produits derrière le japonais Nippon Steel. En 1991 le Crédit Lyonnais entre à hauteur de 20% dans le capital du groupe. Les 80% restant appartenant à l'Etat. La baisse des effectifs engendrée par la diminution de la production globale d'acier est amplifiée par les gains de productivité. Le bilan lorrain est mauvais : les autres régions ont profité de la crise. Elle aura été pour la Lorraine une phase de régression : la région se coupe de son passé industriel sans que de nouvelles entreprises viennent remplacer les emplois supprimés.

2.2. La vallée de la Moselle, haut lieu de la sidérurgie lorraine

En l'espace de 30 ans, la compétition économique a condamné les unités peu rentables avant tout par leur éloignement de l'axe vital (Cf. Carte N°52) de la Moselle qui concentre les voies de communication et les ressources en énergie¹⁰⁵. Le port de Thionville-Ilange permet aux unités SOLLAC de s'approvisionner en minerai exotique. La gare d'Ebange (qui dessert Sollac) est le principal point de trafic de produits industriels de la région S.N.C.F. de Metz¹⁰⁶. L'énergie est fournie par la centrale de Richemont ; les centrales de Cattenom et de La Maxe au nord de Metz, peuvent servir de compléments éventuels¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Par exemple, des usines en amont de la vallée de l'Orne avaient été rénovées ; ainsi, le haut-fourneau N°3 d'Homécourt qui n'a finalement jamais refonctionné.

¹⁰⁶ S.N.C.F. Région de Metz, Division commerciale Marchandise, Rapport d'activité 1984, ronéotypé, 1984, 10p., p.5-6 : Cette région comprend le département de la Moselle et partiellement, le nord des départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. En 1984, la gare d'Ebange a organisé l'arrivage d'1,6 MT et expédié 3,2MT de produits industriels.

¹⁰⁷ S'y ajoutait la raffinerie d'Hauconcourt, inaugurée en 1970, qui fournissait les hydrocarbures (sa capacité était de 4, 5 MT). Elle a fermé en 1982.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Ces atouts incontestables ont conduit SOLLAC à monter une usine intégrée le long de la vallée de la Fensch à partir de 1974 : les hauts fourneaux de Patural à Hayange sont rénovés, ainsi que la cokerie de Serémange ; une aciérie et une coulée continue sont montées à Serémange. SACILOR a, de son côté, poursuivi sa restructuration en se concentrant sur la basse vallée de l'Orne : abandon des sites de Micheville et d'Hagondange, concentration sur Gandrange avec une aciérie et des laminoirs alimentés par les hauts fourneaux restants à Joeuf et Rombas. Les cokeries de Homécourt et Hagondange ferment en 1979 et 1980.

Entre 1973 et 1980, 29 installations ont été fermées et sept autres mises en réserve.

3. Une situation actuelle fragile.

En 1989 la part de la Lorraine dans la production française d'acier est tombée à 28%¹⁰⁸ mais reste stable. La sidérurgie lorraine cohabite avec les sidérurgies au bord de l'eau de Fos et Dunkerque en profitant de la proximité de ses clients, en particulier les carrossiers automobiles.

La sidérurgie lorraine est regroupée en 4 branches :

- LORFONTE : production de fonte pour Sollac et Unimétal ;
- SOLLAC : produits plats sur les sites de Florange et Serémange ;
- UNIMETAL : produits longs principalement à Gandrange-Rombas et Hayange ;
- ASCOMETAL : produits longs spéciaux à Hagondange.

La Moselle concentre 90% de l'acier brut lorrain en particulier à Florange et Gandrange. La sidérurgie a complètement disparu du bassin de Briey et a presque disparu dans la région de Longwy. Avec un effectif de 14.000 personnes en 1989, cette activité ne représente plus que 7% de l'emploi industriel en Lorraine.

Au niveau des mines de fer, la production n'est plus que de 6,2 MT avec un effectif de 847 personnes dans les trois dernières mines de Mairy, Roncourt et Moyeuve.

Les perspectives sont peu souriantes. Les mines de fer sont condamnées à court terme puisque Mairy ferme en 1992 et la fermeture des mines de Roncourt et Moyeuve s'échelonne jusqu'en 1995¹⁰⁹. Pour rester compétitif, la direction d'Usinor-Sacilor estime que des gains de productivité de 3 à 4% par an sont nécessaires¹¹⁰. A production

¹⁰⁸ Economie Lorraine, N°89, Mai 1990, p.13.

¹⁰⁹ Républicain Lorrain du 26/10/1991.

¹¹⁰ Républicain Lorrain du 12/12/1991.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

constante, cela signifie une diminution des effectifs et de nouveaux plans sociaux. Ces plans prévoient 3.500 suppressions d'emplois d'ici à mi-1995 : 1550 à Unimétal, 600 à Lorfontaine, 700 à Lormines, 640 à SOLLAC.

Tableau N°7 : Le fer et son déclin dans le bassin sidérurgique mosellan

	Emplois dans la sidérurgie dans les vallées de la Fensch et de l'Orne	Production de fonte et d'acier (en Mt)
1967	54.416	12,5
1977	46.525	11,4
1986	18.042	6,9

Sources : P. Pétry - F.G.E. puis Gésim

Les entreprises sidérurgiques restent caractérisées par leur faible taux d'encadrement et leur importante emprise spatiale : Sollac à Florange compte 4.910 personnes dont 336 cadres¹¹¹. L'usine couvre 45 km², presque la superficie de Metz, près de six fois la taille moyenne d'une commune en Moselle. Unimétal à Gandrange-Rombas emploie 2.913 personnes dont 197 cadres seulement.

Au niveau technologique, la fonte phosphoreuse est abandonnée (fermeture des hauts-fourneaux d'Uckange), la filière fonte sera remplacée à court terme par la filière électrique à Unimétal. Les investissements à SOLLAC visent à augmenter la qualité et la valeur ajoutée de la production : par exemple, la ligne de revêtement organique sur le site de Sainte Agathe permet de livrer des tôles pré-peintes à forte valeur ajoutée (en particulier aux usines Nissan en Angleterre)... Depuis un siècle, la région messine n'a fourni pour l'essentiel que des produits non transformés. L'intensité de la crise aura été malheureusement nécessaire pour lui donner enfin des activités sidérurgiques plus élaborées. Le prix de cette modernisation est lourd. La Lorraine a regressé dans l'emploi industriel. La sidérurgie devient une activité secondaire pour l'économie régionale. D'autres régions en France ont bénéficié de ce recul (Fos).

¹¹¹ Lorraine, toujours la réindustrialisation, dans Usine Nouvelle, L'atlas de l'Industrie 1992, pp.134 à 143, p.136.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

B) LES PRINCIPAUX POLES D'EMPLOIS DE LA REGION MESSINE EN 1992

La crise de la sidérurgie et les nombreuses fermetures d'établissements qui en ont découlé a généré une réorganisation des pôles d'emplois. Les équilibres antérieurs rompus, des mesures d'urgence pour la création d'emplois se sont avérées vitales pour une région en constant déclin démographique depuis 1968. Maigre bilan pour l'Etat qui avait pourtant misé sur une agglomération étendue de plus d'un million de personnes en l'an 2.000 (Cf. S.D.A.U. de 1974).

1. Une nouvelle répartition de l'emploi en 1992

1.1. L'évolution de l'emploi par commune entre 1982 et 1992

Les cartes N°53 et N°54 ont été établies à partir des données du fichier Mirabelle, données issues des fiches de recensement individuel de 1982 et 1990¹¹².

En 1982, la région messine comptait en 1982, 220.296 emplois contre 216.328 en 1990, accusant une perte de 3.990 emplois en l'espace de huit ans. Cette baisse globale est significative de la crise particulièrement grave qui continue à affecter l'ensemble de la Lorraine.

¹¹² Cette indication est relativement importante dans la mesure où la population elle-même, en remplissant le questionnaire de l'I.N.S.E.E. indique son lieu de travail. Les complexes sidérurgiques s'étendent sur plusieurs communes différentes : le personnel de ces entreprises indique de manière parfois approximative la commune dans laquelle il exerce ses activités.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Tableau N°8 : Les zones industrielles de la région messine recensées par la Direction Régionale de l'Équipement en 1986

	Surface totale (en ha)	Surface occupée (en ha)	Surface disponible équipée (en ha)
Bassin de Briey			
Batilly	118	101,53	0
Briey	20	15,99	2,86
Homécourt	33	0	0
Valleroy	20	2	2
Thionville			
Amanvillers	4,85	1,91	1,09
Bertrange	10	3,8	0
Florange (Vieilles vignes)	17	2,57	4,44
Florange (Sainte-Agathe)	171,8	37,3	62,7
Hagondange	6,04	1,03	5,01
Basse-Ham (Thionville Nord-Est)	120	23,86	26,14
Hayange	6,49	5,47	0
Hombourg-Budange	1,39	0,39	0,85
Illange	3,75	2,79	0,62
Maizières-lès-Metz	1,47	0,16	1,03
Manom	8,23	0	6,9
Marange-Silvange	19	4,79	9,44
Moyeuvre-Grande	8,6	2,1	2,8
Richemont	4,9	1,87	1,5
Sainte-Marie-aux-Chênes	16,26	5,44	8,06
Saint-Privat-la-Montagne	9	0,98	0
Talange	25	0,49	19,27
Thionville (Linkling2)	7,24	5,74	1,52
Yutz	43	4	39
Metz			
Augny	9	8,84	0
Courcelles-Chaussy	11,5	0	0
Delme	1,73	0,55	1,18
Louvigny	9	4,73	0
Marly (Saint Ladre)	4,26	2,15	0,84
Marly (Z.A.C)	12	0	0
Metz (portuaire)	65	11,3	3,2
Metz (Technopôle 2.000)	44	10,42	21,18
Metz (lotissement de Borny)	149	121,86	12,10
Montoy-Flanville	2,14	0	0
Moulins-lès-Metz	22	13	9
Peltre	29,7	4,23	18,46
Trémery	316,5	160,61	39,39

Source D.R.E.de Lorraine

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

1.1.1. Les communes à croissance significative du nombre d'emplois

Sur les 243 communes constituant le périmètre d'études, 115 communes ont enregistré une croissance minimale du nombre de leurs emplois. Mais ces 115 communes ne présentent naturellement pas la même dynamique : en dehors du cas particulier de Cattenom (sa centrale nucléaire a été implantée peu de temps avant le recensement de 1982 et les effets de la création d'emplois n'ont pas correctement été mesurés en 1982), les communes de Metz, Montigny, Augny, Trémery, Ennery et Amnéville enregistrent une augmentation très significative des emplois. Ces communes répondent à des conditions particulières.

- Metz, Montigny et Marly constituent les îlots urbains de la croissance économique. Jouent pleinement ici les effets induits d'un grand pôle urbain, isolé dans le nord de la Lorraine : cœur historique réhabilité et attractif, bonne desserte routière, zones industrielles équipées. L'image de marque de Metz est d'autant plus valorisée que les bassins sidérurgiques et houillers sont en récession¹¹³ ;
- Amnéville : A contrario de cette hypothèse se place pourtant Amnéville qui enregistre entre les deux recensements une progression nette de 745 emplois. Aucune grande implantation industrielle n'est venue compenser dans cette commune le déclin de la sidérurgie de la vallée de l'Orne. Ce gain important peut être attribué à la politique municipale musclée menée par son maire. Depuis quelques années, un complexe de loisirs n'a cessé de prendre un essor inexplicable. Inexplicable pour ceux qui considèrent le bassin sidérurgique comme un site désespérant par ses friches industrielles et ses dernières gigantesques usines sidérurgiques.

L'essor d'Amnéville a débuté par la création d'un centre de loisirs sur le revers de la côte de Moselle. Dominant la vallée de l'Orne, il s'étendait sur 10.000 m², dans le bois de Coulange, comprenant piscine et patinoire olympiques, restaurant et bar. Dès 1983, de nouveaux équipements sont venus renforcer les premières installations¹¹⁴ .

¹¹³ D. Pumain, *Espaces en crise dans le système urbain français*, dans *Urbanisme*, N°220, Juillet 1987, pp.57-62.

¹¹⁴ Municipalité d'Amnéville : quatre salles de cinémas pouvant accueillir jusqu'à 1.000 spectateurs, des salles de squash et de tennis (10 courts), deux saunas, des salles de

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

L'implantation d'un centre thermal a eu des retombées que les projections les plus ambitieuses n'avaient osé imaginer. La source Saint-Eloi a été captée au printemps 1979. La municipalité a obtenu l'autorisation d'exploiter cette eau ferrugineuse aux vertus thérapeutiques dès mars 1981. 3.000 curistes étaient attendus pour 1986. En 1991, le centre thermal est devenu l'une des premières stations françaises par le nombre de ses curistes en accueillant près de 13.000 personnes¹¹⁵, largement devant les stations de Contrexéville et Vittel. Un parc zoologique (dixième rang en France en 1989¹¹⁶), une salle de spectacle polyvalente (le Galaxie¹¹⁷), un casino¹¹⁸, dont les bandits-manchots constituent l'une des grandes mannes du budget de la commune, ont encore accru l'attraction du centre. Les projets du maire semblent inépuisables : le centre thermal et touristique doit encore se doter d'un parc floral, d'une salle de spectacle lyrique, d'un golf dont l'ouverture est quelque peu perturbée depuis 1989¹¹⁹. Un nouveau lotissement et une zone d'activité de 35 ha ont été aménagés, assurant la jonction entre le coeur de la commune et le centre thermal et touristique. Cette dernière zone doit avoir une vocation essentiellement commerciale¹²⁰ puisque la municipalité a entrepris des démarches pour l'implantation d'un grand centre commercial. Certains élus imputent au budget d'Amnéville la réussite exemplaire de ses activités, alimenté d'énormes taxes professionnelles versées par Unimétal. Amnéville est effectivement une commune riche par ses taxes

gymnastique et de musculation, une salle de billard, des pistes de quilles, une brasserie.

Bordant le complexe, ont été aménagés un parcours de santé, de mini-golf.

¹¹⁵ R.L. 24/07/1991.

M. Castaing, dans *Le Monde*, 13/02/1990 : trois hôtels-restaurants sont intégrés à ce centre.

L'un d'entre eux a été créé par des sidérurgistes grâce à leur indemnités de départ.

¹¹⁶ R.L. 19/6/1990 : ce zoo a reçu 200.000 visiteurs en 1989, ce qui le place au sixième rang des parcs zoologiques en France. Sur six hectares, il comprend plus de 600 animaux.

¹¹⁷ R.L. 27/5/1990, R.L. 27/11/1990 : Inaugurée en décembre 1990, cette salle peut accueillir 7.000 personnes assises, 12.000 debouts. Elle est polyvalente : des spectacles de nature différente peuvent s'y dérouler (théâtre, concert, exhibitions sportives). Son coût total s'est monté à 51 MF, dont 10 MF subventionné par le FEDER (Fond Européen de Développement Régional). Elle n'a pas été subventionnée par le Ministère de la Culture à la différence du Zénith à Nancy.

¹¹⁸ R.L. : 18/02/1991 : ouvert en 1988.

¹¹⁹ R.L. du 24/10/1990, du 8/9/1990, 7/11/1991.

¹²⁰ R.L. du 11/5/1991, Edition de l'Orne.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

professionnelles¹²¹, mais ses recettes sont comparables à celles enregistrées par Hagondange en 1989. Amnéville récolte à travers le recensement de 1990, les fruits d'une politique municipale audacieuse, transgressant parfois les règlements.

- Le pôle d'Ennery-Trémery : Le pôle industriel Nord-Métropole-Lorraine a été aménagé à la faveur du S.D.A.U. sur la rive droite de la Moselle. Cette zone s'étend sur 316 ha dont 160 occupés¹²². La principale entreprise implantée sur le site est la Société Mécanique Automobile de l'Est (S.M.A.E.) qui employait en 1991 3.594 personnes¹²³.

1.1.2. Les communes à bilan positif

Elles se classent selon trois groupes principaux :

- les communes centres traditionnelles (telles que Thionville, Briey) ou intégrées économiquement à ces centres (Woippy, Moulins, Longeville, Ban-Saint-Martin, Illange). Ces communes bénéficient à une échelle moindre des conditions évoquées ci-dessus pour Metz ou Montigny ;
- les communes hors des pôles urbains principaux : elles sont particulièrement concentrées au nord de Metz : Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Semécourt et Talange¹²⁴. On observe ainsi une assez forte pression localisée entre les pôles de Metz et de Mondelange-Hagondange. Cette zone intermédiaire présente ainsi toutes les caractéristiques de la déconcentration des activités des zones urbaines traditionnelles ;
- les communes du Pays Haut : Batilly et Sainte-Marie-aux-Chênes se renforcent. Batilly présente comme Ennery-Trémery, une zone industrielle aménagée dans le cadre du S.D.A.U. Elle comprend 118 ha de surface totale, dont 101 ha occupés. L'entreprise porteuse est la SOVAB (Renault), employant 1.115 personnes en 1991¹²⁵.

1.1.3. Les communes en perte de vitesse

Sur 243 communes, 119 d'entre elles ont perdu 17.963 emplois. Dix municipalités comptent 14.503 emplois disparus. Il s'agit de Gandrange, Florange, Serémange, Rombas, Hayange, Joeuf,

¹²¹ Cf. Livre IV, partie I.

¹²² D.R.E de Lorraine, *Inventaire des zones industrielles par bassins d'emploi*, 1986, 53p., p.28 : cette zone est la plus importante de Lorraine.

¹²³ Usine nouvelle spécial, Atlas de l'industrie 1992, p.136 : cette unité Citroën a perdu 74 emplois entre 1990 et 1991. Elle produit des moteurs.

¹²⁴ Ces quatre communes ont gagné 726 emplois entre 1982 et 1990.

¹²⁵ Idem, p.137 : cet établissement produit des véhicules utilitaires.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

Hagondange, Moyeuve-Grande, Clouange, Homécourt. Ce sont les communes les plus frappées par la rationalisation de l'appareil sidérurgique, dont les conséquences ne se ressentent qu'à moyen-long terme.

Un autre groupe de communes peut être dégagé : il s'agit de celles perdant entre 50 et 99 emplois. Ces communes sont localisées à proximité des établissements sidérurgiques ou disposent de ce type d'activité actuellement rationalisée : les pertes sont moins sévères que pour le groupe précédent, mais restent très concentrées sur les vallées de l'Orne et de la Fensch.

D'autres communes sont en récession légère : les communes rurales sont particulièrement affectées par la perte d'activités. Les 101 communes comprenant moins de 50 emplois ont en moyenne 330 habitants : 61 affichent un bilan négatif ou stationnaire.

2. Une nouvelle répartition de l'emploi dans la région messine

La carte N°54 met en évidence la distribution particulière de l'emploi en 1990 qui résulte en partie des mutations que nous venons de voir. Metz et Thionville concentrent 26,8% de la population de la région messine et 44,6% de l'emploi. Les 17 communes enregistrant plus de 1.900 emplois¹²⁶ comprennent 50% de la population mais 74% de l'emploi total en région messine. Cinquante-trois communes concentrent 91,6% de l'emploi dans toute la région messine pour 73% de la population totale. Les vallées de l'Orne et de la Fensch concentrent toujours un nombre important d'emplois malgré la crise de la sidérurgie. Par contre, la vallée de la Moselle est désormais le secteur fort de l'emploi, particulièrement entre Metz et Hagondange.

2.1. Des activités potentielles concentrées dans la vallée de la Moselle

La région messine est divisée selon l'I.N.S.E.E. en trois zones d'emploi. Ce zonage a été utilisé par la Direction Régionale de l'Équipement pour établir en 1986 le bilan des zones industrielles et de leur degré d'occupation. L'appellation "zone industrielle" doit être précisée : la D.R.E. a recensé tous les espaces dont la vocation est d'accueillir des activités, même non industrielles. Le potentiel de ces zones industrielles est très variable.

La zone d'emploi de Metz, dont nous avons déjà relevé la faible superficie et une extension vers le sud-est messin très rural, présente en

¹²⁶ Les communes ont été groupées selon des classes arrêtées suivant la méthode des moyennes emboîtées.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

1986 les plus importantes surfaces occupées en Lorraine : la zone d'emploi nancéienne qui s'étend de Dombasle-sur-Meurthe à Pont-à-Mousson¹²⁷ totalise 732,23 ha en zones industrielles dont 236,29 occupés. Metz compte 720 ha de surface totale dont 347,41 ha occupés. Il reste encore à cette dernière 125,41 ha de surface disponible équipée.

Le potentiel industriel de la région messine se situe en 1986 dans la vallée de la Moselle : Batilly, Briey, Homécourt et Valleroy ont 191 ha de zone industrielle partiellement disponible (car restant à équiper en 1986). Metz et Thionville disposent de 1.204,02 ha de surface totale en zone industrielle ; la seule vallée de la Moselle¹²⁸ concentre 1.031 ha de ces surfaces.

2.2. Les communes, les services publics, les principaux employeurs des villes-centres

Le repli urbain, observé par D. Pumain, doit être inscrit dans le contexte de la dynamique du pouvoir urbain : la commune de Metz a un effectif compris entre 1.000 et 1.999 personnes, celle de Thionville entre 500 et 999 personnes. Les centres hospitaliers de Metz et de Thionville constituent respectivement les deuxième et troisième employeurs par zone d'emploi derrière la S.M.A.E., SOLLAC et UNIMETAL...¹²⁹ La Préfecture de la Moselle, la Direction Départementale de l'Équipement, les services sociaux de l'Association Mosellane aux Personnes Agées comptent chacune entre 1.000 et 1.999 emplois. S'y ajoutent les autres services publics tels que les établissements d'enseignement. Briey est un exemple frappant de l'importance de l'emploi public¹³⁰ : à l'exception de la société EDSCHA INDUSTRIE (employant entre 100 et 199 salariés), les principaux employeurs sont le CENTRE HOSPITALIER GENERAL MAILLOT, le CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL, la commune de Briey et deux établissements d'enseignement. La commune ne compte pas d'autres établissements employant plus de 50 salariés.

¹²⁷ Cette zone comprend 1.509,41 ha dont 71% en communes rurales, alors que la zone d'emploi de Metz dispose de 1.157,78 ha dont 80% en communes rurales.

¹²⁸ C'est à dire à faible distance des échangeurs autoroutiers : nous avons retenu les sites des communes disposant d'un échangeur autoroutier (ou localisé sur une commune contiguë).

¹²⁹ I.N.S.E.E., *Tableaux de l'économie Lorraine, supplément d'Économie Lorraine*, Nancy, 1991, 150p., p. 72-73 : Le centre hospitalier de Metz a un effectif compris entre 2.000 et 4.999 personnes, celui de Thionville entre 1.000 et 1.999 personnes.

¹³⁰ I.N.S.E.E., *Les grands établissements employeurs de 50 salariés et plus au 1/1/1988*, cartes et listes, nancy, 1988, p.7.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

3. Une nouvelle configuration des relations domicile-travail

3.1. Communes attractives par l'emploi et communes résidentielles

Dès 1968, il était possible d'observer des transformations dans les flux migratoires entre les communes de Metz et celles du bassin sidérurgique¹³¹. Des communes fonctionnant autrefois en vase clos (usines - cités ouvrières) s'ouvraient progressivement. Cette évolution était nettement perçue dès cette époque : quoique les vallées demeurent les secteurs où se concentrent les emplois, les communes en amont offraient déjà les signes évidents d'anciens pôles attractifs devenant réserve de main d'oeuvre. Inversement, les zones très attractives et dynamiques se situaient plutôt en aval, sur la vallée de la Moselle, à la confluence des vallées Moselle-Fensch et Moselle-Orne¹³². La situation en 1990 est une photographie saisissante de l'aboutissement d'une évolution inéluctable face à la crise économique : la vallée de la Moselle, avec ses deux grands pôles urbains à peine distants de 24 km, ses équipements variés, est devenue un secteur très attractif. L'amont de la vallée de l'Orne a perdu tous ses établissements sidérurgiques, remplacés par la zone industrielle de Batilly. Les locaux de l'ancienne usine de la Paix sont aujourd'hui rasés et les friches industrielles qui en ont résulté forment à présent une zone industrielle de 90 ha offrant 132 emplois en avril 1991¹³³ : 75 ha sont voués à des activités économiques (17 ha), aux loisirs (20 ha), au logements et équipements administratifs (12,4ha), au reverdissement (21,6ha).

3.2. Les flux domicile-travail

Le tableau ci-dessous a été construit à partir des données des flux domicile-travail du fichier I.N.S.E.E. Mirabelle. Les communes les plus porteuses d'emplois ont été sélectionnées sur la base des limites par la méthode des moyennes emboîtées : elles rassemblent 73% de l'emploi dans la région messine. Les flux vers ces communes ont été évalués à partir des cantons. Les communes constituant une importante réserve d'emplois ont été groupées géographiquement : ce sont les zones de Metz, de Thionville et d'Hagondange.

¹³¹ C. Rolland-May, *Les migrations journalières de travail dans le bassin sidérurgique lorrain et dans la région messine en 1968*, dans Mosella, T.III N°4, Oct-Déc 1973, pp.1-16.

¹³² Idem, p.4.

¹³³ M. Talib, *Les vocations des friches industrielles en Lorraine*, Compte rendu de Stage de l'E.P.L.M., 1991, 44p., p. 7.

Tableau N°9 : Les migrations domicile-travail : flux entre les cantons de la région messine et les principaux secteurs porteurs d'emplois en 1990

Canton	N° INSEE Canton	Actifs résidants	Flux vers zone de Thionville	Flux vers zone de Thionville*	Flux vers zone de Metz	Flux vers zone de Metz*	Flux vers zone de Hagondange	Flux vers zone de Hagondange*	Flux vers Briey	Flux vers Briey*
Algrange	44	5402	2015	37,30%	224	4,15%	188	3,48%	10	0,19%
Ars /Moselle	13	7595	88	1,16%	3545	46,68%	143	1,88%	11	0,14%
Briey	7	5464	315	5,77%	334	6,11%	357	6,53%	1730	31,66%
Cattenom	5	6791	2680	39,46%	182	2,68%	100	1,47%	7	0,10%
Farneck	45	6503	1845	28,37%	596	9,17%	807	12,41%	10	0,15%
Florange	39	6529	4506	69,02%	348	5,33%	367	5,62%	4	0,06%
Fontoy	11	6866	1026	14,94%	119	1,73%	110	1,60%	16	0,23%
Hayange	15	6394	3902	61,03%	280	4,38%	300	4,69%	18	0,28%
Homécourt	31	5478	278	5,07%	579	10,57%	378	6,90%	489	8,93%
Maizières	43	8977	661	7,36%	2098	23,37%	3402	37,90%	14	0,16%
Marange-Silvange	48	7284	343	4,71%	2287	31,40%	1018	13,98%	84	1,15%
Metz	463	47522	978	2,06%	38479	80,97%	1684	3,54%	57	0,12%
Metzervisse	21	10284	3701	35,99%	708	6,88%	877	8,53%	8	0,08%
Montigny	20	11851	208	1,76%	8985	75,82%	284	2,40%	13	0,11%
Moyeuvre Gde	22	6250	728	11,65%	644	10,30%	1163	18,61%	47	0,75%
Pange	23	6557	53	0,81%	3530	53,84%	183	2,79%	1	0,02%
Rombas	42	6309	480	7,61%	830	13,16%	3277	51,94%	17	0,27%
Thionville	672	15935	11385	71,45%	788	4,95%	389	2,44%	20	0,13%
Verny	33	10768	128	1,19%	7329	68,06%	208	1,93%	2	0,02%
Vigy	35	5080	233	4,59%	2075	40,85%	734	14,45%	4	0,08%
Woippy	37	13059	303	2,32%	9113	69,78%	527	4,04%	16	0,12%
Yutz	38	9158	5781	63,13%	488	5,33%	295	3,22%	5	0,05%

* Pourcentage de la population active résidente du canton travaillant dans cette zone

Source: Recensement Mirabelle I.N.S.E.E. 1990

La zone de Metz correspond aux communes de Marly, Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz et Moulins. La zone d'Hagondange comprend les communes de Maizières-lès-Metz, Trémery, Rombas, Arnéville et Hagondange. La zone de Thionville comprend les communes de Thionville, Cattenom, Florange, Hayange, Uckange et Yutz. Ces communes représentent 73% de l'emploi en région messine.

- L'aménagement commercial : les mutations dans la région messine -

La zone de Metz comprend les communes de Woippy, de Montigny, de Metz, de Marly et de Moulins. La zone d'Hagondange comprend les communes de Maizières-lès-Metz, d'Hagondange, de Trémery, de Rombas et d'Amnéville. La zone de Thionville inclut les communes de Thionville, de Yutz, de Hayange, de Florange et de Cattenom. Les Messins sont naturellement les plus nombreux à travailler sur place : 80% d'entre eux travaillent dans l'une des communes constituant la zone de Metz. Néanmoins, près de 1.200 personnes appartenant à ces dernières communes effectuent des navettes pendulaires vers la zone de Thionville. Inversement, les résidants actifs des cantons de Thionville et Yutz sont également environ un millier à se rendre quotidiennement à Metz. Mais les cas les plus intéressants sont les cantons de la vallée de l'Orne : Briey et le Pays Haut apparaissent très isolés de l'aval de la vallée de l'Orne. La population active des communes des cantons de Rombas et Moyeuve-Grande se répartit en effet les emplois des communes de Rombas, Hagondange, Trémery et Clouange. La délimitation I.N.S.E.E. de l'agglomération Hagondange-Briey n'a pas de validité : au contraire, les efforts d'aménagement associés à l'action des acteurs privés (qui profitent des atouts de la vallée de la Moselle) ont contribué à faire de l'aval de la vallée de l'Orne un pôle attractif pour les habitants de la partie mosellane de l'Orne et pour ceux de Metz (et de sa proche périphérie). Les cartes N°55, 56 et 57 illustrent ces propos.

L'analyse de la répartition des emplois dans la région messine met en évidence la dynamique particulière qui affecte la vallée de la Moselle. Les vallées de la Fensch et de l'Orne souffrent des restructurations de la sidérurgie : les communes en amont de ces vallées accusent des pertes significatives d'emplois. Inversement, les secteurs les plus dynamiques bénéficient des atouts de la vallée de la Moselle, de son infrastructure autoroutière à la fois ouverte sur l'Europe et reliant les deux premiers pôles urbains de la Moselle : Metz et Thionville.

On note la montée de Metz et de sa périphérie vers le pôle intermédiaire d'Hagondange. Ceci est à mettre en parallèle avec le déclin démographique des vallées de la Fensch et de l'Orne depuis 1968. Comme le montrent les cartes N°58 et N°59 de la croissance démographique des communes depuis 1968, le bassin sidérurgique connaît une baisse majeure de sa population. Des couronnes se dessinent à la périphérie de la vallée de la Moselle. Ce phénomène est très marquant : un pôle urbain classique ne montre pas une évolution différente.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

PARTIE III :
L'EVOLUTION DU COMMERCE DE DETAIL
ET SA DYNAMIQUE ACTUELLE : LA
PREPONDERANCE DES GRANDES SURFACES
ENTRE METZ ET THIONVILLE ET LA
CONSTITUTION D'UN ESPACE URBAIN D'UNE
NATURE NOUVELLE
CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA GRANDE
DISTRIBUTION ENTRE 1966 A 1990

Les conditions particulières qui viennent d'être évoquées expliquent l'évolution de l'appareil de distribution de la région messine. Le réseau autoroutier gratuit à sorties multiples, la faiblesse du commerce dans le bassin sidérurgique, le repli des activités sidérurgiques font de la région messine un terrain de prédilection pour les grandes surfaces.

A) LES MODALITES DU DEVELOPPEMENT DES
GRANDES SURFACES ENTRE 1966 ET 1973

1. Le développement rapide de l'équipement commercial des
communes de la vallée de la Moselle

De 1966 à 1974, les supermarchés et hypermarchés connaissent un démarrage assez lent lié à la résistance des principales coopératives de distribution qui monopolisent le marché. Dans le secteur de Briey, le développement de l'équipement commercial est particulièrement difficile. Des superettes et supermarchés s'implantent à Joeuf et Jarny : entre 1968 et 1973, quatre établissements ont été créés ou agrandis dans ces communes¹³⁴. Dès cette époque, la concurrence des commerces mosellans faisait sentir ses effets¹³⁵ et ralentissait le développement commercial de cette zone qui comprend environ 57.000 personnes. Car globalement, avant 1966, les superettes et supermarchés qui se créent se

¹³⁴ D.D.E. de Moselle, S.D.A.U. Nord Métropole Lorraine, Briey-Orne-amont, Schéma de secteur, s.e., Briey, 1973, 77p., p.27 : ces établissements ont généré 140 emplois.

¹³⁵ Idem p.27.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

localisent de manière privilégiée dans la vallée de la Moselle¹³⁶. Le tableau ci-dessous est établi à partir des dates de création des établissements existant en 1990¹³⁷. Entre 1960 et 1966, 22 établissements comptant actuellement plus de 400 m² avaient été créés, dont 17 dans la vallée de la Moselle. Il s'agit plutôt de magasins spécialisés (meubles, bricolage) que de supermarchés.

Tableau N°10 : Rythme de création des grandes surfaces et grands magasins en région messine entre 1960 et 1990

Année	Total Région messine	Dont vallée de la Moselle ¹³⁸
1960-1965	22	15
1965-1973	37	33
1974-1981	64	56
1982-1985	39	36
1986-1990	104	94

Sources CCI

2. La création des centres commerciaux périphériques

De 1966 à 1973, 35 établissements se sont ouverts dont 31 dans la vallée de la Moselle. La création de deux centres commerciaux à Mondelange et à Thionville est à attribuer à l'ouverture de l'autoroute Metz-Thionville. Cette autoroute constitue une aubaine inespérée pour les promoteurs :

- les Mosellans sont relativement bien motorisés : l'I.N.S.E.E. compte 115.416 voitures particulières et commerciales en 1963 contre seulement 41.928 en 1956¹³⁹, soit environ une voiture pour huit personnes ;
- la proximité d'un échangeur permet d'envisager à plus ou moins long terme un succès croissant lié à la mobilité plus grande des consommateurs ;

¹³⁶ Les dates sont fournies par la C.C.I. de Moselle. Elles ne sont pas totalement fiables.

¹³⁷ Bien entendu, des établissements ont pu se créer à cette époque (et notamment dans le bassin sidérurgique) pour disparaître avec la crise. Néanmoins, ces créations ne devaient guère être nombreuses compte tenu des indications portées par le rapport du schéma d'aménagement de secteur de Briey et l'inexistence de grands établissements commerciaux innocués dans les vallées de l'Orne et de la Fensch.

¹³⁸ Sont prises en compte les communes qui disposent d'un échangeur sur l'autoroute Metz-Thionville-Hayange.

¹³⁹ Comité régional du bassin Lorrain, *Etude sur le commerce régional dans la région Lorraine*, op. cit., Annexe 7.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

- ces échangeurs se trouvent en marge ou à la jonction des zones urbanisées - la vallée de l'Orne, Thionville et la vallée de la Fensch- et à proximité de Metz : la zone de chalandise ne peut que se consolider au fil des années.

Les promoteurs recherchent ces sites pour les raisons que nous avons déjà évoquées : une clientèle motorisée vient s'approvisionner hebdomadairement et donne ainsi à l'hypermarché son rendement maximum. Les centres commerciaux de Mondelange et de Thionville correspondent néanmoins à deux types différents de structure commerciale.

2.1. La création du centre commercial RADAR à Mondelange

Ce centre fut le premier du genre en Lorraine en 1969. L'heure était aux espaces commerciaux gigantesques (100.000 m² en région parisienne). Disposant de près de 35.000 m² de surface de vente, il demeure en 1990 le plus important centre commercial de Moselle. Son implantation au débouché de la vallée de l'Orne est une preuve de l'intérêt précoce des promoteurs¹⁴⁰ pour la nouvelle section autoroutière Metz-Thionville. L'analyse de la zone de chalandise en 1970 a mis en évidence l'impact de ce centre commercial sur des secteurs distincts¹⁴¹ : 47% de la clientèle provenait en 1970 des communes de Mondelange, Richemont, Amnéville, Bousse et Hagondange. Près de 20% de la clientèle provenait de communes plus lointaines : Thionville, Terville, Algrange, etc... dont 6,6% pour la seule commune de Metz. Le rayonnement de la grande surface paraissait ainsi à l'époque limité, particulièrement sur la frange rurale Est¹⁴². A partir de cette étude, il est apparu que les hypermarchés n'altéraient pas de façon significative les zones de chalandise traditionnelles des villes-centre (Metz et Thionville) lorsqu'ils se situaient à une assez grande distance d'eux.

2.2. Le centre commercial GERIC à Thionville

En 1972, un nouveau centre commercial voit le jour à proximité du centre de Thionville. Il pourrait constituer une plus grande menace pour le commerce thionvillois, s'il ne s'agissait d'une création par une association de commerçants de la ville. Ce n'est pas un transfert d'activité du centre vers la périphérie, mais un ajustement à une demande croissante : les nouvelles parts de marché demeurent ainsi entre les mains des commerçants locaux. Le centre commercial GERIC a été implanté

¹⁴⁰ P.C. Jominet, Contribution à l'étude d'une grande surface de vente périphérique en Lorraine, le rayonnement de RADAR Mondelange, mémoire de l'université de Metz, 1970, 85p., annexes p.33 : les DOCKS REMOIS sont à l'origine de cette création.

¹⁴¹ Ibidem, p.40.

¹⁴² Canton de Metzervisse et Vigy.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

dans la zone industrielle légère du Linkling. Il devance l'échangeur de la pénétrante de Thionville qui sera achevée en 1974. La conception du magasin n'est pas celle des promoteurs des centres commerciaux : la technique de vente est celle d'un grand magasin (paiement à différentes caisses selon la nature des articles), comprenant un grand libre-service en alimentation. L'ensemble s'étend sur 14.500 m².

B) L'ESSOR DES GRANDES SURFACES : 1974-1980

A partir de 1974, les grandes surfaces se multiplient, ce qui se concrétise en premier lieu par la création de trois grands centres commerciaux à Metz-Borny (octobre 1973), Moulins-lès-Metz (novembre 1974) et Fameck (janvier 1974).

1. Metz et sa proche banlieue

1.1. Les centres commerciaux de Metz-Borny et Moulins-lès-Metz

Ces deux centres ont été implantés par la société Carrefour et rachetés deux années plus tard par le groupe Cora. Ce groupe est en 1990 dominant puisqu'il a la maîtrise de 10 des 21 hypermarchés en Moselle¹⁴³.

L'hypermarché de Borny a été implanté au sud de la Z.U.P., particulièrement sous-équipée en commerces. De vastes terrains, les projets toujours en cours de la rocade sud-est, laissent présager un développement commercial de ce secteur, d'ailleurs pris en compte dans le S.D.A.U.-N.M.L.

Le centre commercial de Moulins, quoique de taille inférieure au précédent¹⁴⁴, induit rapidement l'implantation de grandes surfaces spécialisées qui profitent de la "locomotive" que représente l'hypermarché. Des différences fondamentales résident en effet dans :

- le site d'implantation : le site de Moulins est à proximité d'un semi-échangeur qui permet à la population de Metz de gagner cette zone en quelques minutes. Montigny-lès-Metz, à faible distance sans autoroute, a une forte densité urbaine : elle comprend en 1975, 24.519 habitants. Inversement, le centre commercial de Borny n'est pas pourvu de voies directes d'accès rapide ;

¹⁴³ Le groupement Leclerc dispose de 6 hypermarchés. Les magasins du groupe Cora sont pour la plupart de très grande dimension (surface de vente supérieure à 10.000 m²).

¹⁴⁴ 16.500 m² contre 25.717 m² pour Borny.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

- les zones d'implantation sont soumises à des réglementations d'aménagement différentes : la Z.A.C. de Moulins permet la création rapide de différentes grandes surfaces spécialisées.

Tableau N°11 : L'implantation des grandes surfaces sur la Z.A.C. d'Augny-Moulins (SE de Metz)

• Enseigne	Activité	Surface de vente en m ²	Date d'implantation
Bricorama	Bricolage	2.000	1975
Atlas	Meubles	7.500	1977
L'âtre Lorrain	Cheminées	500	1978
Darty	Electroménager	1.100	1978
Saint Maclou	Tapis-moquettes	900	1978
Quatre Murs	Papiers-peints	400	1980
Disport	Articles de sport	900	1980

Source : CCI Moselle

D'importantes surfaces de vente sont concédées à des groupes de distribution d'envergure nationale. L'association de surfaces commerciales destinées à l'alimentation, au bricolage et aux meubles, va constituer une "super-locomotive" induisant la multiplication rapide de plus petites unités de ventes spécialisées qui contournent les dispositions de la loi Royer.

Inversement, le centre commercial de Borny est bordé de terrains encore non constructibles selon les dispositions du P.O.S. établi en 1972 : ces terrains appartenant à la municipalité étaient destinés jusqu'en 1975 à l'extension de la Z.U.P. de Borny¹⁴⁵. Ces terrains ont été classés en zones NA, voués à une urbanisation future dans un cadre organisé (lotissement ou Z.A.C.). Ce n'est qu'en 1983 que le P.O.S. est modifié pour permettre à ces terrains d'accueillir la Z.A.C. Technopôle 2.000 qui n'a cessé de s'étoffer depuis cette date. On peut tenter d'expliquer le frein à de nouvelles activités durant plusieurs années à la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'association des commerçants de Metz est très puissante et hostile à toute création commerciale en périphérie qui pourrait concurrencer les commerçants du centre ;

¹⁴⁵ Ville de Metz, S.E.B.L., *Z.A.C. tertiaire et artisanale de Borny sud : Plan d'aménagement de zone*, annexe au rapport de présentation, étude d'impact, 1983, 18p : 2

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

- le feu vert donné à une zone commerciale dans ce secteur impliquerait la réalisation à courte échéance de la rocade sud-est dont nous avons déjà relevé les problèmes techniques.

1.2. Les grands établissements commerciaux du centre ville ou des quartiers péricentraux

Durant cette période, les supermarchés et quelques établissements de taille importante ont conquis le centre de Metz et sa proche périphérie. Il s'agit principalement de supermarchés dont le rayonnement est assez faible, limité à un quartier. D'autre part, des magasins spécialisés se sont implantés dans le centre ancien¹⁴⁶. Le centre Saint-Jacques s'est ouvert en 1976. Ses vocations premières étaient doubles :

- animer commercialement le centre-ville par l'implantation d'une "locomotive" à l'extrémité de la rue Serpenoise (l'autre extrémité étant occupée par le grand magasin "Nouvelles Galeries") ;
- animer culturellement le centre-ville. Cinéma et places ouvertes où sont prévus des spectacles ont été intégrés au projet.

La vocation culturelle du projet est loin d'être prédominante dans le centre commercial. Le cinéma a fermé au bout d'une dizaine d'années de fonctionnement et peu d'animations culturelles se déroulent dans le centre. L'absence de grand magasin a accentué cette "carence culturelle"¹⁴⁷.

2. Le développement périphérique du commerce thionvillois : d'une zone industrielle légère à la constitution d'un vaste lotissement commercial

La création de GERIC sur la zone du Linkling devait, semble-t-il, rester exceptionnelle, puisque cette zone était destinée à l'implantation de P.M.E., P.M.I. La municipalité, qui garde la maîtrise de la délivrance des permis de construire, reste hostile à la création de nouvelles surfaces commerciales : seule une grande surface de bricolage (CASTORAMA) obtient l'autorisation de s'implanter en 1976. C'est à partir de la fin de l'année 1978 que la municipalité laisse le champ libre à la création de grandes surfaces dans la zone de Linkling : un hypermarché (Leclerc, novembre 1978), plusieurs magasins spécialisés (Disport, Vigros, Multibazar en 1979). Ce changement d'orientation doit être attribué à la crise de la sidérurgie qui frappe durement Thionville. Le groupe USINOR a décidé en 1977 la fermeture de son unité au sud de la commune. La reconversion industrielle tant promise paraît illusoire. Thionville va se

¹⁴⁶ Les enseignes C&A, FNAC, CERZO ont ouvert une succursale entre 1977 et 1979.

¹⁴⁷ Les grands magasins ayant joué un rôle privilégié dans la diffusion d'articles de mode hauts de gamme/

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

tourner ainsi vers les grandes surfaces qui sont garantes de nouveaux emplois, même peu diversifiés, et de taxes professionnelles.

De 1973 à 1980, les grandes surfaces se sont implantées préférentiellement à proximité des centres anciens de Metz et de Thionville : la vallée de la Moselle entre Metz et Thionville reste très protégée des nouvelles implantations bien que l'équipement commercial du bassin sidérurgique reste déficient. A l'exception d'un magasin de meubles à côté du centre commercial de Mondelange, les hypermarchés ne génèrent pas d'activités commerciales secondaires comme c'est le cas à Metz et plus lentement à Thionville. Il faut en effet attendre 1986 pour qu'une révolution commerciale s'opère dont les premières conséquences commencent à s'afficher en 1992.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

C) LA MULTIPLICATION DES GRANDES SURFACES A PARTIR DE 1987

De 1980 à 1986, le rythme de création reste assez stable. C'est à partir de 1987, comme dans le reste de la France, que peut être observée l'explosion des grandes surfaces principalement implantées dans la vallée de la Moselle. Ces grandes surfaces naissent hors des zones urbaines même si les centres anciens continuent à se doter de supermarchés dont la zone de chalandise se limite à un quartier. L'équipement commercial change de nature : les lotissements commerciaux amorcés avant la loi Doubin se renforcent ; les commerces des centres anciens de Thionville et de Metz sont en passe de devenir minoritaires en surface comme nous allons le voir. Les communes en dehors des zones de fortes densités de population ne sont plus nanties des ~~élémentaires~~ magasins dits de proximité : boulangerie, épicerie ou magasin de primeurs, boucherie. Par le commerce qui constitue leur essence, les centres urbains ont changé de nature.

Tableau N°12 : Rythme de création des grandes surfaces (et grands magasins) en région messine entre 1974 et 1990

Année	Total Région messine	Dont vallée de la Moselle
1974	10	9
1975	9	7
1976	6	6
1977	4	3
1978	7	7
1979	9	8
1980	12	10
1981	7	6
1982	15	14
1983	8	7
1984	9	8
1985	7	7
1986	17	16
1987	17	14
1988	21	21
1989	27	22
1990	22	21

Sources CCI

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

CHAPITRE 2 : LA REPARTITION PAR COMMUNE DU COMMERCE DE DETAIL : UN RAPPORT DE FORCE INEGAL ENTRE GRANDES SURFACES ET COMMERCES TRADITIONNELS

A) LA REPARTITION GLOBALE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DE COMMERCE PAR COMMUNE

Les données exploitées ont été fournies par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Moselle et Meurthe-et-Moselle. Sont considérés comme commerces de détail par les C.C.I., les boulangeries, pâtisseries¹⁴⁸, les commerces de détail d'alimentation générale de grande surface¹⁴⁹, les commerces de détail alimentaire de proximité ou spécialisés¹⁵⁰, les commerces de détail non alimentaire non spécialisés¹⁵¹ et les commerces de détail non alimentaire spécialisés¹⁵². Ne figurent pas dans la liste des établissements étudiés les garagistes et réparateurs divers, les hôtels, cafés et restaurants.

1. La répartition globale des établissements commerciaux par commune

En 1992, la région messine comprend 4.238 commerces de détail employant 13.162 salariés. La seule commune de Metz dispose de 1.284 établissements employant 4.011 salariés. Thionville arrive en deuxième position, loin derrière Metz, avec 448 établissements et 1.684 salariés.

Comme l'indique la carte N°60¹⁵³, les commerces de détail se répartissent suivant une logique de localisation particulière : le coeur commerçant (par le nombre de commerces) de la région messine se situe à Metz, à Thionville et quatre communes contiguës, dans la vallée de l'Orne (avec les communes de Rombas, Amnéville et Hagondange). La partie amont de la vallée de l'Orne se détache nettement avec les communes de Briey, Homécourt et Joeuf. Proches de ces communes se localisent généralement des municipalités assez fortes par le nombre de leurs commerces (de 13 à 15 commerces) ; il s'agit souvent de communes présentant d'importantes surfaces de vente concentrées dans peu d'établissements. Au-delà, une ceinture apparaît formée de communes

¹⁴⁸ Code CCI Moselle 3840, 3850.

¹⁴⁹ Code CCI Moselle 6101, 6102, 6103.

¹⁵⁰ Code CCI Moselle de 6211, 6212, 6221, 6222, 6230, 6241, 6242, 6243, 6244, 6245, 6246.

¹⁵¹ Code CCI Moselle 6301, 6302, 6303, 6304, 6305.

¹⁵² Code CCI Moselle de 6411 à 6414, de 6421 à 6425, 6430, de 6440 à 6449.

¹⁵³ Les limites des classes ont été choisies en fonction de la méthode des moyennes emboîtées.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

comprenant entre 3 et 13 commerces. A l'extérieur de cette ceinture, le nombre de commerces n'est plus significatif (moins de 2) ; des communes isolées comprenant entre 3 et 13 commerces forment au-delà une seconde ceinture. Cette répartition particulière semble répondre à une logique de localisation partant des communes "centrales" qui s'égrènent entre Metz et Thionville.

2. Les commerces de proximité

La carte N°61 a été établie pour visualiser la localisation de deux types de commerces de proximité : boulangeries et boucheries. Les communes en dehors de la vallée de la Moselle, de l'Orne, sont peu nombreuses à disposer de cet élémentaire équipement commercial. On peut ainsi en déduire le poids très important joué par les commerces de la vallée de la Moselle et en particulier les centres commerciaux qui apportent à la population des cantons de Metzervisse et Vigy, les espaces de vente qui leur sont nécessaires. Un hypermarché de 10.000 m² apparaît au regard des études actuelles comme correspondant à 300 commerces traditionnels¹⁵⁴ ; ce type de rapport trouve pleinement ses conséquences sur la carte. Le Pays Haut est marqué par l'absence de commerces de proximité à Briey (sauf boulangeries) : les communes de Joeuf et d'Homécourt sont en effet mieux équipées¹⁵⁵. La commune pôle de l'agglomération I.N.S.E.E. Hagondange-Briey ne dispose que d'un très maigre équipement commercial.

La répartition du nombre de commerces de détail est une information intéressante pour évaluer la centralité des espaces urbains. Mais elle reste très limitée : la compréhension véritable de l'organisation de l'espace se fait actuellement par l'analyse des surfaces des établissements.

3. Les commerces non alimentaires

La répartition de ce type de commerce permet d'apprécier plus finement la centralité commerciale des communes, notamment par le biais des magasins de meubles. Ces derniers magasins sont concentrés dans quelques communes : à Metz et cinq de ses communes périphériques, au débouché de la vallée de l'Orne (Rombas et Talange), à Thionville et ses communes périphériques proches (Yutz et Terville), à Hayange. On retrouve au travers de la carte N°62, le rôle important joué par la vallée de la Moselle qui regroupe toutes les communes exerçant une forte attraction sur le reste de la région. Les pôles urbains traditionnels, Metz et Thionville, disposent de magasins de meubles à leur périphérie sous forme de grandes surfaces.

¹⁵⁴ A. Metton, L'évolution commerciale, facteur de différenciation urbaine, dans *Urbanisme* N°224, avril 1988, pp.51-55, p.51.

¹⁵⁵ Briey dispose au 1/1/1992 de trois boulangeries, aucune boucherie. Joeuf et Homécourt comptent respectivement 6 et 5 boulangeries, 2 et 4 boucheries.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

B) LA REPARTITION PAR SURFACE DE VENTE : UN RAPPORT DE FORCE INEGAL ENTRE LES CENTRES ET LES PERIPHERIES URBAINES

L'évaluation de la surface de vente par commune est une opération très délicate : une étude est en cours de réalisation (en 1992) par la C.C.I. de Moselle pour évaluer la surface moyenne de chaque établissement par type de commerce. Cette étude devrait être disponible au début de l'année 1993. Afin d'obtenir des résultats sinon exacts du moins approchants, les surfaces totales du commerce de détail traditionnel ont été fixées à 80 m² en moyenne. Le choix de ce seuil a été motivé par les données globales fournies par le ministère du commerce et de l'artisanat : en 1986, la répartition des magasins de détail selon la surface de vente était la suivante :

Tableau N°13 : La répartition (en %) des magasins de commerce de détail en France en fonction de leur surface de vente en 1986

	Moins de 20 m ²	De 20 à moins de 60 m ²	De 60 à moins de 120 m ²	De 120 à moins de 400 m ²	De 400 à moins de 1.000 m ²	De 1.000 à moins de 2.500 m ²	Plus de 2.500 m ²
Ensemble du commerce de détail	11,7	52,7	20,7	10	2,9	1,5	0,4

Source : ministère du commerce, La France des commerces, éd. 1991

La surface totale est plus importante puisque comprenant les réserves. La surface moyenne par magasin a été portée à 80 m² puisqu'une majorité de commerce de détail a une surface de vente comprise entre 20 et 60 m². Le nombre de commerces de détail hors grande surface pour chaque commune a été multiplié par cette surface moyenne totale. Les résultats obtenus par commune ont ensuite été corrigés en fonction du nombre de grandes surfaces et de leur superficie recensée par les C.C.I.

1. Les communes disposant de grandes surfaces : bilan de la surface totale offerte par ces établissements

Deux cartes établissent le bilan des grandes surfaces dans la région messine. La carte N°63 est une simple indication des communes

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

disposant d'une grande surface, même de petite taille. Ces communes sont en nombre limité : cette carte permet de cerner les secteurs disposant d'une forte population (et donc une forte demande), ou les communes jouant un rôle important dans la centralité de l'espace urbain Metz-Thionville-Briey.

La carte des communes classées suivant l'importance de la surface de vente de leurs grands établissements commerciaux (Carte N°64) est révélatrice de la très grande centralité dont bénéficie la vallée de la Moselle dans les années 1990 :

- Metz bénéficie de la plus importante de ces surfaces¹⁵⁶ : 145.000 m², loin devant Thionville qui ne dispose que de 63.700 m². Ces surfaces de vente correspondent essentiellement à des grands magasins, au centre commercial Saint-Jacques, à des supermarchés. Comme le montrent les cartes N°65 et N°66, le centre ancien rassemblait majoritairement en 1989 des établissements commerciaux de meubles et décoration ou d'équipement de la personne (habillement, maroquinerie). Seuls quelques secteurs périphériques au centre ancien sont pourvus de commerces de grande superficie : il s'agit notamment de la route de Thionville (au nord de Metz) comprenant divers magasins de bricolage. La répartition des supermarchés, hypermarchés et grands magasins est assez bien organisée. Les grands magasins et le centre commercial Saint-Jacques se situent dans la vieille ville. Les supermarchés équipent les quartiers plus ou moins densément suivant l'importance de la population et la proximité d'un hypermarché. Ces derniers se localisent à Borny comme nous l'avons déjà mentionné et à Metz-Nord. Si l'on ne tient pas compte de ses limites administratives, la ville de Metz dispose de trois grands centres commerciaux répartis à proximité de ses principales voies d'accès : Borny (dont la situation s'est améliorée par l'ouverture en 1991 de la voie rapide entre l'A4 et le quartier Grigy au sud-est de la commune), Woippy (accès par l'échangeur La Maxe de l'A31), Moulins (accès par l'échangeur de Jouy-aux-Arches de l'A31) ;
- Thionville est un cas particulier puisque sa superficie communale lui permet de comprendre à la fois les magasins de centre-ville (grands magasins, supermarchés) et les grandes surfaces de périphérie (en zone du Linkling). Malgré cela, la

¹⁵⁶ Celles-ci n'ont pas été incluses dans le calcul des limites de classes pour l'établissement de la carte.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

surface de vente est assez faible (moins de la moitié des surfaces de vente de la seule commune de Metz). A la différence de Metz, Thionville n'a que peu de grands établissements commerciaux dans son centre (cartes N°67 et N°68). Les supermarchés sont peu nombreux : la zone du Linkling bien desservie par les voies autoroutières dispose de deux hypermarchés : il y a ainsi de moindres possibilités de développement aux équipements commerciaux de niveau de quartier tels que les supermarchés ;

- Moulins-lès-Metz, Talange et Hagondange offrent 40 000 et 45.000 m² de surface, ce qui est considérable ; ce sont essentiellement des grandes surfaces "lourdes", à savoir plutôt des hypermarchés et grandes surfaces spécialisées pour peu de supermarchés et de grands magasins ;
- les communes comprenant entre 13.000 et 35.000 m² de surface de vente sont révélatrices du nouvel ordre commercial en constitution vers 1990 : il s'agit des communes périphériques de Metz, dans le sillage de Moulins-lès-Metz, qui se dotent de grandes surfaces. Le cas est similaire pour Terville dont la zone commerciale est contiguë à celle du Linkling de Thionville. D'autre part, les communes au nord de Metz sont à observer : Semécourt, Hauconcourt, Ennery en particulier montrent des taux élevés en surface de vente qui sont liés à l'implantation d'établissements de très grande taille : à Semécourt, il s'agit du centre commercial AUCHAN de 19.000 m² ouvert en octobre 1991. Hauconcourt et Maizières rassemblent à proximité de l'échangeur, le centre commercial LECLERC et la grande surface de bricolage LEROY MERLIN mesurant respectivement 10.000 et 5.700 m².

Incontestablement, les grandes surfaces se localisent suivant une logique particulière qui est fonction des pôles urbains de Thionville, Metz et du pôle intermédiaire Hagondange-Mondelange-Talange. Il apparaît entre ces deux derniers pôles, des secteurs favorables à l'essor du commerce : Semécourt et Hauconcourt en sont l'expression. Dotées d'un échangeur autoroutier, ces communes bénéficient d'une très grande proximité de Metz et de Thionville (5 minutes en distance-temps de Metz) et de la population de la vallée de l'Orne. Le Pays Haut, avec les communes de Briey, Joeuf et Homécourt, sont dépendants des

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

équipements de la vallée de la Moselle¹⁵⁷, puisque aucun équipement de taille significative n'existe dans ce secteur.

2. La répartition des commerces par commune en fonction de la surface de vente : une surface de vente évaluée à un million de m²

La carte N°69 met en évidence la grande force de Metz et de ses communes périphériques. Woippy, Augny, Marly, Moulins, et Metz ont des surfaces totales très importantes.

La surface totale de vente offerte par la région messine est évaluée compte tenu des critères utilisés à un million de mètres carrés. Metz se distingue par sa très forte surface : 250.000 m². Thionville est plus faible ; 96.000 m², une surface inférieure à la réunion des communes de Talange, Mondelange et Hagondange qui totalisent 118.000 m². Rappelons que la superficie de Thionville est de 49,8 km² alors que les trois communes ne totalisent que 14,9 km². Thionville, avec Yutz et Terville rassemblent 145.000 m² de surface totale de vente (sur 67,6 ha). Malgré sa grande superficie, la "capitale du bassin sidérurgique" paraît insuffisamment pourvue en commerces.

La carte fait naturellement apparaître la prédominance des communes de la vallée de la Moselle qui jouent un rôle central très important. L'élément le plus marquant de cette carte est la faiblesse de la commune de Metz proprement dite comparée aux surfaces totales dont disposent ses proches communes périphériques : Montigny-lès-Metz, Marly, Augny, Jouy-aux-Arches, Moulins-lès-Metz, Woippy totalisent 169.900 m² essentiellement sous la forme de grandes surfaces (sauf Montigny). Si l'on ajoute les communes de Semécourt, Maizières et Hauconcourt situées à à peine 5 minutes du centre de Metz par autoroute, la surface atteint 210.400 m². Les commerçants de la commune de Metz ne peuvent qu'être démunis face à une telle concurrence.

¹⁵⁷ *Panorama Points de Vente*, 1991, Le recensement de la grande distribution au 1/1/1990, 876p., p.601 : L'amont de la vallée de l'Orne est très partiellement tournée vers les communes de Jarny et Conflans-en-Jarnisy qui disposent de trois grandes surfaces (LECLERC, INTERMARCHÉ et MIGROS). La faible superficie de ces grandes surfaces (inférieure à 2.000 m²) ne leur permet pas de bénéficier d'un large rayonnement.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

CHAPITRE 3 : UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE MENEÉ PAR LES GRANDES SURFACES

La logique de la répartition des grandes surfaces et l'amplification des mutations à venir dépend de plusieurs facteurs : il n'existe pas à l'échelle de l'espace urbanisé Metz-Thionville de politique globale de l'aménagement urbain et particulièrement de l'aménagement commercial. Les décideurs raisonnent à l'échelle communale puisque le principal détenteur de l'autorisation d'implantation d'une grande surface est le maire de la commune. Les municipalités sont à la recherche des grandes surfaces qui constituent actuellement des apports de taxes professionnelles et d'emplois particulièrement importants. Il naît ainsi entre communes une concurrence très vive pour se doter de grandes surfaces qui apporteront dans l'immédiat des ressources au budget et sans doute à long terme, des activités annexes (tertiaires notamment). Cette concurrence pourrait être salutaire si elle ne s'effectuait au détriment des centres traditionnels qui perdent au fil des années leur centralité commerciale¹⁵⁸ et réalisent du point de vue budgétaire des pertes considérables en taxes professionnelles.

A) LES MODALITES D'AMENAGEMENT DES GRANDES SURFACES : LE POUVOIR DES COMMUNES OU DE PETITES ASSOCIATIONS COMMUNALES FACE AUX ACTEURS PRIVES

1 Les grands établissements commerciaux, les stratégies de leur localisation dans un environnement urbain

Depuis l'avènement des grandes surfaces, les études et les modélisations se sont affinées quant à l'optimum d'implantation des établissements commerciaux en fonction de la configuration des espaces urbains (répartition de la population, réseau autoroutier...). Des critères importants pour l'organisation urbaine semblent actuellement reconnus par les professionnels de la distribution comme les aménageurs.

Les zones de chalandise des établissements commerciaux : les études classiques de rentabilité distinguent quatre zones différentes

¹⁵⁸ Le 1er juillet 1992, lors d'une rencontre entre des responsables de la ville de Metz et de Liège à la mairie de Metz, M. Faudon (premier adjoint au Maire de Metz) a qualifié de danger mortel la concurrence actuelle qui s'exerçait entre les commerces du centre de Metz et ceux de communes périphériques telles qu'Augny ou Semécourt.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

correspondant à des trajets de 5, 10, 15-20, 20-30 minutes¹⁵⁹. Des barrières géographiques peuvent être prises en compte comme les limites administratives départementales¹⁶⁰. Chaque zone comprend une clientèle dont les dépenses réalisées varient. Des analyses de marchés sont effectuées pour évaluer le budget des dépenses de la population. Un chiffre d'affaires annuel prévisionnel est établi en fonction d'un marché théorique (obtenu à partir de variable démographique et socio-économique comme le nombre de ménages, les habitudes de consommation) et en fonction du marché potentiel (fonction des dépenses commercialisables des ménages). Un hypermarché de 2.500 m² a besoin pour être rentable d'une zone de chalandise comprenant un minimum de population de 50.000 personnes, un supermarché, de 8.000 personnes, un centre commercial régional, de 250.000 à 350.000 personnes¹⁶¹.

2. Les décideurs de l'implantation d'une grande surface et leurs concertations

Deux types de décideurs participent à l'implantation d'un équipement commercial : les pouvoirs publics (communes ou leurs représentants, la C.D.U.C.), les promoteurs privés et les distributeurs qui vont concevoir ou s'implanter dans ces espaces commerciaux. Il paraît superflu d'ajouter que ces décideurs n'ont pas les mêmes objectifs, si ce n'est la viabilité des espaces commerciaux qui sera pour chacun un gage de ressource financière.

La ville comme entité économique et sociale n'est généralement pas représentée dans les procédures d'aménagement en France et particulièrement en région messine. L'aménagement commercial en est une illustration frappante. Il existe trois grands acteurs publics chargés de décider de l'implantation des grandes surfaces : la commune d'implantation qui délivre ou non le permis de construire, la C.D.U.C. et éventuellement en recours, le ministre du commerce et de l'artisanat.

2.1 La commune

La commune n'est pas représentante de la ville au sens économique du terme : son assiette spatiale modeste (8,1 km² en moyenne

¹⁵⁹ M. Pazoumian, A. Sallez, Modèles de localisation, stratégie des aménageurs, des promoteurs, des distributeurs, dans *Urbanisme* N°224, avril 1988, pp.56-59, p.56.

¹⁶⁰ Par exemple, les limites départementales jouent un rôle sur la zone de chalandise d'une grande surface. Les populations d'un département se rendront moins facilement dans une grande surface commerciale d'un autre département : absence de services administratifs adaptés (dans le cas de la région messine, la contrainte est accrue par les lois locales en Moselle qui l'opposent à la Meurthe-et-Moselle), différences "culturelles" (le poids de l'histoire joue un rôle considérable : les habitants de Moselle et leur considération envers la "France de l'intérieur").

¹⁶¹ Ministère de l'équipement, Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, Grandes surfaces commerciales périphériques, *La documentation Française*, Paris, 1975, 139p., p.13

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

en Moselle) donne à certaines municipalités des pouvoirs de décision démesurés : l'implantation d'un hypermarché sur son territoire va remettre en cause l'organisation commerciale de tout l'espace urbain dans lequel elle s'insère.

Le but des communes est dans la majorité des cas de renforcer leur budget et d'offrir à la population municipale un niveau d'équipement qui la satisfasse. La crise de la sidérurgie a accru la volonté des communes de jouer un rôle économique : la recherche de taxes professionnelles mais aussi la création d'emplois nouveaux sont devenus des préoccupations primordiales pour ces petites communautés.

2.2. La C.D.U.C. et le ministre du commerce et de l'artisanat

Les dispositions réglementaires du fonctionnement de la C.D.U.C. viennent renforcer les remarques ci-dessus. La C.D.U.C. est composée de vingt membres dont le maire de la commune d'implantation d'un projet examiné qui dispose d'une voix. Le droit de vote n'est pas attribué aux organismes supra-communaux qui pourraient représenter de façon plus juste la zone urbaine concernée par un projet commercial. Ainsi, un établissement public auquel appartient une commune d'implantation est simplement "entendu"¹⁶². Dans le cas d'un projet commercial localisé sur plusieurs territoires communaux, seule la commune où se situe la plus grande superficie de l'établissement a droit de vote¹⁶³. Dans le cas des villes divisées en arrondissements, seuls les maires des arrondissements limitrophes ont le droit de participer (et non de voter) aux travaux de la commission. Le maire de l'arrondissement où se localise un projet dispose d'une voix.

Le vote de la C.D.U.C. est effectué par des élus et des commerçants d'un département ainsi que par le maire d'une commune alors qu'un projet d'implantation de grande surface va modifier l'équilibre commercial de toute une ville.

Les décisions de la commission peuvent toujours être contestées par recours auprès du ministre du commerce et de l'artisanat. La Commission Nationale d'Urbanisme Commercial émet un avis, qui est suivi dans les deux mois de la décision du ministre. Cette décision n'a à pas être justifiée (Loi N°73-1193, article 32).

Le processus d'autorisation d'implantation d'une grande surface écarte ainsi constamment les éventuelles associations de communes qui pourraient représenter plus justement les espaces urbains dans leur fonctionnement économique actuel. L'Etat, par son ministre du commerce

¹⁶² Décret n°74-63 du 28 janvier 1974, article 12.

¹⁶³ Idem, article 1.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

et de l'artisanat, se place comme seul arbitre dans le cas d'une implantation réfutée par la commission départementale. La non justification de cette décision ne fait qu'accroître la faiblesse du pouvoir urbain. La ville, comme organisme économique, ne dispose pas de représentants face aux entreprises privés. Elle est dépendante de décideurs qui lui sont le plus le plus souvent étrangers (en dehors du maire d'une commune parmi la dizaine, voire la vingtaine qui la compose). Ces derniers ont généralement une vue partielle du problème puisque les instruments d'aide à la décision sont très limités.

3. Les instruments d'aide à la décision

Les documents qui peuvent aider les C.D.U.C. ou les communes sont très limités. Jusqu'en 1988, aucune adéquation entre les décisions de la commission et les documents d'urbanisme n'était obligatoire : le permis de construire n'était pas requis¹⁶⁴, les avis favorables de la C.D.U.C. pouvaient négliger les P.O.S. ou les S.D.A.U. Les études d'impact proviennent essentiellement des promoteurs qui déposaient des demandes. Une circulaire en 1989 a insisté pour que les C.D.U.C et le ministère disposent d'une information aussi fiable et complète que possible¹⁶⁵.

3.1. Le plan d'Aménagement Commercial des C.C.I. de Lorraine

Les C.C.I. de Lorraine ont élaboré un document qui est destiné à aider les communes, les C.D.U.C. et les entreprises de distribution dans la réalisation de leur projet respectif. Le Plan d'Aménagement Commercial de la Moselle¹⁶⁶ a ainsi évalué les zones d'attraction de trois villes de Moselle : Metz, Thionville et Hayange. Cette étude a été largement orientée par les définitions I.N.S.E.E. des agglomérations puisque les statistiques présentées ont toujours tenu compte de ces découpages¹⁶⁷. Les zones d'influence des différentes villes ont été tracées (Cf. carte N°70): Metz étend son influence jusqu'à Hagondange et Briey, Bouzonville, Saint-Avold. Thionville s'étend également jusqu'à

¹⁶⁴ Décret N° 74-63 du 28 janvier 1974 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et aux commissions d'urbanisme commercial, modifié par les décrets N°75-910 et 78--176 des 6 octobre 1975 et 16 février 1978 : les documents d'identification étaient les suivants : identité de l'entreprise, nature des travaux, forme de commerce projeté.

¹⁶⁵ Circulaire N°K 8907004C du 27 juin 1989.

¹⁶⁶ C.C.I. de Moselle, Plan d'Aménagement Commercial, Metz, 1985, 5 tomes.

-Document général, 261p.

-Le bassin houiller, 152p.

-Les Vosges mosellanes du sud ou le pays de Sarrebourg, 81p.

-Les Vosges mosellanes du nord ou le pays de Bitche, 55p.

-Le Nord-Métropole-Lorraine, 122p.

¹⁶⁷ Par exemple, p. 259 du Document général.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Hagondange. Ce secteur paraît être sous la dépendance de ces deux villes. Or les dispositions des terrains à proximité de l'autoroute sont particulièrement favorables aux grandes surfaces qui peuvent étendre leurs influences jusqu'à chacun des pôles urbains. Depuis 1985, les projets ne cessent de se multiplier dans ce secteur. Dans quelle mesure ce document a-t-il influencé les décisions des élus de la C.D.U.C. ?

3.2. Le P.O.S.

Le P.O.S. doit être approuvé par l'Etat. Il fixe les principales orientations du développement d'une commune par le biais du zonage, à savoir l'affectation de fonctions aux différents secteurs du territoire communal. Le P.O.S. peut être incitatif ou dissuasif à l'égard de certaines activités : il suffit par exemple de préciser dans le règlement d'urbanisme l'interdiction d'implantation de surfaces commerciales supérieures à un certain seuil. Par ses moyens techniques très réduits, son budget limité, la commune fait généralement appel à la D.D.E.¹⁶⁸ lorsqu'elle entreprend des projets d'aménagement ou procède à l'établissement de son P.O.S.¹⁶⁹ Les cadres dans lesquels s'inscrit son action sont très restreints : ils se limitent au S.D.A.U. dont nous avons déjà évoqué les aléas en région messine. En définitive, la commune ne dispose pas de véritable autonomie et l'Etat, s'il le voulait, pourrait remettre en question les processus de création des zones commerciales.

4. Un instrument privilégié de l'aménagement commercial : les Z.A.C.

Une zone d'activité est un ensemble de terrains que la municipalité décide d'affecter à certaines activités. Trois procédures principales existent pour réaliser les aménagements de ces zones : les Z.A.C., les lotissements¹⁷⁰, ou une opération isolée de type "atelier relais"¹⁷¹.

Instituées en 1967 par la L.O.F., les Z.A.C. apparaissent dans les années 1990 comme les instruments de planification urbaine de prédilection pour la mise en place des zones commerciales au sein des

¹⁶⁸ L'article L. 421-2-6 de la loi N°83-8 du 7 janvier 1983 du code de l'urbanisme stipule que l'Etat est à la disposition des communes pour les études techniques concernant la délivrance d'un permis de construire.

¹⁶⁹ La commune dispose de l'entière maîtrise du permis de construire si elle dispose d'un P.O.S. approuvé. Dans le cas contraire, le plan est délivré par la commune au nom de l'Etat.

¹⁷⁰ O. Paul-Dubois-Taine, *Guide de l'aménagement communal*, Berger Levrault, Paris, 1987, 338p., p. 241 : le lotissement est une opération d'aménagement privée mais soumise au contrôle public, à la fois foncière (division des lots à bâtir), technique (équipements des terrains), commerciale (vente des terrains), administrative édicte des règles d'urbanisme).

¹⁷¹ O. Paul-Dubois-Taine, *Guide de l'aménagement communal*, op.cit., p.329 : cela correspond à l'achat et l'aménagement de bâtiments qui sont ensuite loués à des entreprises.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

grandes zones urbaines. Ce choix semble être motivé par trois raisons principales :

- les aménagements de zones commerciales nécessitent des investissements lourds en équipements publics (voirie, assainissement). La participation financière des promoteurs privés aux équipements publics n'est pas normalisée. Il n'existe pas de textes réglementaires imposant des quotas financiers précis versés par les promoteurs aux communes. La Z.A.C. permet de donner un cadre précis à ces opérations en fixant les responsabilités financières des différents maîtres d'ouvrage et en établissant des conventions précises entre le promoteur et la commune. En ce qui concerne le financement, les collectivités locales ont systématiquement exigé de la part des constructeurs deux voire trois fois la Taxe Locale d'Équipement. Les conseils municipaux décident des taux et exonérations de la T.L.E.¹⁷² ;
- c'est un projet d'aménagement à part entière, comprenant des documents d'urbanisme précis : les Plans d'Aménagement de Zone. Ces plans se substituent aux P.O.S. Les promoteurs ont ainsi l'assurance d'un développement commercial programmé avec l'instauration éventuel d'un périmètre de protection en matière d'implantation commerciale.
- la loi du 18 juillet 1985 assure la décentralisation de l'acte de création. Les acteurs pouvant créer une Z.A.C. sont des personnes morales de droit public telles que les collectivités territoriales (par exemple les communes lorsqu'elles disposent d'un P.O.S. approuvé), les établissements publics (syndicats mixtes), les chambres de commerce et d'industrie, les ports autonomes. Le choix du mode de gestion de l'aménagement peut être de différents ordres :
 - une régie gérée directement par la collectivité publique ;
 - un mandat confiant la réalisation et la maîtrise financière à un établissement public ;
 - une concession à des établissements publics ou une société d'économie mixte : il s'agit de la modalité la plus fréquemment utilisée ;

¹⁷² Recette fiscale sur la section d'investissement du budget communal, établie sur la construction, la reconstruction, et l'agrandissement de travaux de toutes natures. Elle oblige les constructeurs à participer aux dépenses d'équipements publics revenant aux communes et induites par ces constructions nouvelles. Elle est exigible à toute commune de plus de 10.000 habitants. Le taux est faible pour des opérations de grande ampleur.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

- une concession à une personne privée. Dans ce cas, la Taxe Locale d'Équipement est supprimée.

L'Etat joue un rôle non négligeable car le dossier doit être adressé au préfet. Si expropriation il y a, elle reste du ressort de l'Etat.

Par ses caractères réglementaires particuliers, la Z.A.C. est devenue un instrument d'aménagement commercial fondamental car il donne aux communes ou aux collectivités locales une plus grande marge de manoeuvre. C'est ce qui explique l'abondance des Z.A.C. à vocation commerciale et leur succès actuel. La plupart de ces Z.A.C., actuellement en constitution, représentent des potentiels parfois gigantesques en matière de surfaces de vente commerciales. Ces zones deviennent les centres de consommation de la majorité de la population. Seront-elles seules demain à assumer cette fonction en ayant éliminé les centres anciens ?

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

**B) LES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITE EN REGION
MESSINE : PLETHORE OU DYNAMISME COMMERCIAL
D'UN ESPACE URBAIN EN RECOMPOSITION ? LES
TENTATIVES D'ADAPTATION DU COMMERCE DU
CENTRE MESSIN**

1. Les principales zones d'activités de la région messine

Les communes de Metz, Marly, Moulins, Augny et Jouy-aux-Arches sont chacune à l'origine de zones commerciales aux potentiels différents.

1.1. La Z.A.C. de Marly-Belle-Fontaine

Cette Z.A.C. a été créée en 1978, sous l'impulsion du district de Metz¹⁷³ et de Marly. Elle devait être scindée en trois zones : une zone réservée à l'habitation et restant sous l'entière maîtrise de la commune de Marly et deux zones vouées aux activités industrielles. En septembre 1978, le District de Metz a obtenu l'exercice des droits de préemption, les futures taxes professionnelles étant réparties à 75% pour le district et 25% pour Marly. La zone industrielle doit se réaliser sur 3 secteurs : un secteur de 15 ha, un secteur de 26 ha et un secteur de 28 ha, intégrés dans un périmètre d'études de 130 ha. Des sociétés d'économie mixte chargées du développement régional ont été associées au projet : E.P.L.M., S.E.B.L.

La réalisation de la Z.A.C. s'est heurtée à un projet d'extension de l'aéroport de Frescaty qui aurait pu avoir une vocation régionale si ces projets avaient été menés à bien. Une réunion de travail effectuée à Metz par le district le 4/9/81 prévoyait une possible extension de cet aéroport. Les communes de Moulins et de Montigny "s'opposent traditionnellement à ce projet"¹⁷⁴. Le 22/2/1982, le District, par la voix du Maire de Montigny s'oppose publiquement à une quelconque extension de l'aéroport régional. La commission des Finances avait, lors de son étude des projets de zone industrielle, limité son développement en raison des projets de l'extension de l'aéroport de Frescaty.

Les projets d'extension de l'aéroport de Frescaty étant écartés définitivement, le processus de création de la Z.A.C. a pu se

¹⁷³ Cf supra : le district est un organisme intercommunal réunissant 9 communes messines (St-Julien-les-Metz, Vantoux, Ban-St-Martin, Longeville-les-Metz, Montigny-les-Metz, Moulins-les-Metz, Marly, Metz, Woippy). Il ne perçoit pas de taxes : ses ressources proviennent uniquement des participations des communes adhérentes.

¹⁷⁴ Compte rendu de la réunion du District du 22/2/1982.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

poursuivre¹⁷⁵. En 1986, le Cabinet BROXER a été chargé de la commercialisation des lots, par une convention signée par la S.E.B.L. Cette commercialisation a été relativement lente¹⁷⁶.

A la création de la Z.A.C., activités industrielles, artisanales commerciales et tertiaires sont admises. La grande surface LECLERC joue un rôle de locomotive pour l'implantation d'autres activités même tertiaires. Un supermarché LIDL s'est implanté à quelques mètres de celui-ci ainsi que d'autres grandes surfaces spécialisées. Mais si les activités commerciales ont pris un certain essor, elles ne sont pas devenues dominantes. Cette Z.A.C. cumule en 1992, treize grandes surfaces représentant 22.000 m².

1.2. La Z.A.C. du syndicat intercommunal d'Augny, Jouy-aux-Arches et Moulins-lès-Metz

La Z.A.C. d'Augny avait été créée dès 1974, et devait effectivement accueillir des activités commerciales. A partir de 1983, cette zone avait connu une phase d'expansion lui donnant en 1989, 24 grandes surfaces de plus de 400 m² chacune.

En 1988, un syndicat d'études comprenant les trois communes a été créé pour réaliser les études préalables à l'aménagement de la zone située à proximité de l'échangeur de Jouy-aux-Arches. Ce syndicat devait en premier lieu procéder à l'amélioration de l'échangeur qui ne mettait en liaison ces communes qu'avec le nord de Metz (les bretelles d'accès vers ou en provenance de Nancy étaient inexistantes) et donner les bases opérationnelles au développement des activités commerciales.

De syndicat d'études, cette association intercommunale est devenue syndicat d'aménagement dont les compétences et les droits s'étendent sur 95 ha¹⁷⁷ : le syndicat intercommunal de la zone d'Actisud.

La mairie d'Augny centralise les informations et organise les réunions, chaque commune gardant la maîtrise des permis de construire sur son territoire communal. L'aménagement de la zone a été confié à deux promoteurs privés : le groupe PELEGE et M. Dumartin, promoteur.

¹⁷⁵ Notamment avec l'aménagement de la desserte routière : carrefour et voiries de la Z.A.C.

¹⁷⁶ Documents annexes au P.V. du Conseil du district le 24 mai 1988.

Au 15 février 1988, la situation était la suivante :

- 1 acte signé le 8/2/88 par la SCI JACMAR - M. Maréchal, Bureau d'expertise comptable : 1.504 m²
- en cours de régularisation : société LORECO - M. Rodriguez pour 1200 m² : maçonnerie, Béton armé, Rénovation d'immeubles
- en cours de régularisation : Sanitaire Français Immobilier pour 3.260 m² : bâtiment loué à la société Magasin Bleu
- Société Fink, jouets : 3.000 m².

¹⁷⁷ Alors que la Z.A.C d'Augny se limitait jusque là à 9 ha.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Ceux-ci ont financé toute la voirie, notamment les rues, l'éclairage, l'assainissement et une station de relevage¹⁷⁸. Le syndicat doit négocier constamment avec les entreprises. Des groupes comme KIABI ont hésité entre différents sites d'implantation : Actisud, Semécourt. Le choix s'est porté sur Actisud qui table à plus ou moins long terme sur la création de 100.000 m² de surface de vente¹⁷⁹. Certains magasins correspondent à des transferts de fonds du centre ou péricentre de Metz : Moquettes BOOS, Ameublement BUT, meubles ERBSMANN¹⁸⁰. Des bureaux ont naturellement été intégrés dans ces projets de très grande envergure ; l'entreprise THIRIET, dont le siège se situe à Forbach en 1990, envisage son transfert à Augny, ce qui entraînerait la création de trente emplois.

Depuis son aménagement, démarré en 1991, la Z.A.C a vu la création de 100 emplois, que les municipalités aimeraient réserver à la population de leur commune (notamment féminine et sous-qualifiée qui constitue l'essentiel du personnel recruté par les grandes surfaces¹⁸¹). Mais l'absence de liaison par transports en commun entre la zone et le village d'Augny par exemple pénalise ses habitants (distance de 2,5 km).

2. Auchan et la zone d'activité Euromoselle à Semécourt : une situation exceptionnelle à la frontière de zones urbanisées à la frontière de la France

Semécourt dispose d'une situation géographique exceptionnelle avec une zone de chalandise estimée à 515.000 personnes¹⁸². Le centre commercial AUCHAN a ouvert ses portes en octobre 1991¹⁸³. Des années d'attente ont été imposées à l'aménagement de ce site, le ministre

¹⁷⁸ Celle-ci a coûté 11 M.F. Cette zone est classée zone à grand débit par les Services du Canal de la Marne au Rhin des Ponts-et-Chaussées.

Une entente intercommunale existe depuis 1985 entre Ban-Saint-Martin, Longeville, Moulins et Scy-Chazelles. Elle a pour vocation de protéger les zones urbanisées des crues de la Moselle. Le problème est que les aménagements projetés, en permettant effectivement une protection des populations riveraines par canalisation du courant en période de montée des eaux, ne ferait que déplacer l'onde de crue qui s'avérerait catastrophique pour les quartiers historiques de Metz (Ile du Saulcy, quartier des Iles).

¹⁷⁹ Entretien avec Mme Herold, responsable du dossier Actisud à la mairie d'Augny, du 29/6/1992.

¹⁸⁰ Une fois cette zone achevée, il serait intéressant d'effectuer un bilan de la part représentée par les créations de nouveaux magasins et de celle représentée par le transfert de commerçants de Metz.

¹⁸¹ L. Delwasse, dans *Le Monde*, 13 juin 1990 : la grande distribution emploie 350.000 salariés en France, dont le quart a moins de 25 ans (contre 10% dans l'ensemble de l'économie), 60% de femmes (contre 48% dans les autres secteurs économiques). La sous-qualification est de règle : 5% de cadres, 10% d'agents de maîtrise, 85% d'ouvriers et d'employés de base.

¹⁸² Dossier C.D.U.C.

¹⁸³ Le jour de son ouverture, ce centre a vu ses 4.000 places de parking occupées, provoquant d'importants troubles de la circulation sur l'A4.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

du commerce refusant de délivrer les autorisations à un centre commercial aussi important. Etabli sur les terrains de la ville-relais projetée par le S.D.A.U. (terrains acquis par l'E.P.L.M.), ce centre commercial augure des transformations majeures de ce secteur clé de la région messine.

Le centre commercial comprend 19.000 m² de surface de vente dont 13.000 dévolus à l'hypermarché AUCHAN (deuxième hypermarché en surface en Moselle après CORA Mondelange) et 70 boutiques dont 11% sont des commerçants indépendants locaux. Près de 300 MF ont été investis. Le chiffre d'affaires d'une telle unité est estimé à 750 MF annuel. Ce centre emploierait environ 1.000 personnes¹⁸⁴. Un tel centre, implanté en bordure de l'autoroute de Paris, suscite les rêves et les convoitises. D'autant plus que de vastes terrains à bâtir l'entourent à proximité de la zone d'activité Euromoselle dont la vocation a été jusqu'à présent industrielle. Cette Z.A.C. de 70 ha a été créée en 1989 par le District du Nord de l'Agglomération Messine¹⁸⁵. Elle est réalisée sous sa direction et celle de la D.D.E. Le promoteur désigné pour cette zone est IMMOCHAN, appartenant au groupe Auchan. Celui-ci va tenter naturellement d'y implanter les enseignes de son groupe comme KIABI¹⁸⁶. Les vocations seront commerciales et hôtelières. Dans ce même secteur, un plan d'eau de 200 ha va être aménagé à partir des gravières existant sur le ban de Saint-Rémy. Un syndicat intercommunal a été créé à cet effet le 30/12/1988.

3. Le secteur d'Hauconcourt-Hagondange-Talange

Ce secteur de la vallée de la Moselle dispose de trois zones commerciales :

- de part et d'autre de l'échangeur de Maizières-Hauconcourt ;
- au niveau de l'échangeur d'Hagondange-Talange ;
- au niveau de l'échangeur de Mondelange.

A Talange, la zone du Triangle est d'initiative et de conception privées. La municipalité de Talange a approuvé ce projet qui permet "*une entrée attractive, un espace urbain structuré et une sécurité améliorée*"¹⁸⁷. Elle a généré l'implantation de sept grandes surfaces dont

¹⁸⁴ R.L.15/10/1991.

¹⁸⁵ Préfecture de Moselle, Fichier des associations intercommunales de Moselle, situation au 7/12/1988 : Créé en 1975, ce syndicat regroupe les communes d'Argancy, d'Ay/Moselle, de Chailly-lès-Ennery, Flévy, Ennery, Trémery, Fèves, Norroy-le-Veneur, Maizières-les-Metz, Plesnois, Semécourt, soit 11 communes.

¹⁸⁶ R.L. 15/10/1991.

¹⁸⁷ P. Abate, maire de Talange, dans R.L. du 18/5/1990.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

un supermarché INTERMARCHE, un magasin de meubles sis auparavant rue des Clercs à Metz (AMBIA).

*"Les jeunes de Talange qui, quatre fois par jour, traversaient ce terrain vague pour rejoindre le lycée technique de la ville, apprécieront"*¹⁸⁸. Ne peut-on rêver d'un autre type d'environnement urbain pour la population urbaine, et en particulier pour les adolescents ?

De son côté Mondelange a procédé en 1988 à la création d'une société d'économie mixte "Mondelange expansion" en association avec la société Progémo¹⁸⁹. Sans engagement financier de la ville, le développement d'une zone commerciale attenante au centre commercial CORA va générer 160 emplois et apporter 800.000 F de taxes professionnelles à la commune : plus de 13.000 m² de surface de vente sont projetées, vouées à l'équipement de la personne et à des solderies comme à Talange. La zone de chalandise s'étend de Thionville à Woippy-Vigy. La zone de chalandise primaire comprend les communes de Fameck, Hagondange, Rombas, Uckange, Guénange, Bousse, Talange. Cette zone commerciale doit apporter des emplois d'abord aux Mondelangeois et contrecarrer l'attractivité d'Auchan¹⁹⁰

Par "Mondelange expansion", la commune ambitionne de profiter de l'effet d'entraînement d'une telle zone sur le développement des activités industrielles, notamment sur des terrains inoccupés du port de Mondelange. Les grandes surfaces, par leur dynamique, peuvent ainsi jouer un rôle moteur dans le redémarrage des activités industrielles.

La zone de Maizières-Hauconcourt : les terrains situés à l'est de l'échangeur font actuellement l'objet d'aménagements (voiries, viabilisation de parcelles), mais sont déjà occupés par des grandes surfaces spécialisées dans les articles de bricolage. L'ensemble représente environ 8.000 m² de surface de vente. La distance-temps de Metz est de 5 mn. Cette zone est aménagée en concertation par les communes d'Hauconcourt et de Talange. Celles-ci s'étaient associées dès 1977 en syndicat intercommunal *"pour la création et l'aménagement d'une zone commerciale artisanale industrielle à Hauconcourt-Talange"*.

Parce que cet espace n'a pas été aménagé durant un siècle, les lotissements commerciaux semblent des havres de consommation qui ont fait tant défaut et vont redonner une unité aux petites communautés. Ces lotissements s'insinuent où des friches urbaines existent et elles sont nombreuses à exister en région messine. Levier de la recomposition

¹⁸⁸ G. Hombourger dans R.L. du 18/05/1990.

¹⁸⁹ R.L. du 26/2/1992 : il s'agit d'une filiale de la compagnie immobilière Phénix.

¹⁹⁰ M. Jaman, maire de Mondelange dans R.L. du 26/2/1992.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

urbaine, l'aménagement commercial est aujourd'hui le pompon à décrocher pour les communes de la vallée de la Moselle : elles se sentent soudainement maître d'oeuvre, créatrice d'emplois, phares de la "restructuration urbaine"... Mais n'est-ce pas l'aveu d'une complète faiblesse en matière de création industrielle ?

4. Thionville et sa proche périphérie

La commune de Thionville a procédé dès 1974 à la création de zones industrielles (Linkling I et II) dont la vocation est devenue progressivement commerciale. A partir de 1988, la réalisation en cours ou achevée des liaisons rapides avec le Luxembourg et Longwy a stimulé les volontés d'implantation de nouveaux établissements et provoqué la saturation de ces terrains. Ces zones étaient pourvues en 1989 d'un hypermarché et d'un centre commercial, ainsi que d'une dizaine de grandes surfaces spécialisées. L'extension de la zone du Linkling est apparue d'autant plus nécessaire que les projets se multipliaient dans la vallée de la Moselle. La zone du Linkling III, créée en 1988, se situe à 80% sur les terrains de la commune de Terville. Depuis 1989, le projet d'un centre commercial de 30.000 m² ne cesse d'être relancé et refusé par la C.D.U.C. Ce projet est soutenu par les élus thionvillois qui y voient le moyen d'améliorer la dimension commerciale de Thionville et ses communes périphériques. Par contre, les commerçants du centre de Thionville ressentent fortement la concurrence de ces zones commerciales. Les nouveaux commerces à enseigne nationale semblent refuser systématiquement une implantation en centre-ville, vite saturé en place de parkings¹⁹¹.

5. Modalités d'aménagement commercial en centre ville : les stratégies de la municipalité de Metz

Les centres villes de Thionville et de Metz ont des stratégies différentes en matière d'aménagement. Ceci est lié en partie à l'important territoire communal thionvillois qui permet à la municipalité d'organiser et de récolter les fruits financiers du développement des zones du Linkling. Metz ne dispose pas de terrains aménageables à proximité de ses échangeurs¹⁹². Sa tradition commerciale, le poids de ses associations de commerçants, pèse sur l'action municipale. Celle-ci est, plus que

¹⁹¹ R.L. du 10/1/1990 : c'est le cas d'un établissement KIABI, qui a refusé son implantation en centre-ville.

¹⁹² Il subsiste bien les terrains de l'île Saint-Symphorien, faiblement urbanisées en raison de ses conditions de submersibilité. La municipalité de Longeville songe actuellement à occuper ce secteur en créant une zone d'activité, un projet très contesté par les associations de quartiers.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Thionville, tenue d'aménager des parkings, de créer des "locomotives" face aux commerces périphériques. Face à Auchan, à Actisud, au réveil du nord de la commune (Actinord), la municipalité dispose de plusieurs types d'actions :

- la création de parkings ;
- la réhabilitation d'îlots et la multiplication de cellules commerciales dans le centre-ville ;
- la création lourde de surfaces commerciales importantes : ce sont les projets de la place Coislin et l'extension de la Z.A.C. du Technopôle Metz-2.000.

5.1. La création de parcs de stationnement

Les projets de création de parkings souterrains sont privilégiés par la commune : la place de la Comédie a été refondue à cet effet, un parking souterrain étant en voie d'achèvement. Le parking de la résidence Saint-Marcel créé en 1990, la réfection du parc Saint-Jacques, la programmation de 450 places en parking place de la gare font partie de cette stratégie. Pourtant, les vieilles rues moyenâgeuses (du Palais, Tête d'or ou Fournirue) souffrent d'encombres constants. Alors que d'autres municipalités misent sur de vastes parcs en périphérie des centres anciens associés aux transports en commun, les élus messins poursuivent une politique de la circulation automobile intra-urbaine.

5.2. La réhabilitation d'îlots et la création de nouvelles cellules commerciales

Depuis 1989, les opérations se sont multipliées à Metz. Le centre commercial Saint-Jacques a été entièrement rénové pour un investissement de 51 MF¹⁹³, avec réoccupation du sous-sol par un supermarché (la surface était inoccupée depuis 1983) et la création de nouvelles cellules commerciales sur ce niveau, l'extension du magasin FNAC qui est passé de 900 m² à 1.700 m² de surface de vente. Une galerie commerçante rue de la Chèvre destinée à des commerces de haut de gamme (1990), la galerie marchande de la gare, sont autant de projets concrétisant la volonté de maintenir un nombre élevé de commerces dans le centre.

¹⁹³ R.L. du 13/10/1990.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

5.3. La création de surfaces commerciales lourdes : les projets de la place Coislin et du Technopôle Metz-2.000.

5.3.1. Le projet du centre commercial de place Coislin

L'origine de ce projet est le transfert de la gare routière vers le quartier réaménagé de la gare, libérant la place Coislin. Un réaménagement de ce lieu devait s'effectuer selon quatre axes :

- la revalorisation de ce site en centre-ville permet une meilleure cohésion entre les différents quartiers qui le constituent. La place Coislin, peu attractive, est un enjeu important : située en bordure du triangle d'or commerçant, son réaménagement pourrait contribuer à mieux relier la ville historique avec la nouvelle ville allemande (quoique la place soit localisée dans le vieux Metz, faisant partie intégrante de son prestigieux passé malgré sa pauvre architecture de l'après-guerre).
- l'extension de l'hyper-centre commerçant, consolidant une situation rendue précaire par les projets commerciaux en périphérie ;
- un projet original renforçant l'image de marque de Metz dans la région ;
- l'absence de toute contribution de la municipalité, l'ensemble du projet étant mené par des opérateurs privés.

Les premières moutures de ce projet en 1990 et 1991 ayant provoqué de nombreuses réactions hostiles de la part des messins¹⁹⁴, la municipalité observe depuis un statu quo. Le premier projet, proposé par des cabinets d'architecture parisiens (Breguet Urbanisme Commercial, Atelier Aart International, Cabinet Design Architectural) en association avec des architectes messins (Cabinet A.A.G.), prévoyait la construction de ce centre commercial pour 500 MF. Le groupe Batigère et la société Weiler étaient chargés de la construction du projet. La "marque architecturale" réclamée dans le cahier des charges se caractérisait par le gigantisme d'un programme résolument moderne¹⁹⁵ : 56.000 m² s'articulent en fonction d'une place "à l'italienne" et de deux bâtiments principaux : la tour Coislin, doublée en hauteur, devait atteindre 100 mètres de haut et rayonner sur la ville par des jeux de lumière ; l'autre bâtiment s'élevant à environ 50 mètres de haut, a fait craindre un écrasement des constructions voisines, dont l'hôpital Sainte-Blandine.

¹⁹⁴ Mais peut-être existe-t-il d'autres raisons qui ne sont pas explicitées par les responsables du projet.

¹⁹⁵ Par des façades de verre et d'acier dominantes.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Le projet a eu la préférence de la municipalité pour l'importance de ses surfaces construites et la part consacrée aux activités commerciales : 15.600 m² (contre 8.700 pour le projet concurrent) dont un hypermarché de 7.000 m² et une cinquantaine de boutiques, 1.050 places de parking. Des logements dont une partie réservée aux étudiants et aux personnes âgées, un hôtel, des lieux de culture et de rencontre tels que des cinémas et les jardins "écologiques", terrain de recherche pour l'Institut d'écologie des Prémontrés forment l'essentiel du programme. Ce projet adopté à l'unanimité moins une voix¹⁹⁶ a été refusé en bloc par les messins. Il est l'expression des difficultés d'une ville centre, qui tente de conserver un rôle commercial par des aménagements dont elle sera dégagée de responsabilités financières, au moins lors de sa création. Car la municipalité sera bien tenue d'agir si un tel centre voit le jour et se trouve acculé à la faillite : par une reprise, un réaménagement au frais de la communauté ?

5.3.2. Le Technopôle Metz-2.000, des activités commerçantes à venir ?

Cet aménagement, nous l'avons vu, a provoqué chez les élus des communes voisines des réactions de peur : celle de voir en particulier les activités, les deniers publics (Etat, Région) et privés se concentrer dans Metz. Les élus ne veulent pas se voir écartés du remodelage profond qui affecte la région depuis la crise de la sidérurgie.

Le Technopôle de Metz a eu pour première vocation d'accueillir des activités de pointe (dans la communication particulièrement), notamment des établissements de formation de haut niveau : CESCO¹⁹⁷, Ecole Supérieure d'Electricité, Lycée de la communication, Ecole Supérieure Internationale de Commerce, Institut d'Administration des Entreprises, etc... Ces vocations se sont peu à peu diversifiées avec l'intégration de programmes de construction de logements (Résidence du Golf) et actuellement un pari sur le développement des activités commerciales : un secteur de la Z.A.C. contiguë au centre commercial CORA est en effet voué selon le P.A.Z.¹⁹⁸ à ces activités. Cette zone est de taille très réduite (légèrement supérieure en superficie à l'emprise du centre commercial).

Il semble y avoir correspondance entre communes dynamiques par l'emploi et communes pourvues de grandes surfaces : une synergie nouvelle est en train de voir le jour mariant emplois industriels et tertiaires. Un centre d'un nouveau type est voie de constitution, pourvu de deux pôles principaux Metz et Thionville.

¹⁹⁶ R.L. 8/111/1992.

¹⁹⁷ Centre d'Etude des Systèmes de Communication.

¹⁹⁸ P.A.Z. du Technopôle Metz-2.000, Service du Plan de la ville de Metz.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

CHAPITRE 4 : UNE DYNAMIQUE URBAINE NOUVELLE : LA GENERATION D'UN CENTRE URBAIN D'UN NOUVEAU TYPE

A. LA SYMBIOSE DE L'ESPACE URBAIN METZ- THONVILLE INITIEE PAR LES ACTEURS LOCAUX : L'INTERDEPENDANCE DE LEURS AMENAGEMENTS

Les municipalités créent des zones d'activités pour obtenir des emplois, fixer la population sur place et oxygéner un budget souvent très faible. Les différents projets qui animent la vallée de la Moselle vers 1990 correspondent au réveil brutal des initiatives communales, des communes longtemps endormies par des décennies de confort économique que la crise a balayé en une quinzaine d'années.

1. La course à la centralité commerciale des municipalités

Au niveau de Metz et de sa proche périphérie, les aménagements engagés par la commune de Metz depuis une dizaine d'années ont suscité des réactions de la part de certains acteurs privés ou de communes périphériques. B. Iffli, président du pôle commercial et industriel de Metz-Deux-Fontaines (au nord de Metz, à la limite de la commune de Woippy), a décidé de créer un "lobby puissant à Metz-Nord¹⁹⁹" correspondant au rassemblement de plusieurs zones d'activité du secteur : zone du Tilly, zone de Berlange et zone de Metz-Deux-Fontaines. Car cet entrepreneur refuse la politique municipale qui favorise commercialement le "triangle d'or" délimité par la rue Serpenoise et les places Coislin et Saint-Louis. Les projets du Technopôle Metz 2.000 à Borny et du réaménagement de la gare lui paraissent les seules préoccupations des élus messins : en lutte contre l'oubli et la concurrence commerciale de communes très proches, B. Iffli désire donner à ce secteur de la commune de Metz les équipements à sa mesure (la zone Deux-Fontaines est la deuxième zone d'activité par ses emplois : 4.000 à 5.000 emplois). Il souhaite faire de ce secteur un secteur commerçant qui rassemble déjà de nombreux établissements liés à la vente de l'automobile, de matériels électroménagers, etc... Cette zone est en effet soumise à une forte concurrence commerciale au sud et au nord de Metz. Le sud messin connaît une explosion de grandes surfaces menée en 1990 par

¹⁹⁹ R.L. du 4/12/1991.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

l'association de trois communes : Moulins-lès-Metz, Augny et Jouy-aux-Arches. La municipalité d'Augny en détenant les rênes des nouvelles activités commerciales messines, est satisfaite de développer des activités face au prestigieux Technopôle Metz 2.000 dont elle ne tirera aucun profit²⁰⁰.

De la même façon, Thionville et Terville, associées depuis 1974 pour la création de la zone du Linkling II, ont choisi depuis 1988 de s'unir à nouveau pour créer la zone du Linkling III. Cette collaboration résulte de la multiplication des projets commerciaux dans la vallée de la Moselle : *"Avec l'attractivité grandissante de l'agglomération messine - zone commerciale de Metz-Nord et Metz-Sud et la création d'une nouvelle zone commerciale sur les territoires de Talange-Hauconcourt avec son usine-center²⁰¹, de Semécourt (Auchan 24.000 m² et Amnéville 14.000 m²⁰²). Il y a urgence pour l'agglomération thionvilloise de créer un pôle commercial de niveau régional de grande qualité pour résister à ces nouvelles implantations et maintenir la zone de chalandise et son attractivité"*²⁰³.

Comme le commerce du centre ancien de Metz subit de plein fouet la concurrence de ces différentes zones commerciales, des aménagements sont entrepris pour lui redonner une vitalité nouvelle : nouveau parking, rénovation du centre commercial, projet d'un nouveau centre commercial...

Tout l'espace urbain de la vallée de la Moselle subit ainsi un remodelage urbain dicté par le jeu conjugué des initiatives communales en matière d'aménagement commercial. L'organisation commerciale de cet espace ne peut être comprise que si l'espace urbain Metz-Thionville est appréhendé dans sa globalité et non selon des découpages dépassés tels que les suggère l'I.N.S.E.E.

2. La course à l'emploi : la faiblesse des emplois industriels

La fin de la sidérurgie a joué sur plusieurs niveaux et toute la région messine en ressent actuellement les conséquences : la population a baissé, l'emploi sidérurgique encore existant ne cesse d'être menacé. Globalement comme nous l'avons vu, la région messine a perdu près de 4.000 emplois en huit ans. Certaines communes font des efforts pour

²⁰⁰ Municipalité d'Augny : entretien du 10/3/1990.

²⁰¹ Il s'agit ici d'une allusion à la création de CENTRUSINE en 1987 sur le territoire communal d'Hagondange.

²⁰² Surfaces projetées à l'époque : toutes les municipalités savaient qu'Auchan obtiendrait l'autorisation d'implantation déjà refusée à plusieurs reprises par la C.D.U.C.

²⁰³ Département de la Moselle, Ville de Terville, Zone d'aménagement de Linkling III : Rapport de présentation, Dossier de création Pièce A, 36p., p.5.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

susciter la création d'entreprises. Des parcs d'activités sont créés même si les zones industrielles ne sont pas totalement remplies²⁰⁴. L'exemple de la commune de Terville est donné car il est significatif des efforts menés par les communes. Terville est très bien située, à proximité d'un échangeur sur l'A31. Elle s'est associée avec Thionville pour former la zone du Linkling III destinées à des grandes surfaces. Elle a tenté individuellement de créer une zone industrielle, la zone du Linkling IV.

La municipalité de Terville en créant la zone du Linkling IV dite "Parc d'activités industrielles de Terville", a plusieurs ambitions :

- le rétablissement des emplois perdus par le désengagement de la sidérurgie²⁰⁵ ;
- la création d'une zone qui détermine "*l'urbanisation définitive du centre-ville et modèle le visage de Terville par l'autoroute en voie d'achèvement*"²⁰⁶. Celle-ci sera source de nouveaux revenus et constituera une "*vitrine en bordure de l'autoroute contribuant à donner une nouvelle image de la commune*"²⁰⁷ ;
- faire profiter l'ensemble de l'agglomération thionvilloise (et en retirer les bénéfices financiers) des terrains et de leur accessibilité particulièrement favorable.

Cette zone d'anciens vergers, par son enjeu sur le "centre-ville" de Terville et l'agglomération thionvilloise devait connaître un aménagement de qualité. Devenue le Parc d'Activités Technologiques, une entreprise s'est implantée sur ces terrains qui n'ont pas encore acquis l'aménagement de qualité projeté. Un deuxième permis de construire doit être délivré prochainement : la municipalité avoue ses difficultés à trouver des entreprises. Les municipalités ont ainsi des problèmes à créer des espaces industriels qui pourraient être porteurs d'emplois. La tentation est grande de se tourner vers les grandes surfaces dont l'implantation n'est pas aussi difficile.

3. La course aux taxes professionnelles

Les communes, par leur taille réduite, ne disposent pas d'un véritable budget. Les dispositions fiscales en France font que l'imposition à l'échelle locale reste assez réduite. Dans la course aux taxes professionnelles, les petites communes périphériques, communes-centres des agglomérations (au sens large du terme) sont les grandes gagnantes.

²⁰⁴ Cf infra.

²⁰⁵ Département de la Moselle, Ville de Terville, Dossier de réalisation, Rapport de présentation, Etude d'impact, mai 1989, 28p., p.2.

²⁰⁶ Idem, p.25.

²⁰⁷ Idem, p.25.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Leurs terrains sont très attractifs (à condition d'être proche en distance temps) car soumis à une taxation beaucoup plus faible. La comparaison des bases d'imposition pour les taxes professionnelles pratiquées par des communes périphériques de Metz est frappante.

Tableau N°14 : Le taux d'imposition de Metz et trois de ses communes périphériques en 1989

Commune	Taux d'imposition pour la taxe professionnelle (en % à appliquer sur la base d'imposition)
Augny	5,13
Moulins-lès-Metz	7,07
Woippy	10,12
Metz	18,08

Source : Conseil Général de Moselle

La taxe professionnelle s'applique à toutes les activités professionnelles non salariées exercées à titre professionnel et habituel²⁰⁸. C'est un impôt établi à partir de trois données économiques : la valeur locative des locaux et des outillages, le bénéfice net ou à défaut le bénéfice minimum, ainsi que la masse salariale.

Chaque commune a la liberté de voter le taux d'imposition. Cette liberté est restreinte dans la mesure où l'augmentation ne doit pas excéder deux fois le taux moyen national enregistré l'année précédente²⁰⁹. Les bases d'impositions sont ainsi très stables.

Afin de corriger les disparités entre les communes, il existe deux systèmes de péréquation. Ces systèmes ne corrigent pas les inégalités entre communes-centres et communes périphériques d'un espace urbain²¹⁰.

²⁰⁸ J. Cathelineau, *Les impôts locaux*, Dalloz, Paris, 1988, 243p., p. 180-181 : Article 1.147 du Code général des Impôts.

²⁰⁹ Conseil général de Moselle, Direction de l' Administration Générale, *Guide de l' élu municipal en Moselle*, Atelier d'Imprimerie du Département de la Moselle, Metz, avril 1989, 484p., p. 147.

²¹⁰ *Idem*, p. 148-149 :

-le fond national de péréquation résulte des cotisations des entreprises situées dans des communes dont le taux d'imposition est inférieur à la moyenne nationale. Cette somme est répartie ensuite entre les communes à faible potentiel fiscal et pression fiscale élevée au vu de leur population, les communes ayant subi une perte de taxe professionnelle équivalent à 1% de son produit fiscal.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Un exemple concret peut être donné sur la disparité des taxes professionnelles reversées aux communes par deux grandes surfaces²¹¹. Une grande surface de Metz verse une taxe professionnelle globale de plus de 2 MF. Metz perçoit sur cette somme 1,5 MF. En périphérie, une grande surface, certes plus petite, paie pour sa part 1,3 MF, dont seuls 600.000 F reversés à la commune. Les grandes surfaces réalisent de très nettes économies en s'implantant dans les communes périphériques. C'est un manque à gagner direct pour les habitants de Metz qui constituent l'essentiel de leur clientèle : ceux-ci ne profitent pas comme ils le devraient des impôts de la grande surface qu'ils contribuent à faire fonctionner.

Le cas d'Auchan à Semécourt peut encore appuyer ces propos : la municipalité, forte de 835 personnes en 1990, perçoit 3 MF de taxes professionnelles sur le seul hypermarché²¹², somme à laquelle il convient d'ajouter les redevances versées par les 80 boutiques qui forment le centre commercial...

-la péréquation départementale est alimentée par des fonds provenant des entreprises versant des cotisations exceptionnellement élevées (deux fois supérieure à la moyenne nationale des bases de taxe professionnelle par habitants). Le Conseil Général répartit ces fonds entre les communes accueillant au moins dix salariés de l'entreprise et des communes qu'il juge défavorisées (des critères précis n'existent pas).

²¹¹ Ces chiffres ont été obtenus auprès du Centre des impôts et recettes de Metz-Ouest, Nord et Centre.

²¹² R.L.15/10/1991.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

**B) LA SYMBIOSE DE L'ESPACE URBAIN METZ-
THONVILLE : LA CONSTITUTION D'UN LIEU CENTRAL
D'UN NOUVEAU TYPE**

**Auchan à Semécourt : une situation exceptionnelle à équidistance
de Metz, Thionville et la vallée de l'Orne**

Le centre commercial Auchan, la zone commerciale d'Actisud sont étroitement dépendants de la population messine, de Metz et de son image de marque. Situé à peine à dix minutes en voiture du centre-ville de Metz, Auchan a une vocation double : son attraction s'exerce sur le bassin sidérurgique sous-équipé en commerces (surtout la vallée de l'Orne), sur Metz et répond ainsi à la demande locale. Son attraction est également régionale et en ce sens, le centre commercial exerce une fonction qui devrait être dévolue à Metz. Mais un tel centre serait-il viable à Metz ? Auchan est accessible par voie rapide facilement par les populations de Thionville (10 minutes), de la vallée de l'Orne (5 à 10 minutes), de Metz (5 minutes). Il ne s'y pose pas de problèmes d'encombrement, de stationnement payant comme dans les centres commerciaux des villes historiques. Les consommateurs de la vallée de l'Orne accepteraient-ils de se rendre hebdomadairement à Metz sachant qu'ils peuvent rencontrer des problèmes de trafic, qu'ils devront s'acquitter de 5 à 10 F par heure pour garer leur véhicule ? Serait-ce d'ailleurs le rôle de Metz ?

Les cas d'Auchan et des commerces de la vallée de la Moselle posent le problème de la mauvaise hiérarchie urbaine du bassin sidérurgique, à l'origine des créations multiples de grandes surfaces.

Auchan concentre un hypermarché de 13.000 m² et 80 boutiques. Ce qui équivaut selon A. Metton²¹³ à environ 400 commerces concentrés en un même lieu. Le centre de Metz rassemble en 1992 environ 800 commerces de détail de type traditionnel²¹⁴. Auchan correspond à lui seul à près de la moitié du nombre de commerces du centre de Metz.

Face à la concurrence des grandes surfaces ou des centres commerciaux de type Auchan, les commerçants des centres anciens n'ont pas beaucoup de recours. Ils sont dépassés par les prix très bas pratiqués

²¹³ A. Metton, L'évolution commerciale, facteur de différenciation urbaine, op. cit., p. 51.

²¹⁴ La C.C.I. de Moselle a divisé la commune de Metz en 4 secteurs :

Code 964 : Devant-les-Pont, Patrotte-Metz-Nord, Les Iles ;

Code 965 : Ancienne ville, Ancienne ville, Bellecroix, Plantières-Queuleu ;

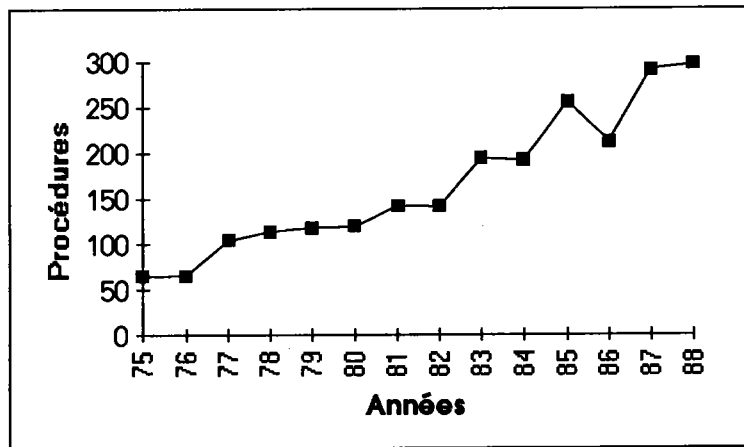
Code 963 : Nouvelle ville, metz-centre, Sablon, Magny ;

Code 463 : Vallières-Les Bordes, Borny.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

en périphérie qui résultent de la rationalisation poussée des techniques de vente et de la faible imposition. La mesure de la dégradation de cette situation peut être évaluée par le nombre croissant de liquidation de fonds de commerce depuis 1975.

Tableau N°15 : Procédures de liquidation judiciaires des entreprises de commerces ouvertes au Tribunal de Grande Instance de Metz entre 1975 et 1988



Source : T.G.I Metz

Parce que les espaces commerciaux ont changé et que leurs impacts sont très vifs sur les centres anciens lorsqu'ils existent, il serait intéressant de les doter d'une nouvelle terminologie. Il n'est pas comparable avec un centre commercial du type Saint-Jacques destiné à dynamiser le centre-ville. Auchan est un lieu central à part entière, étroitement dépendant des zones urbanisées qui l'entourent. Il nuit directement au centre ancien de Metz, mais dynamise un peu plus la vallée de la Moselle. Nous pourrions suggérer le terme de CENTHORS. Ce sont des centres en dehors des lieux commerciaux traditionnels, aux influences redoutables. En s'agrégeant le long de la vallée de la Moselle, cernés par les pôles historiques de Metz et de Thionville, ils forment un lieu central unique pour la population de la région messine.

Un nouveau type de lieu central pour une nouvelle pratique de la ville ?

Ces espaces commerciaux remettent en cause la pratique traditionnelle de la ville. Les achats de la population tendent à s'effectuer massivement en dehors des lieux de culture et de loisirs que représentent les coeurs anciens des villes. En se substituant à eux, les zones

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

commerciales créent de nouveaux lieux de vie, exempts de toutes références culturelles, architecturales. Souvent aménagées dans la confusion, elles risquent à long terme de devenir les centres de demain. Ville géante pour des générations futures sans repères culturels ? Les zones commerciales représentent déjà pour la population du bassin sidérurgique les grands repères urbains. N'y-a-t-il pas un appauvrissement culturel extraordinaire dans ces nouveaux lieux de consommation ? La vallée de la Moselle n'est-elle pas un exemple frappant d'une évolution à venir si rien n'est tenté pour aménager rationnellement les villes en France ?

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

CHAPITRE 5 : L'AMENAGEMENT COMMERCIAL A SAARBRÜCKEN (SARRE) : DES METHODES RADICALEMENT OPPOSEES. EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE L'AGGLOMERATION EN PRESERVANT LE CENTRE URBAIN

L'évolution commerciale que connaissent les villes françaises n'est pas un inéluctable processus dû à la nécessaire modernisation des sociétés de distribution soumises à la concurrence européenne. Il apparaît même frappant de constater que la France est en Europe l'un des pays qui a le plus développé les grandes surfaces, en mettant en péril les centres vitaux de ses espaces urbains pourtant peu développés.

A) LES GRANDES SURFACES EN ALLEMAGNE : UN IMPORTANT EQUIPEMENT FREINE DANS SON DEVELOPPEMENT A PARTIR DE 1980

1. Un puissant réseau de grandes surfaces alimentaires

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'ex-R.F.A. apparaît très bien équipée en hypermarchés et supermarchés, loin devant la France. Ce phénomène peut être expliqué en partie par l'importance de la population urbaine en Allemagne. La comparaison entre le nombre de grands magasins en France et en ex-R.F.A. est éloquent : il existe près de trois fois plus de ce type d'établissements dans les villes allemandes, expression de la vitalité des centres urbains.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Tableau N°16 : Le commerce de quelques pays européens et ses différences de structures : l'inégal développement des grands établissements de distribution

	France	R.F.A.	Royaume- Uni	Italie	Pays-Bas
Population occupée du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration (milliers en 1985) ²¹⁵	3.484	3.818	5.104	4.365	870
Part de la population civile occupée (%)	16,5	15,3	21,2	21,3	17,1
Hypermarché (1/1/1983)					
Nombre	493	874	345	17	35
Mètres carrés pour 1.000 habitants	50	83	22	2	10
Supermarché					
Nombre	4.665	6.820	3.685	1.698	1.705
Mètres carrés pour 1.000 habitants	71	86	67	23	96
Grands magasins					
Nombre	146	410	345	50	60
Mètres carrés pour 1.000 habitants	20	61	42	4	34

Source : la France des Commerces, 1989, Ministère de commerce et de l'artisanat

2. Les définitions allemandes des grandes surfaces sous-entendent une prudence vis-à-vis des établissements commerciaux aux techniques de vente trop sommaires

Les définitions des grandes surfaces en Allemagne montrent des préoccupations relatives à la qualité des techniques de vente de ces établissements, indiquant une certaine prudence de la part des aménageurs²¹⁶ envers les grands établissements commerciaux.

2.1. Le Supermarkt

Le Supermarkt correspond au supermarché : il s'agit d'un établissement de plus de 400 m² de surface de vente de produits

²¹⁵ Cette terminologie particulière est nécessaire pour pouvoir comparer des structures différentes selon les pays.

²¹⁶ Chambre de Commerce et d'Industrie de Sarrebrück.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

alimentaires ainsi que de produits de consommation courante ne nécessitant aucune aide technique de la part d'un vendeur.

2.2. Le Verbrauchermarkt

Il équivaut à l'hypermarché. Il dispose de plus de 1.000 m² de surface de vente et pratique une politique de prix agressive. Il propose des produits alimentaires et non alimentaires en libre-service, à rotation rapide et de manutention simple. Localisé en périphérie des villes, cet établissement dispose de grands parkings et tente de réduire tous les surcoûts inhérents aux services commerciaux : le personnel n'est pas diplômé, le service après-vente est réduit.

2.3. Les Kaufhaus et Warenhaus

Ce sont les grands magasins et magasins populaires. Le libre-service partiel se combine avec l'assistance d'un personnel qualifié. Le choix pour un même produit doit être multiple.

Ces définitions montrent un intérêt pour la qualité de la vente (qualification du personnel, assistance technique). En mettant en évidence dans leurs définitions ces points faibles des grandes surfaces, les Allemands veulent préserver la qualité de vente des établissements commerciaux de leurs villes.

3. Une réglementation stricte destinée à freiner la multiplication des grandes surfaces

Une étude réalisée en 1980 en Bavière (en Franconie) a mis en évidence la spectaculaire progression des grandes surfaces²¹⁷. Ce phénomène n'aurait sans doute pas été enrayé s'il ne faisait peser une menace sur l'équilibre des centres-villes en pénalisant le commerce traditionnel.

L'examen du développement commercial de Saarbrücken montre en effet que l'Allemagne a su procéder à la rationalisation de son appareil de distribution sans remettre en cause les équilibres antérieurs de ses espaces urbains : au contraire, les grands établissements de commerce sont utilisés pour dynamiser les villes, selon l'ordre hiérarchique des places centrales utilisé dans tout procédé d'aménagement du territoire. Ce chapitre s'appuie en partie sur des travaux paru dans *Mosella*²¹⁸.

²¹⁷ Centre d'étude de la commercialisation et de la distribution, Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, Réglementation de l'urbanisme commercial en Europe, Cahors, 1990, 259p., p.11.

²¹⁸ P. Zander, Aménagement commercial et grandes surfaces : les politiques divergentes de la France et de la R.F.A., dans *Mosella*, 1990

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

B) LES REGLEMENTATIONS ALLEMANDES EN MATIERE D'IMPLANTATION DES GRANDES SURFACES : LE RESPECT DE LA CENTRALITE DES VILLES POUR L'INTERET GENERAL

Nous avons déjà abordé partiellement les modalités de l'aménagement du territoire en Allemagne lors de l'analyse des définitions statistiques en vigueur dans ce pays.

Depuis la réforme communale entamée en 1960, les villes allemandes disposent d'un large territoire dont elles peuvent gérer au mieux le développement : leurs décisions s'appliquent à une seule entité urbaine, centre et périphérie comprise. Ceci permet un développement coordonné de l'espace urbain. Cette formule n'aurait pas de sens si elle n'était intégrée à des échelles plus vastes qui permettent de tenir compte de l'intégration des villes à des organismes urbains tels que les agglomérations et la région, les Länder. Chaque commune tient un rang particulier au sein de sa région et éventuellement de l'agglomération dans laquelle elle s'intègre : centre supérieur, centre moyen, centre inférieur, centre de base. A chaque rang correspondent certains équipements comme nous l'avons déjà mentionné.

1. Des documents opérationnels guident l'implantation des grandes surfaces

Des plans d'aménagement sont établis par les organismes supra-communaux comme le Stadtverband à Saarbrücken. Ils sont (dans une certaine mesure) équivalents aux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme en France. Ce sont les Flächennutzungsplan. Ils fixent pour une quinzaine d'années les grandes orientations de l'agglomération en déterminant certaines vocations des sols. Les terrains notamment destinés aux grands équipements (tels que les établissements d'enseignement, les équipements sportifs, médicaux, de commerce). Ces documents ont une valeur juridique et sont opposables, ce qui n'est pas le cas du S.D.A.U. en France. A l'échelle communale, les municipalités établissent les Bebauungsplan qui sont l'équivalent du P.O.S. en France. Les Bebauungsplan doivent naturellement être compatibles avec le Flächennutzungsplan.

Une grande surface pourra sans difficulté s'installer dans une commune pourvue d'un plan à condition que sa localisation s'effectue soit dans le centre de la commune (Kerngebiete) ou dans une zone spécifiquement conçue à cet effet : Sonstige Sondergebiete.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

2. Une loi d'urbanisme appliquée par les autorités régionales lorsqu'une commune ne dispose pas de plan d'aménagement

Dans le cas d'une commune ne disposant pas de plan, la loi fédérale sur l'urbanisme est utilisée par la Bauaufsicht, l'administration à l'échelle du Land qui examine les projets d'urbanisme. Cette loi, la Bundesbaugesetz, impose un certain nombre de conditions :

- l'intégration architecturale des édifices ;
- l'assentiment de groupes d'intérêt public : il y a ainsi concertation avec la communauté ;
- le respect de l'intérêt général, un respect passant par le maintien des emplois et l'approvisionnement des habitants. Il faut que chaque groupe de population puisse conserver un accès à tous les types de commerces. Une grande surface mal localisée peut avoir une influence défavorable sur le commerce du centre-ville ou de quartiers. Elle pourrait priver certaines personnes (dont les personnes âgées ou non motorisées) de l'accès à l'élémentaire commerce de proximité qu'elles peuvent légitimement revendiquer.

3. Les grands établissements de commerce visés par la réglementation

Sont considérés comme grands établissements commerciaux au sens du règlement fédéral de la Bundesbaugesetz les grandes surfaces répondant aux critères suivants²¹⁹

1) les centres d'achats

2) les grandes surfaces qui, selon leur genre, leur situation géographique, leur taille, peuvent influencer la réalisation des objectifs de l'organisation de l'espace et la planification du Land ou le développement du bâti urbain.

3) les grandes surfaces (...) ne peuvent être admises en dehors des centres, seulement dans des zones prévues à leur effet.

L'impact des établissements entrant dans le cadre des alinéas 1) 2) et 3) est particulier sur l'environnement au sens du paragraphe 3 du Bundes-Immissionsschutzgesetzes (loi sur les émissions de pollution) ainsi que l'impact sur l'équipement infrastructurel, la circulation et le ravitaillement de la population, sur le développement du commerce du centre de la commune, sur le paysage urbain et rural et son équilibre

²¹⁹ W. Bielenberg, M. Krautzberger, W. Söfker, *Baugesetzbuch Leitfaden*, Verlag F. Rehm, München/Münster, 1987, 696p., pp.678-679.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

écologique. Ces impacts sont le fait des établissements ayant une surface supérieure à 1.200m².

Les règles de l'alinéa 3 ne comptent pas s'il existe des présomptions d'impacts pour des établissements ayant une surface inférieure à 1.200m², ou si ces impacts n'existent pas avec des établissements ayant une surface supérieure à 1.200m². Ici sont à considérer particulièrement la taille de la commune et les différentes unités qui la composent, ainsi que la grande proximité du point de vente comme la gamme des produits offerts."

La réglementation n'instaure pas un seuil fixe de surface de vente comme c'est le cas en France. La notion d'impact est plus importante que le seuil de 1.200 m² qui reste indicatif. Les aménageurs, les chambres de commerce et d'industrie, les communes, constituent les interlocuteurs - et ont éventuellement recours devant le tribunal administratif - des promoteurs privés voulant s'implanter en dehors d'une zone prévue à leur effet.

4. La hiérarchie des places centrales. pivot de l'aménagement en Allemagne : son utilisation dans les cas litigieux d'implantation des grandes surfaces

Des luttes très dures peuvent s'engager entre les promoteurs privés et les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics eux-mêmes, ou des groupes d'intérêt publics peuvent entrer en conflit : par exemple, une commune peut autoriser l'implantation d'une grande surface alors que l'impact de celle-ci pourra nuire à une commune voisine. Il est fait recours alors au tribunal administratif du Land qui s'appuie sur les principes du respect de la hiérarchie des places centrales, le respect du centre-ville comme garant d'une égalité d'accès aux équipements pour la population. Deux exemples peuvent être fournis :

Un tribunal allemand a rendu le jugement suivant²²⁰:

- "- le marché du consommateur prévu est dirigé vers une clientèle importante et très large*
- la surface de vente prévue correspond à presque 10% de la surface totale de vente de la ville entière (notion statistique importante)*
- l'emplacement est prévu à quelques cents mètres de la frontière communale, éloigné des grands centres d'habitation*

²²⁰ Deutscher Industrie und Handelstag, *Baurecht für den Handel Wegweiser für die Ansiedlung Grossflächiger Betriebe*, Bonn, 1989, jugement du 3/2/1984-4C2582, 90p., p.46.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

- les futurs acheteurs devront effectuer de grandes distances avec leurs véhicules automobiles. Ces considérations suffisent au tribunal administratif pour appliquer le règlement prévu au 11-3 du BNVo relatif à la préservation du centre-ville."

Le tribunal d'Essen a rendu ainsi un jugement en forme d'avertissement à l'égard des communes pour qu'elles appliquent avec rigueur les réglementations et limitent le nombre de grandes surfaces : *"La grande surface, en raison de son faible niveau de conseil à la vente, faible niveau de service après-vente, de pièces détachées et de personnel qualifié, en relation avec son chiffre d'affaires ne crée que très peu d'emplois en comparaison du nombre détruit (lors des faillites des petits commerces aux alentours). Il en découle un niveau affaibli d'approvisionnement en besoin de base dans sa zone élargie de chalandise et ce, principalement pour les personnes non motorisées. Le tribunal demande donc aux communes de prendre en compte le maintien d'une structure saine de petits commerces de proximité dans l'intérêt du consommateur d'une part et de l'emploi d'autre part"* 221

221 CECOD, *Réglementations de l'urbanisme commercial en Europe*, Cahors, 1990, 259p., p. 15 : la date du jugement n'est pas précisée.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

C) LA VILLE ET L'AGGLOMERATION DE SAARBRÜCKEN : UNE REPARTITION COHERENTE DES COMMERCES AU SEIN DE L'AGGLOMERATION

Des analogies existent entre cette ville et Metz : proches de 60 km, elles s'appuient sur des vallées tournées vers les pays rhénans. Elles se sont développées au sein d'une région au sous-sol riche développant une industrie lourde à l'origine de paysages urbains similaires : cités ouvrières, haut-fourneaux, puits de mines. La diversité géologique - fer et houille - de la région aurait pu être à l'origine d'une très grande région intégrée semblable à la Ruhr si certaines conditions historiques (frontière militaire), culturelles (frontière linguistique) n'avait freiné ces mouvements d'intégration.

1. La distribution des pouvoirs au sein de l'agglomération

Depuis le début du siècle, Saarbrücken connaît la politique de gestion des villes prônée par les Allemands, interrompue à deux reprises²²². La ville a subi une première réforme communale en 1909 par la fusion de Alt Saarbrücken, St Johann et Malstatt-Burbach. La réforme communale de 1974 a donné à Saarbrücken une nouvelle envergure à deux échelles. La ville de Saarbrücken étend ses pouvoirs sur une superficie de 168,1 km² et disposait en 1983 de 190.150 habitants²²³, soit une densité de 1.131 h./km². Une organisation supra-communale modernisée est venue remplacer le Landkreis en vigueur depuis 1816 : le Stadtverband de Saarbrücken.

Le Stadtverband rassemble 359.000 habitants sur 411 km². Il est formé de :

- la capitale Saarbrücken ;
- la ville moyenne (Mittelzentrum) : Völklingen (43.397 habitants) ;
- les centres de niveau inférieur (Untierzentrum) : Sulzbach, Kleinsblittersdorf, Heusweiler ;
- d'un centre de base : Grossrosseln ;
- des communes autonomes de Friedrichstahl, Püttlingen, Riegelsberg, Quierschied.

²²² Qui lui a permis d'ailleurs de se doter d'un théâtre, cadeau d'Hitler en remerciement du plébiscite en faveur d'un retour à l'Allemagne en 1935.

²²³ Stadtverband Sarrebrücken, Kurzdarstellung des Stadtverbandes und der Stadtverbandsangehörigen Städte und Gemeinden, Ed. Stadtverband de Sarrebrück, 1988, 16p., p. 6.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

Chacune des communautés occupe une place hiérarchique au sein de l'agglomération. C'est en fonction de la répartition de ces centres que s'établissent les plans d'aménagement qui respectent les principes de rationalité économique apportés par les théories de localisation des activités de W. Christaller : la théorie des lieux centraux. Le Stadtverband est chargé de l'établissement du Flächennutzungsplan. Le Flächennutzungsplan résulte de la concertation de nombreux interlocuteurs locaux. Plus d'une centaine de corrections ont été apportées à la dernière version de ce document proposé par le Stadtverband. Les aménagements menés au sein de l'agglomération doivent avant tout favoriser les centres-villes des communes et en particulier celui de la capitale de l'agglomération qui est également capitale de région. Le Land, les responsables de l'aménagement à quelque niveau qu'ils soient, ne conçoivent pas une région forte sans une capitale solide, dotée de tous les équipements nécessaires à son statut rayonnant sur des villes plus petites mais également solides. De ces pôles urbains, rationnellement organisés, dépend le développement économique régional, l'absence de gaspillage notamment dans la construction d'équipements sous-utilisés.

2. La répartition des grands établissements de commerce au sein de l'agglomération saarbrückoise : le renforcement de la capitale

Deux cartes ont été réalisées en 1990 pour comparer les villes de Metz et de Saarbrücken (Cartes N°71 et N°72)²²⁴. Seuls les établissements de plus de 1.000 m², (à l'exception des magasins de meubles qui ne figuraient pas dans les statistiques allemandes) ont été pris en compte.

Il convient de souligner d'abord le nombre important de grands magasins, fortement concentrés dans le centre-ville de Saarbrücken. Ce type d'établissement est également localisé à Völklingen (ville moyenne) et Püttlingen et Sulzbach (centre de niveau inférieur). Les grandes surfaces sont peu nombreuses, très concentrées en 1985 à Saarbrücken : elles se localisent essentiellement le long de la Mainzer Strasse qui n'est qu'une prolongation de l'artère commerçante du centre-ville : la Bahnhof Strasse. S'y trouve localisé le très grand centre commercial BAZAR de 43.000 m². On peut supposer que la stratégie des aménageurs fut, lorsqu'ils ont autorisé la construction de ce centre commercial, de rendre possible une extension du centre-ville commerçant vers l'est. Cette stratégie a été abandonnée pour des actions en faveur de la vitalisation du

²²⁴ P. Zander, Aménagement commercial et grandes surfaces : les politiques divergentes de la France et de la R.F.A., op. cit., p.

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

centre. La situation commerciale de Metz en 1989 est radicalement différente. Elle se caractérise par deux espaces à vocation commerciale en concurrence directe, sans continuité. Aucune cohérence n'existe dans les mutations commerciales s'opérant à Metz.

En définitive, quelques chiffres peuvent être fournis pour apprécier le développement des surfaces commerciales au sein de l'agglomération²²⁵. Le Stadtverband comprend 951.100 m² de surface de vente (1985). La commune de Saarbrücken dispose de 651.100 m² de surface de vente soit plus de 67% de la surface de vente totale du Stadtverband.

Le centre-ville de Saarbrücken correspond particulièrement à une rue très commerçante (Bahnhof Strasse : 162.500 m²), une place commerçante (St Johanner Mark : 67.300 m²), soit au total 246.000 m². Sont ainsi exclues dans ces dernières statistiques, les surfaces de ventes des grandes surfaces de la Mainzer Strasse.

Le centre de Saarbrücken est beaucoup plus puissant commercialement que Metz et n'a pas les mêmes problèmes de concurrence centre-périphérie qui pourraient nuire à son équilibre.

3. Un exemple d'aménagement commercial récent en centre-ville : la Saar Galerie

3.1. Le renforcement de la City et l'extension du quartier commerçant

La Saar Galerie a ouvert ses portes en 1991. Ce centre commercial fait partie d'une très vaste opération d'urbanisme menée dans l'hypercentre de Saarbrücken par la municipalité et le Stadtverband. Cette opération a permis la création de nouvelles surfaces en logements et bureaux mais aussi la rénovation complète de la poste centrale, dont la municipalité a tenu à faire un équipement ultra-modernisé. Ainsi, sur environ 27 ha se trouvent rassemblés les équipements majeurs d'une grande ville moderne : la gare, la poste, une grande salle des congrès et le centre commercial.

La Saar Galerie²²⁶ correspond à une extension du quartier commerçant comprenant la Bahnhof Strasse et la place St Johanner Mark dont nous avons vu la forte concentration en commerces. A court terme, le centre commercial devrait faire partie intégrante de ce quartier commerçant puisque le secteur piétonnier de la place St Johanner Markt

²²⁵ sources : Arbeitsstättenstatistik 1985.

²²⁶ Les informations concernant la Saar Galerie ont été recueillies auprès du BGV mbH à Saarbrücken, promoteur du centre commercial. Les sources statistiques émanent de l'I.H.K. (la C.C.I. de Saarebrücken).

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

devrait être étendu à la Bahnhof Strasse selon les plans d'aménagement de la ville (Cf. carte N°73).

3.2. Les différentes zones de chalandise

Le centre commercial a fait l'objet d'une étude de marché très poussée, mettant en évidence l'importante population susceptible d'être intéressée par cet équipement et de contribuer ainsi au renforcement de Saarbrücken :

- le coeur de la zone de chalandise correspond approximativement à la population du Stadtverband de Saarbrücken soit 360.000 personnes ;
- la partie limitrophe de cette zone englobe des communes comme Sarrelouis, Neunkirchen qui disposent d'un équipement commercial de haut niveau ;
- la limite externe de la zone de chalandise a été arrêtée à 45 minutes en voiture depuis la City. Cette zone, comme l'indique la carte N°74 s'étend naturellement en Sarre. Ainsi, 1,6 million de personnes sont potentiellement attirées par Saarbrücken ;
- la situation frontalière de la ville lui donne une attraction particulière : tous les week-end 65.000 visiteurs pour l'essentiel français viennent à Saarbrücken pour leurs loisirs ou leurs achats. Environ 280.000 habitants du bassin houiller germanophone peuvent se rendre à Saarbrücken en 20 minutes environ.

3.3. Le type de consommateurs ciblés par le centre commercial

Le volume du chiffre d'affaires du commerce de détail à Saarbrücken est évalué à 1,016 milliard de DM dont 91% provient du commerce non alimentaire. La productivité au m² des commerces de Saarbrücken est plus importante que la moyenne constatée dans le reste de l'Allemagne (ici la comparaison a été effectuée avec des villes de l'ex-R.F.A.) : par exemple, l'habillement masculin à une productivité au m² de 14,5 DM à Saarbrücken alors qu'elle se situe à 10,5 DM/m² dans le reste de l'ex R.F.A. Ce qui implique une forte concentration des achats dans peu de commerces et des possibilités de marchés inexploitées : le centre commercial va permettre dans cette optique de diversifier les établissements commerciaux.

D'autre part, les commerces de la Bahnhof Strasse sont destinés à une demande de classe moyenne ou moyenne inférieure. Les commerces de la St Johanner Markt sont par contre de gamme très élevée. Or la population du Stadtverband est composée pour 58% de population active

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

socialement élevée²²⁷ (alors que la moyenne nationale est à 53%). Cette population est privilégiée par les promoteurs du centre commercial : les consommateurs de classe moyenne supérieure et les jeunes doivent trouver dans ce centre des boutiques et des grands magasins qui font défaut actuellement à Saarbrücken²²⁸.

3.4. La structure du centre commercial

Il comprend 23.000 m² de surface commerciale répartie sur trois niveaux. Mille deux cents places de parking ont été prévues. Il s'agit de répondre à la demande des consommateurs : 73% de la population du Stadverband est motorisée contre seulement 68% dans le reste de l'Allemagne. D'autre part, si la Bahnhof Strasse est effectivement rendue piétonne, le grand parking constitue un atout supplémentaire pour le centre commercial (qui devient lieu de passage) comme un équipement indispensable pour une grande ville.

Un grand magasin de plus de 2.000 m² occupe chaque niveau et constitue une "locomotive" commerciale : un magasin de vêtement, un magasin d'électroménager, un magasin de jouet (TOYS'R US²²⁹). Ces commerces présentent les qualités de service à l'avant et l'après-vente qui les classent dans la catégorie grand magasin. Des restaurants, des boutiques spécialisées variées et des services (coiffeurs, cordonneries) occupent des cellules commerciales dont les tailles sont assez variées : de 40 à 500 m².

La Saar Galerie connaît, malgré sa situation de qualité et un potentiel d'acheteurs important, des difficultés à démarrer. Sur les 80 cellules commerciales existantes, un cinquième restaient encore inoccupées en 1992. Des mesures destinées à le dynamiser ont été prises telles que la gratuité du parking durant les trois premières heures. Ce type d'opération montre combien il est difficile - en temps de crise surtout - de procéder à la modernisation et l'extension du centre-ville. Néanmoins, il est probable que ce centre commercial trouvera rapidement son rythme de croisière : il présente les atouts d'une exceptionnelle situation au coeur de la City, à proximité de quelques équipements vitaux de la ville de Saarbrücken (salle des congrès, poste et gare).

²²⁷ Employeurs et employés, comme le précise les études, sont dotés d'emplois supérieurs à la moyenne.

²²⁸ La Sarre compte 1,03 million d'habitants en 1985.

²²⁹ R.L. 15/10/1991 : Immochan aimerait voir implanter cette enseigne sur la Z.A.C.

Euromoselle : pour Saarbrücken, le spécialiste américain du jouet est un grand magasin ; pour Semécourt, il s'agira d'une grande surface de plus...

- L'aménagement commercial : la prépondérance des grandes surfaces -

L'exemple de Saarbrücken montre qu'il est possible de gérer la croissance urbaine et que les grandes surfaces ne sont pas la réponse inéluctable au développement urbain. Là, le développement s'effectue sans défavoriser certaines catégories de population (personnes âgées, personnes non motorisées) et crée une dynamique économique favorable. L'essor économique régional dépend avant tout de ses villes. Pour cela, il faut songer à la redéfinition statistique et fonctionnelle des agglomérations de Metz, Thionville et Hagondange-Briey prônée par l'I.N.S.E.E. dont on peut mesurer pleinement l'inadaptation. Il faut avant tout penser à une refonte des limites administratives et à une redistribution des pouvoirs de façon à permettre un aménagement cohérent de cet ensemble urbanisé en pleine mutation.

PARTIE IV :
REDEFINITIONS DE L'ESPACE URBAIN
MESSIN : PROPOSITIONS
CHAPITRE 1 : L'EXEMPLE DE LA
RESTRUCTURATION FONCTIONNELLE DES
AGGLOMERATIONS EN ALLEMAGNE :
SAARBRÜCKEN

A) L'EXEMPLE DE LA REFORME COMMUNALE MENE
EN ALLEMAGNE

Depuis le dix-neuvième siècle, les communes allemandes ont subi des fusions. *"Comme les entreprises, les communes fusionnent, les plus grosses au détriment des plus petites voisines"*²³⁰. Des réformes plus radicales que d'autres, telles que celles de 1926 et 1929, ont provoqué une méfiance vis à vis de la simplification de la carte administrative : elles avaient abouti à une réduction des pouvoirs des communes au profit du pouvoir central. Ce n'est que dans les années dix-neuf-cent-soixante qu'une refonte des cadres administratifs est de nouveau engagée.

1. Les moteurs de la réforme

1.1. La volonté de rationaliser l'appareil administratif et de rapprocher l'administration du citoyen (bürgernah)

La rationalisation de l'appareil administratif est le premier des objectifs recherchés par les Allemands lors de la réforme communale. La crise économique commence à se faire sentir en 1966-1967. Elle met en évidence les faiblesses de la gestion des espaces urbains alors qu'il faut maximaliser l'action des pouvoirs publics et la répartition des subventions de l'Etat. Il s'agit d'autre part d'instaurer des rapports nouveaux et plus étroits entre la population et l'administration (la communauté et ses représentants).

A l'échelle locale, les espaces présentent des problèmes toujours plus nombreux et plus complexes. Leur gestion est dépassée et doit être

²³⁰ J.M. Holz, *Gérer l'espace, l'action des collectivités locales dans l'aménagement et la dynamique d'une région européenne: la Ruhr*, op.cit., p.73.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

modernisée. Ceci nécessite du personnel très qualifié et des élus salariés qui peuvent accomplir à plein temps leurs tâches.

1.2. La volonté d'exploiter les potentiels de chaque région

Il ne doit pas y avoir de régions écartées du progrès économique, ce qui pénaliserait une partie de la population allemande. L'"égalité des chances" est l'un des fondements de la loi sur l'aménagement du territoire de 1965.

1.3. La volonté de résoudre les problèmes urbains et péri-urbains

Le capitalisme libéral manifeste ses effets les plus négatifs sur les villes. L'évolution des centres urbains est mauvaise en 1967 en R.F.A. : on observe la baisse démographique des communes centres et de la première couronne limitrophe des communes. Les centres-villes, en perdant leur population, accueillent des bureaux (anciens logements transformés par des grandes entreprises). La population des centres villes perd progressivement sa richesse sociale : les étudiants, les personnes âgées, celles à bas revenus deviennent dominants. Les communes-centres doivent résoudre des problèmes qui les dépassent rapidement :

- problèmes de circulation : bruits, dégradation des chaussées, encombrement, pollution engendrés par des flux domicile-travail toujours croissants ;
- prise en charge financière d'équipements qui sont utilisés massivement par les habitants des communes périphériques (notamment les équipements culturels ou sportifs). ;
- problèmes sociaux (liés à la concentration d'une population socialement défavorisée) ;
- spéculation foncière vis à vis de logements délaissés par les habitants pour la banlieue ;
- population urbaine toujours plus exigeante dans ses besoins : les équipements urbains doivent sans cesse être améliorés ;
- problèmes d'aménagement toujours plus complexes et nouveaux : élimination des déchets, espaces de loisirs, etc...

A ces problèmes qui ont été révélés par de nombreuses études s'ajoute un malaise né notamment de la circulation intra-urbaine. Celle-ci provoquerait *"un appauvrissement de l'âme, un manque d'engagement émotionnel, (...) le stress. Cette donnée ne devrait pas être réfutée même si aucune donnée quantitative ne peut la justifier"*²³¹.

²³¹ K. Walker, Das Jahrhundertwerk, Stadtverband Saarbrücken, 1981, 216p., annexes, p. 4. Il s'agit d'une remarque de R. Menke en 1975, spécialiste de plan d'aménagement de circulation des villes allemandes.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

Ces problèmes urbains se doublent du gaspillage économique provoqué par le mitage des zones rurales. Les réseaux (d'adduction d'eau, d'électricité, etc...) doivent être étendus de manière peu rationnelle. Des terrains agricoles, précieux dans un pays à forte densité, sont stérilisés. Le mitage, la péri urbanisation sont peu compatibles avec la mentalité allemande. Ils seront combattus alors qu'ils sont acceptés en France comme une réalité inéluctable²³².

2. Les principes de la réforme communale : le capitalisme planifié

2.1. Une organisation territoriale hiérarchisée

Le libéralisme "pur" est destructeur de la ville. Les villes sont le garant du développement économique. Il s'agit de résoudre cette difficile équation : conserver des villes de qualité sans gêner l'économie de marché. Au contraire, il s'agit d'exploiter au maximum les effets de la croissance. Pour ce faire, les communes doivent, et elles le réclament, jouer un rôle à part entière dans l'économie. Elles veulent conserver leur rôle historique de gestionnaire des espaces urbains. Elles sont :

- représentantes des intérêts de la communauté face aux entreprises dont les pouvoirs sont grandissants ;
- chargée de la croissance de leur communauté pour l'intérêt général...

Accorder des pouvoirs aux communes n'a aucun sens si ce pouvoir est mal utilisé, s'étiolé en de très petites unités territoriales : cela génère des rivalités, induit des budgets dérisoires. L'évolution de l'espace urbain Metz-Thionville est significatif à ces égards.

Des communes solidaires régionalement

C'est le principe des lieux centraux hiérarchisés. Chaque commune tient un rang au sein de l'espace régional et doit assurer un certain nombre de services. A la tête de la hiérarchie, l'Oberzentrum, la capitale, comporte les équipements et les services les plus rares. Les centres moyens (Kreistadt ou Mittelzentrum), les centres de niveau inférieur structurent l'espace.

A un niveau supérieur, l'agglomération peut coordonner un développement de zones urbaines plus imbriquées. La gestion s'effectuera toujours selon les principes des lieux centraux hiérarchisés comme nous l'avons vu pour le Stadtverband Saarbrücken.

²³² J.F. Langumier, La reconnaissance officielle d'un nouvel espace : le péri-urbain, dans *Les annales de la recherche urbaine*, N°15, 1982, pp.27-31.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

Des communes fortes d'un pouvoir étendu spatialement

Chaque commune a un pouvoir qui s'étend sur les territoires où s'exerce l'aire d'attraction directe de ses services de base. Ainsi, les principes de justice fiscale sont respectés ; la commune a des ressources financières compatibles avec les charges qu'elle doit assurer.

2.2. Une croissance polarisée

Ce grand principe de l'organisation territoriale basée sur les lieux centraux se combine avec une politique économique de la croissance polarisée. Les investissements doivent se concentrer dans les pôles. S'y regroupent les investissements, l'habitat, les équipements. C'est la théorie totalement inverse de l'option prise par l'aménagement du territoire en France à partir de 1977 : le Gouvernement Barre a développé l'accession à la propriété (dans la lignée d'A. Chalandon). Ces logements se créaient principalement à distance des zones urbanisées. La D.A.T.A.R. n'a pas combattu la péri-urbanisation à cette époque car elle permet *"théoriquement d'étendre sur un quart du territoire des phénomènes de développement, essentiellement endogènes, notamment en direction de plusieurs communes rurales déshéritées"*²³³.

En Allemagne, à l'échelle régionale, des axes de développement hiérarchisés sont préconisés (Entwicklungsachsen)²³⁴ : les pôles urbains diffusent la croissance économique de manière privilégiée en fonction de ces axes.

B) LA REFORME COMMUNALE EN SARRE

Les études menées à l'échelle des agglomérations statistiques (Ballungsraum, Verdichtungsraum) ont permis de mieux cerner les évolutions des espaces urbains. A Saarbrücken, l'espace urbain a été marqué par l'industrie lourde (mines de charbon et sidérurgie). A partir de 1962, la population n'a cessé de baisser de 1% par an²³⁵. Tous les problèmes urbains rencontrés dans les villes allemandes se retrouvent à Saarbrücken : émigration de la population du centre vers la périphérie, problèmes de saturation des voies de circulation, crise grave nécessitant une reconversion économique... Des propositions de redéfinition

²³³ Idem, p.28.

²³⁴ J.M. Holz, Gérer l'espace, l'action des collectivités locales dans l'aménagement et la dynamique d'une région européenne: la Ruhr, op.cit., p.103.

²³⁵ K. Walker, Das Jahrhundertwerk, op. cit., p. 26.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

fonctionnelle de l'espace urbain ont été faites notamment par G. Isbary²³⁶. La C.C.I. de Saarbrücken produit des études qui éveillent également les consciences : la Sarre est très en retard sur le reste des régions allemandes. Elle n'exploite pas son potentiel et compte sur les investissements publics. Une grande métropole doit pouvoir remédier aux manques d'équipements d'une région défavorisée. Les réformes envisagées, qui ne correspondaient qu'à de timides ajustements, sont rendues caduques par ces études. La réforme doit être profonde.

1 La simplification de la carte communale

En 1969, la Sarre compte 346 communes, 7 Landkreise. La réforme communale du 31 décembre 1973 aboutit à 50 communes, 5 Landkreise et une structure totalement nouvelle pour un Verdichtungsraum : le Stadtverband. Cette réforme résulte de compromis suivant les directives du ministère²³⁷ :

- toutes les communes de moins de 500 habitants sont dissoutes (soit 72 communes) ;
- les associations intercommunales doivent compter au moins 5.000 habitants ;
- les communes non intégrées à des organisations intercommunales doivent comporter également au moins 5.000 habitants, le maire étant obligatoirement salarié et exerçant à plein temps son activité.

Le Stadtverband englobe 10 communes s'étendant sur 411 km² en 1989.

²³⁶ G. Isbary, Zur Gliederung der Bundesrepublik in Planungsräume, dans Die öffentliche Verwaltung - DÖV - 1963, pp.793-797, Regional Probleme der Raumordnung, Gutachten für den Landkreis Saarbrücken, Saarbrücken, 1963.

²³⁷ K. Walker, Das Jahrhundertwerk, op. cit., p. 124.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

**Tableau N°17 : Stadtverband Saarbrücken : composition communale
(population et superficie)**

	Superficie en km ²	Population (en 1986)
Friedrichstahl	9,1	12.350
Grossrosseln	25,2	10.000
Heusweiler	39,9	19.200
Kleinsblittersdorf	26,3	12.900
Quierschied	20,2	15.650
Riegelsberg	14,7	14.100
Saarbrücken	168,1	184.000
Völklingen	67	43.100
Püttlingen	23,9	20.000
Sulzbach	13,1	19.600

Comme l'indique le tableau, la superficie communale de Saarbrücken est très importante. La capitale de la Sarre dispose de 41% du territoire de l'agglomération fonctionnelle. Le centre de niveau moyen Völklingen avec 40.000 habitants s'étend sur 67 km². Pas une commune n'a moins de 10.000 habitants ou une superficie inférieure à 9 km²²³⁸.

**2 Une nouvelle distribution des pouvoirs locaux : le Stadtverband
une structure nouvelle élue au suffrage direct**

Les communes se différencient en Sarre par leur appartenance à un Kreis ou au Stadtverband. Saarbrücken devient le chef-lieu du Stadtverband, qui est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. La ville de Saarbrücken garde, comme Völklingen, des compétences particulières²³⁹. Le Stadtverband, dont les représentants sont élus au suffrage direct, a l'entière responsabilité du Flächennutzungsplan (équivalent dans ses objectifs au S.D.A.U., mais opérationnel comme un P.O.S.). Il a la responsabilité de 49 écoles, deux hôpitaux, ainsi que de l'aide sociale. Völklingen, ville moyenne, garde une certaine autonomie dans ces domaines.

Le rôle essentiel du Stadtverband est de procéder à l'intégration des communes périphériques pour structurer au mieux l'agglomération. Ceci passe par la maîtrise du Flächennutzungsplan. Les communes de cet

²³⁸ n Terville, au sud de Thionville, s'étend sur moins de 4 km².

²³⁹ sans ressorts fondamentaux sur l'aménagement urbain : délivrance de carte grise, soins médicaux.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

organisme participant toujours à l'élaboration de ce document. La structure du Stadtverband est critiquée. Comme le Verdichtungsraum de Saarbrücken s'étend jusqu'à Saarlouis, cette structure peut paraître incomplète. Le budget du Stadtverband est assez restreint pour une grande collectivité en Allemagne : 278 Millions de DM soit 2.700 F par habitant²⁴⁰ (certaines communes de la région messine ne disposent même pas de ce budget²⁴¹). Ceci résulte du rôle déterminant joué par les communes : elles disposent de l'essentiel des pouvoirs financiers. Dans ce sens, la commune de Saarbrücken dispose de 2,879 Milliards de DM à son budget en 1989 (soit 16.000 F par habitants). Mais ces chiffres ne prennent leur signification que lorsqu'ils sont comparés à la région messine.

Trois éléments fondamentaux participent à la réussite de l'aménagement des villes en Allemagne :

- une politique d'aménagement du territoire continue en faveur des villes de la part du Bund et du Land ;
- le respect des principes de la hiérarchie des lieux centraux ;
- la force des communes : elles organisent la croissance urbaine dans le respect de l'intérêt général.

La commune de Saarbrücken s'étend sur 168 km². La superficie de la commune de Metz ne comprend que 41 km², celle de Thionville 49 km² : ce sont pourtant des communes exceptionnelles par leur taille et leur poids démographique.

Le Stadtverband ne dispose pas d'un grand budget pour une collectivité allemande. Mais il contrôle la réalisation des documents de planification sur 411 km², soit presque l'équivalent des agglomérations I.N.S.E.E. de Metz, Thionville et Hagondange-Briey réunies.

²⁴⁰ Sources : Stadtverband Saarbrücken

²⁴¹ Statistische Landesamt Saarland, Saarlandische Gemeindegzahlen, Ausgabe 1990, 53p., p.46

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

CHAPITRE 2 : L'INORGANISATION DU POUVOIR URBAIN ET LA FAIBLESSE DE SES MOYENS FINANCIERS EN FRANCE

Un véritable pouvoir urbain n'a de réalité que si deux conditions au moins sont réunies :

- le pouvoir urbain s'étend largement sur le centre et la périphérie afin de conserver la maîtrise de la croissance urbaine et de l'aménagement ;
- il doit disposer de revenus suffisants.

Sont présentées rapidement ici, les principales ressources budgétaires communales en France.

A) LE BUDGET DES COMMUNES EN FRANCE : PRESENTATION GENERALE

Le budget d'une commune comprend deux types de documents administratifs²⁴² : le budget et le compte administratif. Le premier comprend tous les documents relatifs à l'élaboration durant l'année du budget d'une commune : budget primitif, décisions modificatives, etc... Le compte administratif correspond au bilan de l'exercice. Ces deux types de documents constituent les éléments de base de l'analyse financière d'une commune. Pour évaluer le poids économique d'une commune, il faut tenir compte de son budget propre mais aussi des budgets des établissements publics communaux, des syndicats intercommunaux, des éventuelles Sociétés d'Economie Mixtes (S.E.M.), des associations qui correspondent à des relais administratifs de la commune (par exemple, dans la gestion d'équipements sportifs ou culturels).

1. Le budget d'une commune

Par le décret du 29 décembre 1962, le budget d'une commune est le document légal qui permet à une commune de prévoir et d'engager ses dépenses et ses recettes sur une année. L'année budgétaire d'une commune correspond à l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). La commune dispose du mois de janvier de l'année suivante (dit "*journal*").

²⁴² A. Ribéra, Administration et gestion communales, Berger-Levrault, 4ème éd., 1986, 363p., pp. 101-117 : les indications techniques fournies par cet ouvrage ont été utilisées.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

supplémentaire") pour régulariser ses ultimes recettes ou dépenses²⁴³. Le budget communal comprend le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives.

Le budget primitif doit être voté avant le 31 mars. Il est divisé en deux sections : section de fonctionnement et section d'investissement. La section de fonctionnement concerne toutes les recettes et dépenses relatives au fonctionnement des services municipaux²⁴⁴. La section d'investissement comprend toutes les opérations en capital qui peuvent modifier la valeur du patrimoine de la commune²⁴⁵.

Le budget primitif peut être modifié en cours d'année par le budget supplémentaire (qui tient compte des excédents ou déficits éventuels qui résultent de l'année budgétaire précédente mais n'ont pu y être intégrés²⁴⁶).

Des décisions modificatives peuvent encore être prises en cours d'année à condition de toujours respecter le principe d'équilibre²⁴⁷.

Toutes les communes suivent globalement ce type de procédure. Il existe pourtant des nuances selon le poids démographique des communes. Par le décret du 18 décembre 1959, les communes sont divisées selon trois catégories :

- moins de 2.000 habitants ;
- entre 2.000 et 10.000 habitants ;
- plus de 10.000 habitants.

Les deux premières catégories (10.000 habitants et moins) suivent l'instruction budgétaire M11 fournies par le Plan Comptable Général. Les communes de plus de 10.000 habitants suivent l'instruction M12. La nomenclature M12 permet à une commune d'évaluer le coût des services. Cette règle n'est pas appliquée dans les petites communes rurales parce qu'elles n'ont pas de services spécialisés²⁴⁸.

²⁴³ Exemple du budget d'une commune en 1985: des factures peuvent être honorées au cours du mois de janvier 1986 concernant des commandes engagées lors du budget 1985. Elles seront ainsi intégrées au budget 1985.

²⁴⁴ Telles que les dépenses de personnel, les fournitures, les recettes fiscales, produits domaniaux, redevances et taxes.

²⁴⁵ Telles que les investissements, les acquisitions de biens, les subventions, les emprunts...

²⁴⁶ Par exemple, des dettes programmées au budget de l'année précédente et honorées après le 31 janvier.

²⁴⁷ Le budget de la commune doit répondre impérativement à ce principe : les sections de fonctionnement et d'investissement doivent toujours être votées en équilibre, les dépenses prévues devant être égales aux recettes escomptées. (Conseil général de Moselle, Guide de l'Elu municipal en Moselle, op. cit., p.134.

²⁴⁸ Par exemple, dans une commune de 10.000 habitants et moins, l'achat de nourriture pour une cantine scolaire communale est classée en "Alimentation" (Cf document annexe N°). dans une commune de plus de 10.000 habitants, cet achat sera classé dans une dépense du service

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

2. Les ressources

Les ressources d'une commune ont quatre sources distinctes :

- les ressources fiscales, résultant de la perception des taxes et impôts ;
- les versements de l'Etat ;
- l'emprunt.
- les ressources propres issues du patrimoine

2.1. Les ressources fiscales

Elles peuvent être directes et indirectes. Sont directes les taxes héritées des "quatre vieilles" : taxe professionnelle²⁴⁹, foncier bâti²⁵⁰, foncier non bâti²⁵¹, la taxe d'habitation²⁵². Ces taxes sont perçues suivant un taux voté en Conseil Municipal. Les taux des taxes sont choisis par le Conseil Municipal à condition qu'ils répondent à des règles de variation²⁵³.

D'autres taxes secondaires peuvent également être perçues directement par la commune : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage. Ces dernières taxes ne concernent, lorsqu'elles existent, qu'une part minimale des ressources communales.

Les taxes indirectes sont variées : il s'agit des taxes d'urbanisme²⁵⁴, des droits de mutations, des taxes sur la publicité ou des taxes de séjour.

"cantine scolaire" (exemple fourni par A. Ribéra, dans *Gestion et finance communale*, op. cit., p.110).

²⁴⁹ Cf. définition p.

²⁵⁰ Conseil général de Moselle, *Guide de l'élu en Moselle*, op. cit., p.145: taxe sur toutes les "propriétés bâties, notamment habitations, ouvrages d'art, installations à usage industriel et commercial". Le conseil municipal peut choisir d'exonérer de cette taxe (comme la taxe professionnelle) les nouvelles entreprises s'installant sur leur territoire. Les communes sont ainsi amenées à réaliser de très gros efforts budgétaires si elles veulent attirer de nouvelles activités. Les communes de Moselle peuvent toutes pratiquer cette exonération fiscale.

Selon l'art. 1.382 du code des Impôts, sont exonérés de taxes permanentes les immeubles nationaux, départementaux, (...), les hôtels de préfecture, hospices, prisons, les casernes...

²⁵¹ Idem, p.146 : "Cette taxe concerne toutes les propriétés non bâties qui produisent des revenus ou sont susceptibles d'en produire".

²⁵² Ibidem, p.146 : concerne "toutes les habitations meublées et leurs dépendances affectées à l'habitation à titre de résidence principale ou secondaire".

²⁵³ Ibidem p. 146 : Les quatre taxes peuvent varier proportionnellement. La variation peut être différente pour chaque taxe : dans ce cas, les taux de variation ne doivent pas excéder certains plafonds. Pour la taxe professionnelle, ce plafond est fixé à deux fois le taux moyen enregistré l'année passé dans les communes françaises.

²⁵⁴ Code de l'Urbanisme, Article L.332-6 à 332-16 : taxe locale d'équipement (T.L.E.), les taxes sur le dépassement du Plafond Légal de Densité (P.L.D.)ou Coefficient d'Occupation du Sol (C.O.S.).

La densité de construction est le rapport entre la surface de plancher d'une construction et la surface de terrain sur laquelle cette construction est ou doit être implantée. Les conseils

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

2.2. Les versements par l'Etat

Ils sont au nombre de cinq :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) ;
- le produit des amendes de police²⁵⁵ ;
- le Fond de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)²⁵⁶ ;
- la Dotation Globale d'Equipement²⁵⁷ ;
- la Dotation Générale de Décentralisation²⁵⁸ ;

La D.G.F. est la plus importante subvention octroyée par l'Etat. Pour cette raison, nous la détaillerons. Elle a été instituée en 1979 en remplacement de la V.R.T.S.²⁵⁹. Son calcul est étroitement dépendant de la catégorie démographique à laquelle appartient la commune. Depuis 1985, cette dotation a subi divers aménagements. Nous reprendrons les dispositions du Code des communes de 1988²⁶⁰.

En application de l'Article L.234-1, la D.G.F. se décompose en quatre versements principaux : la dotation de base, la dotation de péréquation, la dotation de compensation, certains concours particuliers tels que les dotations aux communes centres d'agglomération.

En 1989, la D.G.F. a constitué 87% des transferts²⁶¹ reçus par les communes de moins de 10.000 habitants²⁶². Son montant a été de 970 F par habitant (pour une somme totale de 25,655 Millions de F). Pour les communes de plus de 10.000 habitants, la D.G.F. a constitué 82,6% des

municipaux ou les organismes ayant compétence en matière d'aménagement (ces derniers sous certaines réserves), peuvent fixer un plafond : le P.L.D. ce plafond ne peut être inférieur à 1, à 1,5 pour la ville de Paris. (Code de l'urbanisme, Art. L112-1).

²⁵⁵ Le produit des amendes de polices est distribué aux communes pour le financement des transport en commun et l'amélioration des voies de circulation.

²⁵⁶ Les investissements réalisés par les communes (comme les départements, régions) sont exempts de la T.V.A. selon la loi du 29 décembre 1976

²⁵⁷ Subvention allouée par l'Etat, suivant notamment, l'effort d'investissement réalisé par la commune.

²⁵⁸ Subvention allouée par l'Etat pour les transferts de compétences Etat - commune ne s'accompagnant des leurs transferts de fiscalité.

²⁵⁹ A. Ribéra, Finance et gestion communale, op. cit., p. 154 : la taxe sur les ventes au détail et prestations de service a été créée en 1941. Elle a été modifiée en 1948 et 1955 : elle devient la taxe locale sur le chiffre d'affaire. Elle est supprimée en 1968, remplacée par une taxe sur les salaires versés par les employeurs (Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires : V.R.T.S.).

²⁶⁰ Code des Communes et textes annexes, Berger-Levrault, 1988, 873p.

²⁶¹ Il est entendu par transfert, toutes les dotations de l'Etat, les remboursements, participations, subventions.

²⁶² Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, Guide des ratios des communes de moins de 10.000 habitants - 1989, La Documentation Française, Millau, 1991, 86p., p.22.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

transferts reçus. Le montant par habitant a été de 1.398 F (pour une enveloppe globale de 36,962 Millions de F)²⁶³.

2.2.1. La dotation de base

Selon l'Article L.234-2 du code des communes, "*chaque commune reçoit une dotation de base destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population et calculée à partir d'une attribution moyenne par habitant pondérée, pour chaque groupe démographique, par (un) coefficient*".

TABLEAU N°18 : Catégorie démographique des communes et coefficient pour l'attribution de la dotation de base de la D.G.F.

Catégorie démographique : population communale	Coefficient appliqué pour la dotation de base
De 0 à 499 hab.	1
De 500 à 999 hab.	1,1071
De 1.000 à 1.999 hab.	1,2143
De 2.000 à 3.499 hab.	1,3213
De 3.500 à 4.999 hab.	1,4284
De 5.000 à 7.499 hab.	1,5355
De 7.500 à 9.999 hab.	1,6426
De 10.000 à 14.999 hab.	1,7497
De 15.000 à 19.999 hab.	1,8568
De 20.000 à 34.999 hab.	1,9639
De 35.000 à 49.999 hab.	2,0710
De 50.000 à 74.499 hab.	2,1781
De 75.000 à 99.999 hab.	2,2852
De 100.000 à 199.999 hab.	2,3923
200.000 hab. et plus hab.	2,5

Source : Code des Communes

La dotation de base est fixée à 40% de la D.G.F.(non compris les concours particuliers). Plus la population de la commune est importante, plus la dotation de base est forte et conditionne une D.G.F. également élevée. On peut regretter que Montigny n'ait pas été intégrée en 1910 à Metz : sa population de 22.114 habitants se verrait appliquer le

²⁶³ Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, Guide des ratios des communes de plus de 10.000 habitants - 1989, La Documentation Française, Gap, 1991, 131p., p.24.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

coefficient de 2,3923 au lieu de 1,9639 pour le calcul de la dotation de base. Inversement, il faut considérer que l'intégration des quartiers de Queuleu, Sablon et Devant-les-Ponts en 1910 représente aujourd'hui un atout financier pour Metz²⁶⁴.

Pour les communes de moins de 2.000 habitants, le Conseil d'Etat fixe un taux de croissance plafond pour la dotation de base ; ceci limite les possibilités financières de ces communes même si elles connaissent une croissance démographique importante.

2.2.2. La dotation de péréquation

Elle correspond à la deuxième grande part de la D.G.F. Elle dépend à la fois du potentiel fiscal et de l'effort fiscal de la commune.

Le potentiel fiscal se calcule à partir des bases d'imposition d'une commune pour les quatre taxes (foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle et habitation). A ces bases d'imposition sont appliqués les taux moyens nationaux.

Tableau N°19 : Modalités du calcul du potentiel fiscal d'une commune

	1. Base , d'imposition (fictive en F)	2. Taux voté par la commune (fictifs)	3. Montant perçu par la commune (en F)	4. Taux nationaux en 1989 (réels)	5. Montant par application des taux moyens nationaux (total en F)
Taxe d'habitation	1.000.000	10,1%	101.000	11,68%	116.800
Taxe foncière bâtie	2.000.000	12,5%	250.000	14,28%	285.600
Taxe foncière non bâtie	500.000	42,1%	210.500	37,93%	189.650
Taxe professionnelle	1.500.000	14,1%	211.500	12,98%	194.700
Potentiel fiscal					786.750

Ceci permet d'évaluer le poids fiscal d'une commune. Le potentiel fiscal par habitant est égal au potentiel fiscal total rapporté au nombre

²⁶⁴ A la différence de Nancy qui ne dispose que d'un petit territoire communal (15,01km²) pour moins de 100.000 habitants en 1990.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

d'habitants plus une unité par résidence secondaire présente dans la commune.

L'effort fiscal est ensuite calculé (Art. L.234-5 à L 234-8 du Code des Communes) :

$$\text{Effort fiscal} = \frac{\text{Produit des taxes d'habitation, 2 taxes foncières, taxe ou redevance des ordures ménagères}}{\text{Potentiel fiscal par commune, sans tenir compte de la taxe professionnelle}}$$

La dotation de péréquation est égale à :

Attribution moyenne par habitant x l'effort fiscal de la commune.

Le résultat est ensuite corrigé (à la hausse ou la baisse) suivant l'écart du potentiel fiscal à la moyenne nationale. Ce calcul final tient compte du groupe démographique auquel appartient la commune.

La dotation de péréquation comprend également une fraction qui tient compte de l'insuffisance des revenus imposable des habitants.

2.2.3. La dotation pour la solidarité urbaine

Issue de la loi de mars 1991, cette dotation tente de rééquilibrer les différences entre les budgets des communes urbaines. L'Etat prélève aux communes "riches" les dotations qu'il reverse aux communes pauvres. Les communes pauvres sont déterminées selon l'importance des logements sociaux et le potentiel fiscal. Les communes centres des agglomérations, parfois de petite taille, sont très visées par cette loi. L'Etat utilise un système pesant pour les communes. Ententes intercommunales et surtout fusions résolvent ces problèmes avec beaucoup plus d'efficacité.

2.2.4. Les dotations aux communes centres d'agglomération

Selon l'Art. L.234-14, sont concernées par cette dotation particulière les communes suivantes :

1° *Les communes qui, dans une agglomération représentant au moins 10% de la population du département, en constituent la ville principale ;*

2° *Les communes situées dans une agglomération de plus de 250.000 habitants représentant au moins 10% de la population du département, lorsque leur population est au moins égale à la moitié de celle de la ville principale ;*

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

Les communes de plus de 100.000 habitants ou celles dont la population représente au moins 10% de la population du département ; (...)"

Avec Nancy et Metz correspondant à des communes centres d'agglomération, la Lorraine ne dispose que de cinq communes pouvant prétendre à une telle dotation²⁶⁵.

Cette dotation est proportionnelle aux autres dotations perçues par la commune centre. Plus la commune aura une forte population, plus ses dotations seront élevées et joueront également sur le calcul de subventions annexes comme le concours aux communes centres d'agglomération.

Ainsi les ressources des communes sont étroitement dépendantes de deux critères :

- le poids démographique de la commune à partir duquel sont appliqués des coefficients ;
- la taxe professionnelle, qui est à la source de nombreux calculs de parts de subventions accordées par l'Etat²⁶⁶.

²⁶⁵ Verdun est de petite taille (moins de 30.000 habitants) mais représente 10% du département de la Meuse. Le département des Vosges ne dispose que d'Epinal.

²⁶⁶ Ou par le département : le Fond départemental de la taxe professionnelle.

B) LES RESSOURCES COMMUNALES DE LA REGION MESSINE

1. Le comportement financier des communes en Lorraine : l'absence d'investissement financier important

Les communes ne présentent pas un comportement financier homogène en France. L'examen des ratios par région montre des différences notables entre les communes des régions nord et nord-est de la France²⁶⁷. Les communes de l'est de la France se caractérisent par la faiblesse des emprunts, une forte capacité d'auto-financement et la priorité accordée à épargne, une faible D.G.F. Elles s'opposent aux communes du sud-est de la France qui effectuent de nombreux investissements en réalisant un très fort endettement²⁶⁸. P. Limouzin a mis également en évidence des particularités régionales²⁶⁹. Le comportement des communes lorraines pourrait s'expliquer, selon P. Limouzin²⁷⁰, par :

- la mentalité des élus qui privilégient les équilibres budgétaires, refusent les emprunts, préfèrent l'austérité face à la crise ;
- des efforts d'équipements déjà réalisés durant l'après-guerre : la croissance démographique "étant achevée", les investissements sont minimales.

On peut supposer également que les communes industrielles lorraines (comme celles appartenant au bassin sidérurgique) n'ont historiquement guère eu recours à l'emprunt : tous les efforts d'aménagement ont été réalisés par les firmes sidérurgiques. N'ayant pas de traditions et d'expériences dans ce domaine, elles hésitent à se lancer dans des opérations financières qui paraissent audacieuses. D'autre part, la croissance démographique n'est pas seulement "achevée" : de nombreuses communes lorraines sont en déclin démographique sévère²⁷¹. Dans ces conditions, l'attitude des municipalités est très prudente. Seule la commune d'Arnéville dispose d'un endettement record pour une

²⁶⁷ Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, Guide des ratios des communes de plus de 10.000 habitants - 1989, La Documentation Française, Gap, 1991, 131p., pp.120-124 : représentations cartographiques des disparités régionales.

²⁶⁸ idem, cartes p.121, p.123, p.124.

²⁶⁹ P. Limouzin, Les comportements régionaux des communes françaises face à la crise 1973-1982, dans Revue de Géographie Alpine, T LXXVI, 1988-4, pp.419-438

²⁷⁰ Idem, pp.431-432

²⁷¹ En 1990, seul le département de la Moselle a connu une croissance de population. Vosges, Meuse et Meurthe-et-Moselle enregistrent une baisse de population.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

commune en Moselle. Les comptes devraient s'équilibrer à moyen terme compte tenu des ressources en constante augmentation (liées au casino, au centre thermal...).

Ceci ne va pas à l'encontre d'une action des collectivités locales en faveur de la création d'emplois : les communes de la région messine veulent créer des activités, animer économiquement leur commune. Cette volonté est très nette ; elle a été soulignée dans l'aménagement commercial. Mais sont-elles prêtes à payer le prix réel des aménagements urbains de qualité porteurs d'emplois ?

2. Les ressources des communes de la région messine : la fiscalité directe et indirecte

Par rapport aux autres régions françaises, la Lorraine arrive en onzième position pour le montant moyen par habitants de la D.G.F.²⁷² (pour les communes de plus de 10.000 habitants) : 1.408F en moyenne par habitants. Ce faible apport financier de la part de l'Etat résulte du mode de calcul de la D.G.F. Les communes de Lorraine restent assez industrialisées par rapport aux autres communes en France : les taxes professionnelles perçues sont globalement plus importantes et constituent pour elles une part importante des ressources budgétaires. Cette taxe est utilisée dans de nombreux calculs de dotation de péréquation : les subventions attribuées aux communes lorraines ne sont plus inférieures à la moyenne française.

²⁷²Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, Guide des ratios des communes de plus de 10.000 habitants - 1989, op. cit., p.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

TABLEAU N°20 : Comparaison des ratios financiers des communes en Lorraine et en France en 1989

	Communes de moins de 10.000 hab.(moyenne)		Communes de plus de 10.000 hab.(moyenne)	
	FRANCE	LORRAINE	FRANCE	LORRAINE
Dépenses réelles totales(en F par habitant)	4.393	3.754	4.590	3.609
Frais de personnel (en %)	35,9	36	47,6	49
D.G.F.(en F par habitant)	972	860	1.386	1.408
Produits des contributions directes (en F par habitant)	1.243	944	2.209	2.012
Taxe professionnelle (en %)	37,2	43,3	45,4	49
Potentiel fiscal (en F par habitant)	1.645	1.535	2.189	2.092

Source : Ministère de l'Intérieur, Guide des ratios des communes

Ainsi, la Lorraine dispose de communes au potentiel peu élevé, inférieur à la moyenne française. Leurs ressources sont ainsi globalement plus faibles, bien que les systèmes tentent de corriger les inégalités. Les dépenses sont faibles : l'écart entre la Lorraine et la moyenne française est important (1.000 F)

La Lorraine et la région messine se caractérisent par la faiblesse des grandes villes et l'abondance des très petites communes.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

Tableau N°21 : Poids démographique des communes en Lorraine et en région messine

Communes de	LORRAINE (nombre de communes)	LORRAINE (nombre de communes en %)	REGION MESSINE (nombre de communes)	REGION MESSINE (nombre de commune en %)
- de 500 habitants	1.641	70,2	94	38,9
De 500 à 1.999 hab.	478	20,5	93	38,4
De 2.000 à 4.999 hab.	129	5,5	28	11,6
De 5.000 à 9.999 hab.	56	2,4	18	7,4
De 10.000 à 19.999 hab.	20	0,9	6	2,5
De 20.000 à 49.999 hab.	9	0,4	2	0,8
De 50.000 à 99.999 hab.	1 (Nancy)	0,05	0	0
De 100.000 à 199.999 hab.	1 (Metz)	0,05	1	0,4
Plus de 200.000 hab.	0	0	0	0
TOTAL communes	2335	100%	242	100%
POPULATION TOTALE en 1990	2.305.726	-	592.339 (soit 25,6% de la population lorraine)	-

Source : I.N.S.E.E.

Le périmètre d'études regroupe près de 600.000 habitants. En moyenne, les communes disposent de 2.447 habitants. Seulement neuf villes de plus de 10.000 habitants "structurent" cet espace. Cinq d'entre elles bénéficient d'un produit des contributions directes en dessous de la moyenne nationale (2.012 F.).

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

TABLEAU N°22 : Produits des contributions directes par habitants en 1989 pour les communes de plus de 10.000 habitants en région messine

	Population 1990	Produits des contributions directes par habitants (en F.)
Fameck	13.922	451
Florange	11.304	2.217
Hayange	15.638	3.219
Metz	119.594	3.152
Montigny	21.983	1.261
Rombas	10.844	1.290
Thionville	39.712	2.558
Woippy	14.325	1.479
Yutz	13.920	1.808

Source : Conseil général de Moselle

Ceci est lié à la répartition particulière des activités dans la région messine. Quelques communes, faiblement peuplées, concentrent une part importante de l'emploi (Cf. carte N°54). Elles disposent ainsi, malgré les correctifs apportés par les péréquations, d'un important budget.

Les dix premières communes de la région messine par le produit des quatre contributions directes ont moins de 10.000 habitants. Ces communes gardent un très important budget, en comparaison d'autres communes très peuplées. Le système des péréquations montre particulièrement ses faiblesses dans la région.

Les cinq cartes (N°75 à 79) illustrent la forte inégalité dans la répartition des ressources fiscales directes. Les chiffres correspondent aux montants susceptibles d'être versés à la commune avant les correctifs liés aux systèmes de péréquations. Il faut noter l'important écart entre les limites extrêmes des classes : 45.000F pour la limite supérieure pour 220F pour la limite inférieure pour le total des taxes par habitant. La taxe professionnelle joue un rôle essentiel : par habitant, elle correspond au plus fort apport des taxes directes. Les inégalités de ces ressources financières sont impressionnantes et soulignent le rôle économique joué par la vallée de la Moselle (Cf. carte N°75 sur le total des produits par habitant).

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

La carte N°75 sur le total des taxes directes par habitant : la dissociation est nette entre les communes centres (Metz, Thionville), et les communes d'implantation d'équipements industriels lourds :

- La Maxe : centrale thermique ;
- Trémery : pôle industriel ;
- Cattenom : centrale nucléaire ;
- Richemont ;
- Batilly.

(Pour ne citer que les plus importantes).

Une commune comme Serémange-Erzange a un budget important : petite municipalité de 4.143 habitants, une grande partie de son territoire est occupée par les établissements de SOLLAC. La commune de Metz n'est pas la mieux placée : son taux d'imposition par habitant ne représente même pas 10% de la commune la plus riche (qui est égale à la limite extrême de la classe supérieure). Peu de communes sont au-dessus de la moyenne générale

La carte N°76 de la taxe professionnelle par habitant fait naturellement ressortir le poids important des communes à vocation industrielle. Metz n'est pas intégrée à la classe la plus forte (dont les limites sont toujours calculées selon le principe des moyennes emboîtées) : elle regroupe pourtant 34% des emplois de la région messine. La vallée de l'Orne perd son unité, les communes de Moyeuve-Grande et Montois-la-Montagne ne disposent que de faibles ressources. Cette carte met bien évidence la dissociation travail-habitat qui est mal corrigée par les systèmes de péréquation fiscale.

La carte N°77 sur les propriétés bâties n'est pas le miroir, comme on pouvait s'y attendre, de celle de la taxe professionnelle. Les communes industrielles bénéficient de l'apport de cette taxe qui s'applique sur les établissements industriels. Leurs ressources sont ainsi renforcées et les habitants de ces communes disposent d'un potentiel très élevé. Les autres communes appartenant à la classe la plus forte sont naturellement les communes les plus peuplées : Metz, Thionville, Joeuf, Hagondange, Moyeuve-Grande. Briey, malgré sa faible population, dispose d'un taux élevé. Ceci doit être attribué à l'Hôpital Maillot : la commune ne dispose pas d'autres grands établissements qui pourraient expliquer ce rang.

La carte N°78 sur la taxe d'habitation met en évidence le degré d'urbanisation des communes de la région, tant au niveau de leur population qu'au niveau des équipements publics qui sont soumis à cette

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

taxe²⁷³. La comparaison de cette carte avec la carte de la progression de l'emploi (Cf. carte N°53) est révélatrice : la dynamique économique favorise la vallée de la Moselle. L'Etat, par contre, a favorisé historiquement Briey (historiquement, puis dans le cadre de l'agglomération Hagondange-Briey). S'y concentrent de nombreux équipements publics tels que le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal de Commerce²⁷⁴. Briey est la seule ville de Meurthe-et-Moselle (avec Nancy) à disposer de ces équipements. Longwy est écarté de toute grande fonction administrative. Mais, par ailleurs :

- Briey ne compte en 1990 que 4.514 habitants ;
- cette commune est définie comme la banlieue de Joeuf et d'Homécourt selon les critères I.N.S.E.E. de l'agglomération Hagondange-Briey.

3. Le budget global des communes et des associations de communes : inégalité générale des moyens financiers

Différents budgets ont été pris en exemple. Ils illustrent la faiblesse générale des moyens financiers des communes et l'inégalité résultant de la forte ségrégation emploi-habitation.

Les associations intercommunales, partiellement chargées de gérer la région messine, ne disposent pas d'une marge de manoeuvre très importante. Le fichier des organismes intercommunaux de la Préfecture²⁷⁵ de Moselle révèle l'existence de plus d'une centaine d'associations dans la région messine. Leurs vocations sont très variées et le plus souvent très pointues : gestion d'établissement scolaire²⁷⁶, service des eaux, etc... Les budgets de ces syndicats sont très variables. Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles a été créé en 1985 par les communes d'Hagondange, Talange, Marange-Silvange et Maizières-lès-Metz. Son budget total était en 1987, de 6.900 F. Inversement, le syndicat intercommunal des eaux de

²⁷³ Selon l'article 1.407 du Code général des impôts, sont soumis à la taxe d'habitation les locaux affectés à l'habitation, ceux occupés à titre privatif par des sociétés, des organismes privés, ou associations (qui ne sont pas soumis à la taxe professionnelle), ceux occupés par l'Etat, le département, les communes. Ne sont pas soumis les locaux soumis à la taxe professionnelle, ceux destinés aux logements des élèves (le logement étudiant ne constituerait aucune ressource directe pour Metz), ceux servant aux exploitations agricoles. Certaines personnes morales ou physiques sont également exonérées : les établissements publics, scientifiques, d'enseignement, d'assistance.

²⁷⁴ Recensement I.N.S.E.E. 1990 : Briey a 1.978 logements (au total). Hagondange en dispose de 3.401.

²⁷⁵ Mis à jour informatiquement le 7 novembre 1988, complété manuscritement jusqu'au 1er juillet 1991.

²⁷⁶ Par exemple le syndicat intercommunal de Moulins-lès-Metz et Montigny-lès-Metz pour la construction et la gestion d'un C.E.S.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

la région de Verny regroupe 28 communes et dispose de 4,71 Millions de F en 1987.

Metz possède une organisation intercommunale : le district de Metz. Créé en janvier 1975, le district a comme compétences légales la lutte contre l'incendie, le logement et les transports. Ses compétences statutaires lui donnent un droit de regard dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Metz est chargée de réaliser les études. Il est formé des communes de Metz, Montigny, Marly, Moulins, Longeville, Le Ban-Saint-Martin, Saint-Julien, Vantoux. Selon l'article 5 de son statut, le district est administré par un conseil de 46 membres. La commune de Metz dispose de 18 sièges, Montigny 6, Marly, Moulins, Longeville, Ban-Saint-Martin, Saint Julien chacune 4 sièges, Vantoux 2 sièges. Le nombre de siège n'est pas proportionnel à la population.

TABLEAU N°23 : Les communes du district de Metz : répartition des sièges

Commune	Population en 1990	Nombre de sièges
Metz	119594	18
Marly	9511	4
Moulins	4827	4
Montigny	21983	6
Vantoux	725	2
Longeville	4134	4
Ban-Saint-Martin	4066	4
Saint-Julien	2971	4

Source : District de Metz

Les compétences déjà réduites du district sont limitées géographiquement (77,73 km²). Le district n'englobe pas la commune de Woippy qui dispose d'un nombre important d'emplois (7.118). Le "Livre Blanc" de l'agglomération est à paraître courant 1993. Il doit donner les orientations en matière d'aménagement dans les communes du district. N'ayant fait l'objet d'aucune publication (seule une exposition à la municipalité de Metz a présenté le projet), le "Livre Blanc" n'a pas été exploité.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

TABLEAU N°24 : Les budgets de quelques communes ou organismes supra-communaux de la région messine et de Sarre

Commune ou groupement de communes	Population en 1990	Superficie	Budget total en 1989 (en MF)	Budget total par habitant en 1989*
Metz	119.594	41,94	1.267	10.594
Thionville*	39.720	49,86	227,52	5.728
Bousse	2.778	8,81	7,6	2.768
Hagondange	9.091	5,5	52,4	5.764 F.
Woippy	14.325	14,59	71,95	5.022 F.
Cuvry	888	5,44	1,9	2.238 F
Guénange	8.325	8,35	26,68	3.204 F.
Trémery	766	7,53	5,38	7.047 F.
Terville	5.225	3,83	41,36	7.915
Hauconcourt	612	7,90	47,95	7.836
Talange	8.321	3,70	26,65	3.203
Neufchef	2.922	16,72	7,64	2.616 F.
District de Metz	167.811 ²⁷⁷	77,73	253,52	1.510 F.
Stadtverband Saarbrücken	351.300	410,58	278	2.700
Saarbrücken	184.400	168,12	2.879	15.996F.

Sources : Enquête personnelle / Saarländische Gemeindezahlen Ausgabe 1990

La région messine dispose de 242 communes d'un poids démographique inégal. Les petites communes sont très nombreuses pour un espace urbanisé ; il manque des villes pour structurer cet espace. Cette faiblesse a de nets retentissements sur le budget des communes : le calcul des dotations est étroitement lié à la population communale. Les communes auraient tout intérêt à fusionner²⁷⁸. Mais les dispositions du

* Certaines évaluations ont été réalisées à partir de la population recensée par l'I.N.S.E.E. en 1990.

* Budget de 1988

²⁷⁷ Le district de Metz a perdu plus de 1.000 habitants entre les recensements de 1982 et 1990 (168.935 habitants en 1982).

²⁷⁸ Des fusions ont eu lieu depuis 1945 : peu nombreuses en Moselle jusqu'en 1960 (4), leur nombre ne cesse de croître jusque 1973 (31 fusions). C'est à cette époque que Thionville accroît encore son territoire communal en intégrant Garche, Koeking et Oeufrange. Saint-Nicolas-en-Forêt (Cf. p.) est rattaché à Hayange. Les fusions sont plus nombreuses au cours des années 1972 et 1973 (15 fusions). Ce mouvement est à mettre en relation avec la constitution des S.D.A.U. qui aurait dû s'accompagner d'une réforme fonctionnelle des espaces urbains et la loi

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

Code des Communes à l'égard des fusions simples ne sont pas très attrayantes²⁷⁹.

En région messine, les problèmes d'aménagement et d'inégalité budgétaire sont aigus. Ils nécessiteraient une réforme aussi profonde que celle menée en Sarre. Les solutions existantes en France ne sont pas très adaptées.

**C) LES POSSIBILITES DE RESTRUCTURATIONS
FONCTIONNELLES DE L'ESPACE URBANISE METZ-
THONVILLE**

1. La communauté urbaine

La communauté urbaine est le système de coopération intercommunale le plus élaboré en France pour les grandes villes. Les dispositions réglementaires pour la création de ce type d'organisation sont restreintes aux agglomérations (I.N.S.E.E.) de plus de 50.000 habitants (Art. L.265 du Code des Communes). Sous réserve de certains critères, les conseils municipaux peuvent demander à l'Etat la création d'une telle structure²⁸⁰.

Un représentant de l'Etat sera ensuite chargé, après consultation du Conseil Général, de définir "*l'aire géographique dans laquelle la*

de juillet 1971. Dans ce contexte, le nombre de communes fusionnées peut paraître très réduit. De 1973 à 1983, peu de fusions sont observées (6). Au contraire, des défusions s'opèrent : Ranguieux s'est détaché d'Hayange, Volstroff de Metzervisse. Des menaces pèsent sur certaines communes comme Thionville : Volkrange, fusionnée en 1969, "veut retrouver sa liberté" (R.L. 23/8/1989)

²⁷⁹ Code des Communes : Art. L.235-10. - Les subventions d'équipement attribuées par l'Etat pour les opérations entreprises par les communes fusionnées à compter du 16 juillet 1971 sont majorées de 50%, sans que l'ensemble de la subvention ne puisse excéder 80% du montant de la dépense subventionnable.

Art L.235-11. - Bénéficient de cette majoration les opérations subventionnées, ou celles qui ont fait l'objet d'une promesse de subvention, dans les communes fusionnées (...). Toutefois, lorsque la population de la nouvelle commune dépasse 100.000 habitants, seules bénéficient de ces majorations les opérations réalisées sur les territoires des anciennes communes autre que la commune précédemment la plus peuplée et à condition que ces opérations soient entreprises dans l'intérêt de ces seules communes." Par ces articles transparait la crainte des grandes communes. Une commune est agrandie : son centre doit pouvoir se doter des équipements qui satisfiront les anciennes communes fusionnées. Pour quelle raison les équipements subventionnées doivent-ils s'implanter impérativement dans les anciennes communes fusionnées et ne desservir qu'elles?

²⁸⁰ Art.L.165-4. Les deux tiers des conseils municipaux au moins représentant la moitié de la population des communes concernées, ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population concernée. Les communautés urbaines ne sont pas très nombreuses en France ; il est à supposer que ce système de volontariat est difficile à mettre en pratique.

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

demande des conseils municipaux est prise en considération" (Art. L.165-4 du Code des Communes). L'Etat a délimité trois agglomérations de plus de 50.000 habitants dans la région messine. Pourtant, l'agglomération Hagondange-Briey n'a aucune possibilité d'aboutir à une réforme fonctionnelle de ce type (qui aurait pu soutenir la réalisation du S.D.A.U. en 1974). L'Article L.165-5 du Code des Communes est catégorique : *"Aucune communauté urbaine ne peut être créée entre des communes faisant partie de départements différents"*.

2. La création de deux grandes communautés urbaines en région messine

Il serait pourtant envisageable de créer deux communautés urbaines : une communauté urbaine pour Metz, et une pour Thionville, reprenant ainsi les dispositions des derniers textes réglementaires en matière d'urbanisme²⁸¹. L'analyse des flux domicile-travail, dans la région messine montre la faible attractivité de Briey²⁸².

2.1. La communauté urbaine de Thionville

Des projets de ce type ont déjà eu lieu en 1970-1973. Ils n'ont pas abouti. La communauté urbaine de Thionville pourrait comprendre les principales unités urbaines de l'agglomération I.N.S.E.E. thionilloise. Devraient y être intégrées en plus, les villes isolées (définitions I.N.S.E.E.) de Fontoy, de Neufchef, d'Hettange-Grande, éventuellement l'agglomération de Guénange. Le territoire de la communauté urbaine s'étendrait sur 202,46 km², soit à peine 20% de plus que le territoire communal de Saarbrücken.

2.2. La communauté urbaine de Metz

Elle pourrait s'étendre jusqu'à Briey et Hagondange au nord, englober certaines des communes au sud et à l'est qui se dotent de lotissements. Seraient regroupées des communes très solidaires par les relations domicile-travail comme le montrent les cartes et le tableau des flux domicile-travail.

La Communauté urbaine de Metz devrait être la plus grande et la plus puissante, car comme Saarbrücken, elle est capitale de région. Afin

²⁸¹ La loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République permet en effet par la création des communautés de villes d'associer des communes de départements différents. Promulgué alors que ce travail était en voie d'achèvement, ce texte, appelé aussi "Loi sur la ville" n'a pas été exploité : des décrets devaient encore en préciser le contenu, décrets qui n'étaient toujours parus en septembre 1992. Comprenant 135 articles, la loi a pour objectifs de favoriser la démocratie locale (Titre II) et la coopération locale (Titre III). Elle n'a pas suscité en Lorraine de véritables débats. Il sera sans aucun doute intéressant de mesurer les effets (en Lorraine, en France) de ce texte une année ou deux après sa parution.

²⁸² Economie Lorraine, Briey, Grande banlieue de Metz, N°59, 1987

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

de résoudre les problèmes centre-périphérie propres à Metz, les agglomérations I.N.S.E.E. d'Ars-sur-Moselle et Metz devraient faire partie d'une même structure. D'autre part, au nord, la commune de Semécourt devrait être directement gérée par cette communauté urbaine. Comme le montre la carte N°80 des courbes isochrones à partir de Semécourt, cette commune dispose d'un site stratégique à l'échelle des 600.000 habitants de la région messine. Il devrait être utilisé pour dynamiser d'abord Metz. Il est symbolique que ce site soit occupé actuellement par un grand centre commercial : il aurait pu l'être par des équipements culturels ou sportifs (grande salle de spectacle, Université comme le prévoyait le S.D.A.U.). Ce site est d'une importance stratégique dans la centralité de l'espace urbanisé de la région : la communauté urbaine de Metz devrait en avoir la maîtrise.

Ces communautés urbaines pourraient être gérées selon le principe des pôles hiérarchisés, où les centres villes seraient dynamisés, la croissance péri-urbaine stoppée. Il en résulterait une plus grande rationalité dans l'implantation des équipements. Ceci corrigerait l'évolution que connaît la région messine : des lieux centraux disséminés qui nécessitent des déplacements toujours plus importants de la population.

3. Une autorité supérieure pour coordonner le développement des communautés urbaines

Un système similaire au Stadtverband pourrait être envisagé. Une coopération entre les différentes communautés urbaines devrait s'opérer pour faciliter l'aménagement de cet espace urbain. Les communautés urbaines de Metz et Thionville ont une situation similaire sur le grand couloir de circulation que représente la vallée de la Moselle : elles sont de ce fait étroitement dépendantes. Les plans d'aménagement devraient être réalisés en commun. Cette coopération intercommunale donnerait des moyens techniques et des ambitions inespérées :

- elle permettrait de réaliser dans des conditions optimales les équipements nécessaires à une population urbaine très importante mais peut-être insuffisamment exigeante ;
- un personnel qualifié serait en mesure de repenser l'aménagement et la restructuration de certains secteurs sinistrés par la mort de la sidérurgie ;
- un espace urbanisé très complémentaire dans ses fonctions pourrait se développer harmonieusement : la métropole du fer (Thionville) serait alliée avec Metz, ville tertiaire et administrative. Le pôle d'Hagondange pourrait servir de relais

- Propositions de redéfinitions de l'espace urbain messin -

entre ces deux espaces. Ceci créerait des conditions favorables au développement d'un espace urbain de qualité à la frontière de trois pays. La région messine est une "vitrine" de la France pour le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique. Cette politique de renforcement des pôles frontaliers est d'ailleurs préconisée par la D.A.T.A.R.²⁸³.

4. Un développement coordonné à l'échelle régionale

L'axe mosellan de Thionville à Epinal pourrait devenir l'axe économique privilégié de la politique régionale (un "Entwicklungsachsen"). C'est à partir de cet axe que pourrait s'opérer le développement économique de pôles secondaires. L'opposition Metz - Nancy est très néfaste régionalement. Les relations entre ces deux villes n'ont guère été évoquées au cours de cette étude : c'est un choix résultant de l'observation de la très forte cohésion urbaine en phase de s'opérer entre les pôles de Metz et de Thionville. Mais négliger Nancy dans l'aménagement urbain de Metz serait une erreur. Ces deux villes sont également complémentaires mais pas rivales. Metz est la capitale de la Lorraine. Sa situation est plus favorable que Nancy : elle est proche de la frontière, des principaux bassins de population de la Lorraine et des très fortes concentrations urbaines luxembourgeoises et sarroises. En ce sens, elle doit être privilégiée dans les aménagements urbains à l'échelle régionale. Ce qui n'empêcherait pas Nancy de jouer un rôle unique qui lui revient de droit dans le sud de la Lorraine.

Ces communautés urbaines ne pourraient trouver une organisation rationnelle que si la région est aménagée en conséquence : le frein porté à la péri urbanisation en est un aspect essentiel. Des pôles urbains régulièrement répartis en Lorraine éviteraient les villes géantes du type de celles en constitution de Metz à Thionville.

²⁸³ D.A.T.A.R., Prospectives et réalités, 1990

CONCLUSION

La France a choisi de moderniser son commerce selon des modalités qui ne sont sans doute pas les plus adéquates pour les villes et les populations urbaines. Elle manque de surfaces commerciales : en moyenne, en 1985, la R.F.A., la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Italie, la France et les Pays-Bas disposent de 800 m² pour 1.000 habitants. La France n'en a que 680 m² pour 1.000 habitants²⁸⁴. Face à ces chiffres, on peut craindre que le gouvernement n'encourage un peu plus la multiplication des grandes surfaces.

La région messine a perdu l'essentiel de ses emplois avec le déclin de la sidérurgie. Elle tente de se réorganiser économiquement en remplaçant les emplois perdus. Comme le bassin sidérurgique n'a jamais connu de réelle politique d'aménagement, que la crise sévit et ne favorise pas les emplois industriels, la création de grandes surfaces apparaît pour beaucoup de communes comme une planche de salut. Elle permet de répondre à la demande de consommation, ne nécessite pas de grandes recherches urbanistiques. Mais seules les communes bien situées à proximité des échangeurs autoroutiers, peuvent espérer exploiter cette manne. L'amont de la vallée de l'Orne ou de la Fensch connaissent peu d'implantations malgré l'abondance des friches industrielles au coeur des communes. Il faut en effet une zone de chalandise importante que seuls les sites en bordure d'autoroute de la vallée de la Moselle peuvent offrir. Hauconcourt est un site "parfait" pour les grandes surfaces à mi-distance de Metz, Thionville et au débouché de la vallée de l'Orne.

L'espace urbain entre Metz et Thionville est très densément peuplé. Il n'a jamais connu de véritables politiques d'aménagement. C'est un espace morcelé (242 communes constituent le périmètre d'études) entre de multiples entités qui agissent en fonction des intérêts d'une population parfois numériquement faible : Semécourt a une population de 800 personnes et dispose de l'un des plus importants centres commerciaux de Lorraine. Bien entendu, les maires de ces communes favorisées par une bonne accessibilité tablent sur le développement de zones annexes, tertiaires, hôtelières ou même industrielles. La commune de Metz, sans laquelle de nombreux projets ne verraient pas le jour, n'a pas les moyens

²⁸⁴ J. Dermagne, Commerce et distribution créateurs de richesses nationales, dans *J.O.*, N°3, 15 février 1989, 103p., p. 16. ces chiffres sont repris d'une étude réalisée par A. Tordjman, Etude comparée de la distribution dans six pays d'Europe, CFCE, 1985.

- Aménagement commercial : conclusion -

de lutter face à une telle concurrence. Dans l'hypothèse d'un développement continu des espaces commerciaux le long de la vallée de la Moselle, on peut craindre une forte désertification de son centre. L'espace urbain de la région messine, totalement remanié, s'organiserait en fonction de pôles industriels et commerciaux implantés à proximité des échangeurs. Ce que nous avons audacieusement appelé les "centhors" ne feraient que reproduire, à une échelle plus grande, l'influence que les commerces ont toujours produit dans le coeur des villes avant que l'automobile n'en bouleverse l'organisation : l'attraction de nouvelles activités. Les villes au moyen-âge ont constamment rebâti leurs remparts, en englobant les faubourgs notamment commerçants qui s'étaient développés à leur pied. Actuellement, la ville n'a plus à se protéger contre un éventuel envahisseur et n'est plus tenue de remanier ses limites administratives trop peu visibles mais si pesantes sur son organisation. Avant que Metz ne se vide de sa substance (notamment commerciale), il faudrait repenser l'aménagement de l'espace Metz-Thionville et ses modes de gestion. Il n'est jamais trop tard pour mettre en place des structures rationnelles. Les propositions de communautés urbaines sont des ébauches de ce qui pourrait être tenté pour aménager rationnellement cet espace urbain. Il existe une grande variété de structures originales qui pourraient s'adapter aux problèmes rencontrés dans la région messine. Mais l'essentiel réside dans le suivi d'une politique d'aménagement cohérente et continue, une "ligne" respectée par les aménageurs allemands, mais malheureusement pas par leurs homologues français.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, il apparaît clairement combien la France est en retard dans ses conceptions des espaces urbains, de leur fonctionnement, de leur aménagement. Ses déficiences sont particulièrement cruelles pour la région messine qui subit de plein fouet la crise de la sidérurgie. Les villes, gérées rationnellement, constituent le pivot essentiel du dynamisme économique d'une nation. Lieux d'échanges par excellence, c'est à partir d'elles que peuvent s'élaborer des stratégies en matière de reconversions industrielles, des synergies favorables à l'essor économique.

Or, de conceptions dépassées dérivent des agglomérations délimitées statistiquement de manière étroite, un pouvoir urbain faible voire inexistant, un morcellement communal qui fait des villes et des agglomérations des lieux d'affrontements politiques, de concurrences économiques stériles. De cette absence de véritable politique urbaine naît des organismes urbains fragiles : l'espace urbain Metz-Thionville paraît à ce titre exemplaire.

En proposant un regard nouveau sur l'espace urbain messin, on découvre une logique d'organisation urbaine qui n'est sans doute pas la plus apte à résoudre les graves problèmes économiques liés à l'agonie de la sidérurgie. La mise en lumière de cette logique d'organisation peut contribuer à saisir les faiblesses de Metz, prévoir les évolutions et les parer par des propositions concrètes dans sa gestion comme dans son aménagement.

1. L'AGGLOMERATION, UNE VILLE EN GESTATION

Le vingtième siècle aura été marqué par la révolution urbaine. Il s'agit autant de l'extension des zones urbanisées que de l'explosion spatiale des fonctions centrales autrefois cantonnées au coeur des villes ou à très grande proximité. La mobilité des hommes, des biens, des informations, leur croissance numérique remettent en question les schémas autrefois en vigueur : les villes sont ouvertes, les modalités de la croissance changent. Les banlieues ne sont plus destinées comme autrefois à s'intégrer progressivement aux villes pour former peu à peu des quartiers péricentraux : des agglomérations ne vont plus naître des villes au sens classique du terme. De nouveaux espaces s'élaborent.

Lieux actuels des mutations, c'est à l'échelle des agglomérations que doivent être cernés les problèmes. Le concept d'agglomération étant envisagé de manière dépassée en France, il ne permet pas la maîtrise de

- Conclusion générale -

l'évolution des organismes urbains vers des villes bien structurées et de qualité.

2. L'AGGLOMERATION STATISTIQUE DE METZ : LA CONTINUTE URBAINE METZ-THIONVILLE MISE EN EVIDENCE PAR L'APPLICATION DE CRITERES EN VIGUEUR A L'ETRANGER.

L'analyse des définitions statistiques en France a mis en évidence deux faits principaux :

A) EN FRANCE, UNE DEFINITION STATISTIQUE BASEE SUR LA CONTINUTE DU TISSU URBAIN.

La définition française des agglomérations s'appuie sur le critère de continuité du bâti, un critère adopté il y a 30 ans. L'agglomération de population commence à 50 personnes et trouve ses limites lorsqu'il y a absence de constructions sur 200 mètres. Dès que le seuil de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu est atteint, la commune est considérée dans sa totalité urbaine (y compris ses écarts). Le morcellement communal joue ici un rôle essentiel. Car cette définition s'applique à de très petites communes, ce qui n'est pas le cas des pays européens qui appliquent également ce critère. Le problème essentiel de la définition des agglomérations en France repose plus sur le découpage administratif que sur un critère statistique lui-même.

Une définition appliquée toujours de manière très stricte à Metz

La représentation cartographique des délimitations de l'espace urbain messin par l'I.N.S.E.E. montre une constante : il existe des limites plus ou moins artificielles au nord et au sud de Metz avec les agglomérations d'Ars-sur-Moselle et d'Hagondange-Briey. La continuité urbaine pourrait être facilement prouvée, surtout suivant les résultats du dernier recensement de 1990. Il en est de même pour la Z.P.I.U., la zone d'emploi de Metz. L'I.N.S.E.E. n'explicite guère ses choix en se retranchant derrière les décisions de "différents spécialistes régionaux".

B) L'APPLICATION DE CRITERES STATISTIQUES EN VIGUEUR A L'ETRANGER : LA MISE EN EVIDENCE D'UNE AGGLOMERATION CONTINUE DE METZ A THIONVILLE.

L'étude de définitions statistiques en Allemagne, aux Etats-Unis ou celle préconisée par la Communauté Européenne montre l'utilisation de critères extrêmement variés (densité de population, relation domicile-travail, notion de distance-temps maximum, critères sociaux-économiques). Pour la plupart, ces critères n'ont pas été modifiés pour déterminer les limites de l'agglomération messine. Les agglomérations

- Conclusion générale -

qui en résultent sont d'une toute autre dimension, s'étendant de Metz à Thionville et Briey.

C'est au sein de ce périmètre, et non au sein de ceux préconisés par l'I.N.S.E.E., qu'ont pu être entreprises les recherches : l'espace urbain de Metz déterminé grâce aux définitions statistiques étrangères a-t-il une cohérence que lui réfutent les instances de l'I.N.S.E.E. et donc l'Etat ? En effet, la France a morcelé cet espace en de multiples agglomérations dont les principales sont Metz, Thionville et Hagondange-Briey. Ceci a rendu nécessaire une étude approfondie des méthodes d'aménagement utilisées par la France, des choix effectués en insistant particulièrement sur la période récente d'après-guerre, une période de forte expansion urbaine. Cette étude permettait d'autre part de mieux comprendre par la suite l'organisation, la structure urbaine de l'espace urbain messin.

3. LE POIDS DES HERITAGES URBAINS ET D'UNE CONSTANTE DANS L'AMENAGEMENT : LA SEGREGATION URBAINE

L'étude des processus d'urbanisation et des orientations récentes de l'aménagement du territoire de la région messine a mis en évidence des problèmes de nature différente.

La situation frontalière et la fonction militaire ont pesé lourdement sur Metz et son développement. Malgré une bonne situation géographique, des atouts naturels évidents¹, la commune de Metz ne s'est pas densément urbanisée. Elle a subi les aléas des guerres, a fortifié son territoire et stérilisé de nombreux terrains pour la défense de la France; elle a subi trois grandes hémorragies démographiques (1871, 1919, 1940). Ces contraintes majeures - le poids de l'aménagement militaire surtout, car son empreinte est durable et marque encore la ville - expliquent le faible potentiel industriel, son repli, l'absence de liens étroits avec le bassin sidérurgique. Ce bassin sidérurgique, situé à quelques kilomètres au nord de Metz, a vu son aménagement confié aux entreprises sidérurgiques lorsque démarre véritablement sa mise en valeur au dix-neuvième siècle. Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, les cités ouvrières vont se bâtir au gré des besoins des entreprises, qu'elles soient allemandes ou françaises puisque 1871 a vu le partage du bassin ferrifère. Seuls les Allemands, entre 1871 et 1919 entreprennent de grandes opérations d'aménagement des villes de Thionville et de Metz en

¹ Même si les contraintes du milieu peuvent être maîtrisées, les atouts de Metz sur la vallée de la Moselle qui s'ouvre au nord d'Ars-sur-Moselle, bénéficiant des terroirs les plus riches de Lorraine, sont incontestables comparés aux dispositions des vallées encaissées de l'Orne et de la Fensch, beaucoup moins favorables à un développement urbain.

- Conclusion générale -

supprimant une partie de leurs remparts datant de Cormontaigne et en créant des villes nouvelles. Plus que jamais militaire, forteresse allemande face à la frontière au sud (aujourd'hui limite départementale), Metz ne pourra bénéficier de cette période pour s'épanouir économiquement.

L'après-guerre a été une période de prospérité inouïe pour la région messine, prospérité dont on recherche vainement en 1990 les héritages inscrits dans le paysage urbain. Ce ne fut finalement qu'une période de "rattrapage". La Lorraine est une terre d'expérimentation des plans nationaux (Plan Monnet). D'autre part, la politique d'aménagement du territoire se met lentement en place. L'aménagement des villes nouvelles (par exemple, Saint-Nicolas-en-Forêt) rendu nécessaire par l'arrivée massive d'une population ouvrière, est pris en charge par les entreprises sidérurgiques dont l'emprise socio-économique est énorme : maîtresses de l'emploi, propriétaires des habitations, des parcs, des voiries, des commerces, de la formation, la sidérurgie règne sur les vallées de l'Orne et de la Fensch. Elle n'a pas d'intérêt dans la création de villes fortes. Les villes dortoirs qu'elles créent ne font qu'asseoir son pouvoir en accentuant la ségrégation de l'espace humanisé. L'Etat ne fait guère mieux en la matière. Il tente d'organiser l'équipement de Metz mais ne se donne aucun moyen véritable, le GURM² apparaissant finalement comme un instrument de l'Etat pour imposer ses idées qui rejoignent celles des entreprises sidérurgiques : la ségrégation de l'espace. A cette époque (1960-1965), la croissance économique est très bonne. Pourtant, l'Etat ne veut ni d'une continuité urbaine entre Metz et Hagondange-Briey, ni d'un développement industriel trop important d'une commune telle que Woippy qui rendrait possible cette continuité urbaine. Les gravières, malgré les protestations des communes comme La Maxe, se multiplient à cette époque. Elles forment en 1992 "un mur d'eau" entre Metz et le bassin sidérurgique.

C'est dans les années 1970, avec l'élaboration des S.D.A.U., qu'une réelle coordination de l'aménagement de l'agglomération Metz-Thionville aurait pu s'effectuer. L'autoroute Metz-Thionville, le Métrolor ont été mis en place. Près de 600.000 personnes vivent dans un espace où les distances-temps sont soudainement contractées. Mais les projets grandioses ne voient pas le jour. La crise de 1974 ainsi que l'absence de réforme fonctionnelle brise l'élan : environ 200 communes morcellent l'agglomération étendue Nord-Métropole-Lorraine. La commune de Metz ne peut voir favorablement le développement de la ville relais de

² Groupement d'Urbanisme de la Région Messine.

- Conclusion générale -

Semécourt qui doit se doter d'infrastructures de très hauts niveaux. Ainsi l'aménagement de la région de Metz résulte depuis l'après-guerre d'opérations ponctuelles, de l'absence de suivi dans une politique urbaine si ce n'est celui de la ségrégation. L'agglomération Metz-Thionville, mise en évidence par l'application de définitions statistiques en vigueur en Allemagne ou aux Etats-Unis, ne dispose que de deux pôles urbains véritables (Metz et Thionville). Hayange, Briey n'assurent pas le rôle qui devrait leur être normalement dévolu : l'offre d'une gamme de services de niveau élevé.

Cette carence des pôles urbains et ses conséquences sont analysées par le biais de la fonction commerciale, fonction centrale par excellence. L'aménagement commercial de l'agglomération Metz-Thionville est détaillé. Il permet de rendre compte des données nouvelles de la distribution de la fonction commerciale, et par la même de la centralité, au sein de cet espace urbain.

4. L'ABSENCE D'ADEQUATION ENTRE AGGLOMERATION FONCTIONNELLE ET AGGLOMERATION ECONOMIQUE : LA CONSTITUTION D'UN NOUVEAU TYPE DE VILLE

A) L'ESPACE URBAIN METZ-THIONVILLE. UN ESPACE FAVORABLE AUX MUTATIONS URBAINES

L'espace urbain Metz-Thionville constitue un terrain très favorable à l'éclosion d'un nouveau type de ville :

- la population est très importante (600.000 personnes) et ne dispose pas de grands repères urbains hormis Metz et Thionville ;
- la mutation des activités économiques est exceptionnelle avec un déclin semble-t-il inexorable de la sidérurgie ;
- il n'existe pas de véritable hiérarchie urbaine à l'échelle régionale. Ceci accroît l'attractivité des services disponibles au sein de l'agglomération ;
- les conditions de circulation sont très bonnes avec un réseau autoroutier en constant renforcement (triplement de l'A31 entre Metz et Uckange en 1992). Cette autoroute présente deux atouts majeurs : elle est gratuite et ne se situe pas au coeur de l'espace urbain mais sur sa marge. Ceci est extrêmement favorable au développement des grands commerces, des services qui vont concurrencer directement les activités des centres anciens.

B) UNE CENTRALITE NOUVELLE. GEOGRAPHIQUEMENT ECLATEE

Les communes, de très petite taille, pouvant accorder des permis de construire, tentent d'attirer sur leur territoire des activités alors que la crise de la sidérurgie se poursuit. Les communes situées à proximité des échangeurs profitent de leur situation. En offrant des conditions financières intéressantes (taxes professionnelles faibles), elles permettent la multiplication des commerces qui font tant défaut au bassin sidérurgique.

Des lotissements commerciaux, des centres commerciaux se développent (Actisud, Auchan), résultant de la concurrence économique entre les communes et l'avivant un peu plus. Ainsi, il a été calculé qu'un centre commercial tel qu'Auchan, remarquablement situé car captant les populations de la vallée de l'Orne, de la Fensch, de Thionville et de Metz, représente environ la moitié des commerces traditionnels du centre de Metz. Ce ne sont plus des centres commerciaux destinés à desservir les périphéries des centres traditionnels comme ceci existe en Allemagne. Ce sont de véritables centres, autonomes, en dehors des centres traditionnels qu'ils concurrencent. En ce sens, il a paru nécessaire de leur donner une terminologie différente. Il est impossible d'assimiler le centre commercial Saint-Jacques, situé au coeur de la ville de Metz au centre commercial Auchan, totalement désolidarisé de l'espace urbain.

Ces centres nouveaux s'égrènent le long des échangeurs de l'autoroute Metz-Thionville. Le secteur sensible de développement de l'agglomération se situe en 1990 à Semécourt et Hauconcourt. Le centre commercial Auchan s'est implanté sur les terrains vacants destinés autrefois à la ville-relais de Semécourt. Une zone d'activité très importante est projetée qui bénéficiera de l'appui financier et du savoir-faire du groupe Auchan. Les gravières vont être partiellement aménagées pour devenir un espace de loisirs (plans d'eau aménagés). Ces projets, par leur localisation géographique, vont intéresser directement les populations de Metz, des vallées de l'Orne, de la Fensch, de Thionville toutes relativement proche en distance-temps. Ainsi, l'agglomération Metz-Thionville trouve une cohérence, une logique d'organisation : le centre de l'agglomération est multiple et dangereusement fragile. Il s'étend spatialement de la ville de Metz et sa proche périphérie (Actisud) à Thionville (ville de Thionville, zones du Linkling, Auchan, zones commerciales d'Hagondange, Talange, Hauconcourt). Les emplois industriels se sont progressivement concentrés dans cet axe (Florange, Amnéville-Gandrange-Rombas, Ennery-Trémery). L'agglomération I.N.S.E.E. Hagondange-Briey ne répond plus à aucune réalité économique, fonctionnelle, sociale. Metz-Thionville apparaît comme un très vaste espace s'organisant suivant une "centralité éclatée".

C) UNE EVOLUTION INELUCTABLE OU DES CHOIX DE SOCIETE ?

Cette évolution en cours n'est pas inéluctable. Elle résulte de l'absence de pouvoir urbain fort. La population, les pouvoirs urbains sont-ils maîtres de ce processus d'ensemble ? Rien n'est moins sûr. Cette absence de recul, de choix véritable sur l'organisation urbaine de demain n'est pas normale pour la France. La laideur des zones commerciales, leur aménagement qui résultent de vues à court terme et de volontés de profit rapide, la médiocrité de leur architecture sont autant d'appauvrissements culturels. Et les pouvoirs (Etat, communes en particulier) portent la responsabilité de tels aménagements.

A contrario de cette situation, l'Allemagne a choisi une toute autre option. Des pouvoirs urbains forts représentent de vastes communautés (la commune de Saarbrücken comprend 180.000 habitants répartis sur 168 km²). L'agglomération fonctionnelle de Saarbrücken s'étend sur 400 km² et compte 350.000 personnes. Cet espace s'organise en pôles hiérarchisés. Les centres-villes sont protégés et constamment renforcés par des opérations d'aménagement : desserte routière et ferroviaire (excellence de l'accessibilité), centres commerciaux dotés de grands magasins. Les grandes surfaces ont été bannies car dangereuses pour les centres traditionnels, porteuses d'injustices sociales (seule une population motorisée peut y avoir accès), généralisant une distribution de qualité médiocre. Les villes conservent leur caractère privilégié : elles restent des lieux d'échanges, aux fonctions variés, commerciale, culturelle, tertiaire. Les agglomérations, ainsi structurées, s'intègrent à une hiérarchie urbaine de qualité. Par souci de démocratie, il est recherché pour tous une égalité d'accès maximale aux équipements de toutes natures. Les communes sont de véritables interlocuteurs pour les acteurs économiques. Elles orientent leur implantation en tentant de concilier au mieux les intérêts de la population et le développement économique.

5. DES SOLUTIONS POUR UNE REGION EN CRISE ET EN MUTATION : LA REDEFINITION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION DE METZ ET LA DETERMINATION D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT SUIVIE ET A LONG TERME.

A) DES COMMUNES FRANÇAISES DEPASSEES PAR LEURS RESPONSABILITES

Metz et sa région disposent d'atouts qui ne seront pas énumérés à nouveau. La population jeune et active cherche ailleurs, sinon une qualité de vie, au moins des emplois. L'année 1993 marque l'ouverture des

³ Metz comprend 120.000 habitants et une superficie communale de 49 ha.

- Conclusion générale -

frontières, une concurrence économique accrue, l'élimination des entreprises les plus fragiles. Les espaces urbains ne sont pas épargnés, abandonnés d'abord et avant tout pour leur absence d'emplois.

La tâche des communes est immense : elles doivent à la fois gérer le quotidien, prévoir l'avenir, offrir un environnement de qualité à la population comme aux acteurs économiques. Ces tâches ne peuvent être effectuées que grâce à un personnel nombreux et formé, disposant de moyens financiers suffisants. Toute décision d'aménagement devrait être un engagement profond : les aménagements actuels apparaissent (parfois) durant quelques mois séduisants puis se dégradent. Les voies de circulation créées - normalement - pour des centaines d'années apparaissent saturés au bout d'une décennie. Des quartiers nouveaux, aucun effort de jeu de perspectives, de marque architecturale, de ces paysages urbains qui élèvent l'âme lorsqu'on les regarde.

Gérer, prévoir, lutter, organiser un espace urbain de qualité, autant de charges que les petites communes de quelques milliers d'habitants ne peuvent prendre en charge : par absence de moyens financiers, par absence de recul. D'autre part, sont-elles prêtes à faire le sacrifice d'activités pour la sauvegarde d'une agglomération qui leur paraît énorme, au sein de laquelle elles trouvent parfois difficilement leur place ou jouent un rôle majeur qui peut leur paraître si grisant ?

B) LA SOLUTION DANS UNE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La solution la plus efficace pour répondre à ce type de question serait sans doute l'allègement des structures administratives avec la simplification de la carte communale. L'agglomération Metz-Thionville de 600.000 habitants et comprenant près de 250 communes devrait être géré par quelques dizaines de communes. Ces communes disposeraient de moyens financiers importants, d'un personnel formé. Elles pourraient s'associer pour former une structure intercommunale capable de coordonner la mise en valeur de cet espace. Cette structure intercommunale pourrait s'inspirer de celle de Saarbrücken : le Stadtverband coordonne l'aménagement de l'agglomération de Saarbrücken en assurant la réalisation d'un plan similaire au S.D.A.U. Ce plan est l'objet de discussions et de nombreux amendements après consultation de la population. Le Stadtverband est composé d'élus au suffrage direct. C'est une différence fondamentale avec les communautés urbaines ou tout autre pouvoir à une échelle supra-communale en France : aucun représentant n'est élu directement par la population.

La Loi sur la ville de 1992 constitue-t-elle une solution à ces problèmes ? Elle n'a guère été utilisée au cours de ce travail car trop récente et encore imprécise. Des communautés de villes pourraient-elles constituer des structures adéquates pour maîtriser l'évolution urbaine de l'espace Metz-Thionville ? L'étude de structures intermédiaires, qui

- Conclusion générale -

pourrait amener progressivement les communes à accroître leur coopération (jusqu'à la fusion ?) constitue des orientations de recherches très intéressantes.

Doter l'agglomération Metz-Thionville d'une structure administrative forte semble être l'objectif essentiel que devraient se fixer tous les responsables de l'aménagement du territoire en Lorraine.

Ce serait donner enfin une chance à cet espace densément peuplé de se structurer en réalisant l'alliance de la rationalité économique et de l'égalité d'accès de la population aux équipements. Les perspectives qu'offrent les très inquiétantes mutations urbaines en cours pourraient être modifiées. Grâce à des moyens financiers, techniques et humains, l'agglomération Metz-Thionville serait en mesure de s'organiser pour affronter un lendemain si incertain : l'après sidérurgie. En se dotant de grands équipements dont les capacités et la localisation ont été pensées en fonction de 600.000 personnes, en misant sur quelques pôles urbains constamment aménagés et renforcés - la ville de Metz recèle tous les atouts pour être le moteur de cette agglomération - , Metz-Thionville prendrait une valeur nouvelle. Son pouvoir urbain serait en mesure, comme en Allemagne, d'instaurer une autre dynamique urbaine, de mieux satisfaire à long terme les attentes des acteurs économiques et de la population.

L'avenir de la Lorraine dépend, en cette fin de siècle, de la qualité de son réseau urbain. Elle bénéficie déjà de bonnes infrastructures de circulation, de pôles urbains insuffisamment valorisés et souvent dépréciés, d'une population encore nombreuse. Le réaménagement de l'agglomération Metz-Thionville constitue pour la Lorraine comme pour la France une opportunité : celle de doter leur frontière d'un milieu urbain qui est l'expression de leur dynamisme économique, culturel et démocratique. Grâce à une communauté forte et responsable, l'agglomération Metz-Thionville pourrait cesser d'être marginalisée et construire son intégration dans l'Europe Unie. Située sur un grand couloir de circulation entre le nord et le sud de l'Europe, la Lorraine comme Metz-Thionville ne doivent pas devenir un espace périphérique, entre l'axe rhénan et l'axe Londres-Paris-Méditerranée. Relais entre ces deux axes, couloir nord-sud, le fatalisme ne peut être de mise. Mais pour réaliser de tels desseins, seule une mobilisation, une "révolution" locale peut y parvenir. Dans l'urgence : l'absence de réformes engage un peu plus l'agglomération Metz-Thionville vers une structure urbaine fragile et désarmée pour affronter le vingt-et-unième siècle.

- Conclusion générale -

L'évolution urbaine de l'agglomération Metz-Thionville mise en évidence par ce travail préfigure sans doute les mutations des villes en France. La centralité nouvelle qui s'élabore en dehors des centres traditionnels entre Metz et Thionville n'est pas un fait unique. Son ampleur est exceptionnelle par la sous-polarisation du bassin sidérurgique. Elle préfigure peut-être les villes de demain en France si les centres anciens continuent de perdre l'essentiel de leur centralité. En ce sens, l'agglomération Metz-Thionville pourrait devenir un exemple pour les autres agglomérations en France. En l'absence de réforme fonctionnelle induisant la poursuite des processus urbains décrits plus hauts, ce pourrait être un exemple à ne pas suivre. Mais en engageant une réforme, ce pourrait être un exemple de courage et d'innovation en matière de coopération intercommunale servant une véritable politique urbaine. Cette politique urbaine irait à l'encontre des idées en vogue actuellement (péri-urbanisation, exurbanisation inéluctable) pour mieux renforcer les centres urbains et les étendre rationnellement. Une agglomération organisée pourrait naître enfin, s'inspirant de l'exemple allemand dont l'expérience en Europe est incontestée. L'agglomération Metz-Thionville avant de (ou pour ?) devenir un relais économique entre l'arc rhénan et l'arc Londres-Paris-Méditerranée, pourrait devenir un relais des idées relatives à ce que les Allemands ont sans doute créé de mieux : l'art des villes.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

SOURCES CITEES

OUVRAGES

- BABONAUX (Y.), *Villes et régions de la Loire moyenne. Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*, Thèse, Aubenas, imp Lienhart, Paris, 1966, 744p.
- BASTIE (J.), DEZERT (B.), *L'espace urbain*, Masson, Malesherbes, 1980, 381p.
- BAUER (G.), ROUX (J.M.), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976, 190p.
- BEAUJEU-GARNIER (J.), *Géographie urbaine*, Armand Colin, Coll.U, Nancy, 1980, 360p.
- BIELLENBERG (W.), KRAUTZBERGER (M.), SÖFKER (W.), *Baugesetzbuch Leitfaden*, Verlag F. Rehm, München/Münster, 1987, 696p.
- BONNEFONT (J.C.) et al., *La Lorraine de 1900 à nos jours*, Privat, 1979, 455p.
- BONNET (S.), HUMBERT (R.), *La ligne rouge des hauts-fourneaux*, Denoël Serpenoise, 1981, 380p.
- BOUR (R.), *Histoire de Metz*, Ed. Serpenoise, Metz, 1980, 196p.
- BOUR (R.), *La Lorraine, Ses Hommes, ses activités*, Deux fascicules, S.M.E.I., 1977, 62 et 64 planches
- BRADEL (V.), CARTAL (J.J.), CLAUDE (H.) et al., *Urbanisme et architecture en Lorraine, 1830-1930*, Ed. Serpenoise, 295p., pp.249-283
- BRAND (D.), M. DUROUSSET (M.), *Dictionnaire thématique histoire et géographie*, Sirey, 1991, 507p.

- Bibliographie générale -

- BRUNET (R.), (sous la dir de), *Les villes européennes*, La Documentation Française, Paris, 79p.
- CABANNE (C.) (ss la dir. de), *Lexique de géographie humaine et économique*, Dalloz, 1984, 432p.
- CABOURDIN (G.), *La Lorraine entre la France et l'Empire Germanique de 1480 à 1680*, Edition Mars et Mercure, Strasbourg, 1975, 166p.
- CHABOT (G.), *Les villes*, A. Colin, Orléans, 1958, 2ème édition, 224p.
- CHARRIER (J.B.), *Villes et campagnes*, Masson, Paris, 1988, 208p.
- CHESHIRE (P.), HAY (D.), CARBONATO (G.), BEVAN (N.), *Urban problems and regional policy in the European Community*, Commission des Communautés Européennes, 1988, 329p.
- CHOAY (F.), *Urbanisme, Utopies et réalités, une anthologie*, Paris, Seuil, 1965, 447p.
- CHRISTALLER (W.), *Central place in southern Germany*, Trd de Carlisle-W.Baskin. Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1966, 230p.
- CLAVAL (P.), *La logique des villes*, Litec, Toulouse, 1981, 633p.
- CONTAMINE (H.), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Société d'impression typographique, Nancy, 1932, 2 vol., 496 et 426p.
- COQUERY (M.), *Mutations et structures du commerce de détail en France, étude géographique*, Thèse, Atelier des Thèses de Lille III, 1978, 2 vol., T1 : 969p., T2 : annexes et cartes
- DAYAN (A.), *Manuel de la distribution*, Ed. de l'organisation, Paris, 1983, 225p.
- DERRUAU (M.), *Nouveau précis de géographie urbaine*, Armand Colin, 1979, 576p.
- DEZERT (B.), METTON (A.), STEINBERG (J.), *La péri-urbanisation en France*, Sedes, Paris, 1991, 226p.
- DE BOUTEILLER (M.), *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*, 1868, Paris, 316p.
- DUGRAND (R.), *Villes et campagnes en Bas-Languedoc méditerranéen*, Thèse de Montpellier, P.U.F., 1963, 638p.
- GAIN (A.), *Géographie Lorraine*, Berger-Levrault, Paris, 1938, 475p.

- Bibliographie générale -

- GRAVIER (J.F.), *Paris et le désert français*, Flammarion, 1946, 310p.
- HOLZ (J.M.), *Gérer l'espace*, Coll Etudes, P.U.Perpignan., 1992, 466p.
- HUGO (A.), *La Moselle*, Les éditions du Bastion, Réédition en 1990 d'une première version parue en 1835, 107p.
- IMBS (P.), (ss la dir. de), *Trésor de la Langue Française*, Ed du C.N.R.S, Paris, 1973., encyclopédie en cours de parution.
- JUILLARD (E.), *L'Alsace et la Lorraine*, Paris, Flammarion, 1977, 287p.
- KAERCHER-REGNERY (M. ET M.L.), *Knutange, son histoire*, s.e, 1987, 558p.
- KERAD (M.), BROCHARD (M.), *Grande distribution, mode d'emploi*, Chotard & Associés éditeurs, Paris, 1990, 224p.
- L'oeuvre de H.Prost*, s.a., Académie d'Architecture, Paris, 256p.
- LABASSE (J.), *L'organisation de l'espace: Eléments de géographie volontaire*, Hermann, Paris 1966, 605p.
- LACAZE (J.P.), *Introduction à la planification urbaine*, Ed. du Moniteur, Paris, 1979, 302p
- LEFEBVRE (C.), BODY-GENDROT (S.), DACIER (G.), et al., *Les villes des Etats-Unis*, Masson, Paris, 1988, 220p.
- LE MOIGNE (J.Y.), (sous la dir. de), *Histoire de Metz*, Privat, Toulouse, 1986, 448p.
- MAGNAN (R.), BERTUME (G.), *Conception et instruments de la planification urbaine*, C.R.U., Paris, 203p.
- MASSON (J.L.), *Le département de la Moselle, 200 ans d'histoire*, Editions Serpenoise, 1990, 520p.
- MERLIN (P.), CHOAY (F.), *Dictionnaire de l'urbanisme*, PUF, 1988, 723p.
- MONOD (J.), *Transformation d'un pays*, Paris Fayard, 1974, 186p.
- NICOLAS (P.), PROBST (J.C.), ZIVIANI (P.), *Le développement urbanistique de Thionville sous l'occupation allemande*, Ecole d'Architecture de Nancy, 1981, 7 page dactylographiées, cartes et plans.
- NOEL (P.), *Thionville, cité méconnue*, Pierron, 2ème édition, 317p.

- Bibliographie générale -

- PETRY (P.), Les C.G.P.S., Mémoire de D.E.A., Univ. de Metz, 1989, 303p.
- PETRY (P.) Hagondange, Mémoire de Maîtrise, Un. de Metz, 1987, 127p.
- PRECHEUR (C.), *La Lorraine sidérurgique*, Thèse, 1959, 631p.
- PRINTZ (A.), *Hayange d'un siècle à l'autre*, s.e., Florange, 1980, 290p.
- REITEL (F.), ARTZ (L.), *Montigny-lès-Metz*, Ed. Serpenoise, 1988, 462p.
- REITEL (F.), Châteaux-forts et fortifications de Lorraine, S.A.E.P. Ed., Colmar, 1980, 96p.
- REITEL (F.), R. REMER, C. SAINT-DIZIER, *L'économie de la Lorraine*, Ed. Marketing, 1978, 160p.
- RIDEAU (E.), *Essor et problèmes d'une région française Houillères et sidérurgie de Moselle*, Les Editions ouvrières, Paris, 1956, 215p
- RISSEL (H.), *Agglomeration und Erschliessungsaufwand*, Vanderhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1973, 212p.
- SCHLIEBE (K.), TESKE (H.D.), Verdichtungsraum, eine Gebietskategorieder Raumordnung, dans *Geographische. Rdschau*, 1970, N°9, pp.347-352
- TARONDEAU (J.C.), XARDEL (D.), *La distribution*, Que sais-je, P.U.F., Paris, 1985.
- VIGNY (J.), *La distribution, structures et techniques*, Paris, Sirey, 2ème éd., 1990, 209p.
- VIVILLE (M.), *Dictionnaire du département de la Moselle*, (1ère édition 1817), Ed. de la Tour de G.I.L.E., 1990, 452p.
- WALKER (K.), *Das Jahrhundertwerk, Stadtverband Saarbrücken*, 1981, 216p., annexes
- WILLMOUTH (P.), *Grosshagendingen, une période chargée d'histoire pour les Mosellans*, Ed. Impact, 1992, 244p.

PUBLICATIONS

- A.F.R.E.S.C.O., L'application de la loi Royer en 1986, 1987 et 1988, Note N°355, septembre 1989, 11p.
- A.F.R.E.S.C.O., Bilan de douze années d'application de la loi Royer, note n°327, nov 1986, 8p.
- A.F.R.E.S.C.O., La première décennies des grandes surfaces, 1968 - 1978, Note N°256, 1978, 16p.
- ACTUALITE INDUSTRIELLE, ECONOMIQUE ET SOCIALE, N°2, Juin-juillet-août 1982
- ACTUALITES INDUSTRIELLES, N°64, Nov-Déc. 1959, Le dixième anniversaire du C.I.E.D.E.H.L., pp.31-33
- ADAM (S.), Le système des centres en Haute-Normandie, dans Cahiers géo. de Rouen, , N°25, 1986, pp.37-60
- AKADEMIE FÜR RAUMFORSCHUNG UND LANDESPLANUNG, Daten zur Raumplanung, Zahlen-Richtwerte-Übersichten- Teil A (Allgemeine Grundlagen und Gegebenheiten), Hermann Schroedel Verlag KG Hannover, 1981, (classeur évolutif)
- BEAUJEU-GARNIER (J.), Méthodes d'étude pour le centre des villes, dans Ann. de Géogr., N°448, 1972, pp.695-705
- BENARD (M.), Contribution à l'étude des agglomérations françaises, dans Population, janv-mars 1952 N°1, pp.95-108
- BERRY (B.J.L.), Metropolitan statistical areas: a re-evaluation of concept and statistical practice, dans Working paper, N°28, US Bureau of Census.
- BONDUE (J.P.), Le commerce urbain français et les rapports centre-périphérie : la nouvelle donne, dans Bull. Assoc. Géogr. Franç., Paris, 1987, N°4, pp.327-336
- BONNET (J.), TOMAS (F.), Eléments d'une problématique urbaine, dans Revue géographique de Lyon, Nov. 1989, pp.3-13
- Briey, Grande banlieue de Metz, dans Economie Lorraine, N°57, juillet-août 1987

- Bibliographie générale -

- BRUNHES (D.), La délimitation des 17 bassins d'emploi, dans *Economie Lorraine*, N°21, pp.15-17
- BRUYELLE (P.), A propos d'une nouvelle définition des agglomérations urbaines, dans *Hommes et Terres du Nord*, Lille II, 1968, pp. 65-69
- BUNLE (H.), Comparaison internationale des agglomérations urbaines, dans *Bulletin de l'Institut International de la Statistique*, la Haye, 1934
- C.C.I. de Moselle, Plan d'Aménagement Commercial, Metz, 1985, 5 tomes: Document général, 261p., Le bassin houiller, 152p., Le Nord-Métropole-Lorraine, 122p., Les vosges mosellanes du nord ou le pays de Bitche, 55p., Les vosges mosellanes du sud ou le pays de Sarrebourg, 81p.
- C.E.C.O.D., Réglementations de l'urbanisme commercial en Europe, Cahors, 1990, 259p.
- C.R. de l'Assemblée générale de la C.C.I. de Meurthe-et-Moselle, 21/10/1986, Commission "Economie Industrielle", Groupe de travail "Infrastructures", Sous-groupe "Moselle", n.p.
- CATHELINEAU (J.), Les impôts locaux, Dalloz, Paris, 1988, 243p.
- CENTRE D'ETUDE DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION, Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, Réglementation de l'urbanisme commercial en Europe, Cahors, 1990, 259p.
- CODE DES COMMUNES et textes annexes, Berger-Levrault, 1988, 873p.
- COMITE REGIONAL DU BASSIN LORRAIN, Etude sur le commerce régional en Lorraine, 1964, ronéotypé, 158p. + annexes
- COMITE REGIONAL DU BASSIN LORRAIN, Etude sur le commerce régional en Lorraine, s.e., 1964, 158p.
- CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS, Recensements européens de population effectués autour de 1960: recommandations internationales et méthodes nationales, Normes et études statistiques, N°3, s.e, Nations Unies, N.Y. 1964.
- CONSEIL GENERAL DE MOSELLE, Direction de l'Administration Générale, Guide de l'élu municipal en Moselle, Atelier d'Imprimerie du Département de la Moselle, Metz, avril 1989, 484p.

- Bibliographie générale -

- COTON (D.) Le problème des habitations ouvrières dans les zones industrielles du département de la Moselle, mémoire de l'E.N.A., Metz, 1952, 38p.
- D.D.E. de Moselle, S.D.A.U. Nord Métropole Lorraine, Briey-Orne-
amont. Schéma de secteur, s.e., Briey, 1973, 77p.
- D.D.E. G.E.P. Moselle, Schéma Directeur d'Aménagement et
d'Urbanisme de Nord métropole Lorraine, ronéotypé, 1973, 144p.
- D.R.E de Lorraine, Inventaire des zones industrielles par bassins
d'emploi, 1986, 53p.
- DEBBASCH (C.), Science administrative, Dalloz, 5ème éd., 1989, 815p.
- DELWASSE (L.), dans Le Monde, 13 juin 1990.
- DEPARTEMENT DE LA MOSELLE, VILLE DE TERVILLE, Zone
d'aménagement de Linkling III: Rapport de présentation, Dossier de
création, Pièce A, 36p
- DEPARTEMENT DE LA MOSELLE, Ville de Terville, Dossier de
réalisation, Rapport de présentation, Etude d'impact, mai 1989, 28p.
- DERMAGNE (J.), Commerce et distribution, créateurs de richesses
nationales, dans J.O. du 15 février 1989, 103p.
- DEUTSCHER INDUSTRIE UND HANDELSTAG, Baurecht für den
Handel Wegweiser für die Ansiedlung Grossflächiger Betriebe, Bonn,
1989, 90p.
- DUPONT (G.), Evolution de la construction et de l'urbanisme depuis
1950, dans Urbanisme, N°110, p.33
- FEDERAL COMMITTEE ON STANDARD METROPOLITAN
STATISTICAL AREAS:
- The Metropolitan Statistical Area Classification, 1980, Official
standards and related Documents, 1980, 45p.
 - Documents relating to the Metropolitan Statistical Area
classification for the 80' Statistical reporter, august 1980,
pp.335-384
- FEDERAL REGISTER
- VOL 53, N°244, OFFICE OF MANAGEMENT AND
BUDGET, Metropolitan statistical Areas, December 20, 1988,
pp. 51175-51181
 - VOL 54, N°159, OFFICE OF MANAGEMENT AND
BUDGET, Second notice on Metropolitan Statistical Areas
Standards

- Bibliographie générale -

- GACHON (L.), Les rapports villes-campagne: le sens révisible de leurs lignes d'évolution, dans *Norois*, Juillet-septembre 1954.
- GEORGE (P.), Géographie et urbanisme, dans *Annales de géographie*, N°406, nov-déc 1965, pp.641-659.
- GHORRA-GOBIN (C.), Les Américains et leur territoire, dans *N.E.D.*, N°4828, 109p.
- HAUTREUX (J.), ROCHEFORT (M.), *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*, Commission nationale de l'aménagement du territoire, Commissariat général au Plan et Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, Paris, Ministère de la construction, 1964.
- I.N.E.D., Equipe P.A.R.I.S , C.N.R.S, N.U.R.E.C., *Le concept statistique de la ville en Europe*, s.e, 1990, 71p.
- I.N.S.E.E, *Archives et documents*, N°195, Paris, mars 1987
- I.N.S.E.E., *Archives et Documents*, N°195, Paris, mars 1987
- I.N.S.E.E., *Archives et documents*, N°195, Mars 1987
- I.N.S.E.E., *Les grands établissements employeurs de 50 salariés et plus au 1/1/1988*, cartes et listes, Nancy, 1988.
- I.N.S.E.E., *Recensement de 1962, Villes et agglomérations urbaines*, Direction des Journaux officiels, 1964.
- I.N.S.E.E., *Recensement général de la population de mai 1954, Résultats statistiques*, Département de la Moselle, P.U.F, Paris, 1960.
- I.N.S.E.E., *Recensement général de la population, Les Z.P.I.U*, Direction des J.O.Paris, 1962.
- I.N.S.E.E., *Tableaux de l'économie Lorraine*, supplément d' Economie Lorraine, Nancy, 1991, 150p.
- ISBARY (G.), Zur Gliederung der Bundesrepublik in Planungsraume, dans *Die öffentliche Verwaltung - DÖV - 1963*, pp.793-797, Regional Probleme der Raumordnung, Gutachten für den Landkreis Saarbrücken, Saarbrücken, 1963.
- JOMINET (J.), Contribution à l'étude des grandes surfaces de vente en Lorraine, le rayonnement de Radar Mondelange, Mémoire de Maîtrise, 1970, 85p.

- Bibliographie générale -

- KAYSER (B.), SCHETKMAN-LABRY (G.), La troisième couronne périurbaine: tentative d'identification, dans *R.G.P.S.O.*, T.53, Fasc.1,
- L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, s.a., dans *Actualités industrielles*, N°51, 1957, pp.27-34
- LABORIE (J.P.), Le dessèment des industries dans les banlieues, dans *Annales de la Recherche Urbaine*, N°15, 1982, pp.32-53
- LANGUMIER (J.F.), La reconnaissance officielle d'un nouvel espace : le péri-urbain, dans *Les annales de la recherche urbaine*, N°15, 1982, pp.27-31.
- LAPORTE (J.), *Rapport sur les orientations principales du Cinquième Plan dans la région de Lorraine*, ronéotypé, 107p
- LAURINI (R.), Introduction à l'analyse des systèmes urbains, dans *Cahiers Géogr. de Rouen*, N°18-19, 1982, pp.17-33
- LEFEBVRE (M.A.), Définition géographique des villes, dans *Bull. de l'Assoc. Géogr. de Liège*, 1965, pp.235-239
- LE GUEN (A.), *Les problèmes posés par l'aménagement du territoire dans la région sidérurgique mosellane*, mémoire de l'E.N.A., Metz, ronéotypé, 1954, 31 p.
- LES PLANS D'URBANISME, s.a, dans *Urbanisme* , N°80, pp.70-75
- Les acteurs de la distribution, dans *Urbanisme*, N°224, 1988, pp.10-65
- LEVY (J.P.), Réflexions sur l'évolution contemporaine des centres villes, dans *Bull. de l'Ass. Géogr. Franç.*, 1987, N°4, pp.308-315
- LHOTE (J.), *Metz sous le Consulat et l'Empire*, Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, T.LXXI, 1971, pp.131-153
- LIMOUZIN (P.), Les comportements régionaux des communes françaises face à la crise 1973-1982, dans revue de géographie Alpine, T. LXXVI, 1988-4, pp.419-438
- LORRAINE, TOUJOURS LA REINDUSTRIALISATION, dans *Usine Nouvelle*, L'atlas de l'Industrie 1992, pp.134-143.
- MARTIN (J.P), SCHWAB (R.), L'évolution de l'armature urbaine de l'Alsace et de la Lorraine, dans *Villes en parallèle*, N°5, 1982, pp.9-46
- MAZZOLINI (P.), Les centres urbains et les programmes d'équipement, dans *Urbanisme*, N°99, pp.22-23.

- Bibliographie générale -

- MENY (Y.), (sous la dir. de), *La réforme des collectivités locales en Europe*, N.E.D., N°4755, 191p.
- METTON (A.), L'évolution commerciale, facteur de différenciation urbaine, dans *Urbanisme* , N°224, avril 1988, pp.51-55
- METTON (A.), L'expansion commerce périphérique en France, dans *Annales de Géographie*, XCIème année, pp.463-480
- MEURIOT (P.), "De la mesure des agglomérations urbaines", dans *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, Vol. XVIII, N°2, Paris, 1909, pp.92-94
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, du logement et du tourisme, Direction de l'aménagement foncier, *Etat des plans d'urbanisme au 30 juin 1971*, Paris, 1972, 567p.
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, *Grandes surfaces commerciales périphériques*, La documentation Française, Paris, 1975, 139p.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR, DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, Guide des ratios des communes de moins de 10.000 habitants - 1989, La Documentation Française, Millau, 1991, 86p.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR, DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, Guide des ratios des communes de plus de 10.000 habitants - 1989, La Documentation Française, Gap, 1991, 131p.
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR, *La France des commerces, 1987* (67p.), 1988 (69p.), 1989 (76p.), 1991, (76p), Mission de l'information de la D.C.I.
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, Direction du commerce intérieur, *La grande distribution française, Monographie des 53 groupes, 1988*, Imprimerie Nationale, 1989, 382p.
- MISSION REGIONALE DE LORRAINE, Agence de circulation routière de l'est, *Mémoire sur la métropole lorraine*, ronéotypé, Metz, 1965, 39p.
- MOUSSALAM (K.), Zone d'emploi: un nouveau standard, dans *Economie Lorraine*, N°104, Octobre 1991, pp.20-24

- Bibliographie générale -

- NATIONS UNIS, Démographic Yearbook, 1983, 35ème édition, NY, 1985.
- OMNIUM TECHNIQUE d'AMENAGEMENT, *Typologie des villes lorraine selon leur niveau de service*, s.e., non paginé, 1969
- Organisation et administration de la cité, dans *Urbanisme*, N°90-91, 1965, pp.108-123
- PANORAMA POINTS DE VENTE, 1991, *Le recensement de la grande distribution au 1/1/1990*, 876p.
- PANORAMA POINTS DE VENTE, *Recensement de la distribution au 1/1/1988*, Edition 1988, 904p.
- PAUL-DUBOIS-TAINE (O.), *Guide de l'aménagement communal*, Berger Levrault, Paris, 1987, 338p.
- PAZOUMIAN (M.), SALLEZ (A.), Modèles de localisation, stratégie: des aménageurs, des promoteurs, des distributeurs, dans *Urbanisme*, N°224, avril 1988, pp.56-59
- PIAU (J.P.), Le phénomène centre commercial en France, dans *Coopération-Distribution-Consommation*, N°11-12, nov-déc 1981
- PIERRON (J.M.), Les églises fortifiées de la couronne de Metz, dans *Monuments historiques*, N°141, 1985, pp.82-85
- PINCHEMEL (P.), *La France: Activités, milieux ruraux et urbains*, Armand colin, 1988, 415p.
- PREFECTURE DE MOSELLE, Fichier des associations intercommunales de Moselle, situation au 7/12/1988
- PUMAIN (D.), Espaces en crise dans le système urbain français, dans *Urbanisme*, N°220, Juillet 1987, pp.57-62
- QUELQUES PROGRAMMES DE RECONSTRUCTION EN MOSELLE, dans *Urbanisme "Alsace-Moselle"*, N°111-112, 1946, p.43-50
- RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION DU COMMERCE, VEME PLAN, de développement économique et social (1966-1970), Imprimerie nationale, Paris, 1966, 604p.
- RAPPORT SUR LE COMMERCE, VIe Plan, La documentation française, Paris, 1971, 79p.

- Bibliographie générale -

- REGIMBEAU (J.), Panorama du commerce de détail, dans *Problèmes économiques*, N°2025, 20 mai 1987, pp. 14-22
- REGION DE LORRAINE, Vème Plan: Investissement régionalisés, dotations attribuées à la Lorraine pour 1967, *Compte-Rendu*, Avril 1967, ronéotypé, 80p.
- REINHARD (M.), (sous la direction de), *Histoire de France*, Tome I: des origines à 1715, Tome II, de 1715 à 1946, Larousse, Paris, 1954, 512 et 509p.
- REINHARD (M.), La population des villes sa mesure sous la Révolution et l'Empire, dans *Population* N°2, 1954, pp. 279-288
- REITEL (F.), *Les causes du déclin du vignoble mosellan*, s.e, 31p.
- REUTER (R.), De la ville nouvelle au quartier résidentiel, l'exemple de Saint-Nicolas-en-Forêt, dans *Mosella*, Tome 2, N°4, Oct-Déc 1972, pp.30-67
- RIBERA (A.), *Administration et gestion communales*, Berger-Levrault, 4ème éd., 1986, 363p.
- ROLLAND-MAY (C.), Les migrations journalières de travail dans le bassin sidérurgique lorrain et dans la région messine en 1968, dans *Mosella*, T.III N°4, Oct-Déc 1973, pp.1-16
- S.A.T.G., Contribution pour l'établissement d'un programme pour la métropole lorraine, dans *Urbanisme*, N°89, pp.51-59
- S.N.C.F. Région de Metz, Division commerciale Marchandise, *Rapport d'activité 1984*, ronéotypé, 1984, 10p.
- Schéma d'aménagement de la métropole Lorraine, dans *Urbanisme* N°125, 1971, pp.44-66
- SERVICES TECHNIQUES DE LA MUNICIPALITE DE THIONVILLE, Dossiers "Groupement d'Urbanisme du Service de Construction de la Municipalité de Thionville", *Rapport justificatif du groupement et des sous groupements des bassins sidérurgiques et ferrifère Lorrains*, s.d, s.l, 26p.
- Sidérurgie (la) et la nouvelle autorisation de construire, s.a., dans *Actualités Industrielles Lorraines*, N°28, 1953, pp.13-14
- STADTVERBAND SARREBRÜCKEN, *Kurzdarstellung des Stadtverbandes und der Stadtverbandsangehörigen Städte und Gemeinden*, Ed. Stadtverband de Sarrebrück, 1988, 16p.

- Bibliographie générale -

- TALIB (M.), *Les vocations des friches industrielles en Lorraine*, Compte rendu de Stage de l'E.P.L.M., 1991, 44p.
- TERRIER (C.), La réalité des pays lorrains d'après le déplacement domicile-travail en 1975, dans *Dossier de l'économie lorraine*, N°32-33, février 1978
- TERRIER, (C.), Le système Mirabelle, dans *L'informatique Nouvelle*, N°104, Mars 1979
- THIBAUT (A.), Espaces géographiques en construction, une source documentaire: les Zones de Peuplement Industriel ou Urbain, dans *Analyse de l'espace*, Cahier N°3, 1974, 97p.
- THOMAS (R.), *L'équipement des ensembles résidentiels: problèmes financiers des communes*, mémoire de l'E.N.A., Metz, 1953, 29p.
- Travail et emploi*, N°11, janv-mars 1982.
- U.S DEPARTMENT OF COMMERCE, BUREAU OF CENSUS, Statistical Abstract of the United States, 1984, 104ème Ed., Washington D.C., 1983, 1.015p.
- VILLE DE METZ, S.E.B.L., Z.A.C tertiaire et artisanale de Borny sud: *Plan d'aménagement de zone, annexe au rapport de présentation, étude d'impact*, 1983, 18p (Service du plan, Metz).
- ZERCHER (N.), Approche géographique de la grande surface dans le sillon mosellan, mémoire de Maîtrise, Un. de Metz, 1989, 154p.
- WAGNER (P.E.), L'urbanisme à Metz avant 1870: projet et réalisations, dans *Urbanisme et Architecture ne Lorraine, 1830-1930*, Ed. Serpenoise, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, Denoël, 1982, pp.103-136
- WALTER (G.), L'application de la loi Loucheur en Moselle de 1928 à 1939, dans *Mémoires de l'Académie de Metz*, pp.231-243
- YANTE (J.), Commerce et marchands thionvillois au XVème et XVIème siècle, dans *Les Cahiers Lorrains*, 1983, pp.11-27
- ZANDER (P.), Aménagement commercial et grandes surfaces: les politiques divergentes de la France et de la R.F.A., dans *Mosella*, 1990, sous presse.

ARCHIVES

Archives municipales de Thionville

A.M. de Thionville, 22/957, *Gross-Diedenhofen, Note liminaire de classement*, 1972, non paginé.

A.M. de Thionville, Ministère de la reconstruction et du logement, *Sous-groupement de la Fensch, Programme d'aménagement*, 19 janvier 1954, 12p.

A.M. de Thionville, *Rapport justificatif du groupement d'urbanisme de la Fensch*, 13p.

A.M. de Thionville, *registre des délibération du Conseil Municipal*, séance du 10 mai 1954

Archives départementales de Moselle.

Série 316-W-5, 6, 316-W-13 à 17 : Le groupement d'urbanisme de la région messine: constitution, planification de la région messine, réglementation.

Série 1384-W-5 (Côte provisoire) : Les processus de rénovation urbaine à Metz

SOURCES UTILISEES NON CITEES**AGGLOMERATIONS STATISTIQUES****1. Articles généraux**

- BUHNLE (H.) "La statistique internationale des grandes villes", dans *Bulletin de l'Institut International de la Statistique*, Stockholm, 1958, T XXXVI, N°4, pp.7-11
- MEURIOT (P.), "Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine", dans *Géographie Humaine* de J. Bruhnes, Felix Lacan, Paris, 1897
- MEURIOT (P.), "De la valeur du terme de banlieue dans certaines métropoles: Paris, Berlin, Londres", dans *Bulletin de l'Institut de Statistique*, Vol XX, N°2, Vienne, 1915
- O.C.D.E, *Statistiques urbaines dans les pays de l'O.C.D.E. Programme des affaires urbaines*, sans éd., Paris, 113p.
- O.N.U, "Conférence des statisticiens Européens, Recensements européens de la population effectués autour de 1960, Recommandations internationales et méthodes nationales", *Normes et Etudes statistiques*, N°3 N.Y, 1964, 120p.
- O.N.U, *Mode d'accroissement de populations urbaines et rurales*, N.Y, 1981, 197p.
- O.N.U, Principes de recommandations concernant le recensement de la population de 1970, *Etudes Statistiques*, N°4, N.Y, 1978, 170p.
- O.N.U: 1984: "Population urbaine et population totale selon le sexe", dans *Annuaire Démographique des Nations Unies*, N.Y., 1984
- ZWINGLI (U.) "La statistique internationale et son développement", dans *Bulletin de l'Institut International de la Statistique*, T.XXXVI, N°4, 1958, pp.49-59

2. Définitions américaines

- SCHNORE (L.F) "The statistical measurement of urbanization and economic development" (la mesure statistique de l'urbanisation et du développement économique), dans *Land economic*, 1961, N°3, pp.229-245

- Bibliographie générale -

- OOSTHUIZEN (A.J.G.) "Delimitation of urbanized areas", dans *Tydskriftdryk j. for Geogr*, 1969, T.3, N°5, pp. 437-449
- GOLDSTEIN (H.) *Metropolitan area delimitation: problems and approach*, Exch. Bibl, Monticello, Council, Plan Libre, 1974, N°589, 30p.
- GOLDFIELD (D.R.), "The limits of suburban growth.:The Washington D.C. S.M.S.A" (Les limites de la croissance suburbaine: le S.M.S.A. de Washington D.C), dans *Urban affairs quarterly*, U.S.A., 1976, pp.83-116
- FISCHER (W.D.) FISCHER (M.C.L) "The spatial allocation of employment and residence within a metropolitan area", dans *J. Reg. Sci.*, 1975, N°3, pp. 261-276

3. Définitions allemandes

- BUNDES-FORSCHUNGSANSTALT FÜR LANDESKUNDE UND RAUMORDNUNG, *Informationen zur Raumentwicklung, Aktuelle Daten und Prognosen zur räumlichen Entwicklung, Städte und Stadtregionen im Vergleich*, Bonn, 1989
- AKADEMIE FÜR RAUMORDNUNG UND LANDESPLANUNG, *Agglomerationsräume in der Bundes Republik Deutschland. Ein Modell zur Abgrenzung u. Gliederung*, Hannover, Vincentz 1984, VIII, 137p.
- TÖNNIES (G.), *Planungs- und forschungsorientierte Raumgliederungen. Zur Abgrenzung von Agglomerationsräumen - Stadtregionen-*, dans *Raumforsch. u. Raumordn.*, Köln 46, 1980, pp. 95-124
- WACKERMANN (G.), *Probleme der Urbanisierung und Erfassung von agglomerationen in Franckreich*, dans *Studien zur Abgrenzung von Agglomerationen in Europa*, Hannover, Vincentz, 1982, pp. 199-156
- AKADEMIE FÜR RAUMORDNUNG UND LANDESPLANUNG, *Studien zur Abgrenzung von Agglomérationen in Europa*, Hannover: Vincentz, 1982, 453p.
- BOUSTEDT (O.), *Haushaltsbezogene Auswertung der wanderungen im suburbanen Raum. dargestellt am Beispiel des agglomerationsraumes von München*, Hannover, Akademie für Raumordnung und Landesplanung, 1980, 135p.
- AKADEMIE FÜR RAUMFORSCHUNG UND LANDESPLANUNG, *Daten zur Zaumplanung: Zahlen, Richtwerte, Übersichten*, Herman Schroedel Verlag KG, Hannover, 1981

- Bibliographie générale -

AKADEMIE FÜR RAUMFORSCHUNG UND LANDESPLANUNG,
Handerwörterbuch der Raumforschung und Raumordnung, Gebrüder
Jänecke Verlag, Hannovre, 1985

SCHRIFTEN DES DEUTSCHEN INSTITUTS FÜR URBANISTIK,
HANS HEUER, Sozioökonomische Bestimmungsfaktoren der
Stadtentwicklung, Verlag W. Kholhammer, Stuttgart, 1972, 229p.

BIELENBERG, ERBGUTH, SÖFKER, Raumordnungs und
Landesplanungsrecht des Bundes und der Länder, Kommentar und
Textsammlung, E. Schmidt Verlag, 1989

4. Définitions françaises

BUNLE (H.) Etudes statistiques sur l'Alsace et la Lorraine", dans
Bulletin Statistique général de la France, 1920

ASPECTS STATISTIQUES DE LA RECHERCHE URBAINE, dans
Bulletin de l'Institut International de la Statistique, Actes de la 33ème
session, 4ème livraison, Paris, 1962 pp. 172-235

LE FILLATRE (P.), Etudes Statistiques, (Supplément trimestriel du
bulletin mensuel de Statistique), nouvelle série N°1, janvier-mars 1961

O.N.U. , Recommandations de la Conférence Internationale des
statisticiens, Document WG 6/83

LE FILLATRE (P.), "Nouvelle délimitation des agglomérations utilisées
par l'I.N.S.E.E", dans *Etudes statistiques*, N°1, Janvier-mars 1961

LE FILLATRE (P.), "Révision de la délimitation des agglomérations
urbaines utilisées par l' I.N.S.E.E.", dans *Etudes et conjonctures* , N°4,
avril 1968, pp.49-57

MARPSAT (M.), "Les agglomérations multicommunales: évolution des
définitions et de leur mise en oeuvre", dans *Courrier des statistiques*,
N°39- juillet 1986, pp.28-31

LE ROUGE (M.), "Définitions des agglomérations", dans *Urbanisme* ,
N°60, pp.49-64

LE ROUGE (M.), "L'humanité devant le péril des agglomérations",
dans *Urbanisme* , N°65, pp.41-54

FAUR (J.P.) *Composition communale des zones de peuplement industriel
ou urbain I.N.S.E.E.*, Boulier RP/1982

FAUR (J.P.) *Composition communale des unités urbaine I.N.S.E.E.*,
Boulier RP/82, Paris, 1982

- Bibliographie générale -

- I.N.S.E.E., *Recensement de 1962, Les zones de peuplement industriel ou urbain*, Direction des journaux officiels, Paris, 1970
- I.N.S.E.E., *Recensement général de la population 1968, Les zones de peuplement industriel ou urbain, délimitation 1968*, Imprimerie nationale, Paris, 1970
- I.N.S.E.E., *Recensement général de la population 1975 Les zones de peuplement industriel ou urbain, délimitation 1975*, Imprimerie nationale, Paris, 1975
- I.N.S.E.E., *Recensement général de la population 1982 Les zones de peuplement industriel ou urbain, délimitation 1982*, Imprimerie nationale, Paris, 1982
- I.N.S.E.E., *Inventaire communal 1988*, Communoscope de la Moselle
- BEYS (B.) "Le découpage des 22 régions en 365 zones d'emploi I.N.S.E.E", dans *Archives et Documents* , N°195 mars 1987
- "La réalités des pays lorrains d'après les déplacements domicile-travail en 1975", s. a, dans *Economie Lorraine* , N°32-33, janvier 1978
- BRUHNES (D.), "La délimitation des 17 bassins d' emploi en Lorraine", dans *Economie Lorraine* , N°21, 1984
- "Un nouveau découpage géographique pour la Lorraine: 17 bassins d' emploi et 9 zones de planification", s.a, dans *Les cahiers lorrains de l' emploi*, 1984
- "Des fuites dans les bassins d' emploi : radioscopie de 17 zones d'emploi de 75 à 82 ", s.a., dans *Economie Lorraine* , N°34 avril 1985
- "Les 17 zones d'emploi", s.a, dans *Les dossiers d'économie lorraine*, N°2, 1985
- "Plongez vous dans les bassins d'emploi", s.a., dans *Economie Lorraine*, N°38, sep. 1985
- "Zones d'emploi de France et de Lorraine", s. a., dans *Economie Lorraine*, N°43 fév. 1986
- Micheau (M.), "Les comités de bassins d' emploi, Bilan et questions" dans *Travail et Emploi* , N°11, mars 1982
- LEFEBVRE (M.), "L'urbanisation en France", dans *Le monde urbain*, La Documentation Française, N°203 oct-déc. 1981, Paris, pp.18-27

- Bibliographie générale -

TERRIER (C.), "Les problèmes de nomenclature spatiale: Stratégie régionale et décentralisation; économétrie pour l'aménagement du territoire", communication présentée à Poitiers du 12 au 14 novembre 1987, sans éd., Nancy, 1987

TERRIER (C.), "Une méthode d'analyse des relations intercommunales ou la classification d'un graphe valué", dans *L'informatique Nouvelle*, N°104, mars 1979, pp. 28-30 et N°105, avril 1979, pp.15-23

LOEIZ (L.), "Polarisation ou homogénéité des circonscriptions territoriales", 3ème colloque de l'association pour l'étude du fait départemental, Rodez 22-23 avril 1983, dans *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°1 1984

5. Limites statistiques des agglomérations : apport des géographes

BRUYELLE (P.) "A propos d'une nouvelle définition des agglomérations urbaines", dans *Hommes et terres du Nord*, Lille, 2, 1968, pp. 65-69

BRUYELLE (P.), "Elaboration d'une méthodologie de définition des zones urbaines à partir d'un essai de délimitation des principales agglomérations urbaines de la région du nord de la France" I.N.E.D, *A.T.P : migrations*; 1973, 232p.

JEANJEAN (R.), "Etude critique et méthodologique de la délimitation d'une agglomération (Avignon)", dans *Méditerranée*, N°1, 1975, pp.3-19

BRUYELLE (P.), "Délimitation et structure des principales zones urbaines de la Région du Nord" dans *Hommes et Terres du Nord*, 1976-1, pp.49-95

STRIDA (M.), "La délimitation des régions et des agglomérations industrielles" dans *Colloque international Géographie appliquée*, Liège, s.d., pp.189-195

BASTIE (J.), DEZERT (B.), "Les statistiques urbaines: définitions, délimitation et mesure de l'espace " , dans *L'espace urbain*, pp. 62-73, Masson, Paris, 1980

DUBOIS (R.E.) "La zone urbaine de Bourges: une nouvelle zone d'appui de la capitale" dans *Norois*, N°85, 1975, pp.97-111 et *Norois* N°87 1975, pp.379-399

AMENAGEMENT ET URBANISME

- BAILLY (A.) RACINE (B.), "Des géographies urbaines" dans *L'espace Géographique*, N°2, 1981, pp.143-152
- BEAUJEU-GARNIER, "Le centre-ville a-t-il encore un avenir?", dans *Annales de Géographie*, 1972, pp. 494-496
- BERGER (A.), ROUZIER (J.), *Ville et campagne, la fin d'un dualisme*, Economica, Paris, 1977, 276p.
- BERGER (M.), "L'interface ville-campagne: Bilan des recherches sur la production d'espaces péri-urbains", dans *Les cahiers Fontenay*, Actes du colloque de géographie, Senaques 17-22 juin 1985, juin 1986, pp. 193-212
- BERTRAND (M.J.), "Une approche de la forme urbaine et de la centralité", dans *Annales de Géographie*, N°520, nov-déc 1984, pp.666-686
- BORDE (J.), BARRERE (P.), CASSOU-MOUNAT (M.), *Les villes françaises*, Masson, Coll. Géographie, Paris, 1980, 255p., cartes
- BRUNET (R.), (SALLOIS J.), *France: les dynamiques du territoire*, GIP-RECLUS, Montpellier, 1986, 256p.
- BRUYELLE (P.), "Les rapports centre-périphérie dans l'espace urbain, leur évolution récente", dans *Bull Assoc. Géogr. Franç.*, Paris 1987, N°4, pp.303-306
- BRUYELLE (P.), "Péri-urbanisation, rurbanisation, suburbanisation" dans *Actes du colloque pluri-disciplinaire sur la péri-urbanisation*, Lille, nov 1981, Uni. de Lille III, Centre Universitaire de Recherche en Science Humaine, pp.7-22
- BURGEL (G.), "Dans le bon vent", dans *Villes en parallèle*, N°5, 1982, pp.163-165
- CARRIERE (F.), PINCHEMEL (Ph.), *Le fait urbain en France*, Armand Colin, Paris, 1963, 374p.
- CHABOT (G.), "Géographie urbaine et la localisation des villes industrielles" dans *Information géographique*, 11e an., 1947, pp.57 à 65
-
- CHARLET (J.C), *Les agglomérations urbaines françaises de plus de 100.000 habitants : quelques aspects de leurs croissance*, D.E.S, Institut de Géographie de la Faculté des Lettres de Lille, 1967

- Bibliographie générale -

- "Cinquante ans d'urbanisme" dans *Urbanisme*, N°77, 1962
- CLAVAL (P.), Chronique de géographie économique, Revue géographique de l'Est, Vol VIII 1-2, pp.131-152
- COPPOLANI (J.), "De quelques notions fondamentales et définitions en géographie urbaine", dans *Vie urbaine*, 1960, N°373, pp.272-293
- COPPOLANI (J.), *Toulouse et son agglomération*, La Documentation française, Coll. Notes et études documentaires, Paris, 1984, 135p.
- COQUERY (M.), "L'opposition entre le centre et la périphérie, un problème mal posé", dans *Analyse de l'Espace*, Paris, 1973, N°3, pp.2-10
- FIETTE (A.), "Montargis et sa région urbaine - Aperçu de géographie urbaine", dans *Bulletin de la Société d'Etudes historique et géographique et sc. de la région parisienne*, Paris, T.XXII, Août-déc 1948, pp.2-14
- FINCK (E.), "L'agglomération granvillaise", dans *Norois*, N°1 janv.-mars 1954, pp.171-181
- FISCHMAN (R.), *L'utopie urbaine au XXème siècle*, Architecture + Recherches /P. Mardaga Editeur, Liège, 1977, 223p.
- GEORGE (P.), "Géographie et urbanisme" dans *Annales de géographie*, N°406, nov-déc 1965, pp.641-659
- GEORGE (P.), "Tendances nouvelles de la localisation à l'intérieur des agglomérations urbaines", dans *Economie appliquée*, 1968, T.XXI, N°1, pp. 31-40
- GIBERT (A.), "A la recherche d'une répartition équilibrée des masses urbaines", dans *Revue géographique de Lyon*, 1960, N°3
- GODARD (M.C.), "Centre-ville, centralité et dynamique urbaine, quelques réflexions à partir des grandes villes de la R.F.A.", dans *Recherches en Géographie urbaine*, Hommage au professeur Sporck, 90p.
- GRAVIER (J.F), *L'espace vital, du paradis terrestre à l'aménagement du territoire*, Flammarion, 1984, 334p.
- GRIFFITH (D.A), "Evaluating the transformation from a monocentric to polycentric city", dans *Professional Geographic*, U.S.A, 1981, 33, N°2, pp.189-196

- Bibliographie générale -

- GRIMAUD (A.), "Le C.B.D., mythe ou réalité", *Revue d'économie Régionale*, N°2, 1988, pp.249-260
- HAUMONT (N.), *Les pavillonnaires*, 2e ed. Paris, Centre de Recherche urbaine, 1975, 197p.
- JAILLET (M.C), JALABERT (G.), "La production de l'espace périphérique", dans *Revue Géographique des Pyrénées et du sud-ouest*, t.53, 1982, pp.7-26
- JOLY (J.), *Grenoble et son agglomération*, La Documentation française, Coll. Notes et études documentaires, N°4769, Paris, 1984, 143p.
- JULLIARD (E.), *Essai de hiérarchisation des centres urbains français actuels*, Paris, ministère de la construction, 1961, doc. ronéotypé
- GRUSON (Cl.), (dir. par), *L'urbanisation française*, Centre de Recherche d'urbanisme, Paris, 1964, 338p.
- LABASSE (J.), *L'organisation de l'espace: Eléments de géographie volontaire*, Hermann, Paris 1966, 605p. (La politique de l'espace: pp.373-586)
- LAVEDAN (P.), *Qu'est-ce que l'urbanisme? Introduction à l'histoire de l'urbanisme*, Deuxième édition, N.R.F, Paris, 1959, 341p.
- LEEMING (F.), SOUSSAN (J.), "Les structures à la périphérie des villes", *Revue inter. Sci. Soc.*, France, 1979, 31, N°2, pp.296-305
- LÖSCH (A.), *The economic of location*, John Wiley Edition, 1953
- MARTOT (C.), L'opposition entre le centre et la périphérie, un problème mal posé, dans *Analyse de l' espace*, Paris, 1977, N°3, pp.2-10
- MONOD (J.), *Transformation d'un pays*, Fayard, Paris, 1974, 186p.
- PARE (S.), VOIONMAA (N.) , *Thésaurus. Géographie urbaine*, , SDCG, Paris, 1972, 59p.
- PHILIPPE (D.), *Hiérarchie urbaine dans le Bassin houiller*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Faculté des Lettres de Metz, 1988, 77p.
- PIATIER (A.), "Les fonctions de polarisation", dans *Urbanisme* , N°89
- PITIE (J.) DALMASSO (E.), "Chronique urbaine", dans *Norois* N°95, 1977, pp.430-461

- Bibliographie générale -

PRICE (c.), "Residential density and spatial externalities", *Urban Studies*, GB, 19, n°3, pp.293-302 (les coûts sociaux par les banlieusards de l'organisation centrale des espaces urbains: congestion, trafic)

PUMAIN (D.), SAINT-JULIEN (T.), *Les dimensions du changement urbain. Evolution des structures socio-économiques du système urbain français de 1954 à 1975*, Edition du C.N.R.S, Paris, 1979, 204 p.

RICHARDSON (H.W) "Monocentric , polycentric models: the future of urban economics" dans *Annals of regional science*, U.S.A., 1988, 22, N°2, pp.1-12, 47 références biblio.

ROCHEFORT (M.), "L'armature urbaine et le réseau urbain. Notions et problèmes méthodologiques d'analyse" dans *R. géogr.*, 1965, T.35, N°63, pp.33-50

ROCHEFORT (M.), "Méthode d'étude des réseaux urbains", dans *Annales de Géographie*, 1957, LXVIe année, N°354, pp.125-143

SISTEL (A-M), *Espace péri-urbain et planification, étude de cas de sept communes en Bas-Languedoc*, Thèse de 3ème cycle, Montpellier III, 1982

SOPPELSA (J.), "Des distorsions récentes dans la théorie des lieux centraux : Proposition pour une nouvelle approche de la notion de hiérarchie urbaine", dans *Bulletin de l' Association des géographes Français*, Paris 1977, N°439-440, pp. 13-20

SPORCK (A), "Le réseau urbain hiérarchisé, base de l'aménagement et du développement économique", dans *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, N°4, 1968, pp. 41-48

VIDAL DE LA BLACHE (P.) "Les grandes agglomérations humaines" dans *Annales de Géographie*, N°144, XXVIe année, nov 1917, pp.401-422 et XXVII, 1918, pp.92-101 et pp.174-187

"Villes-jardins, pourquoi pas", dans *Urbanisme* , N°242, Nov 90

POLITIQUE ET GESTION DES ESPACES URBAINS

Administration locale en R.F.A., dans *Les cahiers Français*, (supplément), jan-fév 1982, N°20

BARDET (G.), *L'urbanisme et l'aménagement du territoire en France*, P.U.F, Que-sais-je, 1982

- Bibliographie générale -

- CASTELBAJAC (P.), MONOD (J.), *L'aménagement du territoire*, P.U.F., Coll Que-sais-je, Paris, 1973
- CASTELLS (M.), "Enquêtes sur la planification urbaine" dans *La question urbaine*, Maspéro, Alençon, 1972, pp.344-397
- CHALINE (C.), *L'urbanisme en Grande-Bretagne*, A. Colin, Paris, 1972, 208p.
- CHARBONNEAU (S.), "Du fédéralisme au régionalisme: étude relative aux mécanismes financiers de la centralisation en Allemagne fédérale", dans *Revue d'Allemagne*, oct-Déc 1972
- CHASSIGNET (D.), "Problèmes des villes et politique urbaine", dans *Profils écon.*, Dossiers Hist. géogr., Fr, 1981, N°6, pp.53-68
- CHOMBART DE LAWE (P.H), "Sciences humaines, planification et urbanisme", dans *A. Econ., Soc, Civilis*, 1961, N°4, pp. 686-699
- CLAVAL (P.), "L'avenir de la métropolisation", dans *Annales de Géographie*, Nov-déc 1989, pp.692-706
- CODE GENERAL DES IMPOTS Deuxième partie: Impositions perçues au profit des collectivités locales et des divers organismes, pp. 543-661., Paris, 1987 et édition 1989 mise à jour 1990
- COMBY (J.), "Un nouvel aspect de la politique de la D.A.T.A.R. : les villes moyennes pôles de développement et d'aménagement ?", dans *Norois*, oct-déc 1973, pp.647-660
- Communication du conseil des Ministres, *Pour un plan d'aménagement du territoire*, sans éd., 1950, Paris, 27 p.
- Communication du ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme au Conseil des ministres, *Pour un plan national de l'aménagement du territoire*, Paris, 1950, 27p., A.D. Moselle : BA 2433
- D'ORNANO (M.), *La nouvelle politique urbaine par le bilan du fond d'aménagement urbain*, sans éd, 6 février 1979
- DUMAS (J.), La zone industrielle comme expression de politiques publiques d'aménagement urbain, dans *Anal. de l'espace*, 1981, N°1, pp.5-6
- LABORIE (J.P), Langumier (J.F), DE ROO (P.), *La politique française d'aménagement du territoire*, La Documentation Française, Paris, 1985, 176 p., (8 cartes de la France en couleur)

- Bibliographie générale -

- LACAZE (J.P.), *Imprécis d'urbanisme, Introduction à la planification urbaine*, Ed. du Moniteur, Paris, 1979, 302p.
- LAGROYE (J.), WRIGHT (V.), *Les structures locales en Grande-Bretagne et en France*, Notes et Etudes documentaires, La Documentation française, N°4687-4688-4689, Paris, 258p.
- LAHUERTA (J.), "Les regroupements de communes: incitations et résistances", dans *Cahiers du Droit*, 1984, pp. 127-166
- LANGUMIER (J.F.), "Pour une prospective de l'espace péri-urbain en France", dans *Annales de la Recherche urbaine*, N°15, 1982, pp.72-97
- La décentralisation à l'étranger, dans *Les Cahiers de l'expansion régionale* (13 articles concernant des pays aussi différents que la Tunisie ou les U.S.A.), N°79, juin 78
- "Les grilles d'équipements privilégiées par les aménageurs français", dans *Urbanisme*, N°75-76
- "Les problèmes de la gestion des grandes villes", dans *Le monde urbain*, La documentation Française, Notice 4, Paris, 1981, 9p.
- LEVY (J.P.), "Les politiques de l'espace central des villes: analyse de cas et étude théorique dans le sud-ouest de la France", dans *L'information géographique*, N°50, 1986, pp.17-28
- LEWIN (A.), "Les métropoles d'équilibre", dans *Urbanisme*, N°89
- LIET (G.), SEGUIN (M.), PLANDEVALL (G.), *Traité de remembrement urbain et de reconstruction collective: les associations syndicales de reconstruction et de remembrement, les coopératives de reconstruction*, Editions du moniteur des Travaux Publics, 1949, 497p., A.D. de Moselle : BA2340
- MEMENTO GUIDE DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES**, coll. Le livre, banque de données, Groupe d'étude de l'Institut de Recherche et d'Etude économique et financière, 1985, 287p., mise à jour annuelle
- O.C.D.E., Groupe des affaires urbaines, *Développement urbain et impact sur le milieu urbain du changement technologique, économique et socio-démographique*, sans éd., Paris, 1988, 122p.
- OBSERVATOIRE DES PHENOMENES URBAINS/ GIP RECLUS**, *Etat de l'urbanisation: constat et tendance (Premier bilan annuel de l'urbanisation)*, La Documentation Française, 1987.

- Bibliographie générale -

- OFFMANN-MARTINOT (V.), *Finance et pouvoir local : l'expérience de la R.F.A.*, Paris, P.U.F., 1987, 325p.
- "Petit glossaire des termes usuels en matière d'urbanisme et d'aménagement foncier", dans *Urbanisme*, N°138, 1973, pp.57-65
- PUMAIN (D.), "Espaces en crise dans le système urbain français", dans *Urbanisme* N°220, juillet 1987
- PUMAIN (D.), SAINT-JULIEN (T.), *Atlas des villes de France*, Reclus, La documentation française, Paris, 1989
- QUINET (E.), *La planification française*, P.U.F, Coll. Que-sais-je, 1990
- RAVANEL (J.), *La réforme des collectivités locales et des régions*, Dalloz, Paris, 1984, 447p.
- RAVANEL (J.), *La réforme des collectivités locales et des régions : Etude politique, économique et sociale*, Dalloz, 1984, 447 p.
- ROSSILLION (P.), *Les plans d'urbanisme communaux et intercommunaux*, Paris, Berger-Levrault, 1960, 240p.

LORRAINE. REGION MESSINE

ARCHIVES MUNICIPALES DE METZ

A.M. de Metz, Série O : Dossier Henri Prost

A.R.A.L. (Agence Régionale pour l'Aménagement de la Lorraine),
A.R.I.M. (Association pour la Restauration Immobilière de la Lorraine), Le Laboratoire Logement, et al., *L'habitat dans les zones crise, enjeux, analyses et méthodes d'intervention*, rapport, décembre 1987, 119p., annexes

"ACTIVITES SENSIBLES ET POLES DE CONVERSION", s.a., dans *Economie Lorraine*, N°31, pp.11-16

"Aménagement de la Moselle", dans *Bulletin du C.N.P.F.*, N°128, février 1955

Aperçu général sur le bassin lorrain, Rapports de la Commission de modernisation et d'équipement du bassin lorrain, s.a, s.é., 1955 (ADM)

Association des ingénieurs des villes de France, "Metz", dans *Génie urbain et aménagement du territoire*, N° spécial 367, Mai 1990, Paris, 72p.

- Bibliographie générale -

- AUDENELLE (J.), Essai statistique sur les frontières Nord-Est de la France, s.e, Metz, 1827, 196p.
- "BASSIN SIDERURGIQUE NORD-LORRAIN: 2.600 EMPLOIS INDUSTRIELS DIRECTEMENT INDUITS", s.a. dans *Economie Lorraine*, N°41
- BAUMIER (J.), *La fin des maîtres de forges*, Plon, Paris, 1981, 563p.
- BEAUJEU-GARNIER (J.) (dir par), *La France des villes*, vol.III: La France du Nord-Est par Nonn (H.), La Documentation Française, 1978, pp.105-172
- BINET (N.), *Sidérurgie et production de l'habitat en Lorraine*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris I, 1980
- BLACHE (J.), BLAIS (R.), CAPOT-REY (R.) et al., *Géographie Lorraine*, Berger-Levrault, Paris, 1938, 475p.
- BONNET (S.), *L'homme de fer*, P.U.N, Nancy, 1976, 3 tomes,
 - T1 : 1889-1930, 1975, 302p.
 - T2 : 1930-1959, 1977, 413p.
 - T3 : 1960 - 1973, 1984, 440p.
- BOSC (B.), *Pour une aide globale aux constructions de logements économiques et familiaux*, mémoire de stage de l'E.N.A, 1953, A.M. de Thionville 4BH 825
- BOUCARD (M.- P.), *L'agglomération de Thionville: problèmes et perspectives*, mémoire de D.E.S, Nancy, 1965, 121p.
- BOUR (R.), *La Lorraine ses hommes, ses activités*, S.M.E.I, Metz, 1977,
- BOUR (R.), *Metz, Carrefour de l'Europe*, 1973, 176p.
- BOUR (R.), PARUIT (H.), "Lorraine: la sortie du tunnel", dans *Les Echos*, supplément hebdomadaire, 27 avril, 1988
- BOUTEILLER (P.), *Dictionnaire topographique des anciens noms de la Moselle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1884, 452p.
- BOVY (L.), "Enquête Géographique: le rôle régional de Metz (Essai d'appréciation d'après l'étude des transports)", dans *Information Géographique*, N°1, 1966, pp.172-178
- BRASME (P.), *Woippy, village du Pays Messin*, Metz, 1987, 398p.

- Bibliographie générale -

- BRAUDEI (F.), *L'identité de la France*, Arthaud-Flammarion, Paris, 1986, 367 p., pp.297-315 (Etudes des frontières du nord-est et de Metz)
- BRENNEUR (P.), *Une cité ouvrière du bassin de Briey: Mancieulles*, 1982, 203p.
- BRICET (A.), "Problèmes d'urbanisme dans le bassin houiller et sidérurgique de Lorraine, dans *Cahiers mensuels du M.R.L*, Paris, 1954, pp.1-14
- BUTLER (R.), *Le logement social en France: de la cité ouvrière aux grands ensembles*, La découverte, Maspéro, 1983, 200p.
- C.A.P.E.M., *L'aménagement du territoire en Moselle*, Fascicule 1/4/a, ronéotypé, 25p.
- C.I.E.D.E.H.L., *Etude des équipements collectifs en Lorraine: analyse des niveaux et des besoins par catégorie d'équipements*, 2 vol, ronéotypés, Metz, 1958-1959
- C.I.E.D.E.H.L., *Enquête sur le logement en Lorraine du nord*, 1971, 170p.
- C.I.E.D.E.H.L., *Enquête sur les retraités des bassins houillers et sidérurgiques de la Moselle*, ronéotypé, 1956, 30p.
- C.I.E.D.E.H.L., *Etude du marché du logement des agglomérations de Thionville-Fensch et Orne-Moselle*, 1974, 3 vol.
- C.I.E.D.H.E.L., *Conditions d'habitat à Tucquegnieux*, s.e, 1953, 27p.
- CAUBET (A.), "Le plan d'urbanisme de l'agglomération de Metz", dans *Moniteur des travaux publics*, 1960, 13 fév., pp.17-23
- Chambre syndicale de la sidérurgie française, *La sidérurgie française et le problème du logement*, 1955, 58p.
- Chambre syndicale de la sidérurgie française, *Situation de l'habitat du personnel de la sidérurgie*, (enquête CECA), 1953, 30p.
- CLEMENT (B.), "Metz et sa population", *Mosella*, 1973, T.3, N°2, pp.1-72
- CLEMENT (B.), *Metz, étude de la population*, Metz, D.E.S., 1972
- CODE DE L'URBANISME, commenté et annoté par F. Bouyssou et J. Hugo, Litec droit, 1988, 1024p.

- Bibliographie générale -

- CODRA, D.D.E. de la Moselle, *Le logement dans le Bassin sidérurgique, Note concernant l'enquête sociologique effectuée en janvier et février 1986, auprès des habitants du bassin sidérurgique*, Mai 1986, 34p.
- Comité régional du bassin Lorrain, *Les problèmes de l'aménagement en Lorraine*, Rapport présenté au Commission Administrative du CRBL, 7 juin 1963, en présence d'O. Guichard, 40p.
- Commissariat général du Plan de Modernisation des Equipements, *Programme de modernisation et d'équipement de l'agglomération de Metz : Etude économique*, s.d., non paginé
- CONRAUD (J.M.), *Militants lorrains au travail*, P.U.N, Ed. Serpenoise, Nancy, 1988, 368p.
- CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE, SERVICE CONSEIL DES MAIRES, *Construire et aménager sans P.O.S*, Metz, 1989, 95p.
- "Contribution à l'établissement d'un programme pour la métropole lorraine", s.a, dans *Urbanisme* N°89, pp.51-60
- CORTESSE (P.), *Les difficultés d'une administration nouvelle: la délégation départementale du M.R.U (Ministère de la reconstruction et de l'urbanisation) en Moselle et les problèmes qu'elles impliquent*, Mémoire de stage de l' E.N.A, 1951, 28p.
- D.D.E, *Thionville-Fensch: dossier d'agglomération*, Moselle, août 1975 (DDE)
- D.D.E. de la Moselle, CODRA, *Le logement dans la bassin sidérurgique*, Note de synthèse, mai 1986, 34p.
- D.D.E. de la Moselle, *Le logement dans le bassin sidérurgique et Horizon 1997 - Stratégies possibles, l'analyse du parc social*, juin 1986, 46p.
- D.D.E. Moselle, *Plan d'habitat du bassin sidérurgique*, juin 1987, 95p.
- DEC (P.), *1970-1990: vingt d'urbanisme à Metz, Entre inerties spatiales et espaces surévalués*, Rapport de stage de magistère Aménagement II, Université de Paris I, 1990, 153p.
- Département de la Moselle, Service de coordination de l'action économique, *Situation économique et sociale et exécution des équipements collectifs publics avant fin 1961*, 134p.

- Bibliographie générale -

- Département de la Moselle, *Situation économique et sociale de la Moselle et exécution des équipements collectifs publics avant 1981*, 134 p. (ADM)
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT, *Plan de référence du bassin sidérurgique*, Synthèse, groupe d'étude et de programmation, Déc. 1989, 26p. (DDE)
- Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, *Le centre, ses enjeux, ses acteurs, l'exemple de Metz*, 2 vol, cartes, 1976, 30 et 10 p.
- DIVOT (P.), *Neufchef, dans le cadre de l'histoire régionale*, Ed. Le Lorrain, Metz, 1970, 136p.
- DROGAT (N.), "Economie régionale d'aménagement du territoire: l'aménagement de la région Lorraine", dans *Revue de l'action populaire*, N°89, juin 1955
- DURAND (H.), *Problèmes administratifs et financiers de l'investissement public dans le cadre des collectivités locales*, 1952, Mémoire de stage de l'E.N.A, 20 p.
- DURAND (D.), *L'exécution du Plan Monnet en Moselle: le comité départemental du plan*, mémoire de stage de l'E.N.A, 1948, 41p.
- FABERT (Y.), "Le problème de l'aménagement des vallées très peuplées: l'exemple de l'axe mosellan", dans *Actualités industrielles Lorraine*, 1962, N°78, pp.14-24
- FIORINA (G.), *Etude de deux communes sidérurgiques: Joeuf et Homécourt*, Mémoire de Maîtrise, Nancy, 1981
- FRECAUT (R.), "Les agglomération de Metz et Thionville: contribution à la géographie urbaine de la Lorraine", dans *Revue géographique de l'Est*, N°1-2, 1968
- FRIEDMANN (J.), *Une expérience d'aide à la construction dans le cadre départemental: le CODAL, comité d'aide au logement*, mémoire de stage de l'E.N.A, 1952
- GASPARD (E.), SIMMER (A.), *Le canton du fer*, coll. Région de Thionville-Etudes Historiques, Metz, 1978.
- GEHRING (J-M), SAINT-DIZIER (Cl.), "L'évolution récente de la sidérurgie lorraine", dans *Mosella*, t.1, N°2, Av-juin 1971, pp. 13-28

- Bibliographie générale -

- GEHRING (J.M), "Le paysage et l'homme en région minière: l'exemple d'Algrange nord", dans *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, avril-mai, 1969, pp.415-529
- GENDARME (R.), *Les coulées du futur*, P.U.N., Edition Serpenoise, 1985, 314p.
- Géographie de la Lorraine*, dir. par René FRECAUT, P.U.N., Ed. Serpenoise, 1983, 632p.
- GIRAULT (P.), *Rapport sur la réhabilitation des cités ouvrières*, 1982, Juin 1982, 54p.
- GONOT (J.), *La concentration sidérurgique mosellane: perspective économique*, Mémoire de stage de l' E.N.A, 1950
- GROSDIDIER DE MATONS (M.), *Metz, Etude de géographie urbaine et économique*, Nancy, 1928
- GROSDIDIER DE MATONS (M.), *Metz, Les villes d'art célèbres*, Paris, 1929.
- GUENEAU (E.), *Le phénomène d'explosion des lotissements dans le sillon mosellan et ses bouleversements dans la transformation du pays messin de 1969 à 1986*, Thèse, Metz, 1990
- GUY (C.), *La destruction de Metz suit son cours*, dans *Archéologia*, N°56, mars 1973, pp. 71-73
- HAUSWIRTH (M.), *Le droit local en Alsace-Lorraine*, ISTRAS, 1987, 147p.
- HERFELD (E.), *Gentrange, retrospective et avenir, Région de Thionville - Etudes historiques, fascicule 23*, Nancy, 1965, 310p;
- JACQUEMIN (E.), *Recherches historiques sur Moyeuve-Grande, Région de Thionville - Etudes Historiques, Fascicule 14*, Metz, 1953
- KAUFFMANN (G.), *Moyeuve Petite à l'orée du bois*, sans éd., 1983, 222p., photos
- KNOEPPFLER Daniel, *Un bassin mono-industriel traditionnel confronté aux problèmes de reconversion et de restructuration: la vallée de l'Orne face à la mutation de la sidérurgie*, Mémoire de maîtrise, 101p., 1970, cartes et croquis.
- KÖLL (L.), *Auboué en Lorraine du fer*, Kathama, coll. Mem. des hommes, Condé/Noireau, 1981, 287p.

- Bibliographie générale -

- KÖLL (L.), Une cité sidérurgique du bassin de Briey,: Auboué, 1898-1914, personnalités et groupes sociaux, thèse de Lettres, Nancy, 1973, 851p.
- KUNTZ (M.), Urbanisme de la Lorraine et mentalité: Metz 1850-1870, thèse de 3ème cycle, 1984, 324p.
- "L'AMENAGEMENT DE LA REGION LORRAINE, EQUILIBRE CENTRES URBAINS ET ZONES RURALES", s.a, dans Problèmes économiques , N°409, 1er Nov. , 1955
- Laboratoire Logement, Inventaire des cités de l'arrondissement de Briey, 1978, 130p.
- LACROIX-MATTER (M.), "Le concept d'aménagement régional et ses résultats dans la région lorraine", dans Conj écon lorr, 1961, n°3, pp.21-32
- LAISNE, "Les jardins ouvriers", dans Terres Lorraines, 1938, p.381
- LAMETZ (P.-V.), "Logements ouvriers", dans Mémoire de l' Académie de Metz,1905, pp.121-142
- LARDEMELLE (J. de), Metz défend l' Etat, Nancy, Berger-Levrault, 1930, 248p.
- LEGRAIN (G.), Le cadre et les instruments de l'aménagement du territoire en Lorraine, mémoire de stage de l' E.N.A., 1963, 32p., AD: BA 431
- LENFANT (C.), "L'urbanisme à Metz", dans Urbanisme N°235, pp. 96-98
- LEVANTAL (P.), "La mort de Metz", dans Monument en péril, N°9, 1973, pp.6-13
- LE BALLE (Y.), L'ouvrier paysan en Lorraine mosellane, thèse, Ed. Montchrétien, 1956, 121p.
- LHOTE (J.), "Metz sous le Consulat et l'Empire: L'essor urbain," dans Annuaire de la société d'histoire et d'Archéologie,
- LOEW (G.), Le centre de Metz, évolution d'un paysage urbain, Metz, D.E.S., 1970, Mosella T1, N°4, pp.36-58
- MARTIN (J.P), SCHWAB (R.), "L'évolution de l'armature urbaine de l'Alsace et de la Lorraine", dans Villes en parallèle, N°5, 1982, pp.9-46

- Bibliographie générale -

- MASSON (J.L), L'industrie lorraine du fer ou comment tuer la poule aux oeufs d'or, Paris, Cujas, 1977
- MERCIER (N.), Structure et aménagement des cités ouvrières: diagnostic pour une ville de la vallée de la Fensch, mémoire de maîtrise de Géographie, Metz, 1978, 99p.
- METZ ET SA ZONE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'ECONOMIE FRANÇAISE, s.a, dans Economie Mosel., 1973, n°514
- Metz, ville d'art sinistrée, dans Archéologia, N°56, mars 1973
- Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Bassins d'habitat, 1979, dossiers et carte du découpage des bassins d'habitat en France, cartes, dossier de présentation, A.E.R.M., Paris, 1979
- Ministère de l'urbanisme et du logement, Commissariat Général au Plan, Délégation à l'aménagement du territoire, et al., Bassins d'habitat, nouvelles délimitations, cartes et dossier de présentation, Ed. S.T.U, cahors, 1984
- Ministère de la Construction, Omnium Etudes Techniques Urbaines, Aménagement de la vallée de la Moselle, Annexes, s. d., 66p.
- Ministère de la Culture, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Région lorraine, Cantons de Briey, Chambley-Buissières, Conflans-en-Jarnisy, Ed. serpenoise, 111p.
- Ministère du Plan et de l'Aménagement, Ministère du logement, Schéma d'Aménagement de la métropole Lorraine, Organisation d'étude et d'Aménagement de l'aire métropolitaine, s.e. , 1970, 217p.
- Mission régionale lorraine, Agence de circulation routière de l'Est, Mémoire sur la métropole Lorraine, Metz, 1965, 42p;
- MULLER (P.), "Contrastes de peuplement dans le nord de la Moselle", dans Revue géographique de l'Est, , N°3-4, 1966, pp.229-268
- Nancy, Metz et les autres, s.a, dans Economie Lorraine, N°74, 1988, pp.2-8
- Nancy-Metz, le capital lorrain, s. a., dans Economie Lorraine, N°63, pp.6-27
- NICOLAY (P.X), Histoire de Hayange, Ed. Le Lorrain, Metz, 1951, 3 vol.

- Bibliographie générale -

- NOEL (Abbé J-B), Histoire de Saint-Julien les Metz, Edition le Lorrain, 1987, 331p.
- NOEL (P.), Thionville, cité méconnue, Librairie Pierron Marx, Thionville, 1989, 317 p.
- NOVIANT (P.), Plan lieux de travail et construction publiques, Programme architecture et mutations industrielles, Politiques territoriales pour les pôles de développement de la région Lorraine, Rapport interne, 1985, non paginé
- PARISSE (M.), BONNEFONT (J.C.) et al., Lorraine, C. Bonnefont Edit., Le Puy, 1984, 417p.
- PINGUSSON (G.H.), Aménagement de la vallée de la Fentsch, Rapport, 1965, 32p. (AMT)
- POIRE (G.), Moulins les Metz, des origines au vingtième siècle, Metz, 1957, 60p.
- PRINTZ (A.), Hayange d'un siècle à l'autre, Florange, 1980, 290 p.
- PRINTZ (A.), L'ancien et le nouveau Fameck, 1972, 211p.
- PRINTZ (A.), La vallée usinière, 2è ed., 1985, 173p.
- PRINTZ (A.), Serémange-Erzange, Naissance d'une ville, Ed. G. Klopp, Thionville, 2è édition, 1988, 238p.
- PRINTZ (A.), Uckange à travers les âge et ses gens, Florange, 1974
- PROST (H.) (sous la direction de), Etude des grands problèmes d'urbanisme à Metz: liste des travaux à exécuter, Archives départementales AB 2399, 1931?, 4 p.(ADM)
- QUENCEZ (R.), "La Moselle", dans Reconstruction, N°18, , mars 1955
- Rapport et avis du Comité régional sur la tranche opératoire du bassin Lorrain, Nancy, 1963, 152p.(ADM)
- Rapport et avis du comité régional sur la tranche opératoire du bassin Lorrain, Nancy, 1963, 152p. AD: BA 2087
- Région de Lorraine, Phase préliminaire du 7ème plan, Réponse du Conseil régional, de Lorraine et du C.E.S à la circulaire du Premier ministre du 17 janvier 1975, , 35p.

- Bibliographie générale -

- REITEL (F.) Les conséquences des héritages militaires dans l'espace frontalier franco-allemand, dans Colloque sur l'espace frontalier franco-allemand, 1980
- REITEL (F.), Les régions de la France de l'Est et leur environnement géographique, Strasbourg, Coop Pr Raiffeisen, 1966, 160p., Croquis
- REITEL (F.), "Sidérurgie et peuplement", dans Association Interuniversitaire de l'Est, Cahier N°17, pp. 195-204
- Revivre à Hagondange, dans Diagonal, N°17, av 1977, pp.2-5
- REYEN (P.), "Les aspects géographiques de l'approvisionnement en viande de l'agglomération messine", dans Mosella, T.IV, N°3, 1974, pp.1-39
- RIEBEN (H.), Les ententes des maîtres de forges et le plan Schuman, Epalingui, 1954, 558p.
- ROSART (A.), L'agglomération de Villerupt, Thil, Audun le Tiche, D.E.S, Nancy, 1964, 150p.
- ROTH (F.), La Guerre de 1870, Fayard, Paris, 1991, 778p.
- ROUSSELLE (P.), Le contrôle exercé par le Commissaire de la République sur les communes d'Alsace Lorraine, Mémoire de D.E.S.S. gestion et Administration, 62p., Annexes 30p.,
- Service régional de l'Équipement de Lorraine, O.T.A.M., Stratégie régionale de développement et centres de peuplement, essai de comparaison de programmes d'équipement, Paris, 1972, 132p.
- SEYER (C.), "L'évolution des activités économiques en Lorraine entre 1975 et 1980", dans Revue Géographique de l'Est, N°1-2, 1981
- SPECK (I.), Le bassin sidérurgique mosellan, Analyse de la situation financière des communes, mémoire de D.E.A, 1988, 82p.
- STILLER (G.), ANCEL (G.), Thionville et sa rivière la Moselle, Coll. Région de Thionville- Etudes historiques, Ed. Le Lorrain, s.d.
- Terville, dans Diagonal, N°18, juillet 1977, pp.3-13
- THOUVENIN (M.), "De Wendel-Sidélor à Sacilor-Sollac", dans Revue Géographique de l'Est, N°1-2, 1981
- THOUVENIN (M.), Les agglomérations SOLLAC, D.E.S, Nancy, 1962, 120p.

- Bibliographie générale -

- TOWCZAC (W.), "Le port de Metz, place forte du trafic de céréales, veut s'affirmer comme pôle de développement agro-alimentaire", dans *Navigation internationale*, 10 déc. 1984
- TRABAND (A.), "Etude de structures industrielles et urbaines", dans *Technique, art et sciences*, déc. 1955, pp.40-46 et janvier 56 pp.33-42
- TRITZ (C.), *La construction des casernes à Metz au 18ème siècle*, Maîtrise de Géographie, Strasbourg, 1987, 2 vol. 210p. Bibliographie
- Ville de Briey, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Programme local de l'habitat de Briey, , Bilan diagnostic, janvier 1987, 68p.
- WALTER (G.), *Les oeuvres sociales de la Maison De Wendel*, 1940, 156p.
- WALTER (J.), "La Loi Loucheur et son application en Moselle de 1928 à 1939", *Mémoire de l'Académie de Metz*, pp.231-243, AM de Thionville, P1/133
- WITTENBROCK (R.), *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichland Elsass-Lothringen (Les réglementations de l'urbanisme comme instrument de la planification urbaine dans le Reichland Alsace-Lorraine) (1870-1914)* , Ed. W.J. Röhrig verlag, St Ingbert, 1991, 336p.
- ZELLER (G.), *La réunion de Metz à la France, (1552-1648)*, Paris, 1926
- "Zone d'emploi de Thionville", dans *Economie Lorraine*, N°67, pp.4-7

TRANSPORT

- Les transports dans la métropole et la région: métrolor, Nov 1971, N°21, 35p.
- Métrolor et autoroute A31 en 1975, Nov 1975, N°29
- Une politique régionale des transports de personnes en Lorraine, Feuillet, mai 1973, N°24, 22p.
- BONNAFOUS (A.), PLASSARD (F.), SOUM (D.), "La détection des effets structurants d'autoroute, application à la vallée du Rhône", dans *Revue économique*, vol 25/2, Armand Colin, Paris, mars, 1974
- CADENE (P.), "Collectivités rurales et résistances à l'intégration,: la construction de l'autoroute des deux mers au nord de Toulouse", dans

- Bibliographie générale -

- Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, T.53, fasc. 1, pp. 105-128, 1982.
- FRYBOURG (M.), "Les transports dans les métropoles", dans Urbanisme N°89, pp.66-71
- HANROT (P.), LE GALL (M.), La place des autoroutes dans la localisation des activités: l'autoroute A7 entre Lyon et Marseille, DGRST/Ministère du transport/SEDES, Paris, 1987
- LAURE (A.), SCHLUCK (H.), "L'autoroute Nancy-Metz-Thionville, en Meurthe et Moselle, élément majeur de liaison de structure de la métropole lorraine", dans Moniteur des travaux publics, 1968, N°10, pp.17-24
- LEBRETON (J.), Les autoroutes de villes", dans Urbanisme, 1962, N°74, pp.22-33
- "Le port public de Thionville-Illange en 1965", s.a, dans Rev Nav. Int. et Rhén., 1966, N°9, pp.289-291
- M.A.T.R.A, C.I.E.D.E.H.L, Etude du plan de circulation de Thionville; rapport final, avril 1975
- MARTINELLI (D.), Le rôle de l'infrastructure de transport dans l'aménagement du territoire: exemple de l'autoroute A31 Metz-Thionville, Maîtrise de géographie, Université de Metz, 93p.
- "METZ, PORT AGRICOLE A L'ECHELLE EUROPEENNE", s.a, dans La vie du rail, 1973, N°1406
- STREIT (A.), Les transports routiers de matières dangereuses en Lorraine, rapport de stage D.R.E., Université de Metz, C.E.G.U.M, 29p. cartes, 1990.
- TOWCZAC (W.), "Le port de Metz, place forte du trafic de céréales, veut s'affirmer comme pôle de développement agro-alimentaire", dans Navigation internationale, 1984.
- TUTENUIT (J.), "Autoroute et urbanisme", dans Tech. Arch., 1971, t.33, N°5, pp.54-57
- WACKERMANN (G.), "L'influence des autoroutes sur la reconversion et la redistribution spatiale des activités: le cas de l'Europe Rhénane et Centrale", dans Mosella T. XVII, N° spécial, 1987, pp.57-64

INDUSTRIE

- LACAZE (J.P.) *Rapport sur les grandes friches industrielles*, La Documentation Française, 1986.
- LABORIE (J.P.), LANGUMIER (J.F), "L'industrialisation péri-urbaine: une extension de la division du travail et du morcellement social", dans *R.G.P.S.O.*, T.53, 1982, pp.35-50
- MICHEAU (M.), "La reconversion des sites industriels", dans *Annales de la recherche urbaine* N°15, 1982, pp.3-26
- FODOR (L.), "Le problème de la croissance industrielle à l'intérieur des métropoles", dans *Bull. Soc languedoc Géogr.* 1969, TIII, N°1, pp.67-84
- REITEL (F.), "Sidérurgie et peuplement : l'industrie facteur de transformation politique économique, sociale, culturelle", *Association interuniversitaire de l'Est, Cahier N°17*, Lunéville, 1974, pp.195-204
- C.C.I de la Moselle, *Etablissements industriels de la Moselle, Inventaire 1988*, 1988, s.e., 1988, 258p.

COMMERCE

- AFRESCO (Agence Française de Recherches et d' Etudes Statistiques Commerciales), *L'appareil commercial de détail et son évolution depuis 1945: étude régionale*, Note N°246, Avril 1977, 20p.
- AFRESCO, *L'évolution de l'appareil commercial français de 1974 à 1980*, Note N°289, Juillet 1982, 9p.
- AFRESCO, *Centrales d'achats : dossier statistique*, Note N°312, 1985, 10p.
- AFRESCO, *Bilan de douze années d'application de la loi Royer*, note n°327, nov 1986, 8p.
- AFRESCO, *L'application de la loi Royer en 1986, 1987 et 1988*, Note N°355, septembre 1989, 11p.
- BAUDRILLARD, *Société de consommation, ses mythes et ses structures*, Gallimard, Paris, 1974, 318p.
- BERRY (J.L.B.), *Géographie des marchés et du commerce de détail*, A. Colin, Coll. U2, 1972, 254p.
- BESNARD (M.), *De la boutique au supermarché*, Ed. Imbert, Niort, 1972, 254p.
- BROSSELIN (C.), *La distribution*, Vuibert, Paris, 1981, 288p.
- C.E.S (Conseil Economique et Social), *Commerce et distribution créateurs de richesses nationales*, J.O. N°3, 15 fev. 1989, 103p.
- CAMOUS (P.), *Le commerce dans la société de consommation*, P.U.F., Col. Que sais-je, Paris, 1987
- CHAREIRE (O.), "L'application de la loi Royer en matière d'urbanisme commercial dans le département du Rhône", dans *Revue géographique de Lyon*, vol 64, N°2, 1989, pp. 87-98
- CREDES (Centre de Recherches de la faculté de droit et de Sciences Economiques de nancy) , *Dépouillement de l'enquête nationale Piatier*, Nancy, 1957, 110p.
- DAYAN (A.), *La distribution: consommateurs, détaillants*, Hachette Col. les Sciences de l'action, Paris, 1973, 512p.

- Bibliographie générale -

- DAYAN (A.), *Manuel de la distribution*, Ed. de l'Organisation, Paris, 1985, 8ème édition, 225p.
- DAYAN (A.), *Distribution et consommation: comment fonctionnent les grandes surfaces*, Ed. de la nouvelle librairie, 1982,
- GUILLAUME (J.C.), RETIZ (D.), BATAILLE (A.), L'aire d'influence d'un centre commercial. L'exemple de Saint Simon d' Auxerre, dans *Revue Géographique et Recherche*, st Cloud, 1980, N°35, pp.57-86
- I.N.S.E.E, "Les résultats du commerce pour 1988", dans *I.N.S.E.E. Première*, N°58, mars 1990
- JAUFFRET (A.), *Manuel du droit commercial*, 18 ème édition, L.G.D.J. Paris, , 1986, 455p.
- LANGÉARD (E.), MALSAGNE (R.), *Les magasins de grandes surfaces*, Dunod, Paris, 1971, 114p.
- "LA REGLEMENTATION DE L'URBANISME COMMERCIAL", dans *Droit et ville*, N°9, 1980, 55p.
- LEBOEUF (C.), *La fonction commerciale dans l' économie*, Ed. Foucher, Col techniques de commercialisation, Paris, 1971, 216p.
- LEPAGE-JOSSUAT (C.), "La loi Royer déviée de son objet", dans *L'actualité juridique- propriété immobilière*, 10 février 1990, pp. 32-37
- METTON (A.), "Recherche de la structure des appareils commerciaux", dans *Analyse de l' Espace*, Paris, 1979, N°3-4, pp.83-94
- PELATAN, (J.), Le rôle des grandes surfaces dans l'attraction des villes du sud ouest du Bassin Parisien, dans *Bulletin de l'association des géographes français*, Paris, 1980, N°473-474, pp.337-347
- PORTIER (M.), Présentation d'une série d'enquêtes sur les magasins à grandes surfaces en Lorraine, dans *Bulletin de l' Association des géographes français*, N°413-414, pp.15-28
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, *La grande distribution française*, monographie des 54 groupes, s.e, 1989, 375p.
- QUIN (C.), *Tableau de la distribution française*, Sotabor, 4ème éd., Paris, 1977
- QUIN (C.), *Physionomie et perspectives d'évolution de l'appareil commercial français, 1950-1970*, Gauthier-Villars, Paris, 1972, 190p.

- Bibliographie générale -

REGIMBEAU (J.), pour le C.E.S, Bilan de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973, Journal Officiel N°9, 20 juillet 1988, 85p.

TARONDEAU (J.C), XARDEL (D.), *La distribution*, P.U.F, Coll. Que-sais-je, Paris, 1985

THIL (E.), *D'Edouard Leclerc aux supermarchés, combat pour la distribution*, Arthaud, Paris, 1966, 355p.

THIL (E.), *Des grands magasins aux bébés requins, les inventeurs du commerce moderne*, Arthaud, Paris, 1966, 312p.

ANNEXES

**ANNEXE 1 : LES AGGLOMERATIONS EN MOSELLE ET
MEURTHE-ET-MOSELLE SELON LE DECOUPAGE
PROPOSE PAR M. BENARD**

Ville mère	Communes comprises dans l'agglomération	Population de résidence habituelle en 1946
PIENNES	Joudreville	5.404
BACCARAT	Deneuvre	5.565
BLAINVILLE/ L'EAU	Damelevières	5.798
AUDUN LE TICHE	Russange	7.051
BASSE-YUTZ	Haute-Yutz	8.663
FROUARD	Pompey	9.009
SAINT-NICOLAS	Varangéville	9.187
NEUVES-MAISONS	Chaligny, Saint-Pont-Vincent	9.380
VILLERUPT	Thil	9.434
SARREBOURG	Hoff	9.836
CONFLANS	Jarny, Labry	9.950
TOUL	Dommartin les Toul	10.281
ROMBAS	Clouange, Vitry-sur-Orne	10.736
HAGONDANGE	Talange	11.229
PONT-A-MOUSSON	Blénod-les-Pont-à-Mousson, Maidières	13.450
MOYEUUVRE GRANDE	Rosselange	13.716
MERLEBACH	Freyming	15.171
JOEUF	Homécourt	15.973
SARREGUEMINES	Neunkirch-lès-Sarreguemines, Welfgerding	16.495
FORBACH	String-Wendel	20.333
THONVILLE	Manom, Terville	22.365
LONGWY	Herserange, Longlaville, Mont- Saint-Martin, Réhon	28.914
HAYANGE	Algrange, Knutange, Nilvange, Serémange-Erzange	33.897
METZ	Ban-Saint-Martin, Longeville- les-Metz, Montigny-les-Metz	88.633
NANCY	Malzéville, Laxou, Maxéville, Jarville la Malgrange, Tomblaine, Essey-lès-Nancy, Saint-Max	146.963

**ANNEXE 2 : RESERVES FORMULEES PAR L'ARMEE AU
PROJET DU GROUPEMENT D'URBANISME DE
L'AGGLOMERATION MESSINE**

Le Colonel FRIEDLING Commandant et Directeur Régional du Génie

à Monsieur le Directeur Départemental de la Construction, Cité administrative, rue du Chanoine Collin, METZ

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet de Plan Directeur du Groupement d'urbanisme de la Région Messine est accepté par l'autorité militaire sous les réserves suivantes :

1°) Terrain de l'ancienne poudrière Saint-Eloi

Une partie du terrain doit être cédée à la ville de Metz dans le cadre de l'opération des échanges compensés.

L'autorité Militaire conserve son option sur un terrain de 6 ha, offert par la ville, viabilisé et desservi par voie ferrée dans la zone industrielle, pour la reconstruction des magasins de l'Intendance, dont la cession est prévue dans la même opération. Cette réserve deviendra sans objet si les réserves formulées au paragraphe 5 sont acceptées.

2°) Fort Gambetta

L'Armée fait toute réserve au sujet de l'emploi ultérieur du Fort.

3°) Ile du Saulcy

La construction de l'autoroute qui passe sur l'emprise des bâtiments de l'Arrondissement du Génie ne pourra être entreprise que lorsque les Services Militaires seront complètement réinstallés. Le déplacement des installations militaires en cause est réalisé au titre de l'opération d'échange compensé, négocié par ailleurs avec la ville.

D'autre part, la création de l'autoroute devra être soumise à la procédure d'instruction mixte.

4°) Terrain militaire Metz-Chambière

L'embranchement de l'autoroute sur la R.N.3 vers Forbach pourra être réalisé sous réserve :

- de la création d'un passage en-dessus accolé au pont rail pour permettre la circulation des véhicules militaires
- que la route projetée soit accolée le plus possible au remblai de la voie ferrée.

Le bail passé avec la ville de METZ pour la location des terrains de sport sera résilié le moment venu.

5°) Terrains d'exercice des chars et terrains d'exercice de Tournebride

L'autorité militaire fait toute réserve sur l'emprise de la rocade Sud permettant de relier les communes de Borny-Metz-Magny-Montigny et Moulins. Cette affaire fait l'objet d'une étude spéciale proposant un autre tracé de cette rocade sur les terrains militaires qu'elle traverse.

D'ores et déjà le tracé de la route devra s'effectuer de telle sorte qu'il ne gêne en rien les projets de l'Armée et qu'elle ne fasse pas obstacle à la desserte V.F. des installations militaires que l'Armée envisage de construire. Toutes les dispositions devront être prises afin que puissent, les cas échéant, être desservis par des voies ferrées tous les terrains militaires traversés par la rocade que ce soit au nord ou au sud de celle-ci, et ce par un passage autre qu'un passage à niveau.

6°) Station d'épuration du quartier Bridoux

La station d'épuration sera maintenue et se déversera dans le ru du Cheneau jusqu'à ce qu'un embranchement soit effectivement réalisé sur le réseau urbain.

7°) Création d'une gare de triage S.N.C.F.

Les immeubles militaires desservis par voie ferrée devront continuer à l'être (Dépôt militaire de carburants - Dépôts U.S.)

8°) Champ de tir de Plappeville

La cession d'une emprise pour la création d'un cimetière intercommunal est actuellement à l'étude mais il ne s'agit nullement de céder la totalité du champ de tir.

L'autorité militaire fait toute réserve au sujet de l'utilisation future du champ de tir par l'Armée dont la partie nord sera bordée par un centre hospitalier.

9°) Champ de tir d'Orly

La création de l'autoroute Metz-Pont-à-Mousson devra être soumise à la procédure d'instruction mixte.

10°) Ecole des ponts

La canalisation de la Moselle (création d'un port et modification du canal de la Moselle) ne devra pas gêner les activités des Ecoles de Ponts. Ces créations devront faire l'objet d'instructions mixtes particulières.

L'Armée se réserve le droit de modifier, transformer ou étendre les installations et bâtiments dans le cadre de ses activités.

11°) Ile des Jésuites

L'Armée se réserve de procéder éventuellement à l'aménagement d'installations sportives supplémentaires et de vestiaires.

12°) Domaines militaires boisés

L'Armée se réserve le droit de faire procéder aux déboisements qui s'avèreraient indispensables dans le cadre de sa mission.

13°) Itinéraires routiers

Les aménagements des itinéraires devront être conformes aux lois et règlements en vigueur.

Les ouvrages d'art susceptibles d'être construits, reconstruits, ou modifiés devront être soumis à la procédure d'instruction mixte.

L'autorité militaire demandera à cette occasion, d'une part que les traversées de la Moselle en direction de THIONVILLE et PARIS soient réalisés en catégorie A (classe 120 grand débit) et d'autre part que la rocade périphérique sud soit réalisé en catégorie C (classe 50 grand débit)

Par suite aux nombreuses opérations actuellement en cours (projets d'échanges compensés) l'Autorité Militaire formule des réserves, qui n'auraient pu être explicitées ci-dessus, pour tout aménagement qui intéresse le domaine militaire. Il est par conséquent demandé que les projets d'urbanisme de détail (autres que les projets pour lesquels il est demandé une instruction mixte) pour tout ce qui intéresse le domaine militaire, fasse l'objet de conférence entre service.

ANNEXE 3

LES EFFECTIFS DE LASIDERURGIE EN FRANCE ET EN LORRAINE : EVOLUTION DE 1971 A 1987

LES EFFECTIFS DE LA SIDERURGIE EN FRANCE ET EN LORRAINE

Années	FRANCE	MOSELLE		MEURTHE ET MOSELLE		EST
		nbre	%	nbre	%	%
1971	144 727	50 862	35.14%	36 930	25.52%	60.66%
1972	142 983	50 173	35.09%	34 452	24.10%	59.19%
1973	151 514	49 041	32.37%	33 956	22.41%	54.78%
1974	158 022	49 836	31.54%	34 318	21.72%	53.25%
1975	155 934	49 002	31.42%	33 854	21.71%	53.14%
1976	154 090	48 462	31.45%	32 941	21.38%	52.83%
1977	142 958	43 117	30.16%	30 565	21.38%	51.54%
1978	131 491	37 124	28.23%	28 472	21.65%	49.89%
1979	120 489	33 155	27.53%	25 662	21.30%	48.82%
dt D.A.		1 391		215		
1980	104 982	30 905	29.44%	23 653	22.53%	51.97%
dt D.A.		3 729		2 369		
1981	97 327	29 553	30.36%	22 410	23.03%	53.39%
dt D.A.		4 687		2 842		
1982	95 274	28 802	30.23%	21 724	22.80%	53.03%
dt D.A.		4 333		2 372		
1983	90 753	28 087	30.95%	18 262	20.12%	51.07%
dt D.A.		4 258		2 776		
1984	85 111	27 042	31.77%	16 628	19.54%	51.31%
D.A.+C.F.C		4 282		3 558		
1985	76 187	25 578	33.57%	13 441	17.64%	51.21%
D.A.+C.F.C		5 211		3 514		
1986	68 456	23 464	34.28%	11 187	16.34%	50.62%
D.A.+C.F.C		5 689		4 021		
1987	57 622	20 594	35.74%	9 248	16.05%	51.79%
D.A.+C.F.C		5 659		3 893		

SOURCE : - GESIM
- Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française

Source : P. Pétry, Les conventions de protection sociale de la sidérurgie

ANNEXE 4

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE FONTE ET D'ACIER EN FRANCE ET EN LORRAINE ENTRE 1967 ET 1987

PRODUCTION DE FONTE (millions de tonnes)

ANNEE	FRANCE	EST	MOSELLE	MEURTHE
67	15.7	11.1	5.7	5.4
68	16.5	11.7	6.0	5.7
69	18.2	12.2	6.1	6.1
70	19.2	12.7	6.4	6.3
71	18.4	12.4	6.4	6.0
72	19.0	12.4	6.1	6.3
73	20.3	12.7	6.2	6.5
74	22.5	13.2	6.8	6.4
75	17.9	9.8	4.9	4.9
76	19.0	10.3	5.4	4.9
77	18.3	9.2	4.9	4.3
78	18.5	8.8	4.4	4.4
79	19.4	9.2	4.5	4.7
80	19.2	8.5	4.0	4.5
81	17.3	7.3	3.4	3.9
82	15.0	6.7	3.1	3.6
83	13.8	5.8	2.5	3.3
84	15.0	5.6	2.5	3.1
85	15.4	5.6	2.7	2.9
86	14.0	4.4	2.5	1.9
87		4.1	2.6	1.5

PRODUCTION D'ACIER (millions de tonnes)

ANNEE	FRANCE	EST	MOSELLE	MEURTHE
67	19.7	11.9	6.8	5.1
68	20.4	12.6	7.1	5.5
69	22.5	13.1	7.7	5.4
70	23.8	13.8	8.3	5.5
71	22.9	13.3	8.2	5.1
72	24.1	13.6	8.7	4.9
73	25.3	13.8	9.2	4.6
74	27.0	14.0	9.5	4.5
75	21.5	10.0	6.7	3.3
76	23.2	10.7	7.3	3.4
77	22.1	9.6	6.5	3.1
78	22.8	9.6	6.2	3.4
79	23.4	10.0	6.7	3.3
80	23.2	9.2	6.1	3.1
81	21.3	7.9	5.4	2.5
82	18.4	7.2	5.0	2.2
83	17.6	6.5	4.6	1.9
84	19.0	6.4	4.7	1.7
85	18.8	6.1	4.7	1.4
86	17.9	5.3	4.4	0.9
87		4.9	4.4	0.5

source : GESIM

Source : P. Pétry, Les conventions de protection sociale de la sidérurgie

ANNEXE 5

Evolution de l'emploi dans la sidérurgie lorraine entre 1961 et 1986 (Données sur les dispenses d'activités)

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LA SIDERURGIE LORRAINE PAR VALLEES (depuis 1961)

années	VALLEE DE LA FENSCH		VALLEE DE L'ORNE		VALLEE DE LA CHIERS		ZONE DE NANCY ET METZ		LORRAINE	
		évolution		évolution		évolution		évolution		évolution
1961	28 962		26 630		23 165		8 946		87 703	
1962	29 445	1.67	26 742	0.42	23 022	-0.62	9 157	2.36	88 366	0.75
1963	30 078	2.15	26 504	-0.89	23 009	-0.06	8 882	-3.00	88 473	0.12
1964	30 717	2.12	27 059	2.09	23 181	0.75	9 268	4.35	90 225	1.98
1965	30 037	-2.21	26 753	-1.13	22 575	-2.61	8 553	-7.71	87 918	-2.55
1966	29 636	-1.34	26 211	-2.03	21 265	-5.80	8 284	-3.15	85 396	-2.37
1967	29 589	-3.53	25 827	-1.47	20 197	-5.02	7 902	-4.61	82 515	-3.37
1968	27 533	-3.69	25 021	-3.12	19 456	-3.67	7 524	-3.52	79 514	-3.52
1969	26 736	-2.89	26 416	5.58	19 222	-1.20	7 528	-0.47	79 962	0.44
1970	28 320	5.92	26 765	1.32	19 518	1.54	7 900	4.11	82 503	3.18
1971	28 202	-0.42	25 701	-3.98	18 925	-3.04	7 593	-2.62	80 521	-2.40
1972	27 285	-3.25	25 130	-2.22	17 232	-8.95	7 622	-0.92	77 269	-4.04
1973	27 645	1.32	24 352	-3.10	16 527	-4.09	8 051	5.63	76 575	-0.90
1974	27 520	-0.45	26 507	8.85	16 325	-1.22	8 270	2.72	78 622	2.57
1975	26 764	-2.75	25 440	-0.25	16 211	-0.70	8 056	-2.59	77 471	-1.46
1976	25 090	-2.52	26 124	-1.20	15 736	-2.93	8 053	-0.04	76 003	-1.39
1977	22 126	-15.19	24 399	-6.60	14 461	-8.10	7 520	-6.62	68 506	-9.36
1978	18 853	-14.79	21 242	-12.94	13 512	-5.87	7 107	-5.49	60 814	-11.23
1979 (sans DA)	16 871	-10.51	17 299	-19.56	11 368	-16.49	7 043	-0.90	52 531	-13.54
(avec DA)	17 400		18 369		11 375		7 043		54 187	
1980 (sans DA)	15 409	-8.67	13 252	-23.39	8 524	-25.02	5 927	-1.65	44 112	-16.11
(avec DA)	17 236		15 713		10 243		6 980		50 172	
1981 (sans DA)	14 338	-6.95	11 788	-11.05	7 429	-12.85	6 519	-5.89	40 074	-9.15
(avec DA)	16 792		14 588		9 588		6 548		47 516	
1982 (sans DA)	14 294	-0.31	11 382	-3.44	7 421	-0.11	6 298	-3.39	39 395	-1.69
(avec DA)	16 515		13 973		9 166		6 366		46 020	
1983 (sans DA)	14 054	-1.58	10 656	-6.38	6 550	-11.74	5 749	-8.72	37 009	-6.06
(avec DA)	16 157		13 314		8 682		5 890		44 043	
1984 (sans DA)	13 681	-2.65	9 780	-8.22	5 825	-11.05	4 376	-23.88	33 653	-9.04
(avec DA)	15 702		12 504		7 944		5 353		41 503	
1985 (sans DA)	12 638	-7.62	8 055	-17.64	4 430	-23.96	3 088	-29.43	28 211	-16.20
(avec DA)	15 108		11 182		6 694		3 952		36 936	
1986 (sans DA)	11 356	-10.14	6 686	-17.00	3 151	-28.87	1 635	-47.05	22 828	-19.08
(avec DA)	14 319		9 726		5 354		3 139		32 538	

Source : F.G.E. jusqu'en 1976 , puis GESIM

Source : P. Pétry, Les conventions de protection sociale de la sidérurgie

ANNEXE 6

DENSITE COMMERCIALE DES REGIONS AU 31/12/1991

Au 31/12/91		Hypermarchés		Supermarchés		Magasins Populaires		Grands Magasins		Soldes Magasins d'usines		Commerces Spécialisés		Galeries Marchandes	
Nom	Population	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
FRANCE ENTIERE	56614433	891	5161100	7072	6980493	489	676277	205	1029311	679	583152	14546	18572054	463	1980259
ILE DE FRANCE	10660554	119	825291	896	771045	149	212581	35	347867	19	13349	1308	1901662	52	925874
CHAMPAGNE ARDENNES	1347848	30	174239	146	139265	17	23382	6	22383	26	23665	460	555481	12	14920
PICARDIE	1810687	33	170941	211	208193	17	22664	5	19082	39	28240	442	633575	6	8110
HAUTE-NORMANDIE	1737247	28	151859	215	214184	13	16445	11	30925	43	22592	408	487200	3	7587
CENTRE	2371036	36	195510	368	386719	19	24715	10	41475	37	35353	772	1038504	36	55386
BASSE-NORMANDIE	1391318	27	122979	180	191531	14	15503	13	32734	31	23579	359	381141	10	31275
BOURGOGNE	1609653	30	166339	247	257306	15	23226	9	24272	36	26239	475	583856	12	22809
NORD-PAS DE CALAIS	3965058	49	353468	564	537453	13	19957	6	22496	90	77089	1037	1319101	51	135167
LORRAINE	2305726	53	306897	322	316247	19	31069	6	31175	17	26626	835	1284014	28	114601
ALSACE	1624372	26	162834	255	242924	11	17800	4	27074	11	14273	638	706949	14	35929
FRANCHE-COMTE	1097216	20	99675	176	164481	9	13247	3	12474	14	18079	409	478122	16	19486
PAYS DE LOIRE	3059112	66	330129	419	434949	13	20217	10	50624	37	34270	783	1047637	17	37261
BRETAGNE	2795638	44	229684	480	474857	14	16846	4	16732	58	44152	905	942793	30	60504
POITOU-CHARENTE	1595081	30	144440	209	231709	8	10985	6	18020	49	43900	464	565065	15	24118
AQUITAINE	2795830	53	277562	412	407362	16	21932	21	65296	6	5049	708	944670	29	94052
MIDI-PYRENNES	2430663	34	210839	353	344662	16	20577	10	41554	30	31001	780	877738	23	49021
LIMOUSIN	722850	14	67840	124	116226	6	6074	3	11114	13	11550	207	206459	3	3996
RHONE-ALPES	5350701	77	456021	594	603386	57	71433	17	84135	65	52643	1566	1900062	43	96297
AUVERGNE	1321214	18	95022	161	166289	8	13462	2	8216	20	17228	340	424413	3	2329
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2114985	36	200961	253	266754	13	16297	8	14990	26	23400	569	820262	22	28013
PROVENCE-COTE D'AZUR	4257907	61	398320	435	457866	39	55885	16	106673	12	10875	1004	1406085	38	213524
CORSE	249737	7	20250	52	47085	3	1980	0	0	0	0	77	67265	0	0

Source : Inventaire des équipements commerciaux du Département de Moselle, M. Roche, Directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ANNEXE 7

DENSITES COMMERCIALES PAR TYPE DE COMMERCE EN ALSACE-LORRAINE

Nom	Population	HYPERMARCHES		SUPERMARCHES		MAGASINS POPULAIRES		GRANDS MAGASINS		SOLDES MAGASINS D'USINES		COMMERCES SPECIALISES		GALERIES MARCHANDES	
		Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
FRANCE (au 31/12/92) Ratio	56614433	891	5161100 91,16	7072	6980493 123,30	489	676277 11,95	205	1029311 18,18	679	583152 10,30	14546	18572054 328,04	463	1980259 34,98
LORRAINE (au 30/06/92) Ratio	2305726	52	305773 132,61	324	313109 135,80	17	27649 11,99	5	27355 11,86	16	25876 11,22	847	1291994 560,34	30	119901 52,00
----- MEURTHE ET MOSELLE Ratio	711822	21	99659 140,01	88	79267 111,36	7	15175 21,32	1	5200 7,31	15	11376 15,98	214	339655 477,16	17	93218 130,96
MEUSE Ratio	196344	3	13880 70,69	22	21696 110,50	2	3540 18,03	0	0 0,00	0	0 0,00	49	80293 408,94	1	600 3,06
MOSELLE Ratio	1011302	21	155601 153,86	149	143204 141,60	5	5150 5,09	3	21555 21,31	1	14500 14,34	460	725034 716,93	7	20653 20,42
VOSGES Ratio	386258	7	36633 94,84	65	68942 178,49	3	3784 9,80	1	600 1,55	0	0 0,00	124	147012 380,61	5	5430 14,06
ALSACE Ratio	1624372	25	171146 105,36	258	246560 151,79	10	17155 10,56	4	27074 16,67	11	13853 8,53	645	717895 441,95	16	72715 44,76
----- BAS RHIN Ratio	953053	13	95333 100,03	162	152214 159,71	5	8613 9,04	3	20674 21,69	10	12553 13,17	399	443504 465,35	16	36356 38,15
HAUT RHIN Ratio	671319	12	75813 112,93	96	94346 140,54	5	8542 12,72	1	6400 9,53	1	1300 1,94	246	274391 408,73	0	36359 54,16

Source : Inventaire des équipements commerciaux du Département de Moselle, M. Roche, Directeur régionale la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ANNEXE 8

REPARTITION DE LA DENSITE COMMERCIALE EN MOSELLE PAR TYPE DE
COMMERCE, PAR CANTON EN 1992

Nom	Population	Total Hyper/Super/MP		M2/1000 hab. Hyper/Super/MP		Total		M2/1000 hab.	
		Nombre	Surface	Rg	Ratio	Nombre	Surface	Rg	Ratio
FRANCE (au 31/12/91)	56614433	85452	12817870		226,41	24345	34982646		617,91
LORRAINE (au 31/06/92)	2305726	393	646531		280,40	1291	2111657		915,83
MOSELLE (au 31/06/92)	1011302	37	77588		76,72	646	1085697		1073,56
FENETRANGE	7174	0	0	38	0,00	2	6000	21	836,35
FLORANGE	20493	4	3600	25	175,67	6	5405	33	263,75
FONTOY	21496	5	6499	9	302,34	10	14769	23	687,06
FORBACH	27076	6	17391	4	642,30	30	59853	3	2210,56
FREYMING MERLEBACH	28938	6	7772	15	268,57	15	27167	19	938,80
GROSTENQUIN	14347	3	4100	12	285,77	8	16240	16	1131,94
HAYANGE	20533	4	5004	20	243,71	11	11174	25	544,20
MAIZIERES LES METZ	26250	7	27817	2	1059,70	44	99102	1	3775,31
MARANGE SILVANGE	20944	2	5405	18	258,07	3	7305	29	348,79
METZ	119594	19	34766	11	290,70	79	141991	14	1187,28
METZERVISSE	29856	2	1384	37	46,36	3	6384	35	213,83
MONTIGNY LES METZ	27981	3	2205	34	78,80	26	26411	18	943,89
MOYEUVE GRANDE	21486	2	2234	32	103,97	7	7074	31	329,24
PANGE	15974	3	2501	27	156,57	5	4261	32	266,75
PHALBOURG	15771	3	3233	24	205,00	7	28633	5	1815,55
ROHRBACH LES BITCHE	15580	2	1839	31	118,04	4	3239	37	207,89
ROMBAS	19770	5	4276	22	216,29	10	9361	26	473,50
SAINT AVOLD	51326	10	14107	14	274,85	35	57795	17	1126,04
SARRALBE	14759	4	3610	19	244,60	11	12862	20	871,47
SARREBOURG	27073	5	12736	6	470,43	26	33175	13	1225,39
SARREGUEMINES	47190	8	16967	8	359,55	43	86493	4	1832,87
SIERCK LES BAINS	10404	2	2220	23	213,38	2	2220	36	213,38
STIRING WENDEL	30649	5	3859	29	125,91	13	11949	28	389,87
THONVILLE	39712	8	23786	5	598,96	49	69294	6	1744,91
VERNY	25653	3	3057	30	119,17	18	32107	12	1251,59
VIGY	12498	0	0	39	0,00	2	21000	8	1680,27
WOIPPY	33711	10	24819	3	736,23	49	86286	2	2559,58
YUTZ	28496	6	6285	21	220,56	28	40218	11	1411,36

Source : Inventaire des équipements commerciaux du Département de Moselle, M. Roche, Directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ANNEXE 9REGION MESSINE : LISTE DES CANTONS ET DE LEUR NUMERO I.N.S.E.E.

NOM DU CANTON	NUMERO DE CANTON
CATTENOM	5
FONTOY	11
ARS SUR MOSELLE	13
MONTIGNY-LES-METZ	20
HAYANGE	13
METZERVISSE	21
MOYEUVRE GRANDE	22
PANGE	23
VERNY	33
VIGY	35
WOIPPY	37
YUTZ	38
FLORANGE	39
ROMBAS	42
MAIZIERES LES METZ	43
ALGRANGE	44
FAMECK	45
MARANGE SILVANGE	48
THIONVILLE	672
METZ	463

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

COMMUNES	NUMERO INSEE	DEPARTEMENT
REGION MESSINE		
ABONCOURT	1	MOSELLE
ALGRANGE	12	MOSELLE
AMANVILLERS	17	MOSELLE
ANOUX	18	M MOSELLE
AMNEVILLE	19	MOSELLE
ANCERVILLE	20	MOSELLE
ANCY SUR MOSELLE	21	MOSELLE
ANGEVILLERS	22	MOSELLE
ANTILLY	24	MOSELLE
ARGANCY	28	MOSELLE
AUBOUE	28	M ET MOSELLE
ARRY	30	MOSELLE
ARS LAQUENEXY	31	MOSELLE
ARS SUR MOSELLE	32	MOSELLE
AVRIL	36	M MOSELLE
AUBE	37	MOSELLE
AUDUN	38	MOSELLE
AUGNY	39	MOSELLE
AUMETZ	41	MOSELLE
AY SUR MOSELLE	43	MOSELLE
LES BAROCHES	48	M MOSELLE
BAN SAINT MARTIN	49	MOSELLE
BATILLY	51	M MOSELLE
BAZONCOURT	55	MOSELLE
BECHY	57	MOSELLE
BERG SUR MOSELLE	62	MOSELLE
BERTRANGE	67	MOSELLE
BETTLAINVILLE	72	MOSELLE
BEUX	75	MOSELLE
BEYREN LES SIERCK	76	MOSELLE
BOULANGE	96	MOSELLE
BRIEY	99	M MOSELLE
BOUSSE	102	MOSELLE
BOUST	104	MOSELLE
BREISTROFF	109	MOSELLE
BRONVAUX	111	MOSELLE
BUCHY	116	MOSELLE
BUDING	117	MOSELLE
BUDLING	118	MOSELLE
BURTONCOURT	121	MOSELLE
CATTENOM	124	MOSELLE
CHAILLY	125	MOSELLE
CHANVILLE	127	MOSELLE
CHARLEVILLE	128	MOSELLE
CHARLY ORADOUR	129	MOSELLE

ABREVIATION DE MEURTHE ET MOSELLE : M MOSELLE

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

HAYANGE	306	MOSELLE
HAYES	307	MOSELLE
HETTANGE GRANDE	323	MOSELLE
LUBEY	326	M MOSELLE
HOMBOURG BUDANGE	331	MOSELLE
MANCE	341	M MOSELLE
MANCIEULLES	342	M MOSELLE
ILLANGE	343	MOSELLE
INGLANGE	345	MOSELLE
JOUY	350	MOSELLE
JURY	351	MOSELLE
JUSSY	352	MOSELLE
KANFEN	356	MOSELLE
KEDANGE	358	MOSELLE
KEMPLICH	359	MOSELLE
RAVILLE	363	MOSELLE
KLANG	367	MOSELLE
KNUTANGE	368	MOSELLE
KOENIGSMACKER	370	MOSELLE
MOINEVILLE	371	M MOSELLE
KUNTZIG	372	MOSELLE
LAQUENEXY	385	MOSELLE
MOUTIERS	391	M MOSELLE
LEMUD	392	MOSELLE
LESSY	396	MOSELLE
LIEHON	403	MOSELLE
LOMMERANGE	411	MOSELLE
LONGEVILLE LES METZ	412	MOSELLE
LORRY LES METZ	415	MOSELLE
LORRY MARDIGNY	416	MOSELLE
LOUVIGNY	422	MOSELLE
LUPPY	425	MOSELLE
LUTTANGE	426	MOSELLE
MAIZEROY	431	MOSELLE
MAIZERY	432	MOSELLE
MAIZIERES LES METZ	433	MOSELLE
MALROY	438	MOSELLE
MANOM	441	MOSELLE
MARANGE SILVANGE	443	MOSELLE
MARIEULLES	445	MOSELLE
MARLY	447	MOSELLE
MARSILLY	449	MOSELLE
LA MAXE	452	MOSELLE
MECLEUVES	454	MOSELLE
METZ	463	MOSELLE
METZERESCHE	464	MOSELLE
METZERVISSE	465	MOSELLE
MEY	467	MOSELLE
SAINT AIL	469	M MOSELLE
MONCHEUX	472	MOSELLE

ABREVIATION DE MEURTHE ET MOSELLE : M MOSELLE

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

MONDELANGE	474	MOSELLE
MONDORFF	475	MOSELLE
MONNEREN	476	MOSELLE
MONTIGNY LES METZ	480	MOSELLE
MONTOIS LA MONTAGNE	481	MOSELLE
MONTOY FLANVILLE	482	MOSELLE
MOULINS LES METZ	487	MOSELLE
MOYEUVRE GRANDE	491	MOSELLE
MOYEUVRE PETITE	492	MOSELLE
NEUFCHÉF	498	MOSELLE
NILVANGE	508	MOSELLE
NOISSEVILLE	510	MOSELLE
NORROY LE VENEUR	511	MOSELLE
NOUILLY	512	MOSELLE
NOVEANT	515	MOSELLE
OGY	523	MOSELLE
ORNY	527	MOSELLE
OTTANGE	529	MOSELLE
OULDRENE	531	MOSELLE
PAGNY	532	MOSELLE
PANGE	533	MOSELLE
PELTRE	534	MOSELLE
VALLEROY	542	M MOSELLE
PIERREVILLERS	543	MOSELLE
PLAPPEVILLE	545	MOSELLE
PLESNOIS	546	MOSELLE
POMMERIEUX	547	MOSELLE
PONTOY	548	MOSELLE
POUILLY	552	MOSELLE
POURNOY LA CHETIVE	553	MOSELLE
POURNOY LA GRASSE	554	MOSELLE
PUTTELANGE	557	MOSELLE
RANGUEVAUX	562	MOSELLE
REDANGE	565	MOSELLE
REMILLY	572	MOSELLE
BASSE RENTGEN	574	MOSELLE
RETONFEY	575	MOSELLE
REZONVILLE	578	MOSELLE
RICHEMONT	582	MOSELLE
ROCHONVIL	586	MOSELLE
RODEMACK	588	MOSELLE
ROMBAS	591	MOSELLE
RONCOURT	593	MOSELLE
ROSSELANGE	597	MOSELLE
ROUSSY LE VILLAGE	600	MOSELLE
ROZERIEULLES	601	MOSELLE
RURANGE	602	MOSELLE
RUSSANGE	603	MOSELLE
SAILLY ACHATÉL	605	MOSELLE
STE BARBE	607	MOSELLE

ABREVIATION DE MEURTHE ET MOSELLE : M MOSELLE

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

ST HUBERT	612	MOSELLE
ST JULIEN	616	MOSELLE
SAINTE JURE	617	MOSELLE
SAINTE MARIE AUX CHENES	620	MOSELLE
ST PRIVAS	622	MOSELLE
STE RUFFINE	624	MOSELLE
SANRY LES VIGY	626	MOSELLE
SANRY SUR NIED	627	MOSELLE
SAULNY	634	MOSELLE
SCY CHAZELLES	642	MOSELLE
SECOURT	643	MOSELLE
SEMECOURT	645	MOSELLE
SEREMANGE ERZANGE	647	MOSELLE
SERVIGNY	648	MOSELLE
SERVIGNY LES RAVILLE	649	MOSELLE
SILLEGNY	652	MOSELLE
SILLY EN SAULNOIS	653	MOSELLE
SILLY SUR NIED	654	MOSELLE
SOLGNE	655	MOSELLE
SORBEBY	656	MOSELLE
TALANGE	663	MOSELLE
TERVILLE	666	MOSELLE
THIMONVILLE	671	MOSELLE
THIONVILLE	672	MOSELLE
TRAGNY	676	MOSELLE
TREMERY	677	MOSELLE
TRESSANGE	678	MOSELLE
UCKANGE	683	MOSELLE
VALMESTROFF	689	MOSELLE
VANTOUX	693	MOSELLE
VANY	694	MOSELLE
VAUX	701	MOSELLE
VECKRING	704	MOSELLE
VERNEVILLE	707	MOSELLE
VERNY	708	MOSELLE
VIGNY	715	MOSELLE
VIGY	716	MOSELLE
VILLERS STONCOURT	718	MOSELLE
VIONVILLE	722	MOSELLE
VITRY SUR ORNE	724	MOSELLE
VOLMERANGE	731	MOSELLE
VOLSTROFF	733	MOSELLE
VRY	736	MOSELLE
VULMONT	737	MOSELLE
WOIPPY	751	MOSELLE
YUTZ	757	MOSELLE
ZOUFFTGEN	764	MOSELLE
GRANDE REGION MESSINE :	COMMUNE DE M-MOSELLE	
ABBEVILLE LES CONFLANS	2	

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

AFFLEVILLE	4	
ALLAMONT	9	
ALLONDRELLE LA MALMAISON	11	
ANDERNY	15	
LONGWY	16	
ARNAVILLE	22	
ATTON	27	
AUDUN LE ROMAN	29	
AUTREVILLE	31	
AVILLERS	33	
BAYONVILLE	55	
BECHAMP	58	
BELLEVILLE	60	
BETTAINVILLERS	66	
BEUVEILLE	67	
BEUVILLERS	69	
BEZAUMONT	72	
BLENOD LES PONT A MOUSSON	79	
BONCOURT	82	
MONT BONVILLERS	84	
BOUILLONVILLE	87	
BOUXIERES SOUS FROIDMONT	91	
BRAINVILLE	93	
BRUVILLE	103	
CHAMBLEY BUSSIERES	112	
CHAMPEY SUR MOSELLE	114	
CHARENCEY VEZIN	118	
CHAREY	119	
CHENIERES	127	
COLMEY	134	
CONFLANS EN JARNISY	136	
CONS LA GRANDVILLE	137	
COSNES ET ROMAIN	138	
CRUSNES	149	
CUTRY	151	
DAMPVITOUX	153	
DIEULOUARD	157	
DOMMARTIN LA CHAUSSEY	166	
DOMPRIX	169	
DONCOURT LES CONFLANS	171	
DONCOURT LES LONGUYON	172	
EPIEZ SUR CHIERS	178	
ERROUVILLE	181	
ESSEY ET MAIZERAIS	182	
EUVEZIN	187	
FEY EN HAYE	193	
FLEVILLE LIXIERES	198	
FLIREY	200	
FRESNOIS LA MONTAGNE	212	
FRIAUVILLE	213	

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

GIRAUMONT	227	
GONDRECOURT AIX	231	
GORCY	234	
GRAND FAILLY	236	
HAGEVILLE	244	
HANNONVILLE SUZEMONT	249	
HAUCOURT MOULAINE	254	
HERSERANGE	261	
HUSSIGNY GODBRANGE	270	
JARNY	273	
JAULNY	275	
JEANDELIZE	277	
JEZAINVILLE	279	
JOPPECOURT	282	
JOUDREVILLE	284	
LABRY	286	
LANDREMONT	294	
LANDRES	295	
LESMENILS	312	
LEXY	314	
LIMEY REMENAUVILLE	316	
LIRONVILLE	317	
LOISY	320	
LONGLAVILLE	321	
LONGUYON	322	
MAIDIERES	332	
MAIRY MAINVILLE	334	
MALAVILLERS	337	
MARS LA TOUR	353	
MERCY LE BAS	362	
MERCY LE HAUT	363	
MEXY	367	
MILLERY	369	
MONTAUVILLE	375	
MONTIGNY SUR CHIERS	378	
MONT SAINT MARTIN	382	
MORVILLE	387	
MOUAVILLE	389	
MOUSSON	390	
MURVILLE	394	
NORROY LE SEC	402	
NORROY LES PONT A MOUSSON	403	
OLLEY	408	
ONVILLE	410	
OTHE	412	
OZERAILLES	413	
PAGNY SUR MOSELLE	415	
PANNES	416	
PETIT FAILLY	420	
PIENNES	425	

ANNEXE 10 : TABLE DES COMMUNES DE LA REGION MESSINE

PIERREPONT	428	
PONT A MOUSSON	431	
PORT SUR SEILLE	433	
PRENY	435	
PREUTIN-HIGNY	436	
PUXE	440	
PUXIEUX	441	
REHON	451	
REMBERCOURT SUR MAD	453	
SAINT BAUSSANT	470	
SAINTE GENEVIEVE	474	
SAINT JEAN LES LONGUYON	476	
SAINT JULIEN LES GORZE	477	
SAINT MARCEL	478	
SAINT PANCRE	485	
SAINT SUPPLET	489	
SANCY	491	
SAULNES	493	
SEICHEPREY	499	
SERROUVILLE	504	
SPONVILLE	511	
TELLANCOURT	514	
THIAUCOURT REGNIEVILLE	518	
THUMEREVILLE	524	
TRIEUX	533	
TRONVILLE	535	
TUCQUEGNIEUX	536	
UGNY	537	
VANDELAINVILLE	544	
VANDIERES	546	
VIEVILLE EN HAYE	564	
VILCEY SUR TREY	566	
VILLE AU VAL	569	
VILLECEY SUR MAD	570	
VILLE HOUDLEMONT	572	
VILLERS LA CHEVRE	574	
VILLERS LE ROND	576	
VILLERS SOUS PRENY	579	
VILLE SUR YRON	581	
VILLETTE	582	
VITTONVILLE	589	
VIVIERS SUR CHIERS	590	
WAVILLE	593	
XAMMES	594	
XIVRY CIR COURT	598	
XONVILLE	599	

LISTE DES AUTEURS

S. Adam, 40
Y. Babonaux, 39
G. Bauer, 21
J. Beaujeu-Garnier, 11; 12; 13; 16; 17; 37
M. Bénard, 47; 48
B.J.L. Berry, 88
H. Bobeck, 11
J.P. Bondue, 28
J. Bonnet, 27
O. Boustedt, 103; 104; 113
P. Brunet, 34
J. Brunhes, 11
P. Bruyelle, 30; 31; 32; 33
H. Bunle, 46
G. Chabot, 8; 10; 20; 37
J.B. Charrier, 14
F. Choay, 12; 15
W. Christaller, 2; 39; 106; 410
E. Claudius-Petit, 253; 281
P. Claval, 12
M. Coquery, 299; 315
P. Deffontaines, 11
H. Dörries, 11
R. Dugrand, 39
P. George, 8; 281
J.F. Gravier, 280
P. Hall, 117; 118
D. Harris, 14
J. Hautreux, 281
J.M. Holz, 99
E. Howard, 211; 237
E. Hullmann, 14
G. Isbary, 419
B. Kayser, 30; 35; 36; 37
J. Labasse, 8; 9
J. Lacaze, 282
R. Laurini, 41
M. le Caisne, 248
P. Le Fillatre, 49; 51; 61; 62
A. Lefebvre, 14
J.P. Lévy, 17; 26
P. Limouzin, 430
P. Merlin, 12; 15

- Liste des auteurs -

A. Metton, 399
P. Meuriot, 44; 45
G. Müller, 104
P. Pinchemel, 13; 30
A. Precedo-Ledo, 117
H. Prost, 232; 233; 234; 251
D. Pumain, 119; 360
F. Ratzel, 10
M. Reinhard, 43
M. Rochefort, 281
F. Roth, 182; 185; 194; 195; 223
J.M. Roux, 21
G. Schektman-Labry, 30; 35; 36; 37
C. Sitte, 201; 211; 215; 252
J. Stubben, 201; 212; 234
C. Terrier, 78; 81
A. Thibault, 68
F. Tomas, 27
M. Viville, 158; 161; 162; 164
Fr. Von Richthofen, 11
H. Wagner, 11

LISTE DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Aix-la-Chapelle, 145; 205
Algrange, 113; 158; 195; 207; 209; 242; 266; 268; 291; 366
Allemagne, 39; 98; 99; 100; 103; 106; 109; 116; 118; 120; 122; 123; 124;
141; 142; 147; 159; 180; 200; 213; 219; 221; 235; 239; 244; 248; 271;
272; 345; 402; 403; 404; 405; 407; 412; 413; 442
Alpes, 230
Alsace, 147; 148; 180; 220; 221; 238
Alsace-Lorraine, 182; 213; 214; 215; 220
Alsace-Moselle, 220; 228; 229; 236; 247
Alzette, 132; 205; 349
Amanvillers, 265
Amnéville, 203; 237; 242; 265; 291; 335; 356; 357; 358; 363; 366; 372;
395; 430
Ancy-sur-Moselle, 138; 164; 178; 267
Angevillers, 158; 237
Angleterre, 116; 166; 168; 248
Annecy, 309
Anoux, 190
Antilly, 157
Ardennes, 140; 169; 230; 238; 240
Argancy, 267
Arry, 144; 267
Ars-Laquenexy, 157; 267
Ars-sur-Moselle, 63; 64; 133; 134; 135; 144; 163; 164; 169; 170; 175;
178; 183; 189; 211; 223; 274; 343; 441
Auboué, 133; 158; 190; 196; 211; 222; 235; 289; 344
Audun-le-Roman, 133; 199
Audun-le-Tiche, 170; 184; 185; 188; 203; 204; 205; 222; 223; 335
Augny, 157; 239; 265; 301; 356; 377; 385; 386; 387; 395; 397
Aumetz, 157; 158; 164; 170; 174; 185; 206; 267
Ay-sur-Moselle, 267
Baerenthal, 171
Ban-Saint-Martin, 50; 144; 239; 265; 358; 437
Bar, 139; 143; 144; 156
Barrois, 131; 139
Basse-Yutz, 203; 212; 239; 266; 268; 269; 291
Bassin Parisien, 131; 133; 147
Batilly, 294; 295; 358; 360; 361; 435
Bâton-Rouge, 96
Bavière, 110; 112; 113; 169
Beauregard, 176; 212
Becking, 157
Belfort, 181; 219; 230

- Liste des noms géographiques -

Belgique, 115; 116; 117; 122; 132; 138; 172; 179; 221; 442
 Bénélux, 345
 Berlin, 99; 220
 Bertrange, 266
 Bettelainville, 267
 Betting, 157
 Beuvange, 169; 203
 Bisten, 157
 Bitche, 154
 Bordeaux, 18; 281
 Borny, 162; 239; 241; 270; 271; 272; 273; 284; 287; 292; 294; 339; 367;
 368; 375; 394
 Boston, 84; 96
 Boulay, 157; 230; 344
 Bousse, 242; 366; 389; 438
 Bouzonville, 157; 203; 204; 264; 381
 Briey, 56; 59; 60; 63; 64; 72; 81; 113; 124; 125; 133; 144; 156; 157; 159;
 160; 161; 163; 166; 169; 171; 174; 181; 185; 186; 189; 190; 196; 197;
 199; 219; 225; 234; 264; 275; 284; 291; 292; 293; 294; 301; 336; 349;
 352; 358; 360; 363; 364; 372; 373; 375; 376; 381; 414; 421; 435; 436;
 440
 Bruxelles, 206
 Burtoncourt, 157
 Caen, 38
 Cambrai, 145
 Canet, 69
 Cattenom, 157; 295; 351; 356; 435
 Chambières, 173
 Champagne, 139; 230
 Charency, 157
 Charency-Vezin, 164
 Charonne, 45
 Château-Salins, 77; 143; 166; 180; 181
 Châtel-Saint-Germain, 158; 239; 265; 270
 Chiers, 132; 153; 225; 348; 349
 Circourt, 157
 Clouange, 203; 210; 242; 265; 335; 336; 359; 363
 Conflans, 157
 Conroy, 188
 Cons-la-Granville, 164; 170
 Cosnes, 170
 Côtes de Moselle, 131; 132; 133; 135
 Coulmy, 163; 170
 Courcelles-Chaussy, 164
 Crusnes, 158
 Cuvry, 438
 Danemark, 115; 116; 117; 122

- Liste des noms géographiques -

Delme, 144
 Devant-les-Ponts, 183; 216; 233; 251; 273; 427
 Dieulouard, 186
 Dieuze, 143
 Differdange, 206; 222
 Dillingen, 203; 222
 Dombasle-sur-Meurthe, 360
 Droitaumont, 133
 Dudelange, 204; 206
 Dunkerque, 352
 Ebange, 351
 Eifel, 131
 Elange, 213
 Elbe, 204
 Ems, 204
 Ennery, 295; 347; 356; 358; 376
 Entringe, 203
 Epinal, 442
 Erzange, 207
 Esch-sur-Alzette, 203; 204; 205
 Espagne, 115; 116; 117; 120; 122
 Etats-Unis, 14; 15; 83; 84; 85; 86; 88; 90; 95; 96; 98; 100; 117; 124; 128;
 194; 244; 304; 331; 351
 Europe, 45; 52; 83; 84; 98; 116; 119; 120; 121; 122; 130; 131; 137; 140;
 142; 155; 173; 184; 270; 272
 Fameck, 260; 266; 269; 291; 292; 293; 335; 336; 343; 367; 389; 434
 Faulquemont, 144; 157
 Fensch, 59; 97; 113; 122; 132; 135; 143; 165; 168; 169; 170; 172; 174;
 188; 191; 204; 206; 208; 210; 211; 222; 225; 237; 259; 263; 266; 267;
 268; 269; 270; 284; 287; 289; 291; 292; 293; 294; 336; 337; 338; 343;
 348; 349; 352; 359; 361; 363; 366; 443
 Fèves, 158; 178
 Fey, 241; 343
 Flandre, 140
 Florange, 143; 157; 168; 169; 239; 259; 260; 263; 266; 268; 269; 291;
 347; 352; 353; 358; 363; 434
 Fontoy, 113; 132; 144; 161; 175; 191; 203; 207; 222; 223; 266; 268; 440
 Forbach, 77; 172; 203
 Fos, 350; 352
 France, 10; 13; 14; 16; 17; 18; 21; 31; 34; 37; 43; 45; 46; 47; 48; 54; 56;
 57; 58; 60; 66; 78; 80; 82; 87; 95; 96; 97; 99; 100; 101; 102; 103; 108;
 113; 115; 116; 117; 118; 119; 120; 122; 123; 124; 130; 147; 148; 150;
 151; 153; 154; 155; 159; 171; 179; 180; 181; 183; 184; 189; 198; 200;
 214; 217; 220; 221; 226; 228; 230; 231; 238; 239; 241; 242; 244; 246;
 247; 248; 251; 252; 257; 258; 271; 279; 280; 283; 284; 288; 299; 300;
 303; 305; 308; 309; 314; 318; 319; 322; 330; 331; 333; 357; 371; 374;
 379; 396; 401; 402; 403; 405; 407; 430; 439; 442; 443

- Liste des noms géographiques -

Frankfurt, 100; 145
 Frescaty , 217
 Freymacker, 157
 Friedrichstahl, 409; 420
 Gandrange, 59; 97; 242; 265; 289; 352; 353; 358
 Garche, 291
 Germanie, 138; 139
 Giraumont, 190; 294
 Goin, 157
 Gorcy, 170; 189
 Gorze, 138; 157; 161; 164
 Grande-Bretagne, 443
 Grèce, 115; 116; 122
 Groshemmestroff, 157
 Grossrosseln, 409; 420
 Guénange, 259; 260; 266; 269; 291; 293; 335; 336; 338; 389; 438; 440
 Guentrange, 212; 250; 270; 291
 Hagondange, 56; 59; 60; 63; 72; 124; 125; 158; 192; 199; 200; 204; 210;
 211; 218; 221; 222; 223; 236; 239; 240; 265; 275; 284; 291; 292; 297;
 335; 343; 345; 349; 352; 358; 359; 361; 363; 366; 372; 373; 376; 377;
 381; 382; 388; 389; 414; 421; 435; 436; 438; 440; 441
 Hannover, 100
 Hanse, 98
 Hardt, 131
 Harz, 98
 Hauconcourt, 265; 297; 343; 344; 376; 377; 388; 389; 395; 438; 443
 Haucourt-Moulaine, 69
 Haute-Normandie, 40
 Haute-Yutz, 163; 203; 239; 266
 Hayange, 113; 134; 143; 149; 156; 164; 165; 166; 168; 169; 175; 185;
 187; 197; 207; 208; 209; 211; 217; 223; 229; 242; 260; 266; 269; 290;
 291; 335; 336; 337; 343; 349; 352; 358; 363; 373; 381; 434
 Hery, 157
 Herserange, 158; 163; 164
 Hettange-Grande, 135; 343; 440
 Heusweiler, 409; 420
 Hombourg-Budling, 203
 Hombourg-Haut, 166; 171
 Homécourt, 64; 124; 190; 196; 197; 198; 211; 222; 352; 359; 360; 372;
 373; 376; 436
 Hottonville, 157
 Hunsrück, 131; 133
 Ile du Saulcy, 143; 233; 251; 272; 273; 274
 Illange, 212; 239; 242; 266; 268; 269; 291; 342; 343; 351; 358
 Inglange, 157
 Irlande, 116; 118; 122
 Italie, 115; 116; 117; 120; 122; 230; 403; 443

- Liste des noms géographiques -

Jarny, 198; 199; 291; 292; 294; 364
 Jœuf, 64; 124; 187; 188; 196; 197; 198; 207; 210; 211; 237; 261; 263;
 292; 336; 352; 358; 364; 372; 373; 376; 435
 Jouy-aux-Arches, 64; 138; 225; 241; 301; 343; 345; 346; 375; 377; 385;
 386; 395
 Jussy, 241
 Kaelbaach, 205; 206
 Karlshütte, 191; 200; 213
 Kédange-sur-Canner, 203
 Kemplich, 158
 Klang, 158
 Kleinsblittersdorf, 409; 420
 Knutange, 113; 156; 169; 172; 191; 207; 208; 209; 211; 222; 223; 242;
 266; 268; 269; 291
 Koblenz, 133; 140
 Koenigsmacker, 164; 212; 242; 264
 Köln, 139; 140; 141; 212
 La Grange-aux-Bois, 64
 La Maxe, 239; 265; 273; 274; 275; 342; 351; 375; 435
 Landres, 158; 190; 222
 Launstroff, 157
 Lauter, 230
 Le Prieuré, 170
 Lessy, 158; 169; 239; 265; 270
 Lille, 172; 281
 Linkling, 367; 369; 375; 376; 390; 395; 396
 Londres, 45
 Longeville-les-Metz, 50; 162; 239; 265; 358; 437
 Longeville-les-Saint-Avold, 144; 157
 Longlaville, 158
 Longuyon, 156; 157; 161; 163; 164
 Longwy, 73; 123; 125; 126; 133; 143; 147; 151; 153; 154; 156; 157; 159;
 160; 161; 163; 166; 170; 174; 181; 186; 187; 188; 189; 197; 198; 199;
 222; 224; 229; 234; 238; 240; 243; 294; 343; 345; 348; 352; 390
 Longwy-Bas, 199
 Longwy-Haut, 234
 Lorraine, 49; 70; 71; 72; 73; 74; 77; 78; 81; 130; 131; 133; 134; 135;
 139; 140; 143; 144; 145; 149; 151; 154; 156; 163; 165; 168; 169; 170;
 172; 180; 181; 183; 184; 192; 193; 194; 196; 200; 221; 223; 224; 225;
 230; 238; 243; 244; 253; 254; 263; 264; 280; 283; 287; 288; 289; 290;
 301; 305; 336; 342; 344; 348; 349; 350; 351; 352; 354; 356; 360; 366;
 381; 431; 432; 440; 442; 443
 Lorry-les-Metz, 157; 169
 Louvigny, 164
 Luttange, 157

- Liste des noms géographiques -

Luxembourg, 115; 117; 122; 125; 132; 139; 142; 145; 147; 164; 172;
 181; 183; 184; 188; 189; 199; 203; 204; 206; 221; 224; 244; 264; 271;
 272; 343; 390; 442
 Lyon, 24; 175; 252; 272; 281; 294
 Magny, 162; 239; 265; 270
 Mairy, 352
 Maizeroy, 157
 Maizières-les-Metz, 60; 73; 81; 127; 178; 191; 222; 223; 242; 248; 249;
 250; 264; 265; 275; 291; 297; 335; 342; 344; 346; 358; 363; 376; 377;
 388; 389; 436
 Malancourt-la-Montagne, 192; 265
 Mance, 135; 144; 164; 169; 172
 Mancieulles, 190
 Manom, 213; 239; 266; 343
 Marange-Silvange, 178; 218; 265; 335; 358; 436
 Marieulles, 158
 Marly, 239; 241; 265; 270; 301; 356; 363; 377; 385; 437
 Mars-la-Tour, 157; 164
 Marsal, 143
 Marseilles, 18; 281; 294
 Marspich, 209; 212; 266; 268
 Maxéville-les-Nancy, 169
 Méchy, 292
 Méditerranée, 131; 142; 271; 272; 287; 294
 Mer du Nord, 131; 138; 287; 294
 Metz, 9; 50; 51; 59; 60; 63; 64; 66; 72; 73; 74; 77; 78; 80; 81; 82; 97;
 113; 118; 121; 122; 124; 125; 127; 128; 130; 131; 134; 135; 136; 137;
 138; 139; 140; 141; 142; 143; 144; 145; 146; 147; 148; 149; 150; 151;
 152; 153; 154; 155; 156; 157; 159; 161; 162; 163; 165; 166; 169; 170;
 172; 173; 174; 175; 176; 177; 178; 179; 180; 181; 182; 183; 192; 194;
 195; 197; 199; 200; 201; 202; 203; 204; 211; 212; 213; 214; 215; 217;
 218; 221; 226; 228; 229; 230; 231; 232; 233; 236; 238; 239; 240; 241;
 242; 243; 244; 249; 250; 251; 261; 262; 264; 265; 269; 270; 271; 272;
 273; 274; 275; 276; 277; 278; 281; 282; 284; 285; 287; 288; 290; 291;
 292; 293; 294; 296; 301; 332; 334; 335; 336; 339; 340; 342; 343; 344;
 345; 347; 348; 351; 353; 356; 358; 359; 360; 361; 363; 365; 366; 367;
 368; 369; 370; 371; 372; 373; 375; 376; 377; 378; 381; 385; 386; 387;
 389; 390; 391; 392; 393; 394; 395; 397; 398; 399; 400; 409; 410; 411;
 414; 417; 421; 426; 427; 429; 433; 434; 435; 437; 438; 439; 440; 441;
 442; 443; 444
 Metzervisse, 373
 Meurthe, 180
 Meurthe-et-Moselle, 48; 69; 123; 181; 183; 186; 224; 235; 241; 254;
 262; 284; 300; 335; 336; 372; 436
 Meuse, 70; 126; 131; 254
 Mexy, 158
 Micheville, 189; 222; 352

- Liste des noms géographiques -

Mohon, 172
 Moineville, 133
 Mondelange, 240; 265; 291; 343; 345; 358; 365; 366; 370; 376; 377;
 388; 389
 Mont-Saint-Martin, 164; 170; 189; 348
 Montigny-les-Metz, 50; 64; 158; 162; 178; 202; 216; 228; 229; 232; 233;
 234; 236; 239; 265; 292; 343; 346; 356; 358; 363; 367; 377; 385; 426;
 434; 437
 Montmartre, 45
 Montmédy, 70
 Montois-la-Montagne, 265; 435
 Morlange, 259; 260
 Moselle, 48; 56; 60; 63; 77; 97; 113; 122; 130; 131; 133; 134; 135; 136;
 138; 140; 141; 143; 144; 150; 151; 152; 153; 156; 157; 158; 161; 163;
 166; 169; 170; 172; 173; 175; 176; 180; 181; 182; 183; 185; 192; 204;
 210; 211; 214; 216; 218; 219; 220; 221; 224; 225; 227; 231; 233; 238;
 241; 242; 243; 244; 251; 253; 254; 258; 262; 263; 264; 268; 271; 272;
 274; 280; 283; 287; 288; 289; 291; 292; 294; 296; 300; 301; 336; 347;
 348; 349; 351; 352; 353; 356; 358; 359; 360; 361; 363; 364; 365; 366;
 367; 370; 371; 372; 373; 374; 375; 377; 380; 381; 388; 390; 394; 395;
 399; 400; 401; 431; 434; 436; 441; 443; 444
 Moullins-les-Metz, 64; 239; 265; 266; 292; 295; 301; 345; 358; 363; 367;
 368; 375; 376; 377; 385; 386; 395; 397; 437
 Mouterhouse, 171
 Moutiers, 158; 190; 196; 206
 Moyen-Vic, 143
 Moyeuve, 242; 289; 349; 352
 Moyeuve-Grande, 113; 143; 164; 165; 166; 169; 185; 188; 191; 210;
 211; 223; 229; 237; 263; 265; 291; 335; 359; 363; 435
 Moyeuve-Petite, 143; 265
 Nancy, 38; 48; 49; 72; 77; 78; 81; 132; 140; 147; 149; 156; 172; 173;
 179; 181; 183; 186; 221; 224; 233; 243; 263; 271; 281; 287; 288; 290;
 332; 336; 342; 345; 348; 386; 429; 433; 436; 442
 Nantes, 281
 Neustadt, 215; 216
 Neufbourg, 145
 Neufchef, 59; 113; 266; 438; 440
 Neunkirchen, 181; 188; 412
 Neuves-Maisons, 348
 New-York, 84
 Nied, 135; 144
 Nilvange, 113; 156; 207; 208; 209; 266; 335; 336
 Nondkeil, 205; 206
 Noroy-le-Sec, 157
 Norroy-le-Veneur, 158; 178
 Nouvelle-Angleterre, 89; 95; 96
 Novéant, 163; 169; 170; 183; 184; 210; 223; 335

- Liste des noms géographiques -

Oeufrange, 157; 203
 Orne, 59; 60; 73; 78; 97; 113; 122; 125; 132; 133; 134; 135; 143; 163;
 165; 168; 170; 172; 174; 185; 188; 189; 192; 199; 203; 204; 206; 210;
 211; 222; 224; 225; 242; 243; 263; 264; 265; 266; 269; 287; 289; 291;
 292; 293; 294; 336; 337; 338; 343; 345; 348; 349; 352; 356; 359; 361;
 363; 366; 372; 373; 376; 399; 435; 443
 Ottange, 133; 164; 170; 171; 185; 204; 205; 206; 222; 223
 Oury, 259; 260
 Outre-Seille, 145
 Palatinat, 131; 238
 Paris, 17; 22; 45; 48; 56; 62; 106; 155; 162; 172; 174; 256; 271; 272;
 279; 280; 294; 303; 309; 311; 332; 344; 388
 Pays Haut, 132; 143; 164; 165; 171; 190; 195; 203; 218; 221; 294; 358;
 363; 373; 376
 Pays-Bas, 115; 117; 118; 122; 252; 403; 443
 Pérotin, 199
 Pienne, 158
 Piennes, 190
 Pierrepont, 166
 Pierrevillers, 97; 163; 164; 265
 Plantières-Queuleu, 202; 216; 231; 233
 Plappeville, 169; 178; 239; 265; 270; 276
 Plesnois, 158; 178
 Pompey, 133; 183; 186; 348
 Pont-à-Mousson, 72; 126; 132; 133; 144; 156; 190; 222; 229; 263; 287;
 288; 343; 344; 348; 360
 Porto-Rico, 90
 Portugal, 115; 116; 122
 Pournoy-la-Grasse, 158
 Prague, 52; 53
 Prusse, 169
 Püttlingen, 410; 420
 Pyrénées Orientales, 69
 Queuleu, 178; 274; 427
 Quierschied, 409; 420
 R.D.A., 109
 R.F.A., 98; 99; 104; 109; 117; 402; 403; 412; 416; 443
 Ranguieux, 97; 143; 260; 266; 268
 Rédange, 143; 158; 188; 222; 223
 Réhon, 158; 170; 189; 191; 348
 Reims, 138; 172
 Rémillly, 157; 203
 Rennes, 78
 Rezonville, 185
 Rhénanie, 172; 203; 214
 Rhénanie-Palatinat, 264
 Rhénanie-Wesphalie, 108; 110; 111; 112; 192

- Liste des noms géographiques -

Rhin, 133; 138; 173; 182; 204
 Richemont, 97; 243; 263; 265; 268; 291; 343; 346; 351; 366; 435
 Riegelsberg, 409; 420
 Rochonvillers, 185
 Rodemack, 157; 164
 Rombas, 81; 113; 157; 163; 178; 188; 195; 204; 210; 222; 223; 265; 284;
 291; 292; 294; 295; 335; 336; 344; 352; 353; 358; 363; 372; 373; 389;
 434
 Roncourt, 133; 265; 352
 Rosselange, 178; 265; 289; 294
 Rosselle, 169
 Royaume-Uni, 117; 120; 122; 403
 Rozérieulles, 157; 239; 265; 270
 Rozières, 143
 Ruhr, 14; 187; 191; 192; 199; 203; 205; 219; 234; 242
 Rumelange, 204; 205; 222
 Russange, 158; 205
 Saarbrücken, 155; 172; 238; 271; 272; 302; 342; 344; 404; 405; 409;
 410; 411; 412; 414; 415; 417; 418; 419; 420; 421; 438; 440
 Sablon, 138; 202; 216; 231; 233; 271; 427
 Saint-Avold, 344; 381
 Saint-Julien-les-Metz, 162; 178; 239; 265; 266; 271; 273; 284; 301; 437
 Saint-Louis, 166
 Saint-Nicolas-en-Forêt, 260; 266; 268; 270
 Saint-Pancré, 143; 164; 170
 Saint-Pétersbourg, 46
 Saint-Privat-la-Montagne, 158; 178; 265
 Saint-Quentin, 178; 273
 Saint-Rémy, 388
 Sainte-Barbe, 133
 Sainte-Croix, 135; 136; 139; 141
 Sainte-Fontaine, 166
 Sainte-Geneviève-des-Bois, 309
 Sainte-Marie-aux-Chênes, 185; 188; 265; 295; 335; 344; 358
 Sainte-Ruffine, 265
 Sainte-Ruffinne, 239
 Sancy-le-Bas, 157
 Sarre, 135; 155; 169; 170; 173; 181; 183; 185; 188; 203; 204; 211; 224;
 230; 238; 264; 418; 419; 420; 438; 439
 Sarrebourg, 77; 180; 181
 Sarreguemines, 77; 180
 Sarrelibre, 157
 Sarrelouis, 154; 155; 412
 Saulnes, 186; 189
 Saulny, 178
 Scy-Chazelles, 239; 335
 Sedan, 172; 219

- Liste des noms géographiques -

Seille, 131; 135; 142; 144; 146; 151; 152; 217; 288
 Seine, 227
 Semécourt, 158; 265; 291; 292; 293; 294; 344; 345; 346; 347; 358; 376;
 377; 387; 395; 398; 441; 443
 Senelle, 170; 348
 Serémange-Erzange, 113; 168; 207; 208; 209; 260; 266; 291; 352; 358;
 435
 Serrouville, 164
 Sierck-les-Bains, 133; 134; 139; 144; 157; 264
 Solgne, 157
 Stadtverband, 405; 409; 410; 411; 412; 417; 419; 420; 421; 438; 441
 Stahlheim, 203; 210
 Stiring-Wendel, 191; 207
 Strasbourg, 44; 138; 148; 172; 173; 180; 182; 200; 214; 215; 221; 244;
 271; 280; 281; 294
 Suisse, 443
 Sulzbach, 410; 420
 Suzange, 168
 Talange, 144; 145; 158; 192; 240; 265; 291; 335; 336; 358; 373; 376;
 377; 388; 389; 395; 436; 438
 Terville, 163; 176; 239; 266; 335; 343; 366; 373; 376; 377; 390; 395;
 396; 438
 Thil, 158
 Thionville, 56; 59; 60; 73; 77; 97; 122; 127; 133; 134; 135; 139; 142;
 144; 145; 147; 149; 151; 152; 154; 156; 157; 161; 163; 164; 172; 174;
 175; 176; 178; 180; 191; 192; 195; 197; 199; 200; 201; 203; 211; 212;
 213; 214; 217; 218; 221; 222; 223; 224; 226; 229; 233; 234; 236; 239;
 243; 249; 260; 261; 262; 263; 266; 268; 269; 270; 271; 272; 275; 276;
 287; 288; 290; 291; 292; 293; 294; 295; 301; 335; 336; 340; 342; 343;
 344; 345; 348; 349; 351; 358; 359; 360; 361; 363; 365; 366; 367; 369;
 370; 371; 372; 373; 375; 376; 377; 378; 381; 389; 390; 391; 393; 394;
 395; 396; 399; 400; 414; 417; 421; 434; 435; 438; 439; 440; 441; 442;
 443; 444
 Tholey, 157
 Toul, 137; 140
 Toulouse, 35; 37; 38; 281
 Trémery, 293; 294; 356; 358; 363; 435; 438
 Trèves, 137; 138; 140; 173; 206
 Trois-Evêchés, 147; 148; 151; 156
 Tucquenieux, 190; 196
 Uckange, 134; 164; 173; 188; 191; 211; 223; 224; 239; 266; 268; 269;
 291; 335; 343; 349; 353; 389
 Val de Metz, 144
 Valleroy, 157; 190; 211; 360
 Vallières, 157; 239; 265; 270; 271
 Vantoux, 437
 Varize, 178

- Liste des noms géographiques -

Vaux, 161
Vénisssieux, 309
Verdun, 140; 172; 199; 230; 238; 343; 344
Verny, 158; 437
Versailles, 48
Vésigneuf, 145
Vezon, 158
Vigy, 204; 373; 389
Villers-Bettlach, 143
Villers-la-Montagne, 157
Villers-Stoncourt, 158
Villerupt, 158; 164; 170; 185; 189; 235
Vitry-sur-Orne, 157; 203; 265; 295
Völklingen, 181; 188; 203; 410; 420
Volkrange, 212; 239; 266; 268
Volmerange-les-Mines, 164; 185; 204; 206
Vosges, 131; 133; 254
Vry, 144; 147; 157
Warize, 157
Westmark, 238
Woëvre, 132
Woigot, 190; 266
Woippy, 59; 60; 63; 64; 178; 239; 265; 273; 275; 291; 292; 293; 301;
335; 342; 344; 345; 347; 358; 363; 375; 377; 389; 394; 397; 434; 437;
438
Yutz, 153; 176; 212; 291; 292; 347; 363; 373; 377; 434

LISTE DES SIGLES

A.R.B.E.D., 222; 223
C.A.R., 279
C.B.D., 17; 84
C.C.I., 301; 327; 347; 372; 374; 381; 419
C.D.U.C., 317; 319; 321; 323; 324; 326; 327; 328; 379; 380; 381; 382;
390
C.E., 116; 127
C.E.C.A., 244
C.G.P.S., 350
C.M.S.A., 89
C.N.U.C., 319
C.O.D.E.R., 279
C.R.A.E.B.L., 254
CEE, 350
D.A.T.A.R., 280; 281; 418; 442
D.D.E., 382; 388
D.G.F., 425; 426; 427; 430; 431
D.R.E., 359
D.U.S., 88
E.P.L.M., 385; 388
E.R.E., 76
F.C.T.V.A., 425
F.N.A.T., 257; 279
G.U., 262; 265; 266; 287
G.U.R.M., 270; 271; 272; 274; 275; 276; 278; 294; 342
H.A.D.I.R., 223
H.B.M., 22; 256
H.L.M., 22; 243; 256; 260
I.N.E.D., 47; 119
I.N.S.E.E., 31; 32; 37; 38; 40; 41; 42; 43; 47; 48; 49; 50; 51; 54; 56; 57;
58; 62; 63; 64; 65; 66; 68; 73; 74; 75; 76; 78; 79; 80; 81; 82; 96; 97;
117; 125; 127; 128; 254; 264; 282; 283; 284; 308; 320; 321; 344; 359;
361; 363; 365; 373; 381; 395; 414; 421; 433; 436; 439; 440; 441
L.O.F., 279; 285; 382
M.E.L.A., 118
M.S.A., 88; 93; 95
MKRO, 109; 110; 111
N.E.D., 38
N.M.L., 367
O.F.S.P.S., 89
O.N.U., 52; 55
O.R.E.A.M., 288
P.A.R., 254

- Liste des sigles-

P.A.Z., 393
P.M.E., 33; 76; 243; 253; 262; 279; 281; 285; 305; 369
P.M.I., 369
P.M.S.A., 89
P.O.S., 285; 286; 316; 320; 368; 381; 382; 383; 405; 420
S.C.E.T., 279
S.D.A.U., 24; 33; 35; 276; 285; 286; 288; 290; 292; 294; 295; 296; 316;
320; 346; 354; 358; 367; 381; 382; 388; 405; 420; 440; 441
S.E.B.L., 254; 385; 386
S.E.M., 422
S.I.V.U., 87
S.M.A.E., 358
S.M.K., 223; 237; 288
S.M.S., 288
S.M.S.A., 88; 89; 90; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 127; 128
T.L.E., 383
T.V.A., 299; 425
U.C.P.M.I., 223; 288; 291
V.R.T.S., 425
Z.A.C., 286; 316; 322; 368; 382; 383; 384; 385; 386; 388; 393
Z.A.D., 271
Z.E.D.E., 76
Z.P.I.U., 31; 38; 64; 65; 66; 68; 69; 70; 71; 72; 73; 74; 75; 76; 78; 82;
96; 97; 102; 113; 117; 118; 127; 128; 264
Z.U.P., 23; 271; 284; 287; 315; 339; 367; 368

LISTE DES TABLEAUX

Liste des critères employés par P. Bruyelle pour la délimitation des principales zones urbaines dans la Région Nord.....	34
Les critères qualitatifs utilisés pour la délimitation des espaces urbains par G. Schektman-Labry et B. Kayser	38
Critères et notations pour la détermination de l'appartenance des communes aux agglomérations	58
Evolution de la population urbaine américaine de 1940 à 1980.....	94
Les collectivités locales aux Etats-Unis.	96
L'évolution de la superficie des territoires communaux allemands grâce à la réforme communale.....	111
Quelques critères de définitions statistiques des agglomérations utilisés par les pays européens.	130
Les unités territoriales des pays européens prises en compte par la définition européenne.....	137
Récapitulatif des différentes définitions des agglomérations appliquées à Metz	144
Variation de la teneur en fer de la minette lorraine	133
Quelques exemples de fusions communales sous le Premier Empire en Moselle.....	162
Population de la périphérie de Metz en 1815	167
La périphérie de Thionville en 1815	168
Croissance démographique de Thionville et de ses communes périphériques	184
L'évolution démographique de la périphérie de Metz.....	186
La répartition de la propriété minière en 1878	194
Les militaires allemands en Lorraine	204
L'immigration allemande : bilan en 1875 et 1895	205
L'importance de la population étrangère dans les principaux villages du bassin de Briey.....	206
L'évolution démographique des communes en amont de la vallée de la Fensch.....	220
Forges et usines sidérurgiques : les tenants successifs (1880-1918)....	238
Communes de plus de 10.000 habitants soumises à la loi de 1919	245
La destruction des communes de la périphérie de Metz	261
La destruction de quelques communes du bassin sidérurgique	262
La composante communale des groupements d'urbanisme.....	288

- Liste des tableaux-

Grille d'équipements sociaux et sportifs classiques des villes lors du cinquième plan.....	312
Evolution de la production du minerai de fer dans le bassin est de la France.....	319
Evolutions de différents paramètres économiques du bassin sidérurgique entre 1962 et 1972.....	320
La hiérarchie des centres de population du S.D.A.U. 600.000 habitants (1974).....	322
Les projets du S.D.A.U. N-M-L et la répartition nouvelle de l'urbanisation.....	325
Evolution du nombre de commerces et de la surface de vente entre 1966 et 1986 en France.....	299
La densité d'hypermarchés et supermarchés en Moselle, Meurthe- et-Moselle et France en 1989.....	300
Evolution du commerce entre 1976 et 1983 par zone d'emploi.....	301
Evolution de la part du chiffre d'affaires des différents types de commerces en France entre 1980 et 1988.....	321
La C.D.U.C. et le ministre du commerce : surfaces commerciales demandées et autorisées entre 1975 et 1988.....	325
Le commerce de détail en 1961 dans les principales communes de la région messine (Meurthe-et-Moselle exclue).....	335
Le fer et son déclin dans le bassin sidérurgique mosellan.....	353
Les zones industrielles de la région messine recensées par la Direction Régionale de l'Equipement en 1986.....	355
Les migrations domicile-travail : flux entre les cantons de la région messine et les principaux secteurs porteurs d'emplois en 1990.....	362
Rythme de création des grandes surfaces et grands magasins en région messine entre 1960 et 1990.....	365
L'implantation des grandes surfaces sur la Z.A.C. d'Augny- Moulins (SE de Metz).....	368
Rythme de création des grandes surfaces (et grands magasins) en région messine entre 1974 et 1990.....	371
La répartition (en %) des magasins de commerce de détail en France en fonction de leur surface de vente en 1986.....	374
Le taux d'imposition de Metz et trois de ses communes périphériques en 1989.....	397
Le commerce de quelques pays européens et ses différences de structures : l'inégal développement des grands établissements de distribution.....	403

- Liste des tableaux-

Stadtverband Saarbrücken : composition communale (population et superficie)	420
Catégorie démographique des communes et coefficient pour l'attribution de la dotation de base de la D.G.F.	426
Modalités du potentiel fiscal d'une commune.....	427
Comparaison des ratios financiers des communes en Lorraine et en France	432
Poids démographique des communes en Lorraine et en région messine.....	433
Produits des contributions directes par habitants en 1989 pour les communes de plus de 10.000 habitants en région messine.....	434
Les communes du district de Metz : répartition des sièges	437
Les budgets de quelques communes ou organismes supra-communaux de la région messine et de Sarre	438

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
LIVRE PREMIER : L'EVALUATION DES ESPACES URBAINS DEFINITIONS ET PROBLEMATIQUE.....	7
INTRODUCTION.....	8
PARTIE I : La notion géographique française des espaces urbains et ses délimitations dans l'espace.....	10
CHAPITRE 1 : L'imprécision des définitions géographiques des espaces urbains.....	10
A) Les définitions conceptuelles générales des différents espaces urbains	10
B) L'analyse des modes d'évolution des villes françaises et de leur périphérie	16
CHAPITRE 2 : La recherche des limites spatiales des agglomérations.....	30
A) L'apport des données quantitatives.....	31
B) L'apport des critères qualitatifs.....	35
C) Les limites des espaces urbains dans l'analyse géographique.....	38
PARTIE II : Les définitions I.N.S.E.E.....	43
CHAPITRE 1 : Les premières évaluations statistiques des villes.....	43
A) Les premiers tâtonnements quant à la délimitation des espaces urbanisés	43
B) L'après-guerre et les évaluations des agglomérations en France	47
CHAPITRE 2 : La définition officielle des agglomérations depuis 1962 et son application à Metz.....	51
A) La définition de 1962, ses critères.....	51
B) L'application à Metz de la définition des agglomérations en 1962 l'évolution des critères et des limites jusque 1990	59
CHAPITRE 3 : Le concept de Zone de Peuplement Industriel ou Urbain.....	65
A) La définition de la Z.P.I.U. de 1962.....	65
B) L'évolution de la définition de la Z.P.I.U. de 1968 à 1990.....	69
CHAPITRE 4 : Les zones et les bassins d'emploi (1982).....	75

- Table des matières -

A) Les premiers découpages utilisés pour l'observation de l'emploi.....	76
B) Du bassin d'emploi à la zone d'emploi.....	79
C) Les zones d'emploi et la définition de 1982 : une définition toujours partielle de Metz.....	80
PARTIE III : L'apport des définitions étrangères.....	83
CHAPITRE 1 : la définition américaine.....	83
A) Les caractères majeurs de l'urbanisation américaine.....	83
B) Les définitions statistiques.....	88
CHAPITRE 2 : la définition allemande.....	98
A) Les facteurs explicatifs des modes particuliers d'évaluation des espaces urbains en Allemagne.....	98
B) Les définitions statistiques.....	102
CHAPITRE 3 : La Communauté Européenne face à l'harmonisation des définitions des espaces urbains de ses pays membres.....	114
A) La variété des définitions des espaces urbains au sein de la communauté européenne.....	115
B) Les recherches récentes de la Communauté Européenne en faveur d'une harmonisation et les premiers résultats appliqués à Metz.....	118
PARTIE IV : Méthodologie.....	124
Conclusion.....	127
LIVRE DEUXIEME : AMENAGEMENTS URBAINS	
LES HERITAGES.....	129
Un milieu naturel propice au développement urbain.....	131
PARTIE I : De l'indépendance a la militarisation de l'espace.....	137
CHAPITRE 1 : Les périodes d'apogée et de liberté.....	137
A) la ville romaine, ville carrefour à proximité du plus important limes de l'Empire Romain.....	137
B) Metz, puissante cité épiscopale.....	139
C) Metz, Ville Libre Impériale.....	141
CHAPITRE 2 : De 1552 à 1871 : DES VILLES	
forteresses défendant l'Etat Français.....	147
A) Les modalités de l'intégration de la grande région messine au Royaume de France.....	147
B) Le remodelage des fonctions administratives à Metz : La fin des libertés municipales et la francisation.....	148
C) Les mutations socio-économiques de Metz.....	150

- Table des matières -

D) L'urbanisme français à Metz et Thionville	151
PARTIE II : Le tournant manqué des grandes révolutions industrielles et urbaines entre la révolution française et l'annexion de 1871	155
CHAPITRE 1 : La logique militaire, facteur explicatif prépondérant de la trame urbaine de la grande région messine en 1815.....	155
A) De nouveaux cadres administratifs pour une région toujours dominée par le fait militaire	155
B) Le bilan de l'urbanisation à la veille de la triple révolution (urbaine, industrielle et des transports)	161
CHAPITRE 2 : De 1815 à 1871 : Le lent essor des villes.....	168
A) L'essor de la sidérurgie et des mines de fer	168
B) Une révolution des transports soumise aux contraintes militaires directes et indirectes.....	172
C) Les débuts d'une révolution urbaine pour la grande région messine ?	174
PARTIE III : De 1871 à 1914, les bouleversements d'une intégration inachevée dans l'Empire Allemand.....	180
CHAPITRE 1 : Les modalités de l'intégration d'une partie de la région messine et sa nouvelle situation au sein du Reich (1871-1880)	180
A) Les modalités de l'intégration	180
B) Une nouvelle situation : METZ, VILLE FRONTIERE	181
C) Les structures anciennes partiellement balayées	182
D) Les années des fondateurs : "Gründerjahre"	184
CHAPITRE 2 : La mutation de la sidérurgie sous le double coup des révolutions techniques et de l'emprise de sociétés industrielles d'une envergure nouvelle (1880- 1914)	187
A) Le grand tournant historique de la découverte du procédé Thomas-Gilchrist pour la région messine non-annexée (1879-1894)	187
B) Les "années de grâce" pour la sidérurgie de la région messine(1894-1913)	189
C) Les intérêts étrangers	191
CHAPITRE 3 : Les mouvements de population (1880- 1914)	194
A) L'immigration allemande	194
B) L'immigration italienne.....	195

- Table des matières -

CHAPITRE 4 : Le bilan de l'aménagement de la région messine en 1914.....	197
A) L'aménagement urbain en région messine non-annexée	197
B) En région messine annexée	200
PARTIE IV : D'une guerre à l'autre (1914-1945).....	219
CHAPITRE 1 : Le déroulement de la guerre et ses conséquences immédiates.....	219
A) Le conflit.....	219
B) La fin de la guerre et un nouveau traumatisme démographique.....	220
CHAPITRE 2 : Aménagement et urbanisme : de nouveaux textes en France	226
A) Une réglementation nouvelle	226
B) croissance et aménagement des villes de la région messine.....	230
C) La construction des logements durant l'entre-deux-guerres et la loi Loucheur	235
CHAPITRE 3 : La seconde Guerre Mondiale.....	238
A) Le conflit et ses conséquences démographiques	238
B) La réorganisation administrative et économique.....	239
PARTIE V : Les échecs de l'aménagement du territoire à l'apogée économique (1945-1974)	241
CHAPITRE 1 : L'après-guerre et la reconstruction (1945-1950)	241
A) Les principes généraux de la reconstruction	243
B) La reconstruction des villes.....	248
CHAPITRE 2 : Une nouvelle tentative d'organisation de la croissance urbaine (1950-1960)	252
A) Le triomphe de l'urbanisme progressiste en France	252
B) De nouvelles mesures réglementaires	253
C) L'application de ces mesures dans la région	258
D) Les groupements d'urbanisme (G.U.)	262
CHAPITRE 3 : UNE NOUVELLE ECHELLE POUR D'AMBITEUX PROJETS URBAINS	279
A) Les IVème et Vème Plans de Modernisation des Equipements (1962-1970) : régionalisation accrue et approche économétrique de l'investissement public dans les espaces urbains.....	279

- Table des matières -

B) La volonté de maîtrise des problèmes urbains à l'échelle des agglomérations : les cadres de travail et les nouveaux instruments juridiques.	285
C) La métropole Nancy-Metz : les projets d'une agglomération étendue Metz-Thionville	287
CONCLUSION.....	296
LIVRE TROISIEME : AMENAGEMENT	
COMMERCIAL ET GRANDES SURFACES LA	
RECOMPOSITION URBAINE.....	298
INTRODUCTION.....	299
PARTIE I : Les mutations du commerce de détail en France : les	
priorités accordées à la rationalisation de l'appareil commercial	
au détriment d'une véritable politique d'aménagement urbain.....	303
CHAPITRE 1 : La situation du commerce français avant	
1966.....	303
A) Les fondements de la structure commerciale en France	303
B) Les réglementations de l'implantation commerciale face au développement des périphéries urbaines : les premières tentatives	305
CHAPITRE 2 : Les mutations du commerce français :	
1966-1973.....	309
A) L'essor des très grands établissements de distribution : une réponse aux insuffisances de l'équipement commercial face à un marché de consommation en pleine expansion.....	309
B) Aménagement urbain et progression des grandes surfaces de distribution : le désengagement de l'Etat.....	312
CHAPITRE 3 : Les difficultés de la réglementation de	
l'aménagement commercial (1973 à 1990)	318
A) La loi Royer : loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973	318
B) La multiplication des grands établissements de distribution à partir de 1987 et son frein par les dispositions de la Loi Doubin (1991).....	323
C) L'évolution des définitions des établissements commerciaux : le reflet de la recomposition urbaine ?	327
PARTIE II : L'exceptionnel écho des mutations de l'appareil	
commercial dans la région messine	334

- Table des matières -

CHAPITRE 1 : La structure déséquilibrée de l'appareil commercial de la région messine à l'aube des grandes mutations (1966)	334
A) Le bassin sidérurgique et sa carence en commerces	337
B) Les difficultés de l'aménagement commercial à Metz.....	339
CHAPITRE 2 : La mise en place d'une infrastructure autoroutière a vocation multiple : intra, inter-urbaine et internationale et les qualités d'une grande plate-forme de distribution	342
A) Les autoroutes, les étapes de leur mise en place, leur caractère urbain plus ou moins affirmé.....	342
B) Les administrations, les entreprises, les centres d'entreposage induits par l'autoroute	347
CHAPITRE 3 : Un espace urbain bouleversé par une nouvelle géographie industrielle	348
A) La crise de 1974 et la concentration des derniers établissements industriels le long du sillon mosellan.....	348
B) Les principaux pôles d'emplois de la région messine en 1992	354
PARTIE III : l'évolution du commerce de détail et sa dynamique actuelle : la prépondérance des grandes surfaces entre Metz et Thionville et la constitution d'un espace urbain d'une nature nouvelle	364
CHAPITRE 1 : L'évolution de la grande distribution entre 1966 à 1990	364
A) Les modalités du développement des grandes surfaces entre 1966 et 1973	364
B) L'essor des grandes surfaces : 1974-1980.....	367
C) La multiplication des grandes surfaces à partir de 1987	371
CHAPITRE 2 : La répartition par commune du commerce de détail : un rapport de force inégal entre grandes surfaces et commerces traditionnels	372
A) La répartition globale du nombre d'établissements de commerce par commune	372
B) La répartition par surface de vente : un rapport de force inégal entre les centres et les périphéries urbaines.....	374

- Table des matières -

CHAPITRE 3 : Une dynamique commerciale menée par les grandes surfaces.....	378
A) Les modalités d'aménagement des grandes surfaces : le pouvoir des communes ou de petites associations communales face aux acteurs privés.....	378
B) Les principales zones d'activité en région messine : pléthore ou dynamisme commercial d'un espace urbain en recomposition ? Les tentatives d'adaptation du commerce du centre messin	385
CHAPITRE 4 : Une dynamique urbaine nouvelle : la génération d'un centre urbain d'un nouveau type	394
A. La symbiose de l'espace urbain Metz-Thionville initiée par les acteurs locaux : l'interdépendance de leurs aménagements	394
B) La symbiose de l'espace urbain Metz-Thionville : la constitution d'un lieu central d'un nouveau type	399
CHAPITRE 5 : L'aménagement commercial à Saarbrücken (Sarre) : des méthodes radicalement opposées, en faveur d'un développement équilibré de l'agglomération en préservant le centre urbain.....	402
A) Les grandes surfaces en Allemagne : un important équipement freiné dans son développement à partir de 1980.....	402
B) Les réglementations allemandes en matière d'implantation des grandes surfaces : le respect de la centralité des villes pour l'intérêt général	405
C) La ville et l'agglomération de Saarbrücken : une répartition cohérente des commerces au sein de l'agglomération.....	409
Partie IV : Redéfinitions de l'espace urbain messin : propositions.....	415
Chapitre 1 : L'exemple de la restructuration fonctionnelle des agglomérations en Allemagne : Saarbrücken.....	415
A) L'exemple de la réforme communale menée en Allemagne.....	415
B) La réforme communale en Sarre	418
Chapitre 2 : l'inorganisation du pouvoir urbain et la faiblesse de ses moyens financiers en France	422
A) Le budget des communes en France : présentation générale.....	422

- Table des matières -

B) Les ressources communales de la région messine	430
C) Les possibilités de restructurations fonctionnelles de l'espace urbanisé Metz- Thionville.....	439
CONCLUSION	443
CONCLUSION GENERALE	445
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	456
ANNEXES.....	497
ANNEXE 1 : Les agglomérations en Moselle et Meurthe- et-Moselle selon le découpage proposé par M. Bénard	498
ANNEXE 2 : Réserves formulées par l'Armée au projet du Groupement d'Urbanisme de l'Agglomération messine.....	499
ANNEXE 3 : Les effectifs de la sidérurgie en France et en Lorraine, évolution de 1971 à 1987.....	502
ANNEXE 4 : Evolution de la production de fonte et d'acier en France et en Lorraine en tre 1967 et 1987.....	503
ANNEXE 5 : Evolution de l'emploi dans la sidérurgie lorraine entre 1961 et 1986 (données sur les dispenses d'activité)	504
ANNEXE 6 : Densité commerciale des régions au 31/12/1991.....	505
ANNEXE 7 : Densité commerciale par type de commerce en Alsace-Lorraine en 1992	506
ANNEXE 8 : Répartition de la densité commerciale en Moselle par type de commerces, par canton	507
ANNEXE 9 : Région messine : liste des cantons et de leur numéro I.N.S.E.E.	508
ANNEXE 10 : Région messine : liste des communes et de leur numéro I.N.S.E.E.	509
LISTE DES AUTEURS.....	517
LISTE DES NOMS GEOGRAPHIQUES.....	519
LISTE DES SIGLES	530
LISTE DES TABLEAUX.....	532
TABLE DES MATIERES.....	535